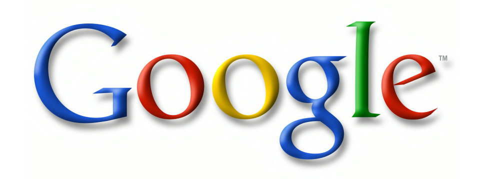
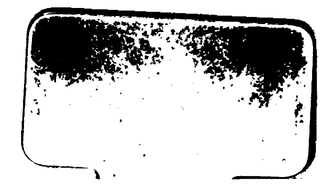






J. F. Fay
March 1886

MÉMOIRES

DE ROGER

DE RABUTIN

COMTE DE BUSSY

I

MÉMOIRES

DE ROGER

DE RABUTIN

COMTE DE BUSSY

LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI
Mestre de camp général de la cavalerie légère

NOUVELLE ÉDITION
REVUE SUR UN MANUSCRIT DE FAMILLE
AUGMENTÉE DE FRAGMENTS INÉDITS

SUIVIE
DE L'HISTOIRE AMOUREUSE DES GAULES

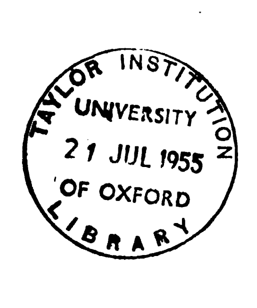
AVEC UNE PRÉFACE, DES NOTES ET DES TABLES

PAR LUDOVIC LALANNE

TOME PREMIER

PARIS
C. MARPON ET E. FLAMMARION
ÉDITEURS
26, RUE RACINE, PRÈS L'ODÉON

1882



NOTICE.

Dans le comté de Charolais, au milieu d'un marais entouré de grands bois, on voyait, il y a deux cents ans, les ruines du château de Rabutin (1). C'était le berceau d'une noble et ancienne famille de Bourgogne (2), à laquelle, au XVIIe siècle, Marie et Roger de Rabutin devaient apporter la seule illustration qui lui manquât, l'illustration littéraire.

Troisième fils de Léonor de Rabutin, « homme d'esprit et de courage » (3), que ses *rabutinades*, pour nous servir d'une expression de madame de Sévigné, arrêtèrent

---

(1) Voy. la Généalogie de la famille de Rabutin (p. 9) par Bussy, manuscrit autographe conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, sous le n° 376, in-4° (Histoire).

(2) Le premier personnage connu sous le nom de Rabutin figure comme témoin dans un acte de 1147. *Ibid.*

(3) Léonor de Rabutin, chevalier, comte de Bussy, baron d'Épiry, lieutenant général du Nivernais, mort en 1645. Il avait épousé en 1608 Diane de Cugnac, dont il eut: 1° François-Claude-Amé, capitaine d'une compagnie d'infanterie, mort en Italie, en 1629, à l'âge de quinze ans; 2° Hugues, mort à 16 mois; 3° Roger, c'est le nôtre; 4° César, mort à 14 ans; 5° Gui-Léonor, mort sans alliance en 1648, à 27 ans. — Voy. *Généalogie*, p. 129.

Madame de Sévigné n'aurait pu dire au père d'une si belle lignée ce qu'elle écrivait au fils : « O le beau faiseur de filles ! »

dans la carrière militaire, Roger de Rabutin, comte de Bussy, naquit en 1618.

Il était encore bien jeune quand sa parente Jeanne de Chantal, que l'Église a canonisée, lui prédit qu'il deviendrait « le saint de sa race » (1). La pieuse femme vécut assez pour ne pas pouvoir emporter ses illusions dans la tombe, et lui-même s'est chargé de nous apprendre à quel point elle s'était trompée.

Roger abandonné à lui-même de bonne heure et lancé seul dans le monde fit, en 1634, à l'âge de seize ans, sa première campagne en Lorraine, sous le maréchal de La Force, à la tête du régiment de son père (2). Celui-ci trouva à propos l'hiver suivant de remettre son fils à cette école de la noblesse qu'on appelait l'académie. Mais déjà accoutumé à la vie des camps, le jeune officier ne put « se réduire à l'obéissance d'un écolier » et rejoignit bientôt l'armée.

A la fin de 1636, Léonor de Rabutin, dangereusement malade à Amiens et se croyant au lit de la mort, manda près de lui Roger, devenu, par la mort de ses deux frères, l'aîné de sa maison. Il lui fit un discours, qui se résumait en trois points: « La crainte de Dieu, le soin de l'honneur plus que la vie, le service du roi. » Si Roger eût suivi ces sages préceptes, il aurait pu vérifier l'horoscope de sainte Chantal; mais, hélas! à peine fut-il de retour à Paris, que jeté dans une amourette avec quelque petite bourgeoise ou quelque grisette, et se trouvant sans argent, il ne craignit pas pour s'en procurer, d'abuser d'un se-

---

(1) Voy. sa *Correspondance*, lettre de mademoiselle de Montpensier à Bussy, 12 septembre 1666.

(2) Voy. Mémoires, t. I, p. 18.

cret que son père lui avait confié. Il avait dix-huit ans. Soyons indulgents, d'autant plus qu'il s'accuse lui-même avec une entière bonne foi, et que ce fut l'unique faute de ce genre qu'il paraît avoir eu jamais à se reprocher.

Les trois années suivantes, il fait trois nouvelles campagnes où l'on sent que l'adolescent devient homme. Le voilà, par la démission de son père, mestre de camp d'infanterie. Il a des querelles, des duels dont il se tire heureusement, et dans trois garnisons, à Guise, à Châlons, à Moulins il a trois bonnes fortunes qu'il nous a racontées avec une verve et une grâce charmantes (1). Sa dernière galanterie (avec la comtesse de Busset) lui coûta cher. Pendant qu'il était allé reconduire sa maîtresse chez elle, les soldats de son régiment se livrèrent à de graves désordres; Richelieu en fut informé et envoya (1641) pour cinq mois à la Bastille l'amoureux officier, qui devait, vingt-quatre ans après, faire avec cette redoutable prison une plus longue et plus triste connaissance.

A peine rendu à la liberté, il retourne à l'armée, et en 1643, à vingt-cinq ans, cédant aux instances de son père, il se décide, malgré sa profonde répugnance pour le mariage, à épouser une de ses parentes, cousine germaine de madame de Sévigné, Gabrielle de Toulongeon, qui avait, nous dit-il, « bien de la vertu et assez de beauté et d'esprit » (2). Franchement, c'était plus qu'il ne méritait. Les années modifièrent si peu le caractère de Bussy que cette première partie de sa vie nous offre l'image fidèle de

(1) Il a seulement oublié de mentionner une petite mésaventure qui lui arriva à Châlons et que l'abbé Arnauld a eu soin de consigner dans ses *Mémoires*. Voy. l'Appendice du t. II, p. 447.

(2) T. I, p. 100. — *Ibid.*, p. 134. Le mariage eut lieu à Alonne, près d'Autun, le 23 avril.

la seconde; j'entends avant son exil. Duels, amours, querelles avec ses chefs, Bastille enfin, rien n'y manque pour compléter la ressemblance, rien si ce n'est les chansons; mais patience, elles ne viendront que trop tôt.

Il resta un an auprès de sa femme, envers qui sa fidélité ne fut pas de longue durée. Dans un voyage à Paris, il retrouva mariée une de ses cousines, dont il avait été amoureux au moment même d'épouser Gabrielle de Toulongeon. « Il ne voulut pas perdre, nous dit-il, ses services passés », et il ne les perdit point. Cette liaison se rompit aussi vite qu'elle s'était formée, et Bussy ne se gêne pas pour nous dire pis que pendre de sa maîtresse (1). Chez lui c'est une habitude et elle lui fait peu d'honneur. De toutes les femmes dont nous savons, d'après lui-même, qu'il a été l'amant, pas une n'est restée son amie. Madame de Sévigné, qu'il avait cherché à séduire, aurait eu probablement le même sort s'il avait réussi. Et, dès lors, que de trésors perdus pour nous! C'est Bussy, on le sait, qui, en recueillant soigneusement et en préparant lui-même pour l'impression les lettres échangées entre sa cousine et lui, éveilla le premier sur celle-ci l'attention du monde lettré, et fut ainsi cause qu'on tira de l'oubli où elle serait peut-être restée l'inimitable correspondance de la marquise. La gloire a payé la vertu de madame de Sévigné.

Pendant deux ans (de 1642 à 1644), Bussy, comme il le dit lui-même, « fut une espèce de provincial. » Mais cette vie sédentaire ne convenait ni à son humeur ni à son activité. Il achète moyennant douze mille écus la

---

(1) Voy. t. I, p. 99-100.

charge de lieutenant de la compagnie de chevau-légers du prince de Condé, père du duc d'Enghien, et, peu de temps après, l'élévation de son oncle Hugues de Rabutin à la charge de grand prieur de France (1) le rappelle à Paris. Au milieu de cette joie survient la mort de son père (1645), qu'il aimait beaucoup, nous dit-il, et nous voulons bien l'en croire, mais dans la société duquel il paraît qu'il s'ennuyait fort (2). Il hérita de sa charge de lieutenant de roi en Nivernais, pour laquelle Mazarin trouva moyen de lui extorquer 7,500 livres.

A la fin du mois d'août il va servir dans l'armée d'Allemagne, et d'Heilbronn il adresse (3) avec son fidèle compagnon de plaisirs et de débauches, le brave Jumeaux (4), une lettre en vers à Lenet. C'est là le premier échantillon de son talent de rimeur.

Jusqu'alors il avait servi bravement, mais sans éclat,

(1) Voyez le plaisant portrait que Bussy nous en fait, t. II, p. 7 et suiv. — Il avait été commandeur de Normié et de Pontaubert. *Discours de Bussy à ses enfants*, 1694, in-12, p. 176.

(2) T. 1, p. 62.

(3) Voy. t. I, p. 109 et *Appendice*, p. 457. Bussy raconte dans son *Discours*, p. 72, qu'il commença à goûter la poésie française en lisant une ode adressée à son père par Racan.

(4) Voici sur lui un couplet que nous trouvons dans un recueil manuscrit de chansons de Bussy :

Jumeaux veut rendre sensible
Le cœur d'une jeune beauté,
J'admire sa vanité
De croire cela possible.
O le plaisant amoureux !
Il est incompréhensible.
O le plaisant amoureux,
Ivrogne, gros, gras, gris, gueux !

M. Walckenaer dans ses *Mémoires sur madame de Sévigné*, ouvrage

MÉMOIRES

DE ROGER

DE RABUTIN

COMTE DE BUSSY

I

peine sorti de prison, le force de vendre à Guitaut sa charge de lieutenant; aussi lorsque la guerre civile recommence, libre de tout engagement vis-à-vis du prince, il n'hésite plus. Il se déclare ouvertement et franchement pour la cause royale à laquelle il rend les plus éminents services dans son gouvernement de Nivernais, pendant le siége de Montrond (1652). Mais de son dévouement et de sa loyauté il ne retira d'autres récompenses que force compliments du cardinal et de la reine et la permission d'acheter, moyennant 90,000 écus (1653), la charge de mestre de camp général de la cavalerie légère. En même temps aussi peu fidèle à sa seconde femme qu'à la première, il commence avec madame de Montglas, la seule maîtresse qu'il paraisse avoir sincèrement aimée, une liaison qui dura plus de douze ans et dont la rupture laissa dans son cœur une longue et douloureuse colère (1).

L'année 1654, il nous le dit lui-même, fut l'une des plus heureuses de sa vie. Nommé lieutenant général, il va servir en Catalogne sous le prince de Conti qui le prend en amitié et avec lequel il entretient une correspondance familière (2). Il avait dans l'armée deux grands emplois

---

(1) C'est évidemment madame de Montglas que Bussy désigne dans cette charmante lettre qu'il écrivit à madame de Sévigné, le 3 juillet 1655, et je ne sais ce qui a pu déterminer M. Walckenaer (t. II, p. 36) à croire qu'il s'agissait de madame de Gouville qui, suivant lui, était alors maîtresse de Bussy. Je ne puis admettre cette conjecture, que, suivant moi, tout tend à démentir.

(2) Bussy dans ses *Mémoires* nous a conservé un très-grand nombre de lettres échangées entre lui et le prince. Il n'a pas jugé à propos, et il a bien fait, d'en donner une en vers que nous avons trouvée dans un manuscrit, et qui est relative au siége de Palamos. Elle ne mérite pas d'être citée.

« qu'il exerçait avec toute l'autorité imaginable, » et pour que rien ne manquât à sa bonne fortune, il gagnait au jeu plus de dix mille écus.

Le désir de se rapprocher de la cour où était sa maîtresse et de se distinguer sur un plus grand théâtre, le décida, l'année suivante (1655), à aller servir en Flandre sous les ordres de Turenne, avec qui il eut bientôt une suite de démêlés qu'un jour il devait payer cher. Et ici qu'on me permette quelques réflexions : Il y avait entre Condé et Turenne une rivalité qu'explique naturellement la profonde différence de leur génie et de leur caractère, et qui s'accrut encore lorsque tous deux, ayant changé de parti, se trouvèrent opposés l'un à l'autre sur les champs de bataille. Cette rivalité avait nécessairement trouvé de l'écho parmi les officiers de l'armée royale où le prince comptait de nombreux partisans. Bussy avait été longtemps attaché à sa personne et les éloges qu'il avait reçus à Mardick du vainqueur de Rocroi, alors dans tout l'éclat de sa gloire, avaient justement flatté son orgueil et laissé dans son esprit de profonds souvenirs. Il existait d'ailleurs entre Condé et lui plus d'un point de rapprochement. C'était des deux côtés et toute proportion gardée, une valeur brillante, un esprit mordant, un amour excessif des plaisirs; enfin malgré son caractère hautain, le comte pouvait endurer plus facilement d'un prince du sang des rigueurs et des dédains que sa fierté ne lui permettait pas de supporter d'un autre. Aussi l'antipathie réciproque de Turenne et de Bussy paraît avoir éclaté de bonne heure; le maréchal se sentait mal à l'aise vis-à-vis de son mestre de camp, dont il redoutait les sarcasmes et qui ne cachait pas une admiration enthousiaste pour son ancien géné-

ral, ni peut-être même la joie qu'il ressentait de ses succès. De là un échange continuel de mauvais procédés; on essaya en vain plusieurs fois de les réconcilier. Quand Turenne se plaignait que « s'il lui arrivait un malheur à la guerre, il était homme à en plaisanter, » Bussy avait beau répondre « n'être pas assez grossier pour l'attaquer par son fort, » leurs protestations mutuelles de vivre bien ensemble à l'avenir ne leur inspiraient aucune confiance; et en effet les plaintes, les querelles ne tardaient pas à recommencer.

« Il ne paraît pas pourtant, dit M. Bazin (1), que Bussy se soit égayé sur la levée du siége de Valenciennes (1656) ni sur l'entreprise manquée contre Cambray (1657). » C'est une erreur au moins pour le second fait. Bussy dans ses *Mémoires* ne montre pas, il est vrai, la moindre hésitation à vanter l'habileté que Turenne déploya pour se relever de ces deux échecs (2), mais il se laissa, au moment même, entraîner par sa passion. Le recueil de Maurepas et un manuscrit des chansons du comte, manuscrit que j'ai sous les yeux, ne permettent pas à cet égard le moindre doute (3) :

---

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1842, p. 330.

(2) Voy. entre autres, t. II, p. 15.

(3) Voici encore quelques couplets qui ne brillent guère que par la méchanceté des intentions. Le premier est fait (suivant le recueil de Maurepas) en société avec mademoiselle de Montpensier que Turenne avait inutilement voulu marier avec le roi de Portugal :

Les desseins de son altesse
Paroîtront au mois de mai;
Rien n'égale son adresse,
Vous verrez si je dis vrai.
Il mariera la princesse
De même qu'il prit Cambrai.

Le vicomte de Turenne
A donné bien des combats.
S'il les a gagnés, Climène,
Ne vous en informez pas.
Suffit que ce capitaine
Ait servi beaucoup d'États.

Or, nous dites, Turenne,
Où étiez-vous alors
Que Condé, ce grand prince
Entra dans les dehors?
On étoit, je vous jure,
En un lieu haut et bas,
Où par bonne aventure
Condé ne passa pas.

Le souvenir d'ailleurs s'en conserva longtemps, et au milieu du siècle suivant Voltaire écrivait encore (1) :

Malgré Bussy, ses chansons et sa haine,
Nos aïeux admiraient Luxembourg et Turenne.

Le maréchal du reste s'en vengea cruellement, s'il est vrai qu'il le signala dans un de ses rapports au roi comme « le meilleur officier de son armée pour les chansons (2). »

Toutefois dans cette lutte où Bussy devait inévitablement succomber, il ne paraît pas avoir eu tous les torts (3). Turenne ne laissait échapper aucune occasion de

---

Il sauva par sa puissance
L'Empire à Mariendal,
A Réthel servit la France,
A Cambrai l'Escurial;
Et la même suffisance
Soutiendra le Portugal.

Il fait cas de la victoire
Aussi peu que d'un fétu,
Et prétend nous faire croire
Que tout cède à sa vertu,
Et qu'on acquiert la gloire
A force d'être battu.

—

Le vicomte de Turenne
Enfin a pris Saint-Venant
Avec l'aide de Varenne
Et de son valet du Han.
Oh! qu'il est grand, qu'il est grand ce capitaine
Suivi de monsieur Bodan.

(1) *Discours sur les événements de l'année* 1744.

(2) Voy. Bazin, article cité p. 331. Cet auteur qui n'indique presque jamais ses sources ne dit pas où il a puisé le fait.

(3) A propos de la défaite de Bussy pendant le siége de Condé, défaite qu'il nous a racontée en détail dans les *Mémoires*, voici ce qu'on lit dans le *Menagiana* :

« M. de Bussy-Rabutin, servant sous M. de Turenne, donna impru-

l'accabler de dégoûts; il le chargeait rarement d'expéditions importantes et cachait autant que possible ses services. Ainsi le comte prit une part glorieuse à la bataille des Dunes, et pour que Mazarin en fût suffisamment instruit, il fallut qu'il tombât entre les mains du ministre une relation écrite par Condé lui-même qui rendait justice à son ancien lieutenant (1).

Malheureusement Turenne n'était pas le seul que Bussy eût indisposé contre lui. Le mestre de camp général s'était arrangé de telle sorte, qu'en 1659 il était brouillé avec tout le monde, avec Créquy, le favori du maréchal, avec Fouquet encore tout-puissant et même (1658) avec ma-

---

demment dans une embuscade. Il envoya prier ce général de lui donner secours pour le dégager; mais M. de Turenne en fit des railleries : Hé quoi, disoit-il, donne-t-on encore aujourd'hui dans de telles embuscades? M. de Bussy, qui sut la raillerie qu'on avoit faite de lui, fit cette chanson pour s'en venger :

Son altesse de Turenne,
Soi-disant prince très-haut,
Ressent l'amoureuse peine
Pour l'infante Guénegaut;
Et cette grosse Climène
Partage avec lui sa peine.

« M. de Bussy étoit de l'humeur des Provençaux, qui, étant poëtes naturellement (car c'est de ce pays-là que viennent les troubadours ou trouvères), quand ils ont reçu un déplaisir de quelqu'un, n'ont recours à d'autre vengeance qu'en le menaçant de faire une chanson, ils disent : *Te farai una canzon.* » (Édit. de 1790, t. III, p. 238.)

C'est probablement lors de cet échec qu'on fit sur Bussy ces deux vers :

Bussy réussit bien dans la cavalerie,
Il est fort bon ami et point du tout impie.

(*Portraits de la cour, contre-vérités*, année 1659. Recueil de Maurepas, t. XXIII, f° 272).

(1) Voy. t. II, p. 79.

dame de Sévigné, qui avait refusé de lui rendre un service d'argent dans une circonstance où son absence de l'armée, à l'ouverture de la campagne, pouvait compromettre sa réputation (1). Malheureusement encore, lorsque Bussy croyait avoir à se plaindre des gens, il se laissait emporter par la colère et se vengeait immédiatement. Chansons, épigrammes, coups de langue et de plume, rien ne lui coûtait pour satisfaire ses rancunes. De là des inimitiés implacables et qui le poursuivirent jusqu'à sa mort. Quant à sa cousine, qui dut être touchée de la manière généreuse dont il la défendit lors de la disgrâce de Fouquet (2), où furent compromises tant de dames de la cour, elle se réconcilia avec lui vers cette époque, et, en 1663, elle lui prêta, probablement pour expier son refus de l'année 1658, une somme d'argent assez forte (3) au moment où il alla rejoindre l'armée en Lorraine; mais elle ignorait que le comte s'était rendu bien coupable à son égard, et que trois ans auparavant il avait tracé d'elle ce fameux portrait, chef-d'œuvre d'esprit et de méchanceté, qui occasionna entre eux une nouvelle brouille et plus tard une correspondance mêlée de tant de reproches amers.

La fin de la guerre devait porter un coup fatal à Bussy, et il le prévit lui-même. Jusque-là ses services militaires avaient pu le protéger; à la paix on les oublia vite et il se trouva désarmé en face de nombreux ennemis. D'ailleurs c'était un courtisan fort maladroit, et il faut le dire à sa louange, il resta toute sa vie étranger aux ca-

(1) Notre édition contient sur cette brouille un passage inédit. Voy. t. II, p. 51.

(2) Voy. t. II, p. 114.

(3) 4,000 francs. Voy. t. II, p. 143

balés et aux intrigues qui s'agitèrent autour des ministres. La franchise, la loyauté et, si l'on veut, la violence habituelle de son caractère ne lui permettaient pas d'avoir de ces ménagements habiles qui firent la fortune de tant d'hommes à une époque qu'on pourrait appeler, suivant l'expression d'un grand écrivain, « une foire publique de générale lâcheté et de particulière infidélité (1). » Nous l'avons dit plus haut, ce fut malgré lui qu'il embrassa durant la première Fronde le parti de Condé prisonnier, et avec lequel il était presque brouillé (2). Lorsque les princes furent rendus à la liberté, il s'attacha à la cause royale sans arrière-pensée, « car il n'entendait pas les ménagements en matière de guerre et avait dans la tête que les tièdes ne gagneraient pas le royaume des cieux » (3). Sa conduite ne fut ni moins décidée ni moins loyale, au moment de la maladie du jeune roi à Calais, quand il écrivit à Mazarin, qui se croyait à moitié perdu, une lettre si concise et si énergique (4). Richelieu aurait récompensé un pareil dévouement, mais le rusé Italien ne se piquait pas de gratitude. On commença par refuser successivement et dans les termes les plus obligeants toutes les grâces que Bussy demandait et auxquelles il avait des droits incontestables. Le cardinal espérait probablement qu'il se présenterait un jour ou l'autre quelque prétexte plausible pour le dispenser de payer sa dette, et il ne se trompait pas.

Bussy se plaisait peu à la cour; il n'y était venu pour la

---

(1) D'Aubigné, *Mémoires*, édit. Charpentier, p. 122.
(2) Voy. t. I, p. 194 et suiv.
(3) *Ibid.*, p. 336.
(4) T. II, p. 172.

première fois qu'en 1638 et pendant longtemps il n'y fit que d'assez rares apparitions. Il s'y sentait gêné et mal à l'aise (1). Au sortir de la vie bruyante et de la liberté des camps, les fêtes royales l'ennuyaient; il détestait la chasse, ce plaisir favori des Bourbons: l'oisiveté lui devint funeste. Incapable de goûter les joies tranquilles de la famille (2), lié avec des intrigants débauchés comme Vivonne, Vardes, le comte de Guiche, Manicamp, etc., il oublia que le temps des folies de jeunesse devait être passé pour lui, et entraîné par son amour des plaisirs il eut la maladresse d'ajouter les dévots à ses autres ennemis.

Au mois d'avril 1659, pendant la semaine sainte, il fit avec les personnages que nous venons de nommer cette fameuse partie de Roissy dont il nous a laissé deux récits qui se complètent l'un l'autre (3) et qui probablement ne disent pas tout. On accusa de mille impiétés les quatre amis qui s'étaient réunis « pour vaquer avec moins de distraction aux pensées de l'éternité. » Vardes, Guiche et Manicamp étaient, les deux derniers surtout, perdus de réputation. Dès lors tout était croyable de leur part. Bussy, qui valait infiniment mieux, avait donné plus d'une fois prise à des accusations d'irréligion. Il avouait

---

(1) J'ai trouvé dans un volume (t. IV, p. 265) du recueil manuscrit de Maurepas la note suivante : « Au demeurant, Bussy était un fat à qui ni la cour ni la guerre n'ont jamais pu ôter le goût de la mauvaise compagnie ni l'air de la province. »

(2) Bussy avait eu de sa première femme trois filles, et il eut de sa seconde femme deux garçons et trois filles; il ne nous indique pas l'année de leur naissance dans sa *Généalogie*, où il leur a consacré quelques lignes. Nous en reparlerons dans la *Correspondance*.

(3) Voy. *Mémoires*, t. II, p. 89 et suiv., et *Histoire amoureuse*, Ibid., p. 119 et suiv.

lui-même « qu'il était peu régulier sur la dévotion, » et c'était parler bien modestement. On n'avait point oublié son couplet sur Jumeaux (1), ni la farce sacrilége à laquelle il avait pris plus ou moins de part dans une église de Catalogne (2). Enfin les joyeux compagnons avaient chanté un cantique (3) où ils n'avaient ménagé que leurs amis et « comme le nombre en était petit, le cantique avait été grand. » On peut juger quel fut le scandale. Anne d'Autriche était alors plongée dans la plus haute ferveur religieuse, et les dévots, tout-puissants auprès d'elle, demandèrent un châtiment exemplaire. Mazarin ne les aurait peut-être pas écoutés si Vivonne ne se fût mêlé peu après à une intrigue de cour où était en jeu la nièce du

---

(1)
Jumeaux que j'aime et que j'estime
Est un bon piffre abandonné;
Il n'a point en horreur le crime
Et je crois qu'il sera damné.
J'en ai une joie infinie
Car je lui tiendrai compagnie.

(2) T. II, p. 148.

(3) L'histoire de ce cantique est fort obscure et j'avoue ne pouvoir rien en dire de positif. Celui qui a été imprimé et que l'on persista à attribuer à Bussy, comme au meilleur chansonnier de la troupe, est-il bien le cantique chanté à Roissy? On n'en sait rien. M. Walckenaer ne peut se résoudre à le regarder comme authentique et en donne pour raison que dans ses autres écrits Bussy ne s'est jamais servi d'expressions obscènes. Cela est vrai, mais il y a loin d'une œuvre littéraire, composée dans le silence du cabinet, à des couplets improvisés et chantés dans une orgie avec des compagnons comme le comte de Guiche, si connu par ses « emportements. » Toutefois d'après le récit fort inexact d'ailleurs de madame de Motteville (Voy. t. II, p. 454), il est certain que c'est alors que fut fait le fameux couplet sur Marie Mancini et Louis XIV :

Que Deodatus est heureux
De baiser ce bec amoureux

cardinal (1). Aussi pour satisfaire l'opinion publique, en servant ses rancunes, il exila les coupables. Bussy reçut le 10 juillet l'ordre de se retirer en Bourgogne et s'éloigna « la rage dans le cœur (2). »

Remarquons-le en passant, comme un signe particulier du siècle : Bussy, que l'on accusait d'impiété, était fort superstitieux. Il avait foi aux présages ni plus ni moins qu'un Romain ou qu'un moine du moyen âge. Lui si brave l'épée à la main, il avait peur des esprits (3), sans y croire, disait-il, mais la chose n'est pas bien sûre. Après la mort de son fidèle Jumeaux, qui avait promis de venir lui apporter des nouvelles de l'autre monde, il attendit longtemps l'exécution de cette promesse, si longtemps qu'il

---

Qui d'une oreille à l'autre va !
Alleluia !

On a répété bien souvent que ce couplet s'adressait à mademoiselle de la Vallière. C'est une erreur; il est probable seulement qu'on en fit une nouvelle application lorsqu'éclatèrent les amours du roi avec la fille d'honneur de Madame.

(1) Voy. Mémoires, t. II, p. 94 et suiv.

(2) Bussy en partant fit cette mauvaise chanson :

Je déteste
Comme peste
L'ordre du roi
Qui, parce que je raille,
Vaille que vaille,
Me dit que j'aille
A tous les diables chez moi.

Quoi ! pour m'être réjoui,
Pour avoir chanté,
Dansé,
La semaine sainte à Roissy,
On me chasse hélas !
Je promets
Si j'en reviens jamais
De faire bien des alleluias !

(Recueil de Maurepas, t. XXIV, f° 386).

(3) T. I, p. 76, 157. La croyance aux esprits était générale à cette époque. Voyez plutôt le piquant récit que fait le cardinal de Retz d'une aventure arrivée à lui et à Turenne (Mémoires, édit. Champollion, p. 33). C'est un véritable chapitre de Don Quichotte.

finit par se douter « que les morts ne faisaient pas toujours ce qu'il voulaient.» Au moment de son arrestation, il montra un chapelet qu'il se vanta de porter depuis vingt ans. S'il disait vrai, pendant ces vingt années il lui avait fait voir et entendre de bien terribles choses. Aussi quand, à la Bastille, il parla à Louvois des vœux qu'il adressait au ciel pour la reine-mère, celui-ci en parut peu édifié et put lui répondre, sans crainte d'être démenti, que jusqu'alors on n'avait pas trop compté à la cour sur le crédit de ses prières.

Parti de Paris le 3 août, Bussy y revint au mois de novembre et ce fut seulement l'année suivante (septembre ou octobre 1660) qu'on lui accorda la permission de reparaître à la cour. Il mit à profit pour sa réputation, mais d'une manière fatale pour son bonheur, les loisirs que lui créa cet exil. Pendant son séjour au château de Bussy et pour complaire à sa maîtresse, madame de Montglas, il composa (vers le mois de juillet 1660) l'*Histoire amoureuse des Gaules*. «Mon intention alors, dit-il, n'était point que personne la vît qu'elle; mais je fus trompé comme on le verra par la suite.»

Peu de temps après (1661) mourut Mazarin, qui laissa au roi des « portraits de la cour » où Bussy n'était pas flatté. Prévenu à la fois et par le cardinal et par Turenne, Louis montra de bonne heure peu de bienveillance pour le comte; néanmoins son mauvais vouloir ne se manifesta d'abord que par des refus et des exclusions. Malgré ses titres, Bussy ne fut point nommé chevalier de l'Ordre; il ne reçut point la pension qui avait toujours été attachée à la charge de mestre de camp général de la cavalerie; il ne fut invité à aucune des brillantes fêtes que donnait le jeune et galant monarque, et ce fut à grand'peine qu'il

put obtenir la mince faveur de la *casaque bleue* (1). Il n'eut pour se consoler que des succès littéraires. Il avait composé pour madame de Montglas un livre en vers de *Maximes d'amour*, qu'il eut l'honneur de lire chez Monsieur en présence d'une petite société choisie, et que le roi lui-même fit demander à l'auteur. Puis il fut, sans l'avoir sollicité, élu membre de l'Académie française (1665) et y prononça pour sa réception un discours fort cavalier où il donna libre cours à sa vanité; mais de cruels revers l'attendaient, car déjà l'*Histoire amoureuse* courait le monde.

Je n'ai pas besoin de raconter comment cet écrit vint à la connaissance du public. La relation de Bussy est trop circonstanciée pour que j'aie rien à y ajouter. S'il n'avait parlé que de madame d'Olonne et de madame de Châtillon, décriées depuis longtemps, on se serait peut-être borné à en rire; mais il avait eu l'imprudence de prononcer bien des noms, et il avait enchâssé dans son récit tant de portraits de grands et de petits personnages, qu'il y eût un soulèvement général. Son caractère intraitable lui avait déjà aliéné tout ce qu'il y avait d'hommes considérables et en faveur. Il se trouvait vis-à-vis de ses ennemis seul, sans appui (2), et le souvenir de ses brillants services était désormais impuissant à le protéger. D'ailleurs le talent qu'il avait déployé ne servait, en popularisant son œuvre, qu'à augmenter encore les haines.

(1) Voy. t. II, p. 133.

(2) Il n'avait guère d'autre appui que le duc de Saint-Aignan qui lui montra jusqu'à la fin de sa vie un dévouement et un attachement inaltérables. Henriette d'Angleterre l'avait défendue quelque temps, mais elle parut plus tard l'abandonner. Enfin on sait que Mademoiselle était en disgrâce.

S'il faut en croire un écrivain, Anne d'Autriche n'était pas la dernière à exciter ses ennemis (1), qui ne parlaient de rien moins que de se débarrasser de lui par un assassinat; la chose n'était pas facile; son épée était aussi redoutable que sa plume.

Louis XIV hésita longtemps avant de céder aux plaintes de ceux qui l'entouraient, et Bussy aurait probablement échappé au danger, si l'apparition d'un mauvais libelle, l'*Histoire des amours du Palais-Royal*, qu'on lui attribua immédiatement (2), n'eût semblé donner un démenti à ses énergiques protestations de n'avoir jamais rien dit ni écrit contre la famille royale. Le coup était porté; Louis qui ne pardonnait guère se montra inflexible et traita en criminel d'État le mordant et trop véridique écrivain. Le 17 avril 1665, le chevalier du guet Testu, qui avait déjà arrêté le comte en 1641, vint le chercher pour le conduire à la Bastille. Le surlendemain, le lieutenant criminel Tardieu lui fit subir un interrogatoire (3). Nul témoin ne lui fut confronté, nulle preuve articulée

(1) « Je suis surprise, disait-elle, que M. le Prince, qui ne passe pas pour endurant, souffre patiemment ce que Bussy a dit de lui. » Manuscrits Bouhier cités par M. Barrière (*La Cour et la Ville*). Cf. Walckenaer, t. II, p. 353.

(2) Je n'ai pas besoin de dire que c'était là une calomnie. « Admirons ici, dit Bayle, l'indocilité du public. Il s'obstine à croire que les deux ouvrages (l'Histoire amoureuse et l'Histoire des amours du Palais-Royal) sont du comte de Bussy. Rien ne l'en saurait faire démordre, ni les deux passages (de la lettre apologétique de Bussy) qu'on vient de citer, ni la différence qui se trouve entre ces deux pièces et qui est sensible aux fins connoisseurs; car il y a bien plus d'art et de génie dans la première que dans la seconde. » *Discours sur les libelles diffamatoires*, à la suite du *Dictionnaire critique*.

(3) Nous avons donné pour la première fois cette pièce inédite. Voy. l'Appendice du t. II, p. 455.

contre lui. Aussi le prisonnier espérait-il que sa captivité ne serait pas longue et c'était là le bruit public. Le 28 avril, Gui Patin écrivait : « L'on a mis dans la Bastille M. de Bussy-Rabutin qui a écrit un libelle qui offense les puissances ; M. le Prince s'en est plaint au roi qui l'a fait arrêter et lui a donné un pourpoint de pierre dans la rue Saint-Antoine. » Dix jours après il ajoutait : « M. de Bussy-Rabutin est dans la Bastille pour avoir écrit librement des amours de la cour et y avoir nommé des personnes de crédit qui s'en tiennent offensées et qui s'en sont plaintes. Toutefois on dit qu'il n'aura point d'autre mal que la prison et que le roi n'en a fait que rire (1). » Ces espérances ne se réalisèrent pas et on usa envers lui d'une extrême rigueur. Le 2 novembre seulement, c'est-à-dire au bout de six mois, et grâce aux instances de son confesseur, effrayé de son état maladif, on lui accorda la permission d'aller se promener sur la terrasse de la Bastille, et il s'étonne, avec raison, lui accoutumé dès sa jeunesse au grand air et à l'exercice, d'avoir pu résister aussi longtemps « à ne pas sortir d'une chambre. »

Chose triste à dire pour la mémoire de Bussy, il soutint sa captivité et plus tard son exil, sans courage ni dignité ; on est péniblement affecté à la lecture de ces requêtes en vers et en prose, de ces placets où, comme le dit si bien Voltaire, « il proteste en vain à Louis XIV une tendresse que ni le roi ni personne ne croyaient sincère. »

Pendant sa prison, ses ennemis ne restèrent pas inactifs. Tantôt on répandait le bruit qu'il avait chansonné ses juges et ses gardiens (2), tantôt qu'il était devenu

---

(1) Lettres choisies de M. Gui Patin, 1715, t. I, p. 63, 66.
(2) Voy. Mémoires, t. II, p. 226.

fou (1). L'impitoyable railleur était raillé à son tour :

Le roi sert de protecteur
Aux dames qu'on outrage.
Il a mis Bussy l'auteur
En cage, en cage, en cage (2).

Et le pédant Ménage, dont il s'était moqué dans l'*Histoire amoureuse*, lui décochait en latin la plus insultante des épigrammes (3).

---

(1) « M. de Bussy, de la Bastille où il étoit, a été conduit dans les petites maisons où on met les fous et il y a deux chambres. » Lettre de Gui Patin du 28 décembre 1665 (t. II, p. 153). Ce bruit absurde fut reproduit dans les *Acta philosophica*, août 1669, Leipzig, 1675, p. 847.

(2) Manuscrits Maurepas, t. XXIV, p. 73. Il est vrai qu'en même temps on lui adressait cette requête à laquelle il n'aurait pas demandé mieux que d'accéder :

Sortez de la Bastille,
Bussy ; revenez à la cour,
Pour instruire la ville
Des mystères d'amour.
Toute la cour n'a pas l'esprit
De nous avoir encor produit
Quelque sornette par écrit,
Ni quelque chansonnette
Qui puisse apprendre aux curieux
Ce que fait la coquette
Dans l'empire amoureux.

Ibid., p. 269.

(3)
Francorum proceres media (quis credit?) in aula
Bussiades scripto læserat horribili !
Pœna levis. Lodoix, nebulonem carcere claudens,
Detrahit indigno munus equestre duci.
Sic nebulo, gladiis quos formidabat Iberis,
Quos meruit francis fustibus eripitur.

(Epig. CXXXVIII, Amsterdam, 1687, p. 147).

« Bussy avoit blessé par un horrible écrit les grands de France (qui le croirait!) au milieu même de la cour. Châtiment léger! Louis renferme le coquin dans une prison et enlève à un chef indigne sa

Aux tortures physiques, à la maladie, à l'ennui vinrent se joindre encore d'autres tourments. On lui ordonna de se démettre de sa charge de mestre de camp général de la cavalerie : c'était briser sa carrière militaire. Puis, la maîtresse qu'il aimait si éperdument, madame de Montglas l'abandonna. Ce fut là un coup dont il fut longues années à se remettre, comme on le voit dans ses lettres. Mais il ne paraît pas en avoir eu un seul instant plus d'affection pour sa femme, qui lui montra pourtant, dans son infortune, un dévouement sans bornes.

Au milieu de ses chagrins, il eut toutefois une distraction qui dut singulièrement flatter son amour-propre. Une jeune religieuse se prit pour lui d'un intérêt fort tendre, et il entretint quelque temps avec elle une correspondance mystérieuse. Cette intrigue, qui était en bon train, cessa dès qu'il fut parvenu à découvrir le nom de l'inconnue qu'il ne nous a pas dévoilé.

Enfin les démarches de quelques amis qui lui étaient demeurés fidèles et surtout celles de sa femme furent couronnées de succès. Il obtint, le 16 mai 1666, après seize mois de captivité, la permission de sortir de la Bastille et de se faire soigner chez un chirurgien de Paris, Dalancé; la cour et la ville allèrent l'y voir comme une curiosité; puis, le 10 août, il fut autorisé à se retirer dans ses terres d'où il comptait bientôt revenir et où il resta exilé pendant dix-sept ans.

Ici s'arrêtent les Mémoires de Bussy et nous ne le suivrons pas plus loin; nous le retrouverons dans sa Correspondance, qui commence dès le moment où il arrive en

---

charge équestre. Ainsi le coquin est sauvé des glaives espagnols dont il avait peur et des bâtons français qu'il avait mérités. »

Bourgogne. Il s'est assez fait connaître à nous comme homme (1). Disons maintenant quelques mots de l'auteur.

Si les contemporains sont à peu près unanimes pour nous peindre son caractère sous le jour le plus défavorable, tous, en revanche, même ses ennemis, s'accordent pour louer sans réserve son talent d'écrivain. « C'est un bel et bon esprit que M. de Rabutin, dit Ménage, je ne puis m'empêcher de lui rendre cette justice quoiqu'il ait tâché de me donner un vilain tour dans *son Histoire* (amoureuse) *des Gaules*. On ne peut pas écrire avec plus d'esprit et plus de feu qu'il fait dans cette Histoire (2). » Saint-Évremond qui ne l'aimait guère n'hésite pas à lui reconnaître « un esprit merveilleux (3). » Vigneul-Marville trouve que du côté de l'esprit « il descendait d'Ovide et de Pétrone » et parle de « son admirable style (4). » Bayle enfin l'appelle « une plume charmante (5). »

Ces éloges sont mérités, et l'*Histoire amoureuse*, qui peut passer pour le chef-d'œuvre du genre, suffirait seule à les

(1) J'ai parlé plus haut de la loyauté politique de Bussy. Il est encore une autre qualité qu'on n'a jamais songé à lui contester, la probité, vertu fort rare à une époque où les grands personnages, à commencer par Mazarin, donnaient l'exemple des plus honteuses dilapidations.

(2) *Menagiana*, t. III, p. 237.

(3) Voy. t. II, Appendice, p. 459.

(4) *Mélanges*, 1790, t. II, p. 268.

(5) Au XVIII[e] siècle on s'est montré beaucoup plus sévère envers Bussy. Dans une lettre que nous avons reproduite (t. II, *Appendice*, p. 460) madame du Deffand le traite avec une injustice outrée. Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, ne lui accorde d'autre mérite que de « parler purement sa langue. » Il n'est guère plus généreux dans le *Temple du goût* : « Je cherchais le fameux comte de Bussy. Madame de Sévigné, qui est aimée de tous ceux qui habitent le Temple,

justifier. Le style en est d'une rare élégance, clair, net, concis. Les récits sont vifs et animés. Quant aux portraits où Saint-Évremond trouvait « une grâce négligée, libre et originale qu'on ne sauroit imiter, » ils laissent bien loin derrière eux ces insipides et menteurs portraits que les précieux et les précieuses du temps nous ont tracés d'eux-mêmes et de leurs amis. Ceux de Bussy étaient vrais et le seront éternellement. Est-ce qu'ils sont perdus ces types de la comtesse d'Olonne, de la duchesse de Châtillon, dont M. Cousin dirait sans doute « qu'elles étaient trop grandes dames pour daigner connaître la retenue? » Aujourd'hui ces femmes éhontées et intrigantes ne seraient peut-être pas, j'en conviens, placées aussi haut, mais en descendant plus bas, beaucoup plus bas si l'on veut, ne serait-on pas sûr de les rencontrer? Est-ce qu'en regardant autour de soi on ne parviendrait pas encore à retrouver, je ne dis pas une Sévigné pour la grâce et pour l'esprit, mais quelqu'une de ces vertueuses coquettes dont les maris « se tirent d'affaire devant les hommes et sont... trompés devant Dieu. » Le perfide portrait qu'il a fait de sa

me dit que son cher cousin, homme de beaucoup d'esprit, un peu trop vain, n'avait jamais pu réussir à donner au dieu du Goût cet excès de bonne opinion que le comte de Bussy avait de messire Roger de Rabutin.

Bussy, qui s'estime et qui s'aime,
Jusqu'au point d'en être ennuyeux,
Est censuré dans ces beaux lieux
Pour avoir, d'un ton glorieux,
Parlé trop souvent de lui-même.
Mais son fils, son aimable fils
Dans le Temple est toujours admis;
Lui, qui sans flatter, sans médire,
Toujours d'un aimable entretien,
Sans le croire, parle aussi bien
Que son père croyait écrire.

cousine était tellement frappant de vérité, tellement pris sur nature, que le bon Corbinelli, qui la connaissait bien et l'aimait tendrement, fut saisi d'un accès de gaieté en le lisant pour la première fois. Il se reprocha d'avoir ri et en recommença la lecture. Nouveaux rires, nouveaux regrets. C'est lui-même qui le raconte à Bussy.

Enfin, ce qu'il ne faut pas oublier, l'*Histoire amoureuse*, où passent tour à tour tant de personnages, a outre son mérite littéraire, une assez grande valeur au point de vue historique, comme l'a démontré M. Boiteau dans son savant et spirituel commentaire. Nous ne pouvons faire mieux que d'y renvoyer le lecteur.

Les Mémoires qui parurent, mais d'une manière très-incomplète, après la mort de Bussy, n'ajoutèrent rien à sa réputation et furent même assez froidement accueillis du public. Depuis lors on les a traités fort dédaigneusement. Nos historiens ne les ont pas jugés dignes d'être consultés ni cités, et on ne leur a point fait l'honneur de les insérer dans les grandes collections de Mémoires où ils auraient pourtant tenu une place tout aussi honorable que bien d'autres. Cette omission a lieu de surprendre, car ces Mémoires ne sont pas seulement une autobiographie. Sans doute la personnalité égoïste de Bussy y domine, mais à côté du piquant et spirituel récit de ses aventures, de ses duels, de ses intrigues amoureuses (1), qui tiennent une si grande place dans sa vie et sont si curieuses comme peinture de mœurs, il y a de nombreuses pages qui offrent

(1) Voyez, entre autres, le récit de ses amours avec mademoiselle de Romorantin et avec une dame de Châlon, récit omis dans les anciennes éditions ; son voyage avec la comtesse de Busset où se trouve une charmante description d'un gîte de province, etc., etc.

un intérêt plus général. On doit se rappeler que le comte a servi presque sans interruption pendant vingt-cinq ans, qu'il s'est trouvé en relation avec les personnages les plus considérables, Mazarin, Condé, Turenne, Conti, Créquy, Fouquet, etc., et que de 1652 à 1659, soit comme lieutenant de roi en Nivernais, soit comme mestre de camp général de la cavalerie, il a joué un rôle actif et important. Plusieurs de ses campagnes sont racontées trop minutieusement, je l'avoue (1), mais les détails qu'il nous donne on les chercherait vainement ailleurs. La correspondance qu'il a rapportée et où il aurait pu, il est vrai, retrancher plus d'une pièce officielle ou insignifiante, contient des lettres qui, comme celles que Corbinelli lui écrivait de la cour, ont une valeur historique très-réelle.

Je signalerai encore des portraits tracés avec un talent remarquable (2): ceux de Mazarin et de Turenne, le dernier surtout où l'on devine, à travers l'éloge et la critique, l'art déployé par l'auteur pour accorder sa passion avec la vérité; car si Bussy était médisant à l'excès, comme dit Saint-Évremond, il n'a jamais passé pour calomniateur. Il parle à diverses reprises de sa sincérité

---

(1) Bussy le sentait lui-même et après avoir cherché à s'en excuser (Voy. t. II, p. 5), il ajoute : « Si ceux qui verront mes Mémoires y trouvent des endroits qui ne leur plaisent pas, je leur conseille de les passer. » — C'est un conseil que nous répétons aujourd'hui.

(2) Saint-Évremond écrit à la duchesse de Mazarin, :

« Je vous envoie un petit livre (le Portefeuille de monsieur L. B. E., imprimé en 1695) où vous trouverez beaucoup de choses que vous avez déjà vues, mais qui ne laisseront pas de vous divertir. Il y a trois ou quatre portraits de Bussy que vous n'avez point vus, celui du roi de France, de M. le cardinal de Mazarin, de M. de Turenne, etc. Je ne pense pas que celui de M. de Turenne plaise fort à la maison de Bouillon. Le plus ressemblant est celui de M. le prince de Conti,

et il a raison. Malgré sa vanité et son caractère haineux et vindicatif, c'est là une qualité qu'on ne saurait lui refuser sans injustice; lui-même en diverses circonstances s'est peu ménagé et on aurait probablement sur son compte une opinion tout autre s'il n'avait point écrit ses Mémoires. On lui a reproché de s'être montré trop sévère envers Turenne dont il avait tant à se plaindre. La postérité n'aime guère à être troublée dans l'admiration qu'elle a vouée aux grands hommes. Elle s'en fait bien vite un idéal que chaque génération épure davantage. Mais ces grands hommes avaient aussi leurs faiblesses et leurs défauts, et les contemporains qui ont eu à en souffrir sont excusables d'en avoir gardé quelque rancune.

Les aperçus ingénieux, les traits brillants, les pensées fines et délicates abondent dans les *Mémoires* (1); il y a même, en dehors des portraits, quelques phrases qui semblent échappées à la plume d'un véritable historien : quand l'auteur nous dépeint, par exemple, Condé au milieu des tranchées de Mardick, couvert du sang ennemi et semblable au Dieu Mars dans la chaleur du

---

mais il est trop court; celui du roi, mais il est trop long. Les louanges le mieux méritées doivent être plus resserrées qu'étendues. »

(1) Le P. Bouhours, l'ami de Bussy, ayant cité plus d'une fois des extraits du comte dans l'*Art de penser* et dans les *Pensées ingénieuses prises de divers auteurs*, où, en bon jésuite, il avait oublié Pascal et bien d'autres, on fit sur lui une chanson dialoguée dont voici le dernier couplet :

Qu'Arnault lise Saint-Augustin,
Que mille fois il le commente,
Il vous faut Bussy-Rabutin.
Qu'Arnault lise Saint-Augustin.
Trouve-t-on dans ce vieux latin
Cette politesse charmante ?

(Recueil de Maurepas, t. XXVI, p. 163. Cf. Ibid., t. VI, p. 521-522.)

combat ; quand il nous montre Mazarin, presque seul dans un petit château des Ardennes, gouvernant l'État comme s'il eût été à la cour ; quand il nous représente encore, lors de la maladie du jeune roi, l'armée aux écoutes et dans le silence où met d'ordinaire un grand événement. De tels passages sont malheureusement trop rares ; Bussy est avant tout un charmant *raconteur*, qu'on me passe le mot, et il ne faut point lui demander la hauteur de vues et d'idées qui distinguent le penseur et l'homme d'État. Il y a loin de son style vif, limpide, où l'expression est toujours juste, à ce style incorrect, heurté, mais plein de séve et d'énergie des époques précédentes. Elles avaient disparu ces vigoureuses générations du XVIe siècle, qui puisaient dans la Bible d'ardentes convictions religieuses et dans Tacite la haine du vice et de la tyrannie. L'heure des grandes luttes est passée ; après Richelieu qui brisait ses ennemis mais qui ne les avilissait pas, Mazarin a tout assoupli, tout corrompu, et sous le despotisme de Louis XIV la France entière va désormais s'effacer. Bussy est bien l'homme de son temps. Voyez aussi quelles sont ses lectures favorites? Le voluptueux et langoureux Ovide dont il traduit des élégies et dont le *Remedium amoris* le console dans ses chagrins de jeunesse ; le licencieux Pétrone dont il a intercalé avec tant d'art quelques pages dans l'*Histoire amoureuse ;* enfin un peu, bien peu d'Horace. Avec de tels maîtres doit-on s'étonner que chez lui et chez bien d'autres la galanterie ait chassé la passion, que l'élégance et la pureté aient remplacé la puissance et l'enthousiasme?

Les Mémoires de Bussy parurent pour la première fois en 1696, c'est-à-dire trois ans après sa mort, arrivée le 9 avril 1693. Il y en eut deux éditions la première an-

née, l'une en deux volumes in-4°, l'autre en 3 vol. in-12. On les réimprima en 1731, 1751 et 1754; enfin, en 1768, sous le titre de *Mémoires secrets*, on publia en deux volumes in-12, un abrégé où l'œuvre originale a été mutilée, dénaturée, remaniée, suivant le caprice de l'éditeur, qui y a intercalé des réflexions de son crû et déclare assumer toute la responsabilité de ces changements. La première édition, comme les suivantes, était incomplète. Pour combler une partie des lacunes, un éditeur inconnu publia au XVIIIe siècle, mais on ignore en quelle année, un volume devenu fort rare, le *Supplément aux Mémoires et aux lettres de M. le comte de Bussy-Rabutin.... extrait des manuscrits originaux de cet auteur en 10 volumes in-4.* Au monde, l'an 7539417 (1), 2 parties en 1 volume in-12. On y trouve trente ou quarante pages que, par des motifs faciles à concevoir, les éditeurs précédents avaient omises.

Si le texte que nous donnons aujourd'hui est aussi exact et aussi complet que possible (2), nous en sommes redevable à la gracieuse obligeance de M. le marquis de Laguiche, qui nous a permis d'aller consulter, dans son château de Chaumont, le seul manuscrit des Mémoires de Bussy que l'on connaisse actuellement. Nous le prions de vouloir bien recevoir ici l'expression de toute notre gratitude. Ce manuscrit, héritage de famille, se compose actuellement de deux volumes in-4 (3) écrits de la main du petit-fils de Bussy, le marquis de Langeac; c'est dire qu'il présente toutes les garanties d'authenticité. Une collation

(1) La somme de ces chiffres est égale à 36. Peut-être pourrait-on en conclure que le volume a été publié en 1736.

(2) Au moins jusqu'à l'année 1684. Voy. t. II, p. 265, *note*.

(3) *Ibid.*

soigneusement faite nous a permis de remplacer en plus d'un endroit les initiales par les noms propres, et nous a fourni un assez grand nombre de passages restés jusqu'alors inédits et que nous avons indiqués par des [ ].

Depuis quelques mois, il a paru deux éditions de l'*Histoire amoureuse des Gaules*. La première (1) a été annotée avec un soin tout particulier par un spirituel érudit, M. Boiteau; la seconde (2), revue sur un manuscrit de l'Arsenal, offre quelques variantes de peu d'importance. L'éditeur de celle-ci, M. Poitevin, a conservé les noms supposés sous lesquels dans plusieurs éditions on a caché les personnages mis en scène par Bussy.—Malgré les mérites fort divers de ces deux publications, nous avons cru devoir joindre l'*Histoire amoureuse* aux Mémoires, dont elle est, à notre avis, le complément nécessaire, car Bussy y a raconté certains épisodes de sa vie, entre autres sa liaison et sa brouille avec madame de Sévigné et le commencement de ses amours avec madame de Montglas. Le texte que nous avons suivi est celui de l'édition publiée à ce que l'on croit vers 1666, et qui porte en tête un frontispice gravé représentant une Renommée, avec ces mots au bas : *Bus. inv.*, *Rabut. exc.* Nous y avons seulement corrigé quelques petites fautes d'impression.

Pour aider à la lecture des Mémoires, nous les avons divisés par année, en faisant précéder chaque division d'un sommaire assez étendu. De plus, une table alphabétique très-complète rendra les recherches aussi faciles que possible.

---

(1) Paris, Jannet, Bibliothèque elzevirienne, in-16.

(2) Paris, Delahays, 2 vol. in-18.

Enfin, dans les appendices de nos deux volumes, nous avons réuni quelques pièces justificatives, parmi lesquelles nous citerons l'*interrogatoire de Bussy à la Bastille*, document intéressant, dont nous devons la communication à l'obligeance de notre ami, M. G. de la Marinière (1).

LUD. L.

---

(1) Notre texte offre quelques différences dans l'orthographe des noms propres que les anciennes éditions, le manuscrit, les lettres nous présentent écrits d'une manière peu uniforme. Il ne nous a pas paru très-utile de faire disparaître ces irrégularités qui, du reste, ne donneront lieu à aucune difficulté.

On peut consulter sur Bussy les excellentes Notices de M. Bazin et de M. Sainte-Beuve, les *Mémoires de madame de Sévigné*, de M. Walckenaer et enfin les deux récentes éditions de l'*Histoire amoureuse* que nous avons mentionnées plus haut.

FIN DE LA NOTICE.

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

MÉMOIRES DE MESSIRE ROGER DE RABUTIN,

COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, ET MESTRE DE CAMP
GÉNÉRAL DE LA CAVALERIE LÉGÈRE.

Il est si difficile de parler de soi, et des affaires de son temps au gré de tout le monde, que la famille de monsieur le comte de Bussy se seroit contentée de profiter seule de ce qu'il peut y avoir d'utile et d'agréable dans ses Mémoires, si elle n'avoit eu lieu de craindre (par la fâcheuse expérience qu'il en a faite) qu'on pourroit encore, sur quelques morceaux dérobés, composer un roman sous le titre de ses Mémoires. Cette raison seule a fait consentir qu'ils fussent imprimés : on n'en fera point ici d'éloges; cela ne serviroit peut-être qu'à révolter ceux qui croient qu'on fait tort à

leur jugement, dès qu'on leur propose le sien, et on laissera décider du mérite de cés Mémoires par le succès qu'ils auront.

Au reste, on a jugé à propos d'en retrancher tout ce que monsieur le comte de Bussy a écrit depuis son exil jusqu'à sa mort (1), parce qu'ayant passé presque tout ce temps-là chez lui à la campagne, on n'a rien trouvé parmi ses papiers, qu'on ait cru devoir joindre à des événements historiques.

---

(1) Les *Mémoires* proprement dits s'arrêtent en effet au moment de la disgrâce de Bussy. La suite, bien que portant aussi sur les manuscrits le titre de Mémoires, contient presque uniquement la correspondance (lettres et réponses) que Bussy depuis son exil entretint avec sa famille et ses amis. — Cette correspondance, si étrangement mutilée et dénaturée dans les éditions qui en furent données au siècle dernier, nous la publierons, et d'après la copie autographe de Bussy, à la suite des présents Mémoires, dont elle est le complément indispensable. Outre un texte authentique pour les pages déjà publiées, notre édition comprendra une foule de lettres inédites. Aussi croyons-nous pouvoir affirmer que ce recueil, où figurent les noms les plus illustres du 17ᵉ siècle, sera digne, au point de vue littéraire et historique, de prendre place à côté de la correspondance de madame de Sévigné.

MÉMOIRES

DE

BUSSY-RABUTIN.

1618—1634.

Naissance de Bussy-Rabutin. — Son éducation. — Mort de son frè aîné. — Son père vient s'établir à Paris. — Sa première campagne. — Siége et prise de La Motte.

Lorsque j'entrai dans le monde, ma première et ma plus forte inclination fut de devenir honnête homme (1), et de parvenir aux grands honneurs de la guerre. Pour cet effet, j'essayai autant qu'il me fut possible d'avoir commerce avec les honnêtes gens; et quand mon père me mena à l'armée, j'écrivis mes campagnes pour me faire mieux retenir les choses qui s'y passoient. J'ai continué jusqu'à présent d'en user ainsi; et sans autre vue que de m'amuser, j'ai même écrit mes moindres occupations. Cependant les malheurs qui me sont arrivés ayant rendu ma vie plus considérable, j'ai fait dessein de l'écrire; et l'oisiveté de ma prison m'a donné lieu de l'entreprendre.

Je parlerai moi-même de moi, et je ne ferai pas comme

---

(1) « L'honnête homme, écrivait Bussy à Corbinelli, le 6 mars 1679, l'honnête homme est un homme poli et qui sait vivre. »

ceux qui, pour avoir prétexte de faire leur panégyrique, de leur histoire, l'écrivent sous des noms empruntés : je ne serai ni assez vain, ni assez ridicule, pour me louer sans raison; mais aussi n'aurai-je pas une assez sotte honte pour ne pas dire de moi des choses avantageuses quand ce seront des vérités.

Cela est assez favorable à mon dessein, que dès ma plus grande jeunesse j'aie écrit tout ce que j'ai fait; car ces mémoires étant d'ailleurs faits sur des ordres, des lettres, des patentes et des brevets du roi; des lettres de ministres d'État, de généraux d'armées et même de particuliers, de tous lesquels j'ai les originaux; et toutes ces choses étant liées ensemble par des relations et par des raisonnements, composeront une histoire de moi si véritable et si particularisée, que je la pourrois appeler ma confession générale, si je ne disois quelquefois du bien de moi comme du mal.

Si j'avois eu de plus grands sujets à traiter, je ne les aurois pas gâtés par ma manière de les dire, et les gens curieux de grandes choses, qui pourront lire ces mémoires, y auroient mieux trouvé leur compte; mais cela n'a pas été à mon choix, la fortune en a disposé autrement; les lecteurs jugeront si elle a eu raison.

Je naquis le vendredi 13 avril 1618 à Épiry, qui étoit une terre fort ancienne dans ma maison et qui en sortit depuis. Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, fut mon parrain. J'avois deux aînés, et j'eus depuis deux cadets, qui tous quatre moururent en divers temps, et me laissèrent unique. Avant la mort de l'aîné de tous, mon père m'avoit destiné à être chevalier de Malte; il paroissoit que des cinq frères que nous étions, la fortune m'ayant ôté les deux qui me précédoient et les deux d'après (1), ce choix-là promettoit de sa part quelque

(1) Voyez la notice en tête du volume.

chose de beau pour moi; cependant la fortune n'a pas tenu tout ce qu'elle sembloit promettre.

Mais pour dire les choses de suite, je fus élevé avec plus de tendresse, particulièrement de la part de ma mère, que mes autres frères; et il sembloit, par les soins qu'elle avoit de moi, plus grands que des autres, qu'elle eût quelque pressentiment que je devois être le seul soutien de ma maison.

Lorsque j'eus neuf ans, on nous mit, mon frère aîné et moi, avec un précepteur au collége des jésuites d'Autun. Peu de temps après, le feu roi Louis XIII voulant réduire dans leur devoir les rebelles huguenots du Languedoc (1), fit de nouvelles levées de troupes, parmi lesquelles mon père ayant été choisi pour mestre de camp d'un régiment d'infanterie de douze compagnies, il retira mon frère du collége, où il ne faisoit pas grand progrès, le fit enseigne de sa compagnie de mestre de camp et mit avec moi un de mes cadets destiné à être chevalier de Malte; j'avois assez d'inclination à l'étude, et mes régents étoient fort satisfaits de moi. Cependant la guerre ayant passé de Languedoc en Piémont, mon frère aîné mourut de peste à Briqueras (2), et me laissa par sa mort l'aîné de la maison, car le second étoit mort au berceau.

Quelque temps après, la paix s'étant faite (3), mon père vint s'établir à Paris avec toute sa famille dans le quartier de l'Université, autant pour sortir d'un grand procès où il s'étoit embarqué, que pour autre chose.

Mon frère le chevalier et moi étant donc à Paris avec

---

(1) Le duc de Rohan, général du parti protestant, avait, à la fin de 1627, pris les armes dans le Languedoc. Voyez ses *Mémoires* : l. 4, Richelieu; l. 18; et Levassor, *Hist. de Louis XIII*, l. 24, édit. de 1757, in-4°.

(2) A deux lieues de Pignerol.

(3) La paix avec la Savoie fut signée le 11 mars 1629.

mon père et ma mère dans un logis à l'année, rue de la Harpe, d'où nous allions au collége de Clermont (1) mon frère le chevalier et moi, j'entrai en seconde que je n'avois pas douze ans, et j'étois si bon humaniste, qu'à treize on me jugea assez fort pour entrer de là en philosophie, sans passer par la rhétorique.

A la fin de mon année de logique, mon père ayant eu ordre de remettre son régiment sur pied, m'en donna la première compagnie : et au lieu de me laisser achever la physique, m'envoya en l'année 1634 au siége de la Motte, en Lorraine, avec ce régiment; je dis m'envoya, parce qu'il n'y put pas venir d'abord, à cause de la lieutenance de roi de Nivernois, dont Sa Majesté l'honora. Cependant le sieur de Chovance, vieil officier d'infanterie, brave et intelligent, qui étoit second capitaine, avoit en effet le commandement du régiment, que je n'avois qu'en apparence.

Je me suis ôté une belle occasion de dire du bien de moi, en écrivant moi-même mes mémoires : car si ç'avoit été mon secrétaire, il auroit pu dire (comme font tous les autres) que quand j'étois au collége, je battois tous mes camarades; que dans les moindres jeux je voulois toujours être le maître, et mille autres fadaises comme celles-là. Mais moi qui suis sincère, je dirai que je ne battois personne et que je me contentois de n'être point battu.

Mais pour revenir au siége de la Motte, qui fut bloquée au commencement de mars 1634, nous le faisions le plus commodément du monde : nous n'avions point d'ennemis à plus de cinquante lieues de nous; toutes nos troupes étoient en des quartiers à une lieue, ou à une lieue et demie de la place; le régiment de mon père étoit logé sur la Meuse dans un village nommé Goncourt, d'où il montoit sa garde de quatre jours l'un.

---

(1) Fondé par Guillaume Du Prat, fils du chancelier de ce nom; aujourd'hui collége Louis-le-Grand.

Comme les troupes furent plus de deux mois dans leurs quartiers, pendant lesquels on faisoit les préparatifs pour le siége, mon père arriva avant l'ouverture de la tranchée qui se fit sur la fin de mai. Le vieux maréchal de la Force de Caumont (1) commandoit l'armée; les maréchaux de camp étoient le vicomte d'Arpajon, depuis duc (2), le marquis de la Force, depuis maréchal, et le colonel Hebron, Écossois (3).

Il y avoit longtemps que l'on n'avoit fait de siége en France : de sorte que nous faisions mille fautes, qui pourtant ne nous coûtoient rien, parce que les ennemis étoient aussi ignorants que nous (4). Enfin la place se rendit le 18 juillet 1634.

Ce qui se passa de plus considérable en ce siége, fut que le sieur d'Iche, gouverneur de la place, ayant été tué, un frère capucin qu'il avoit dans la ville acheva de la défendre; et après avoir fait beaucoup de belles actions dans les sorties où il étoit toujours le premier, il eut le bras cassé d'un coup de mousquet en défendant la brèche.

Le gouvernement de cette place ayant été donné à Perigal, capitaine dans le régiment de Navarre, l'armée après quelque temps de rafraîchissement, passa en Allemagne, et mon père me trouvant trop jeune pour un voyage comme celui-là, qu'on alloit faire, approchant l'hiver, me mit à l'académie chez Benjamin. J'y entrai au commencement

---

(1) Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, né le 29 décembre 1558, mort le 10 mai 1656. On sait comment il échappa miraculeusement à la Saint-Barthélemy. Voy. son historiette dans Tallemant des Réaux, et ses *Mémoires* publiés en 1843 (4 vol. in-8°). — Son fils Armand, maréchal de France, mort en 1675.

(2) Louis d'Arpajon, créé duc et pair en décembre 1650.

(3) Il fut tué au siége de Saverne, en 1636. Voyez Levassor, t. V, p. 161.

(4) Voy. sur cette ignorance de l'art des siéges, Tallemant des Réaux, historiette du maréchal de Chastillon.

de l'hiver 1634. Mais comme après avoir commandé un régiment pendant quelque temps, il m'étoit bien difficile de me réduire à l'obéissance d'un écolier, je n'y demeurai que huit mois.

1635—1636.

Campagne de Bussy en Lorraine. — Prise du château de Moyen, de Charmes et de Neufchâtel. — Défaite de Coloredo par le marquis de La Force. — Siége de Dôle. — Bussy court risque d'être pris dans Pesmes. — Il passe avec son régiment en Picardie. — Siége et prise de Corbie. — Maladie du père de Bussy. — Il se rend en Nivernais. — Assemblée de famille pour nommer un tuteur à Mademoiselle de Chantal. — Bussy abuse de la confiance de son père.

Au commencement de mai 1635, les arrière-bans de France ayant eu ordre du roi de marcher en Lorraine, sous la conduite des gouverneurs et des lieutenants de roi des provinces, mon père y mena la noblesse de Nivernois, dont Sa Majesté lui avoit donné la lieutenance générale, l'année d'auparavant. A cette noblesse, il joignit trois cents hommes de recrues pour son régiment qui étoit dans Épinal, et il m'en donna la conduite. Je marchai avec cette infanterie en août 1635, logeant toujours dans les avenues des villages où logeoit la noblesse du Nivernois, et nous arrivâmes en Lorraine à la fin de ce mois, où nous joignîmes l'armée du roi, commandée par Charles de Valois, duc d'Angoulême, donné de Charles IX (1), et par le vieux maréchal de la Force. Elle étoit campée au village de Magnière, et le duc Charles de Lorraine à Rambervilliers avec un corps de troupes considérable; le marquis de Sourdis, Charles d'Escoubleau (2), l'un des maréchaux de

---

(1) Charles de Valois, grand prieur de France, comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, né le 28 avril 1573, mort en 1650. Il a laissé des Mémoires. Voy. son historiette dans Tallemant des Réaux.

(2) Mort le 2 mai 1657.

camp de notre armée, prit dans ce temps-là le château de Moyen à une lieue de notre camp.

Nos généraux voulant retirer d'Épinal les régiments de Bussy-Rabutin, de Nicé, de Bains et de Nanteuil, qu'ils trouvoient un peu trop exposés dans cette méchante place, en donnèrent la commission au colonel Gassion (1), qui, avec son régiment de cavalerie et quelques autres corps d'Allemands, s'acquitta fort bien de cet emploi : car après avoir retiré ces quatre régiments d'infanterie, il força la ville de Charmes, prit Neufchâtel (2) par composition, et battit les ennemis en plusieurs petites rencontres.

La campagne finie, on mit le régiment de mon père en garnison à Huillecourt, un fort grand village sur le bord de la Meuse, près de Clémont en Barrois. Mon père qui vouloit que j'apprisse mon métier, me laissa tout l'hiver à son régiment; il en valut mieux, et moi aussi : car à mon exemple peu d'officiers quittèrent, et ceux qui eurent congé en manquèrent pas de revenir à point nommé dans le temps qu'ils l'avoient promis.

Au commencement de mars 1636, le marquis de la Force, fils du maréchal, qui étoit demeuré l'hiver en Lorraine pour commander les troupes, ayant eu avis que Coloredo, l'un des officiers généraux des armées de l'empereur, s'avançoit avec dix-huit cents chevaux pour lui enlever quelques quartiers, marcha à lui avec cavalerie et infanterie dont fut le régiment de mon père, le défit (à Ravon) près de Baccarat et le prit prisonnier.

Au retour de cette expédition, le marquis me renvoya conduire un convoi de vivres et de munitions de guerre dans le château de Moyen avec le régiment de mon père;

---

(1) J. de Gassion, maréchal de France, dit le *lion de la France*, né en 1609, tué au siége de Lens en 1647. Voyez l'historiette que lui a consacrée Tallemant des Réaux.

(2) Charmes-sur-Moselle. — Châtel (Vosges).

ce que je fis sans péril, la défaite de Coloredo nous ayant rendus maîtres de la campagne.

Au mois d'avril suivant, le régiment de mon père eut ordre de marcher en Bourgogne, où nous trouvâmes Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de la province, se préparant pour faire le siége de Dôle.

Charles de la Porte, marquis de la Meilleraye (1), grand maître de l'artillerie, depuis maréchal de France et cousin germain du cardinal de Richelieu, étoit lieutenant général de cette armée; N. de Neuville, marquis de Villeroy, depuis maréchal et duc et pair (2); Damas, marquis de Tianges, cousin germain de mon père, et Lambert (3) étoient les maréchaux de camp.

Le prince entra à la fin de mai dans le comté de Bourgogne par Auxonne avec une partie de l'armée, et le grand-maître par Pontallier avec l'autre, de laquelle étoit le régiment de mon père, qu'il laissa dans la ville de Pesmes, après l'avoir prise: il me donna ordre de me saisir d'un château nommé Balançon à deux lieues de là, et d'y laisser un capitaine avec cinquante hommes; je dis me donna ordre, parce que le procès dont j'ai parlé retenoit mon père à Paris.

Comme je n'avois rien à craindre dans Pesmes (à ce qu'il me sembloit) n'y ayant alors aucun ennemi en campagne, je m'allois quelquefois promener à Dijon pour quatre ou cinq jours, ce qui faillit enfin à me perdre, et qui doit être une leçon à tous les officiers et à ceux qui sont chargés de la garde des places ou de quelque poste, de n'en sortir jamais que par ordre du supérieur.

Le 15 juillet, étant allé à Dijon à mon ordinaire, le

(1) Né vers 1602, mort le 8 février 1664. — Voy. son historiette dans Tallemant des Réaux.

(2) Né en 1597, mort en 1685. Il fut gouverneur de Louis XIV.

(3) Il fut plus tard gouverneur de Metz.

prince qui avoit avis que les ennemis s'assembloient sans bruit pour s'approcher du camp et voir ce qu'il y auroit à faire pour secourir Dôle, crut que la première chose qu'ils feroient ce seroit de prendre Pesmes, et que cette place ne valant rien ils enlèveroient le régiment de mon père; de sorte qu'il m'envoya ordre de la quitter et de me retirer en diligence au camp. Cet ordre ne me trouvant pas, celui qui commandoit en mon absence y obéit, et m'envoya un officier pour m'avertir de ce changement. L'officier étant allé me chercher par un autre chemin que celui par lequel je revenois, ne me trouva pas, et j'allai droit à Pesmes. Le peuple étoit sur les murailles, alarmé de deux cents chevaux des ennemis qui demandoient qu'on leur ouvrît les portes. Aussitôt que je fus assez près pour être reconnu des habitants, ils me crièrent que mon régiment étoit sorti le matin par ordre du prince, qu'il étoit au camp devant Dôle, et que les ennemis étoient de l'autre côté de la ville qui les pressoient de les laisser entrer. Dans le temps qu'ils me parloient je vis deux escadrons, la rivière entre eux et moi, qui en approchoient, et qui avoient détaché vingt maîtres devant eux qui passoient le gué au grand trot. Je me retirai en même temps avec sept hommes à cheval, et les bois étant proches, les ennemis me perdirent bientôt de vue. J'allai ce soir-là à Pontallier et le lendemain au camp.

Lorsque je saluai le prince, il savoit déjà le hasard où j'avois été d'être pris; il m'en fit une petite réprimande honnête et sans aigreur; et j'en fis si bien mon profit que jamais depuis je ne me suis exposé à de pareils accidents.

Il est encore à remarquer que bien m'en prit d'avoir traité doucement les habitants de Pesmes et d'avoir empêché les désordres des soldats, car autrement j'étois pris; et ce doit être là un exemple à suivre par ceux qui commandent les troupes, comme l'autre est à éviter.

Je trouvai le régiment de mon père campé sur l'avenue

d'Auxonne, avec ordre de travailler devant lui à la ligne de circonvallation, et point de garde à faire à la tranchée. Cela me donna du chagrin, craignant qu'on ne nous estimât pas assez: cpendant le régiment étoit fort bon, soit en officiers, soit en soldats; mais la chose se passa de la sorte, parce que les gardes étoient réglées sans nous, dès le commencement du siége.

Dans ce temps-là, les affaires du roi alloient si mal en Picardie (1) que Sa Majesté manda plusieurs fois au prince de Condé de lever le siége de Dôle et de lui envoyer une partie de ses troupes. Ce prince, qui attendoit beaucoup de l'effet d'une mine qu'il avoit sous un des bastions de la place, différoit toujours. Enfin ce fourneau ayant joué, et n'ayant pas assez fait pour obliger le prince à faire donner l'assaut, il obéit au roi, et se retira avec l'armée dans son gouvernement, le 15 août. Le duc Charles de Lorraine nous suivit avec deux mille chevaux jusques à l'entrée des bois qui sont sur le chemin d'Auxonne: le gros de l'armée des ennemis étant resté dans notre camp, le régiment de mon père eut l'honneur, avec celui de Navarre, de faire la retraite dont il s'acquitta fort bien. Voici comment se fit cette petite retraite.

Depuis notre camp jusqu'au bois d'Auxonne, il peut y avoir une lieue d'une petite plaine entre deux taillis. Le régiment de Navarre envoyoit cent mousquetaires dans les taillis de la droite qui le bordoient en dedans, et le régiment de mon père autant dans celui de la gauche, et ces mousquetaires faisoient feu sur la cavalerie des ennemis, plus ou moins, suivant qu'elle nous pressoit; et

---

(1) Richelieu, en 1635, avait fait déclarer la guerre à la maison d'Autriche. Après quelques victoires, le sort des armes était devenu contraire à la France, et au mois de juillet 1636 les impériaux avaient envahi la Picardie, pris Corbie et d'autres places et jeté la terreur jusque dans Paris. — Ces désastres laissèrent d'assez profonds souvenirs pour que l'année 1636 fût appelée l'*année de Corbie*.

ayant fait leurs décharges, ils regagnoient leurs corps par le taillis, et l'on en renvoyoit pareil nombre, en marchant toujours jusqu'aux grands bois, à l'entrée desquels les ennemis se retirèrent ayant perdu quelques hommes et ayant eu beaucoup de chevaux tués ou blessés.

Les officiers généraux en ce temps-là ne se pressoient pas tant de se signaler qu'ils ont fait depuis; nous n'en vîmes pas un à cette retraite.

Aussitôt que nous fûmes en Bourgogne, nous fûmes détachés douze régiments de cette armée pour aller joindre l'armée de Picardie. Les ennemis y avoient fait de grands progrès; ils y avoient pris la Capelle, le Catelet, Corbie et Roye; et cela avoit obligé le roi de faire des levées extraordinaires. La ville de Paris, outre cinq ou six cents chevaux, lui avoit fait présent de trois régiments d'infanterie, l'un desquels composé de dix-huit cents hommes Sa Majesté avait donné à mon père. Le rendez-vous général de l'armée se fit dans les plaines de Roye: on y trouva trente-cinq mille hommes de pied, et quinze mille chevaux: son premier exploit fut le siége de cette place; on la battit de douze canons sans y faire de tranchées, et la brèche étant raisonnable, je fus détaché avec quatre cents hommes de plusieurs corps pour aller à l'assaut; mais heureusement pour moi, elle se rendit comme j'étois sur le bord du fossé.

Après cette prise, nous marchâmes à Corbie, dont on fit le blocus au commencement d'octobre. Les deux régiments de mon père étoient campés l'un auprès de l'autre au delà de la rivière de Somme sur le bord du ruisseau d'Ancre, dans le quartier que Fontenay-Mareuil (1), maréchal de camp, commandoit.

(1) François Duval, marquis de Fontenay-Mareuil, né vers 1595, ambassadeur à Rome en 1641 et 1646. On ignore la date de sa mort. Il a laissé des Mémoires fort importants.

Nous travaillâmes promptement à notre circonvallation, qui fut achevée le 10 octobre; le fossé étoit fort large et fort profond, la ligne avoit sept lieues de tour.

Le 26 octobre, le roi s'en retourna devers Paris. Le cardinal de Richelieu demeura à Amiens, et proposa à Gaston de France, duc d'Orléans (1), général de l'armée et au reste des officiers généraux, d'ouvrir la tranchée. A cela on objecta mille difficultés, mais enfin son sentiment fut suivi, et si bien exécuté, que le 10 novembre les ennemis demandèrent à traiter. On leur accorda quatre jours pour donner avis au prince Thomas de Savoie, général des ennemis, et sortir de la place s'ils n'étoient secourus; ce qu'ils ne furent pas. Il mourut de maladie à ce siége beaucoup de gens de ces nouvelles levées : du seul régiment de Paris qu'avoit mon père, il en fut enterré cinq cents devant le camp; celui que je commandois n'étant composé que de vieux soldats, nous n'en perdîmes quasi point.

A la fin de cette campagne, mon père, son mal augmentant, se fit porter à Amiens; et comme il fut à l'extrémité, il me fit appeler pour me faire avec le meilleur sens du monde un discours sur ma conduite : il n'aboutit qu'à trois points : le premier, la crainte de Dieu; le second, le soin de mon honneur plus que ma vie, et le troisième, le service du roi. Il me recommanda de bien vivre avec ma mère; il me dit que nous trouverions des mémoires fort exacts de toutes ses affaires, et qu'il n'y avoit qu'une seule chose où il n'avoit pas pris toutes les sûretés qui étaient nécessaires à ses héritiers, qui étoit trois mille pistoles qu'il avoit données à garder à Guénaut, son mé-

(1) Né en 1608, mort en 1660. Voy. sur lui l'historiette de Tallemant des Réaux.

decin et son ami (1), dont il n'avoit point de billet, mais qu'il étoit homme de bien et qu'il ne nieroit pas; et ensuite il me donna sa bénédiction. Cependant il ne mourut pas alors; et quelques jours après ayant un peu repris ses forces, il s'en vint dans son carrosse à Paris et m'amena avec lui. Toutes les troupes que la reprise de Corbie avoit fait lever étant cassées, le nouveau régiment de mon père le fut aussi et l'on envoya le vieux en garnison dans le Nivernois, auquel le roi donna le drapeau blanc comme aux vieux corps d'infanterie.

Pendant le siége de Corbie, Louis de Bourbon, comte de oissons (2), s'étant brouillé avec le cardinal de Richelieu, e retira à Sédan : et sur ce qu'on soupçonnoit Gaston e France, duc d'Orléans, frère unique du roi, d'être de a partie, on donna ordre à tous les gouverneurs de provinces de faire soigneusement garder les passages des rières; ainsi mon père fut obligé de repartir de Paris presque ssitôt qu'il y fut arrivé pour se rendre à son gouvernent; et parce que dans ce temps-là les parents de mademoille de Chantal, Marie de Rabutin, depuis marquise de évigné (3), se devoient assembler pour lui élire un tuteur, cause que Coulanges, son aïeul maternel, venoit de ourir, mon père me laissa à Paris avec sa procuraon pour assister à cette élection. Cependant je ne partis as après qu'elle fut faite, quoique mon père me l'eût insi ordonné : ce qui m'empêcha, fut une amourette ue j'avois alors; et, parce que l'argent me manqua bienôt, la nécessité me fit ressouvenir de ce que m'avait dit mon père étant à l'extrémité à Amiens; et, sans consi-

(1) Célèbre médecin, mort en 1667. Boileau en a parlé dans les Satires IV et VI, et il en est bien souvent question dans les *Lettres* de Gui Patin.

(2) Né en 1604, tué en 1641 à la bataille de la Marfée qu'il venait de gagner.

(3) Madame de Sévigné, née en 1627, avait alors neuf ans.

dérer les suites de sa colère, j'écrivis un billet à Guénaut, par lequel je lui mandois que mon père, m'ayant laissé à Paris pour ses affaires, m'avoit donné charge de lui demander de l'argent quand il me manqueroit, aux enseignes qu'il avoit trois mille pistoles à lui. Guénaut, qui ne comprit pas que mon père m'eût pu dire un secret qui n'étoit qu'entre eux deux, que pour la raison que je lui alléguois, ne fit aucune difficulté de me donner de l'argent; mais comme je ne le ménageois guères, j'en tirai en peu de temps trois cents pistoles. A la vérité, cela lui donnant quelque soupçon, il se voulut éclaircir avec mon père de ses intentions. Il sut que je l'avois trompé, de sorte qu'il me fallut chercher ailleurs d'autres ressources: et comme je me préparois à partir, n'ayant plus de quoi subsister, mon père me fit mander que je l'attendisse. Cependant lorsqu'il fut arrivé il ne me voulut pas voir; et pour parler franchement, je trouve qu'il avoit raison; car enfin je lui avois désobéi : je m'étois servi d'une confiance qu'il avoit eue en moi, pour prendre son argent et l'employer à de folles dépenses : et le pis est, qu'il avoit eu une brouillerie à démêler dans son gouvernement avec un capitaine de chevau-légers, parent proche et de même nom que Sublet, sieur des Noyers, secrétaire d'État (1), dans laquelle l'honneur et le devoir m'obligeoient d'être auprès de lui.

On s'étonnera peut-être de ma sincérité; et en effet il ne se voit point de mémoires où l'on parle de soi comme on parle d'autrui : les plus honnêtes gens qui en ont fait n'ont pas augmenté leurs bonnes actions, mais ils ont supprimé leurs mauvaises. Pour moi, qui ai un amour naturel pour la vérité, je ne la puis cacher, quand même elle est contre moi; et je trouve ceux qui se veulent faire connoître à la

---

(1) Sublet des Noyers ou mieux de Noyers, comme il signait, intendant des finances, né en 1578, mort en 1645. Il a fondé l'imprimerie royale. Voy. l'historiette de Tallemant des Réaux.

postérité autrement qu'ils ne sont, aussi ridicules qu'un borgne qui se feroit peindre avec deux bons yeux : quand je ne me flatte pas moi-même, cela doit obliger les gens de qui je dis les vérités de se faire justice.

Mais pour revenir à mon père, sa colère contre moi ayant duré près de trois mois, il me pardonna et m'envoya en Nivernois assembler son régiment. Je le tirai de ses quartiers au commencement de mai 1637, et je vins au rendez-vous d'armée à Rethel, où Besançon, commissaire général des armées de France, fit faire revue au régiment de mon père et le trouva en fort bon état.

1637.

Bussy se rend avec son régiment à Réthel. — Prise de Landrecies, de la Capelle. — Bussy tombe malade à Maubeuge et se retire dans le Nivernais.

Deux jours après, Louis de Nogaret, cardinal de la Valette (1), général de l'armée dans laquelle je devois servir, arriva à Rethel : il me reçut fort honnêtement, me dit qu'il étoit ami et serviteur de mon père, et me fit mille civilités. Il me demanda s'il y avoit longtemps que j'eusse perdu ma mère; je lui répondis qu'elle n'étoit pas morte. «Je ne pensois pas, me dit-il, qu'une mère laissât aller à l'armée son fils aussi jeune que vous.» Mais je le surpris bien davantage, quand je lui appris que j'avois déjà fait trois campagnes. Le cardinal me demanda encore si mon père serviroit cette année. Je lui dis que je ne le croyois pas; et en effet il ne servit point, se trouvant trop ancien mestre de camp pour en servir davantage et n'être pas officier général.

(1) Fils du duc d'Épernon, né en 1593, mort en 1639. On a sur lui des *Mémoires* rédigés par J. Talon.

Après avoir attendu quinze jours durant, aux environs de Réthel, l'assemblée des troupes, nous marchâmes par les Ardennes droit à Guise, et de là à Landrecies, où nous arrivâmes le 20 juin 1637. Nogaret, duc de Candale (1), frère aîné du cardinal de la Valette, se trouva devant cette place avec un corps d'armée en même temps que nous. Le cardinal prit son quartier à Lonfauril, qu'il retrancha d'abord. Comme il étoit ami particulier du cardinal de Richelieu, ce ministre avoit laissé à sa discrétion d'assiéger telle place qu'il jugeroit à propos : mais, soit qu'il attendît encore des troupes, soit qu'il voulût être bien assuré de ses convois avant que de s'engager, il fut jusqu'au 6 juillet sans former le siége. Enfin le cardinal de Richelieu, qui le souhaitoit fort et qui pourtant ne vouloit point paroitre le lui avoir conseillé de peur de se charger de l'événement, lui envoya Philippe de Clérambaut, comte de Paluau, depuis maréchal de France (2), qui lui insinua adroitement le dessein d'ouvrir la tranchée. Le duc de Candale cependant avoit pris le Cateau en Cambresis, dans lequel il avoit laissé pour gouverneur Vautau, capitaine au régiment de Normandie.

La résolution du siége étant prise, on travailla à la circonvallation. Le marquis de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie, arriva en ce temps-là avec un corps de troupes; et sans autre raison que celle d'être cousin-germain du cardinal de Richelieu, il commanda un quartier et prit jour de général avec le duc de Candale et le cardinal de la Valette.

La circonvallation étant achevée, nous ouvrîmes la tranchée le 9 juillet. Mais avant que de passer outre, je serai bien aise de laisser ici la description de cette place, comme elle étoit alors.

---

(1) Né en 1591, mort à Casal en 1639.

(2) Né en 1606, mort en 1665.

Landrecies est une petite ville à cinq lieues par delà Guise, sur la rivière de Sambre, qui passe dans ses fossés. Elle est de quatre bastions médiocres, bien revêtus et bien terrassés, et d'un cinquième, moindre que les quatre autres; ses fossés sont fort larges; elle est de petite garde, et les lignes de défense ne sont guère de plus de six-vingts toises; elle est dans un fond et fort commandée du côté de la forêt de Mormaux.

Le régiment de Piémont, dont Clermont, comte de Tonnerre, étoit mestre de camp, fit l'ouverture de la tranchée du cardinal de la Valette.

Nous étions sept régiments pour la tranchée du cardinal de la Valette : Piémont, Vaubecourt, Bourdonnet, Longueval, Plessis-Praslin, Effiat et Bussy-Rabutin.

En ce temps-là les maréchaux de camp venoient la nuit faire un tour à la tranchée pour ordonner des travaux, et s'en retournoient coucher dans leur lit.

A ma seconde garde, le bastion de notre attaque étant ouvert par l'effet de la mine, la place se rendit : ainsi elle ne dura que quatorze jours de tranchée ouverte.

Le 23 juillet, le régiment des gardes françoises étant entré dans la place, à la tête duquel étoit Rambures, qui en étoit mestre de camp, il en sortit le 24 et fit place au régiment de Vaubecourt, qui fut destiné pour cette garnison, et le gouvernement en fut donné à Nettancourt, sieur de Vaubecourt, mestre de camp de ce régiment (1).

Après les travaux ruinés, nous marchâmes à Maubeuge, où nous demeurâmes jusqu'en septembre. Cependant le cardinal de la Valette se détacha avec un corps de troupes, et alla assiéger la Capelle. Rambures et Bussy-Lamet, ma-

(1) Son père avait été gouverneur de Verdun en 1632, lors du procès de Marillac.

réchaux de camp, y furent tués; et la place étant prise (21 septembre), le gouvernement en fut donné à Lambert, maréchal de camp (1).

Le cardinal de la Valette avoit laissé le régiment de mon père à Maubeuge dans l'armée du duc de Candale; et comme nous étions fort avancés dans le pays ennemi, les convois passoient difficilement jusqu'à nous : cela mit la maladie dans les troupes par la disette; et l'air étant corrompu, je tombai dans une fièvre tierce si forte, qu'après onze accès je fus contraint de demander mon congé, et de me faire apporter en France dans un brancard. J'arrivai en octobre à Paris, où après avoir séjourné quinze jours pour me remettre un peu de la fatigue de mon voyage, je m'en allai passer l'hiver à Chamlemis, qui étoit une terre que nous avions alors en Nivernois. Mon père vendit depuis cette terre à Anne de la Guiche, maréchale de Schomberg. J'y trouvai Guy de Rabutin, mon oncle, général de l'ordre du Val-des-Choux, auquel mon père avoit fait donner une commission pour commander dans la province en son absence, et je passai auprès de lui une partie de l'hiver avec ma fièvre tierce.

Le chagrin que m'avoit donné le peu d'argent que j'avois, la campagne dernière, avoit pour le moins autant contribué à mon mal que le mauvais air de l'armée. Les affaires de mon père ne lui permettoient pas de me donner alors de plus grandes assistances, et mon inclination portée à la dépense ne s'accommodoit point avec l'état de ma fortune : cependant, par la suite, je me suis bien trouvé d'avoir eu des commencements difficiles, et les incommodités auquelles je me suis accoutumé dès ma jeunesse, m'ont rendu plus propre à fatiguer que si j'avois eu d'abord toutes mes aises.

---

(1) Voyez, sur le siége de la Capelle, et la mort de Rambures et de Bussy, Levassor, t. V, p. 416 et suiv.

Angustam, amici, pauperiem pati
Robustus acri militia puer
Condiscat (1).

Il faut que les jeunes gens se rendent propres à la guerre par les misères et par les souffrances.

1638.

Bussy à la cour. — Il devient mestre de camp d'infanterie. — Son duel avec Busc. — Il est volé par deux de ses officiers. — Il se rend à l'armée du maréchal de Châtillon. — Sa querelle avec Fontenay *Coup-d'épée*. — Exécution d'un pillard. — Il est envoyé à Guise. — Ses amours avec une veuve. — Aventure de d'Ambleville. — Siége du Câtelet.

Au mois de janvier 1638, mon père étant de retour en Bourgogne, m'envoya à la cour; et comme il étoit fort dégoûté de la fortune et d'une injustice qu'on lui venoit de faire sur le sujet d'un capitaine de chevau-légers, parent du secrétaire d'État des Noyers, il écrivit au cardinal de Richelieu, qu'il le supplioit très-humblement de trouver bon qu'il se démît de son régiment entre mes mains. Le cardinal y consentit, à condition que, vu ma grande jeunesse, il auroit toujours soin du régiment, et tiendroit la main que les capitaines fissent leur devoir. Je fus donc fait mestre de camp d'infanterie en mars 1638.

Quelque temps après que je fus à Paris, un jour au sortir de la comédie de l'hôtel de Bourgogne avec quatre de mes amis, un jeune gentilhomme gascon, appelé Busc,

(1) Horace, *Odes*, lib. III, 2. « Que l'enfant aguerri par un rude service apprenne, mes amis, à supporter la dure pauvreté. » — Cette citation prouve qu'il ne faut pas prendre à la lettre ce que Bussy écrivit plus tard à madame de Sévigné (23 mars 1689) « qu'il n'avait jamais lu Horace. » De plus il a traduit en vers l'ode *Diffugere nives*. Voy. le *Choix de poésies*, publié à la Haye, 1715. Il se pourrait du reste fort bien qu'il ne connût que quelques pièces de l'auteur latin.

dont le père étoit capitaine au régiment de Navarre, me tira à part pour me demander s'il étoit vrai que Damas, comte de Tianges, cousin germain de mon père, eût dit qu'il étoit un ivrogne, et son cadet un fou. Je lui répondis que je voyois si peu le comte de Tianges, que je ne savois pas ce qu'il disoit. Il me répliqua qu'il étoit mon oncle (1), et que ne pouvant avoir cet éclaircissement avec lui à cause qu'il ne bougeoit de la province, il s'adressoit à moi. «Ah, puisque vous voulez, lui dis-je, que je réponde pour lui, je vous dirai que quiconque le fait parler de la sorte a menti. — C'est mon frère, me dit-il, qui est un enfant.» «Il lui faut donner le fouet, lui répartis-je; mais il a menti comme un grand homme.» Et en disant cela, nous mîmes l'épée à la main tous deux en même temps. Il n'avoit qu'un de ses amis avec lui, et moi j'en avois quatre, auxquels il s'en joignit encore d'autres m'entendant nommer, lesquels mirent tous l'épée à la main et vinrent se ranger auprès de moi. Je les priai de me laisser faire seul, et en même temps je m'avançai sur Busc, qui reculoit le long de la rue si vite, qu'à peine le pouvois-je atteindre : cela me donna mauvaise opinion de lui; cependant il étoit fort brave, mais le nombre de mes amis l'épouvanta d'abord, ne sachant pas si je m'en voudrois prévaloir. Enfin l'ayant poussé plus de cent pas, je me retirai en l'insultant de paroles, et je lui envoyai un capitaine de mon régiment, nommé Rigny, gentilhomme de Nivernois, lui demander son logis. Il le lui dit; cependant comme le nom de la rue étoit fort extraordinaire, il l'oublia; de sorte que m'en étant allé loger dans la rue d'Enfer, près les Chartreux, de peur que le bruit de ma querelle n'obligeât les maréchaux de France de m'envoyer un garde à mon logis ordinaire, nous fûmes deux jours à nous chercher l'un l'autre sans pouvoir apprendre de nos nou-

(1) A la mode de Bretagne.

velles. Enfin le troisième, un gentilhomme que je ne connoissois point, et du nom duquel il ne me souvient plus, me vint trouver pour me dire qu'ayant appris que j'avois querelle avec Busc, et que je le cherchois, il me venoit offrir de m'apprendre où il étoit, pourvu que je me voulusse servir de lui, et que ne connoissant ni l'un ni l'autre que de réputation, il avoit eu inclination de me servir. Je lui rendis mille grâces des marques de son amitié; je le priai de considérer que j'avois déjà quatre de mes amis auprès de moi, que ce seroit une bataille si je recevois l'honneur qu'il me vouloit faire; mais que je lui étois autant obligé que s'il l'avoit fait. Il me témoigna être content de mes raisons; « et puisque, me dit-il, monsieur, je ne puis être des vôtres, vous ne trouverez pas mauvais que j'aille offrir mon service à M. de Busc, et que je lui dise que vous êtes ici. » J'estimai le procédé de ce gentilhomme: nous nous embrassâmes, et je ne fus pas longtemps après cela sans voir Busc passer en carrosse devant mon logis avec quatre hommes, entre lesquels étoit mon aventurier. Je les suivis à cheval avec mes amis jusques auprès du Bourg-la-Reine, où choisissant tous ensemble un endroit pour nous battre, nous vîmes venir à toute bride un cavalier qui crioit de si loin qu'il se pût faire entendre: « Tout beau, messieurs, tout beau! » C'étoit l'Aigues, qui, ayant eu avis de cette querelle, venoit pour servir Busc. Comme il se trouva avoir un homme plus que moi, nous résolûmes, les deux partis ensemble, que j'enverrois un de mes amis à Paris en chercher un, et cependant de nous en aller au Bourg-la-Reine dans une hôtellerie faire collation. Mon ami ne sachant à l'heure qu'il étoit où en trouver, personne ne gardant son logis l'après-dîner à moins que l'on ne soit malade, s'alla mettre sur le Pont-Neuf, où il ne fut pas un quart d'heure qu'il vit passer un mousquetaire du roi qu'il ne connoissoit pas. Il l'aborda en lui disant la peine où j'étois d'avoir un ami pour m'ai-

der à vider une querelle, et qu'à sa mine il jugeoit bien qu'il ne refuseroit pas un emploi comme celui-là, ni un homme comme moi. Le mousquetaire le remercia de la bonne opinion qu'il avoit de lui, et monta derrière lui en croupe. Comme il étoit assez tard quand ils sortirent de Paris, ils s'égarèrent; et au lieu d'aller au Bourg-la-Reine, ils prirent un autre chemin; de sorte que nous autres, voyant la nuit sans avoir de nouvelles de celui que j'avois envoyé, nous résolûmes tous de concert de rentrer dans la ville, où nous serions moins au hasard d'être arrêtés qu'au Bourg-la-Reine. Et dans ce moment-là Busc et moi nous étant trouvés seuls à parler ensemble, il me proposa de me défaire de mes amis et qu'il se déferait des siens, et de nous trouver seuls le lendemain aux barrières du Louvre, parce que, me dit-il, comme il seroit bien difficile que lui ou moi eussions terminé notre combat les premiers, nous ne serions pas satisfaits si on nous venoit séparer. J'en demeurai d'accord, et nous convînmes de nous trouver le lendemain, à huit heures du matin, devant le Louvre, à cheval, avec un laquais seulement. Tout cela s'étant exécuté comme nous l'avions proposé la veille, nous nous en allâmes sur le chemin de Vanvre, où nous mîmes l'épée à la main; et parce que le soleil donnoit dans la vue de Busc quand il étoit le long du chemin, il se tourna et se mit à dos un fossé qui séparoit le chemin d'avec le Pré-aux-Clercs, de sorte que je fus contraint de tourner aussi et de me mettre à dos un rideau (1) qui bordoit le chemin de l'autre côté. Au second coup que je lui portai je lui perçai le poumon; et comme je m'étois fort avancé sur lui, je voulus rompre la mesure, sans songer au rideau que j'avois derrière moi, si bien que je tombai à la renverse. Busc, qui se sentoit fort blessé, se jeta sur

(1) Rideau, petite éminence de terre.

moi; et me criant de demander la vie, il me voulut en même temps donner de l'épée dans le corps; mais j'esquivai le coup, et l'épée m'effleurant seulement les côtes, entra dans la terre. La crainte que j'eus qu'il ne redoublât me fit empoigner son épée par la lame; mais en me l'arrachant il me coupa les doigts et particulièrement le pouce, et me la mettant à la gorge, il m'obligea de lui rendre la mienne. Véritablement comme nous nous relevions tous deux, il tomba de l'autre côté, où jetant un gros bouillon de sang par la bouche, et moi le croyant mort, je pris son épée et la mienne et je me retirai à l'hôtel de Condé. Le prince Henri de Bourbon n'y étoit pas alors, mais Isabelle de Montmorency, sa femme, et Isabelle de Bourbon, sa fille, qui fut depuis duchesse de Longueville, m'assurèrent de leur protection et me firent mille honneurs et mille caresses. Pour Busc, son laquais alla donner avis à un de ses amis de l'état où il étoit: celui-ci le fit porter chez Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, qui m'envoya faire compliment et une espèce d'excuse s'il recevoit chez lui un homme qui s'étoit battu contre moi, et qu'il me croyoit moi-même assez généreux pour lui donner retraite. Je reçus ce compliment avec beaucoup de reconnoissance et de remerciements, et je renvoyai l'épée à Busc en avouant la chose comme elle s'étoit passée. Je ne le revis jamais depuis, car il ne vécut que six mois après ce coup-là.

Dans ce temps-là, je reçus douze mille francs de l'argent du roi pour faire les recrues de mon régiment; et comme il y avoit deux compagnies vacantes, je les remplis du baron de Veillac et du chevalier d'Odrieux: c'étoient deux filous de qualité que le hasard m'avoit fait connoître, et dont la réputation de grands duellistes m'avoit bien plus touché que n'eût pas fait alors celle de bons capitaines d'infanterie.

J'avois mis mon argent dans un coffre au chevet de mon

lit. Il n'y avoit pas huit jours qu'il y étoit, lorsqu'une nuit que j'étois revenu de la ville fort tard, m'étant couché et endormi tout aussitôt, mes laquais qui étoient dans un cabinet auprès de ma chambre y entendant du bruit et de l'argent tomber sur le plancher, se mettent à crier de toute leur force : monsieur, on vous vole, on vous vole. Je les entendois un peu, mais mon sommeil étoit si fort que je ne pouvois m'éveiller. Un des voleurs craignant qu'à la fin je ne m'éveillasse, et ne voulant pas être obligé de me tuer pour achever de prendre mon argent, s'en alla dans le cabinet, et le pistolet à la gorge de mes gens les fit taire. Comme il crut leur avoir assez fait de peur, il revint pour achever son vol; et les laquais recommençant à crier, ils m'éveillèrent à la fin. Je me jette en bas du lit, je cours à mon épée que je ne trouvai plus; je fais apporter de la lumière, je vois mon coffre ouvert et rien dedans : je cours à la fenêtre qui étoit ouverte; et comme je veux regarder dans la rue, je heurte le pied contre un grand sac de moquette dans lequel je trouve six sacs de mille francs chacun, que les voleurs n'avoient pas eu le temps de jeter; je regarde dans la rue, je vois une épée nue assez large plantée dans la muraille à hauteur d'un homme, laquelle avoit servi à mettre un pied dessus, pour de là se jeter en bas de moins haut; j'aperçois quelque chose de brillant sur le pavé, j'y cours avec mes gens, et nous trouvons un sac de mille francs qui s'étoit crevé en tombant, de sorte que je ne perdis que cinq mille livres. Mon hôte me conseilla d'envoyer quérir le commissaire du quartier pour informer de mon vol, afin que cela me pût justifier du côté de la cour et même du côté de mon père, auquel on manda que j'avois été blessé dangereusement en cette rencontre. Il vint en poste, et ses premiers soupçons étant dissipés que j'avois mangé et joué l'argent du roi, et que j'avois fait semblant d'avoir été volé, il alla trouver le cardinal de Richelieu auquel il conta l'affaire.

Soit que le cardinal le crût ou non, il lui dit que quand le roi m'avoit donné son régiment, Sa Majesté avoit toujours entendu qu'il en prît soin. Mon père lui répondit que ce n'étoit pas pour s'en dispenser qu'il lui avoit dit le malheur qui m'étoit arrivé, que ce n'étoit que pour lui faire connoître qu'il n'y avoit point eu de ma faute, comme lui-même l'avoit soupçonné d'abord, et que mon régiment seroit en bon état, la campagne prochaine.

Dans ce temps-là le baron de Veillac, l'un des deux capitaines nouveaux que j'avois mis dans mon régiment, étant allé à Ruel pour faire appeler en duel Cavois (1), capitaine des mousquetaires à pied du cardinal, et ayant mené Rigny pour lui servir de second, Son Éminence en étant avertie, les fit arrêter tous deux et conduire au For-l'Évêque. Deux jours après, mon père m'envoya trouver le cardinal pour le prier de faire élargir Rigny, comme n'ayant nulle part à la mauvaise conduite de l'autre. Je dis donc au cardinal que je le suppliois très-humblement de faire donner la liberté à ce capitaine de mon régiment qui avoit été pris avec Veillac. «Comment, me dit-il rudement, vous me parlez pour Veillac?—Non, monseigneur, lui répliquai-je, au contraire je demande justice à Votre Éminence de ce coquin-là qui m'a volé, à ce que je crois, mais c'est pour Rigny, capitaine au même régiment, que je parle à Votre Éminence, lequel est un brave garçon, et qui ne connoît Veillac que parce que je l'ai fait son camarade.» Le cardinal ayant été un moment sans me répondre: «M. de Bussy, me dit-il, quand une femme de bien est trouvée au b..... elle est présumée p.....,» et me tourna le dos.

Cependant mon père ayant pris un fort grand soin de mettre mon régiment en bon état, je marchai avec neuf cents hommes effectifs, en vingt compagnies, à l'armée

(1) Ou Cavoie. Voy. Tallemant des Réaux, historiette de madame de Cavoie.

que devoit commander le maréchal de Châtillon (1), qui alloit cette campagne assiéger Saint-Omer.

Dans ma route j'avois un logement dans les faubourgs de Troyes : j'y trouvai le régiment de Navarre logé par ordre du maréchal de Châtillon. Fontenay, surnommé *Coup-d'épée* (2), lieutenant-colonel de ce régiment, et qui le commandoit alors, dit au major de mon régiment que je lui avois envoyé pour lui montrer ma route, qu'il ne délogeroit point, et en même temps fit prendre les armes au régiment de Navarre. Pour moi, ayant su cette réponse, je jugeai qu'il ne falloit pas commettre les troupes en de pareilles rencontres, et j'envoyai dire à Fontenay par le lieutenant-colonel de mon régiment, qu'il falloit que lui et moi, avec chacun un second, vidassions cette querelle ; mais le duc Bernard de Weimar (3), qui se trouva alors à Troyes, en ayant eu avis, m'envoya son capitaine des gardes me faire compliment, et me prier de vouloir bien qu'il accommodât cette affaire. J'allai le trouver aussitôt, et lui ayant remis mes intérêts entre les mains, il nous fit embrasser Fontenay et moi et me fit donner deux des trois faubourgs pour loger mon régiment, et obligea celui de Navarre de se réduire au troisième pour ce jour-là et pour un que j'y avois de séjour.

En continuant ma route, je vins loger quatre ou cinq jours après dans un grand bourg appelé le Ménil, sur une côte qui regardoit Châlons : j'y avois encore ordre de séjour, pendant lequel il arriva une chose digne de remarque.

Un soldat de la compagnie de mestre de camp étant ivre, entra par une des fenêtres dans l'église de ce bourg,

(1) Gaspard, né en 1584, mort en 1646. — Voy. son historiette dans Tallemant des Réaux.

(2) Voy. son historiette dans Tallemant des Réaux.

(3) Bernard, duc de Saxe-Weimar, célèbre général de la guerre de Trente ans, né en 1600, mort en 1639.

et alla piller le calice et le saint ciboire. Le curé entendant du bruit de sa chambre qui joignoit la sacristie, entra brusquement et trouva le soldat sur l'autel qui avoit rompu la petite porte du Tabernacle. Il ressortit aussitôt, referma la porte, et me vint faire plainte de cette action. Je cours à l'église avec quatre ou cinq officiers, et j'y trouve le soldat, qui d'abord se jette à mes pieds pour me demander pardon. C'est à Dieu, lui dis-je, coquin, qu'il le faut demander; et en même temps je le fais désarmer et mener dans le corps de garde de mon logis. Je commande au major du régiment qu'il fasse informer de l'action, et de donner ordre de ma part aux capitaines de se trouver le lendemain chez moi pour tenir le conseil de guerre : ils s'y trouvent, et tous condamnent le soldat à la mort. On met le régiment en bataille dans la place, on attache le soldat à un poteau de la halle, après qu'il eut choisi son parrain, qui est celui qui le doit arquebuser. Dans ce temps-là, les enseignes du régiment viennent me demander sa grâce; je la leur refusai, mais avec peine; car sa jeunesse, sa famille des principales de Montbard, le vin qui lui avoit ôté la raison, tout cela me parloit en sa faveur. Les soldats qui me virent ébranlé, commencèrent à crier : *Grâce, grâce*. Cela me fléchissoit encore; et, s'ils en fussent demeurés là, je l'allois faire détacher, et j'aurois sursis l'exécution jusques à ce que j'eusse obtenu la grâce du roi, qui n'étoit pas une chose difficile. Mais la plupart des soldats sortant de leurs rangs vont à la halle pour délier le criminel : alors les officiers et moi l'épée à la main faisons rentrer les soldats; et de peur qu'ils ne crussent que le bruit qu'ils avoient fait ne m'eût arraché cette grâce et que cela ne les portât à quelque sédition en une autre rencontre, je fis arquebuser le coupable sur-le-champ : ce qui me parut une marque assurée que Dieu ne vouloit pas qu'un crime qui s'adressoit directement à lui demeurât impuni.

Cette exécution faite, je partis du Ménil, et huit jours après je reçus, dans ma route, ordre du roi d'entrer dans Guise avec mon régiment, sur l'avis (me disoit S. M.), des desseins que les ennemis avoient sur cette place. Cet ordre me donna beaucoup de chagrin, car je crus que les ennemis changeroient de résolution voyant ce secours dans Guise, et qu'ainsi je perdrois cette campagne pendant laquelle je m'étois proposé d'acquérir de l'honneur dans l'armée avec un bon régiment comme étoit le mien.

Je ne fus pas plutôt entré dans Guise, que j'appris que le chevalier d'Odrieux, l'un de mes capitaines filous, ayant été arrêté pour mille crimes et condamné à avoir la tête coupée, avoit déclaré dans son testament de mort qu'il me devoit trois cents pistoles; qu'il en avoit trois cent quatre-vingts chez un maître d'armes nommé du Rocher, et qu'il prioit la justice de me les faire donner. On lui demanda pourquoi il me devoit cela : il répondit que c'étoit du jeu. Mon père, qui étoit alors à Paris, alla prier le cardinal de Richelieu de lui donner une lettre pour le lieutenant criminel, qui lui ordonna de me faire promptement rendre cette somme; mais la véritable raison fut pour faire voir à ce ministre que je n'avois pas dissipé l'argent du roi, comme il en avoit toujours eu quelque soupçon. Le cardinal lui donna volontiers cet ordre et lui témoigna de la joie de ma justification. Mon père toucha donc cette somme dont il fut aussi aise, parce qu'il ne s'y attendoit point du tout, qu'il avoit été fâché d'en faire les avances.

Lorsque j'entrai avec mon régiment dans Guise, le comte de Quincé en étoit gouverneur; c'étoit un gentilhomme d'Anjou qui avoit des services et du mérite à la guerre, qui avoit eu des emplois en Allemagne et le titre de comte de saint Empire; et cela l'avoit mis en quelque considération auprès du cardinal de Richelieu. Sa fortune

ne lui avoit pas changé les mœurs : il étoit brusque et fort extraordinaire dans sa façon d'agir; d'ailleurs assez commode quand il n'y alloit point de son intérêt. Les premiers jours s'étant passés à l'établissement de la garnison, je ne songeai plus qu'à me divertir.

Il y avoit alors à Guise une jeune femme de qualité, veuve du gouverneur avant Quincé, brune et fort belle, et cinq ou six filles de la ville, très-jolies. Si j'avois été bien conseillé, je me serois d'abord attaché à la veuve, mais ma jeunesse et ma timidité me la faisoient craindre; de sorte que j'aimai mieux faire le galant auprès de l'une des filles de la ville. Il est vrai que sa honte et la mienne (car nous étions tous deux bien jeunes et bien sots) nous empêchant trois mois durant de nous donner de plus grands plaisirs que des lettres et des baisers, je me lassai de cet attachement; et sans rompre pourtant avec elle, je me hasardai de lever les yeux jusqu'à la veuve de qualité. Celle-ci, qui n'étoit pas si honteuse que la petite bourgeoise, me rendit aussi plus hardi : et bien lui en prit; car si elle m'eût laissé faire, je m'étois formé une idée si ridicule du respect qu'on devoit aux dames, qu'elle seroit morte des pâles couleurs auprès de moi; mais elle connut mon génie, et voyant qu'elle perdroit peut-être une bonne fortune (comme j'étois alors) si elle laissoit les choses dans le train ordinaire, elle passa par-dessus les formes. Je fus encore longtemps sans prendre garde à ses avances : j'avois tellement mis dans ma tête, qu'avant que d'être aimé d'une femme de qualité et d'en recevoir des faveurs, il falloit soupirer, pleurer, prier et écrire, que n'ayant encore rien fait de tout cela, je ne me trouvois digne d'aucune grâce. Cependant la veuve, que mon innocence désespéroit, me fit si beau jeu, que je commençai un peu d'ouvrir les yeux. Je faisois pourtant comme ces gens qui ont peur de se brûler en touchant quelque chose de trop chaud; j'avançois la main tout doucement,

et comme j'étois auprès, je la retirois aussitôt bien vite, et puis je regardois la dame en tremblant, pour voir ce qu'elle diroit de mon insolence : la voyant rouge alors comme le feu, je croyois sottement que c'étoit de colère, que j'étois perdu et qu'elle ne me pardonneroit jamais. Sur cela je reprenois mon sérieux, et croyant la bien apaiser je parlois de choses indifférentes. J'en usai ainsi trois ou quatre fois en trois ou quatre jours. Enfin la veuve, au désespoir de ma sottise, me dit un jour assez aigrement : « Mon Dieu, mon pauvre ami, que vous êtes timide pour un homme de guerre ! » Véritablement j'entendis ce langage; mais aussi il ne le falloit pas moins intelligible pour me le faire entendre. Je voulus lui faire des excuses, mais je ne savois que lui dire, et la nature m'apprit en ce moment, que ce n'étoit pas dans mes paroles que je devois chercher ma justification. Ma maîtresse me voyant dans ce bon chemin, me fit entendre les précautions qu'il falloit que je prisse avec elle, et je suivis ses volontés.

La joie que me donna cette conquête ne se peut pas comprendre : car outre que cette dame étoit fort belle, il me parut que j'avois un mérite extraordinaire pour avoir pu obliger une dame à faire tous les pas que celle-ci avoit faits pour moi. Je ne l'avois pas trop aimée jusques-là, ce n'avoit été que les sens et l'oisiveté qui m'y avoient attaché; mais comme je la trouvai bien faite et l'esprit même aussi aimable que le corps, l'amour, contre la coutume, vint après la possession.

Les premières impressions que j'avois données de mon amour pour la petite bourgeoise sauvèrent la dame quelque temps; et quand on s'aperçût que je passois des nuits hors de chez moi, on crut que je les passois chez la demoiselle : cependant il y avoit des gens qui doutoient. Quincé étoit de ce nombre; et pour s'en éclaicir, voici le stratagème dont il se servit.

Les gouverneurs de Guise y avoient établi cet ordre, que quand il arrivoit la nuit une alarme, il y avoit de certains endroits de vingt pas en vingt pas dans les rues, où l'on allumoit des feux; et chaque bourgeois savoit le feu où il devoit fournir du bois; de sorte, qu'en un moment, il faisoit aussi clair à minuit dans la ville qu'en plein jour.

Quincé ayant su un soir fort tard que je n'étois pas chez moi, fit tirer deux coups de canon du château pour donner l'alarme, et en même temps vint me chercher en mon logis : y rencontrant beaucoup d'officiers de mon régiment qui s'y étoient rendus pour recevoir mes ordres, il leur dit que cela étoit bien étrange qu'on ne me trouvât point à une alarme; que si on le savoit à la cour, cela me pourroit nuire, à moi qui entroit dans le monde, et que je devois prendre plus garde à bien débuter. Ces pauvres officiers m'excusèrent du mieux qu'ils purent. Cependant le gouverneur, qui avoit mis des gens auprès des feux qui étoient faits devant deux logis où il croyoit que je pouvois être, avec ordre d'observer exactement qui en sortiroit, alloit et venoit dans ces rues-là. Pour moi, au premier bruit, j'avois couru tout nu à la fenêtre de la dame, et je regardois au travers des vitres ce qui se passoit dans la rue. Les gens que je voyois autour des feux m'empêchoient de sortir; car encore que je ne soupçonnasse rien de leur dessein, je ne laissois pas d'appréhender que le hasard ne leur fît voir d'où je sortirois : je m'habillai pourtant, et mon raisonnement fut que si l'alarme étoit bien chaude, ces gens-là ne demeureroient pas dans la rue, et qu'alors je sortirois sans être vu.

Tout ce bruit ayant duré deux heures, et Quincé, se lassant de voir que je ne donnois pas dans le panneau, fit retirer tout le monde, disant qu'on avoit trouvé que ce n'étoit rien, et se retira lui-même au château. Pour moi, je me remis au lit, et je ne sortis de la maison de la dame

que sur le midi, comme s'il y eût eu une heure ou deux que je lui fusse venu donner le bonjour.

L'impatience de Quincé l'empêcha de me découvrir : car s'il eût laissé plus longtemps ses espions en lieu, d'où sans être vus ils eussent pu voir les portes de ces deux logis, ils m'auroient découvert, me voyant sortir de l'un sans m'y avoir vu entrer.

Le lendemain Quincé m'ayant tiré à part me dit fort sérieusement qu'il avoit été bien surpris de ne m'avoir point vu à cette alarme; qu'il n'en témoigneroit pourtant rien en public, parce qu'il étoit ami de mon père, et qu'il vouloit être le mien; mais qu'il craignoit qu'on en donnât avis à la cour. Comme il me vit là-dessus un peu intrigué, il eut pitié de mon inquiétude et il me dit la vérité de la chose, et de rire.

« Pardieu, monsieur le gouverneur, lui dis-je en riant, vous me voulez tenir bien alerte, de me donner des alarmes la nuit et le jour; mais enfin, ajoutai-je, cela n'est pas honnête de vouloir savoir le secret de son ami malgré qu'il en ait. » — « Que sais-je, me répondit-il, si sous prétexte d'une galanterie, vous ne faites point quelque assemblée nocturne et quelque cabale contre le service du roi? Un habile gouverneur doit savoir tout ce qui se passe dans sa place; et si je faisois bien mon devoir, les filles ou les femmes des principaux de la ville seroient mes maîtresses, afin que je susse d'elles les secrets de leurs pères ou de leurs maris. — « C'est là, lui répliquais-je, à quoi il faut que vous vous appliquiez, et non pas à m'espionner comme vous faites. »

Cependant je jouissois de ma maîtresse avec chagrin; car j'en recevois tant d'empressements et tant de marques extraordinaires d'amour, que cela me fit faire des réflexions à son préjudice. Je m'imaginai que puisque j'étois si fort sa bonne fortune, elle ne devoit pas être la mienne, et sans songer qu'elle étoit fort belle, qu'elle avoit de l'es-

prit et de la qualité, son extrême passion pour moi, qui devoit augmenter la mienne, la diminua et ne me laissa que de la reconnoissance pour elle. Je voyois bien que cela n'étoit pas juste, mais je n'y pouvois que faire : il plaisoit à l'amour d'en ordonner ainsi.

Quand les choses sont en ces termes entre deux amants, ils se font tous deux bien de la peine, et il vaudroit bien mieux qu'ils se quittassent tous deux de concert; mais c'est ce qui n'arrive presque jamais, car celui qui aime se flatte toujours de réchauffer l'autre et ne peut se résoudre à le perdre. Voilà comment nous étions, ma maîtresse et moi : plus elle me voyoit de tiédeur, plus elle m'accabloit de caresses, et plus elle m'importunoit; et j'ai toujours remarqué depuis, que lorsque les témoignages d'une violente passion ne donnent pas à celui qui les reçoit le plus grand plaisir du monde, ils lui donnent le plus grand chagrin.

Pendant que nous nous fatiguions ainsi, il se passa une aventure à Guise qui est assez plaisante pour m'obliger d'en faire le récit.

La campagne étant finie, l'armée se retira aux environs de Guise, et le vieux maréchal de la Force y vint attendre les ordres de la cour pour les quartiers d'hiver. Parmi les officiers qui le suivirent, Saint-Amand, capitaine aux gardes, frère de Mata, Ambleville, Isigny et Clanleu, vinrent descendre chez moi. Je leur donnai des lits tant qu'ils furent à Guise, et quelquefois à manger, et je leur fis voir les jolies femmes de la ville : entre autres je les menai un jour chez une présidente qui avoit de l'esprit, et qui à l'oüir parler ne paroissoit pas devoir durer un moment tête à tête avec un homme entreprenant. Son mari étoit à la campagne il y avoit huit jours (il faut remarquer cela comme servant à l'histoire). Ce jour-là je donnai à souper à ces messieurs, et au sortir de table nous nous en allâmes chez le maréchal de la Force. Comme nous

marchions à pied la nuit dans la rue, un flambeau devant nous, Saint-Amand s'aperçut qu'Ambleville, qui étoit sorti de chez moi avec la compagnie, nous avoit quittés depuis. Pendant que nous disions : « Que diable est-il devenu ? » il me va souvenir que nous étions assez près du logis de la présidente, et qu'il pouvoit bien y être allé. « Je sais assurément où il est, leur dis-je; ne laissez pas d'aller, je m'en vais vous le quérir. » Et les ayant quittés, j'entrai chez la présidente par une longue allée dans une petite cour, où je trouvai Ambleville fuyant. « Qu'y a-t-il, lui dis-je, où allez-vous si vite ? » — « Ce n'est rien, » me répondit-il. Et en disant cela, il me repoussa derrière lui avec la main et se mit à courir de toute sa force. En même temps je vois un homme en chemise avec une hallebarde à la main. Moi, craignant que sans me connoître il ne me prît pour Ambleville, je me mis à fuir et lui à me suivre. Je cours à un corps-de-garde de mon régiment qui n'étoit pas loin de moi, et de cent pas je me mets à crier aux armes. En y arrivant, j'y trouvai les soldats en état et l'officier la pique à la main, qui me demanda ce que c'étoit. Je lui contai ce que je savois de l'affaire d'Ambleville. Pour l'homme à hallebarde, c'étoit le président, qui, je crois, ne m'avoit pas longtemps suivi, à cause qu'il étoit en mules de chambre et tout nu.

Mais pour être éclairci de l'aventure d'Ambleville, il faut savoir que depuis qu'il nous avoit quittés, il étoit entré chez la présidente; que l'ayant trouvée seule en chemise devant son feu, prête à se mettre au lit, il avoit cru que c'étoit une affaire faite; qu'il lui avoit demandé ses nécessités, et qu'il s'étoit mis en même temps en devoir de les prendre, quand le président, revenu depuis deux heures de la campagne et qui étoit déjà couché, s'étoit jeté hors du lit et étoit allé à lui avec une hallebarde; qu'Ambleville fuyant m'avoit trouvé dans la cour, et m'avoit laissé derrière lui.

Pour moi, après avoir été un moment à mon corps de garde, je me fis suivre par un soldat, craignant de rencontrer encore le président avec sa hallebarde, et je m'en allai chez le maréchal de la Force. J'y trouvai Ambleville jouant à trois dés, qui ne se mettoit guère en peine de ce que j'étois devenu, et qui n'avoit parlé à personne de ce qui lui étoit arrivé. Comme je lui demandois donc le détail de son aventure, car je me doutois bien en gros de la chose, le maréchal nous ouït et voulut savoir l'affaire. Ambleville lui dit ce que je n'avois pas vu, et moi je lui contai ce qui s'étoit passé depuis la sortie d'Ambleville. Sur cela le bonhomme maréchal se voulant réjouir, lui dit sévèrement : « Monsieur d'Ambleville, si le président vient demain me faire des plaintes que vous avez voulu forcer sa femme, certes je serai obligé de lui faire justice. — Il n'y a point de témoins, monsieur, répondit Ambleville. — Voilà M. de Bussy, reprit le maréchal, qui, après le tour que vous lui avez fait, en servira volontiers contre vous; et puis, ajouta-t-il, une femme est crue en ces rencontres-là. » Ambleville, ne sachant plus si le maréchal rioit ou s'il parloit tout de bon, sortit un moment après de la chambre du maréchal, et dès la pointe du jour de la ville, et s'en alla à son quartier.

Mais pour revenir à mes amours, il est à remarquer que je ne pouvois plus souffrir ma maîtresse, tant elle m'aimoit; je ne lui faisois plus de caresses que par pitié et par reconnoissance, et elle qui le voyoit bien, étoit au désespoir d'en recevoir qui ne vinssent pas d'amour.

Il faut une certaine convenance d'âge aussi bien que d'humeurs dans la galanterie : ma maîtresse avoit vingt-cinq ans, et je n'en avois guère plus de dix-huit; je m'aperçus que cela me donna autant de dégoût d'elle que quoi que ce soit; et il n'y a point de doute que les commerces d'amour de cette nature ne sauroient durer : s'il y a de l'inégalité dans l'âge, il faut qu'elle soit en faveur

de la maîtresse; il faut qu'elle soit la plus jeune, parce que comme les femmes sont bien plus tôt passées que les hommes, cinq ou six ans de plus à l'amant mettent les choses dans l'égalité.

Si je n'avois pas cette raison à dire pour justifier la tiédeur que j'eus alors, j'en trouverois quelque autre; je dirois que mon heure d'aimer fortement et longtemps n'étoit pas encore venue. En effet la nature, en nous mettant au monde, destine notre cœur à s'unir avec un certain autre; et jusqu'à ce que nous l'ayons trouvé, nous faisons de petits essais qui nous arrêtent plus ou moins longtemps, suivant que les cœurs que nous trouvons ont plus ou moins de conformité avec celui qui est fait pour nous : ces petits essais s'appellent amourettes qui sont passagères; mais quand notre cœur enfin a trouvé celui que le destin lui devoit, cela s'appelle une véritable passion, qui dure de longues années. Il y en a qui sont longtemps sans le trouver : il y en a qui ne le trouvent jamais : pour moi je le cherchois encore en ce temps-là.

En vain j'étois alors adoré de Silvie,
Chacun doit deux tributs, sa franchise et sa vie;
Mais le temps de payer est dans la main du sort,
Et l'amour a son heure aussi bien que la mort (1).

Dans ce temps-là, les quartiers d'hiver arrivèrent, et mon régiment ayant eu ordre d'aller en garnison en Champagne, ma maîtresse en fut au désespoir : elle me voulut suivre, et quand je lui représentai le tort qu'elle se feroit,

(1) J'ignore si ces vers sont de Bussy. En tout cas le dernier n'est qu'une variante du vers si connu de Mme de Villedieu :

La tendresse a son heure aussi bien que la mort

et qui fait partie d'une élégie insérée dans le roman de *Cléonice*. Œuvres, Paris, 1721, t. I, p. 501-506.)

elle me dit qu'elle aimoit mieux se faire tort que de mourir de douleur. Je lui dis que je m'en allois chez mon père; elle me proposa de me servir de page. Je lui dis qu'assurément cela seroit découvert, et qu'après, toute sa parenté la feroit mettre dans un couvent. Tout cela ne lui ôtoit pa le dessein de me suivre, quand la fièvre la prit heureusement pour moi. J'en fus pourtant touché; et ayant laissé partir mon régiment, je demeurai encore huit jours à Guise pour voir ce qu'elle deviendroit. Elle tomba en délire, et le neuvième, les médecins désespérant de sa vie, je partis pour aller en Champagne. Quinze jours après, je reçus par un de ses laquais une lettre de sa part, que j'ai gardée plus de deux ans, mais qu'enfin j'ai brûlée, parce que je ne la pouvois relire sans être trop attendri. Je n'ai jamais rien lu de si bien écrit, pour être extrêmement tendre: elle me mandoit, entre autres choses, que croyant mourir, elle avoit déshérité son frère pour me donner son bien; qu'elle eût bien souhaité que j'eusse reçu effectivement cette marque de son amour, parce que c'en eût été une de sa mort, pour laquelle après moi elle avoit plus de passion que pour chose du monde. Je pleurai en lisant sa lettre; je lui mandai la douleur qu'elle me donnoit; mais je ne l'amusai point par de fausses espérances; et à moins que de lui dire brutalement que je ne l'aimois plus, on ne peut pas la moins flatter que je fis.

Le sens de ma lettre fut :

Vous plaindre est tout ce que je puis
Vous faire, en l'état où je suis.

Pour ne point interrompre cette histoire, je n'ai pas dit que l'armée commandée par F. de l'Hospital, sieur du Hallier (1), qui fut depuis le maréchal de l'Hospital,

(1) Comte de Rosnay, mort en 1660. Voy. son historiette dans Tallemant des Réaux.

étant venue assiéger le Catelet le 22 août 1638, je m'y en allai y servir avec quatre compagnies de mon régiment qu'on avoit retirées de Dourlens où elles étoient en garnison, et qu'on faisoit bataillonner avec le régiment de Monmége; mais le Hallier m'empêcha d'entrer à la tranchée avec mon régiment, parce que comme il étoit plus ancien que celui de Monmége, je lui aurois ôté le commandement, et le Hallier l'aimoit mieux que moi; de sorte qu'après avoir passé comme volontaire une nuit à la tranchée avec le régiment de Rambures, commandé par le bonhomme Sully, je m'en retournai à Guise.

Il faut remarquer que je faisois mon devoir d'aller chercher l'occasion d'acquérir de l'honneur et que le Hallier ne fit pas le sien en me faisant cette injustice.

Sur la fin de cette campagne, je reçus ordre du roi, comme j'ai déjà dit, de mener mon régiment en garnison au bourg d'Aï, en Champagne. Lorsque je l'y établissois, J. d'Étampes, sieur de la Ferté-Imbaut (1), maréchal de camp, et depuis maréchal de France à la recommandation de Gaston, duc d'Orléans, vint en Champagne pour traiter de la part du roi avec les troupes, de leur quartier d'hiver. Je fus le premier de l'infanterie à qui il s'adressa, et l'envie que j'eus de mériter du côté de la cour, en faisant la planche aux autres troupes, dans une affaire que le roi souhaitoit, m'obligea de faire un traité par écrit, par lequel je m'obligeois de mettre dès le 20 mars 1639, quinze cents hommes dans les vingt compagnies de mon régiment et de payer tout ce que je prendrois depuis le 20 décembre 1638 jusqu'au 20 avril 1639, et ledit sieur de la Ferté s'engageoit aussi au nom du roi, de me faire fournir la somme de 50,000 livres en trois payements égaux.

---

(1) Né en 1588, maréchal de France en 1651, mort en 1668.

Lorsque le sieur de Choisy, de Caen (1), intendant de la justice en Champagne, eut de l'argent à me donner sur mon traité, il me fit compter avec les habitants d'Aï. La dépense qu'avoit faite mon régiment jusque-là se trouva monter à dix mille livres : l'intendant les retint sur des restes de tailles que lesdits habitants devoient au roi, et il ne me les rabattit pas, de sorte que j'en profitai (2).

1639.

Siége du Câteau. — Bussy à Châlons. — Son amour pour mademoiselle de Romorantin. — Sa liaison avec une dame de la ville. — Son duel avec le baron de Soudé. — Son père veut le marier. — Son départ pour l'armée du marquis de Feuquières. — Relation de la bataille de Thionville. — Bussy se rend à Mouzon. — Voyage de Bussy en Bourgogne, puis à la cour.

Après que j'eus donné tous les ordres nécessaires dans Aï pour faire qu'en mon absence je ne reçusse point de reproches de la conduite de mon régiment, je m'en allai à la cour. Deux jours après que j'y fus arrivé, j'appris que le Câteau-Cambresis était assiégé par les ennemis, et que le comte de Guiche, maréchal de camp, depuis maréchal de Gramont (3), étoit commandé pour l'aller secourir. Comme il étoit de mes amis, et que j'étois bien aise de trouver quelque occasion de me signaler, je fis ce voyage avec lui au commencement de février 1639. Mais en arri-

---

(1) Maître des requêtes, chancelier du duc d'Orléans, mari de la célèbre Mme de Choisy et père de l'abbé, l'auteur des Mémoires.

(2) Ce paragraphe manque dans le manuscrit.

(3) Antoine de Gramont, maréchal de France, mort en 1678. Il a laissé des *Mémoires* souvent réimprimés. — C'était le frère du comte Philibert de Gramont, si connu par son esprit et les *Mémoires* d'Hamilton.

vant à Saint-Quentin, nous apprîmes que les ennemis avoient levé le siége, de sorte que le comte de Guiche s'en retourna à la cour, après m'avoir bien remercié des marques d'amitié que je lui avois données en cette rencontre; et pour moi je m'en retournai à mon régiment pour voir ce qui s'y passoit. J'y appris l'arrivée du Hallier à Châlons, avec ordre du roi d'y passer l'hiver pour tenir la main que les troupes de Champagne se missent en bon état pour la campagne prochaine.

Je lui allai rendre mes devoirs, ne croyant demeurer qu'un jour ou deux auprès de lui, parce que mon dessein étoit d'aller en Bourgogne trouver mon père; mais trouvant le Hallier avec sa famille, madame du Hallier, de qui j'étois parent, me fit tant d'amitiés que je ne crus pas pouvoir rencontrer ailleurs plus de plaisir, plus d'honneur et plus d'avantages (1). Elle avoit mademoiselle de Romorantin, sa fille, avec elle, fille d'un premier adultère; d'une autre j'aurois dit d'un premier mariage, mais on ne pouvoit pas parler ainsi de madame du Hallier, qui de beaucoup de gens avoit eu plusieurs enfants, et pas un légitime. Elle avoit eu celui-ci du cardinal de Guise (2). Il n'y avoit rien alors, en France, de plus beau que mademoiselle de Romorantin, et son seul défaut étoit la taille qu'elle avoit petite.

Quelque vieille que fût madame du Hallier, elle aimoit à rire et à faire bonne chère, et comme elle se faisoit assez de justice pour croire que cela ne suffisoit pas pour retenir la

---

(1) Toute l'aventure avec mademoiselle de Romorantin, jusqu'à la page 56, n'a été publiée que dans le *Supplément aux mémoires et aux lettres de Bussy*. Le manuscrit est à peu de chose près conforme à l'imprimé.

(2) Voy. sur madame du Hallier et sa fille, depuis madame de Rhodes, l'historiette de Tallemant des Réaux, et les curieux commentaires de M. P. Paris (t. IV, p. 158 et suiv.), qui pourtant n'a point cité Bussy.

jeunesse auprès d'elle, elle preneit soin d'avoir toujours la meilleure compagnie de la ville et les plus jolies femmes dans sa maison. Elle me trouvoit un garçon de belle espérance, à ce qu'elle disoit, et digne de sa nourriture; et me voyant de l'inclination à la galanterie, elle me faisoit souvent des leçons qui m'auroient dû donner de la politesse. Son grand chapitre étoit les ruses des dames et leurs infidélités, et je m'étonne qu'après les impressions qu'elle m'en a données, j'aie pu me fier à quelques-unes et n'être pas extrêmement jaloux. Il faut que cela soit venu de mon cœur, qui étant franc et sincère m'a fait juger d'autrui par moi-même; cependant j'ai depuis quelque temps eu lieu d'être désabusé, et je sais par la plus rude expérience que je ferai jamais, que madame du Hallier connoissoit bien son sexe.

Entre autres gens de qualité qui grossissoient cette petite cour, il y avoit un gentilhomme de Bourgogne de la maison Duprat, appelé Jumeaux; il n'étoit ni beau ni bien fait, mais il étoit jeune, gai, brave et il avoit bien de l'esprit; tout cela nous avoit fait amis, il étoit capitaine de cavalerie. Sa compagnie, qui étoit en Champagne en quartier d'hiver, l'avoit attiré à Châlons aussi bien que moi, et les mêmes raisons de plaisir l'y retenoient. Nous logions et nous couchions ensemble, et dès là nous n'avions point de secrets l'un pour l'autre; il sut que j'étois amoureux de mademoiselle de Romorantin aussitôt que je m'en aperçus, et parce que je voulus lui donner un emploi conforme au mien, de peur qu'il ne condamnât ma foiblesse, je le persuadai de s'attacher à une dame de la ville fort jolie; pour moi, je m'étois sottement embarqué sans faire de réflexion, et je ne reconnus les difficultés de mon entreprise que quand je fus presque en état de ne pouvoir prendre d'autre parti.

Mademoiselle de Romorantin avoit vingt ans et je n'en avois pas dix-sept, j'avois l'esprit fort jeune et elle l'avoit

extrêmement fait pour son âge, il ne laissoit pas d'être enjoué ; elle aimoit les discours un peu gaillards ; elle entendoit tout, pourvu que les paroles fussent honnêtes ; elle étoit naturellement bonne et civile, mais sa mère, qui ne cessoit de lui dire qu'elle étoit princesse, la contraignoit si fort qu'elle en étoit bien moins aimable. Quelquefois, au plus fort d'une conversation où elle étoit dans son naturel, il lui venoit en pensée que peut-être se familiarisoit-elle trop et que cela pouvoit faire tort à son rang, et là-dessus elle se redressoit et prenoit un sérieux qui la rendoit incommode et qui troubloit la joie de la compagnie : c'est le défaut que causent ordinairement ces chimères ; car d'un gentilhomme qui seroit quelquefois agréable et divertissant, s'il ne vouloit être que ce que Dieu l'a fait, elles font toujours un prince ridicule.

Mademoiselle de Romorantin étoit comme cela ; elle eût été adorable si elle n'eût voulu être que demoiselle, mais sa vision des principautés la faisoit haïr et ne lui attiroit que des respects forcés, que la considération où étoit son beau-père dans la province arrachoit à ceux qui avoient besoin de lui ; pour moi, cela ne me faisoit point de peine, je lui rendois plus de devoirs comme à ma maîtresse qu'à une reine que je n'aurois point aimée.

Je l'appelois mademoiselle, et elle m'appeloit mon cousin ; du reste elle étoit assez bonne princesse pour moi et je pense qu'elle n'étoit pas fort éloignée de comprendre sur mon sujet que l'amour égaloit (1) tout le monde ; mais sa mère, qui savoit par sa propre expérience ce que peut faire une fille qu'on ne garde pas soigneusement, ne la perdoit point de vue. Cependant ma princesse qui en faisoit assez pour m'empêcher de la quitter, n'en faisoit pas assez pour que je fusse content ; j'avois de quoi sa-

---

(1) Rendait tous les gens égaux.

tisfaire la vanité d'un Gascon et même quelque chose de plus, mais pas assez pour remplir les desseins d'un homme fort amoureux et qui va au solide; pendant que j'étois aussi embarrassé qu'on le peut être, il se passa des choses qui me firent prendre une résolution.

Jumeaux avoit de l'esprit comme j'ai dit, mais un esprit de débauche incompatible avec la galanterie et ç'avoit été par complaisance pour moi qu'il avoit fait le personnage d'amoureux; il y réussissoit aussi comme on fait d'ordinaire aux choses qu'on fait par contrainte, il faisoit rire sa maîtresse, mais il ne lui touchoit pas le cœur; et je ne doute point qu'elle n'eût mieux aimé tel amant qui l'eût moins divertie. Pour moi qui suis naturellement civil avec les dames, je l'étois encore plus avec celle-ci, pour faire plaisir à Jumeaux; et je lui attirois tous les honneurs et toutes les caresses que je pouvois lui attirer de madame du Hallier et de sa fille; elle le voyoit bien et sans faire réflexion que je faisois cela pour mon ami, l'amour propre le lui faisoit expliquer en sa faveur, et quelque secrète inclination qu'elle avoit pour moi la forçoit de me vouloir être obligée. Les soins que lui rendoit Jumeaux ne détruisoient pas cette inclination; au contraire, la comparaison qu'elle faisoit de nos personnes et de nos manières, m'avançoit fort dans son esprit et tellement qu'elle ne pouvoit s'empêcher de dire à son amant l'estime qu'elle avoit pour moi. Un homme fort amoureux en eût été jaloux; mais Jumeaux en étoit ravi, croyant que cela le sauveroit auprès d'elle des reproches que méritoit sa tiédeur; il ne cessoit de me dire lui-même à quel point sa maîtresse m'estimoit, et comme il savoit l'état de mes affaires avec mademoiselle de Romorantin, il faisoit tous ses efforts pour me détourner de l'aimer plus longtemps, par les difficultés qu'il me représentoit d'aller plus loin que je n'étois, et en même temps il me proposoit de m'attacher à sa maîtresse.

Ce fut alors qu'il se fit un grand combat dans mon cœur; car encore que je visse d'un côté des espérances certaines, et de l'autre de médiocres faveurs à quoi j'étois borné, néanmoins la différence des conditions et la pensée du chagrin que je donnerois à ma princesse, en la quittant, me retenoient auprès d'elle.

Enfin je me déterminai du côté le plus solide, et j'allai offrir mon cœur à la maîtresse de mon ami; quoiqu'elle en fût ravie en son âme, elle ne laissa pas de témoigner d'abord, avec une espèce d'indifférence, qu'ell ene croyoit point que je parlasse sérieusement, étant, me dit-elle, engagé comme j'étois; je lui répondis que l'engagement que j'avois paru avoir pour mademoiselle de Romorantin, n'avoit été autre chose qu'une bonne amitié de parent et que je pouvois fort bien m'attacher ailleurs sans être infidèle, que Jumeaux m'avoit dit que ses rigueurs l'avoient rebuté et que quelque inclination que j'eusse pour elle, je n'avois point voulu courre sur les brisées de mon ami sans son consentement. Elle se défendit par toutes les manières ordinaires aux femmes en ces rencontres-là, et me voulut détourner de m'embarquer davantage; mais comme elle m'avoua depuis, elle mouroit de peur de me persuader; elle étoit embarrassée entre l'estime qu'elle me vouloit donner d'elle et la crainte de me rebuter. Pour Jumeaux, il fut aussi aise en me donnant sa place que les autres amants sont fâchés d'apprendre qu'ils ont des rivaux bien traités.

Cela fit de la peine à mademoiselle de Romorantin, et sa gloire (1) ne la put empêcher de me le faire connoître; je lui avouai sincèrement le parti que j'avois pris; elle me dit que jusque-là elle avoit eu meilleure opinion de mon courage, et mille autres choses piquantes, et, dans son

(1) Sa fierté.

dépit, elle me témoigna plus d'amour qu'elle n'avoit fait dans le temps que j'en méritois davantage. Je voulus faire une légère tentative pour voir si en revenant je serois le bienvenu, mais elle me dit fièrement qu'un cœur étoit indigne d'elle, qui au sortir de ses mains s'étoit profané un moment au service d'une petite dame de province, de sorte qu'elle acheva de me faire résoudre à m'abandonner de l'autre côté. Cependant la crainte que sa haine ne m'attirât celle de sa mère et de son père, m'obligea de lui dire toutes les douceurs dont je me pus aviser, et entre autres que la passion que j'avois pour elle ne me sortiroit jamais du cœur, et que le désespoir me faisoit porter ailleurs des demandes qu'elle n'avoit pas voulu écouter : « Allez, allez, mon cousin, me dit-elle en rougissant, souvenez-vous que le peu de douceurs que vous aviez près de moi valoit mieux que les douceurs que vous allez chercher ; au reste, ajouta-t-elle, ne craignez point ma haine, je suis trop glorieuse pour vous faire du mal ; au contraire, je serai dans vos intérêts plus hardiment que je n'y ai jamais été. — Ah ! mademoiselle, lui dis-je, quelles douceurs me dites-vous là ! j'aimerois mieux vous voir en cette rencontre de la colère que cette espèce de bonté. — Oh ! pour de la colère contre vous, mon cousin, me répliqua-t-elle, vous m'en dispenserez, s'il vous plaît, je n'en aurai jamais, tant que vous ne ferez que des choses qui me seront aussi indifférentes que celles-là. » Et en achevant ces mots elle me quitta sans attendre ma réponse.

Dans ce moment-là j'eusse voulu être à recommencer, je haïssois Jumeaux de m'avoir fait faire cette inconstance, je haïssois sa maîtresse de m'avoir attiré par ses avances et de m'avoir fait perdre un bien dont je ne connoissois le prix que dans le temps que je l'avois perdu ; enfin j'étois dans une espèce de désespoir qui me dura deux jours, au bout desquels je retournai chez ma nouvelle maîtresse.

Il faut que j'avoue que mon crime d'inconstance porta longtemps sa punition avec lui; car quoique la dame fût en brun aussi bien faite que mademoiselle de Romorantin l'étoit en blond, il y avoit d'ailleurs tant de différence entre elles que je ne pouvois m'accoutumer à ce dernier attachement, n'ayant pas même encore plus de douceurs qu'en l'autre, mais il arriva bientôt après une chose qui me fit faire un grand progrès en peu de temps.

Mademoiselle de Romorantin avoit voulu danser un ballet où elle avoit mis les plus jolies femmes de la ville, et ce qu'il y avoit d'officiers d'armée qui savoient danser; il y avoit trois semaines que nous le répétions, lorsque Jumeaux et moi, sortant du lit, le jour que nous le devions danser, un gentilhomme de ce pays-là, appelé le baron de Soudé, prétendant que je lui avois promis l'exemption de logement pour un bourgeois d'Aï et que je lui avois manqué de parole, m'envoya dire qu'il me vouloit voir l'épée à la main au Jarre, qui est une fort belle allée à la porte de la ville; je lui mandai que je m'y trouverois une heure après, et comme celui qui m'appeloit me pria de mener un second, je lui montrai Jumeaux auquel il auroit à faire. Aussitôt que nous fûmes habillés, nous allâmes trouver nos gens; ils ne durèrent pas longtemps devant nous; Jumeaux fut légèrement blessé au bras, et lui et moi presque au même temps désarmâmes nos hommes; après cela nous revînmes au lever de notre général, comme à l'ordinaire. Une heure après, quelqu'un lui étant venu dire notre combat, il voulut faire arrêter celui contre qui je m'étois battu, mais je demandai sa grâce et je l'obtins, en représentant au Hallier qu'il étoit assez puni.

Rien ne fut plus galant pour Jumeaux et pour moi que cette journée: le matin nous nous battons, nous avons tous deux l'avantage, et le soir nous venons danser un ballet avec des dames. Il n'est pas croyable quel chemin cela

me fit faire auprès de ma nouvelle maîtresse, car outre que toutes les femmes ont naturellement de l'estime pour les actions de courage, c'est que le baron de Soudé avoit fait quelque chose auparavant qui avoit déplu à cette belle; de sorte qu'il lui paroissoit que ses querelles étoient déjà les miennes.

Après que le ballet fut dansé, nous nous démasquâmes et le bal se commença par les branles; pendant que nous les dansions, moi menant mademoiselle de Romorantin, elle me demanda si le baron de Soudé étoit dans l'assemblée, je lui dis qu'oui, et qu'il étoit dans le premier rang de ceux qui étoient assis sur leurs manteaux. « Montrez-le moi, mon cousin, me dit-elle, car je lui veux marcher sur le pied, ne lui pouvant faire pis; vous mériteriez pourtant que je m'offrisse à lui contre vous, mais après tout, bon sang ne peut mentir, je ne vous hais point. — J'en sais bien la raison, lui dis-je, mademoiselle, c'est que vous ne m'avez jamais aimé; si cela avoit été, vous ne seriez pas si tôt avec le sang-froid que vous avez. — Vous êtes un ingrat, mon cousin, me dit-elle, et je suis plus glorieuse que vous ne pensez. — Mais, mademoiselle, lui dis-je, n'y a-t-il plus de retour à la miséricorde? je ne suis pas encore trop dégagé. — Non, il n'y en a plus, me répondit-elle brusquement, car je le suis, moi, et, si je ne l'étois, je ferois les derniers efforts pour l'être.» Elle me dit cela d'un air à me fermer la bouche. Tous ces discours-là pourtant me faisoient d'étranges peines; ils retouchoient mon cœur pour elle et me donnoient des dégoûts pour ma nouvelle maîtresse, qui me duroient jusqu'à la première faveur nouvelle que j'en recevois; il est vrai aussi que cela me servoit de hausse-pied, et que la dame qui avoit toujours de la jalousie de la demoiselle, me voyant quelquefois chagrin auprès d'elle, se défioit de la vérité, et, pour me gagner tout à fait, m'accordoit une faveur; enfin, de faveur en faveur, nous en vînmes

à la dernière, mais bon Dieu ! quelle faveur ! je trouvai que la nature, avare en cette occasion, avoit absolument refusé à cette pauvre femme ce qu'elle a donné si libéralement à la plupart des autres.

D'abord pourtant, comme je ne suis pas fort crédule sur les miracles, je m'imaginai que les façons que font d'ordinaire les femmes en ces premières rencontres, m'avoient fait paroître les choses autrement qu'elles n'étoient, qu'elle avoit peut-être même affecté cela pour faire la petite bouche, enfin, je croyois toutes choses plutôt que ce que je trouvai ; je suspendis donc mon jugement jusqu'à ce que je fusse pleinement éclairci. Véritablement je trouvai que la pauvre femme n'y entendoit point de finesse, et de la manière dont elle s'abandonna, je n'eus plus lieu de douter qu'elle ne fût un monstre. Ce fut alors que je connus la faute que j'avois faite d'avoir quitté mademoiselle de Romorantin, et que je m'aperçus que l'amour la vengeoit de mon inconstance le plus justement, mais aussi le plus bizarrement du monde ; ah ! qu'elle joie n'auroit-elle point eu si elle avoit pu savoir mon malheur !

Cependant j'avois pitié de ma maîtresse qui croyoit être faite comme les autres femmes et je n'osois la désabuser de peur de lui faire honte ; je remarquois que toutes les fois qu'on parloit de femmes grosses devant elle, elle se récrioit sur son bonheur de ne l'avoir point encore été, comme si elle avoit pu l'être.

Ce prodige me donna de la peine au commencement, mais enfin je m'y accoutumai, je ne l'aimai pas moins ; car la pauvre femme me donnoit de bon cœur tout ce qu'elle avoit, elle ne me l'auroit pas caché si elle en avoit eu davantage.

Depuis ce temps-là je suis bien tombé dans de plus grands malheurs, et cela me fait admirer les hauts et les bas de la nature ; il n'y a peut-être que moi au monde qu'elle ait poussé aux extrémités.

Mais pour revenir à mes bizarres amours, j'ai déjà dit qu'elles ne se refroidissoient point; au contraire, comme ce qui détruit d'ordinaire les passions c'est l'assoupissement des désirs; ici les dernières faveurs laissant toujours quelque chose à désirer, l'amour ne pouvoit pas finir aisément; ma maîtresse n'avoit que faire de se servir des ruses que pratiquent la plupart des dames qui se défient de la constance de leurs amants et qui les veulent réchauffer par des difficultés, les obstacles naturels dont elle étoit suffisamment pourvue me tenoient toujours alerte; d'ailleurs elle avoit de l'agrément, de l'esprit et beaucoup d'amour; et, tout bien considéré, son défaut approchoit plus de la perfection que celui de la plupart des autres femmes.

J'étois incessamment chez elle, où son mari, qui étoit homme de bonne chère, étoit ravi de me faire admirer ses ragoûts; j'en mangeois bien souvent sans appétit; car il n'y avoit rien que je ne trouvasse fort bon pour lui plaire, jusqu'à rêver par politique; mes assiduités ne le rendoient point jaloux; jamais mari ne fut plus commode, il sortoit de sa chambre dès que j'y entrois. Je ne m'étonne pas qu'il fût si peu jaloux, il n'avoit garde de s'imaginer qu'on pût s'attacher pour si peu de chose; et puis je ne sais si à toute rigueur, en bonne règle de cocuage, il ne croyoit pas en être à couvert.

Pendant que je ravaudois avec ma maîtresse, car cela ne peut pas se nommer autrement, mademoiselle de Romorantin la traitoit avec toutes les honnêtetés imaginables; elle avoit des égards pour elle qu'elle n'avoit point eus avant que j'en fusse amoureux; quand elle pouvoit lui dire du bien de moi, sans affectation, elle ne manquoit pas de le faire; enfin la gloire n'a jamais mieux triomphé de l'amour que dans le cœur de mademoiselle de Romorantin, car assurément elle m'avoit aimé, et il y avoit si peu, que le temps n'avoit pu encore faire cet effet-là, il falloit que ce fût la raison. Il y avoit pourtant des moments où elle

se démentoit par des petites attaques qu'elle me donnoit, mais elle reprenoit bientôt cet air de douceur qui marque l'indifférence. Pour moi, je n'avois plus que de l'amitié pour elle, et je ne devois ce changement ni au temps ni à la raison; l'amour extraordinaire que me témoignoit ma maîtresse m'avoit mis en cet état, et cette passion étoit si violente en elle qu'elle m'incommodoit quelquefois par des jalousies sans fondement; elle mouroit d'envie de me brouiller avec mademoiselle de Romorantin, et ne se contentoit ni de ma bonne foi ni même du retranchement de mes visites chez sa rivale; elle avoit été une fois assez folle pour me proposer de ne plus aller chez le Hallier; et comme j'y avois résisté avec toute l'honnêteté et le respect que l'on doit à sa maîtresse, elle prit d'autres résolutions.

Elle fit entendre à mademoiselle de Romorantin que je lui avois voulu sacrifier ses lettres, mais qu'elle ne les avoit pas voulu recevoir. Mademoiselle de Romorantin lui répondit, sans se défaire, qu'elle ne savoit pas si j'étois discret, mais qu'elle avoit bien de la peine à croire que je fusse menteur et qu'elle me parleroit de cette affaire.

La petite dame se repentit à l'instant de sa malice, et ne fut pas à son logis qu'elle m'envoya chercher. Comme je fus chez elle, elle m'avoua que voulant découvrir jusqu'où j'avois été avec mademoiselle de Romorantin, et du moins rompre tout commerce entre elle et moi, elle lui avoit dit que je lui avois voulu donner ses lettres, qu'elle me prioit d'excuser sa jalousie et de croire que si elle ne m'eût éperdûment aimé, elle n'eût jamais pris un dessein comme celui-là, et là-dessus elle se mit à fondre en larmes. Elle me fit pitié et j'eus de la peine à me plaindre d'un si méchant effet, voyant qu'il venoit d'une si bonne cause; cependant il fallut songer au remède, et, après quelques moments de réflexions, je lui dis que je ne voyois pas qu'il y eût autre chose à faire que de dire la vérité à mademoiselle de Romorantin et la faire notre confi-

dente, mais qu'il étoit plus à propos que ce fût elle qui lui parlât que moi, et qu'elle m'épargneroit la peine de paroître indiscret; que puisqu'elle avoit fait la faute, il falloit qu'elle la réparât, et qu'au moins en apprenant notre intelligence à mademoiselle de Romorantin elle en tireroit cet avantage qu'elle lui feroit connoître que j'étois engagé, si la demoiselle avoit quelques bonnes intentions pour moi, et que j'étois un trompeur si je soupirois pour elle. Ma maîtresse fut ravie de cet expédient, et m'ayant prié de ne point voir mademoiselle de Romorantin qu'elle ne l'eût vue, elle alla me justifier à elle et lui dire ce que la jalousie lui avoit fait faire. Pour moi, étant allé le soir chez le Hallier, je trouvai mademoiselle de Romorantin dans la chambre de madame sa mère; elle vint à moi aussitôt qu'elle me vit. « Vous n'eussiez jamais cru, mon cousin, me dit-elle, que j'eusse pu devenir votre confidente; cependant je le suis. — Ma confidente, repris-je, mademoiselle, et comment cela ? » Là-dessus elle me conta ce que ma maîtresse lui avoit dit le matin, ce qu'elle lui avoit répondu, et la conversation de l'après-dînée. « Enfin, ajouta-t-elle en riant, je crois qu'il y a de quoi faire une comédie dans la règle de vingt-quatre heures; mais comment la finirions-nous, car il n'y a ni mort ni mariage ? »

« Avec tout cela, lui dis-je, mademoiselle, elle ne vous a pas dit grand'chose, ce n'est pas ce que vous pensez. — Vous êtes admirable, me répondit-elle, de vouloir faire encore le discret après ce qu'elle m'a dit; cela est désobligeant pour elle : il semble que vous ayez honte d'en être aimé. — J'ai tout ce qu'il vous plaira, lui répliquai-je, mademoiselle, mais je vous dis encore une fois qu'elle ne vous a pas tout dit. — Dieu m'en garde, dit-elle, il y a des détails dans ces sortes d'affaires-là que je ne voudrois pas entendre; mais enfin elle ne m'a rien dit, sinon qu'elle vous aimoit plus que sa vie; en est-ce assez? — Non, lui dis-je, mademoiselle, ce n'est pas tout. — Oh! dame, mon

cousin, me répondit-elle en éclatant de rire, je n'ai que faire du reste;» et s'enfuit après cela, comme si elle eût appréhendé que je ne lui eusse voulu dire, malgré elle, des particularités.

Je sortis, et le lendemain, comme j'étois seul auprès d'elle, elle me remit sur ce chapitre; elle me dit qu'elle avoit fait réflexion sur ce que je lui avois répondu la veille, deux ou trois fois, qu'elle ne savoit pas tout; elle m'avoua que la curiosité l'avoit prise, et qu'elle me prioit de lui faire entendre à mots couverts : je m'en voulois défendre, par la raison qu'elle ne m'estimeroit pas.—« Cela pourroit être si vous m'appreniez que votre maîtresse vous aime, mais elle me l'a avoué; je sais le gros de l'affaire, ce n'est plus que le détail que je vous demande, et que vous m'avez donné envie de savoir par trois ou quatre mots que vous m'avez dits. »

Comme elle vit que je ne me rendois pas : «Mon pauvre cousin, me dit-elle, conte-moi tout, je t'en prie, si tu m'as jamais aimée; je meurs d'envie de le savoir. — Promettez-moi donc, mademoiselle, lui dis-je, que vous ne vous moquerez point de moi. — Hé! non, non, me répondit-elle, je te le promets. — Sachez, lui dis-je, que ma maîtresse est un monstre; vous savez bien, ajoutai-je, que l'on dit : ce que tu vois de l'homme n'est pas l'homme; il faut dire ici : ce que tu vois de la femme n'est pas la femme. — Qu'est-elle donc? me répondit-elle. — Elle n'est ni homme ni femme, lui dis-je; elle n'est ni chair ni poisson : c'est une macreuse parlante. — Mais comment encore, me dit-elle, ne sauriez-vous me faire entendre tout juste comme elle est faite? — Attendez, lui dis-je, mademoiselle; il faut que j'y songe un peu; au moins je ne vous parlerai que des dehors du logis; car pour le dedans, je n'en saurois que dire : je n'y ai jamais entré.— Je ne vous demande que ce que vous savez, me répondit-elle. — Eh bien! mademoiselle, lui dis-je, écoutez :

Vous rencontrez d'abord un beau portail avec des moresques, soutenu de deux colonnes de marbre blanc; et comme vous pensez entrer vous trouvez que c'est une perspective qui vous a trompé les yeux et que la nature en a muré la porte, dans laquelle elle a seulement une fort petite fente pour les menues nécessités et les égouts de la maison; je ne sais si je me fais bien entendre, ajoutai-je, mademoiselle? — Fort bien, me répondit-elle en riant de tout son cœur. — Il n'est pas, repris-je, mademoiselle, que vous ne sachiez cette chanson :

Vraiment, c'est mon(1)
Voilà qui est bon,
La pauvrette a bien plus de conscience
Qu'on ne pense.

— Oui, me répondit-elle, mon cousin, je la sais; et y en a-t-il une au monde que je ne sache? — Vous vous doutez bien, lui dis-je, mademoiselle, comment je l'ai retournée pour elle, et cela sans vanité en fort peu de temps :

Vraiment, c'est mon
Voilà qui est bon,
La pauvrette a bien moins de conscience
Qu'on ne pense.

— C'est fort bien retourné à vous, me dit-elle en éclatant de rire; l'aimez-vous comme cela? ajouta-t-elle. — Oui, lui dis-je, je regarde son cœur, et rien autre chose. — Et croyez-vous qu'elle vous aimât, si elle vous avoit trouvé aussi imparfait? — Je crois que non, lui dis-je. — Ma foi et moi aussi, me répondit-elle; mais vous voulez bien, mon cousin, que je vous dise en passant que

(1) C'est mon, façon de parler proverbiale. Suivant le Dictionnaire de Trévoux, il faut sous-entendre le mot *avis*.

cœur pour cœur je valois bien une dame de province. — Si j'avois été Nostradamus, lui dis-je, mademoiselle, je ne vous aurois pas quittée; tout autre qu'un prophète y auroit été attrapé; mais, mademoiselle, ajoutai-je, il falloit que vous eussiez quelque pressentiment de cela, quand vous me disiez : Allez, mon cousin, et vous souvenez que le peu de douceurs que vous aviez près de moi valoit mieux que les faveurs que vous allez chercher. — Je suis donc une sibylle, me répondit-elle; je prédis les choses sans les savoir. — Si vous aviez pu, lui dis-je, avoir fait vous-même en ce temps-là les expériences que j'ai faites, vous n'auriez pas parlé autrement; mais, mademoiselle, je vous demande le secret. — Je vous le promets, me dit-elle, et je me le promets à moi-même; à qui voudriez-vous donc que je parlasse d'une chose comme celle-là? — A des gens, lui dis-je, qui auroient autant de familiarité avec vous que moi. — Ah! mon cousin, dit-elle, il y a une grande différence d'entendre ce que vous me dites, ou de le redire à un autre. »

Ce fut la dernière conversation que j'eus avec mademoiselle de Romorantin; car elle partit le lendemain avec madame sa mère, et je ne l'ai jamais vue depuis.

Les précautions que ma maîtresse avoit prises avec elle n'empêchèrent pas qu'elle ne fût fort aise de la voir partir. Rien ne rassure tant les jaloux que l'absence de leurs rivaux. Cependant il arriva une autre chose qui lui donna de l'inquiétude.

Mon père m'écrivit en ce temps-là qu'il ne condamnoit pas mes divertissements, mais qu'il ne falloit pas m'y abandonner si fort que je ne songeasse à un établissement, lorsqu'il s'en présenteroit quelqu'un; qu'on lui avoit dit qu'il y avoit à Châlons une fille qui auroit quatre cent mille livres en mariage; que c'étoit là où il falloit que je fisse le beau garçon, et que pour lui, il feroit son devoir lorsqu'on auroit agréé ma recherche. Je trouvai

que je ne pouvois mieux faire que de suivre en cela les avis de mon père; et pour bien enfourner dans cette affaire, je m'adressai à un de mes amis, parent de la demoiselle, qui m'instruisit de la conduite que je devois tenir.

Je rendis à la belle plusieurs visites, le tout de concert avec ma maîtresse. Enfin j'avois mis les affaires aux termes que la demoiselle étoit touchée de la qualité, et peut-être un peu de la personne, et que je ne déplaisois point à son père, lorsque la jalousie de ma maîtresse la reprit plus fort qu'auparavant. J'eus beau lui représenter le peu de raison qu'elle avoit de craindre cette fille; qu'elle n'avoit ni mérite ni beauté approchant de la sienne, et qu'étant ma femme elle en auroit encore moins pour moi; que j'avois besoin d'un établissement pour m'aider à subsister; que mon père ne me donnoit presque rien; qu'il étoit plein de bonnes intentions alors pour m'avantager dans un contrat, et qu'il ne seroit pas toujours peut-être de même humeur. Tout cela ne lui fit pas entendre raison, et je n'eus pas de repos avec elle que je n'eusse crié en plein cours à sa rivale que je n'étois point son serviteur et qu'elle se trompoit fort si elle s'y attendoit.

Il n'est pas croyable dans quel étonnement cette folie mit toute la ville. On vit bien que c'étoit la jalousie de ma maîtresse qui m'avoit porté à cette extravagance, mais on ne m'en excusa pas davantage.

Un mois après il me fallut partir pour l'armée. Je ne sais si les sottises qu'elle m'avoit fait faire avoient lassé mon amour, mais je ne fus pas trop fâché de la quitter. Il est certain que bien souvent on exige de la personne qu'on aime des choses si extraordinaires, que quand elle nous les accorde, l'amour joue de son reste et s'use en un moment par les grands efforts qu'il a faits; je pense qu'il en arriva de même entre ma maîtresse et moi; car je ne fus pas à l'armée que je me représentai toutes ses imperfections. Je la regardois quelquefois comme une espèce de

Mélusine; tantôt je m'imaginois que les fées l'avoient maudite en naissant; mais enfin je ne pouvois cesser de m'étonner que la nature, qui est d'ordinaire si prodigue avec toutes les femmes en de certains endroits, eût poussé le ménage aux extrémités avec celle-ci [et comme cela marquoit une grande haine de sa part, j'avois peur de l'avoir offensée dans le commerce que j'avois eu avec ce monstre. Une chose encore qui me faisoit de la peine, c'étoit qu'en cas de confession je ne savois comment appeler mon péché, et en effet je ne pense pas qu'un casuiste ait jamais parlé d'un semblable].

Enfin toutes ces réflexions, jointes à l'absence, me firent bientôt oublier ma maîtresse, et je me consolai d'un si prodigieux attachement dans la pensée que je marchois sur les pas d'Hercule, et qu'à mon âge ayant déjà dompté un monstre, je pourrois égaler ses travaux, si je vivois aussi longtemps que lui.

Cette galanterie ne m'avoit pas empêché de songer à mon devoir. J'avois si bien tenu la main que les capitaines de mon régiment travaillassent à leurs recrues, que j'eus plus de deux cents hommes à toutes marches au commencement de la campagne. Mon régiment fut destiné à servir dans l'armée que devoit commander Gaspard de Coligny, maréchal de Châtillon, et j'en reçus une lettre de cachet.

Mais quelque temps après le Hallier ayant été rappelé à la cour, et Manassès de Pas, seigneur de Feuquières (1), envoyé à sa place dans la vue de lui faire commander une armée en Luxembourg, celui-ci trouva mon régiment si beau que cette considération, jointe à l'alliance qui étoit entre nous, à la prière que je lui en fis, l'obligea de faire

(1) Manassès de Pas, marquis de Feuquières, lieutenant général, blessé et fait prisonnier au siége de Thionville. Il mourut quelques mois après (1639). Il a laissé des *Mémoires*, 1723, 3 vol. in-12.

changer l'ordre que j'avois, et de m'en faire donner un autre d'aller servir dans son armée.

Je partis donc de mes quartiers le 20 mai 1639, et je marchai à mon rendez-vous où je reçus ordre de Feuquières de me rendre aux environs de Metz.

Quoique les gazettes et l'histoire aient raconté la bataille de Thionville, je ne laisserai pas de le faire. Elles ne l'ont tout au plus écrite que sur les mémoires de quelqu'un qui y étoit et dont la relation ne sera pas plus fidèle que la mienne (1).

Nous arrivâmes devant la place sur la fin de mai 1639, et Feuquières conduisit son dessein avec tant de secret et de prudence qu'il n'y avoit ni hommes, ni vivres, ni munitions de guerre, ni même de gouverneur quand il l'investit. Tout cela fit hâter les ennemis d'assembler leurs troupes pour y jeter du secours. Feuquières avoit pris son quartier à un petit château sur l'avenue de Metz, au bord d'un ruisseau qui va tomber dans la Moselle assez près de là; il avoit le régiment de Picardie campé auprès de lui. Sur sa gauche étoit le parc de l'artillerie commandée par Saint-Oust, avec le régiment d'Effiat et celui de Cola, allemand. A demi-quart de lieue de là, Saint-Luc, le Plessis-Praslin et (le régiment de) Beauce étoient campés auprès d'un petit village, et Saint-Paul, maréchal de camp, commandoit le quartier un peu plus loin; ensuite mon régiment étoit campé sur une éminence, sur le grand chemin de Thionville à Longwy. A demi-lieue, sur ma gauche, étoit le quartier de Navarre, que commandoit Jacques de Rouxel, comte de Grancé, maréchal de camp, et depuis maréchal de France (2), avec son régiment d'infanterie. René de

(1) Cette bataille eut lieu le 7 juin. Voyez en la relation dans les mémoires de Montglas, dans Vittorio Siri, t. VIII, p. 773, et dans Levassor, t. V, p. 669 et suiv.

(2) En 1651.

Choiseul, marquis de Praslin, mestre de camp général de la cavalerie légère, étoit ensuite avec quelques régiments de cavalerie, jusqu'au bord de la Moselle. De l'autre côté étoit le régiment de Canisy, infanterie, avec les régiments de cavalerie de Moulinet, de Stref, allemand, et quelques-autres.

Comme la plus grande avenue étoit de mon côté, Feuquières m'avoit commandé de faire travailler nuit et jour au retranchement de mon quartier, et je l'avois fait lorsqu'il lui vint avis que Picolomini (1) avoit assemblé ses troupes et qu'il marchoit à lui. Il ne douta point que je ne fusse le premier attaqué; de sorte qu'il résolut le soir de mettre le lendemain l'armée en bataille à mon quartier pour y recevoir les ennemis; et cela parce que la ligne de circonvallation n'étoit achevée qu'en de certains endroits. Cependant il changea la nuit ce dessein; dans cette irrésolution, les ennemis allèrent attaquer et forcer le quartier de Navarre; de là ils vinrent à moi, et me prenant par dedans la ligne de circonvallation, ils n'eurent pas de peine à me défaire. Je me retirai par les vignes, avec les débris de mon régiment, au quartier de Saint-Paul, et je trouvai à moitié chemin le régiment de Beauce venant à mon secours : nous arrêtâmes quelque temps les ennemis; mais le nombre grossissant à toute heure, il nous fallut céder. Le comte d'Onzain, mestre de camp du régiment de Beauce, fut tué là, et moi, pris un moment, puis dégagé par la valeur de du Bareuil, lieutenant-colonel de mon régiment, qui fut pris lui-même. Enfin je gagnai le quartier du roi avec mon régiment, et celui de Beauce escarmouchant toujours, et là je passai le ruisseau sur un pont de pierre. De douze cents hommes que j'avois le

(1) Octave Piccolomini, prince de l'Empire, né en 1599, mort en 1656.

matin, je n'en trouvai plus que quatre cents, le reste avoit été tué ou pris.

Les troupes battues et celles qui étoient de l'autre côté de la Moselle s'étant toutes retirées au quartier du roi, Feuquières mit en délibération s'il se retireroit à Metz; mais Picolomini, général de l'armée d'Espagne, qui n'avoit eu d'abord d'autre intention que de forcer un quartier pour jeter du secours dans la place, voyant le désordre de notre armée, en voulut profiter. Il marcha donc à nous, en pleine bataille, son infanterie se jetant dans le ruisseau, et sa cavalerie défilant sur trois petits ponts de pierre : notre infanterie fit les plus belles décharges du monde, mais de loin, et n'avança pas. Le seul régiment de Cola, qui avoit marché jusqu'au ruisseau sans que je l'eusse vu à cause de la fumée, revenant assez vite à moi, je le pris pour un régiment ennemi, et je fis faire sur lui une décharge qui le rompit. Je crus avoir fait merveilles, lorsque je vis les ennemis venir à moi en bon ordre et fort serrés. Dans ce moment-là, le régiment de Saint-Luc se vint joindre au mien, et nous ne fîmes plus qu'un bataillon que je commandois, parce que le marquis de Saint-Luc n'étoit pas à l'armée. Je marchai donc aux ennemis; mais je n'eus pas fait cent pas que mon bataillon s'enfuit, et il ne resta que quatre officiers auprès de moi : Bout-du-Bois et Assérac, capitaines dans Saint-Luc, Rigny, capitaine dans mon régiment, et Saint-Étienne, major. Celui-ci, monté sur un bidet, me l'offrit, disant que je payerois sa rançon plus aisément que la mienne; je le pris, et je me retirai à Metz avec le débris de l'armée. Je rencontrai dans le champ de bataille un jeune gentilhomme de mes parents, nommé le Lonzat Fradel, enseigne de mon régiment, avec son drapeau; je le lui pris, et je le sauvai. Mais pour dire la raison de l'épouvante de notre infanterie, ce fut que notre cavalerie avoit vu défiler deux à deux celle des ennemis sur les

trois petits ponts dont j'ai parlé, sans qu'on la pût jamais obliger à tirer un coup de pistolet, et qu'ensuite elle se débanda ; ce qui fut cause que l'infanterie en fit de même, se trouvant abandonnée au milieu de la plaine. Feuquières fut pris après avoir eu le bras cassé de deux coups de mousquet dont il mourut en prison ; Saint-Paul y fut tué. Le comte de Grancé et le marquis de Praslin furent mis à la Bastille, sur ce qu'on prétendit les faire répondre de la lâcheté de leurs troupes, et Saint-Luc pour n'être pas à son régiment.

Nous demeurâmes deux jours aux portes de Metz, après lesquels on renvoya nos régiments dans des quartiers en Champagne. Il n'y avoit pas un mois que nous y étions lorsque j'eus avis que les ennemis avoient dessein sur Mouzon ; j'en fis part au marquis de Canisy, et ensuite, nous étant abouchés lui et moi, nous résolûmes de marcher avec diligence avec ce que nous pourrions assembler du reste de l'infanterie vers cette place. Nous y parvînmes deux jours après avec deux mille hommes ; ce que les ennemis ayant appris, ils prirent d'autres pensées, et lorsque nous les sûmes fort avancés du côté du Hainaut, nous nous en revînmes dans nos quartiers jusqu'au commencement de septembre que nous reçûmes ordre de joindre l'armée du maréchal de Châtillon, campée à Consanvoy, sur la Meuse, près de Damvillers, et là nous achevâmes la campagne avec lui.

Sur la fin d'octobre, les troupes ayant été mises en quartiers de fourrage, en attendant les garnisons, j'allai en Bourgogne trouver mon père qu'il y avoit près de deux ans que je n'avois vu. Il fut fort aise de me voir, et moi lui : mais quoique je l'aimasse beaucoup, je m'ennuyai bientôt en sa compagnie : je lui demandai donc la permission d'aller à la cour ; ce qu'il trouva très à propos, et d'autant plus que je ne lui demandai point d'argent pour ce voyage. Je m'en allai passer à Nogent et à Montigny-le-Roy, en

Bassigny, garnisons de mon régiment, pour voir l'état où il étoit, et pour déclarer à six de mes capitaines qui n'avoient pas effectué leur traité l'année dernière, que s'ils ne faisoient mieux leur devoir celle-ci, je les ferois châtier. Ils me répondirent qu'ils ne pouvoient plus tenir ce traité-là, de quoi ayant écrit à des Noyers, secrétaire d'État, pour m'en plaindre, il m'envoya une lettre de cachet par laquelle le roi me donnoit pouvoir de casser ces capitaines et d'en commettre d'autres en leur place, auxquels Sa Majesté feroit expédier les commissions sur l'avis que je lui en donnerois. Ces mêmes capitaines qui avoient fait les difficiles, ayant su les plaintes que j'avois faites d'eux à la cour, et peut-être soupçonnant la réponse que j'avois reçue, n'attendirent pas que je la leur fisse savoir, et me vinrent assurer qu'ils feroient tout ce que je voudrois; je n'en cassai donc aucun, et en effet, ils eurent les meilleures compagnies de mon régiment à cette campagne.

1640.

Louis XIII passe en revue le régiment de Bussy. — Siége d'Arras. — Félicitations adressées par Richelieu à Saint-Preuil. — Bussy en garnison à Moulins. — Ses amours avec la comtesse de Busset. — Description d'un gîte de province.

Après avoir demeuré trois semaines à ma garnison et y avoir laissé le meilleur ordre que je pus, je m'en allai à la cour où je fus jusqu'au mois de mai, que j'eus ordre de marcher au rendez-vous de l'armée que le Hallier assembloit à Corbie, pour mener un grand convoi au camp d'Arras, que les maréchaux de Chaulnes (1), de Châtillon et de la Meilleraye avoient assiégé.

---

(1) Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, frère d'Albert de Luynes, mort en 1649.

J'arrivai sur la fin de juillet à Amiens. En passant à cheval à la tête de mon régiment par un fort mauvais temps, on vint me dire tout d'un coup que le roi vouloit nous voir passer au bas d'un des remparts de la ville, sur lequel il étoit avec toute sa cour. Je descendis de cheval et je pris une pique à la main, et après que j'eus passé devant Sa Majesté, je retournai la saluer. « Cela n'a pas bonne grâce, Bussy, me dit-il, de marcher la pique à la main, et la botte levée à la tête d'un régiment d'infanterie. — Je le sais bien, sire, lui répondis-je, mais je ne savois pas que je dusse trouver Votre Majesté dehors par le temps qu'il fait. »

Mais pour revenir au siége d'Arras, le cardinal-infant avec l'armée d'Espagne étoit à la vue de nos lignes; de sorte que l'armée du roi qui assiégeoit, souffroit beaucoup. On y avoit passé quelques petits convois, mais cela duroit peu. Enfin Sa Majesté voyant que sans un secours de vivres très-considérable, il falloit lever le siége, elle grossit de toute sa maison le corps de troupes de du Hallier. Nous partîmes le 30 juillet 1640, des environs d'Amiens avec seize à dix-sept mille hommes, et nous arrivâmes avec un fort grand convoi à la vue de nos lignes le 1er août. Les ennemis ne s'opposèrent point à notre passage, mais le matin comme nous étions au Camp de César, ils firent une grande attaque au fort de Rantzau : les maréchaux envoyèrent dire au Hallier de s'avancer en diligence : celui-ci me donna là-dessus six régiments, outre le mien, pour garder le convoi dans le camp, où il me commanda de demeurer jusqu'à nouvel ordre. Je me plaignis respectueusement à lui de ce qu'allant aux ennemis, il me laissoit aux bagages : « Mon cousin, me dit-il, je vous laisse ici, parce que je me fie fort en vous; vous serez assurément attaqué : il n'y a pas d'apparence que les ennemis qui ont été depuis assez longtemps à la vue des lignes, sans les attaquer, songent à le faire quand il y a une ar-

mée de plus : il est bien plus vraisemblable qu'ils ont donné l'alarme de ce côté-là pour tomber sur le convoi : tenez-vous prêt seulement, je serai bientôt à vous.» Ce discours me consola, et je fis un retranchement de mes charrettes, dans lequel je mis mon infanterie : en sorte qu'il eût fallu une espèce de siége pour me forcer. Cependant le Hallier s'étoit trompé, et les ennemis opiniâtrant l'attaque du fort de Rantzau, qu'ils gagnèrent et reperdirent plusieurs fois, on m'envoya ordre de marcher en diligence avec les sept régiments que j'avois, et de laisser quelques mousquetaires pour escorter le convoi, auquel j'avois donné charge de me suivre. J'arrivai un peu avant la nuit à ce fort, lorsque les ennemis venoient d'en être repoussés pour la dernière fois; j'eus ordre d'y camper, et ce fut le plus désagréable camp que j'aie fait de ma vie; il y avoit plus de cinq cents morts mêlés parmi nous.

Deux jours après (1), Arras se rendit; et le Hallier, avec les troupes desquelles étoit mon régiment, passa le reste de la campagne sur cette frontière de camp en camp, qu'il ne quittoit que lorsqu'il manquoit de fourrage (2).

De Jussac, frère cadet d'Ambleville, mais qui, sous le nom dé Saint-Preüil, a fait bien plus de bruit que son aîné, étoit alors gouverneur de Dourlens. Mais il avoit si bien servi à la prise d'Arras par les convois qu'il avoit passés, que le cardinal de Richelieu lui ayant mandé de venir à Abbeville où étoit le roi, il lui dit en présence de toute la cour : «Monsieur de Saint-Preüil, le roi vous donne le gouvernement d'Arras, pour récompense des bons services que vous lui avez rendus à cette prise, et moi, je vous

(1) Il faut lire sept jours après. Arras, en effet, capitula le 9 août.
(2) Voyez sur le siége d'Arras, outre les mémoires de Montglas et de Brienne, Levassor, t. VI, p. 53 à 81, et diverses relations mentionnées dans la *Biblioth. histor. de la France*, t. II, n[os] 22,006 à 22,016.

donne cette bague pour marque de mon amitié. » En disant cela, il lui donna un diamant de fort grand prix, et ajouta : « Si je n'étois le cardinal de Richelieu, je voudrois être Saint-Preüil. »

La campagne de 1640 étant finie, je reçus une lettre de cachet pour conduire mon régiment en garnison à Moulins.

Le régiment Coiffier Ruzé, marquis d'Effiat, frère aîné de Cinq-Mars, grand écuyer de France et pour lors favori, ayant eu le même ordre de garnison à Moulins, je les y conduisis tous deux. Je n'allois guère à la cour, parce que je n'avois pour subsister que les appointements de mestre de camp d'infanterie, qui étoient très-peu de chose. Ainsi, je trouvois plus à propos qu'on ne m'y vît qu'en passant que d'y demeurer comme un misérable, outre que je savois qu'on ne s'avançoit à la guerre que par l'assiduité à son emploi.

Lorsque je fus à la Charité, je reçus un ordre du roi de ne point loger à Nevers, qui étoit un des logements de ma route, et d'en recevoir un, à la place, de la princesse Anne de Mantoue (1) qui demeuroit alors à Nevers. Elle me donna ordre, pour le régiment d'Effiat et le mien, au Bec-d'Allier.

Enfin, j'arrivai avec ces deux régiments à Moulins, où, pendant que je les y établissois, logeant au faubourg des Carmes, à l'image saint Jacques, dans un corps de logis sur le derrière, la comtesse de Busset, Hélène de la Queulle (2), fort belle et fort jeune, vint à Moulins, voir, disoit-elle, une de ses sœurs religieuses, mais véritablement pour se divertir. Le diable voulut qu'elle vînt loger dans le même endroit que moi.

(1) Anne de Gonzague, dite la princesse palatine, morte en 1684.

(2) Hélène de la Queille de Fleurat, mariée en 1639 à L. de Bourbon, comte de Busset et de Chaslus, mort en 1667, et descendant de P. de Bourbon, bâtard de L. de Bourbon, évêque de Liége.

Cependant je ne sais si mes dernières amours ne m'avoient point rebuté de la galanterie ; mais je ne voulois pas rendre visite à cette comtesse, et quand Beauvoir, mon parent et mon ami, qui m'étoit venu voir, me disoit pour m'y obliger, qu'elle étoit fort jolie ; « et c'est à cause de cela, lui répondois-je, que je ne la veux pas voir : je crains de m'embarquer à des bagatelles, et je veux désormais penser au solide. » Cependant je me laissai persuader :

Et cela me fait bien connoître
Qu'on n'est pas de son cœur le maître,
Et qu'assurément nos amours
Sont comptés ainsi que nos jours.

Après donc que j'eus résisté deux jours, j'allai voir la comtesse, et je lui dis d'abord la raison qui m'avoit empêché jusque-là de lui rendre visite ; elle me dit que je n'avois rien à craindre ; et quand je fus prêt de sortir de sa chambre : « Il faut, me dit-elle, monsieur, que je vous avoue, qu'avant que de vous avoir vu, je m'imaginois que vous étiez un sauvage qu'on ne pouvoit apprivoiser ; mais je suis bien détrompée, et je ne doute point, ajouta-t-elle, que vous ne trouviez aussi que je ne suis pas si dangereuse que vous l'aviez pensé. — Vous l'êtes tellement, madame, dis-je, que le voyage que je voulois faire présentement en Bourgogne est rompu. »

Cette première visite se passa assez gaiement ; les autres que je lui rendis pendant huit jours qu'elle fut encore à Moulins furent un peu plus sérieuses, nous enfonçâmes davantage la matière, et les choses étoient aux meilleurs termes du monde, lorsque le marquis de Saint-Germain d'Achon, arrivé depuis peu à Moulins, qui connoissoit de longue main la comtesse, et qui avoit découvert mon dessein, ruina en un jour, dans son esprit, le travail de toute ma semaine. Je lui aurois pardonné plus volontiers s'il avoit été mon rival, mais il étoit jaloux sans être amou-

reux; je m'aperçus bien de quelque petite froideur en la comtesse, le lendemain que Saint-Germain fut arrivé, mais je tournai (comme on fait toujours en pareilles rencontres) tout à mon avantage. Cette froideur me parut une marque de ces précautions extraordinaires que les dames prennent pour cacher à leurs amants l'amour qui commence à les surprendre, et cette agréable erreur me dura jusques à la veille du départ de la comtesse, que voulant prendre des mesures avec elle pour l'aller voir, et pour établir un commerce de lettres, je trouvai une femme en garde de moi, qu'on m'avoit révoltée, et qui me demandoit avec un souris moqueur, si j'avois été assez fou pour croire que, dans tout ce qu'elle m'avoit dit, elle eût parlé sérieusement. Jamais homme ne fut si honteux et si fâché que je le fus : je soupçonnai d'abord d'où me venoit le coup; mais comme je vis qu'il m'étoit impossible alors de le parer : « Au moins, madame, lui dis-je, si je ne puis vous être autre chose, je vous supplie très-humblement que je sois votre ami. — Oh ! pour cela, monsieur, me dit-elle, très-volontiers, j'en serai ravie. » Saint-Germain, qui se défioit de la fragilité de la dame, entra dans le moment qu'elle me disoit cela; je pris garde qu'elle fut embarrassée, et même qu'elle me fit plus froid devant lui, de sorte que je ne doutai plus que son changement ne vînt des avis de Saint-Germain. J'allai sur l'heure compter ma disgrâce à Beauvoir, qui me consola le mieux qu'il put; mais il me dit qu'il ne falloit pas prétendre désabuser la comtesse, tant qu'elle auroit Saint-Germain auprès d'elle, et qu'il lui avoit dit que, lorsqu'il l'auroit vue monter en carrosse, il s'en retourneroit chez lui. Cette résolution m'embarrassa sur l'heure, mais enfin j'y trouvai un expédient.

Le lendemain la comtesse étant prête à partir, nous allâmes, Beauvoir et moi, lui dire adieu. Saint-Germain ne prit congé d'elle qu'après nous : mais comme il faisoit sa

révérence, je dis à la comtesse en la menant à son carrosse, que, si elle le trouvoit bon, nous irions, Beauvoir et moi, la conduire à une lieue ou deux de Moulins, de peur qu'elle ne rencontrât quelques-uns de nos soldats qui la pourroient voler. « Vous me ferez un fort grand plaisir, monsieur, me dit-elle, si vous en voulez prendre la peine. » Elle n'eut pas achevé le mot, que Beauvoir et moi nous nous jetâmes dans son carrosse à la place de deux gentilshommes qu'elle avoit, qui montèrent sur des chevaux que j'avois fait tenir prêts pour cela. Saint-Germain, qui vit ses précautions inutiles, me parut fort embarrassé, et je ne doute point qu'il ne jugeât que je ne serois pas longtemps sans détruire ses mauvais offices; mais enfin, douleur aux vaincus!

Nous ne fûmes pas à une lieue de Moulins, que la comtesse, mourant d'impatience de se justifier à moi du traitement qu'elle m'avoit fait, m'avoua tout ce que Saint-Germain lui avoit dit pour l'obliger de me haïr; et je connus par cet aveu, qu'elle ne demandoit pas mieux que d'être désabusée. Je la désabusai donc si bien, qu'avant qu'il fût nuit il ne nous manquoit que l'occasion pour me faire voir que nous étions les meilleurs amis du monde.

Je ne pensois d'abord aller qu'à une lieue ou deux de Moulins conduire la comtesse, cependant j'allai insensiblement jusqu'à la couchée, faisant semblant tous deux d'avoir oublié, moi de m'en retourner, et elle de me le dire.

Elle étoit fort observée par ses gens et quoiqu'elle fût de très-bonne volonté, elle manquoit de hardiesse et d'expérience. C'étoit un beau naturel pour l'amour et qui promettoit beaucoup, mais alors il étoit fort timide : avec tout cela une femme de quinze ans n'en peut guère savoir plus qu'elle en savoit. Pour moi qui en avois dix-huit, j'étois bien plus habile : deux petites galanteries de campagne m'avoient déjà appris qu'on ne se brouilloit pas

avec des dames pour leur dire qu'on les aimoit : je savois même qu'on leur faisoit souvent plaisir de leur demander des faveurs, et quelquefois de les prendre, et qu'aux plus malheureux amants, le pis qu'il pouvoit arriver, c'étoit d'être refusé, mais jamais haï : de sorte qu'avec tant de lumières, quand je ne recevois pas de la comtesse toutes les grâces qu'elle étoit capable de me faire, ce n'étoit pas ma faute.

Le lendemain, comme elle fut prête à monter en carrosse, je lui dis que je la voulois conduire encore une lieue, elle y consentit; et ne songeant après cela tous deux qu'à faire semblant d'oublier de nous séparer, j'allai au second gîte.

Il est si extraordinaire ce gîte, que les gens de la cour le croiront une peinture faite à plaisir. Je ne la donne aussi qu'aux gens qui hantent la province et qui en ont vu souvent les originaux. Ce fut donc chez un de ses parents que nous arrivâmes à une heure de nuit, par la neige. Nous ne le vîmes point, parce qu'il avoit la fièvre quarte, et que le frisson le prenoit, heureusement pour nous, comme nous arrivions. Notre bonheur eût été complet, si sa femme eût eu la fièvre aussi bien que lui : car nous n'en eussions pas fait plus mauvaise chère que nous la fîmes, et nous eussions été plus en liberté. On nous reçut dans une salle plus basse que la cour, [où je suis assuré que les murailles étoient humides durant la canicule : elle étoit décarrelée en beaucoup d'endroits, en sorte qu'on n'y pouvoit aller qu'à courbettes]. Pendant qu'on étoit allé abattre les arbres dont nous devions nous chauffer, on nous fit asseoir dans de grandes chaises qui n'étoient pas garnies, devant une cheminée où il n'y avoit point de feu. Nous étions dans un froid et morne silence; car après de certains lieux communs dont on se sert en arrivant, nous ne savions plus que dire à cette femme ni elle à nous : [elle n'étoit pas si sotte qu'elle ne fût honteuse de la ridi-

cule réception qu'elle nous faisoit, et nous étions trop mal reçus pour avoir pitié d'elle]. Je mourois d'envie de m'aller chauffer au feu de la cuisine que j'entendois petiller : car avec tout le feu de mon amour, je gelois auprès de ma maîtresse, mais il me paroissoit malhonnête de la quitter, et de ne pas partager avec elle son froid aussi bien que son ennui. Beauvoir qui avoit autant de froid que moi, et qui n'avoit pas tant d'égard, sortit pour faire hâter, nous dit-il, ceux qui nous devoient apporter du bois, et alla donner ses ordres devant le feu de la cuisine : un quart d'heure après, nous vîmes deux paysans apporter sur leur cou une voiture de bois couvert de neige qu'ils mirent sur les chenets; une servante de peine vint ensuite avec une botte de paille si mouillée qu'elle ne put jamais l'allumer; et cela faillit à nous faire étouffer de fumée. Enfin elle fut contrainte de recourir aux paillasses des lits, et tout ce que cela put faire après que nous eumes longtemps attendu, ce fut de faire fondre la neige qui étoit sur le bois, et de faire une espèce de mare, qui nous gagnant les pieds, nous fit reculer jusqu'au milieu de la chambre.

Véritablement nous trouvâmes cela si plaisant, la comtesse et moi, que, nous regardant l'un l'autre, nous éclatâmes de rire.

Dans ce moment-là un de ses laquais me vint dire qu'un Augustin qui ne faisoit que d'arriver de Moulins étoit à la porte de la chambre, et qu'il avoit des lettres à me donner de la part du lieutenant-colonel de mon régiment. Je me levai pour lui aller parler; et comme je fus à la porte, je reconnus Beauvoir, qui du collet de son grand manteau de deuil qu'il portoit, avoit fait un capuchon, et avoit noué ses cheveux par derrière. Je ne fis pas semblant de rien; et lui ayant dit d'approcher de la cheminée, et que nous parlerions d'affaires après souper, je le présentai à la maîtresse de la maison. Elle fut bien éloignée de le reconnaître, puisque la comtesse même le méconnut. Aussitôt

qu'il fut assis, il se mit à nous parler des accidents de la vie, qu'elle étoit sujette à mille incommodités, parmi lesquelles il comptoit pour beaucoup celles du froid et du chaud excessifs; qu'il n'en trouvoit pourtant pas de plus grandes que celles des méchants gîtes; que si quelque chose eût pu l'obliger à murmurer contre la Providence, c'eût été celle-là; mais qu'enfin il s'y étoit accoutumé par la grande résignation qu'il avoit aux volontés de Dieu. La dame du logis écoutoit cela comme un sermon, et lui disoit que les religieux de son ordre les visitoient souvent, et leur faisoient bien l'honneur de les aimer. La comtesse trouvoit plaisant que cet homme, qu'elle croyoit un véritable Augustin, traitât au hasard une matière dont il étoit alors question et qu'elle avoit tant à cœur : et moi j'avois toutes les peines du monde à m'empêcher de rire de voir ces femmes si fort trompées, et de songer que c'étoit un huguenot qui passoit pour Augustin; car Beauvoir étoit de la religion. Enfin on apporta le souper; et les dames ayant demandé Beauvoir, un laquais qui étoit instruit, répondit qu'il se trouvoit mal, et qu'il s'étoit mis au lit sans vouloir rien prendre.

Le souper fut aussi méchant que le feu : les potages n'étoient que de l'eau bouillie; de toute la viande qu'on servit, il n'y avoit rien qui ne fût vivant quand nous étions arrivés; le pain étoit frais et n'étoit pas cuit, le vin étoit aigre et trouble, le linge n'étoit pas seulement humide, il étoit mouillé, et la chaleur des potages faisoit fumer la nappe. Ce nuage acheva de nous ôter le peu de lumière que rendoit une petite chandelle de vingt-quatre à la livre. Un autre désagrément de ce repas, c'étoit que les cuillers (qui véritablement étoient d'argent) étoient de l'épaisseur de l'oripeau; pour moi, qui ne suis pas heureux, il m'en tomba une entre les mains qui étoit à moitié rompue, de sorte qu'en la retirant de ma bouche elle s'accrocha à ma lèvre de dessus et faillit à me la déchirer. Il est vrai que

pour nous consoler, la maîtresse du logis nous accabloit de sottes excuses. La suite infinie de tant d'incommodités me parut abattre un peu la comtesse, si bien que pour la réjouir je lui dis à l'oreille qui étoit l'Augustin : l'éclat de rire la prit en le regardant, et le révérend père et moi, qui mourions d'envie de nous moquer, fûmes ravis de trouver un sujet de ne nous plus contraindre. Nous découvrîmes donc à la dame campagnarde la mascarade de Beauvoir et, sous le prétexte de cette plaisanterie, nous nous abandonnâmes aux éclats de rire du traitement qu'on nous faisoit. La dame me parut en être fort aise, croyant que cela feroit diversion et nous feroit oublier son méchant feu et son maudit repas.

Afin qu'il n'y manquât rien pour qu'il fût de tous points détestable, il étoit encore fort long, et si l'on eût pu manger quelque chose, la digestion du premier service eût été faite quand on apportoit le second. Enfin nous en vîmes le bout, mais non pas sans impatience ; car encore que nous eussions ri jusqu'aux larmes, c'étoit un rire à deux mains : nous ne laissions pas de mourir de froid, et nous pleurions de douleur aussi bien que de joie.

Au sortir de table, je dis à la comtesse qu'il étoit tard et que je lui conseillois de se retirer pour partir à la pointe du jour, parce que j'avois ouï dire que la journée du lendemain étoit longue et difficile. La dame du logis, qui crut (comme la plupart des gens de province) qu'elle ne témoigneroit pas assez d'empressement si elle ne tâchoit de nous faire partir fort tard, me démentit le plus obligeamment qu'elle put sur la journée du lendemain ; qu'au reste madame sa cousine se trouveroit mal de se coucher sitôt après le souper, et que la digestion n'étoit pas faite. « Oh, pour la digestion, madame, lui dis-je, vous n'en devez point être en peine, je vous en réponds ; madame votre cousine n'a pas l'estomac si méchant que vous pensez. — Mais, monsieur, me dit-elle niaisement, vous nous

ferez bien l'honneur de prendre un méchant déjeuner avant que de partir? — Eh, mon Dieu, madame, lui répondis-je, n'êtes-vous pas contente du souper que vous nous avez donné : vous voulez donc faire crever les gens?» Elle me répliqua que j'étois trop obligeant, et que puisque madame sa cousine se vouloit retirer, il falloit savoir s'il y avoit du feu dans sa chambre. La comtesse ne put se retenir de répondre que cela ne la devoit pas empêcher d'y aller et qu'elle ne pouvoit rien perdre au change. En effet, le bois n'étoit pas encore allumé dans la salle et nous n'avions d'autre apparence de feu que par une fort grande fumée qui commençoit à nous étouffer. On se prépara donc à mener la comtesse dans sa chambre; mais nous fûmes bien surpris quand nous vîmes qu'il nous falloit traverser une grande cour par la neige haute de plus d'un pied. Cependant, pour sortir de cette maudite salle où nous avions tant souffert, nous ne trouvions rien de difficile; au contraire, ce nous fut un avantage d'avoir été accoutumés à la fatigue, car nous ne sentîmes point de différence dans ce long trajet de la cour. La comtesse étant enfin arrivée à sa chambre où le feu n'étoit pas meilleur que dans la salle, nous nous disposâmes à partir pour la nôtre : il en faut parler ainsi, car c'étoit un autre voyage au travers de la cour. La dame voulut nous y venir conduire, et nous la laissâmes faire, de peur des compliments. Aussitôt qu'elle en fut sortie, nous allâmes trouver la comtesse pour rire avec elle en liberté de tout ce qui nous étoit arrivé, et après l'avoir vue mettre au lit, nous nous retirâmes. Je ne ferai point la description de sa chambre; je dirai seulement que, quoiqu'elle fut extraordinairement malpropre et délabrée, c'étoit un palais auprès de la nôtre. On faisoit des tonneaux dans l'endroit où l'on nous mit, et nous couchâmes dans le lit du tonnelier. Quand nous avions la tête sur le chevet, la couverture ne passoit qu'un peu nos genoux, de sorte que nous fûmes contraints de

lier les bouts d'un lit de plumes que nous avions sur de la paille pour toutes choses, avec les draps et la couverture, afin d'avoir les jambes à couvert. A la vérité nous nous trouvâmes le matin plus las que si nous eussions toute la nuit couru la poste. Il ne faut pas demander si nous fûmes diligents à nous lever; cependant nous trouvâmes déjà la comtesse prête à monter en carrosse. « Jusques ici, me dit-elle, je vous aurois laissé retourner à Moulins si vous aviez voulu, mais maintenant vous êtes trop près de chez moi pour que vous n'y veniez pas. » Je ne me fis pas trop presser, comme on peut croire, et le soir nous arrivâmes dans sa maison. Son mari n'y étoit pas; il étoit allé faire un voyage de trois semaines ou d'un mois, de sorte que nous résolûmes, Beauvoir et moi, de demeurer douze ou quinze jours avec elle. Ce n'étoit pas sans incommodité, car nous n'avions ni linge pour changer, ni valets pour nous servir. La comtesse me donnoit un page et du linge de son mari; on nous faisoit la plus grande chère du monde avec le plus de magnificence et de propreté. Il y avoit dans cette maison une quantité de vaisselle d'argent qu'on ne trouvoit pas dans une autre maison de province; le linge étoit d'une finesse incomparable, les meubles y étoient à l'antique, mais si conservés d'ailleurs qu'on n'en reconnoissoit l'ancienneté qu'à la richesse des étoffes, dont on ne faisoit plus de pareilles; et de tout cela il y en avoit des magasins dans le garde-meuble, outre celui qui servoit dans la maison. Je couchois sous un dais, et il ne tenoit qu'à moi de manger avec un cadenas (1). Enfin cette maison et celle d'où nous étions partis pour y arriver étoient

(1) Un cadenas est une espèce d'assiette carrée où l'on serre la cuiller, la fourchette et le couteau. Un des côtés est retroussé et élevé de deux doigts avec un petit couvercle où l'on met du sel, du sucre et du poivre. On s'en servait autrefois chez les rois et les princes, et maintenant chez les ducs et pairs (*Dict. de Trévoux*).

les deux extrémités, et je disois à la comtesse qu'elle nous avoit fait faire ce gîte-là exprès pour nous faire trouver plus de grandeur chez elle.

Cependant je n'étois pas content; toute notre intelligence n'aboutissoit encore qu'à des baisers et à d'autres menues faveurs, et tout cela en passant; ce n'était pas la faute de la comtesse, elle pâtissoit autant que moi; mais elle n'étoit jamais seule, et elle n'osoit hasarder de gagner un de ses espions. Deux ou trois fois elle envoya sa garde, d'après mes conseils, chercher quelque chose dont elle n'avoit que faire; mais, ou la garde revenoit aussitôt, si sa commission n'était pas longue, ou elle envoyoit quelque autre tenir sa place; ainsi c'étoient autant de tentatives inutiles, ou qui ne servoient qu'à nous faire enrager.

Je couchois dans une grande chambre, d'où sitôt que j'étois au lit, le page sortoit et fermoit ma porte à la clef. Cette maison étoit faite comme celles qu'on représente où il revient des esprits; de sorte que moi, qui les crains sans les croire, je me mettois la tête sous la couverture dès que j'étois couché, tant pour m'échauffer plus tôt, que pour m'ôter les moyens de rien entendre qui me pût faire peur.

Un soir, qu'à mon ordinaire, je m'étois enfoncé dans le lit, j'entendis quelque temps après un grand bruit à ma porte, et s'étant ouverte, j'ouïs marcher quelqu'un dans ma chambre. La peur qu'on ne me vînt égorger me donnoit envie de lever la tête; mais la crainte de voir quelque fantôme me retenoit. Enfin, comme on ouvrit brusquement les rideaux de mon lit, je ne pus m'empêcher de regarder, et je vis six femmes que je ne connoissois point, les unes avec des flambeaux allumés et les autres avec de grands bassins pleins de viandes froides et de confitures qu'on mettoit sur la table.

Il me souvint dans ce moment de ces contes qu'on fait aux enfants, de collations servies comme cela par des gens

inconnus, et puis des bras, des têtes, des jambes et tout le reste du corps qui tombent par la cheminée, dont il se forme des personnes qui, après avoir bu et mangé, disparoissent. Tout cela me passoit dans la tête, lorsque je vis entrer trois demoiselles de ma connoissance, suivies de la comtesse qui étoit en déshabillé fort galant; je ne fus pas encore tout à fait rassuré, car je crus que des esprits pouvoient avoir pris ces ressemblances pour me mieux tromper. Mais lorsque la comtesse se mit à rire, je la trouvai si jolie que, quand même ç'auroit été un démon, je m'y serois apprivoisé. Elle se vint asseoir au chevet de mon lit, et après qu'elle m'eut demandé si je n'avois pas eu grand'peur et que je lui eusse répondu que oui, elle fit apporter les bassins et la table, nous mangeâmes comme si nous n'eussions point soupé; après cela nous abandonnâmes les viandes aux demoiselles. Il y avoit une espèce de gouvernante qui avoit mangé avec nous et qui ne nous quitta point; je fis fermer les rideaux, disant qu'il ne falloit pas contraindre ces pauvres filles et qu'elles ne mangeroient pas à leur aise tant qu'elles verroient que nous les verrions; je fis mettre la comtesse et la gouvernante sur mon lit, couchées à droite et à gauche de moi.

On aura peut-être de la peine à croire qu'avec le grand froid qu'il faisoit, je ne mis jamais les mains dans le lit; cependant il n'est rien de si véritable. Je baisois quelquefois la comtesse devant la gouvernante qui ne faisoit pas semblant de le voir, parce que je la baisois aussi, tant il est vrai qu'il n'y a qu'à intéresser les gens pour leur faire oublier leur devoir. Nous passâmes deux heures en cet état. Enfin il fallut nous quitter; mais je ne pense pas que la comtesse passa cette nuit plus tranquillement que moi.

Beauvoir, qui depuis deux jours étoit allé voir un de ses amis dans le voisinage, revint le lendemain de cette aventure, et il la trouva plaisante; mais enfin les jours se

passoient, et nous ne venions point à cette conclusion sans laquelle tout le reste n'est rien. La comtesse, aussi pressée que moi, me conseilla de prier Beauvoir de conter des douceurs à la gouvernante, croyant que cela l'humaniseroit, et me disant que quand nous les verrions bien embarqués dans une conversation, nous pourrions prendre ce temps-là à l'entrée de la nuit pour passer de la salle dans la galerie. Cela se fit comme nous l'avions projeté, mais notre argus n'étoit pas encore si occupé de son affaire qu'il ne prît garde à nous; de sorte que ne pouvant nous suivre, il appela un gentilhomme de la maison qui étoit au bout de la salle, et lui dit tout bas de nous venir chercher et de ne nous quitter plus : le noble y courut, mais il arriva un moment trop tard pour l'intérêt de son maître, cependant trop tôt pour celui de la comtesse et pour le mien : nous nous fussions bien passés de lui encore une demi-heure. Nous nous séparâmes l'un d'un côté, l'autre de l'autre, elle mourant de peur comme un enfant qui craint le fouet, et moi pestant contre ces sots de domestiques qui croient que tout est perdu quand leurs maîtres sont cocus. La comtesse rentra aussitôt dans la salle, et moi j'allai passer mon chagrin dans ma chambre; après m'être un peu remis, je revins joindre la compagnie : je trouvai la gouvernante dans un silence à faire peur, et qui ne le rompoit que par des attaques qu'elle donnoit indirectement à la comtesse et à moi. La pauvre petite trembloit, et je ne pouvois la rassurer quoi que je fisse; je lui disois qu'elle ne devoit pas laisser prendre cet empire-là sur elle, et qu'elle faisoit croire qu'elle étoit coupable par les choses qu'elle enduroit : elle n'en devint pas plus hardie pour lors, et son heure d'effronterie n'étoit pas encore venue. « Vous souvenez-vous, madame, lui disois-je, que quand vous étiez toutes deux sur mon lit, vous et votre garde, elle souffroit que je vous baisasse, parce que je la baisois aussi; je crois qu'elle n'est

maintenant en colère que par la différence qu'elle croit que je viens de mettre entre vous deux. J'ai envie de lui proposer de venir dans la galerie; je vous aime assez, madame, pour faire cet effort-là pour vous, après cela nous aurions paix avec elle. » La comtesse me répondoit en souriant qu'elle n'en doutoit pas, mais son chagrin la reprenoit aussitôt. Enfin à force de la voir craindre, je craignis aussi; je crus qu'elle voyoit des choses dans son domestique que je ne voyois pas; et ce qui aida fort encore à me le faire croire fut la mine que nous faisoient tous les gens de la maison. Ils ne nous approchoient plus, ils chuchottoient toujours ensemble : quand pour ne pas témoigner, Beauvoir et moi, que nous crussions que tous leurs embarras nous regardassent, nous leur voulions parler à notre ordinaire, ils ne faisoient pas semblant de nous entendre. Pendant qu'ils faisoient leurs conférences, nous tînmes tous trois un petit conseil de notre côté. «Ces gens-ci, dit Beauvoir, nous veulent assassiner, ou nous veulent faire peur pour nous faire partir. Pour l'assassinat, il n'y a pas d'apparence; ce seroit faire du bruit que leur maître peut-être ne voudroit pas faire lui-même; mais quoi qu'il en soit, je suis d'avis que nous délogions demain. Qu'en dites-vous, madame? dit-il à la comtesse.—Mon Dieu, lui répondit-elle, je suis bien embarrassée, car j'ai grand'peur pour vous et pour moi; et cependant je voudrois bien que vous ne vous en allassiez pas; je suis de votre avis, ajouta-t-elle, je ne crois pas qu'on veuille rien entreprendre sur vous maintenant, mais je crains le retour de mon mari pendant que vous êtes ici.—Et moi, madame, lui dis-je, je ne le crains pas, de la manière dont je l'ai ouï dépeindre; il est vieux, ses grands feux sont passés, et il a de la prudence qui l'obligeroit de rompre sans éclat notre commerce. Pour vos gens, ce n'est pas la même chose, assurément ils ont un malin vouloir contre nous; je demeure d'accord avec M. de Beauvoir, que le bon sens ne vou-

droit pas qu'ils nous assassinassent, mais je les tiens assez sots pour le faire; et c'est pourquoi, mon cousin, dis-je à Beauvoir, il faut que nous couchions ensemble cette nuit, que nous barricadions notre porte pour n'être pas surpris et que nous venions demain dire adieu à madame. »

Beauvoir ayant approuvé ma proposition, nous passâmes le reste de la soirée, la comtesse et moi, à nous promettre de nous aimer toute notre vie : nous prîmes des mesures pour nous écrire, et le lendemain nous nous séparâmes, véritablement avec moins de douleur que n'en méritoit une absence dont nous ne voyions pas le bout. Mais c'est que la grande jeunesse est incapable de réflexions; elle est vive, pleine de feu, emportée et point tendre; tout attachement lui est une contrainte, et l'union des cœurs que les gens raisonnables trouvent le seul plaisir qu'il y ait dans la vie, lui paroît un joug insupportable. La comtesse en donna bientôt un exemple; nous nous écrivîmes pendant six mois, après lesquels notre commerce finit par elle. Il faut dire la vérité, je ne la fatiguai pas de mes reproches; j'eus beaucoup de complaisance pour son changement, et une résignation entière à ses volontés (1).

---

(1) La suite de cette aventure se trouve placée plus loin dans le manuscrit que nous avons cru devoir suivre. Voy. l'année 1645. p. 102 et suiv

1641.

Lettres du roi à Bussy, qui est mandé à la cour. — Il est arrêté et mené à la Bastille. — Haine de Des Noyers contre Bussy. — Lettre du roi à Du Tremblay. — Bussy est remis en liberté après cinq mois de captivité. — Bataille de Sedan, où son régiment est défait. — Bussy rejoint le maréchal de Châtillon. — Il est envoyé en garnison à Lens. — Son démêlé avec le maréchal de Brézé. — Il se rend à Arras, puis au siége de Bapaume, qui est prise. — Arrestation et supplice de Saint-Preuil. — Son histoire. — Bussy retourne à la cour.

En arrivant à Moulins, j'y trouvai deux lettres de cachet, l'une qui m'étoit venue par la poste il y avoit quinze jours, et l'autre par un valet de pied du roi qui m'attendoit pour me la donner lui-même. La première étoit celle-ci :

M. de Bussy Rabutin, ayant reçu une infinité de plaintes des désordres que les soldats de votre régiment ont commis et commettent à la campagne et dans la garnison de Moulins, et de la prétention en laquelle sont les officiers de votredit régiment de connoître seuls des crimes et délits de leurs soldats, j'ai fait expédier une ordonnance pour déclarer que selon le pouvoir des intendants de la justice, des juges présidiaux et des prévôts, j'entends que chacun d'eux prenne connoissance desdits crimes, et en fasse punir exemplairement les coupables, suivant la rigueur des ordonnances : vous laissant et à vosdits officiers votre juridiction ordinaire pour les crimes de soldats à soldats et autres qui regarderont la milice et faction de guerre. De quoi j'ai bien voulu vous donner avis, afin que vous et vosdits officiers vous vous conformiez sans aucune difficulté à ce qui est en cela de mon intention ; voulant bien vous dire que si après cela il s'y rencontroit quelque obstacle, je rendrai responsables ceux qui commandent votre corps de tous les désordres que les soldats pourroient commettre à l'avenir. C'est ce que je vous dirai par cette lettre, priant Dieu qu'il vous ait, monsieur de

Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Écrit à Morsan le 19 décembre 1640.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.

Voici la lettre de cachet que m'apporta un valet de pied du roi.

M. de Bussy Rabutin, désirant être informé par votre bouche de l'état de la garnison de Moulins, et de plusieurs plaintes que l'on m'a faites, tant du faux-saunage que les soldats de votre régiment exercent à force ouverte (ce qui ne peut être qu'avec aveu des chefs) que des vols sur les grands chemins et autres infinis désordres et contraventions à mes règlements, qu'ils commettent chaque jour, sans que l'on en puisse faire aucune justice à cause de la connivence des officiers et de l'appui qu'ils donnent manifestement aux coupables ; je vous fais cette lettre, pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue vous ayez à me venir trouver, et que cependant vous donniez tel ordre pour empêcher la continuation de ces déréglements ; qu'ils ne puissent arriver en votre absence : voulant bien vous dire qu'à défaut de ce, vous et les officiers de votre régiment m'en serez responsables : et remettant à vous faire entendre plus particulièrement mes volontés lorsque vous serez près de moi, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur de Bussy, en sa sainte garde. Écrit à Saint-Germain-en-Laye, le 2ᵉ jour de janvier 1641.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.

Le même valet de pied qui me donnoit cette lettre avoit été en Auvergne, ou avoit fait semblant d'y avoir été, pour rendre une lettre pareille à la mienne au marquis d'Effiat, lequel il n'avoit pas trouvé, à ce qu'il disoit ; mais la vérité est qu'on n'en vouloit qu'à moi, qui pourtant me sentant la conscience nette, pris la poste et m'en vins à la cour avec le valet de pied.

Le lendemain que je fus arrivé, j'allai trouver le secrétaire d'État des Noyers, pour savoir de lui le détail des plaintes qu'on avoit faites au roi de mon régiment. Il me répondit que mon régiment ne donnoit jamais sujet de plaintes, et particulièrement lorsque j'y étois. « Je ne viens pas l'excuser, monsieur, lui dis-je; mais s'il a failli je n'en dois pas répondre, car je n'y étois pas. » Il me dit qu'il ne savoit rien de tout cela, et qu'il falloit que j'allasse trouver Bouteiller (1), lors surintendant des finances. M'étant donc adressé à celui-ci, il me dit que les adjudicataires généraux des gabelles avoient fait de grandes plaintes au conseil contre le régiment d'Effiat et contre le mien. Je lui répondis qu'il s'en falloit prendre à ceux qui avoient fait le mal ou qui avoient souffert le désordre; que pour moi je n'avois été à Moulins que huit ou dix jours, pendant lesquels on ne m'avoit fait aucunes plaintes. Il me dit que quoique je ne parusse pas coupable, je ne laissois pas d'être malheureux. Cela me fit soupçonner quelque chose et résoudre de partir le jour d'après. Véritablement, Testu, chevalier du guet, me vint arrêter le lendemain matin, et me mena à la Bastille. Huit jours après, Talon, avocat général (2), et la Ferté de Ris, maître des requêtes, me vinrent interroger; mais trouvant par mes réponses qu'il n'y avoit pas lieu de me condamner à quoi que ce soit, je ne les revis plus, et l'on me laissa prisonnier.

Mon crime étoit un péché originel : des Noyers me faisoit pâtir de la haine qu'il avoit contre mon père. Cependant il eût bien mieux valu pour moi que j'eusse été effectivement coupable du désordre de mon régiment, sans la haine d'un secrétaire d'État en grand crédit, que d'avoir un pareil ennemi sur les bras avec mon innocence.

---

(1) Bouthilier ou Le Bouthilier, secrétaire d'État, surintendant des finances, mort en 1655.

(2) Omer Talon, né en 1595, mort en 1652. Il a laissé des *Mémoires*.

Quinze jours après que je fus à la Bastille, le comte de Guiche m'envoya faire compliment par Jumeaux, mon ami, capitaine de son régiment de cavalerie, et offrit son service auprès du cardinal de Richelieu, dont il avoit épousé la nièce. Il est vrai qu'ayant appris peu de temps après que des Noyers haïssoit mon père, il tint bride en main, et je n'ouïs plus parler de lui.

Il y avoit deux mois que j'étois à la Bastille, quand mon père, qui avoit été jusque-là incommodé, alla demander ma liberté au cardinal; il la lui promit de la meilleure grâce du monde. Un mois après, cette liberté n'étant point encore venue, mon père retourna à Rueil pour faire souvenir le cardinal de sa promesse. Ce ministre lui dit qu'il l'aimoit trop pour me faire sortir de prison; que je me perdrois si l'on le faisoit, et que je menaçois de me venger. Mon père lui répondit que d'ordinaire personne ne m'excusoit moins que lui, mais qu'il assuroit son Éminence que je n'étois pas fou, et ensuite se retira sans rien obtenir. C'étoit un ouvrage de des Noyers, qui, appréhendant que l'on ne donnât de trop courtes bornes à sa vengeance, m'avoit rendu ces méchants offices.

Trois semaines après, ma mère alla supplier le cardinal de m'accorder ma liberté, comme il avoit fait la faveur à mon père de la lui promettre. Et il est bon de remarquer en cette rencontre l'insolence du cardinal, qui avoit mis les choses sur un pied, que dans la plupart des grâces on ne comptoit le roi pour rien. Il avoit si bien gagné ou intimidé les gens qui étoient autour de ce prince, qu'on lui cachoit ce qu'il vouloit, et il n'a jamais su un combat que la Motte-Houdancourt (1) perdit en Catalogne, parce que le cardinal le vouloit faire maréchal de France, comme il fit, et que la connoissance de ce malheur auroit pu empêcher sa promotion.

---

(1) Philippe, duc de Cardone, né en 1605, mort en 1657.

Mais pour revenir à la demande que ma mère lui fit de ma liberté : « Quoi, madame, lui dit-il, cela n'est pas encore fait ? — Non, monseigneur, lui répondit-elle ; Votre Éminence l'auroit appris par les remercîments très-humbles de mon fils. » Sur cela, il commanda à un de ses secrétaires d'aller dire de sa part à des Noyers qu'il m'envoyât une lettre de cachet pour sortir de la Bastille.

Guy de Rabutin, mon frère, qui avoit été page du cardinal, demeura à Rueil pour la retirer ; et quinze jours s'étant passés sans le pouvoir faire, pendant lesquels la cour alla à Abbeville, il en parla un jour au cardinal, des Noyers étant dans la chambre. « Qu'est-ce donc, monsieur des Noyers, lui dit ce ministre d'un ton rude, qui vous a empêché de faire ce que j'ai ordonné là-dessus ? » Et comme des Noyers ne répondoit rien : « Que cela soit fait aujourd'hui, ajouta-t-il, et que je n'en entende plus parler. » Des Noyers sortit sans mot dire, et alla faire expédier cette lettre de cachet que mon frère apporta.

Monsieur du Tremblay, considérant que la prison du sieur de Bussy Rabutin en mon château de la Bastille depuis plusieurs mois, peut tenir lieu de quelque punition des désordres commis par son régiment dans Moulins, et ayant reçu diverses assurances qu'il prendra plus de soin à l'avenir de les empêcher et de tenir son régiment en bon état, et plus fort qu'il n'a fait par le passé, j'ai bien voulu vous faire cette lettre pour vous dire que mon intention est, qu'après que ledit sieur de Bussy aura satisfait l'adjudicataire général de mes gabelles sur le faux-saunage commis par les officiers et soldats dudit régiment pendant leur logement à Moulins, et qu'il vous en sera apparu par le certificat dudit adjudicataire ; et qu'en outre, après que vous aurez reçu une promesse par écrit signée du sieur de Bussy Rabutin, son père, et de lui, par laquelle ils s'obligeront tous deux à mettre ledit régiment à douze cents hommes effectifs, suivant le traité fait avec lui pendant le quartier d'hiver dernier, duquel le payement a été entièrement fait audit régiment, vous ayez à mettre ledit

sieur de Bussy Rabutin en liberté, moyennant ladite promesse et ledit certificat de l'adjudicataire de mes gabelles : et la présente n'étant pour autre sujet, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur du Tremblay, en sa sainte garde. Écrit à Abbeville, le 6 juin 1641.

Signé : Louis.

Et plus bas Sublet.

Et à la suscription de la lettre. A M. du Tremblay, gouverneur de mon château de la Bastille.

Il y a bien des choses en cette lettre sur lesquelles on peut faire des observations.

Des Noyers avoit de l'esprit [et il n'y a jamais eu de secrétaire d'État qui ait mieux fait parler le roi son maître, que lui.] Cependant sa passion l'aveugle si fort en cette rencontre, que, pour avoir lieu de blâmer ma conduite, en disant que je ne tenois pas mon régiment en bon état, ce qui étoit faux et de quoi même alors il n'étoit pas question, il fait que le roi rend compte au gouverneur de la Bastille des motifs de ma prison et de ma liberté, et compose une espèce de manifeste aussi bien raisonné que pour une déclaration de guerre. D'ailleurs le cardinal qui n'eût pas manqué de dire à mon père, à ma mère ou à mon frère, à quelles conditions le roi me faisoit sortir, ne leur en dit jamais rien, et des Noyers en impose de son chef et en impose d'injustes et d'impossibles. Car, premièrement, pour celle de l'adjudicataire général des gabelles, qui demandoit au conseil un dédommagement de deux cent mille écus de sa ferme, quelle injustice de me vouloir rendre responsable des désordres qu'avoient faits en mon absence le régiment d'Effiat et le mien? et quelle impossibilité à un homme qui n'a rien d'acquis, de donner deux cent mille écus?

Pour l'autre condition de donner une promesse de mon père et de moi, de remettre mon régiment à douze cents

hommes, suivant le traité fait avec moi, il étoit faux que j'eusse fait aucun traité, car j'avois été arrêté un peu après l'établissement de la garnison; et quand j'aurois fait un traité, on m'avoit ôté, en m'arrêtant, les moyens de tenir la main que les capitaines de mon régiment eussent fait leur devoir. Mais on va encore mieux voir par la suite que la seule haine de des Noyers lui avoit fait mettre, à l'insu du cardinal, ces conditions dans cette lettre de cachet.

Aussitôt que mon frère me l'eut mise entre les mains, je l'ouvris; et l'ayant trouvée si injuste, je l'envoyai à mon père, lequel n'étant point en état de faire un voyage, résolut que ma mère iroit s'en plaindre au cardinal. Étant donc partie de Paris et arrivée en quatre jours à Abbeville, elle alla loger chez Launay, son parent, qui en étoit gouverneur; elle lui dit le sujet de son voyage, le dessein qu'elle avoit de parler au cardinal et la manière. Le bon homme Launay, qui raisonnoit en cette rencontre avec un plus grand sang-froid que mon père et ma mère, la pria de le laisser faire, et l'assura qu'il obtiendroit une autre lettre de cachet sans fâcher des Noyers. Il l'alla donc trouver et lui dit que madame de Bussy, sa cousine, venoit d'arriver chez lui, pour demander à M. le cardinal la liberté de son fils sans condition, comme son Éminence la lui avoit promise; mais qu'il l'en avoit empêchée, lui promettant de l'obtenir d'ailleurs. Des Noyers lui témoigna lui en savoir bon gré et lui fit expédier sur l'heure une lettre de cachet pour me sortir de la Bastille, à condition seulement que j'irois servir à mon régiment.

Trois semaines avant que je sortisse, un gentilhomme du prince Thomas de Savoie, prisonnier depuis quatre ans, pour qui j'avois pris de l'amitié, me pria de faire entrer un coffre sous mon nom, dans ma chambre, dans lequel il se mettroit le jour que je sortirois et seroit emporté avec mon équipage; j'y consentis sans faire de ré-

flexion aux conséquences : et comme ce coffre fut apporté, ce gentilhomme me demanda la clef de ma chambre pour s'aller mettre dedans, et essayer s'il pourroit y respirer quelque temps sans peine, par les petits trous qu'on avoit faits et qui étoient cachés dans le poil de la couverture. Il ferma la porte en dedans, et pendant qu'il étoit dans le coffre, le couvercle abattu, il fit en se remuant que le coffre se ferma tout à fait : si bien que ce pauvre homme croyant étouffer, fit de si grands efforts qu'il rompit la serrure, et me vint dire cela sur les terrasses où je me promenois. Lorsque je fus prêt à sortir, je dis à mon valet de chambre en présence de ce gentilhomme, ce que je voulois qu'il fît du coffre que j'avois fait apporter depuis peu : il me le promit. Il est vrai que lorsque je fus parti, il dit au gentilhomme savoyard qu'il ne se feroit pas pendre pour lui et le laissa quasi désespéré.

Voilà l'histoire de ma prison de 1641, où je fus cinq mois par la seule haine d'un ministre, qui, en affectant le personnage de dévot, et même faisant de bonnes œuvres, ne pardonnoit jamais. Il est vrai que Dieu me vengea de cet hypocrite; car quelques années après il fut disgracié, et il en mourut de chagrin comme un homme qui n'a ni résignation aux volontés de Dieu, ni courage : le seul fils qu'il avoit, a mené une vie obscure avec une espèce d'imbécillité sans se marier (1).

Pendant ma prison, mon régiment, ayant eu ordre de servir dans l'armée que commandoit le maréchal de Châtillon, fut défait à la bataille de Sedan (2); et sur cela il faut admirer les secrets de la Providence qui confondit les desseins de mes ennemis, lesquels croyant me faire un grand

(1) « Des Noyers a laissé, dit Tallemant, un pauvre benêt de fils. »

(2) Le combat de la Marfée (entre Donchery et Sedan) fut livré le 6 juillet 1641. Le comte de Soissons y fut tué, sans qu'on sache comment, au moment même où la victoire se déclarait pour lui.

mal en m'ôtant la liberté, me sauvèrent peut-être la vie.

Suivant donc la condition de ma liberté, j'allai à mon régiment qui étoit aux environs de Mézières dans le débris de l'armée du maréchal de Châtillon, que le cardinal venoit de récompenser (quoiqu'il eût perdu la bataille) du régiment de Piémont pour son fils d'Andelot, depuis comte de Coligny, et après duc de Châtillon; et cette récompense fut faite au maréchal, parce que le comte de Soissons, Louis de Bourbon, ennemi déclaré du cardinal de Richelieu, avoit été tué à cette bataille commandant l'armée ennemie.

Ensuite le maréchal de Châtillon étant tombé malade se retira (1), et l'on donna son armée à commander à U. de Maillé, maréchal de Brézé (2), beau-frère du cardinal. Ce maréchal ayant pris quelque temps après la ville de Lens, y mit mon régiment, celui de Chabrignac, celui de la Trémouille, et en donna le gouvernement à un capitaine d'infanterie de la garnison d'Arras, du régiment de Saint-Preuil. Cet ordre étoit injuste, n'y ayant que les gens pourvus du roi qui puissent commander dans des places, comme gouverneurs, à de plus grands officiers qu'eux. Je pris avec moi les commandants des deux autres régiments; je m'en allai supplier le maréchal de Brézé d'avoir égard au titre de mestre-de-camp que j'avois et de ne me pas obliger d'obéir à un homme que le dernier capitaine de mon régiment devoit commander partout. Le maréchal, qui étoit bizarre naturellement et de plus insolent de sa faveur, crut qu'il y alloit de son honneur de ne pouvoir

(1) Suivant Montglas, cette retraite fut une véritable disgrâce, et ce fut pour dédommager Châtillon qu'on donna à son fils le régiment de Piémont.

(2) Urbain de Maillé-Brézé, maréchal de France, vice-roi de Catalogne (1643), mort en 1650. On a de lui des *lettres*. Voy. son historiette dans Tallemant des Réaux.

pas faire impunément une injustice, ou qu'il y avoit de la foiblesse de s'en repentir. Il me dit donc avec un quolibet de charretier (1), qu'il ne changeroit rien aux ordres qu'il avoit donnés, que nous étions bien difficiles, et quoi qu'on fît, on ne nous contenteroit pas. Je me retirai sans répliquer, ne me voulant pas commettre avec un homme emporté, qui avoit l'autorité et la force à la main.

Le lendemain de la prise de Lens (2), l'armée passa outre et s'en alla du côté de Lille. Le soir, le gouverneur de Lens, honteux d'avoir à me commander, m'envoya civilement demander l'ordre. Je le donnai sans me faire presser, et le lendemain je m'en allai à Arras, auprès de Saint-Preuil qui étoit ami de mon père. Il me logea chez lui, me fit tout l'honneur qu'il put me faire; et pendant que je fus avec lui il me conta sa vie, qui me parut fort extraordinaire.

Pendant la marche de l'armée, mes amis firent entendre raison sur mon sujet au maréchal de Brézé : de sorte que l'ayant disposé à me retirer de Lens, il m'envoya à son retour, qui fut huit jours après, Monson, capitaine de ses gardes, me dire de l'aller trouver. Monson ne m'ayant pas trouvé et lui ayant rapporté que j'étois parti de Lens le lendemain du jour qu'il m'y avoit laissé, le maréchal s'emporta et menaça de m'interdire. Mais le Plessis-Bellière, lieutenant de roi d'Arras et lieutenant-colonel du régiment d'infanterie du maréchal, fit ma paix avec lui, et je le suivis au siége de Bapaume, où, deux jours après qu'il fut formé, il fit venir mon régiment (3).

Cette place étoit de sept bastions bien revêtus, avec un grand fossé et une bonne contrescarpe; mais ce qui en

(1) C'était son langage habituel. « Il mettoit toujours, dit Tallemant, des ordures dans les lettres qu'il écrivoit à des Noyers. »

(2) Par le maréchal de Brézé.

(3) Bapaume fut investi le 10 septembre.

rendoit l'entreprise fort difficile, c'étoit le peu d'eau qu'il y avoit à trois lieues à la ronde. Il falloit de nécessité pour y réussir prendre la conjoncture que les ennemis fussent occupés ailleurs et ne fussent pas en état de se venir poster devant nos lignes; et ce fut ce temps-là que prirent les maréchaux de Brézé et de la Meilleraye, les ennemis étant alors embarqués à la reprise d'Aire.

Bapaume ne dura que huit jours de tranchée ouverte, et se rendit à ma garde le 18 septembre 1641. On en donna le gouvernement à Davergne, lieutenant-colonel du régiment de Navarre; et le maréchal de Brézé ayant été rappelé à la cour pour être envoyé en Catalogne, le maréchal de la Meilleraye fit marcher l'armée devers Arras. Saint-Preuil, qui en étoit gouverneur, étant allé rendre ses devoirs à ce maréchal à une demi-lieue de la place où il étoit logé, celui-ci le prit d'abord par son baudrier et lui demanda son épée de la part du roi. Saint-Preuil la lui donna, en lui disant qu'il ne l'avoit jamais portée que pour le service de Sa Majesté. «Il est vrai, reprit le maréchal, témoin la belle action que vous venez de faire.—Je ne vois pas, répliqua Saint-Preuil, que cette action me convainque de n'être pas bon serviteur du roi;» et sur cela le capitaine des gardes du maréchal se saisit de lui et le fit sortir de la chambre. Le lendemain, il fut conduit avec une bonne escorte dans la citadelle d'Amiens où, son procès lui ayant été fait, il fut condamné à avoir la tête coupée pour quelques violences et quelques prétendues concussions, mais en effet par la haine du maréchal de la Meilleraye et de des Noyers, ennemis implacables.

La plupart des historiens sont pensionnaires de la cour, ils n'écrivent que sur les mémoires qu'on leur donne, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner si les malheureux paroissent toujours coupables. Cependant il se rencontre quelquefois des gens désintéressés et amis de la vérité qui, ne pouvant pas faire une meilleure fortune aux miséra-

bles, leur font au moins une meilleure réputation et qui leur sauvent l'honneur malgré l'injustice de leur siècle. Je prétends aujourd'hui rendre ce bon office à Saint-Preuil, et je ne suis pas en peine d'être cru; car outre que je suis connu pour un homme sincère, c'est que j'ai vu presque toutes les choses que j'écris.

F. de Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Preuil, étoit brun, il avoit les cheveux naturellement frisés, le visage assez agréable et la mine hardie et fière autant que le courage. A son avénement à la cour, il avoit été fort galant, et entre autres passions il en avoit eu une grande pour madame de la Maisonfort, une des plus belles femmes de son temps; mais malheureusement pour lui il n'avoit pas été sans rival auprès d'elle (1).

De la Porte, sieur de la Meilleraye, depuis maréchal de France et alors enseigne des gardes de la reine-mère, Marie de Médicis, étoit amoureux de madame de la Maisonfort aussi bien que Saint-Preuil; mais comme celui-ci en étoit mieux traité, il mettoit l'autre au désespoir, et il étoit bien aise de faire connoître que toutes les rigueurs de sa maîtresse étoient concertées avec lui.

Avant que d'achever ce que j'ai à dire de ces deux rivaux, je crois qu'il n'est pas hors de propos d'écrire une aventure de Saint-Preuil, qui fera bien connoître son caractère.

Soit que la Maisonfort fût jaloux, soit pour quelque autre raison, sa femme vint demeurer quelque temps à Bagnolet, et ce fut alors qu'on fit ce vaudeville :

Vous n'aurez à Bagnolet
Ni balet, ni comédie,

---

(1) Madame de La Maisonfort, sœur de Ruvigny, beau-frère de Tallemant des Réaux, qui lui a consacré une historiette où il parle précisément de l'amour de Saint-Preuil.—Devenue veuve, elle épousa le comte de Southampton.

Pas seulement un poulet,
Quelque chose qu'on vous die :
Saint Preuil, ce nouveau galant,
Quand vous ne serez plus belle,
Sera le plus infidelle
De tous vos autres amants.

Saint-Preuil alloit l'y voir fort souvent. Un jour qu'il la pressoit plus qu'à l'ordinaire de lui accorder les dernières faveurs et qu'il n'en demeuroit pas même aux paroles, elle le traita d'insolent, et lui commanda de ne se jamais présenter devant elle. Il sortit de sa chambre. Véritablement une heure après, la dame s'étant allée promener, comme elle avoit accoutumé, le long d'un de ces beaux canaux de Bagnolet, Saint-Preuil sort tout nu de derrière une palissade, et se montrant à sa maîtresse en cet état : «Ce sera pour la dernière fois, madame; adieu,» lui cria-t-il, et là-dessus il se jeta dans le canal la tête la première. La dame effrayée de cette vision se mit à crier aussi, et à fuir du côté du logis où elle tomba évanouie. Sitôt qu'elle put parler, elle commanda qu'on allât voir ce qu'étoit devenu Saint-Preuil, lequel n'avoit pas été longtemps dans le canal, et s'étant r'habillé promptement avoit regagné Paris, où il se tint caché quelques jours. Cependant le bruit de sa mort s'étant répandu, madame de la Maisonfort fut vivement touchée de la résolution extrême qu'il avoit prise : cela lui parut une marque d'amour extraordinaire : et lui ayant peut-être trouvé des grâces dans sa nudité, qu'elle ne lui avoit pas remarquées avec ses habits, elle se repentit de sa cruauté et témoigna publiquement le regret qu'elle avoit de sa perte. Saint-Preuil en étant averti ressuscita bientôt et ne perdit pas une conjoncture si favorable.

Mais pour passer à de plus sérieux endroits de sa vie, lorsque la Meilleraye et lui avoient cessé d'être rivaux, ils n'avoient pas cessé d'être ennemis. Il s'étoient depuis

morgués (1) toujours, et tant qu'ils avoient été égaux en fortune, Saint-Preuil, qui avoit fait plus de bruit dans le monde que la Meilleraye, avoit par là augmenté sa haine et son envie contre lui. Enfin le cardinal de Richelieu étant devenu premier ministre, fit avoir des emplois à la Meilleraye, son cousin, qui le firent maréchal de France. Saint-Preuil, de son côté, s'étoit fort avancé par son seul mérite : il avoit été fait capitaine au régiment des gardes, et ç'avoit été lui qui avoit pris le duc de Montmorency au combat de Castelnaudary, ce qui lui avoit donné l'amitié du cardinal. Depuis, s'étant battu contre Flesselles et l'ayant tué, il s'étoit sauvé hors du royaume, craignant la rigueur des édits qui venoient d'être faits contre les duels, et il avoit demeuré à Bruxelles jusqu'à ce que, les ennemis ayant assiégé Corbie en 1636, il s'étoit jeté dedans, en passant la Somme à la nage, en avoit retardé la prise par sa vigueur et l'auroit bien retardée davantage si on l'avoit voulu croire.

Le cardinal prit ce temps-là pour le faire revenir et fit tant valoir cette action, que le roi passa son duel pour une rencontre. Enfin ses services lui firent avoir le gouvernement de Dourlens, et puis celui d'Arras, d'où il fatiguoit tellement les ennemis, qu'ils ne sortoient plus de leurs places à dix et douze lieues à la ronde de lui qu'avec des précautions extraordinaires, et avec tout cela encore étoient-ils souvent battus : ils ne l'appeloient que la *Tête de fer*.

Jusques-là, le maréchal de la Meilleraye avoit fait vainement plusieurs tentatives auprès du cardinal pour le perdre; mais enfin son heure étant venue, sa mauvaise fortune le fit emporter jusqu'à battre un parent de des Noyers, nommé d'Aubray, qui étoit, dans sa place, commis pour les vivres. Peu de temps après, Bapaume étant

(1) Bravés.

pris et la garnison des ennemis escortée seulement par un trompette du maréchal de la Meilleraye, contre l'usage qui veut qu'on commette à cela un corps de cavalerie, Saint-Preuil, qui étoit sans cesse en campagne pour le service du roi, rencontra cette garnison, la chargea, et la défit avant qu'il eût vu le trompette. Le maréchal, croyant avoir alors un sujet infaillible de le perdre, envoie les plaintes des ennemis au cardinal, lui mande que c'est pour le ruiner d'honneur et de réputation que Saint-Preuil a fait cette action-là; exagère là-dessus ses violences et ses concussions; et tout cela étant soutenu par des Noyers, qui se souvenoit de l'outrage fait à son cousin d'Aubray, le cardinal donna les mains à la perte de Saint-Preuil, et peut-être en s'imposant la nécessité d'abandonner un de ses bons amis, se flatta-t-il de la réputation qu'il croyoit avoir par là de préférer la justice à ses propres inclinations.

Voilà au vrai le sujet de la mort de Saint-Preuil (1).

Le maréchal de la Meilleraye ayant fait reconnoître, de la part du roi, la Tour pour gouverneur dans Arras, et donné le bâton de maréchal de France à Antoine de Gramont, comte de Guiche, quitta l'armée, qu'il laissa entre les mains de ce nouveau maréchal. Le reste de la campagne se passa à fortifier la Bassée, où les ordres du quartier d'hiver étant arrivés, mon régiment fut reformé à quatre compagnies et mis dans Lens.

Pour moi, qui me trouvois fort rebuté de la fortune, je m'en revins à la cour, résolu de quitter le service, et en

(1) Il fut décapité le 9 novembre. Voy. sur son procès et sur sa mort, une relation à la suite du *Journal du cardinal Richelieu*, 1664, in-12, t. II, p. 168, un *Récit véritable de l'arrêt du sieur de Saint-Preuil*, 1649, in-12; les Mémoires de Montglas, année 1641; Le Vassor, t. VI, p. 352 et suiv.; Tallemant des Réaux, historiettes de madame de la Maisonfort et de la Duryer; Bayle, art. Louis XIII.

attendant quelque occasion favorable d'y rentrer, je résolus de chercher de la subsistance dans un mariage. Je le haïssois naturellement, parce que j'étois ennemi de toute contrainte; mais je haïssois encore plus la pauvreté. Mon père eût assez souhaité de me voir établi; mais il eût voulu de ces mariages de riches veuves qui s'entêtent d'un joli garçon, car on m'auroit pris en ce cas-là avec mes droits sans lui demander autre chose. Il me parloit incessamment de la fortune de Chabot (1), qui, pour sa bonne mine et pour sa belle danse, avoit épousé la duchesse de Rohan; et je voyois bien qu'il se prenoit un peu à moi de ce qu'étant assez bien fait, quelque infante ne me fût pas encore venue enlever.

1642—1644.

Aventure de Bussy avec une de ses cousines. — Son mariage avec Gabrielle de Toulongeon. — Bussy achète la charge de lieutenant de chevau-légers d'ordonnance du prince Henri de Condé. — Hugues de Rabutin, oncle de Bussy, devient grand prieur de France.

Pendant que je cherchois une femme, je trouvai une de mes parentes, jeune fille fort belle, mais qui n'avoit point de bien. Elle me plut d'abord; et croyant seulement m'amuser en attendant que j'eusse rencontré quelque bon parti, j'en devins amoureux. Dans les commencements de ma passion, je fus assez maître pour ne la vouloir point épouser, ne me voulant pas ruiner pour l'amour d'elle, et quand l'amour m'eut mis en état de ne plus songer à mes

---

(1) Henri Chabot, sieur de Saint-Aulaye, qui avait épousé la fille du célèbre duc Henri de Rohan, Marguerite, née vers 1617, morte le 9 août 1684.—Le mariage n'ayant eu lieu qu'en 1645, on voit qu'il y a ici une petite méprise de Bussy, car son père, en 1641, ne pouvait lui citer cette union comme un exemple.

intérêts, je songeai aux siens, et je ne la voulus pas rendre malheureuse en l'épousant malgré mon père, ni la ruiner pour l'amour de moi. Ainsi je ne la voulus jamais épouser. Elle n'eut pas les mêmes considérations pour moi, car dans tous les temps elle me souhaita pour son mari.

Mais pour dire les choses de suite, cette fille étoit auprès d'une de ses sœurs mariée : le voisinage fit notre connoissance, et le commerce notre amour. Je ne l'aimai pas longtemps sans en être aimé, et même elle ne fit point de façons de me l'avouer de bonne heure : cela joint à notre alliance empêcha qu'on en parlât. C'est un grand avantage pour cacher son amour que d'être parent de sa maîtresse : les assiduités d'un cousin ne font pas si tôt parler que celles d'un homme qui n'est point parent; et avant que le public ait découvert que le parent a quelque dessein, l'affaire est réglée, et les amants ont pris des mesures ensemble pour tromper le monde.

Au reste, je recevois de ma cousine toutes les faveurs imaginables à la réserve de la dernière : la raison en est si extraordinaire, que si je ne la disois pas, on ne la devineroit jamais.

La crainte d'être refusé empêche presque toujours les jeunes gens de demander des faveurs; pour moi je ne les demandois pas à ma cousine de peur qu'elle ne me les accordât ; et sur cela j'admire la bizarrerie de mon amour, qui n'avoit autre but que soi-même, car je ne voulois ni débaucher ma maîtresse ni l'épouser. Cependant, elle, me voyant un jour auprès d'elle dans d'autres sentiments : « Vous êtes le maître, mon cousin, me dit-elle, si vous le voulez absolument; mais vous ne le voudrez pas, si vous me voulez donner la plus grande marque d'amour que vous puissiez me donner en votre vie. — Non, ma cousine, lui répondis-je, je ne le veux plus ; je serai aussi honnête que vous. » Et afin qu'elle ne pût gâter le mérite de cette action par aucune interprétation désavantageuse, je

lui fis voir au doigt et à l'œil que rien ne m'empêchoit de me satisfaire que la seule envie de lui faire plaisir.

Cependant mon père, qui fut averti de cette amourette, en craignit les suites, et pour les interrompre il voulut me marier. Après avoir examiné les meilleurs partis de la province, il crut ne pouvoir mieux s'adresser qu'à Gabrielle de Toulongeon, fille d'Antoine de Toulongeon, gouverneur de Pignerol, et de Françoise de Rabutin, sœur du baron de Chantal (1).

Lorsque mon père prit ce dessein, il le dit à tous ses amis, afin d'ôter par là toute espérance à ma cousine. Cela fit l'effet qu'il s'étoit promis : la demoiselle qui avoit paru jusque-là si passionnée, prit bientôt son parti, et résolut à rompre tout commerce avec moi, ce qui me surprit fort; car encore bien que je sache qu'on ne se pende pas d'ordinaire en ces rencontres, il est pourtant naturel d'être d'abord dans une grande douleur et d'avoir de la peine à en revenir. Pour moi, je fus dans cet état quinze jours durant, au bout desquels la conversation d'un de mes amis, qui savoit l'état de mes affaires et qui lisoit avec moi le traité d'Ovide des *Remèdes d'amour*, commença de me consoler. Peu de temps après, mon père m'ayant mené en Normandie, l'absence de six semaines acheva de me guérir.

Je m'en allai ensuite en Bourgogne pour mon mariage. Il traîna assez longtemps, et pendant que les gens d'affaires ajustoient les conditions, me trouvant à Bussy, six mois après ma rupture, je me promenois dans le bourg, lorsque je vis un carrosse qui venoit sur le chemin de Paris à Dijon, arrêté à deux cents pas de moi. C'étoit ma cousine et sa sœur qui alloient à Dijon pour un procès qu'elles y

(1) Bussy devint, par cette alliance, cousin-germain de madame de Sévigné, dont il était déjà parent, et qui était fille du baron de Chantal.

avoient et qui s'étoient arrêtées pour demander de mes nouvelles. Elles m'aperçurent, et s'étant mises à crier de joie toutes deux en me voyant, je les reconnus et je m'en allai avec elles à Dijon. Je ne pouvois assez m'étonner de l'état où je me trouvois alors pour ma cousine : je me souvenois bien de l'avoir vue autrefois, mais à peine me souvenois-je de l'avoir aimée, et il ne me restoit de tout notre commerce qu'une grande familiarité. Comme je n'avois plus de respect pour elle à cause que je n'avois plus d'amour, je prenois d'autorité, et sans les demander, les faveurs qu'elle accordoit autrefois à mes prières, et si elle m'avoit laissé faire alors, je ne l'aurois pas tant ménagée que je faisois autrefois; mais elle n'avoit garde de se remettre à ma discrétion, ne doutant pas que je n'en abusasse. Je demeurai huit jours avec elle, après lesquels je m'en retournai à Bussy, craignant que mademoiselle de Toulongeon, qui m'avoit déjà donné quelques petites attaques sur cette galanterie, ne trouvât mauvais qu'étant prêt à l'épouser, je parusse y avoir encore de l'attachement.

Quelque temps après je me mariai. Ce fut à Alonne, près d'Autun, le 28 avril 1643. J'y demeurai près d'un an sans entendre parler de ma cousine, après lequel je la trouvai à Paris mariée aussi bien que moi et plus belle qu'elle n'avoit jamais été. Je ne voulus pas perdre mes services passés; je lui rendis donc quelques soins sans amour. Comme je ne craignois rien, je hasardois tout, et les témérités étant d'ordinaire heureuses en ces matières, je ne perdis pas mes peines. Depuis ce temps-là, je n'ai point douté que la hardiesse en amour n'avançât fort les affaires; je sais bien qu'il faut aimer avec respect pour être aimé; mais assurément pour être récompensé il faut entreprendre, et l'on voit plus d'effrontés réussir sans amour, que de respectueux avec la plus grande passion du monde.

On peut bien juger qu'ayant fait cette conquête sans

peine et sans désirs, je me souciai peu de la conserver. Ce n'est pas que nous ne nous attachions quelquefois à des personnes après en avoir eu des faveurs que d'abord nous n'avions pas trop désirées, mais il faut que ce soient leurs manières douces, agréables et tendres, qui nous arrêtent; enfin un je ne sais quoi qu'on ne peut exprimer et qui ne se sent que par la pratique. A la vérité, ma cousine avoit tout le contraire de cela : plus on la connoissoit, moins on avoit d'amour pour elle, et son corps, son esprit et sa conduite lui faisoient perdre les amants que son visage lui avoit attirés.

Je fus donc une espèce de provincial depuis 1642 jusqu'en 1644, que Mauvilly, lieutenant de la compagnie de chevau-légers d'ordonnance de Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, ayant été tué aux attaques de Fribourg, faites le 3 août 1644 par Louis de Bourbon, duc d'Enghien pour lors, et depuis prince de Condé, mon père souhaita que je traitasse de cette charge. Je convins du prix de douze mille écus avec le bonhomme Villeneuve, père de Mauvilly, auquel on avoit donné permission de retirer cette somme que son fils en avoit donnée, et ensuite le prince de Condé m'en fit donner le brevet avec toutes les marques d'estime imaginables.

Dans ce temps-là, le commandeur de Bussy, Hugues de Rabutin, mon oncle, devint par droit d'ancienneté grand prieur de France, par la mort du grand prieur de la Porte. Roger de Lorraine, chevalier de Guise, qui se sentoit appuyé de l'alliance et de la protection de Gaston de France, duc d'Orléans, pour lors lieutenant général de la régence, avoit prétendu avant la mort du grand prieur de la Porte, d'avoir cette dignité par l'autorité du roi; et je pense que si le grand prieur mon oncle avoit un peu tâté sur son affaire, la cour auroit pu lui faire ce passe-droit; mais, sans hésiter, il prit possession du grand

prieuré avec toutes les soumissions en ce cas requises, et puis alla saluer en cette qualité le roi et la reine régente.

Aussitôt que j'eus appris sa promotion, je partis de Bussy en poste et je l'allai trouver, ne doutant pas que je ne fusse celui de sa maison qui se pourroit le plus vraisemblablement prévaloir de cette fortune qui étoit de plus de cent mille livres de rente.

1645.

Mort du père de Bussy. — Bussy lieutenant de roi en Nivernois. — Sa nouvelle aventure avec la comtesse de Busset. — Sa maladie. — Il se rend à Philipsbourg.—Prise de Heilbronn.— Mort de La Châtre. Lettre en vers de Bussy et Jumeaux à Lénet. — Dîner chez le maréchal de Gramont. — Campagne de Bussy sous Turenne. — Observations sur le corps des gendarmes.

Ce bonheur fut bientôt après interrompu par la mort de mon père. Le prince de Condé demanda pour moi à la reine la charge de lieutenant de roi en Nivernois, mais cette recommandation faillit à me nuire, et l'on fut sur le point de me la refuser, parce que j'étois lieutenant de ce prince. Enfin on la lui accorda pour moi, et j'en fus pourvu le 18 mars 1645. J'en prêtai le serment entre les mains de la reine le 23 de ce mois, et, le 24, le prince de Condé m'écrivit ce billet de sa main.

M. le comte de Bussy portera, s'il lui plaît, et sans délai, 7,500 livres au sieur de Bartillac, trésorier de la reine, et en prendra un certificat. J'ai eu commandement de lui mander ceci. M. de la Vrillière l'a aussi de le lui dire. Fait à Paris, ce 24 mars 1645.

HENRY DE BOURBON.

Cet ordre me surprit fort, car jusqu'à ce jour on ne m'avoit parlé de rien approchant de cela, et je croyois en être quitte pour les présents qu'on a accoutumé de faire.

en ces rencontres, aux gens par les mains de qui il faut nécessairement passer. Mais enfin il fallut obéir, et je trouvai cet argent dans la bourse du président Perraut, intendant du prince de Condé, qui me le prêta fort honnêtement.

Cette petite taxe venoit de l'esprit ménager du cardinal Mazarin qui avoit cette vilaine coutume de faire acheter toutes les grâces qu'il faisoit.

Et parce qu'il y avoit des villes dans le Nivernois qui se disoient de tout temps des gouvernements particuliers indépendants de celui de cette province, le roi me fit donner un ordre à ce sujet.

Dans ce temps-là, la comtesse de Busset, que j'avois vue à Moulins à la fin de 1640 (1), vint à Paris. Chavagnac le Bosquet, un de mes amis, qui logeoit dans son logis, m'avertit de son arrivée; la curiosité plutôt qu'aucun reste d'amour me fit souhaiter de la revoir. Je ne sentois plus que du mépris pour elle. L'absence avoit achevé dans mon cœur l'ébauche du dépit. Je priai mon ami de me présenter à elle; ce n'est pas que je doutasse qu'elle ne me reconnût, mais je voulois faire le discret. Véritablement elle poussa la discrétion aux extrémités; car lorsque le Bosquet lui dit dans le temps que je m'approchois pour la saluer : « C'est M. le comte de Bussy, madame ; » elle lui demanda en me regardant : « quel Bussy ? » d'un air qui me fit voir qu'elle nous vouloit tromper tous deux, et me persuader aussi bien qu'à lui, qu'elle ne m'avoit jamais connu. « C'est Bussy Rabutin, madame, » lui répondit-il ; mais moi qui ne pus souffrir son effronterie : « Non, non, madame, lui dis-je, il se moque, c'est Bussy-Moulins (2). » Elle rougit et me fit excuse de ne m'avoir pas reconnu, sur ce qu'on changeoit fort en quatre ans. « Cela est vrai,

(1) Voy. plus haut, p. 66 et suiv.

(2) A cause de son aventure à Moulins.

madame, lui dis-je en riant; il y en a même qui ne sont que six mois à n'être pas reconnoissables. » Elle entendit bien que je voulois lui reprocher son changement en moins de six mois, et de peur que je ne poussasse trop loin la picotterie, et que je n'apprisse trop de choses à Chavagnac, elle changea de discours.

J'avois fait une demi-confidence à Chavagnac; je lui avois dit que j'avois vu la comtesse à Moulins deux ou trois fois; que j'en fusse devenu fort amoureux si je l'eusse vue davantage, et que je prétendois m'y embarquer alors tout à fait. Mon dessein étoit de le faire mon confident, pour les commodités qu'il me pouvoit donner de la voir, et de peur même qu'il ne devînt mon rival; car encore que ce ne soit pas toujours un coup sûr, néanmoins l'honneur ou du moins la honte de paroître infidèles à leurs amis, retient souvent les gens qui ne sont pas encore fort touchés. Je ne voulois pourtant lui dire que les menues faveurs et me réserver le secret des dernières.

Le lendemain, Chavagnac me présenta au mari, auquel il avoit déjà dit qu'il vouloit donner ma connoissance, que j'étois le meilleur homme du monde et le meilleur de ses amis, et cela afin qu'il ne cherchât point d'autres raisons quand il nous verroit toujours ensemble; je couchois même avec lui, parce que c'étoit la nuit que je pouvois entretenir la comtesse. Son mari se mettoit au lit au sortir de table, et aussitôt elle montoit dans la chambre de ses filles, où Chavagnac et moi descendions, et nous y passions une partie de la nuit. Mais pour dire les choses avec ordre, la première visite que je lui rendis dans cette chambre, je commençai par des reproches de ne m'avoir pas connu après les marques qu'elle m'avoit autrefois données de son amour. Elle me dit qu'elle étoit alors un enfant, sans jugement et sans conduite, mais qu'elle avoit bien changé de vie depuis qu'elle ne m'avoit vu. Elle disoit vrai, car en ce temps-là elle n'avoit eu qu'une ga-

lanterie, et depuis elle en avoit eu vingt qu'on devoit plutôt appeler débauche.

Enfin, après qu'elle m'eut fait tous ces discours que tiennent les femmes en pareilles rencontres pour faire valoir la marchandise, et moi tous ceux que font les hommes pour persuader leur amour, nous convînmes l'un et l'autre que nous nous étions toujours aimés, en quoi nous mentions tous deux; et nous nous promîmes de nous aimer toujours, en quoi nous nous manquâmes aussi bientôt de parole. Après cela nous réglâmes nos rendez-vous tête à tête.

Mes plaisirs durèrent trois jours sans aucun trouble; mais comme cette petite rose avoit autant d'épines que rose du monde, je ne passai pas le quatrième sans les sentir. Je rencontrai en visite auprès de la comtesse un certain cavalier, auquel je pris garde qu'elle vouloit plaire; cela joint à la réputation de doucereux banal qu'avoit cet amant, me fit remarquer mille choses qui supposoient de l'intelligence entre eux. J'en voulus dire deux mots le soir même à la comtesse, mais elle me traita de visionnaire, de la pouvoir soupçonner d'aimer cet homme-là. «Faites-moi justice, me dit-elle; quand je serois capable de souffrir en même temps un autre amant avec vous, me croyez-vous assez aveuglée pour en souffrir un fait comme celui-là?» Je trouvai tant de bon sens en ses excuses (car en effet le galant étoit fort laid et fort ridicule) que comme l'on croit aisément ce qu'on désire, je fus tout à fait désabusé: elle prit même alors soin de redoubler pour moi ses caresses, en me disant que l'injustice que je lui avois voulu faire, auroit mérité qu'elle en eût eu du ressentiment, si son amour n'avoit été plus fort que sa raison. Je lui demandai pardon de mes brutalités, et d'avoir pu douter un moment d'une fidélité comme la sienne. Enfin la paix se fit, c'est-à-dire la trêve; car deux jours après je vis mon rival au cours, et ma maîtresse au fond de son

carrosse; elle se cachoit le mieux qu'elle pouvoit, mais elle ne songeoit pas à faire cacher une de ses demoiselles qui étoit à la portière.

Il ne faut demander si je fis bien l'enragé le soir; car on sait ce qui se doit faire en pareille rencontre. La jalousie ne me tourmentoit pas tant que la honte des excuses que je lui avois faites d'avoir été jaloux; après m'avoir nié quelque temps qu'elle eût été au cours avec mon rival, enfin elle me l'avoua, voyant que je n'en doutois pas; mais elle me dit que ce n'étoit pas une conséquence qu'elle l'aimât, qu'au contraire c'étoit une marque infaillible qu'il n'y avoit rien entre eux, et qu'on traitoit ainsi les gens sans conséquence. J'avoue que bien que je sois l'homme du monde le plus éloigné des emportements qui peuvent obliger de frapper une femme, je fus sur le point de souffleter la comtesse; cependant je me retins; et songeant que c'est être fou que d'aimer de bonne foi et de prétendre être aimé de même d'une femme aussi folle qu'elle, je pris mon parti en un moment. «Eh! bien, madame, lui dis-je, puisque c'est une marque infaillible qu'il n'y a point d'amour entre les gens, quand ils vont au cours dans le même carrosse, j'y veux aller avec vous: aussi bien m'a-t-on dit que le bruit étoit grand de notre intelligence, et comme j'ai beaucoup de soin de votre réputation, je veux désabuser le monde, mais je veux être à la belle portière avec vous.» La comtesse qui n'étoit pas fort délicate sur sa bonne renommée et qui ne se soucioit guère de ce qu'on disoit d'elle, me dit qu'elle feroit ce que je voudrois. Le lendemain nous allâmes au cours de la manière que je lui avois proposé. Le premier homme que nous trouvâmes devant les Tuileries d'où il sortoit, ce fut mon rival; il pâlit en nous voyant ensemble, et je ne doute pas que comme il prenoit, à l'égard de la comtesse, la matière plus à cœur que moi, il ne fût bien plus fâché que je n'avois été. D'aussi loin que je l'aperçus, je me mis

à parler à l'oreille de la comtesse, non pas que j'eusse rien à lui dire, mais pour désespérer le spectateur intéressé.

Si j'avois été fort amoureux, j'aurois cherché à faire enrager mon rival, sans qu'il en eût rien coûté à ma maîtresse, mais comme je n'avois pas d'amour pour elle, je n'avois point aussi de ménagement, et je ne voulois avec elle qu'un commerce des sens où le cœur n'eût aucune part, qui est tout ce qu'on peut demander d'une jolie coquette.

Je me trouvai bienheureux qu'ayant à être trompé de ma maîtresse, je l'eusse découvert avant que d'être au point de ne m'en point dédire : car autrement j'aurois toujours été dans ces incertitudes qui font tant de peine aux amants trop engagés, et qui les empêchent de prendre une bonne résolution comme je pris en cette affaire. Je passai encore trois semaines avec elle assez tranquillement, sans peine et sans plaisirs, sans amour et sans jalousie, après lesquelles il fallut songer aux préparatifs de la campagne. Ce fut alors que je m'aperçus de l'avantage que j'avois de n'être point amoureux. J'aurois été inconsolable si j'avois été amoureux : j'ai passé depuis par ces désespoirs, et je sais ce qu'il en coûte; mais heureusement pour moi je n'avois rien de tendre dans le cœur, et il n'étoit rempli dans ce temps-là que du soin de mon équipage. Je pris donc congé de ma maîtresse avec la constance d'un Caton, et j'eus le plaisir de lui voir jeter des larmes pour moi, qui me trouvèrent insensible. Il est vrai que comme elle étoit femme de courage, elle m'en témoigna bientôt son ressentiment : car je lui écrivis une lettre à quoi elle ne fit point de réponse, et voilà comme finit notre commerce. Je n'entendis plus parler d'elle que quatre ans après, qu'étant allé voir un de mes amis à la campagne, je sus qu'elle étoit dans son voisinage : il l'avoit vue deux ou trois fois, et il commençoit d'en venir amou-

reux; mais il la craignoit comme une vestale; ce n'est pas qu'il sût sa vie, c'est qu'il étoit timide avec les dames. Je lui proposai de l'aller voir, et je lui promis d'avancer plus ses affaires par les choses que je dirois à cette dame devant lui, qu'il ne feroit sans moi en trois mois avec sa conduite respectueuse; il m'en conjura, et nous allâmes voir la comtesse. Je la trouvai plus belle et moins aimable que jamais, car elle étoit dans des emportements qui sont même ridicules aux hommes. Je commençai d'abord par envier la bonne fortune de mon ami, d'avoir une si belle voisine; je dis que j'en profiterois mieux que lui, parce qu'il lui falloit faire son noviciat, qui à mon avis seroit long, et que pour moi ma profession étoit faite. La comtesse se mit à rire, et ne se défit point de mon effronterie : il n'y eut de honteux que le nouvel amant. « Au reste, madame, lui dis-je, je sais qu'il est amoureux de vous; il ne vous l'a peut-être pas encore dit, mais je vous en assure, et je vous déclare que bien loin d'en être jaloux, le plus grand plaisir que vous me puissiez faire, c'est de le bien traiter; c'est un autre moi-même, madame, je vous aurai obligation des faveurs qu'il recevra de vous comme si je les recevois. — Il est plaisant, dit en riant la comtesse; on diroit à l'ouïr parler que je l'ai aimé. — Dites, madame, lui répondis-je, qu'on diroit à m'ouïr parler que vous m'avez fait des faveurs : car pour aimé, on ne le dira jamais; on sait trop que vous n'êtes pas femme à donner si légèrement votre cœur. »

Pendant cette conversation, le pauvre amant n'osoit rien dire, quelque occasion que je lui donnasse de parler. Enfin après avoir encore badiné quelque temps la comtesse et moi, nous nous quittâmes, et j'appris au bout de six mois qu'elle avoit rendu mon ami plus hardi par son exemple.

Je partis donc de Paris pour l'armée, le 29 avril 1645, pour aller prendre possession de ma charge, mais je

tombai malade chez moi. Je traînai longtemps, et cela ne m'empêcha pas seulement d'aller en Nivernois, mais encore de me trouver à la bataille de Nortlingue qui se donna le 2 août 1645 (1).

Lorsque je fus un peu remis, j'assemblai une recrue de trente maîtres, tant pour m'aider à joindre l'armée, que remplacer les cavaliers tués ou démontés à la bataille, et je me mis en marche le 26 juillet. J'arrivai le 21 août à Philisbourg, où le duc d'Enghien arriva deux jours après en brancard avec la fièvre continue, et de là passa en France.

Edme de la Châtre, mon cousin germain par sa femme, revint aussi en même temps de l'armée fort malade, dont il mourut entre mes bras à Philisbourg, le 3 septembre 1645; ce fut grand dommage : car c'étoit un gentilhomme de courage et d'esprit : il avoit été maître de la garderobe, sous le nom de comte de Nancé, du vivant de Louis XIII, et colonel des Suisses, sous le nom de la Châtre (2), dans la régence d'Anne d'Autriche; mais s'étant mis dans une cabale de gens qu'on appeloit les *Importants*, dont le duc de Beaufort étoit le chef, et cela contre la faveur naissante du cardinal Mazarin, et celui-ci étant devenu le patron, il fit arrêter le duc de Beaufort et destituer la Châtre de sa charge de colonel des Suisses que le maréchal de Bassompierre lui remboursa. La Châtre au désespoir de sa disgrâce, fit cette campagne volontaire auprès du duc d'Enghien, fut pris à la bataille de Nortlingue; et n'étant pas connu, sortit de prison en payant la rançon d'un chevau-léger; mais il ne jouit pas longtemps après cela de sa liberté.

Le 3 septembre je partis de Philisbourg, et je vins cam-

(1) Dans cette bataille Condé et Turenne défirent Mercy qui y perdit la vie. Voy. les *Mémoires* de Gramont qui y fut fait prisonnier.

(2) Il était fils de H. de la Châtre et de Marie de la Guesle. Il a aissé des *Mémoires*.

per à Gotzen où étoit l'armée commandée par les maréchaux de Gramont et de Turenne.

Le 4, nous marchâmes à Heilbronn, où l'on ne fit rien le 5, le 6, le 7, ni le 8, que quelques abattis sur les éminences, et quelques redoutes.

Le 9, les ennemis firent une sortie avec deux escadrons, qui furent vigoureusement repoussés par Lorraine, comte de Lislebonne, capitaine de cavalerie dans le régiment Mazarin.

Le 12, on envoya six gros canons à Wimpfen, parce que Heilbronn venoit de capituler.

Le 13 au matin, il arriva un convoi de Philisbourg, conduit par quinze cents hommes de pied.

Le 14, Heilbronn se rendit.

Ce jour-là ayant soupé ensemble, Jumeaux et moi, et nous trouvant de bonne humeur, nous écrivîmes cette lettre en vers à Lénet, notre bon ami, alors procureur général au parlement de Bourgogne, puis conseiller d'État, et puis un des principaux ministres du prince de Condé dans la guerre civile (1).

Nous t'écrivons du camp d'Heilbronn
Où le feu colonel Hebron,
Quand il reviendroit sur la terre,
Ne pourroit pas faire la guerre,
Fût-il mille fois plus rusé,
Tant le fourrage est malaisé.
Mais, Muse, de vous on se moque,
Allez chercher qui vous invoque :
Nous n'avons que faire de vous,
Ayant Bacchus avecque nous ;
Ce Dieu nous échauffera l'âme,
Et nous fournira de la flamme

(1) Pierre Lenet, né à Dijon, mort en 1671. Ses *Mémoires* sont d'un haut intérêt pour toute l'époque de la Fronde.

Assez pour faire en petits vers
La peinture de l'univers.

L'on voit tous les *quand pour Philis*,
Dedans la crotte ensevelis,
Et l'on confond le petit maître
Avec le Cravate et le Reitre;
Si, qu'on ne les distingue pas,
Que quand ils vont dans les combats;
Car l'un y court à toute bride,
Mais l'autre n'est pas homicide;
Et de peur d'être cru brutal,
N'y va qu'au pas de son cheval;
Aussi dit la plupart du monde,
Que c'est en flegme qu'il abonde.

Au reste nous avons passé
Par d'épouvantables alarmes;
Si le prince fût trépassé,
Combien de cris, combien de larmes!
Mais enfin Dieu nous l'a rendu
Comme il étoit, tout plein de charmes,
A cela près qu'il est tondu.
Cette tête si belle et bonne,
Pour qui la déesse Bellone,
A toujours eu tant de respect,
Vient de recevoir un échec:
D'un barbier la main trop osée
De son ornement l'a privée.

Dis-nous pourquoi Dieu l'a permis,
Vu qu'il paroît de ses amis?
Je crois, moi qui ne suis pas bête,
Que Dieu ne veut pas que la tête
Du plus grand de tous les guerriers
Soit couverte que de lauriers.
N'est-ce pas en ta conscience
Le dessein de la Providence?

Le 15 de septembre, les trois armées d'Enghien, de Turenne et de Hesse partirent d'Heilbronn et vinrent camper à Glet.

Les 16 et 17, les armées, marchant sur plusieurs colonnes, la nôtre vint faire une grande halte à la porte de la petite ville de Holac (1), et nous dînâmes dans le faubourg. Le maréchal de Gramont m'ayant retenu à dîner avec lui et quelques autres officiers de l'armée, nous fîmes une petite débauche, pendant laquelle MM. les comtes de Holac vinrent saluer le maréchal. Ils parloient tous assez mal français pour importuner beaucoup avec leurs compliments; de plus, ils étoient tous grand nombre de frères, tous comtes à la mode d'Allemagne, et ils ne venoient que longtemps les uns après les autres. Le maréchal, fatigué de tant de représentations, me dit, le verre à la main, avec cet air si naturellement plaisant qu'il avoit : « Allons, monsieur de Bussy, je vous porte la santé de MM. les comtes de Holac, et fussent-ils un cent. » Le chagrin du maréchal nous fit éclater de rire, et tous les Holac le remercièrent avec de grandes révérences, comme se sentant lui être fort obligés.

Ce même jour, 17 septembre, les trois armées vinrent loger à Vesten, Reiden, Sulzbach, Houguenau, et autres quartiers, que tous ensemble on appelle le *Rosengarten*, qui veut dire le jardin des roses.

Le 18, on délogea de Sulzbach le corps des gendarmes dans lequel j'étois, et on le mit aux faubourgs de Hall.

Le 19, le 20, le 21 et le 22, il ne se passa rien. Le 23, l'on eut des nouvelles que Jean de Veert (2) étoit en campagne pour entreprendre sur le quartier de Guets (3), général des Hessiens, de sorte que toute la cavalerie légère fut toute la nuit à cheval; de quoi l'ennemi averti se retira sans rien faire.

---

(1) Probablement Oehringen, capitale du comté de Hohenlohe, en latin *Holacus*.

(2) Célèbre chef de partisans, né en 1597, mort en 1652.

(3) Geis.

Le 25, les généraux firent grande débauche chez Héme, premier colonel des Allemands de l'armée de Turenne. Nous y arrivâmes sur les fins, Coligny et moi, après avoir diné et bien bu chez le Tot, maréchal de bataille, chez qui Coligny et Oroué, mon cousin, fils de Pesselière (qui l'avoit envoyé volontaire avec moi), avoient eu querelle dans le vin, pour laquelle nous nous devions battre à coups de pistolet trois contre trois; mais, comme nous étions au rendez-vous, Oroué, mon écuyer, et moi, on nous vint dire que Coligny étoit arrêté, de sorte que le maréchal de Gramont accommoda cette affaire.

Le 1er octobre, on eut nouvelle de l'arrivée de Galas avec sept mille chevaux à l'armée de Bavière, et cela par le colonel Bains (1), qui, ayant été pris à la bataille de Nortlingue, venoit de se sauver de prison.

Le 3, il arriva confirmation au maréchal de Turenne de la nouvelle de Bains, de sorte que les armées partirent du Rosengarten à trois heures après midi, et, sans faire des haltes de plus d'une heure, marchèrent nuit et jour, et arrivèrent le jeudi 5 au gué de Wimpfen, à deux heures après midi; le reste du jour se passa à commencer un pont sur des chevalets pour faire passer l'infanterie, et les chariots au gué du Neckar; mais, parce qu'il étoit fort débordé, il s'y noya force gens.

L'armée campa de l'autre côté sur le bord de la rivière la nuit du 5 au 6.

Le 6, le pont ne se pouvant achever à cause de la rapidité de l'eau, l'on fut contraint de faire passer une partie de l'infanterie sur six bateaux, et l'autre à un gué plus bas en croupe derrière la cavalerie. Cela dura jusqu'au soir du même jour, après quoi l'on recommença de marcher toute la nuit et tout le jour du 7, et on arriva sur les

(1) Bens.

sept heures du soir à Visseloc (1); le 8, à Roth; le 9, à Bruxel (2); le 10, à Philisbourg, où, n'ayant aucunes nouvelles des ennemis, nous nous émancipâmes d'aller à Graben, et les Hessiens nous y quittèrent.

Le 12, on commença de s'y retrancher, et sur les huit heures du soir le retranchement étant fort avancé, les armées se retirèrent en diligence sur l'avis de la marche et de la proximité des ennemis. L'infanterie campa sous les bastions de Philisbourg, et la cavalerie aux capucins, d'où le régiment de cavalerie d'Enghien fut commandé de partir sur les quatre heures de l'après-midi du 13, et de passer sur le pont de bateaux que nous avions sur le Rhin, pour aller loger à Guermesen (3), ayant été résolu que le reste de la cavalerie française prendroit ce même chemin le lendemain 14, et que celle de Turenne camperoit sous les forts du Rhin; mais le maréchal de Turenne, ayant eu avis que les ennemis avoient dessein sur son quartier, fit partir sa cavalerie à l'entrée de la nuit sans nous en avertir, et la fit venir sous Philisbourg; ce que le maréchal de Gramont ayant appris, il envoya en diligence le chevalier de Chabot, maréchal de camp, pour nous faire venir sous Philisbourg, où nous demeurâmes le 14, et où nous reçûmes une demi-montre; et le 15, notre corps de gendarmes passa la rivière sous le fort du Rhin et vint loger à Guermesen, pendant que la cavalerie de Turenne alloit passer à Spire.

Le 16, le 17 et le 18, le reste de l'armée passa après avoir laissé mille hommes dans Philisbourg.

Le 19, le maréchal de Gramont alla loger à Landau, les troupes dans des quartiers aux environs et la gendarmerie à Checelin, où je ne voulus pas demeurer, parce

(1) Wiesloch, à trois lieues de Heidelberg.

(2) Bruchsal.

(3) Germersheim.

que le maréchal voulut que son lieutenant de gendarmes commandât le quartier; Tavannes, lieutenant des gendarmes du prince de Condé, venant de partir de l'armée.

Et, en cette rencontre, je serai bien aise de faire quelques réflexions sur l'embarras que faisoit d'ordinaire dans les armées un corps de gendarmes avec leurs prétendus priviléges.

Premièrement, ils ne faisoient jamais la garde du camp, ils n'alloient jamais en parti, ils étoient incompatibles avec la cavalerie légère et avec l'infanterie. Un guidon de gendarmes prétendoit commander l'armée en l'absence des officiers généraux; enfin leurs chimères étoient insupportables.

Dans le corps de gendarmes étoient comprises les compagnies de chevau-légers d'ordonnance des princes du sang; et c'étoit encore une autre dispute entre les compagnies d'ordonnance et les gendarmes des gentilshommes. Le prince de Condé et le duc d'Enghien vouloient que leurs lieutenants de chevau-légers commandassent aux lieutenants des gendarmes de gentilshommes, et cela se pratiquoit quand l'un ou l'autre commandoit l'armée; mais en leur absence, si un maréchal de France commandoit et qu'il eût une compagnie de gendarmes, il prétendoit que son lieutenant commandât les lieutenants des chevau-légers d'ordonnance, et c'est ce qui m'empêcha de coucher au quartier de Checelin.

Il y avoit même une dispute entre les officiers du prince de Condé et ceux du duc d'Enghien, son fils. Celui-ci qui commandoit d'ordinaire l'armée où servoient les gendarmes de leur maison, vouloit que son lieutenant commandât le sous-lieutenant du prince de Condé : cependant cela étoit injuste; car le sous-lieutenant d'une compagnie des gendarmes est au même degré que le lieutenant d'une compagnie qui n'a point de sous-lieutenant; cela faisoit que

le sous-lieutenant du prince de Condé ne servoit jamais.

Le roi a mis depuis un bon ordre à tout cela. Il a cassé toutes les compagnies de gendarmes et de chevau-légers d'ordonnance, à la réserve de celles de la famille royale, lesquelles il a mis sous l'autorité du colonel de la cavalerie légère, du mestre de camp général et du commissaire général. Ainsi il n'y avoit plus d'embarras en 1660.

Le 19, je vins coucher à Landau, où Boyer arriva de la cour et apporta le congé du maréchal de Gramont et les ordres pour mettre les troupes en quartier de rafraîchissement.

Le 20, sur les neuf heures du soir, les troupes eurent ordre de se trouver à la pointe du jour à Landau pour marcher en diligence à Wimpfen, sur l'avis que l'on avoit qu'il étoit assiégé par deux mille hommes de pied et quinze cents chevaux. Mais, sur le minuit, le maréchal de Gramont changea de résolution, et se contenta d'y envoyer toute son infanterie et deux cents chevaux, le tout commandé par le chevalier de Chabot, qui partit de Landau le 21, et fut seulement au bord du Rhin : car les colonels de l'armée de Turenne lui représentèrent qu'ils ne pouvoient faire cette cavalcade sans ruiner leurs troupes : de sorte que l'on s'en revint chacun dans ses quartiers, le 22 au matin.

Le 23 octobre, je partis de l'armée avec le chevalier de Chabot. Nous couchâmes le 29 à la basse Lindre, où il y a un étang qui a sept lieues de tour, et qui s'empoissonne de deux cents milliers (1).

J'arrivai le lendemain de la Saint-Martin chez moi, à Forléans, où je demeurai avec ma femme et où je reçus une lettre de cachet datée du 11 décembre 1645, par la-

(1) Bussy exagère un peu. L'étang de Lindre (Meurthe), où la Seille prend sa source, n'a que quatre lieues de circonférence.

quelle le roi m'ordonnoit de faire recevoir à Donzy quatre cents hommes de recrues du régiment du Tremblay; sur cet ordre je donnai mon attache (1).

1646.

Réception de Bussy comme lieutenant de roi en Nivernais. — Il est nommé conseiller d'État. — On lui refuse le gouvernement de Nivernais. — Campagne de Flandre. — Duel de Bussy; mort du chevalier d'Isigny. — Duel de Beaujeu. — Cruauté de Montiffaut. — Siége de Mardick. — Exploits de Bussy. — Prise de Mardick et de Furnes. — Siége de Dunkerque. — Mort de Laval et de Chabot. — Prise de Dunkerque. — Vers de Bussy à madame de Sévigné. — Mécontentement du prince de Condé.—Mort de madame de Bussy. — Bussy à la cour. — Mort du prince de Condé.

Le 15 février 1646, je partis de Forléans pour aller prendre possession de ma lieutenance de roi en Nivernois; et le 18, je fis mon entrée à Nevers, accompagné de presque toute la noblesse du Nivernois et d'une partie de la compagnie de chevau-légers du prince de Condé, ainsi qu'il se peut voir par l'acte de ma prise de possession, en date du 18 février 1646.

Après la harangue que me fit le premier échevin à la porte de la Barre, je remontai à cheval, et j'allai descendre à la grande église Saint-Cire, où le *Te Deum* fût chanté, et ensuite je me retirai à mon logis où je reçus les harangues de tous les corps.

L'après-dînée, je donnai quelques ordres pour la province, et le 20 je partis pour aller à Saint-Pierre le Moustier me faire recevoir et prendre la véritable possession de ma charge, comme étant le siége royal de la province, et le 28, je fus de retour chez moi.

(1) C'est-à-dire un visa.

Après avoir essuyé les harangues à l'accoutumée à la porte de la ville, dans les rues et à mon logis, je donnai quelques ordres, et le lendemain j'allai siéger au présidial, où je fus reçu lieutenant de roi, dont on me délivra un acte.

Le 22 février, j'allai coucher à Decise, où je séjournai le 23.

Le 26, j'allai coucher à Chatelchinon (1), où je fis prendre une acte de ma prise de possession à cause des prétentions de cette ville-là.

Le 28, j'arrivai à Forléans.

Lorsque j'entrai en Nivernois, je reçus plusieurs plaintes des désordres que commettoient les troupes dans leurs passages en cette province : de sorte que, quoique ma charge me donnât assez de pouvoir pour y remédier, je crus qu'une lettre de cachet particulière pour ce chef m'autoriseroit davantage ; cela m'obligea d'en écrire à M. le Tellier, secrétaire d'État au département de la guerre, qui m'envoya une lettre du roi, par laquelle S. M. m'ordonnoit, outre le pouvoir de ma charge, d'empêcher ces désordres par toutes sortes de voies.

Je n'eus pas demeuré huit jours à Forléans que j'en repartis pour la cour, où bientôt après le prince de Condé me fit faire conseiller d'État et me fit prendre séance au conseil. Mes lettres sont du 26 mars 1646 ; mais je ne prêtai serment entre les mains du chancelier Séguier que le 14 février 1647, parce qu'aussitôt que j'eus obtenu les lettres, je fus obligé de retourner promptement en Bourgogne pour mettre la compagnie du prince de Condé en bon état pour la campagne prochaine. Quelques jours après que je fus arrivé chez moi, je reçus une lettre de cachet, par laquelle le roi m'ordonnoit de faire recevoir à Billy et à Oisy, en lieu d'assemblée, la compagnie du baron d'Aquilar, fils

(1) Château-Chinon.

de don Joseph Marguerit (1); ce que je fis en lui donnant mon attache.

Dans ce temps-là, j'appris que Saint-André Monbrun avoit obtenu de madame de Mantoue la démission du gouvernement de Nivernois, et qu'il alloit en cour pour se faire agréer; sur cela j'écrivis cette lettre au président Perraut, mon ami et ministre du prince de Condé.

Forléans, ce 1er avril 1646.

Monsieur,

Vous me dîtes dernièrement que monseigneur le Prince avoit rebuté en ma faveur la proposition que l'on avoit faite dans le conseil du roi de faire faire à M. de Langeron la charge de gouverneur de Nivernois par commission. Il se présente aujourd'hui une affaire de pareille nature et de plus grande conséquence pour moi : c'est que madame de Mantoue a donné la démission du gouvernement à M. de Saint-André Monbrun, et a écrit où doit écrire à la cour pour le faire agréer dans cette charge. Je vous supplie très-humblement, monsieur, d'en donner avis à Son Altesse, afin qu'elle m'assiste encore en cette rencontre, et que le service que je lui rends dans sa compagnie ne me nuise point ailleurs, en laissant établir un autre que moi dans le gouvernement d'une province que je prétendrois avec raison, en étant lieutenant de roi, et qu'on auroit peine à me refuser, si l'attachement que j'ai auprès de Son Altesse ne m'empêchoit de faire cette autre charge. Le Plessis vous dira pourquoi je ne le vais pas trouver et lui en parler moi-même, et je vous assurerai que je suis, monsieur, votre, etc.

Le prince de Condé empêcha l'agrément de Saint-André Monbrun pour le gouvernement de Nivernois tant qu'il vécut, mais à sa mort cette affaire fut plus tôt faite qu'on ne

---

(1) Joseph de Marguerit et de Bivre, lieutenant-général au service de Louis XIII, gouverneur de la Catalogne (1640).

sut qu'elle se devoit faire, la cour appréhendant que le duc d'Enghien ne lui fît la même opposition que le prince de Condé, son père.

Je reçus le 26 avril une lettre de cachet par laquelle le roi m'ordonnoit de faire recevoir dans Corvol-l'Orgueilleuse (1), la compagnie de cavalerie du baron d'Aquilar.

La compagnie de chevau-légers du prince de Condé partit de sa garnison le 15 mai. Elle étoit composée de quatre-vingts maîtres, les plus hardis, les mieux faits, et les mieux équipés du monde.

Le rendez-vous de l'armée du duc d'Enghien fut à Marles. De là le quartier du roi vint à l'Équielle (2), près de Guise, la gendarmerie à Marly (3), et la cavalerie légère à Hanap (4).

De ces quartiers l'armée s'assembla et vint toute ensemble camper à Catillon (5), et quelques jours après à Arras, où nous joignîmes le duc d'Orléans et le maréchal de Gassion qui avoient un corps séparé.

Le lendemain, ces trois armées se séparèrent, et par trois côtés nous entrâmes en Flandre. Le duc d'Enghien dans l'armée duquel j'étois, prit en deux jours un fort bon château appelé Lanoy.

De là nous vînmes à Torquouin (6), où le duc recevant avis que les ennemis venoient à lui, se posta à un moulin à vent assez avantageusement, à une lieue de Courtray, et s'y retrancha. La nuit étant venue et les ennemis n'ayant point paru, nous marchâmes à Courtray où nous trouvâmes le duc d'Orléans arrivé depuis le 14 juin, et le corps d'armée du maréchal de Gassion.

(1) Arrondissement de Clamecy.

(2) Lesquielle.

(3) Près de Guise (Aisne).

(4) Hannap.

(5) Catillon-du-Temple.

(6) Turcoing.

Les ennemis nous y suivirent. Nous nous retranchâmes à leur vue, parce que toutes leurs troupes n'étoient pas encore arrivées. Ils firent une tentative au quartier de Gassion, mais le régiment de Rambures les repoussa. L'on prit de leurs soldats à ce combat qui étoient ivres, et l'on sut que tous ceux qui avoient été commandés pour cette action l'étoient.

Les ennemis ne croyant pas pouvoir secourir la place par ce côté-là, repassèrent la rivière du Lys, et s'allèrent poster près du quartier de Rantzau, d'où ils vinrent par tranchées à ses lignes, mais cela avec aussi peu de succès que du côté de Gassion : cependant ils ne bougèrent de là, et furent spectateurs pacifiques de la reddition de la place.

Il y avoit deux attaques, celle du duc d'Enghien, et celle du maréchal de Gassion : la tranchée du duc s'ouvrit le 18 juin, et celle du maréchal le 15. La place se rendit le 28, quoiqu'elle fût défendue par Delli Ponti, Italien, fameux pour la défense des places : mais il manquoit d'hommes et de munitions de guerre, et nous le pressâmes extrêmement.

L'emploi des compagnies de gendarmes et de chevau-légers d'ordonnance à un siége, étoit d'être, le jour, les unes après les autres à la queue de la tranchée, où on leur faisoit quelque épaulement à l'épreuve du canon, s'il n'y en avoit point de naturel; et la nuit, elles se mettoient à côté de la tête de la tranchée, pour soutenir les travailleurs en cas de sortie, si bien que le poste étoit assez périlleux : car quand les nuits étoient obscures, ce qu'elles ne sont guère l'été, le moindre bruit les découvroit; et comme il y a bien plus de prise à la cavalerie qu'à l'infanterie, tous les coups échappés que l'on tire des dehors, et qui sont hauts, parce que les ennemis qui ont peur de se trop découvrir ne plongent pas assez, rencontroient les cavaliers ou leurs chevaux : par cette raison je perdis à ce siége dix

chevaux de la compagnie que je commandois, et j'eus huit cavaliers blessés.

Nous demeurâmes à Courtray jusqu'au 18 juillet à faire réparer les brèches, et à faire construire quelques ouvrages nouveaux, après quoi nous en partîmes résolus de combattre les ennemis à Tille-sur-Mandre, où ils étoient postés depuis la prise de la place. Ils ne nous attendirent point; mais sur l'avis qu'ils eurent du dessein que nous avions de donner six mille hommes aux Hollandois, ils se voulurent opposer à notre jonction, et, pour cet effet, ils marchèrent à la plaine de Bruges, où ils arrivèrent le 19 juillet, et nous, trois ou quatre jours après eux; chacun s'étoit préparé à la bataille, et ne pouvant entrer dans la plaine que par un défilé, il y avoit grande apparence que les ennemis nous y attendroient; cependant ils n'osèrent le hasarder, et ils se retirèrent sous les bastions de Bruges.

Ce jour-là, notre armée avoit l'avant-garde, et le duc d'Enghien étant aux coureurs, prit lui-même un officier prisonnier, auquel il demanda pourquoi les ennemis ne nous avoient pas combattus en un lieu si avantageux pour eux. Celui-ci lui répondit sans le connoître (et en effet le lieu où il le trouvoit déguisoit assez un général d'armée) que la résolution étoit prise de nous donner bataille; mais qu'ayant appris que le duc d'Enghien avoit l'avant-garde, ils avoient changé de résolution.

Nous joignîmes donc les Hollandois, auxquels nous laissâmes six mille hommes commandés par le maréchal de Gramont, avec Châtillon, maréchal de camp, et Jumeaux, maréchal de bataille. Et le 21 juillet, au soir, nous repartîmes de la plaine, et nous allâmes camper sur la Lis à une lieue au-dessous de Courtray, où nous séjournâmes jusqu'au 23 que nous en repartîmes; et marchant jour et nuit, nous arrivâmes le 28 à Bergues-Saint-Vinox. Pendant cette marche, il faisoit des chaleurs insupportables.

Un jour que l'armée passoit par un de ces grands

bourgs de Flandres abandonné, le chevalier d'Isigny, enseigne des gendarmes d'Enghien, et moi, étant tous deux à la tête de mes chevau-légers, et mourants de soif, nous vîmes un puits d'où quelques fantassins, qui avoient leur officier auprès d'eux, tiroient de l'eau; nous y courûmes, et parce que je ne voulois point attendre, je dis assez doucement à ces soldats de me donner le seau; leur officier, qui étoit un brutal, répondit sans me regarder, que j'étois à cheval, et qu'ils étoient plus pressés que moi. Je me tournai à trois ou quatre chevau-légers qui me suivoient, et je leur dis de m'apporter le seau, ce qu'ils firent; et, après avoir bu, je le donnai au chevalier d'Isigny qui le mit entre les mains des chevau-légers dont le nombre augmentoit à toute heure; de sorte que l'officier d'infanterie fut contraint de se retirer sans avoir bu: et comme il grondoit un peu en s'en allant, le chevalier me dit en se moquant: «écoute, Bussy, ce galant homme, il nous menace; il est bien méchant.» Je ne répondis rien ni l'officier aussi, et nous rejoignîmes notre cavalerie une heure après. Ne songeant à rien moins qu'à cela, nous revîmes dans notre marche cet officier, qui vraisemblablement se venoit informer qui nous étions. Je fus le premier à le reconnoître, et le montrant au chevalier, je lui dis, pensant me moquer : «voilà notre homme du puits, qui vient demander qui nous sommes; s'il s'adresse à l'un de nous deux pour tirer l'épée, il faut que l'autre le serve.— Cela s'en va sans dire,» me répondit le chevalier, et puis nous n'y songeâmes plus. Le lendemain que nous fûmes arrivés à Bergues, qui étoit six jours après notre aventure, le chevalier d'Isigny me vint trouver dans ma tente, pour me dire que l'officier dont nous nous étions moqués, l'avoit fait appeler par un de ses camarades; qu'ils étoient, l'un enseigne du régiment d'infanterie Mazarin, et l'autre, qui servoit de second, étoit lieutenant; qu'il avoit mesuré leurs épées, et que nous nous devions battre avec de pe-

tits couteaux comme celui que je portois. Nous allâmes au rendez-vous, où ayant mis pourpoints bas, je donnai bientôt après un coup d'épée dans le bras de celui contre qui je me battois. Je le désarmai, et j'allai séparer les autres. En reprenant nos pourpoints, l'officier contre qui se battoit le chevalier s'adressant à moi : « Au moins, monsieur, me dit-il, n'a-t-il pas tenu à moi que nous n'ayons vidé notre affaire les premiers. — Et mord... lui répondit le chevalier, il a bien moins tenu à moi qu'à vous, mon petit mignon; mais je ne pouvois aller en avant si vite que vous alliez en arrière. » L'officier ne répliqua rien à cela, parce qu'il arriva dans ce moment quatre ou cinq de nos amis qui avoient su notre querelle, et que d'ailleurs il avoit son dessein. En effet, le lendemain matin, il envoya un billet au chevalier, par lequel il le faisoit souvenir de l'offense qu'il en avoit reçue la veille, et que pour cela il se vouloit couper la gorge avec lui, seul à seul. Le chevalier prend deux pistolets et le va trouver; ils les chargent en présence l'un de l'autre; et le chevalier venant à lui, et mettant le doigt sur la détente, son gant qui étoit fort gros, la pressa, et le pistolet tira en l'air. L'enseigne lui dit de reprendre son épée; le chevalier, brutalement, le refusa. Véritablement l'enseigne lui cassa la cuisse de son coup de pistolet, duquel le chevalier étant tombé, l'autre lui dit que s'il n'étoit content il rechargeroit ses deux pistolets, se coucheroit auprès de lui, et qu'ils se tireroient encore une fois. Le chevalier lui dit qu'il étoit satisfait, et le pria seulement de me venir dire de lui mener promptement un confesseur et un chirurgien. J'y courus avec l'un et l'autre; il se confessa, je le fis porter à Bergues; après qu'il fut confessé, on lui coupa la cuisse; il me conta son dernier combat, la valeur et la franchise de celui contre qui il s'étoit battu, et un quart-d'heure après il mourut. Ce fut grand dommage; car c'étoit un fort brave gentilhomme qui se perdit pour avoir voulu trop pousser un

homme de courage, parce qu'il n'étoit pas de sa condition.

Le 30 juillet, on ouvrit la tranchée à Bergues, le lendemain la place se rendit. Belin et Tonguedec, tous deux volontaires, y furent tués.

Le jour que le chevalier d'Isigny mourut, il se fit encore un duel dans l'armée, qui ne fut pas tout à fait si funeste, entre le comte de Rieux, de la maison de Lorraine, et Grognet Vassé, mestre de camp du régiment de Piémont : celui-ci se servit du Bret, pour lors enseigne-colonelle de son régiment, et le comte de Rieux, Beaujeu, capitaine de cavalerie dans le régiment de Grancé, depuis mort en Flandre, lieutenant général et commandant un corps séparé.

Beaujeu étoit un homme de grand bruit et de peu d'effet, tirant avantage de la foiblesse ou de la modestie de ceux avec qui il avoit affaire ; mais qui se radoucissoit fort quand il trouvoit de la vigueur et qu'on le prenoit sur un ton aussi haut que lui ; d'ailleurs il ne manquoit pas d'esprit, mais c'étoit un esprit forcé qui vouloit toujours être plaisant, et qui cependant n'étoit capable que de faire rire le peuple et que d'ennuyer les honnêtes gens.

Comme il mettoit pourpoint bas pour tirer l'épée avec le Bret, qu'il méprisoit à cause de sa grande jeunesse : « Au moins, monsieur, lui dit-il avec un ris moqueur, il faut que vous épargniez un pauvre novice comme moi en ces rencontres-ci. — Et la, la, monsieur, lui répondit le Bret, nous verrons tantôt qui aura sujet de rire. » Et ensuite il ne mit pas longtemps à lui donner un coup d'épée au travers du poumon et le désarma.

J'ai été bien aise de conter cette aventure pour faire remarquer les succès ordinaires de la fanfaronnerie.

Pendant les trois jours qu'on séjourna à Bergues, après la prise de la place, un soldat ayant été condamné à être

pendu par Montiffaut, prévôt de l'armée, et étant sur l'échelle, Lévy, comte de Brion, premier écuyer du duc d'Orléans, passa par là et pria Montiffaut de surseoir l'exécution, pendant qu'il iroit à toute bride demander la grâce à son Altesse Royale. Montiffaut le lui promit; cependant il fit pendre le soldat que Brion n'étoit pas encore à mille pas de la potence. Brion étant de retour une demi-heure après avec la grâce, et se plaignant à Montiffaut de son manquement de parole, celui-ci ne lui en dit d'autre raison, sinon que les spectateurs s'ennuyoient. Ces sortes de gens-là sont d'ordinaire cruels. Montiffaut étoit comme les autres : mais Dieu a quelquefois de la rudesse pour eux, et le prévôt en a fait l'expérience; car quelques années après, il fut obligé de faire faire le procès à son fils unique comme à un parricide.

Le 4 août 1646, nous partîmes de Bergues et nous vînmes à Mardick. Ce n'étoit qu'un fort de terre autour duquel il y avoit trois enveloppes d'ouvrages palissadés et fraisés, mais ce qui rendoit alors cette place comme imprenable, c'étoit que nous n'avions point d'armée navale, et que les ennemis relevoient par le canal de Dunkerque à Mardick leurs gardes, comme nous relevions les nôtres : ainsi c'étoit une espèce d'Ostende que nous attaquions. L'armée du duc d'Orléans campa entre Gravelines et Mardick, celle du maréchal de Gassion, entre Mardick et Dunkerque, et celle du duc d'Enghien entre les deux.

Le 5 et le 6 se passèrent à faire les lignes. Le 7, le duc d'Enghien ouvrit sa tranchée à la gauche des dunes, et le maréchal de Gassion la sienne, à la droite, dans les dunes mêmes; à toutes les deux tranchées, le duc d'Orléans, qui étoit généralissime, fournissoit des régiments du corps d'armée qui étoit auprès de lui.

Le 8 et le 9, les tranchées s'avancèrent fort. Le 10, les ennemis firent une sortie sur la tranchée du maréchal de

Gassion avec peu de succès, et trouvèrent des gens en si bon état qu'ils ne s'opiniâtrèrent pas à les forcer.

Le 11, il ne se passa rien de considérable; et le 12, le régiment de Vatteville, suisse, et un régiment anglois entrèrent à la tranchée du duc d'Enghien, avec Castelnaut-Mauvissière (1) pour maréchal de camp, et la compagnie de chevau-légers d'ordonnance du prince de Condé. La nuit du 12 au 13, Castelnaut fit un logement, mais avec perte de beaucoup de Suisses ; les ennemis firent grand feu du mousquet; ils me blessèrent trois cavaliers et deux chevaux, et en tuèrent un.

Le lendemain, 13 août, sur les onze heures du matin, les ennemis firent une grande sortie sur la tranchée du duc d'Enghien. Je donnois à dîner à quatre de mes amis derrière mon épaulement : à Beaujeu, lieutenant des chevau-légers du duc; à Desroches, lieutenant de ses gardes; à Hauterive, l'un de ses aides de camp, et au comte d'Oroué, volontaire. J'avois fait venir les six petits violons que le duc menoit d'ordinaire avec lui. Nous n'étions encore qu'aux potages, lorsqu'on me donna avis que les ennemis paroissoient hors de leur contrescarpe. Je fis monter ma compagnie à cheval, je pris ma cuirasse, et ayant laissé engager un moment le combat à la tête de la tranchée, je marchai à eux au trot sans ordre, parce que je n'avois point à faire à de la cavalerie et que j'étois moins en prise aux salves des ennemis. Je n'avois que quarante-cinq maistres. De mes quatre amis, le seul Beaujeu me suivit, les autres entrèrent dans la tranchée avec le duc d'Enghien, qui ne faisoit que d'y arriver de son quartier à toute bride. J'allai droit à la tête du travail, que je trouvai déjà occupée par les ennemis, qui l'avoient ruinée avec peu de peine à cause que ce n'étoit que du

(1) Jacques Castelnau de la Mauvissière, maréchal de France, mort en 1658.

sable, et avec peu de résistance de la part des Suisses. Un gros bataillon espagnol soutenoit deux cents hommes détachés, qui, avec cent pionniers, avoient fait tout l'effet que je dis. Ce bataillon s'arrêta sitôt qu'il me vit paroître; et comme je pensois aller à lui, sans regarder à rien autre chose, Beaujeu me fit prendre garde que les ennemis étoient déjà maîtres de la tranchée. Je laissai donc mon cornette avec la moitié de mes gens en tête du bataillon, et avec l'autre j'entrai dans la tranchée, où nous ne fîmes que tuer sans résistance aucune, jusqu'à ce que je rencontrai le duc d'Enghien tête pour tête, qui montoit tuant de son côté.

Je ne songe point à l'état où je trouvai ce prince, qu'il ne me semble voir un de ces tableaux où le peintre a fait un effort d'imagination pour bien représenter un Mars dans la chaleur du combat. Il avoit le poignet de sa chemise ensanglanté de la main dont il tenoit l'épée. Je lui demandai s'il n'étoit point blessé. « Non, me dit-il, c'est du sang de ces coquins. » Je lui rendis compte de ce que j'avois fait et du lieu où j'avois laissé une partie de mes gens. Il voulut bien me dire qu'il avoit rétabli les Suisses dans leurs postes, et là-dessus lui ayant demandé s'il n'avoit rien à m'ordonner, il me dit que non, et je remontai à la tête de la tranchée, où je trouvai mon cornette blessé de deux coups de mousquet, qu'on ramenoit au camp, six cavaliers blessés et dix démontés; et à la tête de ce qui restoit à cheval, Louis de Savoie, duc de Nemours; la Rochefoucault, prince de Marcillac; Foix, comte de Fleix; Laval; du Plessis, comte de la Roche-Guyon, premier gentilhomme de la chambre du roi; Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, et le chevalier de Fiesque, tous volontaires.

Si le duc de Nemours n'avoit point été là, voyant la tranchée rétablie, je me serois retiré avec mes compagnons derrière notre batterie la plus avancée, et là j'aurois attendu, si les ennemis, qui faisoient de grandes dé-

charges si près de leurs palissades que nous ne les pouvions joindre sans aucun fruit, j'aurois attendu, dis-je, si les ennemis fussent revenus à l'attaque de la tranchée; mais, voyant un prince avec nous qui ne parloit que de donner, je voulus faire quelque chose en sa faveur. Je lui dis donc que s'il vouloit me suivre, nous chargerions ce bataillon avec ma compagnie. Il me répondit avec la plus grande gaieté du monde qu'il m'en conjuroit. « Allons, messieurs, suivez-moi, » dis-je à mes cavaliers; et en même temps ayant poussé nos chevaux, Laval et moi, nous allâmes tirer chacun un coup de pistolet à dix pas du bataillon. Véritablement il fit une décharge de laquelle le duc de Nemours fut blessé à la jambe, le comte de Fleix, la Roche-Guyon et le chevalier de Fiesque tués, le prince de Marcillac blessé d'un coup de mousquet à l'épaule, le duc de Pont-de-Vaux blessé d'un coup de pique au nez et les mâchoires cassées d'un coup de mousquet, le cheval de Laval et le mien tués; je tombai avec mon cheval, et m'étant dégagé je remontai sur un autre qu'un de mes gens me donna.

Pendant cela, Beaujeu, qui seul étoit resté à la tête de ma compagnie, la voulut mener à la charge; mais comme je venois de leur mander qu'on n'avançât point sans mon ordre, Beaujeu alla seul tirer son coup de pistolet au bataillon : son cheval fut tué et lui quasi pris, si je n'avois fait avancer ma compagnie pour le dégager.

Dans ce temps-là, l'Hospital Sainte-Mesme, lieutenant de la mestre de camp, qui avoit ordre de me soutenir avec quarante maîtres du régiment de mestre de camp général, me joignit; son cheval fut blessé de trois coups, et le second cheval que j'avois pris, blessé à mort.

Comme la considération du duc de Nemours m'avoit engagé à faire le fou avec lui, sa blessure et sa retraite me laissèrent en liberté de ne plus faire que mon devoir; cependant je ne me retirai point et je me faisois un honneur

de voir retirer les ennemis les premiers, lorsque le duc d'Enghien m'envoya Monbas, mestre de camp du régiment Royal de cavalerie, me commander de sa part de me retirer, et me dire que s'il avoit à prendre un second dans l'armée, il n'en choisiroit point d'autre que moi.

Il n'y a que les gens fort sensibles à la gloire qui puissent comprendre la joie que donnent les louanges d'un prince de la valeur du duc d'Enghien, et aussi juste estimateur des belles actions que lui. Pour moi, je fus transformé de son compliment, et je m'en revins à mon épaulement au petit pas, où mon second cheval blessé eut encore la force de me rapporter.

Ayant fait revue de ma compagnie, je trouvai deux cavaliers tués, douze blessés, outre le cornette, quinze chevaux tués et dix blessés : enfin de quarante-cinq maistres que j'avois menés aux ennemis, il n'en revint à cheval que vingt, et j'en aurois perdu bien davantage si leurs armes n'eussent été, cette campagne, à l'épreuve du mousquet.

Cette sortie dura près d'une heure, pendant laquelle le duc d'Enghien fut toujours à cheval dans la tranchée, exposé en pourpoint à tous les coups de mousquet et de canon chargé à cartouches qui se tirèrent.

Quoiqu'il soit vrai que sans la compagnie des chevau-légers du prince de Condé la tranchée eût été comblée, le canon encloué, le duc d'Enghien tué ou prisonnier, il me dit des choses en cette rencontre qui valoient mieux que si j'avois pris Mardick.

Cette action, qui se fit en plein midi, qui fut grande par elle-même, et plus encore par le nombre de gens de qualité tués ou blessés, fit un fort grand bruit dans l'armée et me fit bien de l'honneur.

Le lendemain, le duc d'Enghien me mena au duc d'Orléans, auquel il conta ce que j'avois fait avec le plus bel éloge du monde. « Il essuyoit, lui dit-il, de vingt pas les salves par rang d'un gros bataillon d'Espagnols, et il y

seroit encore, ajouta-t-il, si je ne l'avois envoyé quérir par Monbas. »

Le 15 août, le duc d'Enghien étant, sur le midi, à la tranchée, eut le visage tout brûlé par un de nos soldats qui passoit auprès de lui, le chapeau sous le bras plein de poudre, à laquelle sa mèche mit le feu. Le gazetier crut lui faire un grand honneur, de dire que cet accident lui étoit arrivé par une grenade des ennemis; mais lui-même s'en moquoit, car personne n'a jamais fait si peu de cas de la fausse gloire que lui.

Mardick se défendoit si bien, que si enfin nous n'eussions trouvé moyen de boucher le canal avec des petits vaisseaux qu'on appelle des *heus*, qu'Antonville amena de Normandie, et avec quelques vaisseaux des Hollandois, je ne sais ce qui en fût arrivé; mais les ennemis, ne se pouvant plus rafraîchir dans un lieu serré, furent contraints de traiter le 23 août. Les officiers et les soldats, au nombre de deux mille cinq cents, se rendirent prisonniers de guerre, et nous obligeâmes le gouverneur à promettre de ne servir de six semaines (1).

Mardick rendu, le duc d'Orléans s'en retourna à la cour, et l'armée partit le 29 et alla à Piteau (2), où elle fut deux jours : de là nous vînmes à Hondscoote, et de là à Furnes, résolus d'y attaquer le marquis de Carascène. Nous le trouvâmes à une lieue et demie sur notre chemin, retranché avec cinq à six mille hommes : son quartier s'appeloit Vulpen. Il ne défendit le passage qu'avec quelque infanterie détachée, pour donner le temps au gros de ses troupes de se retirer, et, sans s'arrêter à Furnes, il alla jusqu'à Nieuport.

Nous arrivâmes le 5 septembre à Furnes : la place se

---

(1) La relation de ce siége a été publiée à Paris, 1646, in-4°.

(2) Pitgam (Nord)?

rendit d'abord; nous y prîmes cent cinquante prisonniers de guerre.

Le duc d'Enghien envoya Saint-Évremont à la cour en porter la nouvelle et proposer le siége de Dunkerque, mandant au cardinal Mazarin qu'il envoyoit cependant Tourville au prince d'Orange, s'assurer des Hollandois pour le blocus par mer de cette place, et fit faire de grands travaux à Furnes, poste qui valoit bien la peine d'être fortifié et dont il fit avoir le gouvernement à Chavagnac le Bosquet.

Le 15 septembre, il alla reconnoître Dunkerque avec les compagnies de gendarmes et de chevau-légers de sa maison. La cavalerie des ennemis sortit des dunes avec de l'infanterie, où, après avoir escarmouché avec nous assez longtemps, elle nous suivit à notre retraite. Le duc m'envoya chercher pour me la faire faire préférablement à d'autres officiers qui me commandoient d'ordinaire, marque de son estime, de sa confiance et de son amitié; car c'étoient de fort braves gens. Je m'en acquittai fort heureusement, et j'en fus quitte pour un cheval blessé sous moi.

Le 19 septembre, le duc ayant reçu nouvelles de la cour, partit de Furnes avec l'armée et vint à Dunkerque, où l'on fit les lignes et les forts de la circonvallation jusqu'au 24, que l'on ouvrit les tranchées en deux attaques, l'une que faisoit le duc, et l'autre les maréchaux de Gassion et de Rantzau (1). Je fis ma garde à la tranchée du duc. Le 25, l'on me blessa, la nuit, trois cavaliers et cinq chevaux.

Le 1er octobre, Laval (2), maréchal de camp, y fut

(1) Josias, comte de Rantzau, né dans le Holstein, mort en 1650, n'ayant plus qu'une oreille, un œil, un bras et une jambe.

(2) Guy de Laval Bois-Dauphin, dit le marquis de Laval. Tallemant des Réaux lui a consacré une historiette pleine de faits curieux.

blessé d'un coup de mousquet à la tête, dont il mourut bientôt après. Jamais homme de courage n'eut tant de peine que celui-ci à se résoudre à la mort. C'étoit un cadet de bonne maison, mais fort pauvre, et qui avoit été misérable jusqu'à deux ans près de là, qu'ayant épousé la fille du chancelier Séguier, veuve du marquis de Coislin, il s'étoit vu tout d'un coup dans la magnificence; et comme il étoit jeune, il avoit tellement fait son compte de jouir longues années de cette grande fortune, qu'il ne pouvoit se consoler de la quitter sitôt.

Le 4 octobre, Clanieu, maréchal de camp, à l'attaque des maréchaux, voulut faire un logement à un ouvrage à cornes où l'on avoit fait jouer un fourneau; mais il fut repoussé, et le soir d'après, Miossans, depuis maréchal d'Albret (1), fit ce logement.

La nuit du 6 au 7, on fit le pont pour aller au bastion à l'attaque du duc d'Enghien, et le mineur y fut attaché.

Le 7 au matin, le chevalier de Chabot, maréchal de camp, fut blessé à la tête à l'entrée du pont, dont il mourut quelques jours après avec une constance de héros. Sa mort et celle de Laval étonnèrent tout le monde; celui-ci, avec une fort bonne réputation pendant sa vie, avoit paru craindre la mort, et Chabot étoit mort comme un Caton, après avoir vécu avec quelques espèces de malheur sur la réputation.

On remarquoit, en ce temps-là, que les coups de tête étoient tous mortels près de la mer Océane, et aux jambes près de la Méditerranée.

Le 7 octobre, les ennemis ayant été sommés de se rendre, demandèrent quatorze jours; on leur en donna cinq, pendant lesquels, s'il leur venoit un secours considérable, ils étoient dégagés, et ce secours ne venant pas, ils se devoient rendre; ce qu'ils firent le 12 octobre.

(1) Né en 1614, mort en 1676.

Le marquis de Leyde, gouverneur de la place, en sortit avec douze cents hommes de pied et deux cent cinquante chevaux.

Le 13, nous vînmes à Bulscan avec toute la cavalerie, conduite par le maréchal de Gassion; le 17, à Isemberg; le 18, à Hondscoote, où nous séjournâmes jusqu'au 27. Dans l'oisiveté de ce séjour, j'écrivis à madame de Sévigné une lettre en vers, par laquelle je lui faisois une récapitulation de toute notre campagne, et, sur l'affaire de Mardick, je lui mandois :

Ce fut là, que pour mon bonheur
L'ennemi gagnant la tranchée,
Devant ce prince j'eus l'honneur
De tirer une fois l'épée;
Ce fut en cette occasion,
Qu'il fit lui-même une action,
Digne d'éternelle mémoire,
Et que, m'ayant d'honneur comblé,
Il se déchargea de la gloire
Dont il se trouvoit accablé (1).

Le 27 octobre, nous partîmes de Hondscoote, et nous vînmes passer à Bergues, à Cassel, à Bailleul et à Warvick. Le 1er novembre, nous en partîmes avec quatre mille chevaux et quatre mille hommes de pied, chaque cavalier ayant en croupe un sac de blé, qui était la moitié d'un setier, et nous menâmes à Courtray deux mille setiers de blé.

Le 2 novembre, nous revînmes par delà la rivière du Lys, et nous trouvâmes que les ennemis avoient rompu le pont de Warvick : nous le refîmes sans résistance; et sur l'avis que nous eûmes qu'ils étoient près de nous, nous allâmes prendre notre champ de bataille au-dessus de

(1) Cette pièce ne se trouve pas reproduite dans les éditions de madame de Sévigné.

Warvick, le 3 novembre. Mais ayant appris qu'ils s'étoient retirés, nous vînmes camper près d'Armantières.

Sur la fin de cette campagne, Maillé, duc de Brezé, amiral de France, beau-frère du duc d'Enghien, ayant été tué, ce prince envoya demander l'amirauté à la cour : on la lui refusa. Le prince de Condé, qui étoit alors en Bourgogne, fit le mécontent sur cette nouvelle, et manda au duc, son fils, que c'étoit pour une chose comme celle-là qu'il se falloit brouiller à la cour, et non pas en cassant le bâton d'un exempt des gardes du duc d'Orléans, comme il avoit fait l'hiver auparavant au palais du Luxembourg; et que, s'il prenoit ce parti-là, il lui feroit toucher deux millions en quelque endroit de la frontière qu'il voudroit.

Le cardinal Mazarin, craignant la suite de ce mécontentement, fit en sorte qu'il apaisa le prince de Condé, et il n'en coûta au cardinal qu'un évêché pour un des serviteurs du prince.

Pendant cette négociation, le duc d'Enghien qui ne savoit encore à quoi elle aboutiroit ni ce qu'il deviendroit, laissa tous ses gens à l'armée, et ne prit avec lui dans son carrosse que Marchin (1), Jumeaux et moi. Il s'approchoit de la cour à fort petites journées en attendant des nouvelles du prince son père, qui lui manda enfin que tout étoit accommodé: et là-dessus ayant pris la poste, il arriva bientôt à Paris, et moi avec lui. Je n'y arrêtai guère, et je m'en allai en Bourgogne où je ne fus pas longtemps sans perdre ma femme, dont je fus extrêmement affligé. Elle m'aimoit fort, elle avoit bien de la vertu et assez de beauté et d'esprit Elle me laissa trois filles, Diane, Charlotte et Louise Françoise (2); l'aînée n'avoit que deux ans quand

---

(1) J. G. Ferdinand, comte de Marsin. Voy. sur lui les Mémoires de madame de La Guette, édition Moreau (Bibliothèque elzévirienne).

(2) Les deux premières se firent religieuses. Louise épousa, en 1675, Gilbert de Langeac, marquis de Coligny, qui mourut au bout de

sa mère mourut. Trois jours après cette perte, j'appris la mort du prince de Condé (1), et quoiqu'il me fût de conséquence d'aller trouver le duc d'Enghien dans ce temps-là, la douleur que j'avois de la mort de ma femme, m'avoit si fort détaché de toutes choses, que je ne voulois pas sortir de chez moi, et ce ne furent que les seules persuasions de mon oncle l'abbé de Bussy, qui m'obligèrent d'aller à la cour.

Le duc d'Enghien, devenu prince de Condé, me reçut fort bien, et il eut la bonté de s'informer de moi, de quelle conséquence m'étoit la perte que je venois de faire. Il avoit pris pour lui la compagnie de gendarmes et celle de chevau-légers du prince son père, suivant que cela se pratiquoit en pareilles rencontres, et il avoit donné les siennes au petit duc d'Albret, son fils. Ainsi ces compagnies ne changèrent point de nom : car le duc d'Enghien s'appella le prince de Condé, et le duc d'Albret, le duc d'Enghien.

La mort du prince de Condé débarrassa fort le cardinal Mazarin, qui avoit donné quelques espérances au duc d'Enghien de la charge d'amiral ou de quelque chose d'approchant : car ce ministre, en lui faisant donner tous les établissements du prince son père, les lui fit valoir comme s'il ne les eut pas obtenus sans ses prétentions sur l'amirauté. C'étoit une des meilleures maximes de ce cardinal de ne se hâter pas dans la distribution des grâces, parce qu'ordinairement le temps le tiroit d'affaire.

Pendant que j'étois en Bourgogne, j'établis la compagnie de chevau-légers du prince en garnison dans Autun, et quelque temps après je reçus un nouveau brevet de cette charge.

---

sept mois. Nous aurons plus tard occasion de parler de son second mariage.

(1) Ce prince mourut le 26 décembre 1646.

1647.

Bussy à Paris. — Affaires de l'ordre de Malte. — Lettre de Condé au commandeur de Souvré. — Lettre de madame de Sévigné à Bussy; réponse de celui-ci. — Aventure de Bussy à Nîmes. — Bussy à l'armée de Catalogne. — Siége de Lérida. — Débauche de Bussy et de plusieurs de ses amis. — Mort du chevalier de Lavallière. — Bussy fait une chûte de cheval. — Levée du siége de Lérida. — Maladie de Bussy. — Mort de Jumeaux. — Lettre de Marchin à Bussy. — Bussy en Bourgogne. — Guitaut, cornette du prince de Condé.

Au commencement de février 1647, je retournai à Paris. Je logeois au Temple dans un appartement que le grand-prieur de France, mon oncle, m'avoit donné chez lui. Il m'aimoit fort, et il avoit beaucoup de croyance en moi par le peu de soin que je lui témoignois avoir de le gouverner, car il étoit fort défiant de son naturel. Une chose encore qui me servoit bien auprès de lui, c'étoit la pensée qu'il avoit que ma considération lui en donnoit dans le monde: tout cela pourtant ne me produisoit encore d'autre avantage que celui du logement; lorsqu'il arriva une chose dont je crus que je me pourrois prévaloir.

Il faut savoir que l'ordre de Malte avoit trouvé quelques années auparavant que le grand prieuré de France avoit tellement augmenté de revenu, qu'il pourroit enfin donner envie au roi de s'en saisir, comme le roi d'Espagne avoit fait du grand prieuré de Castille. Il résolut donc d'en démembrer vingt mille livres de rente, et d'affecter ce démembrement à de certaines charges de l'ordre qui n'avoient point d'appointement, comme le bailliage de la Morée et quelques autres.

Le premier grand-prieur à qui il échut de prendre le bénéfice sous cette charge, fut le grand-prieur de la Porte; mais parce qu'il étoit oncle du cardinal de Richelieu, l'ordre le déchargea de cette condition, et ce ne fut que

sous mon oncle, son successeur, que le démembrement eut lieu : mais à son avénement, le conseil du roi s'apercevant du dessein de l'ordre de Malte, et ne voulant pas que cela ôtât à Sa Majesté les vues qu'elle pourroit avoir, donna un arrêt par lequel le roi s'opposoit au démembrement du grand prieuré de France. Mon oncle fut bien aise qu'une force majeure l'empêchât de diminuer de revenu; mais comme l'ordre de Malte avoit promis au commandeur de Souvré, qu'il avoit fait son ambassadeur à la cour, le démembrement pour lui, en cas qu'il y pût faire consentir le roi, j'appréhendois qu'enfin le cardinal Mazarin ne fît accorder cela au commandeur qui étoit bien avec lui : de sorte que croyant profiter du démembrement par le crédit du jeune prince de Condé, j'engageai le grand-prieur à lui donner sa parole, que s'il vouloit empêcher que l'arrêt du conseil ne se cassât, il me donneroit quatorze mille livres de rente, à quoi les terres qu'on avoit démembrées se montoient plus que les vingt mille livres, par le dernier bail qu'en avoit fait mon oncle. Le prince lui promit d'empêcher la cassation de l'arrêt, et ne fut pas plus tôt à Dijon qu'il écrivit cette lettre au commandeur de Souvré.

Monsieur, ayant toujours particulièrement estimé M. le grand-prieur de France, et fait profession de le servir, j'ai bien voulu vous faire ces lignes pour vous prier d'avoir ses intérêts en recommandation, et de le vouloir favoriser en tout ce qui dépendra de vous ; vous assurant que je prendrai bonne part à la grâce que vous lui départirez, qui m'obligera d'autant plus à demeurer votre très-affectionné à vous servir.

A Dijon, ce 29 mars 1647.

LOUIS DE BOURBON.

Et à l'apostille : Je vous prie de considérer que cette famille est attachée à mon service.

Le commandeur de Souvré ne voulut pas recevoir cette

lettre, parce que le démembrement avoit été fait aussitôt que le prince avoit été sorti de Paris. Je ne laissai pas de lui (au prince) avoir la même obligation que si la lettre eût fait l'effet que nous souhaitions, et il faut que j'avoue qu'il me traitoit en toutes choses le mieux du monde.

Dans ce temps-là je partis d'Autun pour aller en Catalogne avec la compagnie de chevau-légers du prince : elle étoit de quatre-vingt-dix maîtres, tous vieux cavaliers éprouvés, bien armés et bien vêtus.

A Valence, je reçus cette lettre de Marie de Rabutin, marquise de Sévigné :

Des Rochers, ce 15 mars 1647.

Je vous trouve un plaisant mignon, de ne m'avoir pas écrit depuis deux mois. Avez-vous oublié qui je suis, et le rang que je tiens dans la famille? Ah! vraiment, petit cadet, je vous en ferai bien ressouvenir : si vous me fâchez, je vous réduirai au lambel (1). Vous savez que je suis sur la fin d'une grossesse, et je ne trouve en vous non plus d'inquiétude de ma santé que si j'étois encore fille. Hé bien je vous apprends, quand vous en devriez enrager, que je suis accouchée d'un garçon, à qui je vais faire sucer la haine contre vous avec le lait, et que j'en ferai encore bien d'autres, seulement pour vous faire des ennemis : vous n'avez pas eu l'esprit d'en faire autant; le beau faiseur de filles!

Mais c'est assez vous cacher ma tendresse, mon cher cousin; le naturel l'emporte sur la politique. J'avois résolu de vous gronder sur votre paresse depuis le commencement de cette lettre jusqu'à la fin; mais je me fais trop de violence, et il en faut revenir à vous dire que M. de Sévigné et moi vous aimons fort, et que nous parlons souvent du plaisir qu'il y a d'être avec vous. Adieu.

Je fis aussitôt cette réponse :

(1) Figure de blason qui distinguait les branches cadettes des branches aînées.

Valence, ce 12 avril 1647.

Pour répondre à votre lettre du 15 mars, je vous dirai, madame, que je m'aperçois que vous prenez une certaine habitude à me gourmander, qui a plus d'air de maîtresse que de cousine. Prenez garde à quoi vous vous engagez, car enfin, quand je me serai une fois bien résolu à souffrir, je voudrai avoir les douceurs des amants, aussi bien que les rudesses. Je sais que vous êtes chef des armes, et que je dois du respect à cette qualité; mais vous abusez un peu trop de mes soumissions. Il est vrai que vous êtes aussi prompte à vous apaiser qu'à vous mettre en colère, et que si vos lettres commencent par : *Je vous trouve un plaisant mignon*, elles finissent par : *Nous vous aimons, M. de Sévigné et moi.*

Au reste, ma belle cousine, je ne vous régale point de la fécondité dont vous me menacez : car, depuis la loi de grâce, on n'en a pas plus d'estime pour une femme; et quelques modernes mêmes, fondés en expérience, en ont moins fait de cas. Tenez-vous-en donc, si vous m'en croyez, au garçon que vous venez de faire; c'est une action bien louable, et je vous avoue que je n'ai pas eu l'esprit d'en faire autant : aussi enviai-je ce bonheur à M. de Sévigné plus que chose du monde.

J'ai souhaité que vous vinssiez tous deux à Paris quand j'y étois; mais maintenant que j'en suis parti, je serois fâché que vous y allassiez : je n'aime pas que mes amis aient du plaisir sans moi. Vous n'en avez déjà que trop en Bretagne.

Je m'accommode fort de M. de Launay Lyais; il recevra de moi toutes les assistances et tous les bons offices que je puis rendre auprès de M. le Prince à un de mes amis : il est honnête homme, et ma chère cousine me l'a recommandé; je vous laisse à penser si je le servirai.

Pendant que je continuois ma route il arriva une chose en Languedoc qui fit assez de bruit pour ne la pas oublier. Le soir que j'arrivai à Nîmes, une manière d'honnête homme, soi-disant argentier du maréchal de Schomberg, me vint faire plainte que quatre de mes chevau-légers,

nommés la Garenne, la Marche, Chanfort et Petit, faisoient mille insolences dans leur logis, et même menaçoient de forcer une honnête fille qui étoit sa cousine : je leur envoyai dire que je les assommerois si j'entendois encore le moindre bruit de leur part. Une heure après, comme je soupois, je vois entrer cette fille dans ma chambre qui me vint demander protection contre ces chevau-légers : et en même temps je les vois arriver, qui me disent en sa présence, qu'ils ne lui ont parlé qu'en riant, sans la toucher seulement, et qu'ils m'assurent qu'ils ne lui diront plus rien du tout. Après les avoir fort gourmandés, je voulus renvoyer la demoiselle : elle me dit qu'absolument elle ne s'en retourneroit pas. Je commandai donc qu'on lui donnât une chambre dans mon logis, et elle y demeura jusqu'à ce que voulant me mettre au lit, je la vis rentrer dans la mienne, en me disant qu'elle y vouloit passer la nuit, et qu'elle n'étoit point en sûreté ailleurs. J'eus beau lui dire qu'elle étoit folle de croire que mon logis n'étoit pas aussi sûr pour elle que ma chambre, et que l'on croiroit qu'elle avoit couché avec moi : cela ne lui fit point changer de résolution; et enfin je dis à mes gens qu'on lui donnât un des quatre lits qui étoient dans ma chambre. Comme tout le monde se fût retiré, je la fis asseoir au chevet de mon lit, et l'ayant pressée d'accorder au capitaine ce qu'elle avoit refusé aux soldats, et qu'aussi bien personne n'en douteroit, elle me répondit fort honnêtement, que pour sauver son honneur, elle ne se soucioit pas de hasarder sa réputation. Je ne me le fis pas dire deux fois. Elle n'étoit ni jolie ni fort jeune; il étoit tard, et je m'endormois : je lui dis donc de s'aller mettre sur le lit qu'on lui avoit destiné. Le lendemain, à mon réveil, un gentilhomme à moi, qui avoit couché dans ma chambre, me dit que la demoiselle n'étoit plus sur son lit, et qu'il falloit qu'elle fût sortie à la pointe du jour : je ne m'en mis pas en peine, et m'étant levé, deux jésuites entrent dans ma

chambre comme je m'habillois, me viennent remercier de la bonne action que j'avois faite, d'avoir sauvé l'honneur d'une fille, et me prient en même temps de la leur remettre entre les mains pour la rendre à ses parents. Je leur dis qu'elle s'en étoit allée dès le matin sans que pas un de mes gens l'eût vue sortir. Ils s'en allèrent, et je me mis à table pour déjeuner. Un de mes laquais entrant dans la chambre avec un plat, aperçut une tête qui sortoit de dessous le lit de la fille; et l'ayant reconnue, il dit ce qu'il voyoit : j'y cours, et l'ayant fait sortir de là-dessous, je lui demandai ce qui l'avoit obligée à s'y mettre, et même à n'en pas sortir lorsqu'elle avoit entendu les jésuites me la venir demander. Je trouvai une personne à qui la peur avoit ôté le jugement, et qui ne savoit ce qu'elle me disoit. Je la voulus renvoyer aux jésuites, elle ne voulut point sortir de mon logis, que lorsque j'en partirois. Je montai donc à cheval à la tête de ma compagnie, et je m'en vins à Lunel. Le soir étant prêt à me coucher, la Marche, un des quatre chevau-légers dont on m'avoit fait plainte, entre dans ma chambre et me vient dire que la fille qui avoit tant fait de bruit la veille et que je croyois si vertueuse n'étoit rien moins que cela; qu'elle étoit dans son logis avec ses camarades, et que si je voulois il me l'amèneroit. Les mêmes raisons qui m'avoient empêché la veille de la presser, me firent refuser les offres de la Marche, et j'en fus encore bien plus dégoûté la croyant une coureuse. Le lendemain j'arrivai à Montpellier, où César de Choiseul, maréchal du Plessis-Praslin, tenoit les États de la province. Après l'avoir été visiter, j'allai voir Breteuil, intendant de justice, qui me dit qu'on faisoit de grandes plaintes contre moi sur un prétendu enlèvement fait à une honnête fille de Nîmes. «Comment, lui dis-je, la fille dont vous voulez parler n'a point été violée : si quelqu'un de mes chevau-légers a couché avec elle, ç'a été de gré à gré :» et ensuite lui ayant conté ce qui s'étoit passé à Nîmes et à

Lunel, je m'en revins à mon logis. Je n'y fus pas plus tôt que Breteuil m'envoya demander les nommés Chanfort et Petit, chevau-légers de la compagnie du prince : je refusai de les lui donner, à moins que le maréchal du Plessis ne me les demandât. Le maréchal l'ayant fait à ma prière, parce que je voyois bien qu'on les prendroit malgré moi, on les mit en prison, et un moment après, j'appris que la Sarenne et la Marche, qui étoient les plus coupables, n'étoient pas entrés dans la ville et avoient gagné les devants. En effet ils allèrent à Perpignan, où Champlâtreux, intendant de l'armée, averti par Breteuil, les fit arrêter; mais ils se sauvèrent de prison, et me vinrent trouver à Lerida. Pour ceux qui étoient à Montpellier, on leur fit leur procès : Chanfort fut condamné d'avoir la tête coupée à la manière de ce pays-là sur un plot de bois, et Petit fut renvoyé en considération de sa grande jeunesse et de sa parenté de Dijon, qui étoit fort grande, dans les meilleures familles du Parlement. Les réflexions qu'on peut faire sur cet événement, c'est qu'un officier qui conduit des troupes ne sauroit être trop exact, ni apporter trop de précautions pour éviter les désordres, puisqu'avec tous mes soins je ne pus empêcher le viol de cette fille ni la mort de mon chevau-léger.

Enfin après une longue et ennuyeuse route, j'arrivai à Barcelone sur la fin d'avril. Il y avoit près de quinze jours que le prince y étoit et qu'il travailloit avec Marca et Champlâtreux (1) pour la subsistance de son armée pendant cette campagne. Il étoit dans son année de deuil de la mort du prince son père, et l'habit noir qui ne relève pas

(1) Jean Molé, seigneur de Champlâtreux et de Lassi, conseiller d'État, intendant de Champagne et président à mortier, mort en 1683. Il était fils du président Molé. Voy. sur son mariage l'historiette de Magdeleine Garnier dans Tallemant. — P. de Marca, né en 1594, mort en 1662, archevêque de Paris.

d'ordinaire la mine des gens, avoit fait dire aux Catalans à son entrée à Barcelone, que c'étoit un *étudiant* qu'on leur avoit envoyé : de sorte que pour s'attirer les respects que les peuples, et particulièrement ceux-là, ont pour les choses plus brillantes que pour les solides, il nous fit faire à tous tant que nous étions des principaux officiers de l'armée une espèce de carrousel sur le môle de Barcelone, où nous parûmes deux à deux sur nos plus beaux chevaux couverts de housses en broderie d'or, et nous de même. Pour lui, il fit bien changer de langage aux Catalans, et ils lui trouvèrent sous le plus riche habit du monde l'air d'un héros que l'habit noir leur avoit caché.

Après que le prince eut appris l'arrivée de toutes les troupes, et qu'il eût donné tous les ordres nécessaires, il partit de Barcelone le 8 mai, et alla coucher à Notre-Dame de Monserrat.

Le 9 à Aigolade, le 10 à Cervères, le 11 il passa la Sègre à Balaguier (1) et alla coucher à.......

Le 12, il passa la Noguère (2) avec grande peine, parce qu'elle étoit fort débordée : il s'y noya vingt-cinq ou trente fantassins et quatre ou cinq cavaliers; la moitié de l'infanterie ne put passer et fut contrainte de repasser la Sègre à Balaguier, et d'aller attendre à Villenouette (3) que le pont fût fait pour joindre le prince, qui étoit arrivé le 12 au soir devant Lérida.

Si les ennemis se fussent opposés au passage de la Noguère avec mille ou douze cents hommes de pied seulement et deux cents chevaux, ils nous eussent empêché de passer.

Le même jour 12, Marchin, lieutenant général, arriva

(1) Ygualada. — Cerbera. — Balaguer.

(2) Noguerra.

(3) Villa-Nueva?

devant Lérida du côté de Barcelone avec une partie de l'armée, et se logea à Villenouette.

Le 13 et le 14 mai se passèrent à faire le pont sur la Sègre au-dessus de Lérida, et à refaire une partie des lignes et des redoutes que le comte de Harcourt y avoit faites la campagne précédente, quand il avoit été battu.

Le 15, les ennemis firent une sortie du côté de Villenouette, mais sans s'avancer beaucoup, et se contentèrent de tirer force coups de canon : la corde du pont rompit ce jour-là; de sorte qu'on fut contraint d'y mettre un autre câble.

Le 16 et le 17, il se vint rendre quelques cavaliers des ennemis, de qui on achetoit les chevaux six pistoles chacun.

Le 18, le prince monta à cheval à la pointe du jour avec ses gendarmes, ses chevau-légers et ses gardes, et alla reconnoître le château d'Algouare (1), à deux grandes lieues du camp : on le somma de la part du colonel Balthasar, qui étoit avec nous; mais les ennemis répondirent qu'ils aviseroient à ce qu'ils auroient à faire quand ils verroient de l'infanterie et du canon. Nous revînmes au camp, et l'après-dînée on eut avis que trois escadrons des ennemis avoient paru du côté de Fargues (2); cela obligea le prince d'ordonner un bivouac général, et de passer la nuit même à l'endroit de la ligne par où les ennemis pouvoient vraisemblablement jeter du secours dans la place.

Le 19, Sainte-Colombe, maréchal de bataille, fut commandé d'aller prendre le château de Casteldase avec les recrues de l'infanterie qui n'avoit pas encore joint l'armée, et quelque cavalerie. Après 60 ou 80 volées de canon, il se rendit au bout de deux jours, à condition que les cent hommes qui étoient dedans seroient conduits

---

(1) Alcarras.

(2) Fraga.

à Fontarabie par la France, et qu'ils ne feroient que deux lieues par jour, et séjourneroient de six en six jours.

Le 20 et le 21, on eut alarme et on fit un bivouac plus exact, et le 22 on fit la banquette aux lignes, et on les acheva.

Le 23, on prit, sur les onze heures du soir, des prisonniers de la ville, qui dirent que toute la garnison étoit sous les armes dans la place. Cela fit croire qu'ils attendoient du secours et obligea le prince de faire prendre les armes à l'armée jusqu'au matin du 24.

Ce jour-là, il fit demander à tous les officiers, tant de l'infanterie que de la cavalerie, ce qu'ils pouvoient fournir de chevaux et de mulets, et avec cela il envoya quérir à Belpouche (1) l'avoine de munition que le roi fournissoit à la cavalerie.

Le 26, le pont se rompit par la crue de la Sègre, que les neiges fondues avoient augmentée; ce que Don Gregorio Brit, gouverneur de Lérida, ayant vu, et que le quartier de Marchin étoit fort affoibli, tant à cause des gens qui étoient allés au fourrage qu'à l'avoine à Belpouche, il fit sortir, sur les dix à onze heures, toute sa cavalerie dont il cacha une partie dans les masures d'un faubourg ruiné, et fit pousser notre garde si vivement, que sans la diligence de Marchin à faire monter son régiment à cheval, les ennemis auroient enlevé le quartier de Villenouette; mais ce régiment les repoussa avec tant de vigueur, qu'ils furent contraints de se jeter dans la rivière, l'escadron de Miche, capitaine et major dans ce régiment les ayant coupés au pont.

Nous n'y perdîmes que cinq ou six hommes; deux frères, gentilshommes allemands, nommés Petersdorf, volontaires auprès de Marchin et qui étoient ses parents, y furent fort blessés, l'un d'un coup de canon qui lui emporta la jambe,

(1) Belpuig.

et l'autre d'un coup de pistolet à l'épaule ; Mombelliard, lieutenant-colonel de Marchin, reçut un coup d'épée sur le cou. Les ennemis y perdirent plus de quarante hommes tués ou noyés, et nous leur fîmes vingt prisonniers. Marchin ayant envoyé répéter (1) un de ses parents qui avoit été pris, Brit le lui renvoya avec beaucoup de compliments et de civilités dont on ne le croyoit pas capable, et entre autres choses il lui manda, que le prince de Condé ne trouveroit peut-être pas tant de facilité à prendre Lérida qu'il s'étoit imaginé, mais au moins que lui, don Gregorio, auroit cet avantage, dont il s'estimoit heureux, de disputer cette place avec le prince de la plus grande réputation du monde.

Le 27 mai, on ouvrit les tranchées en deux attaques (2), celle du prince à une église ruinée à deux cent cinquante ou trois cents pas de la porte de la ville, et celle du maréchal de Gramont sur la droite à une autre église. Du Cret, capitaine au régiment de Champagne, fut tué ce jour-là à l'attaque du prince ; et le lieutenant-colonel blessé. Les gendarmes, chevau-légers et gardes du prince soutenoient le régiment de Champagne, la garde étoit commandée par Gaspard de Coligny, depuis duc de Châtillon, maréchal de camp, qui d'ailleurs commandoit par commission la cavalerie de l'armée.

Le 28, sur les trois heures après midi, les ennemis parurent dehors de leurs contrescarpes avec quelques pelotons d'infanterie et quinze ou vingt cavaliers, le tout pour nous attirer et nous faire essuyer, en nous retirant, le feu de toute la courtine ; mais nous nous contentâmes de monter

(1) Redemander.

(2) Condé fit ouvrir la tranchée au son des violons, ce qui lui fut plus tard reproché comme une fanfaronnade. — Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, l'en a disculpé en disant que « c'était l'usage en Espagne. »

à cheval, de sortir de derrière nos épaulements, et d'envoyer reconnoître les ennemis par huit gardes, sur lesquels et sur nous ils firent toutes les décharges une demi-heure durant de canon et de mousquet, qui se font dans les grandes sorties, mais avec peu d'effet. Le prince y accourut, et trouva que c'étoit une fausse alarme; on ne perdit que sept à huit soldats à cette garde; elle fut relevée par le régiment de Sainte-Mesme et deux escadrons de Condé, et par Arnaud, maréchal de camp.

Le 29, le travail se trouva fort avancé; la Moussaye, maréchal de camp, releva la tranchée du prince, avec le régiment de Condé infanterie et deux escadrons de Condé cavalerie.

Le 30, les ennemis sortirent sur les fourrageurs entre la rivière et notre attaque; ils en prirent quelques-uns.

Cette garde fut relevée par le comte de Broglia (1), Italien, maréchal de camp, avec les régiments de Conti infanterie et les régimens de cavalerie Mazarin et du chevalier de Gault : on fit un fort beau travail cette nuit-là.

Le 31, la garde fut relevée par Châtillon avec le régiment de Romme, suisse, et le régiment de cavalerie du colonel Balthazar.

Le 1er juin, la tranchée fut relevée par Arnaud avec le régiment de Champagne, les gendarmes, chevau-légers du prince et ses gardes.

Le lendemain 2 juin, il arriva à ce siége une aventure à laquelle j'eus part, qui fit tant de bruit et dont on parla si diversement, que je ne trouve pas mal à propos d'en dire ici le détail au vrai.

Le chevalier de la Valière, maréchal de camp de jour à la tranchée du maréchal de Gramont, me sachant de garde à la tranchée du prince, m'envoya prier du grand

---

(1) La famille de Broglie est originaire de Quiers en Piémont.

matin à dîner, me mandant que Barbantane, lieutenant des gendarmes d'Enghien, et Jumeaux, maréchal de bataille, deux de mes meilleurs amis, s'y trouveroient. J'acceptai le parti, et je me rendis sur les sept heures à l'ouverture de la tranchée du maréchal, qui étoit dans les masures d'une vieille église ruinée. Je ne fus pas arrivé qu'on nous fit déjeuner ; nous avions les petits violons du prince : pendant qu'ils jouoient, Barbantane ne sachant à quoi s'amuser, lève le dessus d'une tombe et trouve dedans un corps tout entier, sur lequel étoit encore le linge dont il avoit été enseveli. Il nous apporte le cadavre, et la Bretêche, guidon des gendarmes d'Enghien, l'ayant pris de l'autre main, ils se mettent à le faire danser entre eux deux ; cela me fit horreur, et je leur témoignai tant de fois trouver ce plaisir-là ridicule, qu'ils reportèrent le cadavre dans son cercueil. L'heure de dîner étant venue, nous nous mettons à table avec la gaité qu'on a en de pareilles rencontres, et dîmes mille chansons que nous apprenions au chevalier de la Valière (qui n'avoit point été en France depuis trois ou quatre ans); nous fîmes une fort grande débauche. Sur la fin du repas le marquis de la Trousse (1), qui devoit relever le chevalier, étant venu voir ce qu'il avoit à faire la nuit d'après, et nous trouvant à table, dit à la Valière : « achevez mon camarade, je ne veux point vous interrompre. » Le chevalier qui étoit brave, et qui n'étoit pas si ivre qu'il ne sût bien qu'il étoit à propos qu'il fît voir à la Trousse ce qu'il avoit fait et ce qu'il lui sembloit qu'il falloit faire, nous quitta, nous dit-il, pour un moment, mais il nous manqua de parole : car un moment après un de ses gens s'en vint, en criant, nous dire que son maître venoit d'être tué. En effet la Trousse qui affectoit d'ordinaire de s'exposer sans nécessité, et de marcher sur le revers de la tranchée

(1) Mort à Paris en 1692. Voy. sur lui la correspondance de madame de Sévigné, *passim*.

plutôt que d'y entrer, fut cause que le chevalier qui n'en voulut pas moins faire que lui, reçut un coup de mousquet dans la tête. Nous achevâmes de dîner comme si de rien n'eût été, tant il est vrai que la guerre endurcit les gens et leur ôte les sentiments d'humanité. Jumeaux n'oublia pas son intérêt, et nous laissant achever, il alla demander au prince le gouvernement de Fleix, vacant par la mort du chevalier, lequel il obtint.

Les accidents qui arrivèrent à la plupart de ceux qui s'étoient trouvés à cette débauche, firent dire que le corps que Barbantane avoit tiré du tombeau étoit un corps saint : cependant cela étoit faux, il n'y avoit nulle dévotion à cette église ; c'étoit un corps qui avoit été embaumé, ou que la grande sécheresse du pays avoit empêché de se corrompre : et puis si c'eût été un corps saint et que Dieu eût voulu châtier le manque de respect qu'on auroit eu pour lui, la punition ne devoit tomber que sur Barbantane et sur la Bretêche, et non pas encore sur Jumeaux qui mourut bientôt après de maladie, sur le chevalier de la Valière qui fut tué le même jour, et sur moi qui fus fort malade la même année; tous trois pourtant n'avions eu aucune part à tout ce que l'on avoit fait à ce corps; mais on aime à trouver des causes merveilleuses aux événements les plus communs et les plus naturels.

Le 2 juin, la garde de la tranchée du prince fut relevée par la Moussaye, le régiment de Sainte-Mesme et deux escadrons de Condé : l'on attacha le mineur au pied de la glacière où étoit le travail le plus avancé des ennemis ; ils firent grand feu cette nuit-là.

Le 3, la garde fut relevée par le comte de Broglia, et les régiments de Condé, cavalerie et infanterie; sur les dix heures du soir les ennemis firent un feu de mousquetade qui dura une heure et demie et sortirent trente hommes armés, lesquels poussèrent d'abord les gens qui étoient à la tête de la tranchée; mais ils furent repoussés. Un mo-

ment avant cette sortie, trois soldats espagnols s'étant venus rendre donnèrent avis que Gregorio Brit avoit résolu de faire sortir trois cents hommes armés à la pointe du jour; mais les ennemis s'étant aperçus de la désertion de ces trois soldats, avoient changé l'ordre de leur sortie et avancé le temps, de peur que nous n'y fussions trop bien préparés.

Le 4 juin, la garde fut relevée par Châtillon avec les régiments de Conti et les régiments de cavalerie Mazarin et de Gault.

Le 5, la garde fut relevée par Arnaud avec les régiments de Romme, suisse, et de Balthasar cavalerie.

Le 6, entre midi et une heure, les ennemis firent une sortie de cinquante hommes soutenus de cent; les Suisses abandonnèrent leurs postes si absolument que, sans la cavalerie de Balthasar, les ennemis qui avoient pris Arnaud, blessé d'un coup d'épée à la tête, l'eussent mené dans la ville, mais Balthasar le dégagea, et le prince arrivant ensuite lui quatrième, regagna avec les Suisses (qu'il força à coups d'épée de retourner) tous les postes abandonnés. Le régiment de Champagne, les gendarmes du prince, et ses chevau-légers coururent aux tranchées, mais ils trouvèrent déjà les ennemis repoussés : les gendarmes et les chevau-légers revinrent, et Champagne, qui devoit entrer le soir à la tranchée, y demeura : Arnaud revint se faire panser, et Saint-Martin, maréchal de bataille, commanda la tranchée le reste du jour. Nous perdîmes cent hommes dans cette sortie et nous y eûmes beaucoup de blessés, un aide de camp et un gentilhomme du prince tués; toutes les fascines furent brûlées; la Pomme, mineur, y fut tué, ce qui fut pour nous une grande perte.

Le 7, Broglia entra en garde avec le régiment de Sainte-Mesme, les gendarmes et les chevau-légers du prince. L'on fit mettre trente cavaliers pied à terre à la tête du travail. L'après-dînée, Brit envoya au prince, sans rançon,

dix Suisses qu'il avoit pris la veille, et un enseigne de Conti, et le supplia de lui envoyer de la glace, ce qu'il fit sur deux mulets bien chargés.

Le 8, Tavannes (1) fit sa première garde de maréchal de camp avec les régiments de Condé, cavalerie et infanterie.

Le 9, Châtillon entra en garde avec Conti infanterie et Condé cavalerie. Le 10, la Moussaye releva la garde avec trois cents soldats de Montpouillan, pour garder la tête de la tranchée, parce qu'on ne la vouloit plus confier aux Suisses, qui demeurèrent à la queue.

Le 11, le prince, qui aimoit fort la Moussaye, lui envoya dire de venir dîner avec lui chez Marchin où il étoit prié. La Moussaye ne fut pas plus tôt à son logis, que les ennemis firent une sortie entre midi et une heure. Nous étions quatre alors à cheval avec le prince, assez près de notre pont sur la Sègre : aux premiers coups de mousquet qu'il vit tirer, il commanda à Saint-Martin, maréchal de bataille, d'aller faire marcher Champagne à la tranchée; à Viallard, son sous-écuyer, d'aller dire à Broglia de ne quitter point le quartier du roi; à moi de faire marcher les gendarmes et les chevau-légers; et à Châtillon de le suivre : et en même temps il poussa à toute bride à la tranchée. J'arrivai un moment après lui; car après avoir donné mes ordres, je n'attendis pas les troupes.

D'abord le comte de Clermont de Vertillac, commandant la tranchée de maréchal de bataille, y avoit été tué d'un coup de mousquet à la gorge; le régiment de Montpouillan avoit un peu lâché le pied, et les Suisses ayant repris le poste, avoient recouvré l'honneur qu'ils avoient perdu à leur dernière garde : les régiments de cavalerie de Mazarin et de Gault y firent très-bien; ils y perdirent un capitaine

(1) Jacques de Tavannes, mort vers 1683. Il a laissé des Mémoires intéressants.

et un lieutenant; ils y eurent plusieurs cavaliers et chevaux tués et blessés; les ennemis, sans reculer nos travaux, y perdirent considérablement.

Il n'est pas imaginable combien le prince avoit de grands talents pour la guerre : son activité, sa présence d'esprit, son jugement et son courage étoient au plus haut point où ces qualités peuvent aller; il falloit, pour être battu avec lui, être accablé par le nombre : un si grand exemple animoit les plus timides.

L'action qu'il venoit de faire à cette sortie lui donna plus de gaieté qu'à l'ordinaire; de sorte que nous fîmes une fort grande débauche chez Marchin. Au sortir de table, le prince voulut aller voir le fort de Rebé, qui étoit l'endroit par où les ennemis étoient entrés dans les lignes l'année auparavant, lorsqu'ils avoient battu Henri de Lorraine, comte de Harcourt, et fait lever le siége de Lérida. Sitôt que je fus à cheval, je poussai à toute bride, et mon cheval s'étant abattu sur des caillous ronds, j'allai tomber à quatre pas de lui. Je perdis d'abord connoissance, et l'on m'emporta chez Marchin où l'on me fit saigner, et mettre tout nu dans une peau de mouton qu'on écorcha sur l'heure. Je me trouvai encore l'épaule droite démise; cependant je montai à cheval au bout de quatre jours, et ma blessure ne m'empêcha pas de me trouver avec mes chevau-légers à une sortie que les ennemis firent.

Le 11 au soir, Broglia releva la garde avec Champagne et Balthasar : les ennemis ayant jeté toute la nuit quantité de grenades, le matin la galerie se trouva fort endommagée; mais on la raccommoda avec tant de diligence qu'elle fut bientôt remise au même état qu'auparavant.

Le 12, Tavannes releva la garde avec le régiment de Sainte-Mesme, Meille cavalerie et les gardes du prince.

Le 13, au matin, les ennemis firent grand feu. Le soir Châtillon releva la garde avec le régiment de Condé, les gendarmes et les chevau-légers du prince. Sur le minuit

les ennemis ayant jeté beaucoup de grenades et de feux d'artifice, mirent le feu à la galerie, et en même temps sortirent trente ou quarante hommes. Notre infanterie ne voulut jamais aller à eux; ce que voyant Châtillon, il commanda à Ponard, maréchal-des-logis de la compagnie des chevau-légers du prince, de sortir avec vingt maîtres cuirassés qu'il avoit à pied auprès de lui; ce qu'ils firent, et si vigoureusement, qu'ils poussèrent les ennemis assez brusquement; mais il y eut deux chevau-légers tués et deux fort blessés. Saint-Micault, mestre de camp du régiment de Condé, y fit fort bien.

Le 14, un chevau-léger de cette même compagnie, nommé Dupré, à qui j'avois permis d'aller faire boire son cheval à la Sègre, eut le bout du pied emporté d'un coup de canon: et sans paraître ému, il venoit se faire panser à l'épaulement et achever sa garde, quand le prince le trouva et lui commanda de s'en aller au quartier. Il me fit l'honneur de me dire aussitôt la fermeté de ce chevau-léger et m'ordonna de le faire souvenir de l'établir en quelque lieu; ce qu'il fit peu de temps après.

Ce soir-là, la Moussaye entra en garde avec le régiment de Conti et deux escadrons de Condé.

Le 15, un tambour étant allé répéter quelques prisonniers dans la ville, rapporta que le gouverneur avoit été blessé à la jambe, il y avoit sept ou huit jours, et qu'il se faisoit porter en chaise.

Broglia entra ce soir-là en garde avec les régiments de Romme, suisse, et Guyenne et deux escadrons de Condé.

Le 16, Tavannes releva la garde avec le régiment de Champagne, la cavalerie de Mazarin et de Gault. Sur le minuit les ennemis firent une sortie; les vingt maîtres cuirassiers de la tête de la tranchée lâchèrent le pied, mais ils furent soutenus de sorte que les ennemis ne firent rien.

Le 17, Tavannes demeura en garde : Sainte-Mesme y entra avec Champagne, et Balthasar releva Mazarin et Gault : on retira cette nuit-là les canons qui étoient en batterie, et sur les deux heures après minuit on abandonna les tranchées. Toute l'armée fut sous les armes, et la journée du lendemain 18 se passa à la faire défiler sur le pont de bateaux que nous avions sur la Sègre. Il y avoit une redoute au bout du pont du côté des ennemis, on en fit encore une plus grande pour favoriser la retraite de l'armée : elle fut toute passée sur les deux heures après minuit du 18 au 19, et le pont de bateaux défait à la pointe du jour.

Les raisons de la levée du siége furent : Que notre infanterie diminuoit tous les jours, tant par les blessés, malades ou tués, que par les déserteurs, dont le nombre étoit excessif; on perdoit tous les jours cent ou six-vingts hommes qui s'alloient rendre aux ennemis, et passoient par l'Espagne pour revenir en France.

Que cependant l'armée des ennemis s'assembloit à Fargues, et devoit bientôt être en état de venir à nous.

Que nous avions perdu le chevalier de la Valière, fort entendu aux fortifications et à remuer la terre et dans les sorties que les ennemis avoient faites.

Que nous ne trouvions que du roc dans lequel il falloit bien du temps pour s'avancer.

Que le logement sur la brèche ne se pourroit faire sans perdre beaucoup de gens, et que peut-être encore ne le feroit-on pas.

Que notre armée se ruinant infailliblement dans la continuation de ce siége, se trouveroit abandonnée à l'effort d'une armée fraîche et forte, et que peut-être la province voyant nos désavantages traiteroit avec les ennemis.

Quoi qu'il en soit, ce fut une victoire que le prince de Condé gagna sur lui-même, d'autant plus belle qu'il con-

sidéra le bien de l'État plus que sa propre réputation (1).

Le 20 juin on envoya la grosse artillerie partie à Cervères, partie à Balaguier, et deux pièces à Flix (2).

On prit des chevaux et des mulets de tous les corps, pour emporter à Balaguier, à Cervères et à Belpouche les vivres dont nous avions fait provision dans le camp pour six semaines.

On campa le reste du mois de juin sur les hauteurs entre Villenouette et le Collége (3), et l'on nomma cet endroit le *camp des scorpions*, à cause de la quantité qu'on y en trouvoit.

On ne fit rien jusqu'au 1er juillet que l'armée décampa et vint loger partie à Lesborges avec le prince, et partie au camp de Tarragone avec Marchin.

Le camp de Lesborges ayant été retranché, le prince en partit le 13 juillet de grand matin, avec soixante gendarmes ou chevau-légers que je commandois, le maréchal de Gramont et quelques volontaires, et alla coucher à la Grenadille (4), d'où il renvoya son escorte, et me fit demeurer auprès de lui, et de là il alla coucher à Flix.

Le 14, il y séjourna pour ordonner des fortifications de cette place : elle est située sur un rocher escarpé de trois côtés; la rivière de l'Èbre (si célèbre pour avoir donné le nom de l'Ibère à l'Espagne) passe au-dessous; et laissant une montagne à la droite, elle revient fermer l'autre côté de la place, et se resserre si fort qu'elle forme une presqu'île : de sorte qu'on ne peut attaquer Flix que par cet entre-deux qui n'est pas de trois cents pas de large, n'y ayant de gués à l'Èbre que dans les extrêmes sécheresses, et ces gués étant fortifiés pour y mettre cavalerie et infan-

(1) Voy. sur ce siége les Mémoires de Gramont et de Montglas.
(2) Sur l'Èbre.
(3) La rivière de Gallegos ?
(4) Canadilla.

terie. L'île est assez grande et la terre y est fort bonne; on y peut recueillir du blé et du vin pour la subsistance d'une grosse garnison pendant un an; il y a de Lesborges à Flix quatorze lieues de France.

Le 15, nous en partîmes, et nous allâmes passer l'Èbre au bac à Garcis (1), et dîner à Falcet. L'après-dînée nous traversâmes des pays fort rudes. Nous passâmes au-dessous d'un château fort éminent que nous gardions, appelé *Scornelbos*, et nous vînmes coucher à Reous (2), petite ville au milieu du camp de Tarragone : il y a de Flix à Reous seize lieues de France.

Le 16, nous y séjournâmes. Le prince alla voir le port de Salo (3), et vit l'armée de mer des ennemis au port de Tarragone, arrivée de la veille.

Le 17, nous allâmes dîner à Constantin et coucher à Walls, autre petite ville du camp de Tarragone : de Reous à Walls il y a cinq lieues de France.

Le camp de Tarragone est un petit pays bordé de montagnes qui font comme un croissant, et de la mer qui fait comme une ligne droite : il peut y avoir trois à quatre lieues de large et sept à huit de long. C'est un des plus agréables endroits du monde; les grands chemins en sont bordés de haies de grenadiers, de citronniers et d'orangers : on peut juger par là comment sont les jardins.

Le 18, nous allâmes dîner à Monblanc, et coucher à l'abbaye de Poblette, qui est une des plus belles qu'on puisse voir pour les bâtiments aussi bien que pour les revenus : de Walls à Poblette il y a cinq lieues de France.

Le 19, nous revînmes au camp de Lesborges fort haras-

(1) Garcia.

(2) Reus.

(3) Salou ou Salon est le port de Reus et communique avec cette ville par un canal.

sés des chaleurs et des mauvais chemins : de Poblette à Lesborges il y a quatre lieues de France.

Le 25, le 26 et le 27, on apprit de plusieurs prisonniers, que les ennemis s'assembloient à Caspe (1), et témoignoient se préparer à entreprendre quelque chose.

Quinze jours après mon retour à Lesborges, la fièvre quarte me prit, causée par les figues, les melons, l'usage de la neige et de la glace, les grands repas et surtout les chaleurs excessives.

Le médecin du prince, appelé Montreuil, me traita et me fit saigner huit fois en trois semaines : heureusement pour moi, il tomba malade lui-même et mourut ; sans cela de la manière dont il s'y prenoit il m'auroit tué. Je tombai après cela entre les mains du médecin du maréchal de Gramont appelé Castel, qui me traita dans les règles. Je m'en allai demeurer au château d'Arbec dans la plaine d'Urgel, avec Marchin qui y étoit aussi malade, pour changer d'air; mais il recouvra sa santé, et moi après avoir traîné de quartier en quartier près de deux mois durant, je fus contraint de me faire porter en brancard à Barcelone.

Avant que de partir de l'armée, j'avois reçu une grande affliction de la mort de Jumeaux. Il étoit, comme j'ai déjà dit, un de mes meilleurs amis ; et comme, dans les conversations que nous avions eues souvent ensemble sur l'autre vie, nous nous étions promis mille fois que le premier de nous deux qui mourroit viendroit, s'il pouvoit, dire à son compagnon des nouvelles de l'autre monde, aussitôt que Jumeaux, qui étoit à Flix, sut que j'étois malade, il m'envoya faire compliment, et me prier de me souvenir de la promesse que nous nous étions faite tant de fois; que comme j'étois sur le chemin du pays dont il avoit tant d'envie de savoir des nouvelles, il me conjuroit de n'y pas

(1) A dix-huit lieues sud-est de Saragosse.

manquer de l'en éclaircir. Je lui mandai que je n'y manquerois pas, si on me vouloit laisser revenir. Cependant un mois après, lui-même mourut d'une grande débauche qu'il fit avec les Suisses qui étoient dans sa place; et moi croyant qu'il me viendroit voir, je l'attendois sans frayeur toutes les nuits ; mais enfin je vis bien qu'on ne faisoit pas toujours ce qu'on vouloit quand on étoit mort.

Après avoir été quelques jours à Barcelone, je crus que l'air de la campagne me feroit du bien, pourvu que je ne fusse pas éloigné du secours de la ville. Je priai don Joseph Marguerit, gouverneur de Catalogne, de me loger en quelque jolie maison; ce qu'il fit.

Le 20 octobre, voyant que ma fièvre ne diminuoit pas, et que l'hiver approchoit, pendant lequel il me seroit plus difficile de me retirer en France; j'écrivis au prince et je le suppliai de me donner mon congé. J'adressai la lettre à Tavannes, mon ami, qui m'envoya le passe-port du prince en me mandant que la garnison de Tarragone avoit assiégé Constantin et que l'armée ennemie qui avoit passé la Sègre un peu après mon départ du camp, étoit encore en son même poste, ce qui empêchoit le prince de partir si tôt.

En envoyant à l'armée, j'avois prié Marchin de me prêter de l'argent pour mon retour en France; voici la lettre qu'il m'écrivit sur cela :

Villebedon, 28 octobre 1647.

Je vous prie de croire que vous m'obligez, lorsque vous en usez avec moi comme avec votre ami d'une véritable liberté. Vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de faire rendre la ci-jointe au sieur Jean Martin, banquier à Barcelone, lequel, à la lettre vue, vous donnera ce dont aurez besoin. Je suis ravi que la rencontre des affaires de par deçà ait causé du retardement à votre envoyé. Il vous dira comme tout s'est passé. Je prie Dieu qu'il vous rende la santé et que puissiez faire heureux voyage, demeurant du meilleur de mon cœur, etc.

Je pris cinq cents écus du banquier de Marchin, et je les lui rendis l'hiver suivant.

Mais quoique bientôt après il se jeta dans le parti d'Espagne, nous sommes demeurés bons amis tout le reste de sa vie.

Après avoir tiré de don Joseph Marguerit et de Marca les ordres et les passe-ports nécessaires, je partis des environs de Barcelone le 2 novembre 1647, et j'arrivai à Chaseu chez moi, le 28 de ce mois. Je m'y reposai quelques jours, après lesquels ayant appris que le prince étoit arrivé à Dijon, où il se préparoit pour l'ouverture des États de la province, je l'y allai trouver. Un jour ayant dîné aux Chartreux avec lui, il me fit appeler dans l'un des cloîtres, pour me dire qu'il avoit jeté les yeux sur le petit Guitaut pour être son cornette à la place du baron de Chandé, lequel il vouloit obliger à se défaire de sa charge : qu'il avoit commandé à Guitaut de m'en parler, afin que cela se fît avec mon agrément. Je lui répondis en badinant que j'étois assez bon prince et que je me laisserois fléchir aux prières de Guitaut. Il me dit qu'il savoit bien comme il falloit que les choses se fissent pour être dans l'ordre, et qu'à tout seigneur tout honneur. Ce fut donc en ce temps-là que Guitaut devint cornette de la compagnie de chevau-légers d'ordonnance du prince, dont j'étois capitaine-lieutenant, et qu'il lui en eut l'obligation tout entière ; car il paya pour lui la charge au baron de Chandé.

Mais pour comprendre d'où venoit au prince tant d'amitié pour ce petit garçon, en si peu de temps de connoissance, il faut premièrement savoir que Guitaut étoit fils d'un nommé Péchepeyroux, gascon que personne ne croyoit gentilhomme quand il épousa la sœur du commandeur de Guitaut (1), mais à qui on la donna parce qu'il

(1) Françoise de Comenge, fille de François de Comenge, seigneur de Guitaut et de Catherine de Touges.

avoit du bien et qu'elle n'avoit rien. Pour son fils, il étoit assez joli garçon de sa figure, et ce fut sur cela et sur le nom de Guitaut, que son oncle le commandeur lui fit prendre, que le cardinal de Richelieu le reçut page chez lui. Ce cardinal étant mort bientôt après, le commandeur de Guitaut trouva son neveu trop jeune pour lui faire quitter les chausses de page, de sorte qu'il le fit page de la grande écurie du feu roi Louis XIII, où il fut jusqu'à ce que Châtillon venant en Catalogne, il le suivit, monté sur une petite (jument) pie, pour tout équipage. Châtillon étant parti bientôt après de l'armée, malade, Guitaut demeura; et comme il étoit gascon, il s'adonna chez le maréchal de Gramont : celui-ci lui rendit de bons offices auprès du prince qui, le trouvant à son gré, prit de l'affection pour lui et fit sa fortune.

1648.

Bussy et madame de Miramion.—Bussy à l'armée du prince de Condé. — Siége et prise d'Ypres. — Bussy en porte la nouvelle à la cour.— Sa lettre au prince de Condé. — Il enlève madame de Miramion.— Ses lettres au prince et à Tavannes.—Bussy à l'abbaye de Ferrières. — Sa lettre à M. et à Mme de Sévigné.

Sur la fin de ma fièvre quarte et de l'hiver de 1647, un vieux bourgeois de Paris, nommé Lebocage, voisin à la campagne du grand-prieur de France, mon oncle, me vint proposer le mariage d'une veuve (1), qui avoit, me dit-il,

---

(1) Marie Bonneau, fille de Jacques Bonneau, seigneur de Reibelle, et de Marie d'Ivry, née à Paris en 1629, fondatrice de la congrégation des *Miramionnes*, morte le 24 mars 1696. Elle avait épousé, en 1645, Jean-Jacques de Beauharnois, seigneur de Miramion, qui mourut la même année.

Dans les éditions précédentes des Mémoires de Bussy on avait partout supprimé le *confesseur* de madame de Miramion, et on s'était borné à le désigner par l'expression *un ami* de Bussy.

quatre cent mille écus de bien, et qu'il étoit fort ami d'un père de la Mercy, son confesseur, qui la gouvernoit. Moi qui cherchois du bien, parce que je savois qu'il servoit autant que le mérite à faire obtenir les grands honneurs, je crus facilement tout ce qu'on me disoit là-dessus. Lebocage me fit donc parler au confesseur qui me promit son assistance, et qui après nous avoir fait voir deux fois dans l'église de la Mercy, la veuve et moi sans nous approcher, pour savoir si nous nous trouvions l'un l'autre à notre gré, me dit que je ne lui déplaisois pas; mais qu'elle n'osoit rien faire en cette rencontre sans le consentement de ses parents qui vouloient absolument qu'elle épousât un homme de robe; que cependant je le laissasse faire, qu'il feroit des tentatives auprès des principaux parents pour me faire agréer d'eux, et qu'en tout cas il la persuaderoit de disposer d'elle-même; et comme le temps de la campagne approchoit, il me dit que je pouvois toujours partir pour l'armée et qu'il me donneroit avis de tout. Je partis donc et je me rendis à Péronne le 6 mai 1648.

Le vendredi 8 mai, le prince de Condé ayant partagé son armée en deux corps, partit de Péronne avec le sien, et vint camper à Cléry, et le maréchal de Gramont avec le sien à Molins.

Le 9, le prince vint à Loyette, le maréchal à notre droite, et le 10 nous passâmes à Arras, et nous vînmes camper à Souillé, le maréchal à droite.

Nous partîmes la nuit sur les onze heures et nous laissâmes nos bagages entre le maréchal et nous.

Le 11, nous passâmes la rivière du Lis à Éterre et nous marchâmes jusqu'à la nuit, que nous fîmes une halte de quatre heures, après laquelle nous remarchâmes droit à Armantières, où nous arrivâmes le 12 sur les huit heures du matin. L'armée se mit en bataille et y demeura dix heures, faisant quelques mines de l'assiéger; nous en partîmes à l'entrée de la nuit, et, passant par Varneton,

nous arrivâmes le 13 sur les cinq heures du matin à Ypres, où chacun se campa. Sur les dix heures du matin, le maréchal de Rantzau arriva de Dunkerque dont il étoit gouverneur, et avec lui trois mille hommes : sur les deux heures après midi, le maréchal de Gramont arriva avec son corps d'armée.

Sur les trois heures, Paluau, gouverneur de Courtrai, en arriva avec douze cents hommes.

Le 14, nos bagages arrivèrent, et l'on travailla en diligence aux lignes, avec gardes fort exactes et bivouac toutes les nuits.

En cinq jours on acheva les lignes, et le 19, l'on ouvrit les tranchées du côté de Courtrai : ce jour-là même on eut avis que les ennemis avoient surpris la ville de Courtrai.

Arnaud, maréchal de camp, ouvrit la tranchée à l'attaque du prince, et avança fort le travail.

Le 20, les ennemis firent grand feu aux deux attaques. Châtillon, maréchal de camp à celle du maréchal de Gramont, fit un logement sur la contrescarpe d'une demi-lune. La Moussaye, maréchal de camp à l'attaque du prince, n'avança point le travail.

Le 21, le vidame d'Amiens, fils du duc de Chaulnes, maréchal de camp à l'attaque du prince, fit un méchant logement sur la contrescarpe. Notre batterie de dix pièces tira ce jour-là six cents volées de canon.

Le 22, Tavannes, maréchal de camp à l'attaque du prince, raccommoda les méchants travaux de la veille.

Le 23, on jeta des fascines dans le fossé de la contrescarpe. Arnaud eut la main percée d'un coup de mousquet au commencement de sa garde; la Ferté-Imbaut, depuis maréchal d'Étampes, l'acheva.

Vieux-Pont, maître de camp d'infanterie du régiment du duc d'Orléans, eut la vessie percée d'un coup de mousquet, dont il mourut le lendemain.

Le 24, à la garde de la Moussaye, on avança une batterie de trois pièces de canon. On eut avis ce jour-là que les ennemis avoient forcé la citadelle de Courtrai et qu'ils marchoient à nous.

Le même jour, je reçus une lettre du confesseur de madame de Miramion (qui étoit la veuve qu'on m'avoit proposée) par laquelle il me mandoit, sous des noms empruntés, que la dame n'avoit pas la force de résister à ses parents, qui m'étoient contraires; mais qu'elle seroit bien aise que je lui aidasse, par une violence apparente, à dire oui. Je compris qu'elle vouloit que je l'enlevasse, et ce conseil me surprit beaucoup; néanmoins me venant de la part d'un bon religieux, qui ne me paroissoit avoir d'autre intérêt en cette affaire que l'avantage et la satisfaction des parties, je ne balançai pas à le suivre; d'ailleurs je me flattai un peu sur une chose que je souhaitois.

Je communiquai mon dessein au prince qui l'approuva en voyant la lettre du père de la Mercy, et il me promit de me donner à porter à la cour la nouvelle de la capitulation d'Ypres, afin que je pusse retourner à Paris sans donner aucun soupçon de quelque dessein. Il m'offrit même Bellegarde, l'une de ses places de Bourgogne, pour m'y retirer après l'enlèvement; mais je le remerciai, ne croyant pas avoir besoin de mener la dame plus loin que Launay, qui étoit une des maisons du grand-prieur de France, entre Sens et Bray-sur-Seine.

Le 25, je fis réponse au confesseur que je serois bientôt à Paris, où je ferois tout ce qu'il jugeroit à propos.

Ce jour-là les Polonois, à l'attaque du maréchal de Gramont, forcèrent la demi-lune, après avoir coupé le pont entre elle et la ville; de sorte que de cent des ennemis qu'il y avoit dedans la plupart fut tué, les autres noyés en se voulant sauver, et quelques-uns prisonniers.

Le 26, le régiment des gardes eut ordre d'attaquer la

demi-lune de l'attaque du prince, mais le pont se rompit.

Le 27 mai, la ville capitula, et le prince me fit partir pour en porter la nouvelle à la cour. Il me fallut faire un grand tour. J'allai passer à Furnes, à Dunkerque, à Graveline et à Calais, et de là à Paris où j'arrivai le 30 matin; ce qui fut une fort grande diligence, parce que je ne changeai de chevaux qu'une fois depuis le camp jusqu'à Calais.

Il m'arriva une chose en ce voyage qui doit apprendre à tous ceux qui portent des nouvelles, qu'ils sont bien aises de donner les premiers, à ne rendre à personne aucune lettre des lieux d'où ils sont partis, qu'après avoir fait leur principale commission.

En passant à Lusarche, je trouvai à la poste le maître-d'hôtel du premier président Molé, qui venoit savoir de la part de son maître, qui étoit pour lors à Champlâtreux, des nouvelles de l'armée, où son fils étoit intendant. J'en donnai une lettre pour le premier président à ce maître-d'hôtel, en le priant de faire mes excuses à son maître si je ne la lui portois moi-même; et après avoir changé de chevaux, j'allai coucher à Écouen, si las que je n'en pouvois plus. Il est vrai que le premier président ne sut pas plus tôt par la lettre de son fils la capitulation d'Ypres, que ravi de donner une agréable nouvelle au cardinal, il la lui écrivit par un homme exprès qui arriva à onze heures du soir à Paris; de sorte que le lendemain matin croyant dire au cardinal quelque chose qui eût la grâce de la nouveauté, il me répondit assez froidement qu'il savoit cela dès la veille, et m'en montra le billet du premier président. Je lui dis que je me garderois bien une autre fois d'être si honnête que je l'avois été, puisque je voyois qu'on en abusoit, et après une conversation d'une demi-heure, il me congédia en me donnant rendez-vous chez la reine à son réveil.

Le lendemain, le chevalier de Gramont (1) arriva d'Ypres avec la nouvelle de la prise et s'en retourna deux jours après. Pour moi j'écrivis par lui ce billet au prince.

Paris, 2 juin 1648.

Monseigneur,

Après que le cardinal eut lu la lettre que je lui rendis de la part de Votre Altesse, il me dit qu'il étoit obligé de servir M. de Châtillon, et qu'il le feroit en cette rencontre; que pour moi il s'étonnoit que vous lui demandassiez une chose dont vous étiez convenus ensemble de ne lui point parler cette année, et qu'il avoit des parents qui avoient vingt-cinq et trente ans de service à qui il avoit refusé ce que je prétendois. Je lui répondis que j'avois assez servi pour avoir le brevet de maréchal de camp, quand je n'aurois pas la recommandation de Votre Altesse. Il me dit qu'il verroit, et me demanda pourquoi Courtrai avoit si peu tenu. Je lui dis que je croyois que la garnison s'étoit mal défendue. Il me répondit que ce n'étoit pas mal se défendre que de se faire tous tuer, comme ils avoient fait dans cette place, et là-dessus il me congédia. Je lui ai demandé aujourd'hui ce qu'il vouloit que j'écrivisse à Votre Altesse sur ce qu'elle lui avoit demandé pour moi. Il m'a dit qu'il vous en alloit faire réponse. La reine témoigna beaucoup de joie de la nouvelle que j'apportois, M. le cardinal peu. On disoit ici la levée du siége d'Ypres, les ennemis devant Furnes, Votre Altesse malade, l'armée sans vivres et la cavalerie ruinée, et l'on vouloit persuader à tout le monde que la prise de Courtrai venoit du commandement que Votre Altesse avoit fait à Paluau d'en sortir avec les troupes qu'il vous avoit amenées. Le chevalier de Gramont vous dira plus amplement toutes les nouvelles : cependant j'attendrai ici ce que deviendra l'affaire dont j'ai entretenu Votre Altesse, laquelle affaire j'abandonnerai avec la plus grande joie du monde, sitôt qu'elle me témoignera avoir besoin de mon service auprès d'elle, etc.

---

(1) Frère du maréchal et célèbre par les Mémoires d'Hamilton. Il était né en 1621 et mourut à Londres en 1707.

Depuis la première fois que le cardinal m'avoit parlé, il avoit changé de résolution. Il m'avoit paru d'abord disposé à faire avoir le gouvernement d'Ypres à Châtillon; et cependant il avoit dit au chevalier de Gramont que la reine avoit jeté les yeux sur Paluau pour cette place. Le chevalier en repartant pour l'armée ayant dit cela au président Perraut, intendant du prince, ce président, homme fier, s'en alla aussitôt trouver M. le Tellier, et lui dit que cela étoit bien étrange, que les recommandations du prince nuisissent aux gens que leur mérite rendoit d'ailleurs recommandables; qu'il n'y avoit aucune comparaison de la naissance de Paluau à celle de Châtillon; que celui-là venoit de perdre Courtrai et que l'autre garderoit bien Ypres; que M. le prince étoit sage et qu'il ne feroit jamais rien contre le service du roi, mais que c'étoit trop pousser un prince du sang qui étoit à la tête d'une armée, que de lui refuser une chose aussi juste que celle-là. M. le Tellier lui répondit qu'il alloit représenter cela au cardinal, lequel ne croyant pas que le président parlât ainsi sans ordre de son maître, l'envoya quérir pour lui dire qu'il avoit tant fait auprès de la reine qu'elle avoit accordé le gouvernement d'Ypres à Châtillon. Le président s'en revint chez lui faire une dépêche au prince, par laquelle il lui mandoit de tenir bon et de ne se point relâcher, et que le cardinal lui accordoit ce qu'il avoit demandé. Véritablement il arriva le lendemain un courrier du prince par lequel il écrivoit au cardinal, qu'il ne songeoit plus au gouvernement d'Ypres pour Châtillon puisque la reine avoit d'autres intentions.

Ceux qui ont accusé le prince de Condé d'avoir de longue main prémédité la guerre civile étoient ou gens mal informés, ou gens de mauvaise foi; jamais homme n'en eut moins de dessein : au contraire, il avoit toujours eu tant de respect pour le roi, que l'on eût pu le soupçonner de foiblesse à l'égard de ses ministres, si son grand courage

n'eût été connu de tout le monde; et quand le malheur lui arriva de se trouver embarqué à prendre les armes, le mauvais état de ses places et le peu de gens qui suivirent son parti font bien voir qu'il n'y avoit pas songé auparavant. Ce grand air de vérité qui pourra rendre ces mémoires considérables à la postérité, et l'état où je suis avec le prince de Condé, ne laisseront pas lieu de croire que je mens à sa faveur.

Mais pour revenir à ce qui me regarde, aussitôt que je fus débarrassé des affaires de la cour, j'allai trouver le confesseur de madame de Miramion, qui me parut dans les mêmes sentiments qu'il m'avoit témoignés par sa lettre touchant l'enlèvement. Je disposai donc quatre relais de carrosse, de Saint-Cloud, où je devois prendre mon Hélène allant au Mont-Valérien, jusqu'à Launay. Je pris avec moi mon frère de Rabutin, Gillé, gentilhomme de mes amis qui avoit fait deux campagnes volontaire auprès de moi, et trois gentilhommes à moi, Fradel mon parent, le Plessis, et Saint-Félix, deux braves hommes qui étoient à moi. Je rencontrai la veuve dans le carrosse de sa belle-mère au-dessus du jardin de mademoiselle du Tillet à Saint-Cloud, que Philippe de France, duc d'Orléans, acheta depuis pour agrandir le sien. J'obligeai le cocher de repasser le pont et d'entrer dans le bois de Boulogne, où étoit mon premier relais et où je voulus faire changer de carrosse à la veuve, mais je n'en pus jamais venir à bout; de sorte que je fis seulement dételer ses deux chevaux et en mettre six à la place, et ainsi nous autres à cheval à droite et à gauche du carrosse traversâmes la plaine de Saint-Denis, et nous entrâmes dans la forêt de Livry. Comme la dame crioit fort, et que je crus que c'étoit la présence de sa belle-mère qui l'obligeoit d'en user ainsi, je fis mettre pied à terre dans le bois à cette belle-mère, et je ne laissai qu'une demoiselle avec la veuve dans le carrosse et un laquais sur le derrière; mais la dame ne fit pas moins de bruit après

cela, et je connus alors que j'étois trompé. Je voulus la renvoyer, mais mon frère m'en dissuada, me disant qu'elle changeroit peut-être, et qu'en tout cas je la renverrois plus honorablement pour moi de Launay que de la campagne, d'où l'on diroit que l'on me l'auroit tirée des mains. Je le crus donc; et lorsque nous fûmes à Launay, voyant que la dame ne finissoit pas ses lamentations, je lui dis que si je n'eusse pas cru qu'elle eût consenti à ce que je venois de faire, je ne l'aurois jamais fait; que je la suppliois de croire qu'elle étoit en état de faire tout ce qu'il lui plairoit et que pour rien du monde je ne la voudrois contraindre : elle me dit que si je la mettois en liberté, elle en useroit bien. Je lui répliquai que je croyois que si elle sortoit de mes mains, elle n'y rentreroit jamais, mais que je n'étois ni de condition ni d'humeur à forcer une femme; que je l'assurois encore que c'étoit dans la croyance qu'elle ne seroit pas fâchée que je l'enlevasse, que je l'avois fait; que si elle me croyoit assez honnête homme pour la mériter, elle n'avoit qu'à dire, et que je vivrois de manière avec elle, qu'elle ne se repentiroit pas de l'honneur qu'elle m'auroit fait; que si elle s'en vouloit retourner, elle étoit la maîtresse, et que je la ferois conduire sur l'heure à Sens. Elle m'en pria en me faisant entendre que je réussirois bien mieux par cette voie que par celle que j'avois prise. Je lui dis que je ne m'y attendois pas, mais que je ne laisserois pas d'être son serviteur toute ma vie. Je donnai cent pistoles à la demoiselle pour la dépense de sa maîtresse, et je la fis escorter par trois de mes gens depuis Launay jusqu'à Sens.

Les gens du roi avertis de l'arrivée de la dame dans leur ville, la vont trouver et prennent sa déposition, qu'elle fit à ma décharge autant qu'elle put. Cependant lorsqu'elle fut à Paris, ses parents lui disant qu'il y alloit de son honneur de me poursuivre, l'obligèrent de le faire,

et sur cela j'envoyai un gentilhomme en poste trouver le prince à l'armée, auquel j'écrivis cette lettre.

Monseigneur,

Mon affaire n'a pas eu tout le succès que je m'en promettois; ce gentilhomme en dira le détail à Votre Altesse : cependant je l'assurerai qu'une des choses qui me donne autant de chagrin de n'avoir pas réussi, c'est d'avoir manqué par là un établissement qui m'eût mis en état de mieux servir Votre Altesse que je ne pourrai faire sans lui; car pour mon intérêt particulier, Monseigneur, je m'en consolerai bientôt quand je recevrai des marques de la continuation de vos bonnes grâces et de votre protection. J'en ai besoin aujourd'hui, Monseigneur; les parents de la dame me poursuivent sous son nom : un mot de la part de Votre Altesse au sieur Bonneau, son père, arrêtera tout. Je la supplie très-humblement de me l'accorder, afin que je sois plus tôt en liberté de me rendre auprès d'elle, et d'essayer à mériter la qualité de, etc.

Mon courrier arriva auprès du prince le 20 août : il le trouva sur le champ de bataille de Lens qu'il venoit de gagner. Aussitôt qu'il eut lu ma lettre et qu'il eut appris du courrier le détail de mon affaire, il écrivit à Bonneau d'un air qui sentoit non-seulement le prince du sang, mais encore le victorieux : de sorte que cette lettre imposa silence à mes parties.

Tous mes amis de l'armée n'ayant pas le loisir de m'écrire me firent compliment sur mon aventure, et entre autres le comte de Tavannes se signala par les soins qu'il prit de présenter mon courrier au prince, de retirer promptement sa réponse, et de me témoigner en tout ce qu'il put qu'il prenoit mes intérêts avec une chaleur extraordinaire.

Aussitôt que j'eus reçus ces nouvelles de l'armée, j'écrivis cette lettre à Tavannes.

De Launay, ce 30 août 1648.

Je sais qu'entre amis, au point où nous le sommes, les compliments sont superflus; mais il y a des témoignages rendus si à propos et de si bonne grâce, que de n'en pas remercier extraordinairement auroit un air d'ingratitude. Souffrez donc, mon cher, que je vous assure que tout ce qu'il y a de ressentiment d'une obligation dans l'âme la plus reconnoissante est pour vous dans la mienne. J'enrage de n'avoir rien à vous offrir que mon bien et ma vie; mais si j'étois assez heureux pour que vous en eussiez quelque jour affaire, vous me verriez prodiguer l'un et l'autre avec une joie qui vous feroit connoître que je suis de tout mon cœur à vous. Adieu, mon cher; nous nous verrons bientôt.

Pendant mon séjour à Launay, j'avois fait une recrue de trente maîtres pour la compagnie du prince, qui se trouva en état de marcher le 1er septembre, et je me rendis avec elle à Calais le 8 de ce mois. J'y trouvai le prince blessé d'une mousquetade aux reins, qu'il avoit reçue au siége de Furnes. Il revenoit à la cour par ordre du roi, sur ce que la reine régente ayant fait arrêter Broussel, conseiller à la grand'chambre, et Blancmenil, président aux enquêtes (1), parce qu'ils avoient ouvert un avis de ne point vérifier quelques édits, le peuple avoit fait des barricades et forcé le premier président Molé d'aller avec tout le parlement au Palais-Royal demander l'élargissement des prisonniers, ce qu'il avoit obtenu.

Comme j'entrai dans la chambre du prince, il se mit à chanter en riant :

O la folle entreprise du prince de Condé!

qui étoit une vieille chanson faite autrefois du prince son père, et ensuite me fit conter le détail de mon aventure.

(1) Le mercredi 26 août.

Le premier de mes amis que j'avois rencontré en arrivant à Calais, avoit été Tavannes, qui m'avoit fort entretenu et m'avoit dit entre autres choses que Guitaut, mon cornette, m'avoit rendu touts les méchants offices qu'il avoit pu auprès du prince; de sorte que Bouteville, Meille, d'Olonne et mes autres amis m'étant venus faire compliment, et Guitaut comme les autres, la faveur du prince que celui-ci avoit ne me put obliger à dissimuler avec lui. Je reçus avec froideur son compliment, et je n'eus pas plus d'égard pour lui que pour un cornette de la compagnie que je commandois.

Le prince, s'étant reposé quelques jours à Calais, en partit pour la cour et je le suivis. Le roi s'étant retiré à Saint-Germain avoit résolu de châtier Paris; mais enfin les affaires s'accommodèrent (1).

Dans ce temps-là, le prince pria Champlâtreux, mon ami, fils du premier président Molé, d'accommoder mon affaire avec les parents de la dame de Miramion, laquelle demandoit de grands dédommagements pour les frais qu'elle avoit faits à me poursuivre; et pendant que cela se traitoit, je demeurois peu à Paris, pour ôter les ridicules soupçons à la dame, qu'on lui avoit donnés, que je la voulusse encore enlever. J'allai donc faire un petit voyage chez moi, où je reçus une lettre du roi, par laquelle S. M. me mandoit qu'elle avoit fait de grands règlements pour les étapes et qu'elle me les envoyoit en m'ordonnant de tenir la main à leur exécution. Cette lettre étoit du 5 octobre 1648, écrite de Saint-Germain-en-Laye.

Mes affaires ne me permettant pas pour lors d'aller en Nivernois tenir la main à l'exécution des ordres du roi, je partis de chez moi le 15 octobre, et je m'en allai à l'abbaye de Ferrières rendre visite à Jacques de Neuchèze, évêque

(1) La cour rentra à Paris le 31 octobre.

de Chalon, oncle de ma femme (1). J'y trouvai Sévigné et sa femme; ce qui m'obligea d'y séjourner six jours; et j'y aurois demeuré bien davantage, si je n'avois reçu une lettre de ma mère, par laquelle elle me mandoit de Paris, que j'y retournasse en diligence et que les fers étoient au feu pour l'accommodement de mon affaire : cependant je n'y trouvai pas les choses si avancées que j'avois pensé.

Quatre ou cinq jours après que je fus arrivé à Paris, je reçus les ordres du roi, pour établir la compagnie de chevau-légers du prince en garnison dans Autun. J'envoyai ces ordres au maréchal-des-logis de la compagnie avec les miens particuliers, et quelque temps après j'écrivis cette lettre à Sévigné et à sa femme.

A Paris, ce 16 novembre 1648.

J'ai pensé d'abord écrire à chacun de vous en particulier; mais j'ai cru ensuite que cela me donneroit trop de peine : de faire aussi des baise-mains à l'un dans la lettre de l'autre, j'ai appréhendé que l'apostille ne l'offensât; de sorte que j'ai pris le parti de vous écrire à tous deux, l'un portant l'autre.

La plus sûre nouvelle que j'aie à vous apprendre, c'est que je me suis fort ennuyé depuis que je ne vous ai vus. Cela est assez étonnant (2), car enfin je suis venu voir cette petite brune pour qui vous m'avez vu le cœur un peu tendre : à la vérité elle m'avoit, ce qu'on appelle, sauté aux yeux, et je ne lui avois point encore parlé; c'est une beauté surprenante de qui la conversation guérit : on peut dire que pour l'aimer, il ne la faut voir qu'un moment, car si on la voit davantage on ne l'aime plus; voilà où j'en suis réduit.

Ainsi c'est vous aujourd'hui
Qui causez tout mon ennui.

---

(1) Il occupa le siége de Chalon de 1624 à 1658.

(2) *Var.* Il faut dire la vérité, je ne le prévoyois pas quand je sortis d'auprès de vous. Au contraire allant voir...

Mais j'oubliois de vous demander des nouvelles de la santé de notre cher oncle ; je vous prie de l'entretenir de propos joyeux : si vous ne le faites rire à gorge déployée, quand même il devroit tousser un peu, vous me désobligerez fort. Dites-lui de ma part qu'il se conserve plus qu'il ne fait, et que s'il ne se veut aimer pour lui, il s'aime pour nous autres neveux, qui l'aimons plus que nous-mêmes. Je n'en dirai pas davantage, de peur de perdre mes peines et que cela ne servît de rien. Vous avez bien la mine, fripons que vous êtes, de lui cacher toutes les marques de mon bon naturel, de peur qu'il ne m'aimât autant ou plus que vous.

Au reste, si vous ne revenez bientôt, je vous irai retrouver ; aussi bien mes affaires ne s'achèveront qu'après les fêtes de Noël : mais ne pensez pas revenir l'un sans l'autre, car, en cette rencontre, je ne suis pas homme à me payer de raison.

Depuis que je vous ai quittés, je ne mange presque plus ; vous qui présumez de votre mérite, vous ne manquerez pas de croire que le regret de votre absence me donne ce dégoût ; mais point du tout : ce sont les soupes de maître Crochet (1) qui me donnent du dégoût pour toutes les autres.

1649.

La cour quitte Paris. — Bussy va la joindre à Saint-Germain. — Suite de l'affaire de Bussy et de madame de Miramion. — Bussy à Autun. — Ses lettres au prince de Condé et au maréchal de la Meilleraye. — Brouillerie de Bussy et du prince. — Lettres de Bussy à madame de Sévigné. — Guerre de Paris. — Mort du duc de Châtillon. — Danger de Bussy à Paris. — Mort du frère de Bussy. — Lettre de l'abbé de Bussy. — Campagne de Flandre. — Lettre au comte d'Harcourt. — Vers de Bussy à Marigny.

Je badinois ainsi avec mes amis, en attendant que mon accommodement se fît : cependant, l'année 1648 s'a-

(1) Cuisinier de l'évêque de Chalon.

cheva sans qu'il fût fait, et, la veille des Rois de 1649, la cour partit la nuit du Palais-Royal et se retira à Saint-Germain. Pour moi, qui logeois au Temple, je ne sus rien de la sortie du roi que le lendemain que l'on faisoit garde aux portes, et qu'il n'étoit presque pas possible de sortir. Cependant je trouvai le moyen de passer à la porte Saint-Martin, et bien m'en prit; car si mes parties m'eussent découvert à Paris, elles m'eussent fait un méchant tour, n'ayant alors qu'un très-médiocre respect pour le prince. Je me rendis auprès de lui à Saint-Germain, deux jours après qu'il y fut arrivé. Il me commanda d'aller quérir en Bourgogne sa compagnie de chevau-légers. Je partis aussitôt, résolu de mettre le feu dans Rubel, qui étoit un château près de Melun, appartenant au frère de madame de Miramion, laquelle, contre toutes les paroles données au prince, avoit recommencé ses poursuites contre moi depuis ma sortie de Paris (1). Cependant, quand j'arrivai à Rubel avec sa compagnie, je changeai de résolution; et quoiqu'en me vengeant de ceux qui me persécutoient, j'eusse pu mériter du côté de la cour, auprès de laquelle on se rendoit recommandable par le mal que l'on faisoit aux officiers du parlement, je ne le voulus pas faire. Bien loin de cela; je mis dans le château un garde du prince, auquel je défendis de rien prendre du seigneur du lieu ni des habitants, me chargeant de sa récompense. Ce procédé-là devoit gagner le cœur de la dame ou du moins l'empêcher de me poursuivre; mais comme on ne gagne rien à obliger des cœurs mal faits, quand la paix fut faite, elle recommença de me persécuter, et ce fut Champlâtreux qui, par son crédit, sa vigueur, et par l'autorité du prince, me tira de cette affaire, pour laquelle il me

(1) « Je poursuivis en justice M. de Bussy deux ans, et puis je lui ai pardonné en vue de Dieu, » dit madame de Miramion. Voy. sa Vie, page 169.

fallut donner quatre mille livres, outre plus de mille qu'elle m'avoit déjà coûtées (1).

Je n'ai que faire de dire que cette entreprise fut imprudente; dès que je me suis résolu d'en faire le récit, je me suis attendu qu'elle seroit condamnée; mais cela ne m'a point fait de peur, car je crains plutôt de mentir que d'être blâmé.

Il faut, dans l'histoire, une certaine sincérité que je ne trouve en pas une. Je n'ai encore vu personne qui se soit mêlé de faire des mémoires, confesser qu'il ait fait une faute : on fait comme dans le roman, où l'on ne dit pas les choses telles qu'elles ont été, mais comme elles ont dû être; aussi ne crois-je de tout ce que la plupart de ces façons de héros me disent d'eux, que les choses que les historiens fidèles en ont écrit. Pour moi, quand j'avoue mes fautes, ce n'est pas que je ne les pusse défendre, en sorte que j'imposerois peut-être au public; mais il me faudroit parler contre mon sentiment, et si je ne suis pas content de moi, il m'importe fort peu que les autres le soient. Je suis absolument incapable de goûter du plaisir d'une réputation que je sentirois bien n'avoir pas méritée. Ce libre aveu de mes fautes ne vient pas aussi d'effronterie : au contraire, j'en ai de la honte et du repentir; mais je sais qu'il n'y a que Dieu de parfait, et puisque je veux parler de moi, j'en veux dire le mal comme le bien; il ne tiendra qu'aux lecteurs d'en faire leur profit, d'imiter l'un et se défendre de l'autre.

Je sais déjà par avance que les gens qui ne trouveront pas leur compte dans ces Mémoires, diront, pour éluder ce que je dis d'eux, que j'étois l'homme du monde le plus

---

(1) Voy. sur toute cette affaire, Tallemant des Réaux, *Historiette de madame de Miramion;* l'abbé de Choisy, *Vie de madame de Miramion*, 1706, in-4; son éloge dans la *Vie de sainte Geneviève*, par le baron des Coutures (1697).

médisant; que, pour marque de cela, je ne m'épargne pas moi-même; que j'ai été à la Bastille pour avoir déchiré mille gens et que j'en ai perdu ma fortune.

A cela je réponds que ce qui a paru dans le public sous mon nom n'étoit pas de moi; que le manuscrit (1) que j'ai donné au roi (qui ne parloit que de choses généralement connues) n'étoit fait que pour être vu par trois ou quatre de mes meilleurs amis; que d'ailleurs j'ai pu être imprudent quand j'ai parlé librement de quelques gens, mais que je n'ai point été menteur. En disant les vérités de quelques particuliers, j'en ai pu faire des ennemis, qui n'osant lever le masque contre moi, ont trouvé le moyen d'intéresser de plus grands seigneurs qu'eux; mais je n'ai jamais rien inventé. Ainsi il faut qu'on me croie, quoiqu'on me puisse condamner. Et pour faire croire que c'est plutôt par amour pour la vérité que je parle, que par aucune malignité de naturel, je dis du bien, quand j'en trouve, de la même personne de qui j'ai dit du mal. Je ne doute pas que la plupart ne me quittassent de l'un, pourvu que je les voulusse quitter de l'autre; mais ce ne seroit plus une histoire, et puisque je ne me fais point à moi-même de grâce, je ne pense pas qu'on doive trouver mauvais que je ne fasse point de faveur aux autres.

Mais pour revenir à la guerre, je partis donc de Saint-Germain le 8 janvier 1649, et je trouvai, en passant chez moi, une lettre de cachet par laquelle le roi me donnoit avis qu'il avoit envoyé le marquis de Piennes, maréchal de camp, en Bourbonnois, pour faire sortir des garnisons les troupes qui étoient dans les provinces voisines et pour les faire marcher du côté de Paris; que j'eusse à tenir la main que celles qui étoient en Nivernois en partissent, ainsi que ledit sieur de Piennes leur manderoit de le faire,

---

(1) De *l'histoire amoureuse des Gaules.*

et que j'agisse de concert avec lui en ce qui regarderoît mon gouvernement. Mais ces ordres se pouvant fort bien exécuter sans moi en Nivernois, et se présentant des occasions de servir le roi plus grandes et plus honorables du côté de Paris, je continuai mon chemin jusqu'à Autun, d'où je tirai les chevau-légers du prince et je les amenai à Corbeil, où finissoit ma route. J'y trouvai ordre d'entrer à Lagny et d'y demeurer. Sitôt que j'y fus arrivé, j'écrivis cette lettre au prince :

A Lagny, ce 26 janvier 1649.

Monseigneur,

Je viens d'entrer ici avec soixante maîtres et vingt de mes amis. Si j'avois eu plus de loisir j'en aurois amené davantage; mais j'ai cru que la diligence en cette occasion vous plairoit encore plus que le nombre.

Au reste, Monseigneur, je me réjouissois d'aller servir auprès de Votre Altesse et de lui faire voir par le bon état de sa compagnie le soin que j'avois de la contenter ; mais puisqu'il y va du service du roi et du vôtre que je demeure ici, j'obéis avec joie. Si vous m'aviez fait l'honneur de me choisir pour y commander, je suis assuré que Votre Altesse auroit été satisfaite du service que j'y aurois rendu, et que je lui aurois témoigné en cette rencontre, comme je ferai toute ma vie, que je suis, etc.

J'écrivis en même temps cette lettre au maréchal de la Meilleraye, pour lors surintendant des finances :

Monseigneur,

Je viens d'arriver ici avec la compagnie de monseigneur le Prince. J'ai ordre d'y demeurer; cela m'empêche de vous pouvoir aller supplier moi-même de me faire payer de mes appointements de lieutenant de roi de Nivernois pour les années 1647 et 1648. Mais je vous supplie très-humblement d'en donner l'ordonnance au maréchal des logis de monseigneur le Prince, qui vous rendra ma lettre. Vous me fîtes la

grâce de me la promettre la dernière fois que j'eus l'honneur de vous en parler à Paris; j'espère que vous me ferez celle de me l'accorder aujourd'hui, et de me croire, etc.

Le maréchal des logis me rapporta des promesses seulement du maréchal de la Meilleraye, et un ordre du roi de marcher avec la compagnie du prince à Saint-Denis, où je saurois du maréchal du Plessis-Praslin ce que j'aurois à faire.

Le lendemain du jour que j'y fus arrivé, j'allai trouver le prince à Saint-Germain, qui me reçut assez bien; mais un jour après ce ne fut plus de même, et en voici la raison :

Guitaut, cornette de la compagnie que je commandois, lequel n'en avoit plus que le nom, parce que la faveur du prince qui étoit déclarée l'obligeoit à ne sortir plus d'auprès de lui, s'étant un jour plaint à Lenet, comme à mon ami, de ce que je l'accusois de m'avoir rendu de mauvais offices auprès du prince, celui-ci entra dans ce moment, et ayant appris de quoi ils parloient, il dit que j'avois tort de le croire, mais que ce n'étoit pas le seul que j'avois; que je méprisois sa compagnie, parce que je voulois être maréchal de camp; que je ne le serois jamais par son moyen et qu'il n'y avoit pas de gentilhomme en France qui ne se dût tenir fort honoré d'être son lieutenant.

Le lendemain, Lenet m'ayant conté cette conversation et qu'il avoit fait son devoir à me défendre, je me rendis au lever du prince, dans le visage duquel je trouvai la confirmation de ce que m'avoit dit Lenet.

Je fus outré de douleur de voir la récompense que je recevois de mes services, et je connus la querelle d'Allemand qu'on me vouloit faire; mais je ne pouvois comprendre les raisons qui pouvoient obliger le prince à préférer un petit garçon obscur à un homme de ma naissance, et qui, après avoir servi longtemps, avoit l'honneur

d'être lieutenant de roi dans une province. J'allai faire mes plaintes au président Perraut, mon bon ami, qui, outre la part qu'il prenoit en mes intérêts, craignoit encore que la nouvelle faveur de Guitaut ne ruinât son crédit auprès du prince ; il trouva que j'avois grande raison. Il me consola le mieux qu'il put, me détourna du dessein que l'envie de me venger m'avoit mis dans le cœur en m'allant jeter dans Paris, me persuada d'avoir patience ; me dit que les princes étoient comme les autres hommes sujets à de petites inclinations, quelquefois bien, quelquefois mal fondées ; que celui-ci, étant un homme tout plein de raison, feroit enfin la différence qu'il devoit faire du cornette et du lieutenant.

Il me souvient que, dans ce temps-là, les échevins de Nevers me vinrent prier, comme leur lieutenant de roi, de les présenter au prince et de lui recommander une affaire qu'ils avoient à la cour. Je n'eus garde de m'en défendre en leur disant l'état où j'étois avec lui, parce que cela m'eût décrédité avec eux : je les lui présentai donc comme il alloit au conseil, et, m'approchant de lui, je fis semblant de lui parler tout bas. Nous descendions un escalier avec la foule qu'on se peut imaginer qui accompagne un prince du sang qui a grande part au gouvernement ; ainsi je n'eus pas de peine à tromper ces échevins qui nous suivoient de loin, et, revenant à eux, je leur dis que j'avois recommandé fortement leur affaire, dont ils me rendoient mille grâces, et heureusement pour mon honneur, leur affaire s'étant faite promptement, parce qu'elle étoit juste, ils en attribuèrent le succès à mon grand crédit, m'en vinrent témoigner chez moi leur reconnoissance et s'en retournèrent en leur pays avec la croyance que je gouvernois le prince ; et sur cela je fis remarquer que le monde, et particulièrement les gens de la cour, ne sont que grimaces, et que tout ce qu'on y voyoit d'ordinaire n'étoit rien moins que ce qui étoit effectivement.

Quelques jours après que je fus de retour à Saint-Denis, j'écrivis cette lettre à madame de Sévigné, qui étoit à Paris :

A Saint-Denis, ce 15 février 1649.

J'ai longtemps balancé à vous écrire, ne sachant pas si vous êtes devenue mon ennemie ou si vous étiez toujours ma bonne cousine, et si je devois vous envoyer un laquais ou un trompette. Enfin, me ressouvenant de vous avoir ouï blâmer la brutalité d'Horace (1), pour avoir dit à son beau-frère qu'il ne le connoissoit plus depuis la guerre déclarée, j'ai cru que la cause publique ne vous empêcheroit pas de lire mes lettres, et pour moi je vous assure que, hors l'intérêt du roi, mon maître, je suis votre très-humble serviteur.

Mais parlons un peu de notre guerre, ma chère cousine. Je trouve qu'il fait bien froid pour faire garde. Il est vrai que le bois ne nous coûte rien ici, et que nous y faisons grande chère à bon marché : avec tout cela je m'y ennuie fort, et sans l'espérance de vous faire quelque plaisir au sac de Paris et que vous ne passerez que par mes mains, je crois que je déserterois; mais cette vue adoucit fort mes chagrins.

J'envoie ce laquais pour me rapporter de vos nouvelles et pour me faire venir mes chevaux de carrosse sous le nom de notre oncle le grand-prieur. Adieu, ma chère cousine, etc.

Comme nous tenions tous les postes au-dessus et au-dessous de la rivière de Seine, à la réserve de Charenton, que Clanleu gardoit avec un corps d'infanterie, le prince de Condé fut d'avis de l'attaquer, c'est-à-dire on l'attaqua : car ses avis étoient alors des ordres. Le duc d'Orléans y voulut être. Nous partîmes donc de Saint-Denis à l'entrée de la nuit du 16 février, et nous marchâmes aux flambeaux par un froid extraordinaire du côté de Vincennes, où nous arrivâmes à la pointe du jour. Nous mîmes notre cavalerie en bataille depuis le coin du parc jusqu'à Conflans, et

---

(1) Dans la tragédie de Corneille.

quelque infanterie au bas, du côté de la rivière : tout cela taisant front à Paris : et avec le reste de l'infanterie, le prince fit faire trois attaques à Charenton, qui fut forcé, et Clanleu tué. Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, maréchal de camp, qui commandoit l'une des attaques, y reçut un coup de mousquet dans le petit ventre, dont il mourut le lendemain.

Le prince qui ne me parloit point il y avoit plus de quinze jours, me trouvant le matin à la tête de sa compagnie, composée de quatre-vingts maîtres, au meilleur état du monde, me témoigna beaucoup de satisfaction et me parla à son ordinaire, comme si de rien n'eût été; et le lendemain il recommença ses froideurs. La vérité est qu'il croyoit avoir besoin de moi la veille et qu'il n'en avoit plus affaire le jour d'après. *Passato lo pericolo, gabbato lo santo* (1).

Voilà la manière d'agir des princes, et particulièrement en France, où ils savent bien qu'après mille dégoûts qu'ils auront donnés à un gentilhomme, la moindre de leurs caresses le fera revenir et oublier tout le passé (2).

Toute la journée se passa à l'attaque de Charenton et au pillage qu'on en donna à l'infanterie; et, la nuit venue, le duc d'Orléans se retira au château de Vincennes, et le prince de Condé avec l'armée à Montreuil. Je fus commandé avec les gendarmes et les chevau-légers d'ordonnance de la maison du prince de me rendre, un peu avant le jour, auprès du duc d'Orléans pour lui servir d'escorte au travers du parc jusqu'à Montreuil, d'où les troupes

(1) Le péril passé, on se moque du saint.

(2) C'est absolument ce que Molière fait dire à Sosie :

Leur vue a sur notre zèle
Un ascendant trop puissant,
Et la moindre faveur d'un coup d'œil caressant
Nous rengage de plus belle.

marchèrent à Saint-Denis, et de là chacune dans son quartier.

Depuis que le prince apprit la blessure de Châtillon jusqu'à sa mort, il fut dans une grande affliction; et cela ne surprit personne, parce que Châtillon avoit l'honneur d'être son parent et son premier ami. Il est vrai qu'aussitôt qu'il fut mort, le prince parut consolé; il savoit si bien qu'il étoit indigne d'un général d'armée de paroître triste et abattu que, le même jour, il fit débauche chez Villemontée, intendant de la justice, où il se réjouit fort, laissant aux femmes et aux particuliers les regrets et les larmes pour les amis qu'ils ont perdus.

Id cinerem aut manes credis curare sepultos? (1)

Quelques jours après, on jugea à propos de reprendre Brie-Comte-Robert et quelques châteaux dont les rebelles s'étoient saisis, et d'où ils tiroient des vivres pour Paris que le roi vouloit affamer. On donna donc cette commission au comte de Grancé, depuis maréchal de France; et parce qu'on craignoit que les ennemis ne lui tombassent sur les bras, le maréchal du Plessis-Praslin fut commandé pour le couvrir avec un corps de troupes, du nombre desquelles je fus avec les chevau-légers du prince. Cette expédition dura huit jours, pendant lesquels nous eûmes beaucoup de fatigue et peu de péril; et ayant fait tout ce que nous voulûmes sans aucun obstacle, nous revînmes à Saint-Denis.

En y arrivant, j'appris que les gens du maréchal de la Motte-Houdancourt qui étoit un des généraux des rebelles avoient pris il y avoit deux jours mes chevaux de carrosse, comme mon cocher me les amenoit, et sur cela j'écrivis cette lettre à madame de Sévigné :

---

(1) Crois-tu que cela importe à la cendre et aux mânes ensevelis? (*Æneid.*, liv. IV, v. 34.)

A Saint-Denis, ce 25 mars 1649.

C'est à ce coup que je vous traite en ennemie, madame, en vous écrivant par mon trompette. La vérité est que c'est au maréchal de la Motte à qui je l'envoie pour le prier de me renvoyer les chevaux de carrosse du grand prieur de France, notre oncle, que ses domestiques ont pris comme on me les amenoit. Je ne vous prie pas de vous y employer, car c'est votre affaire aussi bien que la mienne, mais nous jugerons par le succès de votre entremise quelle considération on a pour vous dans votre parti ; c'est proprement à dire que nous aurons bonne opinion de vos généraux, s'ils font le cas qu'ils doivent de vos recommandations.

J'arrive présentement de Brie, las comme un chien. Il y a huit jours que je ne me suis déshabillé : nous sommes vos maîtres ; mais il faut avouer que ce n'est pas sans peine. La guerre de Paris commence fort à m'ennuyer. Si vous ne mourez promptement de faim, nous mourrons bientôt de fatigue ; rendez-vous ou nous nous allons rendre. Pour moi, avec tous mes autres maux, j'ai encore une extrême impatience de vous voir. Si le cardinal Mazarin avoit à Paris une cousine faite comme vous, je me trompe fort, ou la paix se feroit à quelque prix que ce fût. Tant y a que je la ferois, moi, si j'étois en sa place, car sur ma foi je vous aime fort. Adieu.

Les ennemis étoient trop bien informés à qui étoient mes chevaux, de sorte que madame de Sévigné ne les put jamais ravoir, et cela m'obligea de lui écrire cette lettre :

A Saint-Denis, ce 26 mars 1649.

Tant pis pour ceux qui vous ont refusé mes chevaux, ma belle cousine. Je ne sais pas si cela leur fera grand profit ; mais je sais bien que cela ne leur fait pas grand honneur. Pour moi, je suis tout consolé de cette perte par les marques d'amitié que j'ai reçues de vous en cette rencontre. Pour M. de la Motte, maréchal de la Ligue, si jamais il a besoin de moi, il trouvera un chevalier peu courtois.

Mais parlons un peu de la paix ; qu'en croit-on à Paris ? L'on en a ici fort méchante opinion ; cela est étrange que

les deux partis la souhaitent et qu'on n'en puisse venir à bout.

Vous m'appelez insolent de vous avoir mandé que nous avions pris Brie : est-ce que l'on dit à Paris que cela n'est pas vrai ? Si nous en avions levé le siége, nous aurions été bien inquiets; car pour vos généraux ils ont eu toute la patience imaginable : nous aurions tort de nous en plaindre.

Voulez-vous que je vous parle franchement, ma belle cousine? Comme il n'y a point de péril à courre avec vos gens, il n'y a point d'honneur à gagner : ils ne disputent pas assez la partie; nous n'y avons point de plaisir. Qu'ils se rendent ou qu'ils se battent bien : il n'y a, je crois, que cette guerre où la fortune n'ait point eu de part : quand nous pouvons tant faire que de vous trouver, c'est un coup sûr à nous que de vous battre, et le nombre ni l'avantage du lieu ne peuvent pas seulement faire balancer la victoire.

Ah! que vous m'allez haïr, ma belle cousine; toutes les fleurettes du monde ne pourront pas vous apaiser, etc.

Enfin s'étant fait alors quelque ouverture de paix, on fit une trêve de trois jours que l'on renouvela jusqu'à la conclusion du traité.

A la seconde trêve, je voulus aller à Paris : je pris avec moi mon frère, un volontaire et le commissaire à la conduite de la compagnie du prince. Comme je fus à la porte Saint-Martin, le capitaine de la garde, qui étoit un chaussetier, étant ivre, me demanda un billet du maréchal du Plessis pour me laisser entrer. Je lui dis que la trêve étant publiée comme elle étoit, il ne falloit point d'autres choses pour avoir commerce les uns avec les autres. Il me répondit brutalement que je n'entrerois point sans billet. Moi, chagrin d'avoir perdu mes peines, je me retirai en disant à cet ivrogne que je m'en allois aussi empêcher leurs gens d'entrer à Saint-Denis. Sur cela ce coquin se mit à crier, *Au Mazarin* (qui étoit le mot alors sur lequel le peuple s'échauffoit et prenoit les armes avec une rage extrême). A ce cri-là, tout le monde du faubourg sortit des maisons;

et comme on ne savoit sur quoi il s'étoit fait, le peuple, qui se fait toujours des raisons pour flatter ses caprices, se mit à dire que nous avions tiré nos pistolets sur le corps de garde. Là-dessus on nous fait des salves à droite et à gauche qui me font encore étonner comment nous ne fûmes pas tués. Ceux qui étoient avec moi crurent se pouvoir sauver et prirent le galop. J'aurois fait comme eux, si j'eusse cru la chose possible, mais il y avoit un grand quart de lieue de faubourg; de sorte que je pensai que si j'avois à me sauver de ce péril, ce pourroit être plutôt par le peu de crainte que je témoignerois que par d'autres précautions. Je n'allai donc que le pas; et en effet on tira beaucoup plus sur les autres que sur moi, et enfin on les arrêta après les avoir bien battus. Pour moi je ne reçus qu'un coup de bâton à deux bouts sur la tête et qui me l'eût cassée sans mon chapeau. Je descendis aussitôt de cheval de peur qu'on ne redoublât, et en même temps un vieillard qui commandoit la garde du faubourg vint à moi avec dix ou douze fusiliers et me retira des mains du peuple qui m'alloit assommer, en lui disant qu'il falloit me garder pour me faire pendre; et s'étant approché de moi, me dit tout bas qu'il me sauveroit la vie et me mena dans une maison là auprès où il me fit garder avec mon frère et mes deux autres cavaliers.

Pendant que l'on me pansoit du coup que j'avois à la tête, le peuple nous venoit voir par curiosité, comme si nous eussions été des Topinambous (1), et nous disoit mille injures. Il y en eut un qui, après m'avoir reproché d'être dans les intérêts de Mazarin, le plus grand scélérat du monde, disoit-il, fut assez enragé pour me parler du roi d'une manière à mériter la roue. Je ne pus le laisser

(1) Quelques individus de la race des Topinambous, peuplade du Brésil, avaient été amenés à Paris sous Henri IV, et leur nom fut employé proverbialement jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

continuer sans défendre mon maître, et pour cela, non-seulement je lui abandonnai le Mazarin (car il falloit amuser sa brutalité), mais encore je me joignis à lui pour en dire pis que pendre. Il fut fort aise, me dit qu'il n'avoit pas vu un si honnête homme que moi dans mon parti, et enfin demeura d'accord que le roi ne devoit point pâtir de la mauvaise conduite de ses ministres.

Le bonhomme, commandant du faubourg, m'ayant permis d'abord de donner avis de mon aventure au chevalier du Fresnoy qui demeuroit au Temple auprès du grand prieur de France, mon oncle, le chevalier arriva six heures après dans son carrosse, avec un ordre du prévôt des marchands de m'amener au Temple.

On a raison de dire que ce que Dieu garde est bien gardé. Je n'ai jamais vu la mort si présente, et, à mon avis, si inévitable qu'en cette rencontre. Cependant j'en fus quitte pour un coup sur la tête.

La paix s'étant faite au mois d'avril 1649, la cour s'en alla à Compiègne et ne retourna à Paris que le 18 août de la même année.

Cependant, Guy de Rabutin, le dernier de mes frères et le seul qui restoit, mourut de maladie au Temple. Il n'étoit pas naturellement sain; il avoit la taille un peu gâtée: du reste, il avoit du courage et ne manquoit pas d'esprit.

Dans ce temps-là, je reçus ordre de faire marcher la compagnie du prince de Condé en Flandre. J'en donnai la charge au maréchal des logis, et pour moi, qui voyois que le prince ne cherchoit que les moyens de me rebuter d'être son lieutenant, je crus que, quoi que je pusse faire, je ne le ferois pas changer; et ainsi, bien loin de me disposer à faire cette campagne, je m'en allai faire un tour chez moi, où je reçus cette lettre de mon oncle l'abbé, sur la mort de mon frère de Rabutin.

De Cessy, ce 6 août 1649.

Monsieur mon neveu,

Il faut laisser agir la nature selon ses premiers mouvements, et ne lui pas refuser les larmes et les déplaisirs, puisque c'est sa vraie nourriture lorsqu'elle a été spectatrice d'un pareil accident que celui qui vous est arrivé en la mort de M. votre frère. Dieu le veuille mettre en son repos et avoir à gré les souffrances qu'il a eues en ce monde, auquel ses joies n'ont pas été grandes. Mais après avoir raisonné sur cet événement et considéré que nos biens et nos maux viennent de la main de celui qui nous en peut faire autant et qui ne nous a donné la vie en dépôt que pour la lui rendre lorsqu'il en aura la volonté, il nous faut soumettre à sa Providence, et, en attendant notre jour avec tranquillité d'esprit, dire comme nos pères : *Son saint nom soit béni, sa volonté soit faite.* J'y perds une créature qui m'avoit été donnée pour fils et livrée entre les bras encore enfant par les mains de son propre père : j'y perds une personne à laquelle j'avois confié mon temps, mon travail et mon épargne ; j'y perds un homme que je tenois fidèle, loyal et qui m'aimoit. Mais quoi ! ces considérations ni mes doléances ne me le ramèneront point : qu'y puis-je faire, sinon comme celui que l'on estropie du bras gauche, qui rend grâces à Dieu de ce qu'il n'a pas permis que ce fût le bras droit? Il m'a ôté mon neveu le cadet et il m'a laissé mon neveu l'aîné ; gloire lui soit à jamais ! Encore lui suis-je bien redevable de m'avoir laissé le plus considéré et le plus avancé dans le monde : sa sainte volonté soit telle de l'y vouloir conserver pour laisser lignée à la famille et perpétuer le nom à la postérité. Adieu, mon cher neveu; aimez-moi toujours et m'écrivez quelquefois.

Guy de Rabutin Bussy l'Abbé.

Pendant que j'étois en Bourgogne, le prince de Condé vint à Dijon. Je m'y rendis aussitôt, et durant le séjour qu'il y fit de trois semaines, je devins amoureux de la fille du premier président Bouchu, mais de ces amours qui

regardent l'utile aussi bien que le délectable ; car je songeois à l'épouser, et la demoiselle ne se fût pas jetée dans un couvent plutôt que d'y consentir. A la vérité, je donnai cette affaire à conduire à Lenet, qui, je ne sais par quel intérêt, la ruina, comme je le sus depuis par la demoiselle.

Cependant le prince, qui me vouloit donner tous les dégoûts imaginables, me commanda d'aller à l'armée, croyant ou que le dépit me feroit défaire de ma charge plutôt que d'y aller servir, ou que je pourrois être tué si j'y allois. Mon premier mouvement fut de lui faire parler de traiter, car j'étois aussi dégoûté de son service qu'il le pouvoit être de moi : mais mes amis me persuadèrent de faire encore cette campagne.

Elle avoit commencé par le siége de Cambrai, que le comte d'Harcourt (1) avoit levé avant la tranchée ouverte, à cause d'un grand secours qui étoit entré dans la place par un endroit où les lignes n'étoient pas encore achevées. Lorsque j'arrivai à l'armée, elle se préparoit pour aller à Condé sur l'Escaut, qu'on avoit d'abord voulu garder et qu'on jugea à propos d'abandonner après.

Mais pour ne pas oublier les bagatelles dont la vie des honnêtes gens doit être mêlée parmi les choses sérieuses, je dirai qu'il y avoit dans ce temps-là dans le Temple une veuve de qualité qui avoit auprès d'elle ses deux filles, aussi jolies qu'il y en eût en France. Je veillois souvent chez elle. La cadette me plaisoit fort, et Gillé étoit amoureux de l'aînée. Elles me prièrent fort en partant de leur écrire, et je leur tins parole par une lettre en vers qu'on trouvera dans un recueil de ces sortes d'ouvrages.

Je ne fus pas trois semaines à l'armée, que Lenet qui, à ce que j'ai jugé depuis par sa conduite, me traversoit, et

---

(1) Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, dit le *cadet à la perle*, mort en 1666.

qui étoit de concert avec le prince pour me faire quitter la lieutenance, m'écrivit que le prince, s'étant brouillé avec le cardinal, avoit besoin de ses serviteurs auprès de lui, qu'il avoit charge de sa part de me mander de m'y rendre comme un de ceux en qui il avoit plus de confiance; et, dans un billet séparé, il m'écrivoit qu'il étoit vrai que le prince avoit eu grand bruit avec le Mazarin; qu'il lui avoit fait dire qu'il ne seroit jamais son ami, et cela à cause du Pont-de-l'Arche (1); mais que la véritable raison pour laquelle il m'écrivoit de venir, c'étoit pour traiter de ma lieutenance avec Guitaut, suivant l'intention où il m'avoit vu en partant; que je pouvois montrer l'autre billet au public et que c'étoit un billet *ad honores*.

Je n'y manquai pas, et comme j'ai déjà remarqué sur l'affaire des échevins de Nevers (2), j'admirois que les grands officiers du prince eussent une envie épouvantable contre moi de la distinction qu'il leur paroissoit en faire dans le temps que j'étois si mal avec lui, que je l'allois quitter. Tout le monde à l'armée me regardoit comme un homme duquel il ne se pouvoit pas passer dans ses querelles, et c'étoit à qui me viendroit prier de l'assurer de ses services. Le comte d'Harcourt fut le premier qui le fit : je le pressai de lui écrire, le voulant engager à ne se point dédire, et lui, par la même raison, s'en excusa, me disant qu'on n'écrivoit point par un homme comme moi, dont la parole valoit mieux que toutes les lettres du monde. « Vous voulez donc bien, lui dis-je, monsieur, que je dise partout que vous m'avez chargé de ce compliment-là? — Très-volontiers, me répondit-il, et je vous prie encore de me mander l'état de toutes choses; » ce que je lui promis.

Villequier, depuis maréchal d'Aumont (3), me pria

(1) Dont le gouvernement avait été refusé au duc de Longueville.
(2) Voy. plus haut, p. 179.
(3) Né en 1601, mort en 1669.

aussi de faire ses offres de service au prince. Enfin tous les officiers de l'armée, à la réserve du Plessis-Belierre, de Roncerolles et du Tot, me dirent la même chose. Broglia même, tout italien qu'il étoit, me dit que si cette brouillerie alloit à une rupture entière, il sortiroit de France, plutôt que d'être obligé de prendre parti. Je trouvois fort plaisant que chacun briguât mes bons offices auprès du prince, dans le temps que personne n'y avoit moins de crédit que moi. Je le vins donc trouver à Paris, où, lui ayant fait tous les compliments dont j'étois chargé, qui lui donnèrent bien de la joie, je lui parlai du traité de ma charge avec Guitaut, qui lui en donna encore davantage. Il me dit mille honnêtetés et que Lenet nous accommoderoit. Nous fîmes, deux jours après, un écrit sous nos seings privés, par lequel Guitaut me donnant cinquante mille livres dans trois mois, je lui promettois de lui donner ma démission; et, outre cela, le prince me donna parole qu'à la prochaine élection il me ferait élu de la noblesse de Bourgogne.

J'écrivis dans ce temps-là cette lettre au comte de Harcourt :

A Paris, ce 20 novembre 1649.

L'accommodement est fait entre M. le Prince et M. le Cardinal; les conditions en sont assez secrètes; cependant l'on dit que M. le Cardinal ne se mêlera plus des affaires sans la participation des princes et que le mariage de sa nièce avec le duc de Mercœur est rompu. Il me semble que c'est un grand acheminement à le faire sortir du royaume que de l'empêcher d'être maître absolu des affaires et de lui rompre ses alliances; les esprits ne laissent pas d'être aigris de part et d'autre, et je ne pense pas que les choses demeurent longtemps en l'état où elles sont. Depuis cet accommodement, le duc de Bouillon, Marsillac, Miossans et la veuve de Pons ont demandé des brevets de princes, et M. le Prince appuie leurs demandes. Toute la noblesse s'y est opposée, et

a fait présenter requête à la reine par le maréchal de l'Hospital pour ce sujet : cela a fait l'effet que la cour pouvoit souhaiter, car ils se sont désistés de leurs prétentions. Au reste, monseigneur, j'oubliois de vous dire que M. le Prince a fort bien reçu le compliment que je lui ai fait de votre part; il m'a demandé pourquoi vous ne lui écrivez point : je lui ai répondu que vous m'aviez dit que j'étois aussi croyable qu'une lettre.

Le lendemain du jour que j'eus écrit cette lettre, je m'en allai chez moi et de là peu de jours après à Nevers faire ma charge. Je n'y fus pas plutôt, que je reçus de la cour le contrôle du logement des troupes que le roi avoit résolu d'envoyer en garnison pendant l'hiver en Nivernois et l'état de celles qui devoient y prendre étape, le tout avec une lettre de cachet par laquelle S. M. me commandoit de faire recevoir en quartier les officiers et l'état-major du régiment de cavalerie du duc d'Orléans à Dornecy.

Quelque temps après, je reçus une lettre du roi, par laquelle Sa Majesté me donnoit avis qu'elle envoyoit Gaumin, maître des requêtes, pour servir d'intendant dans le Nivernois.

Jusque-là j'avois fait ma charge de lieutenant de roi avec soin et exactitude; mais voyant que Gaumin la venoit faire, et ne me sentant pas là-dessus si docile que beaucoup d'autres lieutenants de roi dans les provinces, qui n'étoient plus que les prévôts des intendants, je me disposai à retourner à la cour, où il étoit arrivé grand bruit depuis peu par un prétendu assassinat fait au prince de Condé (1) et par la folie de la Boulaye qui venoit de courre par les rues de Paris, pour tâcher à émouvoir le peuple, et cela inutilement.

(1) Le 11 décembre 1649, on avait tiré sur la voiture du prince, où il n'y avait que des domestiques. Voy. sur ce fait les Mémoires de Talon, Guy Joly, Retz, Motteville, etc., etc.

Ces nouvelles me furent apportées par Marigny (1) qui étoit alors à Nevers et auquel on les avoit mandées de Paris. Il ne fut pas sorti de ma chambre pour s'en retourner chez lui, que Beauvoir Dunflun, qui m'étoit venu voir depuis quelques jours, et moi, nous trouvant en gaieté, nous envoyâmes à Marigny cette ballade :

Il fut bien étourdi cet enragé frondeur
D'essayer si Paris voudroit branler encore,
Et se trouva surpris comme un pauvre fondeur,
De voir qu'il avoit fait le tour d'une pécore.
Quoique son faux rapport d'un prétexte il colore,
Qu'il prône que le roi s'en va tout de nouveau,
Pour faire de Paris un funeste tombeau ;
Qu'il aille du palais dans la savatterie,
Criant; la liberté on veut mettre à vau-l'eau ;
Le peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Il poursuit cependant avec autant d'ardeur,
Qu'en a dans le combat le grand comte de More (2);
Mais de tout ce qu'il dit, autant que le brodeur,
Le respect tient les cœurs, personne ne s'essore (3).
Le lendemain matin au lever de l'aurore,
Il remonte à cheval, et prône de plus beau
Qu'on va bloquer Paris et par terre et par eau :
Tantôt pour s'animer il tempête, il s'écrie ;
Tantôt pour captiver il ôte son chapeau :
Le peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Enfin épouvanté de voir tant de froideur,
Et qu'on ne répond pas au feu qui le dévore,
De son noir attentat connoissant la grandeur,

---

(1) Jacques Carpentier de Marigny, l'un des plus célèbres chansonniers de la Fronde, mort en 1670. Voy. Tallemant des Réaux, historiettes de Cérisante et Marigny, de Marigny et l'abbé de Roquette.

(2) Louis de Rochechouart, comte de Maure, né vers 1603, mort en 1669. Voy. la chanson faite sur lui par le prince de Condé dans l'historiette que Tallemant des Réaux lui a consacrée.

(3) Autant que (ou pour) le brodeur, c'est-à-dire autant en emporte le vent.—Essorer, terme de vénerie, se dit des oiseaux qui s'égarent.

Il fuiroit volontiers jusqu'au rivage More ;
Mais l'intérêt commun lui tient lieu de remore (1),
Il remet à Beaufort le soin de ce fardeau ;
Et comme ainsi que lui il a part au gâteau,
De le mettre à couvert humblement il le prie,
Et lui dit monseigneur, en pleurant comme un veau.
Le peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Envoi.

Ami, qui mieux que nous fais ballade et rondeau,
Diffère quelque temps à montrer ton museau ;
Ce que l'on craint pour toi passe la raillerie :
Ne vas point à Paris donner dans le panneau.
Le peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Nous conseillions en riant à Marigny de n'aller point à Paris alors comme il vouloit faire, parce que s'étant fort signalé par beaucoup d'ouvrages contre la cour, et par ces quatre ballades si fameuses contre le cardinal Mazarin (2), il étoit à craindre qu'on ne s'en vengeât.

Nous lui envoyâmes encore le lendemain cette centurie, faite à l'imitation de celles de Nostradamus.

Lorsque Picton le peuple de Lutece
Voudra induire à quelque cas patrer,
Evadera la Davidique espece,
Contre Nedoc meurtre en vain perpetrer.

Voici l'explication de cette centurie :

Lorsque la Boulay, qui est Poitevin, voudra pousser le peuple de Paris à faire quelque méchant coup, les frondeurs s'enfuiront, et dans ce temps-là on tâchera en vain d'assassiner le prince de Condé.

(1) Retardement, du latin *remora*.

(2) Voyez l'indication dans la *Bibliographie des mazarinades*, publiée par M. Moreau, t. I, p. 173, 174.

1650.

Arrestation des Princes. — Duel de Bussy. — Son mariage avec mademoiselle de Rouville. — Mademoiselle de Manicamp. — Bussy prend le parti du prince de Condé et se rend à Montrond. — Sa lettre à madame de Sévigné. — Ses voyages. — Son aventure avec un hôtelier. — Mort de sa mère.

Me voici en l'année 1650, où je me trouvois engagé contre le service du roi. Je retrancherois volontiers ce temps-là de l'histoire de ma vie, si de fidèles mémoires pouvoient souffrir la moindre suppression ; mais il faut tout dire.

Je partis de Nevers les premiers jours de janvier, et j'arrivai à Paris le 15. Si tôt que je vis le prince de Condé, il me dit que Guitaut avoit de quoi me payer ; et que bien que les trois mois qu'il avoit pris pour cela ne fussent pas expirés, puisque son argent étoit prêt, il nous falloit terminer cette affaire. Je lui répondis qu'il ne tiendroit pas à moi.

Le mardi 19 janvier, étant à son lever, il me demanda si l'affaire étoit faite. Je lui dis que non, parce que nous ne nous étions pas rencontrés Guitaut et moi. Il me pressa fort d'achever cela.

Et là-dessus j'admire qu'une circonstance qui paroît une bagatelle soit cause bien souvent par la suite, de la ruine d'un homme ou de son élévation ; que cela l'engage à faire de bonnes ou de méchantes actions. Si j'eusse touché l'argent de Guitaut (comme je le pouvois faire fort aisément) je n'eusse jamais servi le prince contre le roi. Il est vrai aussi que, lorsque je rentrai dans mon devoir, on me compta cela à la cour pour quelque chose, et l'on me distingua bien plus que si je n'en fusse jamais sorti. Et l'on peut encore voir par là combien la conduite de Dieu est incompréhensible et combien elle confond la

prudence humaine, en faisant quelquefois servir les fautes des gens à leur agrandissement.

Le mardi au soir, 19 janvier, le prince de Condé fut arrêté au Palais-Royal en entrant au conseil, avec le prince de Conti, son frère et le duc de Longueville, par le vieux Guitaut, capitaine des gardes de la reine mère, et conduits au château de Vincennes par Miossans, lieutenant des gendarmes du roi, auquel on promit pour cela le bâton de maréchal de France et qui le reçut en 1653, sous le nom du maréchal d'Albret.

Aussitôt que je sus au Temple ce qui venoit de se passer au Palais-Royal, je courus à l'hôtel de Condé, où, ayant trouvé Guitaut, je lui proposai d'achever notre traité. Il me dit qu'il n'étoit plus en ces termes-là, et que c'étoit le prince qui lui devoit prêter l'argent qu'il m'avoit promis. Je lui répondis que je voyois bien qu'il ne vouloit être son lieutenant que dans sa prospérité, mais que puisque j'allois essuyer le mauvais temps, il n'auroit jamais la charge de mes mains.

Tous les officiers des princes, au nombre de près de cent, se trouvant alors dans le jardin de l'hôtel de Condé pour aviser à ce qu'on pouvoit faire pour leur service, on proposa d'aller au Val-de-Grâce enlever les nièces du cardinal Mazarin et de les mener en diligence à quelques-unes des places du prince de Condé, pour nous le faire rendre ou du moins pour assurer sa vie, pour laquelle sa naissance et son grand mérite faisoient appréhender; mais, un moment après, nous sûmes que le cardinal ayant bien cru qu'on pouvoit prendre ce parti-là les avoit envoyées quérir dans le temps qu'on arrêtoit les princes, de sorte que chacun s'en retourna chez soi sans rien résoudre; et, le lendemain, les uns se retirèrent à Stenay et les autres à Bellegarde. Pour moi, je ne me sentis pas assez pressé du désir de venger un homme qui m'avoit témoigné si peu d'amitié, pour quitter l'engagement où j'étois

à la recherche de mademoiselle de Rouville. Tout ce que je fis pour lui, c'est que je n'allai pas au Palais-Royal, et la cour, qui avoit su que j'avois traité il y avoit trois mois de sa lieutenance avec Guitaut, ne douta point, me voyant à Paris, que je ne fusse défait de cette charge.

Pendant que je recherchois mademoiselle de Rouville, La Guerche, gentilhomme de la Marche, mon parent, me vint prier de servir dans un combat Lusignan, son neveu, qui avoit querelle avec Marins. J'en demeurai d'accord. Nous nous battîmes six contre six, et (ce qui ne s'étoit jamais vu) les deux auteurs de la querelle se battoient à cheval, parce que Marins disoit qu'il étoit estropié, et nous autres dix nous nous battions à pied. J'avois affaire avec un nommé Bidossans, écuyer du duc de Candale et son parent, et, pour me préparer à n'être pas surpris, La Guerche m'avoit averti qu'il étoit fort adroit, qu'il ne bougeoit des salles à battre le fer, et que, pour preuve de cela, la mouche qu'il avoit à la joue venoit d'un coup de fleuret qu'il avoit reçu la veille. « Bon, bon, lui dis-je, c'est signe qu'il ne pare pas bien. » Nous ne voulûmes pas laisser battre Lusignan et Marins, que nous n'eussions tiré parole d'eux que si quelqu'un de nous autres à pied avoit eu avantage sur son homme avant eux, ils ne manqueroient pas de s'arrêter dès que nous leur crierions de le faire. Beauvoir Dunflun, qui étoit des nôtres, ayant d'abord passé sur Moncassin, le jeta à terre; mais Moncassin, qui avoit été surpris, le remit sous lui et lui fit avouer son avantage. Ainsi nous n'avions eu le temps que de nous allonger quatre ou cinq bottes, Bidossans et moi, lorsqu'on nous vint séparer, et ensuite les autres qui furent aussi heureux que nous, car il n'y eût point de sang répandu. Nos cavaliers s'arrêtèrent au premier cri que nous leur fîmes, et cela heureusement pour Marins qui étoit en méchante posture devant Lusignan.

Rien ne fut plus à contre-temps que la prière que me fit La Guerche en cette rencontre. J'étois sur le point de me marier, et quoiqu'à la cour on me crût détaché des intérêts du prince, il m'étoit de conséquence qu'on ne parlât point trop de moi, de peur qu'enfin on ne s'éclaircît de la vérité. Un combat, et particulièrement un combat de douze personnes, devoit vraisemblablement faire grand bruit; cependant l'imprudence de La Guerche ne me fit point d'affaire.

Le peu de satisfaction que j'avois du prince me servit donc pour achever mon mariage et pour ne pas me trouver dans Bellegarde, où j'aurois été enveloppé dans le malheur de ceux qui, pour n'avoir eu aucun moyen de se préparer à défendre cette place-là, furent contraints de la rendre bien plus tôt qu'ils n'auroient fait. Il est vrai que, six semaines après que je fus marié, Tavannes, Châtelux, Goville, Chavagnac, Châteauneuf et moi, nous allâmes nous jeter dans Montrond (1), château appartenant au prince de Condé et que le prince son père avoit extrêmement fortifié. Il me souvient qu'en y allant en poste, nous avions changé nos noms et que j'avois un gentilhomme de Bretagne volontaire auprès de moi, nommé Launay-Lyais (2), obscur et glorieux, et qui crut qu'il étoit d'un homme de qualité de changer son nom. Pendant qu'il en cherchoit un autre que le sien, Tavannes, qui le tourmentoit toujours sur sa vanité, le trouvant fort ridicule alors: « Hé! morbleu, monsieur, lui dit-il, vous vous moquez de craindre que votre nom soit connu; si vous voulez prendre celui que j'ai pris, je m'appellerai Launay-Lyais, et je suis assuré d'être plus caché que personne de la

(1) Montrond-sur-Cher, dans le Bourbonnais.
(2) Il avait été recommandé à Bussy par madame de Sévigné.

compagnie. » Cela nous fit fort rire, mais le volontaire faillit à en désespérer (1).

Les raisons de mon second mariage se réduisirent toutes à la considération de la postérité; car je n'avois que des filles du premier lit, et ma mère et le grand prieur de France, mon oncle, me pressoient incessamment de me remarier.

Comme ma mère cherchoit il y avoit plus d'un an, on lui faisoit tous les jours quelque proposition nouvelle; et sur cela, il me souvient d'une assez plaisante chose qui arriva. Parmi les partis qu'on lui avoit proposés, on lui avoit parlé de Gabrielle de Longueval, fille de Manicamp, depuis maréchale et duchesse d'Estrées. La naissance et la personne lui en plaisoient fort; il n'étoit plus question que d'être satisfaite sur le bien. Pour cet effet, on lui apporta un mémoire de la part du père, dans lequel, entre autres choses, on mettoit en ligne de compte la succession infaillible de sa cousine de Rouville, qui étoit au couvent de Charonne et qui assurément seroit religieuse. Ce ne fut pas sur ce faux exposé-là que ma mère rompit, car elle ne le savoit pas alors; ce fut sur d'autres connoissances qu'elle eut que mademoiselle de Manicamp avoit fort peu de bien; mais le ridicule de cela pour la demoiselle fut que, six mois après, j'épousai mademoiselle de Rouville, qui étoit cette cousine qu'on avoit dit qui seroit religieuse, et qu'au bout de quelque temps, mademoiselle de Manicamp, désespérant de se pouvoir marier, se jeta dans un couvent, d'où il fallut un arrêt du parlement pour la tirer; et ensuite son père la mit avec la maréchale d'Estrées, dont le mari étoit son proche parent; et elle se conduisit si bien, que le maréchal, devenant veuf pour la seconde fois, l'é-

(1) Voy. Mémoires de Tavannes, p. 60.

pousa en troisièmes noces, à quatre-vingt-quinze ans (1).

Pour moi, j'épousai donc Louise de Rouville, au mois de mai 1650. Elle avoit une grande naissance et du bien assez honnêtement; elle avoit été nourrie ou dans les couvents, ou auprès de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, de qui elle avoit l'honneur d'être cousine issue de germaine : elle étoit seconde fille du second lit de Jacques de Rouville et d'Isabelle de Longueval; elle étoit fort jeune quand elle les avoit perdus, et, de quatre sœurs qu'elles étoient, Louise étoit restée l'aînée et la seule du monde.

Mais, pour revenir à la guerre, nous trouvâmes Vaudetar, sieur de Persan (2), gouverneur de Montrond, que Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé douairière, y avoit établi. Tavannes qui, comme premier officier de la maison du prince, prétendoit ce gouvernement, fut chagrin de voir que Persan en étoit pourvu, de sorte qu'il ne voulut servir le prince que de volontaire. Pour moi qui n'avois pas la même raison, je pris le parti de commander la cavalerie du corps que nous assemblâmes à Saint-Amand, petite ville au-dessous du château de Montrond.

Dans ce temps-là, je reçus de la part de Claire-Clémence de Maillé, princesse de Condé, qui étoit à Bordeaux, un brevet de maréchal de camp et une commission d'un régiment d'infanterie au nom de Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, son fils.

Je remarquois, dans ces deux patentes, combien la haine préoccupoit dans un parti : les gens qui avoient dressé ces deux pièces avoient plutôt fait des manifestes

(1) F. Annibal, duc d'Estrées, frère de la célèbre Gabrielle, né en 1573, mort en 1670. Il a laissé des Mémoires sur la régence de Marie de Médicis.

(2) Vauveter, marquis de Persan, lieutenant général.

contre le cardinal Mazarin que des commissions ; ils ne se contentoient pas de dire dans leurs libelles les raisons qu'ils avoient de faire la guerre, ils les fourroient dans tout ce qu'ils écrivoient d'ailleurs.

Quelques jours après, j'ouvris la guerre dans le Berry par l'enlèvement d'une partie du régiment d'infanterie du comte de Saint-Aignan, que le roi venoit d'envoyer pour commander dans cette province. A mon retour de ce parti, Launay-Lyais m'ayant prié de lui permettre de faire un petit voyage à Paris, et m'ayant demandé une lettre à madame de Sévigné, par laquelle je lui témoignerois la satisfaction que j'avois de lui, je lui donnai celle-ci :

De Montrond, ce 2 juillet 1650.

Je me suis enfin déclaré : je vous l'avois bien dit, ma belle cousine, ce n'a pas été sans de grandes répugnances; car je sers contre mon roi un prince qui ne m'aime pas. Il est vrai que l'état où il est me fait pitié. Je le servirai donc pendant sa prison comme s'il m'aimoit, et s'il en sort jamais je le quitterai aussitôt pour rentrer dans le devoir. Que dites-vous de ces sentiments-là, madame, ne les trouvez-vous pas grands et nobles? Mandez-le moi, je vous prie.

Au reste, écrivons-nous souvent, le cardinal n'en saura rien ; et, s'il venoit à le découvrir et à vous faire donner une lettre de cachet, il est beau à une femme de vingt ans d'être mêlée dans les affaires d'État (1). Pour moi, je vous l'avoue, ma belle cousine, j'aimerois assez à vous faire faire un crime de quelque nature qu'il fût. Quand je songe que nous étions déjà l'année passée dans des partis différents, et que nous y sommes encore aujourd'hui, quoique nous en ayons changé, je crois que nous jouons aux barres ; cependant votre parti est toujours le meilleur, car vous ne sortez point de Paris,

---

(1) Les éditions de madame de Sévigné portent ici la phrase suivante qui me paraît avoir été intercalée après coup, car elle ne se trouve pas dans le manuscrit : La célèbre madame de Chevreuse n'a pas commencé de meilleure heure.

et moi je vais de Saint-Denis à Montrond, et j'ai peur qu'à la fin je n'aille de Montrond au diable.

Pour nouvelle, je vous dirai que je viens de défaire une partie du régiment d'infanterie du comté de Saint-Aignan : si le mestre de camp y eût été en personne, je n'en aurois pas eu si bon marché.

Le sieur de Launay-Lyais vous dira la vie que nous faisons : c'est un garçon qui a du mérite, et que par cette raison je servirai volontiers ; mais la plus forte sera parce que vous l'aimez et que je croirai vous faire plaisir. Adieu, ma belle cousine.

Comme on donnoit facilement des commissions dans notre parti pour lever des troupes, mais point d'argent, parce qu'on n'en avoit point, nous étions trop foibles pour faire quelques progrès en Berry, et le comte de Saint-Aignan, par la même raison, ne pouvoit rien entreprendre sur nous. Il faisoit beaucoup de contenir les villes dans leur devoir, en ces temps où tous les esprits étoient portés à la révolte. Je résolus donc de m'en aller à Paris trouver le duc de Nemours, que l'amour avoit engagé dans les intérêts du prince (1), et de voir avec lui ce qu'il y avoit à faire. Il me dit qu'on parloit de transférer les princes de Vincennes ailleurs ; que si j'avois des amis dans les provinces, je ferois bien de les engager à venir sans bruit à Paris, et de s'y tenir prêts pour monter à cheval avec lui, lequel en avoit, me dit-il, déjà deux cents en état de le suivre partout. Après avoir un peu rêvé là-dessus, je lui dis que j'avois envie d'aller à Launay, chez le grand prieur de France, mon oncle, qui n'y étoit pas, et là, de pratiquer tout ce que je pourrois de noblesse pour notre dessein. Le duc l'approuva, et, comme j'y fus arrivé, j'allai voir Pied-de-Fer, sieur de Chanlost, que je

---

(1) Il était amoureux de la duchesse de Châtillon. — Voy. les Mémoires de Lenet, année 1650.

connoissois de longue main et qui étoit une manière de coq de paroisse et d'accommodeur de querelles. Je débutai par lui dire que, ne trouvant pas d'occasion de servir les princes, j'étois venu passer mon temps en ce pays-là, en attendant quelque conjoncture favorable. Il me répondit qu'il nous falloit bien divertir, et que, de son côté, il y contribueroit de tout son pouvoir. J'avois remarqué qu'il n'aimoit pas trop le prince et peut-être ne savoit-il pas pourquoi, mais qu'il haïssoit fort le Mazarin et peut-être n'en avoit-il pas plus de raison. Insensiblement je l'attendris sur les malheurs de ce grand prince de Condé, qui avoit fait de si belles actions, de sorte qu'en moins de quinze jours, je le mis en état de monter à cheval avec tous ses amis pour son service, et qu'ensuite il s'engagea si avant dans ce parti qu'il lui en coûta la vie.

Je mandois de temps en temps au duc de Nemours le progrès que je faisois en ce pays-là, et lui me donnoit avis de ce qu'il apprenoit du côté de la cour. Enfin il me manda que je pouvois m'avancer du côté de Montargis avec ma noblesse et que j'aurois bientôt de ses nouvelles. Nous montâmes donc à cheval, Chanlost et moi, avec près de cent gentilshommes, et nous vînmes le premier jour loger à Sens, où l'archevêque (1), de la maison de Gondrin, qui étoit de notre parti, parce qu'il étoit amoureux d'Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon, aussi bien que le duc de Nemours; où cet archevêque, dis-je, nous traita magnifiquement, et le lendemain nous allâmes loger à un village, sur la rivière de Loing, appelé Dourdines. Après y avoir attendu trois jours des nouvelles du duc de Nemours, il me manda que les princes avoient été transférés à Marcoussy, avec tant de troupes, qu'il n'avoit pas jugé à propos de paroître. Je remerciai la noblesse, et

(1) Louis Henri de Gondrin occupa le siége de Sens de 1646 à 1674.

chacun se retira chez soi. Mais avant que de nous séparer, je proposai de faire une union entre nous pour la liberté des princes : ils y consentirent, et on en fit deux originaux signés de tout ce qu'il y avoit de gentilshommes; Chanlost en garda l'un et moi l'autre.

Je m'en retournai à Paris, pour conférer avec le duc de Nemours des moyens de servir les princes. Je n'avois que Launay-Lyais avec moi, parce que je ne me fiois qu'à lui. Je n'avois garde de loger au Temple; le grand prieur et ma femme y étant, je n'aurois pu n'y être pas découvert; mais j'allai loger sous un nom bizarre dans le quartier de Sainte-Geneviève où je tombai malade. Le duc de Nemours me venoit voir en chaise sans livrée, et ma femme de même. Au bout de huit ou dix jours, ayant eu avis qu'on me cherchoit pour m'arrêter, je résolus de partir, quoique j'eusse une fièvre tierce. Ma femme ne me voulut point quitter en cet état, et nous étant mis dans son carrosse, nous nous en allâmes à l'abbaye de Ferrières, près de Montargis, chez l'évêque de Chalon, mon oncle, qui n'y étoit pas; mais avant que de partir de Paris, il m'arriva une chose qui me fit grand' peur. Je dis au maître de mon logis qu'il m'apportât ses parties; il me présenta un papier en tête duquel il y avoit : *Mémoire de la dépense qu'a faite monsieur le comte de Bussy chez moi.* Je parus fort surpris en voyant ce papier. « Ne craignez rien, monsieur, me dit l'hôte, j'ai mis cela pour vous montrer que je savois qui vous étiez; mais je vous assure que c'est comme si je ne le savois pas. — Oh! je le crois, lui dis-je, monsieur; il n'y a jamais de hasard avec des gens d'honneur. » J'eusse pourtant voulu être à cent lieues de là et avoir payé au double. On peut bien croire que je ne lui rabattis rien, et je ne doute pas que le drôle ne m'eût fait voir qu'il me connoissoit, pour me faire entendre qu'il ne falloit pas que je disputasse avec lui, car je n'ai jamais vu un hôte si cher. Cependant je lui fus obligé de ce qu'il ne

m'avoit pas démandé davantage, car je lui aurois donné librement tout ce qu'il m'en auroit coûté pour me racheter de prison. Après avoir été dix jours à Ferrières, on me dit qu'il n'y faisoit pas sûr pour moi, de sorte que ma femme s'en retourna à Paris et moi à Châtillon, auprès de la princesse douairière de Condé, attendre quelque occasion de servir les princes. J'eus encore là quelques accès de ma fièvre tierce, et en me quittant elle me laissa une langueur extraordinaire.

Au bout de six semaines, je reçus des nouvelles de Bussy, que Diane de Cugnac, ma mère, fille de François de Cugnac, marquis de Dampierre, chevalier des ordres du roi, venoit d'y mourir et que ma présence y étoit fort nécessaire. Je résolus d'y aller mettre ordre à mes affaires; mais comme le duc de Vendôme, qui commandoit alors en Bourgogne, étoit fort alerte, je me déguisai. Je pris une perruque noire, je me mis un emplâtre sur un œil, et m'étant ainsi rendu méconnoissable à moi-même, je partis avec Launay-Lyais, lui faisant le maître, et moi portant la valise derrière mon cheval. Après avoir été caché à Bussy trois jours, je m'en allai à Cessy chez l'abbé de Bussy, mon oncle, et lorsque je fus un peu remis de ma maladie, je me rendis à Châtillon où la princesse douairière de Condé mourut le 2 décembre 1650. Après la prise de Bordeaux par le roi, à la fin de l'année 1650, la jeune princesse de Condé eut permission de Sa Majesté de se retirer à Montrond, qui tenoit encore pour elle, avec le duc d'Enghien, son fils. Pour moi qui, comme je l'ai dit ci-devant, m'étois trouvé engagé malgré moi à servir le prince de Condé pendant sa prison, je partis de Châtillon-sur-Loing le 4 décembre, et je me rendis à Montrond, où la jeune princesse de Condé ne faisoit que d'arriver de Bordeaux. Je la trouvai dans une grande consternation, elle et tous les officiers qui l'avoient suivie; mais ce qui acheva de nous abattre, ce fut la nouvelle du gain de la

bataille de Rethel, par le maréchal du Plessis-Praslin contre le maréchal de Turenne, le 13 décembre. Cependant ce fut la cause de la liberté des princes, parce que le parti qu'on appeloit la *Fronde*, voyant que le gain de cette bataille rendoit le Mazarin trop puissant, détacha le duc d'Orléans des intérêts de la cour, et tous ensemble résolurent de faire sortir les princes de prison et de chasser le cardinal. Celui-ci, qui étoit le maître du Havre, où il avoit fait encore transférer les princes depuis Marcoussy, alla lui-même les mettre en liberté pour s'attirer cette obligation de leur part. Ils lui en surent le gré qu'ils devoient, et pour lui, il sortit de France et se retira en Liége.

1651.

Bussy vend sa charge de lieutenant à Guitaut. — Le prince de Condé se prépare à la guerre contre le roi. — Sa lettre à Bussy qui se déclare contre lui. — Corbinelli à la cour. — Lettres du roi à Bussy. — Tavannes et Condé. — Le maréchal d'Aumont. — Retraite de Tavannes. — Maladie de Bussy. — Lettres du roi. — Bussy en Nivernais.

Les princes étant de retour à Paris au commencement de l'année 1651, je m'y rendis aussitôt. Le prince de Condé me remercia d'abord des services que je lui avois rendus, et me demanda ensuite si je ne voulois pas achever le traité que nous avions fait, Guitaut et moi. Je lui répondis qu'il étoit le maître, mais que s'il remettoit la chose à mon choix, je ne m'en déferois point entre les mains de Guitaut, parce qu'il n'avoit pas voulu être son lieutenant dans son adversité. Le prince me répliqua que Guitaut avoit mieux aimé employer son argent à faire des troupes pour son service, que d'acheter une compagnie qui étoit cassée. Je lui dis que je le priois de trouver bon que je lui remisse ma démission et qu'il donneroit ma charge à qui il lui plairoit. Voyant que ce n'étoit que des

formalités que je lui demandois, il y consentit; et là-dessus il me dit qu'il vouloit ne pas laisser d'avoir soin de ma fortune; que si je souhaitois d'acheter quelque charge à la cour ou une lieutenance de roi en Bourgogne, il m'offroit son crédit et sa bourse. Je le remerciai, et je me retirai content en apparence, mais au fond enragé de ce qu'après l'avoir servi comme s'il m'y eût bien obligé, il n'attendoit pas au moins quelque temps à me faire la proposition qu'il me fit.

Au bout de huit jours, il m'envoya Lenet me proposer de recevoir pour le payement de sa lieutenance dix mille écus comptant et de prendre sa promesse pour les vingt mille livres restantes, payables dans deux mois. Je trouvai si étrange qu'après m'avoir offert sa bourse pour acheter une charge, il me demandât crédit pour une partie du payement de la mienne, que je dis à Lenet que je ne donnerois point ma démission, et qu'il prît d'autorité la charge s'il vouloit. Lenet m'ayant laissé jeter tout mon feu sur l'heure, me revint trouver deux jours après, et me représenta que mon dépit me coûteroit cinquante mille livres si je n'y prenois garde; qu'il approuveroit mon ressentiment s'il me pouvoit servir de quelque chose, mais que le prince étoit le maître de la cour, et que quand il m'auroit fait une injustice, le roi, contre qui je venois de porter les armes, ne me la feroit pas réparer, quand même il seroit en état de le faire. Je me laissai persuader à ces raisons, et je reçus, en donnant ma démission, dix mille écus comptant et une obligation du prince de vingt mille livres. Peu de temps après, je me retirai chez moi où le chagrin me donna une fièvre lente qui me dura longtemps.

Le 7 septembre suivant, le roi ayant été déclaré majeur, le prince ne trouva plus de sûreté pour lui à Paris; il se retira à Saint-Maur et de là à Montrond. Comme il jugea bien qu'il seroit suivi, il se prépara à la guerre et commença par avertir ses amis et ses serviteurs. Il me

compta parmi eux, à la vérité un peu légèrement, et, pour cet effet, il m'envoya un valet de pied avec ce billet :

Je supplie M. le comte de Bussy de se rendre ici le plus tôt qu'il lui sera possible, où il trouvera ma sœur, mon frère et M. le duc de Nemours, auxquels il prendra toute créance comme à moi-même, et je lui serai tout à fait obligé.

A Montrond, ce 15 septembre 1651.

LOUIS DE BOURBON.

J'avois toujours fort aimé ce prince, jusqu'à ce qu'il se fût refroidi pour moi et qu'il m'eût préféré un petit garçon sans naissance (1). Il est vrai qu'alors je m'en étois absolument détaché ; mais le voyant revenir à moi avec des honnêtetés, son mérite et son malheur me touchèrent, et réchauffant dans mon cœur la tendresse qu'il y avoit eu autrefois pour lui me mirent en d'étranges perplexités. J'examinai d'un côté les raisons que j'avois de me plaindre du prince ; ce que je devois au roi, non-seulement comme son sujet, mais encore comme un de ses lieutenants de roi de province, engagé par serment ; que c'étoit ici une rencontre propre à me raccrocher à la cour, si je savois la bien ménager. Cependant le grand fonds d'estime et d'amitié que j'avois pour le prince, joint à la pitié que j'ai d'ordinaire des malheureux, l'eût emporté sur toute autre considération, si Dieu, que j'avois prié d'abord de m'inspirer ce que j'avois à faire, ne m'eût fait prendre garde à une bagatelle, qui me fit tout d'un coup changer du blanc au noir. Je m'allai apercevoir que le billet du prince n'étoit que signé de sa main, et écrit de celle de Lenet. Cela me fit faire réflexion qu'il ne m'avoit écrit qu'à la sollicitation de celui-ci, qu'il n'y auroit pas songé sans lui, et que la prière qu'il me faisoit venoit plutôt de sa politique

(1) Guitaut. Voy. plus haut, p. 159.

que de son cœur. Je ne balançai pas davantage, et à l'instant je renvoyai son valet de pied sans réponse.

C'est la seule fois que je me suis trouvé engagé contre le service du roi; et non-seulement je proteste que ce sera la dernière, mais je conseille encore à mon fils et à tous mes amis de n'avoir jamais d'autre attachement qu'à Sa Majesté; car, outre le devoir qui doit être notre première règle, le plus grand prince particulier ne sauroit, en toute sa vie, faire la fortune que d'un homme de qualité tout au plus; encore est-ce une fortune bornée. Ce n'est pas que j'aie été plus heureux d'un côté que d'autre; mais enfin la charge de mestre de camp général de la cavalerie légère, que j'ai possédée treize ans, est un poste à quoi les favoris des princes du sang ne sauroient parvenir.

Aussitôt que le valet de pied du prince fut parti, j'écrivis au roi et à la reine sa mère; et, avec les assurances que je leur donnai de ma fidélité, je leur envoyai le billet du prince. Je chargeai de cette dépêche Corbinelli (1), gentilhomme d'esprit et de mérite, originaire de Florence, que le malheur de son père, engagé d'amitié avec le maréchal d'Ancre, avoit laissé sans biens et que j'avois été assez heureux pour attacher auprès de moi. Il alla droit à Paris, y croyant rencontrer la cour; mais elle en étoit déjà partie pour suivre le prince de Condé en Berry, de sorte qu'il fut longtemps sans la rejoindre. Cependant le roi apprit qu'il n'y avoit personne pour commander en Nivernois, que le voisinage de Montrond rendoit une province considérable; et sur ce qu'on rendit peut-être ma fidélité suspecte à Sa Majesté, elle me fit l'honneur de m'écrire cette lettre :

Monsieur de Bussy-Rabutin, ayant à vous faire entendre

---

(1) C'est celui qui figure si souvent dans la correspondance de Bussy et dans celle de madame de Sévigné. Il mourut à Paris en 1716.

mes intentions sur aucunes affaires importantes à mon service, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'incontinent après l'avoir reçue, vous ayez à partir pour vous rendre près de moi le plus tôt qu'il vous sera possible, pour recevoir mes ordres et mes commandements. Ce que me promettant que vous accomplirez, je ne vous ferai la présente plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde. Écrit à Aubigny, le 6 octobre 1651.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette lettre j'en reçus une de la Vrillière, secrétaire d'État, qui ne disoit rien autre chose.

Pendant que ce paquet venoit d'Aubigny à Nevers, et de Nevers à Chaseu où j'étois alors, Corbinelli joignit la cour à Bourges, et ma dépêche qu'il rendit fit le même effet auprès de leurs majestés qu'auroit fait ma présence. La reine qui, avec sa prudence ordinaire, faisoit valoir en ce temps-là jusques aux moindres avantages du service du roi, son fils, dit publiquement que le prince perdoit tous les jours quelque homme de mérite : que croyant que je fusse toujours dans ses intérêts (quoique je ne fusse plus son lieutenant), il m'avoit écrit et prié de l'aller trouver ; mais que sans lui faire de réponse je venois d'envoyer sa lettre au roi, et après m'avoir donné des louanges, que la politique lui faisoit donner plutôt que la vérité, elle commanda à Corbinelli de m'assurer de son affection et me renvoya le billet du prince.

Il m'apporta avec cela toutes les lettres du roi, ci-après écrites :

Monsieur de Bussy-Rabutin, j'ai eu bien agréable de voir par votre lettre du 11 de ce mois et d'entendre par la bouche du gentilhomme que vous m'avez envoyé, les assurances de votre fidélité et affection à mon service, et la volonté dans laquelle vous êtes de m'en donner des preuves.

De quoi ayant toute satisfaction, j'ai bien voulu vous le témoigner par cette lettre, et vous dire qu'aussitôt que votre santé vous pourra permettre d'agir, vous ayez à vous transporter en ma ville de Nevers et ailleurs en l'étendue de votre charge, pour en faire les fonctions, et pourvoir à tout ce qui regardera mondit service et la sûreté et conservation de mon pays de Nivernois en mon obéissance; me promettant que par la bonne conduite que vous tiendrez présentement vous effacerez la mémoire de celle de l'année passée. C'est à quoi je vous exhorte, et de faire état en ce faisant que je considérerai votre personne aux occasions qui s'offriront de vous gratifier. Cependant, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Bourges le 17 octobre 1651.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette lettre du roi, j'en reçus une de la Vrillière en conformité.

Je reçus encore un paquet du roi dans lequel étoit cette lettre :

Monsieur de Russy-Rabutin, Encore que je vous aie déjà assez fait connoître les sujets de mécontentement que j'ai de mon cousin le prince de Condé, par son éloignement d'auprès de moi sans aucun fondement, et son voyage en Guyenne sans mes ordres et ma permission, et depuis par les levées qu'il fait et fait faire de toutes parts d'hommes et d'argent pour former un parti dans mon royaume contre moi, et que je ne doute pas que vous n'ayez fait ce qui a été de votre pouvoir pour empêcher toutes pratiques et entreprises préjudiciables à mon service et au repos de mes sujets dans l'étendue de votre charge; néanmoins, ayant avis de divers endroits que lesdites levées continuent, que l'on prend les deniers de mes recettes des tailles, taillon, gabelles et autres droits au nom dudit prince de Condé; que l'on met sur pied un grand nombre de gens de guerre sur ses commissions; que le comte de Dougnon, mon lieutenant gé-

néral au gouvernement de Brouage et lieutenant général en la marine, après avoir reçu une infinité de grâces et bienfaits de moi, a été si inconsidéré et si téméraire que de se jeter dans ce parti, et qu'il fait des armements par mer et par terre contre mon autorité et mon service, abusant de la confiance que j'ai eue en sa fidélité, en laquelle sa naissance et mes bienfaits l'obligeoient, lui ayant donné lesdites charges et le commandement dans une place si importante que celle de Brouage; que beaucoup de gens, par foiblesse plutôt que par mauvais dessein, se jettent dans cette faction faute d'en être divertis ou d'être appuyés : j'ai bien voulu vous faire cette lettre pour vous dire que vous ayez à redoubler vos soins pour empêcher qu'aucuns de mes sujets ne prennent les armes ni aucun engagement pour ce parti, et que si quelqu'un est si osé que de contrevenir aux défenses que vous avez dû faire pour cette fin, suivant les ordres que je vous ai adressés, vous le fassiez arrêter et punir exemplairement selon la rigueur des ordonnances. Que s'il se faisoit quelques levées de deniers ou quelques assemblées de gens sans mes commissions et mes ordres, vous ayez aussi à vous y opposer et employer la force de la noblesse et des communes, et les prévôts des maréchaux pour dissiper toutes assemblées et en faire punir les coupables. Et j'espère, Dieu aidant, que par mes soins et de ceux qui commandent pour moi dans mes provinces, chacun connoissant les pernicieuses entreprises que l'on fait contre moi et mon service, elles n'auront aucun progrès. Sur quoi je désire que vous fassiez savoir comme dans cette province et dans celles qui en sont voisines, que toute la noblesse et le peuple sont dans une parfaite obéissance et me rendent tous les jours des preuves de leur fidélité ; que depuis que je suis par deçà, le prince de Condé, la duchesse de Longueville, le duc de Nemours et la cavalerie qu'ils avoient avec eux dans Montrond, s'en sont retirés de nuit et s'en sont allés vers Bordeaux, où ils prétendent unir leurs forces; que cependant je fais état de me porter en personne où il sera besoin pour assurer le repos de mes provinces, et que vers mes frontières de Picardie, de Flandres et d'Artois, mon cousin le sieur d'Aumont, maré-

chal de France, s'oppose aux principales forces des ennemis, en sorte qu'ils ne peuvent rien entreprendre de considérable; et mon cousin, le sieur de la Ferté-Seneterre, maréchal de France, en celles de Champagne et Luxembourg, où il a poussé jusque dans le comté de Namur les troupes espagnoles et celles du prince de Condé qui étoient jointes, leur ayant fait passer quatre rivières avec une extrême épouvante et perte, si bien qu'ils sont à présent hors d'état de nuire de ce côté-là; c'est ce que je vous dirai par cette lettre, priant Dieu qu'il vous ait, monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Bourges, le 17 d'octobre 1651.

Signé : Louis.

Et plus bas, Phelippeaux.

Avec cette lettre du roi, j'en reçus une de la Vrillière en conformité.

Outre toutes ces lettres, Corbinelli me rapporta un paquet de Brienne, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, dans lequel il y avoit un brevet de maréchal de camp pour moi et la lettre de service. Je ne les avois pas demandés, mais la cour qui prodiguoit alors ses grâces pouvoit bien me faire cette justice.

Tout ce que le roi me mandoit dans ses dépêches sur la retraite précipitée du prince de Condé étoit une politique : Sa Majesté vouloit que je fisse savoir aux villes de mon gouvernement l'avantage qu'il disoit avoir eu sur les ennemis, afin de retenir dans le devoir, par les bons succès, les peuples qui étoient fort disposés à la révolte. J'exécutai donc ses ordres, et cependant la vérité m'oblige à dire ici comment Tavannes, qui commandoit les troupes du prince, se retira de l'armée du roi et les conduisit à Stenay, place dont le prince avoit alors le gouvernement.

Lorsque ce prince sortit de prison, il donna des gouvernements qu'il tenoit pour le roi à une partie de ceux qui l'avoient servi. Tavannes n'en eut point, ce qui le mécontenta fort, et avec raison : car il étoit lieutenant de ses

gendarmes, qui étoit la première charge de sa maison, et il avoit toujours commandé toutes ses troupes (1). Ce traitement l'obligea de vouloir quitter le prince aussitôt que ses gouvernements furent distribués. Il consulta là-dessus le duc de Tresme, son beau-père, qui l'en dissuada, lui disant qu'il falloit qu'il quittât, mais qu'il étoit besoin de faire avec dextérité ce pas-là qui étoit un peu délicat, et que si le prince étoit mal satisfait de lui il pouvoit lui faire perdre sa charge; que puisqu'il avoit fait de grandes dépenses, il falloit qu'il essayât d'en retirer quelque chose; que pour cela il feroit bien de s'en aller passer l'hiver chez lui, et qu'au retour il demanderoit au prince de se défaire de sa charge. Tavannes résolut de suivre ce conseil et commença par demander au prince permission d'aller chez lui, où il n'avoit, lui dit-il, encore de sa vie passé huit jours de suite. Le prince fut surpris de cette demande et pria Tavannes d'attendre encore quinze jours : les quinze jours passés, il lui en redemanda autant et il l'amusa trois mois durant ainsi, à la fin desquels Tavannes le pressant sur ce qu'il n'avoit plus de quoi subsister à Paris, le prince consentit à son départ : mais il le pria de demeurer quinze jours à Milly, en Gâtinois (qui étoit une terre à quatorze lieues de Paris qui lui appartenoit alors), lui disant que s'il n'avoit de ses nouvelles pendant ce temps-là il pourroit passer outre et s'en aller chez lui. Quatre jours après que Tavannes fut arrivé à Milly, le prince lui envoya un gentilhomme par lequel il lui manda de le venir trouver promptement à Saint-Maur, ce qu'ayant fait, il lui commanda de s'aller mettre à la tête de ses troupes qui étoient pour lors toutes ensemble à Marles, commandées par un maréchal de camp, nommé Folleville.

(1) Tout ce passage se retrouve dans les Mémoires de Tavannes, p. 106-112, 155-162.

Le prince s'étoit retiré à Saint-Maur dans de grandes défiances de la cour qu'on ne l'arrêtât, et cependant le maréchal de Gramont alloit et venoit de la part de la reine pour tâcher d'accommoder les affaires.

Le maréchal de la Motte, qui se trouva à Saint-Maur dans le temps que Tavannes y arriva, et qui savoit les chagrins qu'il avoit eus contre le prince, le tira à part pour lui dire qu'il avoit sujet alors d'en être content, et qu'en lui donnant le commandement de ses troupes il lui mettoit entre les mains tout ce qu'il avoit de plus cher. Tavannes lui répondit qu'il ne songeoit plus à se plaindre et que ce n'en étoit plus le temps. Un moment après, ayant reçu les provisions de lieutenant général des armées du roi des mains du prince, il prit congé de lui et alla prendre son jour dans l'armée du maréchal d'Aumont (1). Le lendemain il alla à Marles, où il trouva les troupes du prince commandées par Folleville. La crainte qu'il eût que s'il en prenoit le commandement, ce maréchal de camp ne se retirât au corps d'armée, et que dans les soupçons qu'on pouvoit prendre des desseins du prince on ne fît emprisonner les principaux officiers et qu'on ne désarmât les troupes : cette appréhension, dis-je, l'obligea de demeurer à Marles sans aucune fonction, au moins apparente, et de commander en secret aux officiers d'aller toujours prendre l'ordre de Folleville, qu'il changeoit pourtant quand il vouloit. Ces troupes demeurèrent deux mois à Marles, sans savoir si le prince s'accommoderoit ou s'il feroit la guerre au roi. Cependant Tavannes étoit fort inquiet de n'être qu'à trois lieues du maréchal d'Aumont. Enfin, le prince lui manda de se retirer avec ses troupes à la Capelle ou à Stenay; mais il ajouta que s'il lui vouloit rendre un grand service il ne joindroit les Espagnols que

(1) Antoine d'Aumont, maréchal de France, mort en 1669.

le plus tard qu'il pourroit. Cet ordre embarrassa fort Tavannes, parce que de Marles à la Capelle (que tenoient alors les Espagnols) il n'y a que quatre lieues, et de Marles à Stenay, qui étoit au prince, il y en a trente-cinq. Cependant Tavannes résolut de hasarder la retraite à Stenay. D'abord il fit arrêter Folleville, de peur qu'il ne donnât avis de sa marche au maréchal d'Aumont; et puis il marcha jour et nuit avec tous ses bagages : il passa au travers des quartiers du régiment de Turenne sans le charger. Lorsqu'il fut sur le bord de la Meuse, à la vue de Stenay, Chamilly qui en étoit gouverneur le pria instamment de ne point passer la rivière, lui disant que s'il le faisoit son gouvernement étoit ruiné. Deux raisons obligèrent Tavannes d'accorder cette prière; l'une, que tous les partis qu'il avoit laissés derrière lui ne lui avoient apporté aucunes nouvelles qu'il fût suivi; et l'autre qu'il falloit conserver le plus qu'il pourroit le gouvernement de Stenay et qu'il auroit toujours assez de temps pour le prendre pour la subsistance de ses troupes. Ainsi Tavannes les logea sur le bord de la Meuse sans la passer, dans des quartiers assez proches les uns des autres, et d'où en sortant elles se trouvoient en bataille. Cette même nuit, il reçut nouvelles par l'un de ses partis qu'il y avoit des troupes à Busancy d'où il étoit délogé ce jour même. Pendant que ce parti lui étoit venu donner cet avis, ces troupes (qui étoient une partie de celles du roi, commandées par Castelnaut la Mauvissière, depuis maréchal de France, et par Beaujeu) avoient toujours marché et n'étoient pas à une lieue de lui. Il mit aussitôt ses troupes en bataille, et cependant ordonna qu'on fît toujours passer la rivière à ses bagages. A la pointe du jour, les troupes du roi ayant paru en bataille, un défilé entre elles et celles du prince, voulurent le passer : mais Tavannes leur ayant laissé passer quatre escadrons, les chargea et les contraignit de repasser en désordre avec perte de quelques gens. Après cela, on demeura bien

quatre heures les uns devant les autres, pendant lequel temps les bagages achevèrent de passer la rivière, et l'infanterie ensuite qui eut de l'eau au-dessus de la ceinture. La cavalerie passa après, une ligne après l'autre, et il demeura seulement trois escadrons sur le bord du défilé. Tavannes avoit logé un régiment d'infanterie dans un lieu appelé Villefranche, qui avoit été autrefois fortifié, et où il y avoit encore de bonnes redoutes qui flanquoient le passage de la rivière; ce qui favorisa fort cette retraite. Quand toute la cavalerie fut passée, ces trois escadrons qui étoient sur le bord du défilé tournèrent tête et passèrent la rivière à toute bride, comme cela se fait toujours en pareilles rencontres, et Tavannes à leur queue, qui faillit à être pris, parce que son cheval s'abattit sous lui dans la rivière. Il n'y eut pas grande perte de part ni d'autre. Après cela, Tavannes ne fit plus de difficulté de joindre les Espagnols qui étoient commandés par don Estevan de Gamarre.

La vérité qui n'est d'aucun parti m'a obligé de m'informer exactement comment ceci s'étoit passé, et ma sincérité m'oblige de le dire.

On voulut blâmer dans le monde le maréchal d'Aumont d'avoir laissé par sa négligence retirer les troupes du prince; mais la vérité est qu'il ne le pouvoit pas empêcher, quand il l'eût voulu. Je dis quand il l'eût voulu, parce que, quoiqu'il fût bon serviteur du roi, je ne sais s'il eût tenu la dernière rigueur au prince: car dans une minorité, les plus fidèles n'ont point de remords de pencher un peu du côté d'un prince du sang, que le ministre veut pousser, et se flattent de la pensée que si le roi étoit majeur les choses n'iroient pas ainsi.

Mais pour revenir à mes affaires, quand Corbinelli arriva à Chaseu, il y avoit cinq jours que j'avois reçu la lettre du roi datée d'Aubigny; et quoique je crusse bien qu'on ne vouloit à la cour autre chose de moi que ce que

Corbinelli y avoit porté de ma part, je n'aurois pas manqué néanmoins de m'y rendre, pour ne laisser aucun doute sur mon sujet, si j'avois été en état de le faire; mais le jour que Corbinelli partit d'auprès de moi, il me prit une fièvre tierce la plus violente du monde, avec des saignements de nez continuels, qui avoient trois ou quatre jours fait désespérer de ma vie. Il me trouva hors de péril à son retour, et les agréables nouvelles qu'il m'apporta me donnèrent de nouvelles forces; mais me sentant encore fort abattu de mon mal, et mes accès étant aussi violents qu'au commencement, je ne me hâtai point de partir pour Nevers. Huit ou dix jours après, je reçus cette lettre du roi.

Monsieur de Bussy-Rabutin,

Ayant été averti combien dans les occurrences présentes il est important à mon service et au repos de mes sujets de Nivernois et Bourbonnois de s'assurer d'un château appelé Rosemond, sis proche la rivière de Loire, entre les villes de Decise et de Nevers, près le port des Bois, appartenant au nommé Givry, bourgeois dudit Nevers et capitaine d'infanterie au régiment de Conti, et aussi d'un autre château appelé la Ferté-Chauderon, sis entre Moulins et Saint-Pierre-le-Moustier, près du bourg appelé Chantenay, sur le grand chemin, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'incontinent après l'avoir reçue, vous ayez à vous saisir desdits châteaux et à mettre dans iceux, si vous le trouvez à propos, dix hommes pour les garder et conserver en mon obéissance, et empêcher ceux qui auroient dessein de s'en emparer contre mondit service; et, me donnant avis de ce que vous aurez fait sur ce sujet, je vous ferai expédier l'ordonnance nécessaire pour la garde desdits châteaux. Cependant, je prierai Dieu qu'il vous ait, monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Bourges, le 21e jour d'octobre 1651.

Signé : Louis.

Et plus bas, Phelippeaux.

Avec cette lettre j'en reçus une du secrétaire d'État la Vrillière en conformité.

Véritablement la crainte que j'eus qu'enfin mes remises ne me fissent soupçonner, et que mes ennemis (dont on ne manque pas à la cour) ne dissent que la maladie que j'alléguois étoit une excuse, pour ne point servir contre le prince, avec lequel ils auroient dit que j'avois toujours eu des engagements, qu'ensuite on ne fît commander quelqu'un dans le Nivernois et que je ne demeurasse sans considération dans les deux partis : cette crainte, dis-je, me fit partir en l'état où j'étois, et je me fis porter en brancard à Nevers. J'y trouvai les esprits fort aliénés du service du roi; et si je n'avois pas tenu la bride un peu haute à ce peuple-là, l'autorité que j'avois entre les mains seroit bientôt tombée dans le mépris. A la vérité je fis toujours aussi bonne mine que si j'avois eu dix mille hommes de troupes réglées sous ma charge, et il est certain que cela me servit, et qui tâte en commandant invite à la désobéissance. Il faut de la justice dans les commandements, mais après cela de la hardiesse. Si je n'en avois usé ainsi dans le Nivernois, les peuples étoient si disposés à la révolte, par la licence qu'ils prennent d'ordinaire dans une longue minorité, que j'aurois perdu les affaires du roi : j'y fus cependant plus de six semaines sans avoir un seul homme de guerre, et quand il m'en vint, ils n'y demeurèrent pas longtemps; mais je puis dire que la hauteur avec laquelle je commandois faisoit croire aux peuples que j'avois des ressources qu'ils ne voyoient pas.

En arrivant à Nevers, j'envoyai prendre les deux châteaux que le roi m'avoit commandé de garder. J'y mis dix hommes dans chacun, et j'ordonnai que leur subsistance se prendroit sur les tailles de l'élection de Nevers, dont je fis donner les ordres par les trésoriers de France de Moulins.

Il y avoit près de deux mois que j'étois dans cette province lorsque je reçus cette lettre du roi :

Monsieur de Bussy-Rabutin,

Vous serez informé, par les relations que je joins à cette lettre, comment les troupes commandées par mon cousin le comte d'Harcourt ont secouru ma ville de Cognac, fait lever le siége à mes ennemis, et la perte qu'ils ont reçue en cette occasion; et, comme elle est de grand éclat et réputation dans la conjoncture présente, ce commencement me promet une bonne issue de mon entreprise. J'espère que Dieu qui l'a voulu conduire me continuera son assistance et sa protection particulière, de quoi je désire que vous donniez part à mes sujets qui sont sous votre charge, afin qu'ils reconnoissent, ainsi que je fais, que cet avantage vient de Dieu, et qu'ils joignent leurs prières et leurs remercîments aux miens. Sur ce, je le prie aussi qu'il vous ait, monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Poitiers, le 18e jour de novembre 1651.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette lettre j'en reçus une en conformité du secrétaire d'État la Vrillière.

Huit jours après je reçus un paquet du roi dans lequel étoient les ordres pour les troupes.

Les troupes qui devoient passer par le Nivernois, c'étoient les régiments de cavalerie de Clève et de Richelieu, de chacun trois compagnies; le régiment de cavalerie étrangère de Trassy, de six compagnies; le régiment de cavalerie du roi, de douze compagnies; le régiment de cavalerie de la reine, de six compagnies; le régiment de cavalerie Renel, de quatre compagnies. Les troupes qui devoient hiverner en Nivernois, furent quatre compagnies de cavalerie du roi et six de cavalerie de la reine.

1652.

Le duc d'Orléans. — Rentrée de Mazarin en France. — Bussy lui écrit. — Lettres du roi, de Mazarin. — Visite de Bussy à Mazarin. — Lettre du roi. — Corbinelli à la cour. — Lettres de Paluau. — Son entrevue avec Bussy. — La Charité. — Lettre de Corbinelli. — Lettres du roi, de Mazarin. — Affaire de Bussy avec Bolacre et Beugne. — Il lève un régiment. — Lettres du duc d'Épernon, de Paluau, du roi. — Bussy et les habitants de la Charité. — Lettres de Paluau, de Baradas, du roi, de le Tellier, de Mazarin. — Lettres de Bussy à Baradas. — Lettres de Baradas. — Le comte de Saint-Géran. — Lettres de Mazarin, de le Tellier, de la Vrillière. — Réponse de Bussy au cardinal. — Lettre de Corbinelli. — Lettres du cardinal, de la Vrillière. — Combat de Bleneau. — Lettres du roi, de Saint-Géran, de Paluau, de le Tellier, de Baradas, de le Tellier, de le Roy, de Corbinelli, du duc d'Orléans et réponses de Bussy. — Villard et le Bosquet-Chavagnac. — Bussy rassemble la noblesse du Nivernais. — Lettres du roi et de Paluau. — Bussy se réunit à Paluau — Tentative de Briord pour secourir Montrond qui capitule. — Lettre du roi. — Bussy à l'armée de Turenne. — Il retourne à la Charité. — Lettres de Mazarin et de Marigny; réponses. — Lettre de Paluau. — Bussy se rend à Bouillon auprès du cardinal. — Lettre du roi.

Si j'ai été d'assez bonne foi pour ne rien cacher jusqu'ici de ma vie passée, il n'y a pas d'apparence que je commence à le faire en l'année 1652. Elle m'est en tout trop honorable pour en supprimer quelque chose.

Il y avoit plus d'un an que le cardinal Mazarin étoit hors de France, lorsque la cour voyant que le prince de Condé, la ville de Paris, le parlement et les peuples en beaucoup d'endroits prenoient, pour prétexte de leur rébellion, la croyance qu'ils avoient, ou qu'ils feignoient d'avoir, du retour de ce ministre, donna un arrêt du conseil d'État contre lui, par lequel le roi déclaroit qu'il ne le vouloit plus rappeler : cependant je ne doutai pas un moment qu'il ne revînt et que l'arrêt n'eût été donné de concert avec lui.

Le duc d'Orléans étoit demeuré à Paris, et la cour étoit fort peu assurée de lui. Elle n'avoit pas laissé dans le temps qu'elle étoit à Bourges de donner un régiment d'infanterie à Langeron qui étoit de sa maison, et ce régiment étoit dans la Charité, dont Langeron étoit gouverneur. Cela m'incommodoit beaucoup : car c'étoit une ville dans mon gouvernement dont je n'étois pas le maître absolu; c'étoit un passage très-considérable dans une guerre civile, et particulièrement Montrond étant assiégé (comme il l'étoit alors par le comte de Paluau, mestre de camp général de la cavalerie légère, et depuis maréchal de Clérambaut). Le duc d'Orléans n'étoit pas encore déclaré, mais il ne s'en falloit guère; et il eût mieux valu pour le service du roi qu'il l'eût été, que d'être en l'état où il étoit : car il entreprenoit mille choses, à quoi on n'osoit s'opposer, de peur de lui donner le prétexte de lever le masque.

Dans ce temps-là, j'appris que le cardinal Mazarin venoit de rentrer en France, qu'il marchoit avec cinq à six mille hommes droit à Poitiers, et même qu'il avoit déjà passé la rivière d'Yonne. Je lui envoyai donc Beauvoir Dunflun en lui écrivant cette lettre :

Monseigneur,

Ayant appris que Votre Éminence alloit trouver le roi, je lui offre mes très-humbles services et deux passages sur la rivière de Loire, Nevers et la Charité, et je la supplie en même temps de croire que de tous ceux qui ont l'honneur d'être au service de Sa Majesté, il n'y en a point à qui je fisse ces offres de si bon cœur qu'à vous, et que je suis plus qu'à personne du monde, Monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

BUSSY-RABUTIN.

A Nevers, ce 8 janvier 1652.

Six jours après avoir écrit cette lettre, je reçus celle-ci du roi :

Monsieur de Bussy-Rabutin,

Ayant su qu'il marche des troupes dans mes provinces sans avoir mes ordres et routes, et voulant empêcher un abus de si grande importance, j'ai fait expédier mon ordonnance de cejourd'hui, par laquelle je défends le passage de ces troupes; et j'ai bien voulu vous l'adresser avec cette lettre, et vous dire que vous ayez à faire publier et exécuter ladite ordonnance selon sa forme et teneur en l'étendue de votre pouvoir; même que vous fassiez assembler et armer la noblesse et les communes du pays pour empêcher le passage des gens de guerre qui marcheront sans ordre, et tout ce qu'ils pourroient entreprendre contre mon service, vous assurant que vous ferez chose qui me sera très-agréable. Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Poitiers, ce 12 janvier 1652.

Signé : Louis.

Et plus bas, Phelippeaux.

Avec cette lettre étoient l'ordonnance du roi en conformité, et une lettre de M. le Tellier, secrétaire d'État.

Deux jours après avoir reçu ce paquet du roi, Beauvoir Dunflun m'apporta cette réponse du cardinal Mazarin.

Monsieur,

Je vous suis sensiblement obligé des offres que vous avez bien voulu me faire par la lettre que ce gentilhomme m'a rendue de votre part : ce sont des marques d'amitié à n'oublier jamais. Je ne manquerai pas, étant à la cour, d'en rendre compte à Leurs Majestés. Cependant, comme j'ai entretenu ce gentilhomme, je me remets à ce qu'il vous dira de plus, et me contente de vous assurer que je suis passionnément, monsieur, votre très-affectionné serviteur,

Le cardinal Mazariny.

A Ozoy, ce 17 janvier 1652.

Cette lettre étoit écrite de sa main et, comme on peut voir, fort honnête. Il chargeoit Beauvoir de me dire qu'il me prioit de le voir à son passage de Gien, lequel il prendroit plutôt que celui de Nevers ou de la Charité, parce qu'il faudroit qu'il fît un trop long chemin et qu'il ruinât trop de pays s'il passoit à une de ces villes : qu'il ne laissoit pas de m'avoir la même obligation que s'il acceptoit mes offres, et mille amitiés ensuite. Mais comme le cardinal arriva le lendemain à Gien, il en étoit reparti avant que Beauvoir m'eût rapporté sa lettre; de sorte que je ne le pus joindre qu'à Vierzon, petite ville du Berri sur la rivière du Cher. Là, je reçus mille assurances de son amitié. Il me dit entre autres choses qu'il ne savoit comment il seroit reçu à la cour, mais que s'il y avoit jamais du crédit, il y paroîtroit à ma fortune. Ce furent ses propres mots. Il me pria fort d'assister Paluau à son blocus de Montrond : je lui répondis que je ne lui ferois pas trop valoir l'assistance que je lui rendrois, parce qu'il étoit mon ami particulier de longue main, mais que Son Éminence pouvoit compter sur moi en toutes choses, comme sur un fidèle ami et serviteur; que je la suppliois aussi de me donner moyen de soutenir l'autorité du roi dans mon gouvernement; de considérer l'état de cette province mal intentionnée comme la plupart des autres; que je n'y avois pas un homme de guerre; que le duc d'Orléans étoit maître de la Charité, poste considérable par le pont sur lequel les troupes de Son Altesse Royale venant à passer sur les rivières de Loire et d'Allier, auroient communication avec les provinces de Berri, Bourbonnois et d'Auvergne, et secourroient Montrond quand il leur plairoit. Le cardinal me promit qu'aussitôt qu'il seroit à la cour, il m'enverroit des ordres pour faire (lever) des troupes; et comme cela demandoit du temps, qu'il me donneroit moyen de me rendre maître de la Charité, si le duc d'Orléans se déclaroit tout à fait; que je gardasse encore des mesures avec ses

troupes, et me confirma, en m'embrassant, les promesses qu'il m'avoit faites d'abord de contribuer à ma fortune.

Le même jour que je fus de retour de ce voyage à Nevers, je reçus cette lettre du roi :

Monsieur de Bussy-Rabutin,

M'ayant été offert par mon cousin le cardinal Mazariny de lever à ses dépens un bon nombre de gens de guerre pour servir dans les occasions présentes, cette offre m'a été fort agréable; ensuite de quoi il a mis ensemble un corps de troupes assez considérable par ses soins, son crédit, et avec beaucoup de dépense, et voyant que je puis m'en servir très-utilement pour empêcher les progrès du prince de Condé qui, non-seulement s'est soulevé en armes contre moi, mais aussi s'est uni aux Espagnols pour envahir mes provinces et détruire mon autorité, ainsi que le contiennent amplement mes lettres de déclaration données le 7 octobre dernier contre le prince de Condé et ses adhérents, lesquelles ont été enregistrées en mes cours de parlement et publiées dans mes provinces; j'ai mandé à mondit cousin le cardinal Mazariny d'amener vers moi ledit corps de troupes, et à mon cousin le sieur d'Hoquincourt, maréchal de France, et à quelques officiers généraux de mes armées, de l'accompagner en sa marche et servir au commandement desdites troupes. Et parce que mondit cousin le cardinal m'a en même temps supplié très-humblement de lui permettre de se justifier des calomnies qui lui ont été imposées, et sur lesquelles il a été donné plusieurs arrêts contre lui et une déclaration confirmatrice d'iceux sans l'avoir ouï, ni observé les formes de la justice, j'ai remis à y pourvoir après que je l'aurai ouï. Et comme je suis bien informé que ledit prince de Condé et ceux qui l'ont suivi, après avoir excité le trouble présent dans l'État, prétendent l'augmenter et prendre avantage du retour de mondit cousin le cardinal Mazariny, pour donner couleur à leurs attentats et essayer de débaucher mes sujets de l'obéissance qu'ils me doivent, je désire que vous ayez à donner part de mes intentions à tous ceux de l'étendue de

votre charge, et que vous preniez très-soigneusement garde, et teniez la main selon votre pouvoir, à ce qu'il ne s'y fasse aucune assemblée, levée ou armement de gens de guerre, ni autre entreprise quelconque au préjudice de mon autorité, de mon service et de la tranquillité publique, me rendant compte de la diligence que vous y aurez apportée et de tout ce qui s'y passera de considérable. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Poitiers, le 14 janvier 1652.

Signé : Louis.

Et plus bas, Phelippeaux.

Avec cette lettre j'en reçus une en conformité du secrétaire d'État la Vrillière, qui m'envoyoit aussi la relation de la défaite de cinq cents chevaux par les troupes du roi.

J'appris dans ce temps-là la déclaration du duc d'Orléans fondée sur le retour en France du cardinal Mazarin. J'envoyai aussitôt ordre aux habitants de la Charité de faire sortir de leur ville le régiment de Langeron. Ils me firent réponse que, comme il y étoit entré par une lettre de cachet, il en falloit une pour le faire sortir. J'eus beau leur représenter qu'en attendant cette lettre, que je m'obligeois de leur faire venir, ils obéissent à mes ordres, puisque j'avois ce caractère, ils s'en excusèrent toujours.

Six jours après je reçus cette lettre du roi :

Monsieur de Bussy-Rabutin,

Désirant que mes sujets aient connoissance de l'arrêt qui a été donné en mon conseil d'État le 18 de ce mois, portant cassation de celui de ma cour de parlement de Paris du 29 décembre dernier, rendu contre mon cousin le cardinal Mazariny, je vous en envoie des copies et vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à le faire publier dans l'étendue de votre charge, et en faire des imprimés pour l'envoyer dans les villes et lieux qui en dépendent, afin que personne n'en puisse prendre cause d'ignorance ; et n'étant

la présente à autre fin, je prierai Dieu qu'il vous ait, monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Poitiers, le 20 de janvier 1652.

Signé : Louis.

Et plus bas ; Phelippeaux.

Avec cette lettre j'en reçus une en conformité du secrétaire d'État la Vrillière.

Dans ce temps-là on me donna avis qu'il y avoit trois cents mousquets dans un couvent de filles à Nevers, dont la sœur de Langeron étoit abbesse, et que ces armes étoient destinées pour le régiment de son frère. Je les fis prendre, et envoyant alors Corbinelli à la Cour, j'en donnai avis au cardinal : par cette dépêche je lui mandai que le régiment d'infanterie de l'Altesse étoit entré dans Cosne, et celui de Languedoc dans Pouilly ; que ces troupes avec le régiment de Langeron faisant contribuer une partie de la province, m'avoient obligé de faire les avances de deux compagnies de cavalerie pour réprimer leurs courses et maintenir l'autorité du roi ; que je suppliois très-humblement Son Éminence de m'envoyer promptement ordre pour la levée de ces deux compagnies en attendant un plus grand secours.

Pendant le voyage de Corbinelli à la cour, je reçus cette lettre du comte de Paluau, par laquelle on jugera de ce que je lui mandois.

A Saint-Amand, ce 4 février, 1652.

Monsieur,

Si les habitants de la Charité vous ont envoyé toutes mes lettres, vous aurez vu comme je les ai fort pressés de se mettre dans leur devoir, ce que je crois qu'ils ne veulent pas faire, et dont vous jugez bien que je suis extrêmement incommodé, car la jalousie de ce passage me donne de grandes inquiétudes, ayant été obligé de séparer mes troupes pour les faire vivre, et pour empêcher qu'elles ne ruinassent en-

tièrement la province. Je crois que la cour prendra d'autres voies pour se rendre maître de la Charité que celle d'une entreprise sur leur ville ; joint que je ne me trouve pas bien en posture de cela. Je ne laisse pas de vous être infiniment obligé des offres que vous me faites : je joindrai cette obligation à l'inclination que j'ai toujours eue pour votre personne et pour votre mérite, et je chercherai sans relâche les occasions de vous témoigner que je suis, monsieur, votre très-humble et très-passionné serviteur,

PALUAU.

Trois jours après je reçus encore cette lettre de lui.

A Saint-Amand, ce 7 février 1652.

Monsieur,

Je vous rends grâces de vos nouvelles : elles sont très-bonnes et se conforment à celles que j'avois de la Charité.

Je vous supplie de continuer à me faire savoir ce que vous apprendrez. Ceux de la Charité ont bonne intention, mais leur incertitude les a mis dans l'impuissance de faire leur devoir ; néanmoins ils ne le croient pas : je les presse de l'exécuter ; les ordres de la cour les y pourront peut-être obliger.

Si j'avois su que Decise eût été du Nivernois, je vous aurois adressé avec joie les ordres pour le régiment de la reine. Comme je leur ai mandé d'assembler les autres quartiers, je crois qu'il ne faudra plus d'autre ordre pour les faire marcher.

Lorsque notre canon sera en état, je vous prie de me le faire savoir, car il ne faut point qu'il parte de Nevers que je ne le mande ; parce que, comme vous savez, il faut avoir toutes les autres choses avant que le canon marche : si j'étois assuré de la Charité je serois en très-grand repos.

On me menace fort du secours ; j'attends avec patience qu'il soit en état. J'ai quatre courriers à la cour qui ne reviennent point : c'est ce qui m'empêche de vous pouvoir mander des nouvelles, et me fait finir, vous assurant que je

suis, monsieur, votre très-humble et très-passionné serviteur,

PALUAU.

J'ai mandé à M. le comte d'Ainay de revenir chez lui.

Le comte d'Ainay avoit été exilé à Nevers, parce qu'on le soupçonnoit d'être dans les intérêts du prince de Condé.

Les inquiétudes où je voyois Paluau sur la Charité, qui étoient les plus raisonnables du monde, m'obligèrent de lui proposer d'aller nous-mêmes en personnes faire un dernier effort pour obliger les habitants, ou de chasser leur garnison en leur offrant notre secours, ou du moins de rompre leur pont. Il y consentit, et nous nous donnâmes rendez-vous au bout du pont le 10 février 1652. Paluau s'y trouva avec trois cents chevaux, et moi avec cinquante gentilshommes. Après beaucoup d'allées et de venues inutiles pour faire chasser le régiment de Langeron, enfin nous obligeâmes les habitants de la Charité à rompre eux-mêmes devant nous deux arches de leur pont, après quoi nous nous retirâmes, lui à Saint-Amand, et moi à Nevers.

Cinq ou six jours après je reçus cette lettre de Corbinelli.

A Saumur, ce 10 février 1652.

Monsieur,

Il y a huit jours que je suis à Saumur, et il n'y en a que quatre que le roi y est arrivé. Je rendis d'abord toutes vos lettres, et je commençai par M. de Manicamp, votre oncle (1).

---

(1) Les habitants de Rethel, en 1650, donnèrent une épée à M. de Manicamp, pour les avoir délivrés de la domination espagnole et s'engagèrent à perpétuité à en donner une *à tous les aînés* de sa maison. « Cette marque d'honneur est plus belle qu'un bâton de maréchal de France, » dit mademoiselle de Scudéry dans l'une de ses lettres imprimées à la suite de la première édition de Tallemant des Réaux.

Je ne puis vous dire la joie qu'il eut de voir votre civilité, et je vis tout net qu'il s'étonna que Madame ne l'avoit pas oublié. Enfin il n'est témoignage d'amitié qu'il n'ait donné pour votre personne. Il prit un mémoire pour Chanchanou, mais il trouva que ce n'étoit pas chose faisable sans le consentement de l'abbesse. Le père Clausel a remué ciel et terre pour trouver jour d'en venir à bout, et je lui ai laissé toute cette affaire sur les bras, pour laquelle il s'est tourmenté comme un diable.

D'abord que le cardinal me vit, il me dit qu'il souhaitoit fort que vous l'aimassiez. Il lut votre lettre, et me dit ensuite qu'il vous feroit réponse et qu'il vouloit que vous fissiez un régiment de cavalerie pour lui. Je lui dis qu'il ne tiendroit qu'à Son Éminence qu'elle n'eût un bon corps sous votre charge. La princesse de Carignan survint qui nous sépara.

J'allai dire à M. de Manicamp le discours du cardinal, ce qui l'obligea à parler à Son Éminence de vous, et de l'assurer plus que jamais de votre fidélité pour sa personne. Il lui répondit qu'il étoit fâché de ne pouvoir trouver un fonds présentement pour votre régiment, et qu'il lui falloit du temps pour cela. Le lendemain, ayant su son inquiétude sur ledit fonds, je lui dis que les tailles en Nivernois étoient encore dues, et que même sur le sel on pouvoit donner des assignations pour ce régiment. Il me répliqua : Plût à Dieu que cela se pût, mais tout cela est destiné pour les rentes sur l'hôtel de ville de Paris, et il seroit d'étrange conséquence de faire des levées de ces deniers-là ; qu'il ne falloit point irriter les rentiers ni contre lui ni contre vous.

Voyant la chose désespérée de ce côté-là, M. de Manicamp, le père Clausel et moi, nous nous mîmes à chercher des fonds ; mais le surintendant est inexorable, à ce qu'on dit, et ce qui nous désespère encore davantage, c'est qu'on ne parle point de son retour de Tours, où se tient le conseil : cela nous obligea tous trois à conclure que pour obliger Son Éminence il lui falloit offrir de prendre des commissions, avec des ordres pour des quartiers d'hiver pour en tirer le profit, comme si les troupes étoient effectivement sur pied. J'en parlai donc

à M. le cardinal, et lui dis que, puisqu'il souhaitoit que vous commandassiez un corps pour lui, vous feriez votre possible pour le mettre sur pied, mais qu'au moins il falloit que Son Éminence vous fît avoir des ordres de quartier d'hiver. Il pensa m'embrasser de joie de l'avoir sorti d'inquiétude, et, sans me répondre, ordonna à Marsac d'aller chez M. le Tellier pour me faire expédier, ce qui fut fait sur-le-champ, c'est-à-dire cet ordre porté. Mais aussitôt que M. le Tellier vit cet ordre pressant, ce fut de me crier miséricorde pour avoir du temps. Il me dit que j'avois fait en habile homme, et que pour des assignations je n'y aurois perdu que mes peines et mon argent. M. le Roy m'a promis prompte expédition, mais l'accablement de ses affaires l'empêche d'accomplir sa promesse; au reste, on a résolu que les régiments ne se feroient plus que de quatre compagnies : je m'obstinai à six, mais M. de Manicamp ne juge pas à propos qu'on les tourmente pour cela, attendu qu'on en peut avoir d'augmentation à loisir.

Hier au soir, M. de Manicamp, parlant au cardinal, apprit de lui qu'il étoit impossible de vous donner la commission de lieutenant général que vous demandiez; que la reine et tout le conseil avoit dit que cela seroit de la dernière conséquence; qu'on ne le pourroit plus refuser au maréchal d'Estrées, comme on vouloit faire, qui le demandoit instamment pour le marquis de Cœuvres, ni à M. de Cominges, qui faisoit rage pour la même chose; que, cependant, tous les deux étoient alors fort considérables : le marquis de Cœuvres, à cause de Soissons, dont il est gouverneur, que le duc d'Orléans menace d'assiéger, et Cominges à cause du canon, de la poudre et des boulets qu'on veut tirer de son gouvernement de Saumur pour attaquer Angers, où nous allons tête baissée. Je vous assure que la chose est difficile au dernier point, puisqu'on ne vous l'accorde pas. Vous verrez ce que Son Éminence vous en écrira : il parla avant-hier de vous au conseil : M. de Manicamp n'a pu savoir ce que c'est, mais il croit que c'étoit sur le sujet de la Charité. Enfin, monsieur, soyez persuadé, s'il vous plaît, que M. le cardinal veut que vous l'aimiez, et qu'il fera toujours ce qui sera faisable pour

vous : il a publié hautement que vous l'aviez obligé de si bonne grâce sans qu'il eût jamais rien fait pour vous, qu'il seroit bien ingrat s'il en demeuroit en reste. Le père Clausel m'a dit le savoir de bonne part, et qu'après que vous l'eûtes quitté à Vierzon il fut fort longtemps à ne s'entretenir que de vous.

Aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, faites-moi la grâce d'écrire un mot de remercîment à Marsac : il a fait avec ardeur tout ce que j'ai voulu pour votre service. Au bas de votre lettre, priez-le de remercier Champfleury de son amitié ; ils vous estiment tous deux infiniment, et je juge par là qu'ils copient leur maître. Je vous dirai d'autres circonstances que vous serez bien aise de savoir.

Je pensé que c'est vous avoir parlé de vos appointements que de vous avoir dit l'absence du surintendant. En passant à Tours, je lui donnerai une attaque ; mais les plus habiles disent que ce sera en vain, et que si vous pouviez vous faire payer sans ordonnance, vous leur épargneriez et à vous la peine du refus.

On meurt de faim ici ; on n'a pas un sou ; et depuis la reine jusqu'aux moindres gens on ne fait qu'emprunter. Voyez si vos appointements sont prêts.

M. de Manicamp m'a dit que les troupes du duc d'Orléans vous iront visiter : il vous conseille d'être bien sur vos gardes et de vous servir de tous les moyens que vous pourrez pour vous défendre ; elles vont secourir Montrond.

On dit ici que M. de Chabot veut danser dans le château d'Angers : il menace les habitants de la ville de leur dernière ruine s'ils ouvrent les portes au roi ; de sorte que les maréchaux des logis ont été refusés. Cependant les principaux de la ville sont bien intentionnés. Le présidial est ici, qui assure Son Éminence que dans peu on sera maître de la ville.

Orléans, dit-on, a chassé le marquis de Sourdis : on y crie : Vive le roi ; cependant on s'attend à une cruelle guerre.

Le roi aime fort M. le cardinal, M. de Manchini son neveu, et M. de Turenne ; ils jouent incessamment ensemble. Les

choses sont fort dans l'incertitude. M. le Prince est malade, à ce qu'on dit. M. de Châteauneuf s'est retiré. M. le cardinal a écrit au clergé pour l'intéresser dans sa cause sur les arrêts du parlement donnés contre lui : on vient de toutes parts lui offrir ses services ; il gouverne toujours comme auparavant.

Le maréchal d'Hoquincourt s'en va dans son gouvernement, M. de Manicamp dans le sien ; M. Servien est rentré dans les affaires depuis deux jours : il va au conseil. M. le Tellier est plus doux qu'auparavant. Je n'en puis plus d'envie de dormir ; il est deux heures après minuit ; nous avons vu le bal, qui a fini il y a une heure.

Pour l'affaire des troupes de Decise et des autres garnisons, j'en ai parlé à M. de la Vrillière ; si je n'avois point d'affaire de plus grande conséquence chez M. le Roy, je m'y emploierois ; mais c'est tout ce que je pourrai faire que de l'obliger à m'expédier. Tâchez, s'il vous plaît, monsieur, je vous en supplie, de les disposer à cela. Je ne laisserai pas d'en tirer quelques estocades quand j'aurai mon compte, mais, par la mort, ce sont d'étranges gens que les ministres subalternes.

On dit que j'ai fait miracle d'en avoir tant fait en quatre jours : il y en a, à ce que dit le père Clausel, qui n'en ont pu faire autant en six mois ; car le cardinal est inaccessible, et les ministres ont toujours été accablés d'écritures. Il est vrai que c'est tout ce qu'ils peuvent faire pour les gens ; quand il n'y a pas un quart d'écu à l'épargne, chacun au moins veut du papier. Adieu, monsieur, je commence à rêver.

CORBINELLI.

Le lendemain que ma lettre a été écrite, j'ai trouvé que le courrier ne partoit pas sitôt, et cependant il m'est arrivé d'autres choses à vous dire.

La première est que M. le cardinal m'a envoyé chercher pour me donner avis que les troupes du duc d'Orléans marchoient à vous. Il m'a demandé si vous aviez beaucoup d'amis qui vous assisteroient. Je lui ai dit que oui, et que vous n'ou-

blierez rien pour son service et pour votre devoir. Il m'a dit que vous deviez avoir reçu ordre pour la Charité, et de vous bien entendre avec M. de Paluau. Il m'a dit que vous auriez bientôt les expéditions pour votre régiment, à quoi je m'écriai que Langlée avoit eu tort de dire à M. le Tellier que je me contenterois de simples commissions. « Vous savez, lui ai-je dit, Monseigneur, si cela est ainsi. — Non, m'a-t-il répondu, et je ne le voudrois pas. J'ai ordonné qu'on vous délivrât les ordres que vous demandiez, et même tous les lieux d'assemblée que vous voudriez », ajoutant : « M. de Bussy peut faire un corps de cela, et si, après, il y a jour de lui faire toucher de l'argent, il en aura. » A quoi je répliquai que vous feriez tout votre possible pour son service, mais que s'il vouloit vous donner des commissions sur les tailles du Nivernois, vous mettriez sur pied un corps de dix cornettes avant la fin du quartier d'hiver. Il me répondit encore qu'il n'oseroit; cependant qu'il en alloit parler à M. Colbert : et en même temps il l'a envoyé chercher partout inutilement; c'est pourquoi le courrier part sans que je vous puisse dire si nous aurons des assignations ou seulement des ordres de quartier d'hiver.

CORBINELLI.

Dans ce temps-là, je reçus plusieurs dépêches consécutives du roi, par lesquelles il m'ordonnoit d'aller au-devant des troupes qu'il avoit en Bourgogne, d'en prendre le commandement, et de les conduire vers la Charité où je trouverois des ordres sur ce que j'aurois à faire.

Par une autre de ces dépêches, le roi m'informoit de la marche du duc de Nemours qui s'acheminoit du côté de Paris à la tête d'une armée espagnole, et il m'ordonnoit de convoquer l'arrière-ban dans l'étendue de mon gouvernement et de le faire tenir prêt à marcher. Je reçus avec cela des lettres en conformité des secrétaires d'État le Tellier et la Vrillière.

Deux jours après je reçus cette lettre du roi :

Monsieur le comte de Bussy-Rabutin,

Ayant résolu de faire venir vers la rivière de Loire la plus grande partie de mes troupes que j'ai présentement en Bourgogne, je donne ordre à mon oncle le duc d'Épernon de faire marcher mon régiment de Navarre et ceux d'Uxelles, de Carignan et de Ville-Infanterie, de Cœuvres et du Plessis-Praslin cavalerie, jusqu'aux environs d'Avalon; et ayant considéré qu'il seroit à propos d'employer une personne de confiance et d'autorité convenable pour les aller recevoir et les faire avancer et vivre en bon ordre, je vous ai choisi pour cet effet, et j'ai bien voulu vous faire cette lettre pour vous dire que sitôt que vous aurez avis de mondit oncle, ou de quelque officier général qui se chargera du commandement et de la conduite desdites troupes, du temps auquel elles arriveront près d'Avalon, vous ayez à vous y rendre pour en prendre le commandement et les faire acheminer suivant mes routes jusque vers la Charité, où arrivant vous recevrez mes ordres de ce que vous aurez à faire, vous recommandant de tenir la main à ce que les vivres nécessaires soient fournis par étapes aux présents et effectifs desdites troupes, et à ce qu'elles marchent incessamment au rendez-vous porté par mesdites routes, et qu'elles vivent en si bon ordre que mes sujets n'en puissent recevoir d'oppression, vous assurant que les soins que vous prendrez de l'exécution de ce qui est en cela de ma volonté, me seront en particulière considération. Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le comte de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Saumur, le 12 février 1652.

Signé : Louis.

Et plus bas, le Tellier.

Avec cette lettre, j'en reçus une en conformité de M. le Tellier, secrétaire d'État.

Le lendemain je reçus cette lettre du roi.

Monsieur de Bussy-Rabutin,

Ayant eu avis que le duc de Nemours, qui a suivi le prince de Condé et a été envoyé par lui en Flandres pour traiter avec les ennemis déclarés de cette couronne, doit entrer au premier jour dans mon royaume à la tête d'une armée espagnole pour essayer de troubler mon État et ruiner mon autorité et sujets, par le désordre et ravage que ses troupes prétendent faire dans mes provinces; présumant qu'ils se peuvent avancer jusqu'au milieu de mon royaume, tandis que je suis nécessairement occupé par deçà à y remettre le calme et à empêcher les mauvais effets des factions que l'on a commencé d'y former contre mon service; bien que j'espère qu'avec l'assistance de Dieu et la puissance qu'il a mise en mes mains, je pourrai bien arrêter les progrès de mes ennemis et les entreprises des rebelles; néanmoins, comme pour résister à un mal si pressant, et dont le cours pourroit endommager plusieurs provinces s'il n'y étoit promptement remédié, j'ai estimé que la meilleure et plus considérable force étoit celle de ma noblesse, qui non-seulement par l'intérêt qu'elle doit prendre au maintien de mon autorité et de mon État, mais par sa générosité accoutumée, ne peut manquer à me servir en cette occasion, comme elle a fait les rois mes prédécesseurs, dans toutes celles qui se sont présentées pour la conservation du royaume, j'ai résolu de l'employer sur cette occurrence, et j'ai bien voulu vous faire cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous ayez à faire avertir tous les gentilshommes de l'étendue de votre charge de se tenir prêts et en bon état d'armes et de chevaux, pour marcher avec vous et se rendre auprès de moi au premier ordre qu'ils en recevront de vous, en suite de celui que je vous donnerai en peu de jours, et que vous les assuriez tous qu'ils ne sauroient rendre une preuve de leur zèle et fidélité que je considère davantage, qu'en venant me servir en bon état, et aussitôt qu'il leur sera ordonné. Et me promettant que vous n'omettrez rien de votre part pour me servir utilement avec tous ceux de la province où vous commandez; je ne vous en dirai pas davantage, que pour vous

assurer que vous ferez chose qui me sera très-agréable. Sur ce, je prierai Dieu qu'il vous ait, monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Saumur, ce 13 février 1652.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette lettre j'en reçus une en conformité du secrétaire d'État, qui m'envoyoit encore un arrêt du conseil d'État, par lequel le roi cassoit l'arrêt de surséance du parlement de Paris du 12 janvier 1652, donné sur les lettres de déclaration de Sa Majesté contre le prince de Condé.

Quand je ne dis rien sur tous les ordres que je reçois c'est une marque que je les exécute, et quand je ne les exécute pas, ou que je n'en fais qu'une partie, j'en dis les raisons.

Le lendemain du jour que je reçus la dépêche du roi, par le même secrétaire d'État, je reçus une autre lettre du roi écrite de Saumur, le 14 février, contre-signée le Tellier, qui étoit le *duplicata* de la lettre du 12, pour aller recevoir à Avalon les troupes de Bourgogne.

Par le même courrier, je reçus cette lettre du cardinal Mazarin, écrite de sa main, avec des ordres du roi.

Monsieur,

Vous trouverez ci-joints les ordres du roi que vous désirez pour les deux personnes qui traversent le bien de son service en vos quartiers. On vous envoie les commissions et les autres expéditions pour les deux compagnies de cavalerie que vous avez levées. Leurs Majestés ont été bien aises que vous ayez fait arrêter les armes qu'on menoit à la Charité, et si vous pouviez en attraper encore d'autres, elles se loueront d'autant plus de votre affection et de vos soins; surtout elles désirent que vous en ayez un tout particulier pour ce qui regarde la Charité, et de donner à M. de Paluau le plus d'as-

sistance qu'il vous sera possible. Je vous en conjure aussi, et de croire que je correspondrai de sorte à l'amitié que vous me témoignez, que vous connoîtrez que je sais l'estimer au point qu'elle mérite, et que je suis véritablement, monsieur, votre très-affectionné serviteur,

Le Cardinal MAZARINY.

A Saumur, ce 14 février 1652.

Et à la marge : Vous m'obligerez de considérer une prière que ce gentilhomme vous fera de ma part touchant les trois cents mousquets que vous avez pris ; c'est pour le régiment de M. de Mercœur : je tâcherai de vous en faire récompenser d'ailleurs.

Ces ordres du roi que le cardinal m'envoyoit, étoient deux lettres de cachet que j'avois demandées ; l'une, pour chasser Bolacre, lieutenant général de Nevers, qui avoit été assez fou pour me proposer d'entrer dans les intérêts du duc d'Orléans, et duquel j'avois tiré le secret en feignant d'écouter ses propositions ; et l'autre, pour chasser Beugne, procureur du roi de Saint-Pierre-le-Moustier, qui m'avoit parlé insolemment.

Lorsque j'eus reçu cette dépêche, j'envoyai chercher le lieutenant général ; mais ayant eu avis de ce que je lui voulois dire, il se cacha deux jours durant, pendant lesquels il ne daigna me faire parler par personne, songeant plutôt à éviter de recevoir l'ordre qu'à m'adoucir par ses soumissions. Enfin je le trouvai, et je l'envoyai à Riom, en Auvergne, suivant l'intention de Sa Majesté.

Pour le procureur du roi, aussitôt qu'il sut que j'avois une lettre de cachet pour lui il me vint trouver, et me dit que l'ayant appris il me venoit assurer que je n'avois pas besoin de lettre du roi pour l'obliger de m'obéir, et qu'il avoit tant de respect pour ma personne et pour mon caractère que sur le moindre billet de ma part il iroit au bout du monde.

Véritablement les armes me tombèrent des mains. Je lui dis qu'ayant demandé justice au roi de lui, pour m'avoir manqué de respect, je le trouvois si bien revenu dans son devoir, que j'oubliois le passé et qu'il ne partiroit point de chez lui. Là-dessus je jettai au feu, devant lui, la lettre que j'avois pour le chasser, et après l'avoir embrassé et avoir reçu de lui des protestations d'une reconnoissance éternelle, il s'en retourna dans sa maison.

Parcere subjectis et debellare superbos (1),

Je fus bien aise d'avoir eu ces deux exemples à donner de douceur et de sévérité, pour apprendre au public ce qu'il devoit attendre de mon gouvernement.

Je reçus alors la commission pour lever un régiment de cavalerie sous mon nom : elle est du 12 février 1652.

Je devois faire mettre ce régiment sous le nom du cardinal, comme il m'étoit facile, et prendre seulement une commission de mestre de camp sous lui, cela m'auroit encore plus attaché à Son Éminence et l'auroit plus intéressé dans ma fortune : mais je n'y songeai pas, et je crus qu'après les assurances d'amitié qu'il m'avoit données, faisant fort bien mon devoir, comme je le voulois toujours faire, je ne pouvois jamais manquer de m'avancer et d'aller à tout. Cependant cela ne suffisoit pas; il me falloit encore prendre d'autres précautions; et si on m'avoit vu si étroitement attaché à lui, on n'auroit osé entreprendre de me rendre de mauvais offices; et quand on l'auroit voulu tenter, les entrées que cet attachement m'auroit données auprès de lui m'auroient donné les moyens de les détruire.

Le même jour que je reçus cette commission, j'écrivis

---

(1) Pardonner à ceux qui se soumettent et vaincre ceux qui résistent. (*Æneid.*, liv. VI, v. 853.)

encore aux habitants de la Charité que je leur ordonnois de faire sortir le régiment de Langeron de leur ville, ou que je les châtierois de leur désobéissance. Ils me vinrent trouver le lendemain à Nevers, et toute la substance de leur discours fut qu'ils n'étoient pas les maîtres. Je leur répondis que je savois bien ce que j'en devois croire, et je les renvoyai.

Ils ne furent pas sortis d'auprès de moi que je montai à cheval pour aller à Avalon recevoir les troupes de Bourgogne. J'y trouvai une lettre du roi, qui étoit encore un *duplicata* de celle du 14 février que m'envoyoit Bernard de Nogaret, duc d'Épernon, en m'écrivant cette lettre.

Monsieur,

Je vous envoie une lettre du roi que j'ai reçue pour vous, par laquelle vous connoîtrez comme l'intention de Sa Majesté est que je fasse marcher vers le Nivernois la plupart des troupes qui sont en cette province, pour aller sous votre conduite où Sa Majesté leur ordonne; et comme je suis obligé pour son service de retenir le régiment de Navarre et celui de cavalerie de Cœuvres, afin d'empêcher les courses et voleries de la garnison de Seurre, de tenir en sûreté les places de son voisinage, de dissiper les levées qu'on projette de faire dans ce gouvernement contre le service du roi, et de m'opposer aux troupes ennemies qui ont déjà commencé à paroître sur la frontière; je donne avis à Sa Majesté que si elle désire, au lieu du régiment de Navarre, joindre celui de Lyonnois aux troupes qu'elle vous donne à conduire, je le ferai marcher aussitôt que j'en aurai reçu ses ordres. J'ai fait cependant expédier les miens pour, suivant ceux que j'ai déjà de Sa Majesté, faire rendre le régiment du Plessis-Praslin à Sainte-Colombe, près Donzy; celui de Carignan à la Chapelle-Saint-André; celui d'Uxelles à Cessy, et celui de Ville à Colmery : le tout près du même lieu de Donzy. La difficulté qu'il y aura d'assembler tous ces

corps, dont les compagnies sont fort dispersées et aux lieux les plus reculés de cette province et dans la Bresse et le Charolois, vous donnera plus de loisir d'attendre leur arrivée, dont nous tâcherons de vous donner des avis plus précis. Obligez-moi, cependant, de croire que je suis aussi passionnément qu'il se peut, monsieur, votre très-affectionné serviteur,

Le duc D'ÉPERNON.

A Dijon, ce 21 février 1652.

Et à la marge : Monsieur, je vous donne avis par avance que le régiment de Carignan pourra arriver le deuxième du mois de mars prochain à la Chapelle-Saint-André. Je garde les originaux des routes pour les remettre entre les mains de ceux qui conduiront les corps, et je vous envoie des copies collationnées, sur lesquelles il vous plaira de faire expédier vos attaches, et me les faire tenir.

Je fis réponse au duc d'Épernon, et en lui envoyant mes attaches, je changeai les ordres donnés à Cessy et à Colmery, qui étoient alors deux terres à moi, et dont Langlée, maréchal des logis général de France, n'étoit pas informé.

Les habitants de la Charité qui avoient cru jusque-là que le bruit des troupes de Bourgogne étoit une nouvelle que j'avois fait courir pour les épouvanter, voyant enfin que c'étoit tout de bon et que cet orage alloit tomber sur eux, me députèrent deux échevins à Avalon, pour me dire qu'ils étoient en état de chasser le régiment de Langeron. Je leur répondis que je n'avois que faire de leur consentement pour celà, que je voyois bien la raison de leur obéissance, mais que je leur apprendrois à m'obéir quand je serois seul, comme quand je serois à la tête d'une armée. Ils s'en retournèrent à la Charité, et moi à Nevers, attendre des nouvelles des troupes de Bourgogne. J'y trouvai ces deux lettres du comte de Paluau.

Monsieur,

Sa Majesté me donne avis qu'elle vous a envoyé ses ordres pour assembler les troupes de Bourgogne à Donzy, et m'ordonne aussi de vous faire savoir ce que vous aurez à faire avec lesdites troupes lorsqu'elles seront assemblées : c'est pourquoi je vous supplie de tout mon cœur de m'avertir en diligence quand elles commenceront à arriver, et de croire que je suis avec passion, monsieur, votre très-humble serviteur,

PALUAU.

A Saint-Amand, ce 24 février 1652.

Monsieur,

Je suis fort étonné de ce que vous ne me marquez point dans votre lettre avoir reçu les ordres du roi pour aller recevoir les troupes à Donzy. Vous verrez bien, par la mienne du 24 de ce mois, que Sa Majesté me fait savoir qu'elle vous a envoyé lesdits ordres. Je vous prie de me faire savoir quand vous les aurez reçus et quand lesdites troupes arriveront, et tenez la chose la plus secrète qu'il vous sera possible. J'ai trois régiments dans le Berri qui me donnent bien de la peine pour leurs logements. Je travaillerai aujourd'hui pour faire ce que vous désirez.

Si je reçois quelques nouvelles de la cour, je vous en ferai part. Cependant je vous assure que personne du monde n'est avec plus de passion que moi, monsieur, votre très-humble serviteur,

PALUAU.

A Saint-Amand, ce 25 février 1652.

Cette lettre répondoit à une que j'avois écrite de Nevers au comte de Paluau, la veille du jour que j'y avois reçu les ordres de la cour. Je lui fis aussitôt réponse qu'après avoir reçu, il y avoit sept ou huit jours, les ordres du roi pour aller recevoir les troupes de Bourgogne à Avalon,

j'étois parti si brusquement que je ne lui en avois pas donné avis; que j'en revenois sans les amener, par les raisons qu'il verroit dans la lettre du duc d'Épernon, dont je lui envoyois copie.

Le lendemain je reçus un paquet de lui, dans lequel il y avoit cette lettre du roi.

Monsieur le comte de Bussy-Rabutin,

Je vous ai mandé qu'en arrivant au rendez-vous de Donzy avec les troupes que je vous ai ordonné d'aller prendre à Avalon, vous recevrez mes ordres de ce que vous aurez à faire, et ayant destiné lesdites troupes pour servir sous le commandement du sieur de Paluau pour un effet important à mon service, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à le joindre au plus tôt avec lesdites troupes au lieu où il vous mandera de les faire avancer, et les mettant sous son commandement, et y agissant en votre charge de maréchal de camp sous ses ordres, si mieux vous n'aimez retourner prendre les fonctions de votre charge en ma province de Nivernois; de quoi me remettant sur vous, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le comte de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Saumur, le 18 février 1652.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette lettre étoit celle-ci du comte de Paluau.

A Saint-Amand, ce 26 février.

Monsieur,

J'ai reçu les ordres de la cour, qui m'obligent à marcher avec la cavalerie droit à Tours pour prendre la tête ou la queue de M. de Beaufort, qui marche vers Angers. Je vous en donne avis, afin que vous preniez soin d'assembler toujours les troupes qui arriveront de Bourgogne à Donzy. Et parce

que le roi m'ordonne d'en prendre le commandement, et vous ordonne aussi, comme vous verrez par le présent ordre que je vous envoie, de vous joindre à moi : je vous fais ces lignes pour vous dire que sitôt que lesdites troupes seront jointes, mon sens est que vous preniez la Charité en attendant que vous ayez d'autres ordres, et que vous preniez au-delà de la Loire les postes les plus avantageux et les plus propres pour soutenir le blocus de Montrond, ayant correspondance avec le maréchal de camp, que je laisserai en ce lieu pour maintenir ce poste et recevoir plusieurs régiments qui ont ordre de venir en ce lieu, et dont quelques-uns sont déjà arrivés.

Comme je vous marque que c'est un service considérable que de prendre la Charité, je vous laisse aussi la liberté d'en user comme il vous plaira, car comme c'est une ville de votre gouvernement, et que la connoissant mieux que moi vous y jugeriez possible plus de difficulté que je ne m'en imagine, je laisse à votre choix de l'attaquer ou de ne l'attaquer pas. Si vous la prenez, il me semble que, tenant garnison dedans, vous pouvez aisément bien loger vos troupes tout du long de la rivière vers le Pas-de-Fer et Pougues, lieux assez proches de Saint-Amand, et postés sur le passage de la rivière, pour y venir en cas de besoin et vous joindre aux troupes qui ont ordre d'y venir ; remettant néanmoins toutes choses à ce que vous jugerez à propos, et vous suppliant de croire que je suis avec passion, monsieur, votre très-humble serviteur,

PALUAU.

Dans ce temps-là, les échevins de la Charité me vinrent donner avis qu'ils avoient chassé le régiment de Langeron. Je m'y en allai aussitôt, et n'y trouvant plus au lieu de leur désobéissance passée qu'une soumission extraordinaire, cela me gagna tellement le cœur que bien loin de les châtier, comme j'avois résolu, je fis dessein de les tenir dans leur devoir par les meilleurs traitements que je leur pourrois faire. En y arrivant je dépêchai Corbinelli au cardinal, et je lui mandai que j'étois enfin dans la Charité.

Deux heures après avoir fait cette dépêche, je reçus cette lettre du comte de Paluau, sans date, mais qui devoit être du 27 février 1652.

Monsieur,

J'apprends par MM. de la Charité qu'ils ont chassé la garnison. Les troupes de Bourgogne ont fort réchauffé leur fidélité ; de quelque façon qu'on en soit le maître, le service du roi en profitera toujours beaucoup, tant pour la sûreté du blocus de Montrond que pour vous donner moyen de bien loger ces troupes, mettant une partie de votre infanterie dans la Charité, et le reste, aussi bien que la cavalerie, le long de la rivière : de cette sorte je vois toutes choses en sûreté.

Je marche à grandes journées pour prendre la tête ou la queue des troupes de M. de Beaufort; et parce que je ne saurois prévoir s'il vous peut tomber sur les bras un secours assez considérable pour vous donner à craindre, étant joint avec les troupes de M. de Baradas, et que même je ne saurois vous rien prescrire au cas que cela arrivât, il est nécessaire que vous vous abouchiez, M. de Baradas et vous, afin qu'agissant de concert, vous puissiez prendre une bonne résolution sur tout ce qui se présentera. Si M. de Canillac arrive, comme la cour me lé mande, avec de la cavalerie, vous vous aboucherez aussi avec lui. Outre que vous prendrez la fourniture du pain pour vos troupes dans la Charité, sachant, comme je sais, qu'il y a beaucoup de blés dans ladite ville, je vous prie de faire arrêter tous lesdits blés ; car je mande à la cour que je vous ai prié de les arrêter pour faire le siége de Montrond. Faites tenir compte de ce que vous prendrez pour le pain des troupes que vous avez, et envoyez un état à MM. Foucaud et Ravot, intendants de cette armée, afin que j'en fasse tenir compte à ceux à qui appartiennent lesdits blés. Je suis, monsieur, votre très-humble serviteur,

PALUAU.

Quand je ne rapporte point mes lettres, c'est que je n'en

ai pas fait de copies, parce que j'étois trop pressé en les écrivant, mais je demeurois presque toujours d'accord de ce qu'on me proposoit, et quand je n'en suis pas convenu, je l'ai expliqué, et j'en ai dit les raisons dans la suite de mes mémoires.

Le lendemain du jour que je reçus cette lettre du comte de Paluau, j'en reçus encore une autre de lui, sans date, qui devoit être du 28 février : et sur cela il faut que je remarque, en passant, qu'il est mal à ceux qui écrivent, même des bagatelles, de ne point dater leurs lettres; mais que c'est une faute considérable à la guerre, et non-seulement de ne pas mettre le lieu et le jour, mais encore l'heure ; c'est en ce métier-là où l'exactitude est de la dernière conséquence.

Monsieur,

Le roi m'ayant ordonné de faire joindre les troupes qui sont venues de Bourgogne à celles que j'ai avec moi, je vous envoie le sieur de la Cour Saint-Fal, aide de camp, pour ce sujet, et vous prie de ne pas perdre un moment de temps à marcher avec lesdites troupes avec le plus de diligence qu'il vous sera possible ; et parce que je marche du côté de Boisgency, je vous envoie une route pour me venir joindre par le chemin le plus court, que je vous prie de suivre autant qu'il vous sera possible, et avec moins de désordre qu'il se pourra. J'ai fait de rigoureux exemples pour les vols de chevaux, qui m'ont si bien réussi que je vous prie d'en faire autant, vous recommandant encore de marcher diligemment, et pour chose de la dernière importance au service de Sa Majesté. Je suis, monsieur, votre très-humble serviteur,

PALUAU.

Et à la marge : Le régiment de Sainte-Maure, infanterie, marchera à votre droite partant de Gien.

Si les équipages de Sainte-Maure ont besoin d'escorte pour vous joindre, je vous prie de leur en donner.

Je fis réponse au comte de Paluau, qu'aussitôt que les troupes de Bourgogne seroient arrivées je les lui mènerois, mais que je n'en avois encore aucunes nouvelles.

Le lendemain, il m'écrivit ce billet avant que d'avoir reçu ma réponse.

A Noyers, ce 1er mars 1652.

Monsieur,

Vous laisserez deux cents hommes d'infanterie de tous les corps dans la Charité, afin que la ville et le passage soient assurés pour le roi, et me croirez tout à vous.

PALUAU.

Cependant j'étois en grande impatience d'avoir nouvelles des troupes de Bourgogne, lorsqu'on me donna avis que le régiment d'infanterie du Plessis-Praslin étoit à la porte de la ville, et un moment après, je vis entrer Massoni, Piémontais, lieutenant-colonel de ce régiment, dans ma chambre, qui me dit qu'il m'avoit envoyé à Nevers, où il me croyoit, un officier à l'ordre. Sur cela, je fis dire aux échevins de faire le logement pour quatre cents hommes, que Massoni m'avoit dit être dans ce régiment, et je montai à cheval pour en aller faire la revue. A mon retour chez moi, j'y trouvai les échevins, et leur ayant demandé si on avoit fait ce que j'avois ordonné, ils me demandèrent l'ordre du roi pour cela. Je fis appeler mon secrétaire, et lui ayant fait écrire un ordre que je signai devant eux, je le leur donnai, en leur disant que c'étoit là l'ordre du roi. Ils me répondirent qu'ils n'avoient accoutumé de loger des troupes que sur des lettres de cachet. Je leur dis qu'ils commenceroient d'en loger ce jour-là sur mes ordres qui valoient des lettres de cachet, puisque j'avois l'honneur de représenter la personne du roi. Ils sortirent de ma chambre sans me répliquer, mais avec un air de gens mal intentionnés. Je ne fis pas semblant d'y prendre

garde. Cependant, au lieu d'aller faire le logement, ils allèrent faire prendre les armes au peuple. Aussitôt que j'en fus averti, je montai à cheval avec vingt-cinq ou trente gentilshommes de la province qui m'étoient venus trouver sur le bruit du passage des troupes de Bourgogne et avec une compagnie de quarante maîtres pour le sel, qui demeuroient d'ordinaire à la Charité. Mon intention étoit de charger tout ce que je trouverois dans les rues, mais le peuple y avoit mis bon ordre. Je n'y trouvai personne : toutes les boutiques étoient fermées : et m'en allant à la porte de Paris, par où venoit le régiment du Plessis, je la trouvai fermée aussi, et sept ou huit cents hommes sur les murailles, que mes menaces et mes remontrances ne persuadèrent pas de m'obéir. Les magistrats, qui ne vouloient pas être responsables de la rébellion, s'étoient cachés et je ne pus parler qu'à des bateliers ivres, qui me dirent qu'ils mourroient plutôt que de recevoir des troupes. Je jugeai à propos de me retirer à mon logis, où ayant mandé les échevins, je leur dis que puisqu'ils ne vouloient pas me faire obéir, j'allois sortir de la ville pour en trouver les moyens. Eux qui appréhendoient les suites, me prièrent de demeurer. Je leur dis que je ne deméurerois pas dans un lieu où je devois être le maître et où je ne l'étois pas. Ils me supplièrent au moins de ne pas encore sortir qu'ils n'eussent fait leurs derniers efforts pour apaiser la sédition. Après, m'étant venus dire qu'ils n'avoient pu rien gagner sur l'opiniâtreté du peuple, je sortis avec ma noblesse, et je laissai la compagnie du sel dans la ville pour m'y servir aux occasions. Je m'en allai trouver le régiment du Plessis : et quoique des quatre cents hommes dont il étoit composé, il n'y en eut que la moitié d'armés, je ne désespérai pas de pouvoir prendre la Charité avec eux. Après les avoir postés en deux endroits où je voulois aller à la sape, j'envoyai toute la nuit du 6 au 7 mars à Nevers, pour me faire apporter deux cents livres de poudre de la grosse grenée,

soixante-six livres de poudre fine, deux cent vingt-six livres de plomb, trente-sept livres de mèche, deux douzaines de pics et hoyaux, et deux douzaines de pelles. C'étoit faire un siége à bon marché, et je me retirai dans une petite maison à mille pas de la ville.

A la pointe du jour on m'apporta une lettre du comte de Pionsac qui étoit arrivé à la Charité par le côté de Berry. Il me mandoit qu'il venoit de la cour, qu'il en avoit apporté des ordres au comte de Paluau, duquel il avoit une lettre pour moi, qu'il me vouloit donner en main propre: que cependant ayant trouvé toute la ville en désordre, il avoit fait assembler les magistrats et les principaux habitants, et leur avoit représenté les malheurs où ils s'alloient jeter s'ils n'y remédioient promptement; qu'il leur avoit offert son entremise auprès de moi pour m'apaiser, et qu'eux, étant plus sages que la veille, et lui ayant remis leurs intérêts entre les mains, il me demandoit quelle satisfaction j'en voulois recevoir. Je lui mandois que je voulois qu'ils logeassent le régiment du Plessis tant et si longtemps qu'il me plairoit, et qu'ils me remissent six des plus mutins pour les faire pendre; et sur cela, j'entrai dans la ville à la tête du régiment du Plessis.

Pionsac m'ayant donné la lettre du comte de Paluau, me dit entre autres nouvelles de la cour, que le roi avoit pardonné aux rebelles d'Angers. Je crus que c'étoit là une leçon pour moi; et sur cet exemple, je remis aux habitants les six des leurs qui devoient être pendus; mais je fis ôter les armes aux bourgeois, et après en avoir armé les soldats du régiment du Plessis qui en manquoient, je fis serrer le reste.

Le comte de Paluau m'écrivoit ceci.

Beguiaux Ribaux, ce 5 mars 1652.

Monsieur,

Lorsque je vous ai prié de marcher avec les troupes, je prenois la liberté de vous donner cette peine, en attendant que j'eusse quelqu'un de messieurs les maréchaux de camp qui servît avec moi, pour que le service de Sa Majesté ne fût pas retardé A présent que messieurs de Pionsac et de Sainte Maure sont ici, et que je vois par l'ordre du roi que Sa Majesté vous peut avoir destiné à lui rendre quelque service ailleurs, comme vous le pourrez voir par ledit ordre que je vous envoie, j'ai prié M. le comte de Pionsac d'aller recevoir de vous les troupes qui sont arrivées de Bourgogne, afin de les conduire en ce lieu en diligence, et par le chemin le plus court, suivant l'intention de Sa Majesté. Je remets aussi à mondit sieur le comte de Pionsac, de vous dire les nouvelles de ce pays, et finirai en vous assurant que je suis, monsieur, votre très-humble serviteur,

PALUAU.

Et par apostille: J'ai mandé à Son Éminence que vous vous saisiriez de tous les blés de la Charité. Je vous supplie de me mander l'ordre que vous y avez apporté, afin que je lui en puisse rendre compte.

Dans ce même temps-là, je reçus cette lettre du chevalier de Baradas, maréchal de camp, que le comte de Paluau avoit laissé au blocus de Montrond.

A Saint-Amand, ce 5 mars 1652.

Monsieur,

Je vous dirai que je suis arrivé ici de la journée d'hier, et je vous en ai voulu aussitôt donner avis, afin que vous preniez vos mesures pour nous pouvoir aboucher : c'est pourquoi vous prendrez votre temps pour cela; et je crois que le

meilleur sera de nous trouver à Dun-le-Roy à coucher : car vous savez que la correspondance que nous devons avoir est très-nécessaire. Faites-moi donc savoir s'il vous plaît au plus tôt de vos nouvelles, les attendant avec beaucoup d'impatience : que ce soit par personne bien assurée ; c'est ce que j'espère de vous, comme aussi que vous me croyiez bien véritablement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BARADAS.

Je lui mandai que je me trouverois à Néronde le 8 du mois, mais l'accablement de mes affaires me fit oublier de lui tenir parole, ni même de lui écrire que je n'y pouvois aller.

Cependant le régiment du Plessis-Praslin ayant vécu trois jours à discrétion dans la Charité, les échevins me vinrent supplier de donner quelque règlement là-dessus. Je le fis; et deux jours après, les troupes de Bourgogne étant arrivées aux environs, je les fis passer quoiqu'elles eussent ordre d'y loger : mais je crus cette ville assez châtiée; outre que la voulant conserver pour une garnison considérable, je ne la voulus pas mettre en état de ne la pouvoir soutenir.

Outre les armes que j'avois fait donner au régiment du Plessis, il n'y eut pas un soldat mal vêtu que son hôte n'habillât, ni un soldat bien habillé, auquel son hôte ne payât la valeur de son habit; et je fis donner cinquante pistoles aux officiers.

Je fis encore payer par la ville la dépense de cinq jours du comte de Pionsac, et je lui fis faire présent d'une couple de mulets pour la peine qu'il avoit prise de s'employer pour eux auprès de moi.

Après cela, je fis réponse au comte de Paluau que puisqu'il y avoit un officier général pour lui mener les troupes, et que je croyois être utile au service du roi dans le Nivernois, j'y demeurerois; que le comte de Pionsac lui diroit

la révolte de la Charité et le châtiment; et qu'après avoir fait visiter tous les greniers, j'y avois trouvé près de dix mille boisseaux de blé, dont le roi pouvoit faire état.

Dans ce temps-là je reçus les ordres du roi ci-après :

Monsieur le comte de Bussy-Rabutin,

Ayant eu agréable l'offre que vous m'avez faite de mettre sur pied en peu de temps un bon régiment d'infanterie, je vous écrit cette lettre pour vous adresser les commissions pour la levée d'icelui, et vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous ayez à lever ledit régiment au nombre de dix compagnies, choisissant des capitaines capables de les faire bonnes et de les maintenir en bon état; que vous choisissiez deux lieux en l'étendue de votre charge, pour faire l'assemblée desdites dix compagnies durant dix jours, et aussitôt qu'ils seront expirés, vous fassiez marcher votredit régiment à Boisgency, ou arrivant il recevra mes ordres de ce qu'il aura à faire. Et la présente n'étant pour autre sujet, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Saumur, le 6 mars 1652.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette lettre, je reçus celle-ci du secrétaire d'État, M. le Tellier.

Monsieur.

L'on a été bien aise d'apprendre, par la lettre qu'il vous a plu m'écrire, que les habitants de la Charité ont chassé la garnison que M. de Langeron y avoit établie; à quoi la marche que vous avez faite à Avalon a sans doute beaucoup contribué. Le roi vous a volontiers accordé le régiment de dix compagnies d'infanterie que vous désirez; j'en expédierai les commissions avec les ordres de Sa Majesté nécessaires pour l'assemblée. Je souhaite qu'il s'offre quelque meilleure

occasion de vous rendre mes services, afin de vous témoigner que je suis très-véritablement, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

LE TELLIER.

A Saumur, ce 6 mars 1652.

Second ordre du roi.

Monsieur de Bussy-Rabutin,

Ayant été informé que les habitants de ma ville de la Charité ont chassé hors d'icelle la garnison qui y étoit établie, à dessein de me servir et de conserver ladite ville en mon obéissance, je vous ai voulu faire cette lettre, pour vous dire que j'aurai bien agréable que vous fassiez pour quelque temps votre séjour en ladite ville, pour maintenir lesdits habitants en cette bonne disposition, et que vous me donniez avis de ce qui s'y passera concernant mon service : ce que me promettant que vous serez soigneux d'accomplir, je ne vous en ferai la présente plus expresse ni plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait, monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Saumur, le 6 mars 1652.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette lettre, j'en reçus une en conformité de M. de la Vrillière, secrétaire d'État.

Comme il y avoit longtemps que j'attendois cette commission d'infanterie, et que je la tenois infaillible, il y avoit longtemps aussi que j'avois arrêté mes officiers, et même les quatre premières compagnies étoient sur pied dans les paroisses des environs de la Charité, jusqu'à ce que les troupes de Bourgogne fussent passées. Véritablement aussitôt après je les y fis venir; elles se trouvèrent de plus de cent soldats effectifs sans les officiers, et ma compagnie de cavalerie qui étoit de trente-deux maîtres:

et parce que le service du roi ne me permettoit pas de m'assujettir à ne jamais sortir de la place, pouvant avoir des affaires en divers endroits de la province, j'y mis le sieur de Beauvoir Dunflun, homme de qualité, d'esprit et de courage, pour y commander en mon absence, auquel je réglai trois cents livres d'appointements par mois, payables par la ville.

Pour la subsistance de mon infanterie, en attendant les ordres de la cour, je donnai des ordres aux paroisses de l'élection de la Charité de payer sur et tant moins de leurs tailles, et je leur fis donner des quittances des receveurs.

Dans ce temps-là, je reçus un *duplicata* de la lettre de cachet, par laquelle le roi me commandoit de lever un régiment d'infanterie de dix compagnies, et le lendemain je reçus celle-ci du cardinal Mazarin.

A Saumur, ce 7 mars 1652.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite. Leurs Majestés ont eu beaucoup de satisfaction de ce qui s'est passé à la Charité. On vous envoie les expéditions pour un régiment d'infanterie comme vous l'avez souhaité ; je vous prie de le rendre le meilleur que vous pourrez. Nous nous approchons de vous, et j'espère que je vous pourrai confirmer bientôt de vive voix les assurances de l'estime et de la passion avec laquelle je suis, monsieur, votre très-affectionné serviteur,

Le cardinal MAZARINY.

Et de sa main : J'ai été ravi de ce qui s'est passé à la Charité, et je vous prie de ne rien oublier pour mettre le régiment en bon état, espérant de vous pouvoir assurer bientôt de vive voix de mon amitié et service.

Ce même jour, je reçus cette lettre du chevalier de Baradas.

A Néronde, ce 9 mars 1652.

Monsieur,

Souffrez que je vous accuse de n'être pas assez ponctuel à vos rendez-vous, puisque même on n'y reçoit pas de vos nouvelles. Je repars donc ce matin pour m'en retourner, et j'ai beaucoup de regret de ne pouvoir pas demeurer davantage, ayant un million d'affaires à Saint-Amand. De plus, j'apprends par une lettre que j'ai reçue en m'en venant qu'il y avoit quelques messieurs qui faisoient quelques levées pour jeter dans Montrond; mais je suis certain qu'après que j'aurai fait tout mon possible pour m'y opposer et l'empêcher, je ferai piller et saccager leurs maisons, et que dans cent ans ceux de leur maison se ressouviendront de mon nom, que je ne saurois mieux immortaliser qu'en servant le roi.

Je vous dirai donc, monsieur, que puisque je suis assez malheureux pour ne pouvoir pas avoir l'honneur de vous voir, j'ai appris que vous aviez reçu un ordre de faire marcher toutes les troupes que vous avez; mais quand cela seroit, je vous prie de n'être pas si ponctuel, et que le régiment d'infanterie que vous aurez le plus foible, vous le fassiez passer la Loire, ou le reteniez jusqu'à ce que j'aie de vos nouvelles, par lesquelles si vous me faites savoir que vous me donnerez un de ces régiments-là, je lui enverrai un ordre pour me venir joindre, et lui donnerai un quartier qui ne s'est nullement senti de la guerre, mais bien qui a toute la graisse du pays, et qui ne fait que favoriser ceux de Montrond par quelques paysans qui y vont porter quelques petits rafraichissements, dont il s'en est pris que je vais faire pendre aussitôt mon arrivée à Saint-Amand.

Je vous dirai que ce régiment quoiqu'il soit foible me soulagera beaucoup, attendu que je m'en servirai pour relever la garde d'Orval, que ce régiment peut faire très-facilement, et cette garde me fatigue furieusement, le peu d'infanterie que j'ai ayant plus de sept à huit postes à garder. Ne vous arrêtez pas si ponctuellement aux ordres du roi, car il ne savoit pas mon besoin; s'il le savoit il l'approuveroit.

Je suis bien fâché encore une fois de n'avoir point cette satisfaction de vous voir, car nous aurions parlé sur de certaines matières qui ne se peuvent pas écrire. Je finirai par celle que je veux bien que toute la terre sache, puisque c'est de me dire, nonobstant notre petit sujet de plainte, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BARADAS.

Je lui fis aussitôt cette réponse.

Monsieur

Je vous demande pardon d'avoir manqué au rendez-vous que je vous avois donné, et d'avoir oublié même de vous mander que je n'y pouvois aller; la quantité d'affaires que j'ai eues m'a fait faire cette faute, et j'en suis encore aujourd'hui tellement accablé, que je ne vous puis dire quand je pourrai avoir l'honneur de vous voir; j'en ai pour le moins autant d'impatience que vous. Cependant je trouve que vous avez raison de faire un rude exemple de ceux qui font des levées pour le secours de Montrond.

Si je pouvois vous envoyer le régiment que vous me demandez je n'y manquerois pas; car sachant le besoin que vous en avez, je ne serois pas en peine de le faire agréer à la cour; mais j'ai remis les troupes entre les mains de M. le comte de Pionsac, auquel j'ai fait la proposition que vous me faites : il m'a répondu qu'il n'oseroit prendre cela sur lui. J'en suis bien fâché; car je suis, etc.

Le même jour, je fis faire l'appréciation devant moi par les officiers du conseil du duc de Mantoue, et par un commissaire de l'artillerie de la part du roi, de six canons de batterie de trente livres de balles; de cinq cents boulets de calibre; et de seize emboîtures de fonte : de toutes lesquelles choses le roi avoit besoin pour le siége de Montrond, et qu'il prenoit dans le château de Decise. Cet équipage fut estimé 55,740 livres, qui furent déduites sur les 900,000 livres que le roi avoit données en

l'acquit du duc de Mantoue, pour partie de la dot adjugée à la princesse Marie de Gonzague, reine de Pologne.

Cinq ou six jours après, le chevalier de Baradas m'envoya un officier de ses troupes, par lequel il m'écrivit cette lettre sans date, mais qui devoit être du 13 mars 1652.

Monsieur,

J'ai reçu lettre de la cour, dont je ne vous écrirai point la teneur, mais vous ajouterez foi, s'il vous plaît, à ce gentilhomme officier d'ici, que je vous envoie pour le sujet qu'il vous dira; et comme je crois qu'il seroit nécessaire que nous nous parlassions, ainsi que la cour me le mande, dans la grande confiance que l'on a en vous, c'est pourquoi vous me ferez savoir de vos nouvelles, et je vous prie de croire que je suis de tout mon cœur, etc.

Ce que le chevalier de Baradas n'osoit écrire et dont il avoit chargé son officier de m'entretenir, étoit, que sur les défiances que le comte de Saint-Géran, gouverneur du Bourbonnois, donnoit à la cour de sa fidélité par sa conduite et par les longueurs qu'il apportoit à faire marcher ses compagnies de gendarmes et de chevau-légers à l'armée, suivant les ordres qu'il en avoit reçus, on ordonnoit au chevalier de Baradas de concerter avec moi de quelle manière nous le ferions obéir. Je lui donnai rendez-vous à Saucoin, petite ville de Nivernois, au delà de la rivière de Loire, où nous étant trouvés deux jours après, nous résolûmes qu'il écriroit au comte de Saint-Géran pour le prier de lui envoyer promptement ses troupes, et que, si ledit comte y manquoit il m'en donneroit avis et nous les irions charger. Saint-Géran, qui se vit pressé et qui fut averti de notre résolution, fit marcher les compagnies, mais avec ordre secret aux officiers de les laisser débander et revenir le trouver les uns après les autres par dif-

férents chemins, ce qu'ils firent quinze jours ou trois semaines après. Cependant les levées de mes régiments s'avançoient, et particulièrement de mon régiment d'infanterie qui fut presque complet à la fin de mars.

Dans ce temps-là, je reçus cette lettre du cardinal Mazarin, écrite de sa main.

Monsieur,

Le sieur Louvat s'en allant en vos quartiers avec les ordres du roi pour ramasser des armes et les faire apporter ici en toute diligence, je profite de cette occasion pour vous assurer de la continuation de mon amitié et de mon service, et pour vous prier de nous aider des cent mousquets qui furent pris à M. de Langeron. Comme on en est pressé à l'armée, cette petite assistance ne pouvoit venir plus à propos; et leurs Majestés vous feront paroître en choses de plus grande importance le gré qu'elles vous en sauront. Je me remets pour toutes les nouvelles de deçà à la vive voix dudit sieur Louvat, et demeure, monsieur, votre très-affectionné serviteur,

Le cardinal MAZARINY.

A Blois, ce 20 mars 1652.

Je mandai au cardinal que quelque besoin d'armes que j'eusse pour mon propre régiment, je lui enverrois les cent mousquets qu'il me demandoit aussitôt que la commodité s'en offriroit, et que la seule pensée que j'avois au monde étoit de lui obéir et de lui plaire.

Quatre jours après je reçus cette autre lettre du cardinal.

Monsieur,

J'ai lu avec plaisir la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 17 de ce mois, et j'ai rendu compte à Leurs Majestés de ce qu'elle contient. Elles ont entièrement approuvé ce que vous avez fait, et véritablement on ne sauroit agir avec plus de zèle, d'adresse et de vigueur que vous faites pour le

service du roi. Je vous serai très-obligé en mon particulier de la bonté que vous avez de vouloir inspirer aux autres les mêmes sentiments obligeants que vous avez pour moi, et je vous conjure en échange de croire que personne ne sera jamais avec plus d'estime et de passion que je suis.

Et de sa main : Je vous prie de ne perdre un moment de temps à mettre vos régiments en bon état, de bien veiller à la conservation de la Charité, et de croire que je suis du meilleur de mon cœur, monsieur, votre très-affectionné serviteur,

Le cardinal MAZARINY.

A Blois, ce 24 mars 1652.

Je ne puis m'empêcher de faire ici une réflexion sur le caprice de la fortune.

Je comprends aisément qu'un homme de qualité qui a de longs services à la guerre, après avoir été fort bien auprès d'un premier ministre et par là en passe de tous les honneurs, peut perdre ces avantages, ou en se jetant dans d'autres intérêts que les siens, ou en se relâchant de la chaleur qu'il avoit au service du roi, ou par de grands malheurs à la guerre. Mais ce qui n'est pas imaginable, c'est que le cardinal m'aimant, et étant persuadé que je l'aimois, comme on le peut voir par les lettres qu'il m'écrit, moi n'ayant jamais rien fait pour lui faire changer cette pensée, ayant servi le roi depuis ce temps-là avec plus de chaleur, plus d'éclat et plus de bonne fortune qu'auparavant, le cardinal se soit si fort démenti ; et après s'être laissé surprendre aux impressions que lui ont voulu donner de moi mes ennemis, il ait été capable d'en ébaucher lui-même de mauvaises dans l'esprit du roi avant que de mourir, lesquelles ces mêmes ennemis ont cultivées et rendues si fortes, que Sa Majesté, au lieu des récompenses qui étoient dues à mes longs, et si j'ose dire, considérables services, a cru faire une justice de m'accabler de disgrâces.

Je ne me plains pas du roi, et ce n'est pas seulement le respect qui m'en empêche, c'est parce que je n'ai pas sujet de m'en plaindre. Que pouvoit-il moins faire que de croire que le cardinal, son premier ministre, en qui il avoit une entière confiance et qui l'avoit effectivement si bien servi, que de croire, dis-je, que ce ministre qui lui avoit peut-être autrefois dit quelque bien de moi, venant à changer, avoit des raisons de le faire.

Mais je parlerai de tout ceci plus clairement dans la suite. Cependant Dieu soit loué de tout : il m'a laissé de la réputation, du courage, le corps et l'esprit sain, et peut-être assez de jeunesse pour voir mourir une partie de mes ennemis et tomber l'autre en de plus grandes disgrâces que la mienne.

Le 28 mars, je reçus cette lettre du secrétaire d'État M. de la Vrillière.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu de m'écrire du 17, en réponse des ordres que je vous avois envoyés de la part du roi, à l'exécution desquels nous espérons que vous tiendrez la main, et particulièrement que vous pourvoirez à la sûreté de la Charité, à cause du passage, qui est de grande importance dans la conjoncture présente.

Je vous prie, monsieur, d'avoir le même soin pour le reste de votre charge et pour la conservation de Nevers.

L'on a été bien aise que vous ayez obligé le procureur du roi de Saint-Pierre-le-Moustier de rentrer dans son devoir plutôt que de vous servir de la lettre du roi pour l'éloigner. Il seroit aussi bien à propos de ramener le lieutenant général de Nevers, pour lequel il y a ici des personnes de qualité qui veulent répondre de sa conduite. Et comme il a mieux aimé s'adresser au roi qu'au parlement, et que son père et ses amis se doivent employer auprès de vous pour lever tous les soupçons que vous pourriez avoir, je crois que vous devez plutôt accommoder cette affaire que de la pousser plus avant.

Vous aurez déjà su les derniers avantages que les troupes de M. d'Harcourt, qui doit arriver aujourd'hui ou demain, ont remporté sur celles de M. le Prince, et la prise de Xaintes et celle de Taillebourg. De deçà l'on fait assembler l'armée du roi pour marcher dans cette semaine contre les ennemis, qui sont tous entre Seine et Loire, n'ayant pu encore avoir de passage sur cette dernière rivière. Il y a apparence que dans le mois prochain il se passera quelque action considérable entre ces armées, ou que les ennemis se retireront; j'espère que Dieu continuera de favoriser la justice des armes du roi. Je suis, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

LA VRILLIÈRE.

A Blois, ce 26 mars 1652.

Trois jours après je reçus cette lettre du roi.

Monsieur de Bussy-Rabutin,

Ayant considéré combien est importante à mon service, dans les occurrences présentes, la conservation de ma ville et pont de la Charité à cause de son passage sur la rivière de Loire, et d'empêcher mes ennemis de s'en saisir, je vous ai voulu faire cette lettre pour vous dire qu'incontinent après l'avoir reçue vous ayez à vous rendre maître dudit pont, vous servir pour cet effet desdites troupes d'infanterie et de cavalerie qui sont sous votre nom, et faire travailler au rétablissement d'icelui, au plus grand soulagement des habitants de ladite ville qu'il se pourra, et demeurer en icelle, et faire faire un état du blé qui est dedans et en celle de Nevers; empêcher qu'il n'en soit enlevé, afin que si j'en ai besoin pour mes troupes je m'en puisse servir en payant de gré à gré; à me donner avis quand ledit pont de la Charité pourra être rétabli, et à ajouter toute créance à ce que le sieur Archambaut, l'un de mes gentilshommes ordinaires, qui s'en va bien informé de mes intentions, vous dira de ma part, et me promettant que vous ne manquerez de vous y conformer et continuer à me donner en cette occasion des preuves de votre fidélité et affection. Je ne vous ferai la pré-

sente plus expresse ni plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait, monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Sully, le 20ᵉ jour de mars 1652.

Signé : Louis.

Et plus bas, Phelippeaux.

Si j'avois voulu me faire valoir alors à la cour, comme faisoit la plupart du monde et l'obliger de se racheter du mal que je lui pouvois faire, je n'aurois pas été fort empêché. Il est aisé de voir combien on étoit persuadé de l'importance du poste où j'étois; mais j'ai toujours eu une extrême discrétion, et j'ai mieux aimé courir le hasard de trouver des gens qui en abusassent, que de m'avancer par des moyens qui auroient pu faire dire que je ne devois ma fortune qu'à la crainte qu'on auroit eue que je ne manquasse à mon devoir. Je demandois, mais si honnêtement, que je conviois les ingrats à me refuser, c'est-à-dire, au moins à me remettre : voilà pourquoi je n'ai rien eu.

La lettre du roi qui me devoit être rendue par Archambaut, me fut rendue par Artagnan (1) avec une lettre du cardinal, une de M. le Tellier et une de M. de la Vrillière, secrétaires d'État.

Monsieur,

Le sieur Artagnan vous porte les dépêches de MM. les secrétaires d'État, qui vous apprendront les intentions du roi, à quoi je me remets, et à ce qu'il y ajoutera de vive voix, vous priant de lui donner entière créance. Je vous prie seulement de travailler incessamment à faire faire à Nevers les vingt mille rations de pain qu'on vous demande, dont vous ferez s'il vous plaît le prix, et, en les envoyant quérir, on portera l'argent qu'il faudra pour cela. Je vous conjure aussi

(1) C'est celui sous le nom duquel on a publié de faux Mémoires.

de nous faire fournir et envoyer par la rivière le plus d'armes que vous pourrez, et dont je vous ferai payer au prix que vous désirez, et avec ponctualité. Cependant je demeure, monsieur, votre très-affectionné serviteur,

Le cardinal MAZARINY.

A Sully, ce 29 mars 1652.

Monsieur,

J'ai eu commandement de vous adresser les lettres que le roi écrit aux habitants de Nevers et de la Charité pour les obliger à fournir vingt mille rations de pain par chacune ville pour la subsistance de l'armée du roi, suivant le marché que vous en ferez avec eux, s'il vous plaît, et à la prière que Son Éminence vous en fait par sa lettre ci-jointe, par laquelle elle vous répond aussi du payement : et, comme l'armée et la cour consomment beaucoup de vivres en ces quartiers, où il y en a peu, soit pour les hommes, soit pour les chevaux, vous ferez un service fort considérable à Sa Majesté de contribuer à faire que les marchands y en fassent voiturer de toute espèce. Ils en feront facilement le débit et gagneront tout ce qu'ils voudront. Que si, pour la sûreté, ils ont besoin d'escorte, il leur en sera donné, soit par eau, soit par terre. Je suis, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

LE TELLIER.

A Sully, ce 29 mars 1652.

Le lendemain du jour où je reçus ces lettres, je fis cette réponse au cardinal.

A la Charité, ce 30 mars 1652.

Monseigneur,

La Charité est la plus méchante place de France ; et, pour la faire passablement bonne, il faudroit du temps que je n'ai pas et de la dépense que le roi même n'est pas maintenant en état d'y faire. Je ne dis point ceci à Votre Éminence, monseigneur, pour la préparer, en cas que je fusse attaqué, à me

voir rendre comme un coquin. Premièrement, j'ai commencé à faire un réduit derrière la maison du prieur, et j'y fais travailler sans cesse les soldats de mon régiment : il est, de l'heure que je vous parle, de trois cents hommes effectifs, non compris les officiers. Je ne vous dis pas, monseigneur, le temps que je tiendrai, car cela dépend de la manière dont je serai attaqué autant que de ma vigueur ; mais je vous assure que la tête ne me tournera point, que j'ai bien envie de rendre ici un service considérable au roi, et de mériter l'estime et l'amitié dont Votre Éminence m'honore.

Je viens de mettre ordre au pain que Sa Majesté demande à Nevers et à la Charité, et je vais faire chercher toutes les armes que je pourrai trouver. Enfin je n'oublierai jamais rien pour faire voir à Votre Éminence que je suis plus que personne du monde, monseigneur, votre très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

BUSSY-RABUTIN.

Dans ce temps-là, ayant eu avis qu'on avoit chargé une brigade de mon régiment de cavalerie du côté de Saint-Fargeau, j'y courus, et je trouvai que c'étoit un gentilhomme de Puisaye, enseigne colonelle du régiment de Picardie, appelé Favières ; je le pris en son château nommé la Maison-Fort ; j'y mis garnison, et je le renvoyai à sa charge.

Mais comme je pensois me reposer un peu, il me vint nouvelle de la Charité qu'un courrier du cardinal m'y attendoit avec une de ses lettres. Je m'y en retournai donc promptement, et j'y reçus celle-ci.

Monsieur,

Je vous dépêche en toute diligence le sieur de la Bachellerie, auquel vous donnerez créance, s'il vous plaît : vous ne me sauriez obliger davantage que de le favoriser de votre assistance en tout ce qui dépend de vous : je vous en prie instamment, et de me croire toujours, monsieur, votre très-affectionné serviteur,

Le cardinal MAZARINY.

A Sully, ce 30 de mars 1652.

Comme celui qui me rendit cette lettre n'étoit pas la Bachellerie, je lui demandai ce qu'il étoit devenu ; il me dit qu'il étoit retourné à la cour, à cause d'une aventure qui lui étoit arrivée par les chemins ; et m'ayant tiré en particulier, il me dit qu'il étoit à la Bachellerie ; qu'entre Bony et Cosne, son maître marchant du long du grand chemin, cent pas devant lui, et ayant passé auprès de Rochefort, valet de chambre du prince de Condé, qu'il ne connoissoit pas, lui, qui me parloit, l'avoit reconnu et lui avoit demandé d'où il venoit ; que Rochefort se trouvant surpris, lui avoit dit qu'il étoit avec le patron, voulant parler du prince. Que comme il lui avoit demandé où il étoit, il lui avoit répondu qu'il s'étoit écarté du grand chemin avec six hommes, comme il faisoit d'ordinaire dès qu'il voyoit quelqu'un, et qu'il s'en alloit joindre l'armée à Montargis. Que Rochefort lui avoit demandé ensuite où il alloit, lui ; qu'il lui avoit répondu qu'il alloit à Lyon, et qu'après s'être embrassés, il avoit marché au pas jusqu'à ce qu'il fut hors de vue de Rochefort, et qu'alors il avoit poussé son cheval pour rejoindre son maître. Que lui ayant dit ce qu'il venoit d'apprendre, la Bachellerie l'avoit chargé de la lettre du cardinal à moi et de son instruction, et s'en étoit retourné à la cour porter l'avis du passage du prince. Et ce fut sur cet avis qu'on détacha Sainte-Maure avec vingt maîtres, qui manquèrent le prince d'un moment.

C'est de ce passage dont le duc de Larochefoucault parle dans ses Mémoires avec peu de sincérité (1).

Il rapporte que le prince de Condé, accompagné de lui, de son fils Marcillac et quatre autres, passa aux portes de la Charité, quoique j'y fusse avec deux compagnies de cavalerie. Et voulant faire valoir la hardiesse de ce passage, il semble qu'il veuille en quelque façon blâmer ma vigilance.

(1) Ces quatre derniers mots ne sont pas dans l'imprimé.

Mais il faut savoir premièrement, que le prince avoit passé la Loire entre Nevers et la Charité à un bac où il n'y avoit point de gardes; car on ne devinoit pas qu'il y dût passer, et l'on ne garde dans une guerre civile que les ponts des lieux fermés; de sorte que le prince passant la nuit aux portes de la Charité, il n'y avoit ni hasard pour sa personne, ni dans la hardiesse de cette entreprise, tout l'honneur que le duc de la Rochefoucault en prétend tirer; de plus, je n'avois pas un homme de cavalerie dans la Charité, et moi-même j'étois en Puisaye dans le temps que le prince passa (1).

Mais pour revenir au valet de chambre de la Bachellerie, son instruction portoit de me dire, de la part du cardinal, de faire refaire le pont de la Charité pour le passage du roi qui vouloit aller en Bourgogne, et de m'assurer, de la part de Son Éminence, qu'elle m'enverroit une ordonnance sur les tailles pour la subsistance de mon régiment d'infanterie.

Comme je faisois travailler au pont de la Charité, l'abbé de Drouet arriva qui me fit cesser mon ouvrage, et me rendit cette lettre du cardinal, écrite de sa main.

Monsieur,

Je vous ai déjà écrit pour faire travailler à la fourniture de quarante mille rations de pain en toute diligence pour en assister notre armée; et parce qu'il se pourroit faire que faute d'argent cela n'alla pas assez vite, j'envoie M. l'abbé de Drouet avec ce qui peut être nécessaire pour ladite fourniture, et je vous conjure de l'assister de votre autorité, afin

(1) L'auteur nous semble se plaindre à tort de la Rochefoucauld, qui racontant purement et simplement les faits, sans exalter le moins du monde la hardiesse du prince et sans blâmer Bussy, se borne à dire que Condé « laissant à côté la Charité où commandoit Bussy-Rabutin, passa dans Cosne, etc. » (*Mémoires*, année 1652.)

que sans perdre un moment cela puisse être exécuté. Je vous prie aussi de faire descendre en ce lieu les armes que le sieur Louvat doit avoir assemblées, et celles que je vous ai demandées, et de croire que le service que vous rendrez en cette rencontre sera très-considérable, et que je ne manquerai pas de le faire valoir auprès du roi, et me remettant au surplus à M. l'abbé de Drouet qui vous rendra cette lettre, et au sieur Rameau, qui l'accompagne, pour s'en revenir lorsque tout sera exécuté ; je demeure de tout mon cœur, monsieur, votre très-affectionné serviteur,

Le cardinal MAZARINY.

A Gien, ce 2 avril 1652.

Comme j'écrivis aux magistrats de Nevers et que je les grondai de la lenteur qu'ils avoient eue à fournir les vingt mille rations de pain que le roi leur demandoit, ils m'en envoyèrent trente-deux mille, dont ils ne voulurent point d'argent, non plus que ceux de la Charité des vingt mille rations qu'ils fournirent.

Si j'avois voulu profiter de cela, je l'aurois fait aisément : car l'abbé de Drouet m'offrit l'argent de ce pain ; mais je trouvai plus beau de faire ce profit-là pour le cardinal et de faire valoir à la cour la libéralité de ces deux villes.

Je fis faire encore une recherche dans les maisons de la Charité, et j'achetai les armes qui s'y trouvèrent, que j'envoyai avec le pain par l'abbé de Drouet à Son Éminence.

Le même abbé m'avoit aussi rendu cette lettre de la part du secrétaire d'État le Tellier.

A Sully, ce 2 avril 1652.

Monsieur,

Comme suivant la liberté que le roi vous a laissée de faire assembler vos régiments en tels lieux du Nivernois que vous jugerez à propos, j'appréhende que vous choisissiez Clamecy, je me sens obligé, par des considérations qui me touchent

en mon particulier, de vous supplier, comme je fais très-humblement, monsieur, de l'en vouloir exempter, et de favoriser ce lieu en toutes occasions autant qu'il vous sera possible. Cette grâce me sera d'autant plus sensible, que je ne l'ai point méritée de vous, parce que je n'ai jamais été assez heureux pour vous servir; mais lorsque les occasions s'offriront de le faire, j'espère de vous témoigner que je suis, etc.

Je fis à cette lettre la réponse du monde la plus honnête, et j'eus toujours pour Clamecy autant d'égards que s'il eût été à moi.

Le lendemain, je reçus cette lettre de la Vrillière, secrétaire d'État.

A Sully, ce 3 avril 1652.

Monsieur,

Encore que je ne doute pas que vous n'ayez beaucoup de soin des intérêts de M. le duc de Mantoue, et qu'il n'ait pas besoin auprès de vous d'autre recommandation que la sienne, néanmoins j'ai cru que vous n'auriez pas désagréable la supplication que je vous fais de conserver les terres qui lui appartiennent et d'avoir soin aussi de ce qui regarde le sieur Cochet, trésorier de mondit sieur le duc, comme d'une personne que j'affectionne. Et parce que le château de la Ferté-Chauderon, appartenant au sieur baron Cochet, qui a servi le roi en diverses rencontres, n'est d'aucune conséquence ni force, je vous prie de remettre ledit château entre les mains des parents du propriétaire, et d'en retirer la garnison, vous assurant que je prendrai beaucoup de part à l'obligation que l'on vous en aura, et que je tâcherai, quand il s'en offrira occasion, de vous témoigner que je suis toujours, etc.

Il me recommandoit les terres du duc de Mantoue, parce que je ne les épargnois guère, et les raisons que j'en avois, étoient que presque tout le Nivernois lui appartenoit et que j'aimois mieux faire loger les troupes chez un prince souverain, à qui cela n'étoit point honteux et qui

le pouvoit plus aisément supporter, que chez la noblesse à qui cela eût été plus rude.

Je fis pourtant réponse à M. de la Vrillière, secrétaire d'État, que je sauverois de logements, autant qu'il me seroit possible, les terres de M. de Mantoue; mais que je ne pouvois encore faire sortir la garnison de la Ferté-Chauderon, et cela pour l'intérêt du service du roi.

Deux jours après, je reçus cette lettre de Corbinelli que j'avois renvoyé à la cour.

A Gien, ce 4 avril 1652.

M. de Turenne attend avec impatience les quarante mille rations de pain. M. le cardinal est en une peine incroyable pour avoir des armes. Il n'y a point de service égal à celui de lui en trouver. La Bachellerie, qui vous envoya son valet, m'a dit qu'il m'apporteroit une ordonnance sur les tailles pour dédommager ceux qui en fourniroient en Nivernois, avec un ordre du roi de les faire tirer des lieux où il s'en trouvera de dues.

M. le cardinal viendra aujourd'hui avec le roi pour faire la revue de l'armée : je commencerai mes affaires.

M. de Pionsac vous baise les mains. Il m'a dit que Son Éminence vous jugeoit très-nécessaire à la Charité, et que sur ce qu'il lui demanda si vous en répondriez bien, il lui répondit que oui, et que vous y aviez mis M. de Beauvoir pour commander, qui étoit un homme de cœur et d'esprit. Il lui demanda encore s'il ne seroit point à propos de vous envoyer des troupes pour y mettre en garnison. Il lui dit que cela seroit inutile et que vous y aviez votre régiment d'infanterie qui grossissoit tous les jours : Son Éminence en témoigna grande satisfaction.

La Bachellerie m'a dit que M. le cardinal avoit assuré le conseil de la conservation de la Charité, et qu'il disoit partout qu'il avoit dans cette place un de ses plus intimes amis : sur cela, monsieur, prenez vos mesures.

Je ne sais s'ils croient que les ennemis vous iront voir tôt ou tard, mais l'on parle fort ici de ce poste.

Le bruit a couru que le roi iroit à Nevers, mais il ne continue pas.

J'ai vu passer l'armée de M. de Turenne, qui est de six à sept mille hommes. Celle du maréchal d'Hoquincourt doit passer cet après-dîner, qui est pour le moins d'autant : il y a de fort belle cavalerie étrangère ; je crains fort qu'on ne fasse venir votre régiment, car on fait flèche de tous bois.

L'on confirme fort que MM. de Nemours et de Beaufort se sont gouspillés, et que celui-ci a donné un soufflet à l'autre (1).

M. de Mercœur a eu le gouvernement de Provence, et il passera par vos quartiers pour en aller prendre possession.

Il y a dans l'armée un grand procès que le roi ne veut pas accommoder : c'est que le régiment de la marine a été donné à M. de Manchiny, et que le régiment du Plessis-Praslin lui dispute la préséance. Les généraux sont après à les accommoder, mais les officiers sont mutins comme tous les diables, et entre autres le bonhomme Massoni, qui me l'a raconté.

Si j'avois un cheval, j'irois à la revue, et j'entretiendrois M. le cardinal fort aisément. Adieu, monsieur.

Depuis ma lettre écrite, Marsac m'a fait parler à Son Eminence, qui vous demande du pain au nom de Dieu. Il m'a commandé de vous envoyer M. du Saux pour cet effet : il en veut pour demain samedi, et les six-vingts piques que vous avez, il les faut absolument envoyer pour ce temps-là : il vous en prie de tout son cœur. Il m'a retenu, à ce qu'il m'a dit, pour porter les ordres et les commissions que vous lui demandez. Il m'a fort interrogé sur les mousquets que vous avez tirés de Decise : cela m'a embarrassé ; car il soutient que vous en avez tiré une quantité notable, outre les trois cents de Lan-

(1) Quoique beaux-frères, ils se battirent en duel, le 30 juillet suivant. Le duc de Nemours fut tué. — Outre les mémoires du temps (Montpensier, Talon, Conrart, Motteville, La Rochefoucauld, etc.), on peut consulter encore sur ce combat diverses relations indiquées sous les nos 2869 à 2872, dans le tome I du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque impériale. Voy. aussi la *Bibliothèque hist. de la France*. t. II, nos 23489-492.

geron : il s'étonne que vous ne lui en ayez pas envoyé davantage. A cela j'ai répondu que madame de Langeron avoit encore ceux que vous aviez pris à son frère, et que M. Louvat étoit allé à Nevers pour les faire rendre ; il m'a demandé où cette dame demeuroit : je lui ai dit à Nevers ; là-dessus il m'a commandé de vous envoyer quelqu'un à toute bride pour faire en sorte de les avoir. Il est fort en inquiétude des mille mousquets de Sancerre : il voudroit bien que cela se trouva vrai, et en attend des nouvelles au plus tôt. Pour conclusion, pain, mousquets et bandoulières, si faire se peut.

M. de Beauregard a accompli votre mémoire, mais M. de Voumas a emporté, premièrement une lettre de cachet pour remettre votre régiment sur le pied de la commission de 1628, secondement une commission de mestre de camp et quelques autres commissions ; je ne sais quelles elles sont, car je n'ai parlé à Beauregard que dans la foule et en passant : le mal est que Voumas a porté cela à Paris, où il est allé chercher le maréchal de l'Hôpital.

J'ai parlé à M. le cardinal de la subsistance de votre garnison ; il m'a demandé de combien elle étoit ? Je lui ait dit : « De plus de trois cents hommes », dont il a été ravi. Il m'a demandé combien vous aviez de maîtres. Je lui ai dit : « Environ cent, compris la compagnie de du Saux ». Je lui ai offert de votre part que vos régiments viendroient servir, et vous aussi, en une si belle occasion ; il me l'a refusé, et il vous prie de ne point quitter votre gouvernement, vos troupes y étant nécessaires. Il croit que M. de Saint-Géran ne va pas trop droit en besogne ; je lui ai dit que l'on le tenoit fort suspect.

Il vous prie de remettre en liberté le frère du marquis de Prie, si vous le jugez innocent. Je me suis informé ici de lui au régiment de Castelnau : on ne le connoît pas ; mais peut-être aussi me suis-je mal adressé. Il m'a dit que nous parlerions de la subsistance de la garnison, et qu'il ne le pouvoit présentement, et pour les lieux d'assemblée aussi. Je lui ai parlé de la lettre de M. d'Épernon, et lui ai dit que, sans cela, la moitié de votre régiment seroit faite, et que, faute de ce secours, vous aviez fait quatre-vingts maîtres à vos dépens. Je suis un peu venu à contre-temps ; je serai bien encore huit

jours sans rien faire, l'armée n'étant qu'à cent pas de la ville, que Son Éminence fait subsister par miracle.

Je ne sais s'il suffit d'une lettre de cachet pour remettre votre régiment d'infanterie sur le pied de ses anciennes commissions, jusqu'à vingt compagnies et la lieutenance colonelle; car si elle suffit, je leur épargnerai bien de la peine, et à moi aussi, et j'emploierai toutes mes sollicitations à choses plus importantes, à savoir: à la subsistance de la garnison, aux deux commissions de cavalerie d'augmentation et aux deux lieux d'assemblée; ils ne voyent pas de trop bon œil ceux qui sont ici pour de telles choses. J'attends vos ordres sur tout cela.

Je ne puis être commissaire; c'est une sottise que ma demande: Beauregard m'en a assuré; je ne veux pas en parler davantage, car cela est au-dessous d'un gouverneur comme moi.

CORBINELLI.

C'est que j'avois fait Corbinelli gouverneur de la Ferté-Chauderon.

Voumas ne m'a jamais rendu ma commission de mestre de camp d'infanterie de 1652, ni l'ordre de remettre mon régiment d'infanterie sur le pied de la commission de mon père, de 1628.

Pendant que Corbinelli étoit encore à la cour pour mes affaires, je reçus cette lettre du cardinal.

A Gien, ce 6 avril 1652.

Monsieur,

Je vous remercie de tout mon cœur des assistances que vous nous avez données, et pour les vivres et pour les armes. Je ne manquerai pas de faire valoir à Leurs Majestés ce que vous faites au point qu'il le mérite, et il est bien difficile que, servant avec tant de zèle et d'application que vous faites, elles vous puissent oublier et ne vous en témoigner pas leur reconnoissance dans les occasions.

Les mousquets que vous nous avez envoyés sont inutiles si

vous n'envoyez aussi les bandoulières, ce que je vous conjure de faire aussitôt cette lettre reçue avec toute la diligence imaginable, et de me croire toujours passionnément, monsieur, votre très-affectionné serviteur,

Le cardinal MAZARINY.

Et de sa main : Je vous conjure de m'envoyer les piques et les cent mousquets que vous m'avez fait espérer par le retour de M. l'abbé de Drouet, et de n'oublier pas les bandoulières que vous avez prises à Decise ; car sans cela les mousquets seront tout à fait inutiles.

Trois jours après, je reçus par le retour de Corbinelli cette lettre de M. de la Vrillière, secrétaire d'État.

A Gien, ce 9 avril 1652.

Monsieur,

Je remettrai à M. de Corbinelli, qui m'a rendu votre lettre du 2 de ce mois, de vous dire des nouvelles de ces quartiers, et particulièrement ce qui se passa la journée du 7 entre l'armée du roi et celle de M. le prince ; néanmoins je ne laisserai pas de vous envoyer le mémoire ci-joint pour vous informer de la vérité de cette action, afin que vous en donniez bonne connoissance, dans l'étendue de votre charge, aux serviteurs du roi.

Ledit sieur de Corbinelli m'a fait savoir la disposition que vous aviez de favoriser à ma prière M. le lieutenant général de Nevers ; c'est ce qui a donné lieu à la lettre du roi pour son rétablissement, que vous recevrez par un homme envoyé exprès de la part de madame la princesse palatine, afin que son père et lui reçoivent cette grâce de votre main. Mais je vous supplie de les bien recevoir, d'oublier les choses passées, et de croire que je me souviendrai de ce que vous ferez en cette occasion pour vous témoigner en toutes celles qui s'offriront de vous servir, que je suis, etc.

— Hier au soir le maréchal d'Hoquincourt, qui étoit logé à Bleneau, ayant eu avis que le prince de Condé, au lieu de

continuer la marche qu'il avoit commencée, s'en venoit à Châtillon-sur-Loing, envoya aussitôt ses ordres dans tous les quartiers du corps qu'il commande pour faire assembler les troupes, et en donna avis en même temps au maréchal de Turenne, afin qu'il fît assembler les siennes. Mais le prince étant tombé sur le quartier des dragons avant qu'ils fussent délogés, il y en eut quelques-uns de pris; et néanmoins la perte ne fut pas grande, tant parce que la plupart étoient dispersés en plusieurs châteaux que parce qu'il y en avoit encore d'autres commandés ailleurs. Le prince de Condé s'étant avancé ensuite vers le quartier du maréchal d'Hoquincourt et n'ayant plus trouvé personne, parce que le maréchal étoit déjà au rendez-vous, marcha vers les autres quartiers, défit quelques troupes et prit quelques bagages du corps du maréchal, que l'obscurité de la nuit, sans lune, avoit fait égarer en venant au rendez-vous. La vérité est que quelques soldats d'infanterie du régiment de Navailles et quelques bagages ont été pris en cette rencontre; mais toute la cavalerie, qui y étoit aussi, s'est sauvée; et outre que celle du prince qui suivoit cette partie des troupes du maréchal d'Hoquincourt y a été en général fort maltraitée, le duc de Nemours y a été grièvement blessé, à ce qu'a rapporté un de ses gentilshommes, appelé Siourat, lequel a été fait prisonnier.

Cependant le maréchal de Turenne, après avoir assemblé ses quartiers, a marché en bataille à la pointe du jour vers le quartier du maréchal d'Hoquincourt; et, ayant joint en passant la brigade de Navailles, a rencontré à moitié chemin le prince de Condé avec toutes ses troupes, lequel, pour empêcher qu'il n'allât à lui, a fait halte en un certain vallon marécageux, proche d'un étang et d'un bois, à couvert duquel il a posté son infanterie. Ce qu'ayant vu le maréchal de Turenne, et que la situation du lieu ne lui permettoit pas de passer pour aller combattre le prince, ni au prince de venir à lui, il a fait quelque démarche en arrière pour attirer le prince; ce qui lui a réussi, car les ennemis ont aussitôt fait passer huit escadrons, à la tête desquels on dit qu'étoit le duc de Beaufort, et le maréchal de Turenne les a fait charger si

vigoureusement qu'ils ont été contraints de repasser le défilé avec grande précipitation et désordre, et ensuite il a fait poster son canon sur leur hauteur, où l'on a su par les prisonniers qu'il avoit tué plus de deux cents hommes, tant soldats qu'officiers, et entre autres le baron de Maré. En ces entrefaites, le maréchal d'Hoquincourt, ayant rassemblé toutes ses troupes, est arrivé au champ de bataille, et toute l'armée du roi, ainsi réunie, a fait tout ce qu'elle a pu pour attirer les ennemis au combat, mais inutilement, et la situation du poste où ils étoient ne permettoit pas de les y pouvoir contraindre. La journée s'est passée de la sorte. Nous avons fait plusieurs prisonniers, entre autres le nommé la Barre-Civray, lieutenant des gendarmes du duc de Rohan, dont la compagnie a été défaite; de façon que laissant ce qui peut être du bagage, il y a eu beaucoup plus de perte, sans comparaison, de la part des ennemis que de celle du roi. Sur la fin du jour les deux armées se sont retirées chacune dans leurs quartiers. Les généraux de celle du roi sont dans la résolution de ne rien oublier pour combattre les ennemis, et par un succès tel que Sa Majesté doit attendre de la justice de ses armes, avancer sa personne tant désirée vers Paris.

On fait honneur à l'affaire de Bleneau de l'appeler un combat; ce ne fut qu'une déroute : et quoi que cette relation en dise, ce fut un échec aux armes du roi. Je fis faire des copies de la relation, et je les envoyai dans les principales villes de la province : car la réputation qui sert dans toutes les guerres est d'une extrême importance dans les guerres civiles.

Il arriva une chose dans l'armée du roi fort extraordinaire sur le chapitre de l'épouvante. Un lieutenant du régiment de cavalerie de Mépas s'enfuit des environs de Bleneau jusqu'à Cosne-sur-Loire, où il entra si éperdu qu'il avoit encore l'épée nue à la main. Le peuple l'arrêta, et les magistrats m'en ayant donné avis je le fis venir à la Charité parler à moi. Il n'étoit pas encore bien remis de sa peur. Je le chassai comme un coquin : s'il eût été de mes

troupes je l'eusse fait pendre. Ce n'est pas que je croie qu'un homme mérite la mort pour n'avoir point de cœur, mais il la mérite pour l'intérêt de l'exemple.

Ceux qui ont voulu blâmer en cette rencontre la conduite du maréchal d'Hoquincourt ne l'ont fait que parce qu'ils ont cru que des troupes ne peuvent être battues, sans qu'il y aille de la faute de celui qui les commande; cependant cela arrive souvent, et il arriva même cette fois.

Pour le maréchal de Turenne, il fit une action de grand capitaine : car sans attendre les troupes du maréchal d'Hoquincourt, il osa se présenter en bataille devant le prince de Condé qui étoit beaucoup plus fort que lui, mais qui, par la contenance du maréchal de Turenne, crut que les deux maréchaux étoient déjà rassemblés. La hardiesse de cette action, qui n'étoit pourtant pas téméraire, car le maréchal de Turenne s'étoit posté fort avantageusement, sauva l'État : tout étoit perdu s'il eût voulu se ménager davantage.

Cette nouvelle m'obligea de redoubler mes soins pour le réduit de la Charité, et ma vigilance pour la conservation de la place.

Pendant que je faisois ainsi mon devoir pour le service du roi, je ne laissois pas de me divertir. Il y avoit des dames de la campagne réfugiées à la Charité, qui outre les raisons qu'elles pouvoient avoir de me considérer, avoient encore celles de leurs intérêts : car je conservois leur bien, et cela est un bon moyen pour s'attirer de la complaisance. La fille dont j'avois été amoureux avant qu'elle fût mariée (1), et qui l'étoit depuis deux ans, étoit encore dans mon voisinage. Aux premières visites que je lui avois rendues je m'étois un peu réchauffé pour elle :

---

(1) Mademoiselle Bouchu. Voy. plus haut, p. 187.

et je crois que mon feu se seroit tout à fait rallumé si je n'eusse eu rien autre chose à faire ; mais la guerre faisant dans mon cœur une diversion considérable, je n'eus pas le loisir de m'abandonner à l'amour. Cependant je lui rendois des services qui valoient bien les soins ordinaires des amants : car dans la ruine générale des peuples, ou par les troupes ou par les subsistances, je conservai ses terres comme les miennes propres.

Les affaires de la cour étoient alors dans une grande incertitude : cela se voit par les ordres que j'avois reçus depuis trois semaines, tantôt de refaire le pont de la Charité, tantôt de cesser cet ouvrage, puis de le recommencer, et puis encore de le laisser là ; et enfin de faire descendre des bateaux à Sancerre pour le passage du roi : ce qui fut encore changé le lendemain.

Dans ce temps-là, je fis faire revue par le commissaire Salligny à mon régiment d'infanterie, dans lequel il se trouva trois cent cinquante soldats.

Huit jours après je reçus cette lettre du roi.

Monsieur le comte de Bussy-Rabutin,

Ayant été informé que, sur quelque désordre arrivé dans le lieu de Dampierre en Nivernois pour raison du logement d'une des compagnies de votre régiment de cavalerie, vous avez fait arrêter et détenez prisonniers plusieurs habitants dudit lieu., et avez fait mettre des gens en garnison dans la maison appelée Maison-Fort, appartenant au sieur de Favières, où ils font divers dommages, et bien que je croie que ledit Favières et lesdits habitants vous ont obligé d'en user ainsi, néanmoins comme il est à propos de traiter le plus doucement qu'il se peut les gentilshommes et les peuples se maintenant dans l'obéissance qu'ils me doivent ; et que ceux dudit Dampierre m'aient fait instance avec ledit Favières de leur faire rendre justice de la détention desdits habitants, j'ai estimé que cette affaire ne pouvoit être mieux terminée que par l'entremise du sieur de Paluau, mon lieutenant général en mon

armée de Berry. C'est pourquoi je lui mande d'en prendre connoissance, et de la régler ainsi qu'il verra être juste et à propos. Ce que j'ai bien voulu vous faire savoir par cette lettre, et vous dire que vous ayez à faire entendre audit sieur de Paluau ce qui s'est passé audit lieu de Dampierre, et en celui de la Maison-Fort, et que vous ayez à déférer à ce que ledit sieur de Paluau réglera sur ce sujet, et cependant à tirer dudit lieu de la Maison-Fort les gens que vous y avez mis. Et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le comte de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Sens, le 21 avril 1652.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Comme la plupart des choses que Favières avoit exposées au secrétaire d'État étoient fausses, il n'eut garde de venir solliciter le jugement de cette affaire auprès du comte de Paluau, ne doutant pas qu'il ne fût encore châtié, au lieu des satisfactions qu'il avoit demandées à la cour. Il se contenta de me faire rendre la lettre du roi par le lieutenant d'infanterie que j'avois laissé avec dix hommes pour garder son château, et je n'entendis plus parler de lui que l'année d'après, comme je dirai en son lieu.

Dans ce temps-là, je reçus cette lettre du comte de Saint-Géran, gouverneur du Bourbonnois.

A la Palisse, ce 21 avril 1652.

Monsieur,

Dans le soin que je prends de presser mes compagnies de marcher pour joindre l'armée qui sert auprès du roi, mes officiers m'ont dit que les habitants de Chantenay, qui leur doivent leurs ustensiles (1) du temps qu'ils ont eu ce lieu pour

(1) Le mot ustensile, en terme de guerre, signifiait les meubles que

leur garnison, font difficulté de les leur payer, et qu'ils disent que vous les appuierez dans leur dessein. Je n'ai pas cru, monsieur, que vous voulussiez soutenir une injustice, si pleine d'ingratitude comme celle-là, principalement où il y va de l'intérêt de ma compagnie, dont je ne les ai soulagés qu'à cette condition et à la recommandation que vous m'avez faite en leur faveur. J'espère que vous considérerez mes officiers autant qu'eux, et que vous commanderez aux habitants du quartier, qui est de votre département, de leur payer ce que le roi leur ordonne pour l'ustensile. C'est la très-humble supplication que je vous fais, et de vouloir donner quelques nouvelles à mes officiers du chemin qu'ils doivent prendre pour joindre l'armée, depuis Saint-Romain auprès de Gien, où je les fais acheminer : ils seront dans deux jours dans votre gouvernement. Je vous demande la grâce de les y faire traiter comme des troupes d'une personne qui est avec toute sorte de passion, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SAINT-GÉRAN.

J'oubliois, monsieur, à vous faire mes remerciements des bontés que vous avez eues d'offrir des chevaux à un gentilhomme que j'envoyois en cour; aussi je vous assure que personne ne recherchera jamais avec plus de soin les occasions de vous servir que moi.

Le même jour, je reçus cette lettre du comte de Paluau.

A Saint-Amand, ce 22 avril 1652

Monsieur,

Étant retourné en ce lieu pour achever le siége de Montrond et dissiper un secours qui se prépare par les gens mal

---

les hôtes étaient obligés de fournir aux soldats qu'ils logeaient, savoir : un lit avec draps, un pot, un verre et une écuelle. Il signifiait encore, comme ici, la redevance que l'on payait pour se racheter du logement des gens de guerre.

intentionnés des provinces de deçà, Sa Majesté m'a donné les ordres pour me servir de vos troupes, lesquels je vous envoie, et vous supplie en mon particulier de m'envoyer votre régiment d'infanterie, et le faire marcher pour se rendre le 26 de ce mois à Serilly, où il aura ordre par moi ou par un maréchal de camp de ce qu'il aura à faire. Sitôt que je serai un peu débarrassé des ordres qu'il faut que je donne à Bourges et à Moulins pour mon siége, je vous demanderai une petite entrevue, tant pour y parler des affaires du roi que pour avoir l'honneur de vous embrasser, et vous assurer que je suis avec passion, etc.

Je fis réponse au comte de Paluau que, quoique le roi ne m'ordonnât point de lui donner mon régiment d'infanterie, je ne laisserois pas de l'en assister autant qu'il me seroit possible, sans négliger la conservation de la Charité dont il connoissoit l'importance.

Le lendemain je reçus cette lettre du comte de Paluau.

A Saint-Amand, ce 23 avril 1652, à minuit.

Monsieur,

Les compagnies de M. de Saint-Géran, allant joindre l'armée du roi, passent à la Charité ; et parce que l'éloignement de ladite armée est cause que leur route est trop courte, je vous prie de leur en donner une pour joindre l'armée par le chemin le plus court et le plus sûr. Si vous donnez des logements hors de votre gouvernement, vos ordres étant utiles au service du roi, joints avec la prière que je vous en fais par cette lettre, les feront passer avec toute sûreté; c'est tout ce que j'ai à vous dire, attendant l'honneur de vous voir et de vous témoigner que je suis, etc.

Deux heures après je reçus cette autre lettre du comte de Paluau.

A Saint-Amand, ce 23 avril 1652.

Monsieur,

Sur l'avis que j'ai eu que les compagnies de M. de Saint-Céran ont remarché vers le Bourbonnois, j'ai envoyé M. de Baradas à Serilly, et ordre à votre régiment et aux autres troupes de s'y rendre, afin de charger toutes les troupes suspectes qui seront dans le pays et ceux qui n'obéiront pas aux ordres du roi. J'y aurois été moi-même sans que j'ai ici des affaires qui ne se peuvent remettre, et d'où dépendent toutes les affaires du roi : c'est dont je vous donne avis comme à la personne du monde la mieux intentionnée, et à qui je suis avec autant de passion et d'estime, etc.

Sur le premier avis du comte de Paluau j'avois fait marcher mon régiment de cavalerie à Serilly; sur le second je le fis arrêter; et à ce troisième, je lui fis continuer sa route. Cependant je reçus cette lettre du secrétaire d'État le Tellier.

A Melun, ce 22 avril 1652.

Monsieur,

Je vous rends très-humbles grâces de la considération qu'il vous a plu avoir de la supplication que je vous avois faite en faveur de Clamecy, et je vous assure que j'en conserverai toute la reconnoissance qui se doit. Je vous ai déjà adressé la dépêche que vous désirez pour donner rang à votre régiment du jour de votre ancienne commission, laquelle je ne fais point de doute que vous n'ayez à présent reçue. Je ne puis vous envoyer les commissions que vous me demandez, d'autant que Sa Majesté ne désire pas qu'il soit fait de nouvelles levées : si cette résolution change, je parlerai très-volontiers pour les faire accorder; cependant je demeure, etc.

Le lendemain je reçus cette lettre du chevalier de Baradas.

A Sérilly, ce 25 avril 1652.

Monsieur,

Je croyois trouver votre régiment d'infanterie aux environs de Sérilly où je m'étois avancé. Je marche aujourd'hui à Bourbon et ma cavalerie auprès. Je vous dirai que mon avis est que vous n'avez pas reçu les ordres de M. de Paluau, et que quelque personne que je ne veux pas nommer les a retenus, puisqu'ils ne vous ont pas été rendus dans le temps que vous les pouviez recevoir : c'est pourquoi je vous prie de m'envoyer votre cavalerie au plus tôt, c'est-à-dire si les troupes de M. de Saint-Géran n'ont point passé, n'en faisant plus la petite bouche, ayant ordre de les faire marcher ou de les charger. Vous vous réglerez donc sur leur marche qui devroit être déjà à vous ou à Nevers au moins, ainsi que l'ordre du roi le porte. La marche que j'ai faite par deçà, les a fait passer la rivière d'Allier plus vite qu'ils ne vouloient. Je ne sais pas s'ils continueront leur route que je leur ai envoyée de la part du roi, ainsi que le frère de M. de Pionsac en a été assurer M. de Paluau à Saint-Amand à minuit, dont M. de Paluau a été surpris; et si je vous pouvois écrire toutes choses, vous apprendriez d'étrange nature d'affaires de l'infidélité des gens qui sont fort surpris de me voir en état de les bien rosser, et vos troupes ne seront pas fâchées d'être de la partie, si tant est qu'il en soit besoin. Je vous dirai que M. de Massiac m'a fort surpris de cent discours, tant de la marche de son régiment que des discours qu'il m'a tenus, et où il y a si peu de rapport des uns aux autres, que je ne sais que juger. Entre autres, il m'a dit que son régiment avoit passé la Loire, et je sais qu'il n'est pas loin d'ici : puis il m'a dit qu'il étoit auprès de Gien. Enfin pour conclusion, il ne m'a pu assurer où étoit son régiment, quoique je sache fort bien où il est : il y marchoit avec lui deux compagnies italiennes du régiment de Ville, desquelles il s'est séparé. Je sais très-certainement qu'il a été depuis douze ou quinze jours chez M. de Saint-Géran et chez le marquis de Château-Moran, et par plusieurs fois chez madame la comtesse de Charlus. Tout cela ne m'a pas plu : comme aussi d'avoir été

à droite et à gauche sans suivre la route que je lui avois donnée. Il m'en est venu demander une pour faire retourner son régiment, que je lui ai refusée; ne voulant point donner d'ordre à des troupes qui n'obéissent pas; je serai bien aise qu'elles ne s'approchent pas de moi. Je l'ai renvoyé à M. de Paluau, que je doute qu'il le reçoive: s'il va à vous, vous ferez ce que vous jugerez bon être; il ne vous faut rien dire, vous êtes judicieux et sage, et vous savez plus de nouvelles que moi, mais point de plus véritables que je suis, etc.

Le chevalier de Baradas étoit un brave gentilhomme et un fort bon serviteur du roi, mais un peu confus dans ses expressions comme on peut voir par ses lettres. Je lui fis cette réponse.

A la Charité, ce 26 avril 1652.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du roi d'envoyer mon régiment de cavalerie à Saint-Amand, et ensuite M. de Paluau m'a mandé de le faire trouver à Sérilly le 26 de ce mois: ainsi vous l'aurez aujourd'hui, car je n'ai point de nouvelles des troupes de M. de Saint-Géran.

Je ne connais pas M. de Massiac, s'il me vient demander une route je la lui refuserai, pour les choses que me dites. Cependant je suis, etc.

Le lendemain je reçus cette lettre du comte de Paluau.

A Bourges, ce 26 avril 1652.

Monsieur,

Sitôt que j'ai fait marcher ma cavalerie, j'ai reçu une ambassade de M. Saint-Géran pour se mettre dans l'obéissance: je l'ai reçue et ai pourtant donné ordre à M. de Baradas de faire suivre ses troupes jusqu'à vous.

Ne sachant point la route qu'elles doivent tenir pour joindre l'armée sortant de votre gouvernement, je vous y écris une lettre par un de mes officiers, et vous prie de leur

donner route comme maréchal de camp de mon armée, approuvant par ladite lettre ce que vous ferez. Je vous prie de le faire au plus tôt, afin qu'ils n'aient point d'excuse pour ne pas marcher : je n'en aurai jamais lorsqu'il s'agira de votre service, étant avec passion, etc.

Je travaille fortement à la circonvallation, elle sera achevée dans trois jours.

Deux jours après, ayant eu avis que le comte de Paluau étoit retourné à Saint-Amand, je l'allai trouver : nous prîmes ensemble toutes les mesures dont nous nous avisâmes pour bien servir le roi, et je m'en revins à la Charité où je trouvai cette lettre de Sa Majesté.

Monsieur le comte de Bussy-Rabutin,

Ayant été fait plainte, de ce qu'au lieu de déférer aux ordres que je vous ai envoyés pour exempter Châtel-Chinon de l'assemblée de vos régiments, vous avez fait arrêter prisonnier celui qui vous les a portés et avez fait menacer les habitants de ladite ville d'y faire loger dix compagnies de votre régiment d'infanterie, s'ils ne composoient avec vous pour ce logement. Je n'ai pu croire que vous ayez fait une telle violence; et je vous écris cette lettre pour vous dire que si vous avez fait arrêter quelqu'un pour ce sujet, vous ayez aussitôt que vous l'aurez reçue à le faire mettre en liberté et à empêcher qu'il ne soit rien demandé aux habitants de ladite ville sous prétexte de ce logement, désirant en considération de ma cousine la princesse de Carignan, comme je vous l'ai déjà fait savoir, qu'il n'y soit envoyé aucunes troupes, si ce n'est par mes ordres exprès. Et m'assurant que vous satisferez à ce qui est en cela de ma volonté, je ne vous ferai la présente plus longue, que pour prier Dieu qu'il ait, Monsieur le comte de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Saint-Germain en Laye, le 28 avril 1652.

Signé : Louis.

Et plus bas, le Tellier.

Avec cette lettre je reçus celle-ci du secrétaire d'État le Tellier.

A Saint-Germain en Laye, ce 28 avril 1652.

Monsieur,

J'accompagne de ce mot la lettre du roi que j'ai eu commandement de vous adresser, seulement pour vous dire comme votre serviteur, qu'il vous importe de l'observer : car encore que Sa Majesté n'ait pas ajouté foi aux plaintes qui lui ont été faites par les habitants de Chastel-Chînon, néanmoins Sa Majesté désirant les soulager en considération de madame de Carignan, elle veut que ladite ville soit exempte de l'assemblée, garnison et passage de vos régiments, et des autres qui se pourront rencontrer dans la province si ce n'est qu'il y aura ordre exprès et particulier de Sa Majesté pour cet effet. Je suis toujours, etc.

Cette dépêche me donna du chagrin, et dans cet esprit je fis cette réponse au secrétaire d'État le Tellier.

A la Charité, ce premier mai 1652.

Monsieur,

Quoique le roi me fasse l'honneur de m'écrire qu'il n'a pu croire tout ce qu'on a dit de moi à Sa Majesté, et que vous preniez la peine de m'en assurer, je ne laisse pas de connoître que cela a fait impression dans son esprit; c'est ce qui m'oblige à vous supplier de demander en grâce au roi de se faire éclaircir de la vérité. Tout ce qui se trouvera, c'est que je fis arrêter un habitant de Chastel-Chinon qui, en me rendant la lettre de Sa Majesté, crut avoir droit de me dire des insolences ; mais je le relâchai deux heures après : du reste il n'y a pas un mot de vrai.

Je vous avoue, monsieur, qu'il est bien rude à des gens qui servent avec autant de zèle que moi, et je puis dire avec autant d'utilité, de se voir calomnier tous les jours sans qu'il en soit autre chose.

Je ne vous parle pas ainsi seulement pour l'affaire de Chastel-Chinon, mais encore pour une lettre du roi que je reçus il y a huit jours, par laquelle, sans m'entendre et sur le simple exposé des gens que j'ai châtiés, Sa Majesté semble condamner ma conduite, en m'ordonnant de rendre au sieur de Favières sa maison dont il s'est servi pour retirer ceux qui avoient chargé une compagnie de mon régiment de cavalerie.

S'il est politique, monsieur, de laisser la porte ouverte à la calomnie pour savoir tout, il est dangereux que cela ne rebute les gens de service qui sont dans de grandes charges, quand ils voient que toutes leurs bonnes actions ne leur peuvent attirer une entière confiance de leur maître.

Je vous ouvre mon cœur, monsieur, qui est un peu ulcéré, et je le fais librement parce que je sais que vous êtes tout plein de raison et que vous avez la bonté de compatir à la douleur de, etc.

Le 2 mai 1652, je reçus cette lettre de M. le Tellier, secrétaire d'État.

A Saint-Germain, ce 29 avril 1652.

Monsieur,

C'est pour vous faire savoir que le marquis de Levy est parti de Paris depuis peu de jours avec douze mille écus, pour se rendre vers la Charité, où il les doit distribuer à des personnes qui ont entrepris de faire des levées pour le secours de Montrond, entre lesquelles on nomme messieurs de Colligny et de la Motte-Saint-Jean. On croit bien que cela ne se fera pas sans que vous en soyez averti, mais on a estimé ne devoir pas différer à vous en donner la nouvelle. Le roi désirant que vous vous employez à empêcher ces levées par les moyens que vous aviserez, soit en faisant publier dans l'étendue de votre charge une défense très-expresse aux habitants des lieux de les recevoir, soit en les chargeant à mesure qu'il y en aura sur pied : de quoi Sa Maiesté se repose sur votre vigilance et sur votre zèle pour son service.

Je suis toujours, etc.

Quoique je n'eusse point d'ordre du roi pour la levée de plus de dix compagnies d'infanterie, néanmoins sachant le besoin qu'en avoit le comte de Paluau pour le siége, après l'ouverture de la tranchée, et moi pour la conservation de la Charité, j'en fis autant que j'en crus nécessaire pour le service du roi, ne doutant pas qu'après avoir réussi, tout ce que j'aurois fait ne fût approuvé.

Le 7 mai, je reçus cette lettre du premier commis de M. le Tellier, secrétaire d'État, qui étoit un homme de mérite.

Monsieur,

Ayant été prié par des personnes que j'honore beaucoup de vous demander l'exemption de logement des gens de guerre de la petite ville ou bourg de Tannay, qui depuis quelque temps en jouit du côté du roi par leur crédit; je vous supplie très-humblement, monsieur, de leur vouloir conserver cette faveur à laquelle je prendrai part en mon particulier, et après cela je vous demanderai toujours instamment l'honneur de votre bienveillance, comme étant avec passion, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. le Roy.

Le même jour, 7 mai, je reçus du comte de Paluau cette réponse à une lettre que je venois de lui écrire.

A Serilly, le 6 mai 1652.

Monsieur,

J'avois déjà avis du retour de Colligny et je vous apprends celui du marquis de Levy; il ne faut point douter que ce ne soit pour tenter quelque secours à Montrond. On m'a dit aussi que les compagnies de M. de Saint-Geran se devoient débander comme elles font, afin qu'ils se pussent servir des hommes pour leur dessein.

Cela m'oblige de marcher droit à eux avec ma cavalerie; je coucherai ce soir à Souvigny, et j'espère de passer demain

à quatre lieues au delà de Moulins. Si je puis savoir où les sieurs de Colligny et de Levy sont, je les attaquerai et je les assiégerai s'ils se mettent dans quelque place, et je ferai si bien expliquer M. de Saint-Geran, qu'il faudra qu'il se déclare. Si j'avois cru vos régiments en état, je vous aurois plus tôt prié d'être de la partie; mais comme je m'approche de vous et que je vous mande tout mon dessein, prenez s'il vous plaît vos mesures là-dessus, et faites marcher vos deux régiments en diligence pour me venir joindre, c'est-à-dire, en cas que vos régiments soient en état; vous en userez comme vous jugerez à propos, je vous dis mon dessein et le côté de ma marche.

Les cavaliers de M. de Saint-Geran étant des déserteurs, et par conséquent inutiles au service du roi, je crois qu'ils seroient bons à remonter des gens de votre régiment pour le bien servir, mais cela dépend entièrement de vous.

Il n'est pas besoin que vous écriviez à la cour pour faire mettre vos régiments de cavalerie et infanterie sur l'état de l'armée que j'ai l'honneur de commander, puisque j'ai ordre de les prendre tous deux lorsqu'ils seront en état de servir.

Faites-moi l'honneur de croire que je suis de toute la passion de mon cœur, etc.

Je marchai aussitôt à lui avec mes troupes, ayant laissé seulement cent cinquante hommes de pied dans la Charité avec Beauvoir. Véritablement, je reçus cette lettre du comte de Paluau dans ma marche.

A Moulins, ce 8 mai 1652.

Monsieur,

J'ai appris en ce lieu que ma marche a fait séparer les assemblées. M. de Saint Geran m'est venu voir en cette ville, et m'a donné toutes les assurances que l'on peut désirer d'une personne de qualité. Je marche pour aller à Colligny, et comme je crois avoir assez de troupes, vous pourrez encore laisser vos régiments dans vos quartiers afin qu'ils puissent être en bon état. Je vous prie de croire que je suis avec passion, etc.

Je m'en revins à la Charité avec mon infanterie, et je renvoyai mon régiment de cavalerie dans ses quartiers.

Huit ou dix jours après, je reçus cette lettre du comte de Paluau.

A Saint-Amand, ce 16 mai 1652.

Monsieur,

Deux officiers, ou soi-disants, de vos troupes, sont venus à Sury en Vaux et à Bué près Sancerre, avec un ordre signé Bussy-Rabutin, que je suis assuré qu'ils ont contrefait, qui portoit un logement de six jours : comme votre serviteur, je vous prie de les faire arrêter s'ils sont de vos régiments, tant pour l'impudence qu'ils ont eu de contrefaire votre seing que pour s'être servi de votre nom pour friponner dans le Berry ; je vous promets que ceux qui se serviront du mien pour vous déplaire n'auront point un plus cruel ennemi que moi, qui suis, etc.

J'ai reçu des ordres de la cour pour Montrond qui me donnent de la joie. Je ferai ouvrir la tranchée dans la fin du mois ; je vous prie que vos régiments soient en état dans ce temps-là.

Je lui fis aussitôt cette réponse.

A la Charité, ce 17 mai 1652.

Monsieur,

Si, après avoir arrêté mes deux officiers, ou soi-disants, vous me les eussiez envoyés, ou si vous me les aviez si bien dépeints que je n'eusse pu manquer de les connoître, je les aurois rudement châtiés; mais je ne sais à qui me prendre, et vous croyez bien que par la raison que tous vilains cas sont reniables, les coupables ne viendront pas se découvrir. Tout ce que je puis donc faire, c'est de déclarer hautement devant tous les officiers de mes troupes que si pareille chose leur arrivoit jamais et que je vinsse à les connoître, j'en ferois un rigoureux exemple, parce que je ne veux point

souffrir de fripons auprès de moi, et particulièrement quand ils manquent au respect qu'ils vous doivent.

Je me réjouis que vous soyez bientôt en état de presser Montrond ; mes régiments sont à présent tout prêts à y servir, et il y a longtemps que vous auriez celui de cavalerie si vous aviez voulu l'avoir ; comptez donc là-dessus, et sur ce que je suis plus qu'homme du monde, etc.

Trois jours après je reçus cette lettre du roi :

Monsieur le comte de Bussy-Rabutin,

M'ayant été fait plainte de la part de plusieurs communautés de Nivernois, de ce que vous y faites lever des contributions par vos mandements pour la subsistance des gens de guerre qui sont dans ledit pays ; et, voulant être informé des raisons pour lesquelles vous ordonnez lesdites contributions, et du pouvoir que vous en avez, j'ai bien voulu vous faire cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous ayez à m'en rendre compte, et cependant que vous fassiez cesser la levée desdites contributions jusqu'à ce qu'en ayant été plus particulièrement informé vous en receviez mes ordres. Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le comte de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Saint-Germain-en-Laye, le 16 mai 1652.

Signé : Louis.

Et plus bas, le Tellier.

Cette lettre me donna le chagrin que peut avoir un homme à qui on fait des reproches au lieu des louanges qu'il mérite : car bien que le roi mît les plaintes sous le nom des peuples, il me paroissoit qu'il étoit un peu persuadé qu'elles étoient justes, et le soupçon seulement me sembloit injurieux pour moi. J'écrivis donc ceci au secrétaire d'État le Tellier :

A la Charité, ce 20 mai 1652.

Monsieur,

Pour répondre à la lettre du roi, par laquelle Sa Majesté me demande les raisons que j'ai eues de faire des levées d'argent en Nivernois; je vous dirai que je n'en ai point eu d'autres que celles de la nécessité et de l'intérêt du service du roi, et je suis assuré, monsieur, que si la quantité des grandes affaires que vous avez vous permettoit de vous souvenir de tout ce que Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, personne ne pourroit mieux que vous l'instruire de mes raisons, c'est-à-dire lui représenter les bons services que je lui ai rendus; mais parce que vous avez pu oublier ces détails, je m'en vais vous rendre un compte exact de ma conduite depuis le commencement de cette année.

Vous savez, monsieur, que le 12 février le roi me donna ordre de lever un régiment de cavalerie, sans spécifier le nombre des compagnies, et le 6 mars ensuite ordre de lever un régiment de dix compagnies d'infanterie.

Pour la levée de la cavalerie, vous savez que je n'eus que huit lieux d'assemblée et deux pour la levée de l'infanterie.

Véritablement, comme cela ne suffisoit pas, le roi me laissa la liberté d'en prendre dans le Nivernois autant que je le jugerois à propos, et vous-même, monsieur, en me demandant l'exemption de Clamecy dans votre lettre du 2 avril dernier, vous me mandez que c'est parce que vous savez que Sa Majesté m'a donné le pouvoir d'assembler mes régiments en tels lieux que je voudrois.

Aussitôt que mon régiment de cavalerie fut prêt à servir, je le voulus envoyer à Montrond, suivant l'ordre que j'en reçus du roi; mais M. de Paluau, refusant de le recevoir, jusqu'à ce qu'il en eût affaire, comme je le puis faire voir par ses lettres, je fus contraint de le garder dans les villages du Nivernois.

Pour celui d'infanterie, j'eus ordre de garder la Charité avec lui.

Le roi ayant traité avec M. de Mantoue de l'arsenal de Decise, j'y avois pris cent mousquets et cent piques. M. le cardinal m'ayant demandé pressamment tout ce que j'avois d'armes pour donner au passage de Gien à la plus grande part de l'infanterie, qui étoit désarmée ; j'envoyai à Son Éminence non-seulement ce que j'avois pris à Decise, mais encore cent mousquets que j'avois achetés des bourgeois de la Charité.

Les ordres pour le premier mois de la subsistance de mon régiment d'infanterie ne venant point de la cour, je le levai sur l'élection de la Charité, en promettant aux paroisses de leur faire tenir compte sur leurs tailles de tout ce qu'ils avanceroient.

Ce premier mois se monte à cinq mille tant de livres, et pour le second j'eus un billet de l'épargne sur l'élection de la Charité de la somme de six mille tant de livres.

Les remises et les longueurs de la cour sont cause que j'avance présentement le troisième de mes deniers.

Vous verrez, monsieur, à quoi se monte la dépense que j'ai faite, en voyant l'entrée de mon régiment dans la Charité et les revues faites et signées de temps en temps, premièrement par les habitants de ladite ville et puis par le sieur de Salligny, commissaire à la conduite de mes troupes.

Toutes les lettres que M. le cardinal m'écrit sont pleines de recommandations de prendre et de bien garder la Charité, et de ne rien oublier pour mettre mes troupes en bon état, et d'assister M. de Paluau en tout ce qui me sera possible. Cela ne se fait pas sans argent.

Dans toutes les lettres que le roi m'a fait l'honneur de m'écrire, vous savez, monsieur, qu'il y a toujours quelque chose du soin que je dois prendre de conserver la Charité, et vous pouvez savoir de M. le surintendant si, hormis le billet de deux mille écus, il m'a fait toucher quelque argent, quelques sollicitations que je lui aie fait faire.

De sorte que pour obéir au roi et pour l'intérêt du service de Sa Majesté, je me suis servi de tout ce que j'ai jugé nécessaire ; et sachant bien que pour sauver une place à son maître, où les soldats se voudroient rendre faute de paye-

ment, il ne trouveroit pas mauvais que l'on fît de la fausse monnoie pour les contenter, je n'ai pas balancé à lever les tailles pour conserver une province, et je n'ai pas douté un moment qu'en justifiant du bon emploi des deniers levés, comme je puis faire, Sa Majesté n'approuvât tout ce que j'aurois fait.

Je ne pense pas, monsieur, que pour cent mille écus de plus le roi voulût avoir perdu la Charité et levé le siége de Montrond; et pour moins de dix mille je lui ai sauvé jusqu'ici l'un et l'autre. M. de Paluau demeurera d'accord de ce que je dis, et je ne prétends pas en le disant rien diminuer de sa gloire.

Je vous envoie, monsieur, un état de tout ce que j'ai levé dans le Nivernois pour la levée de mes deux régiments, et vous jugerez après cela si on peut mieux servir le roi que j'ai fait et mieux ménager l'argent des peuples; cependant ils se plaignent de moi, mais je ne m'en étonne pas, et je sais qu'il n'est pas possible d'avoir leur argent et leur amitié tout ensemble.

Au reste, monsieur, j'ai levé six compagnies d'infanterie plus que je n'ai eu ordre d'en faire, mais quand Sa Majesté saura le besoin qu'en a M. de Paluau, auquel j'en vais envoyer douze pour l'ouverture de sa tranchée, et qu'elle fera réflexion sur ce qu'il m'en faut pour garder la Charité, je ne doute pas qu'il ne trouve bon ce que j'ai fait, et qu'il ne connoisse bien que je n'ai eu en cela autre vue que de le bien servir. Je vous supplie de le lui bien faire entendre. Enfin tout ce qu'a donné le Nivernois se monte à trente et un mille trois cent quatre-vingts livres.

Si on a levé dix pistoles sur mes ordres plus que ce que portent les états que je vous envoie, monsieur, je consens qu'on me fasse mon procès comme à un concussionnaire. Mais aussi vous m'avouerez que si on remarque la conjoncture dans laquelle j'ai fait huit compagnies de cavalerie et seize compagnies d'infanterie pour neuf mille écus que j'ai tirés d'une des provinces de France la moins affectionnée au service du roi, en la conservant à Sa Majesté, on me donnera quelques louanges.

BUSSY-RABUTIN.

Comme je cachetois ce paquet, je reçus cette lettre du comte de Paluau.

A Saint-Amand, ce 19 mai 1652.

Monsieur,

Lorsque j'ai reçu votre lettre, j'étois en peine de savoir de vos nouvelles, et j'allois vous prier de faire marcher votre régiment d'infanterie par Nevers, afin de servir d'escorte à mon canon, à qui j'envoie demain ordre de s'embarquer pour venir au Veurdre, où je l'enverrai prendre pour le conduire ici par charrois; et, parce qu'il faut escorte audit canon, votre régiment étant tout porté fera ce service-là dans sa marche. J'enverrai ordre au sieur de Sasilly de vous avertir assez à temps pour que votre régiment puisse être à lui avant que son embarquement soit fait. Je crois qu'il suffira d'embarquer cinquante mousquetaires qui suivent les pièces sur la rivière, et qu'il faudra faire marcher le corps du régiment le long de l'Allier, pour qu'il soit toujours auprès du canon. Lorsqu'il sera arrivé au Veurdre ou au lieu où il se pourra débarquer plus commodément, j'irai moi-même ordonner de sa marche et de celle de votre régiment.

Pour celui de cavalerie, vous le retiendrez encore quelques jours, parce que, outre que je n'en ai pas encore affaire, il seroit très-mal ici. Je me suis donné l'honneur de vous écrire de quelques gens qui se disent de vos troupes qui ont tenté de tirer de l'argent du Berry avec de faux ordres signés Bussy. Comme je vous ai mandé les noms qu'ils prennent, je ne vous en parle plus.

Je vous rends grâces très-humbles du soin que vous prenez de nous faire retirer les fonds que le roi a ordonnés pour le siége. Je crois que Saint-Pierre-le-Moustier fera son devoir puisqu'il vous l'a promis. Je vous prie de savoir si Nevers se dispose à nous payer des huit mille livres à quoi il est taxé. Je leur en ai écrit deux fois; ce seroit avec tous les regrets du monde si j'étois obligé d'envoyer des troupes autour de la ville; car, outre que je suis ravi de faire plaisir, je hais naturellement à faire le mal; mais, pour prendre Montrond, on ne doit pas manquer à prendre ce que le roi ordonne.

La Charité est aussi taxée à deux mille livres ; puisque vous voulez bien prendre la peine de solliciter pour ces petites taxes, je vous supplie de les presser et de croire que toute ma vie je serai avec passion, etc.

Je lui fis aussitôt cette réponse.

A la Charité, ce 20 mai 1652.

Monsieur,

Je vous ai promis mon régiment d'infanterie ; je ne manquerai pas de vous l'envoyer à jour nommé, quoique je n'en aie point d'ordre du roi : mais je connois qu'il y va du service de Sa Majesté et de votre intérêt particulier ; c'est assez pour me faire hasarder toutes choses. Je vous supplie seulement de m'envoyer un ordre pour cela, qui me puisse servir en cas qu'on le trouvât mauvais à la cour.

Si vous m'aviez mandé les noms des officiers qui se sont servis de mon nom pour picorer dans le Berry, je les aurois fait châtier rigoureusement ; mais vous ne l'avez pas fait, et cela est demeuré impuni. Je vous supplie de me nommer ces fripons et de me croire, etc.

L'attirail du canon n'étant pas encore prêt, mon régiment d'infanterie ne sortit pas de la Charité jusqu'au dernier de mai, et le 29 je reçus cette lettre du comte de Paluau, et l'ordre en même temps.

A Saint-Amand, ce 28 mai 1652.

Monsieur,

J'envoie un ordre à votre régiment d'infanterie de marcher, tant pour le besoin que j'en ai pour les attaques qui sont commencées, que pour conduire sûrement mon canon sur la rivière et par les chemins, ayant avis que l'on a dessein sur lui, croyant qu'il marchera sans escorte. Je vous prie de le faire partir sans aucun retardement, étant de la

dernière importance de presser ce qui est commencé, tant par le canon que par les troupes. Vous enverrez, s'il vous plaît, cinquante fusiliers par avance à Nevers au jour que vous dira le sieur Ferrant, et ferez marcher le corps dudit régiment conformément à son ordre.

La cour me mande que je prendrai six milliers de poudre à la Charité. Je vous prie de prendre la peine de les faire conduire à Nevers, parce que si elles ont besoin d'être raccommodées on les fera raccommoder là.

Joignez, je vous prie, votre imagination et la diligence possible aux prières que je vous fais pour l'avancement du service du roi, et me croyez sans égal, etc.

Je vous prie de faire cesser les courses que fait votre régiment de cavalerie dans le Berry; car je ne saurois plus refuser aux peuples la justice qu'ils me demandent, et que j'ai différée pour l'amour de vous.

Aussitôt cette lettre reçue, je nommai les douze compagnies que je voulois envoyer à Montrond et je m'en allai devant à Nevers les attendre pour mettre ordre à toutes choses.

Bien que je ne crusse pas qu'il y eût de partie faite pour s'opposer à la marche du canon, n'en ayant reçu aucuns avis, je ne laissai pas de vouloir marcher moi-même avec mon régiment d'infanterie jusqu'au Veurdre : et envoyant Corbinelli à la cour pour les affaires de la province, je mandai au cardinal que je conduisois moi-même le canon au comte de Paluau.

J'arrivai au Veurdre le 4 juin, et le 5 je reçus ce billet du comte de Paluau :

A Chantenay, ce 5 juin 1652.

Monsieur,

J'apprends que vous êtes au Veurdre, c'est ce qui m'oblige à vous envoyer ce porteur, pour vous dire que j'aurai demain du matin l'honneur de vous y voir. Et en attendant je vous assurerai que je suis, etc.

Le 6 juin, le comte de Paluau étant arrivé au Veurdre, je lui fis voir en bataille les douze compagnies de mon régiment d'infanterie que je lui donnois pour son siége ; il les trouva belles et bien armées et du nombre de trois cent trente-neuf soldats.

Après cette revue faite et une grande conférence du comte de Paluau et de moi sur les affaires présentes, nous nous séparâmes le 7 juin, lui pour Saint-Amand et moi pour Nevers, où je trouvai cette lettre du roi :

Monsieur de Bussy-Rabutin,

Je vous envoie des lettres que j'écris aux baillis de mon royaume, afin que vous fassiez rendre à ceux qui se trouvent dans l'étendue de votre charge celles qui s'adressent à eux. Mon intention étant de faire l'ouverture des États généraux à Tours le premier jour du mois de novembre prochain (1); je désire qu'ils fassent avertir les députés de leur ressort qui ont été nommés, de s'y rendre en ce temps-là. Cependant ayant été averti que quelques gentilshommes, suscités secrètement par ceux qui ont pris les armes contre moi et qui sont auteurs des troubles présents, sous prétexte de me demander la paix, que je désire plus sincèrement qu'eux, et la convocation desdits États généraux, que j'ai déjà ordonnée, ont fait des assemblées particulières sans permission ni intervention des magistrats ou contre les formes et les lois de mon royaume, ils ont nommé des députés pour se trouver dans d'autres assemblées plus grandes, qu'ils prétendent de tenir de leur autorité privée toutes les fois que bon leur semblera ; ayant

(1) Cette convocation avait déjà été faite dès 1649 par une circulaire en date du 23 janvier, et en 1651, le roi publia à ce sujet de nouvelles lettres en date du 17 mars et du 15 avril. Il y eut même le 4 septembre une élection dans la prévôté de Paris ; mais bien que, comme on le voit, d'après la lettre écrite à Bussy, on reprit le projet en 1652, la cour qui ne s'en souciait guère n'y donna aucune suite. Voy. le Recueil d'Isambert, t. XVII, p. 144, 160, 235, 240 et 250.

pour cet effet donné tout pouvoir à leursdits députés, et fait élection de receveurs pour lever des deniers et fournir aux frais desdites assemblées et à tous les voyages qu'ils voudront faire. J'entends que vous employez l'autorité de votre charge pour arrêter le cours de cette entreprise, qui est directement contraire aux ordonnances de mon royaume et au bien de mon service, et capable de produire de très-grands inconvénients. Je suis assuré que la plupart de ceux qu'on a tâché d'y faire consentir n'ont pas cru que la chose fût de si dangereuse conséquence et ont été surpris par les artifices des malintentionnés et par les assurances qu'on leur a données que je ne la désapprouverois pas, sans cela il n'est pas croyable que le corps de ma noblesse, que j'ai toujours chèrement aimé, et qui a plus d'intérêt qu'aucun autre, pour diverses raisons, à l'observation de l'ancien ordre établi dans cet État et à la conservation de mon autorité, de laquelle dépend celle de ses priviléges, eût voulu permettre qu'on l'eût engagé dans une entreprise qui pouvoit avoir des suites si préjudiciables. J'attendrai votre réponse à cette lettre pour savoir l'ordre que vous y aurez apporté dans l'étendue de votre charge, et si la connoissance que vous aurez donnée de mon intention ne produisoit pas l'effet que j'en dois espérer, il seroit nécessaire de faire procéder par les magistrats contre les auteurs de semblables monopoles selon la rigueur des ordonnances. Cependant je prierai Dieu qu'il vous ait, monsieur le comte de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Melun, le 4 juin 1652.

Signé : Louis.

Et plus bas, Phelippeaux.

Avec cette lettre j'en reçus une en conformité du secrétaire d'État la Vrillière, et aussitôt je fis cette réponse au roi :

Sire,

Pour répondre à la lettre de Votre Majesté du 4 de ce mois, par laquelle elle me fait l'honneur de me mander son intention sur l'ouverture des États généraux à Tours au 1er no-

vembre prochain et sur l'assemblée de quelques gentilshommes, suscités par les auteurs des troubles présents, sous prétexte de demander la paix à Votre Majesté, je lui dirai :

Que lorsque je suis arrivé à la fin de 1651 en cette province, j'y ai trouvé presque tout le monde fort mal intentionné. Votre Majesté sait que pour empêcher la corruption générale j'ai été contraint de lui faire plainte de quelques particuliers, qu'elle a châtiés par des exils ; et soit que cet exemple et la sévérité que j'ai témoignée avoir pour les coupables, soit que le respect que la noblesse doit avoir pour Votre Majesté l'ait retenu dans son devoir, je n'ai pas su qu'aucun gentilhomme du Nivernois y ait manqué ; s'il arrivoit autrement, je puis assurer Votre Majesté que j'y mettrois d'abord si bon ordre que cela n'auroit pas de suite, et en même temps j'en donnerois avis à Votre Majesté, à laquelle je proteste que personne n'a tant d'envie de plaire que, etc.

Huit jours après, je reçus à la Charité cette lettre du comte de Paluau :

A Saint-Amand, ce 15 juin 1652.

Monsieur,

Comme l'on ne se souvient jamais de tout lorsque l'on a beaucoup d'affaires, j'oubliai à vous prier, comme je fais par ces lignes, de m'envoyer en diligence et par homme exprès les outils à mineur que Sasilly m'a mandé qu'il avoit fait faire à Nevers ; s'ils ne sont payés, je vous supplie de les payer et je vous ferai rembourser ; car à mon avis j'en aurai bientôt besoin.

Je vous prie encore de me mander si on raccommode la poudre, combien il y en a, ce qu'elle coûte à raccommoder, et quand je la pourrai envoyer quérir, vous suppliant aussi de croire que je suis, etc.

Je ne vous écris plus de l'affaire de Nevers, croyant à présent que tout est payé ; après quoi je remanderai mes troupes.

C'est que voyant que Nevers négligeoit assez de satisfaire aux huit mille livres qu'elle devoit donner au comte de Paluau, je lui avois mandé d'envoyer de sa cavalerie aux environs de la ville pour la presser de payer, et en même temps je lui avois envoyé cinq compagnies de mon régiment de cavalerie et j'en avois gardé trois dans le Nivernois.

J'avois fait alors une compagnie nouvelle d'infanterie depuis que j'avois écrit au secrétaire d'État le Tellier que j'en avois seize sur pied.

Le 16 juin, je fis faire revue aux compagnies que j'avois gardées dans la Charité, et le lendemain de cette revue je reçus cette lettre du comte de Paluau :

A Saint-Amand, ce 17 juin 1652.

Monsieur,

J'ai eu ordre d'envoyer quelque cavalerie à l'armée, ce que je ferai en peu de temps; je ne leur en saurois envoyer tant qu'ils m'en demandent. Je ferai mon possible pour me conserver votre régiment; si je ne suis pas pressé par un second ordre, j'espère le pouvoir conserver.

Je vous supplie de presser la marche des outils à mineur que je vous ai demandés par une précédente lettre. Je vous prie, s'ils ne sont pas payés, de les faire payer. Les commissaires et les mineurs sont arrivés à Bourges; je les ai mandés. J'ai fait toutes mes batteries; elles tireront après-demain, Dieu aidant.

Si MM. de Nevers ont satisfait aux volontés du roi, je vous prie de m'envoyer mes troupes et de me croire, etc.

Je lui fis aussitôt cette réponse :

A la Charité, ce 18 juin 1652.

Monsieur,

Vous me ferez le plus grand plaisir du monde de garder mon régiment de cavalerie auprès de vous, et je puis dire

même que vous ferez le service du roi ; car vous savez qu'il se conservera bien mieux, nouvellement levé comme il est, à un siége réglé comme le vôtre, où il n'aura d'autres fatigues que ses gardes ordinaires, qu'à l'armée du roi, qui a l'armée des ennemis en présence.

Je vous envoie les outils à mineur bien raccommodés; je vous renverrai vos troupes dans deux jours, car les magistrats de Nevers m'ont donné leur parole que votre argent seroit prêt dans ce temps-là.

Je suis fort aise de ce que vos commissaires d'artillerie et vos mineurs sont arrivés; vous allez faire grand bruit l'un de ces jours. J'espère aller voir votre tranchée aussitôt que je pourrai quitter les affaires que j'ai par deçà, et vous dire des particularités de la place que vous attaquez, que je connois bien, comme vous savez, et qui peuvent fort vous servir. Cependant je suis de tout mon cœur, etc.

Quelques jours après, je reçus alors deux lettres du roi, toutes deux datées de Mehun, du 16 juin : l'une pour faire sortir de ses quartiers et envoyer à Montrond la compagnie du baron de Saint-Andeux, et l'autre pour faire sortir des châteaux de Rosemont et de la Ferté-Chaudron les gens de guerre qui y étoient en garnison, de ne laisser qu'une compagnie de cent hommes dans la Charité et de faire joindre à mes régiments de cavalerie et d'infanterie tout ce que je pourrois tirer de tous ces endroits pour fortifier les troupes qui étoient devant Montrond.

On ne sauroit avoir trop de respect pour les ordres du roi; cependant il y faut apporter du discernement, car quelquefois il est fort indifférent que l'on fasse ce que Sa Majesté ordonne. Elle accorde souvent des grâces par considération, dont elle n'est pas fâchée qu'on ne jouisse point, et particulièrement quand il s'agit de choses qu'un gouverneur ou un lieutenant de roi de province peut mieux connoître que Sa Majesté; comme, par exemple, en ces rencontres-ci, où le roi, à peine sorti de sa majorité, n'agissoit pas encore par sa propre connoissance. Des gens

intéressés vont demander au secrétaire d'État un délogement de troupes, lui disant que tout le monde crie et que cela est capable, dans une guerre civile, de porter les peuples à la révolte. Le ministre, qui est habile, accorde ce délogement, pour laisser toujours lieu d'espérer aux gens qui se plaignent ; et cependant il s'en rapporte bien à ce qu'en fera le lieutenant de roi, qui a ses raisons de son côté, qui voit les choses de plus près et qui doit mieux aimer bien servir Sa Majesté en lui désobéissant quelquefois, que de gâter ses affaires par une obéissance inconsidérée.

Voilà comment j'en usai alors. Je ne fis point de réponse au secrétaire d'État le Tellier ; je changeai seulement de quartier la compagnie de Saint-Andeux, mais je ne l'envoyai pas à l'armée, non plus que celle de du Saux et celle de Rigny, parce que j'en pouvois avoir besoin dans une province, où je ne faisois obéir le roi que quand j'étois en état de me faire craindre, et parce que, ne doutant pas qu'il n'y eût à la cour des gens dans l'intérêt des princes, qui sans se déclarer n'y demeuroient que pour donner des avis et pour servir leur parti aux occasions, je pouvois soupçonner qu'ils eussent été bien aises de m'ôter mes troupes pour pouvoir faire impunément quelques entreprises contre le service du roi.

J'avois déjà sorti les vingt hommes des châteaux de Rosemont et de la Ferté-Chaudron il y avoit longtemps, et cela faisoit bien voir que c'étoient des gens malintentionnés pour le service qui faisoient des plaintes de moi au secrétaire d'État le Tellier, puisqu'ils lui disoient des faussetés pour décrier ma conduite et lui faire croire qu'elle étoit capable de porter les peuples aux extrémités.

Pour la Charité, je ne changeai rien ; il n'y avoit que cinquante hommes, comme le roi me l'ordonnoit, mais ce n'en étoit pas encore assez dans une ville où j'avois à me garder des habitants comme des ennemis déclarés.

Je ne fis pourtant point de réponse au secrétaire d'État

le Tellier, et huit jours après je reçus cette lettre de Corbinelli :

A Melun, ce 23 juin 1652.

Monsieur,

Jamais homme n'a été si embarrassé que je le suis : il est presque impossible d'aborder Son Éminence pour lui parler d'affaires, et quand il écoute il ne résout rien ; cela fait que je sollicite M. le Tellier de toutes les affaires que j'avois à dire à M. le cardinal ; cependant il n'a encore rien fait et n'a point parlé de la garnison de la Charité au conseil.

Je vous ai déjà mandé en quel état M. de Voumas avoit réduit votre affaire des vingt compagnies du régiment d'infanterie ; plus j'en parle et moins je trouve de disposition, quoique le bon M. le Roy m'ait promis assistance et que M. le Tellier hier au soir me fît espérer quelque chose. Mais voici où gît la difficulté : c'est que vous demandez le remboursement de la subsistance du mois de juin, et elle monteroit à plus haute somme pour vingt compagnies que pour dix, à cause des officiers, quoiqu'il y ait eu quatre cents hommes en dix compagnies comme en vingt. Je n'ai aucune espérance de ce remboursement ; si l'on en parle au conseil, je crains fort que leur misère ne les oblige de vous refuser, du moins traînerai-je longtemps, car ils mettent toutes choses au filet dans l'attente de la déclaration de Paris, parce qu'ils veulent faire un changement notable, soit que Paris se déclare pour le roi, soit qu'il veuille la guerre. L'on s'assemble aujourd'hui au parlement ; le gros bourgeois demande absolument la paix, et la canaille, séduite par M. de Beaufort, crie : *Point de Mazarin !* C'est pourquoi l'on ne partira point d'ici que vendredi. L'armée du maréchal de la Ferté campe ce soir à Provins, et de là va droit à Lagny, pour ensuite joindre notre armée : celle-là est de trois mille hommes et celle-ci de huit ou environ. Son Éminence s'attend qu'on lui enverra la cavalerie de Montrond.

Au reste, j'aurois fait une grande sottise de dire à M. le cardinal ce que M. de Paluau vouloit que je lui fisse entendre.

Champ-Fleury m'a dit que c'étoit bien mal faire ma cour que d'être un oiseau de mauvais augure, et que du moins je devois achever mes affaires avant que de mettre Son Éminence en mauvaise humeur, et il avoit raison. Ce qu'il jugea qui le feroit enrager, c'étoit de lui dire ce que M. de Paluau m'avoit dit qu'il alloit battre la place à tout hasard, sans savoir quel effet feroit sa batterie ; de sorte que le petit Bertaut, qui arriva après moi, lui ayant dit que dans quinze jours Montrond seroit pris, je me résolus de n'en point parler du tout. Si vous voyez M. de Paluau, dites-lui, s'il vous plaît, mais ne lui écrivez pas, qu'il se souvienne bien d'un certain billet qu'il intercepta dans une selle, qui venoit de Montrond, et dont il a tant parlé à la cour ; et, qu'après cela, il se souvienne encore combien il assura la reddition de la place en peu de jours, sur quoi l'on s'est si fortement fondé que l'on lui a compté depuis les jours et les nuits du siége, et ils croient à présent qu'il a fort profité. Je ne nomme personne et ne cite point mon auteur, mais il a besoin de bien éclaircir sa conduite, et il le doit, quand même les ministres ne lui en témoigneroient rien dans leurs lettres.

J'ai résolu de ne demander ni appointements ni assignations pour les levées, car je vois bien que ce seroit tirer sa poudre aux moineaux; ils ne sauroient payer le pain qu'ils mangent, et madame **** ne sauroit avoir un méchant billet pour dix mille écus du blé qu'elle a fourni pour l'armée. Si, nonobstant ce que je vous dis, vous voulez absolument que j'en parle, mandez-le-moi par la voie de la Neuville et je le ferai aussitôt. Mon avis étoit que vous attendissiez la prise de Montrond, après laquelle vous feriez un tour ici et vous verriez de quelle manière vous vous pourriez faire donner des ordonnances. Si vous prenez cette pensée, mandez-le-moi, et je n'aurai plus que la garnison à solliciter et à vous écrire des nouvelles.

J'oubliois de vous dire que le duc d'Angoulême est allé en Provence pour y faire un parti.

Je crois que le porteur de la présente vous portera aussi des nouvelles de M. le grand-prieur de France.

Un valet de pied vient d'arriver de Paris qui dit que les

chaînes sont tendues et que l'on veut la paix. Il y a ici quelqu'un qui traite à ce qu'on dit, mais je ne le crois pas.

Depuis l'arrivée du valet de pied, l'on a dit que le roi s'en alloit à Lagny et de là à Saint-Denis, et qu'on partoit demain ; mais bruit de cour.

Je viens d'apprendre qu'on attend ici le maréchal de la Ferté pour tenir un grand conseil ; cela nous arrêtera ici du moins trois jours encore. Je suis, etc.

Le lendemain, je reçus encore cette lettre de Corbinelli :

A Melun, ce 26 juin 1652.

Depuis hier que je vous écrivis, monsieur, par M. de la Fonds, j'ai vu M. le Tellier pour le solliciter de vos affaires. Il n'a pas songé à proposer au conseil les demandes que vous faites pour la garnison de la Charité, quoiqu'il eût mis devant moi dans la basque de son pourpoint le mémoire que je lui en donnai. Il s'est mis en colère, me disant que je le pressois trop ; cela est vrai, vu les affaires de la cour, mais cela n'est pas vu les vôtres. J'ai perdu la tramontane et je ne sais quel conseil prendre. Le cardinal sera tout aujourd'hui avec le maréchal de la Ferté, qui est arrivé cette nuit. Les députés arrivent demain, et ainsi en voilà pour des semaines sans que je trouve lieu d'entretenir Son Éminence. L'on ne fait entrer personne dans sa chambre : j'ai résolu, attendant vos ordres, de donner un mémoire à Marsac pour lui présenter ; nous verrons quel effet cela fera : cependant Dieu sait comment subsistera votre garnison. Il faudroit envoyer ici un échevin crier comme un diable ; mais il faudroit que ce fût Bannier, car les autres sont des b.....

M. de la Vrillière me vient de dire que toute la cour a retenti des plaintes de la province contre vos troupes. J'ai vu la copie des lettres de cachet qu'on vous écrit, tant pour les garnisons de Rosemont, de la Ferté-Chaudron et la Charité, que pour la compagnie de Saint-Andeux. J'ai voulu instruire M. le Tellier ce matin des désordres d'un nommé Saint-Maurice, qui, se disant de vos troupes, a pillé partout, inférant

de là que c'étoit ce qui avoit donné sujet de plaintes contre vosdites troupes. Il m'a répondu que je misse tout cela par écrit et qu'il le liroit au conseil; cependant il est bon de faire connoître que ces troupes prennent le nom des vôtres pour faire mille désordres. Et, en effet, ledit Saint-Maurice se dit à vous lorsqu'il fit tant de bruit à Narcy; vous m'en deviez envoyer les informations. Il est constant qu'il a eu commission pour lever une compagnie de cavalerie; il est constant qu'il n'a eu ni assignations ni lieu d'assemblée; qu'il est gueux et par conséquent qu'il a fallu qu'il ait pillé pour faire sa levée. Faites, s'il vous plaît, que l'échevin de Donsy qui a été volé vienne se plaindre, et qu'enfin l'on m'envoie les informations, car je ne parlerai que de ce que je vérifierai. J'ai tellement vos affaires à cœur, que j'enrage tout vif de ne savoir à qui en parler. J'ai pensé dire à M. le Tellier que je m'en allois, et que la garnison subsisteroit comme elle pourroit; mais j'ai songé que je pourrois avoir de vos nouvelles.

Les affaires de Son Éminence vont bien jusqu'à présent: on veut le roi à Paris.

Faites-moi [1] l'honneur de me mander amplement s'il est nécessaire que je ne quitte point la cour que je n'emporte ordre de faire recevoir vos ordonnances pour le premier mois, et ordre pour vous faire rembourser du troisième; car, si c'est votre dessein, je prendrois mes mesures pour suivre.

A toutes ces lettres je ne répondis autre chose sinon qu'il demeurât, qu'il sollicitât pressamment, et que d'ordinaire à la cour on devoit le bon succès de ses affaires aux importunités plutôt qu'à la justice de ses demandes.

Huit jours après, je reçus encore cette lettre de Corbinelli:

A Paris, ce 2 juillet 1652.

Je vous ai déjà mandé, monsieur, que je ne pouvois rien avancer avec M. le Tellier. Il me dit samedi dernier que j'avois tort de le presser pour la garnison de la Charité, et que c'étoit une affaire du conseil; que puisque j'en avois donné un

mémoire, je n'avois qu'à m'en retourner, et que l'on vous écriroit sur cela dès que la chose seroit résolue. Je lui répondis qu'il savoit bien que je n'étois pas importun, mais que la dernière nécessité de pourvoir à ladite garnison m'obligeoit de suivre la cour comme je faisois. Eh bien! me répliqua-t-il, suivez-la donc, vous emporterez à la fin vos expéditions. Puisqu'elles sont si longues à venir, lui dis-je, je m'en revais trouver M. de Bussy et lui dire qu'il pourvoie à cette subsistance comme il pourra. Il me dit que j'allasse, et que de son côté il feroit son possible pour hâter l'affaire. Le jour d'auparavant j'en avois parlé à M. le cardinal chez M. Violle; il ne me répondit pas un mot à tout ce que je lui dis là-dessus, seulement qu'il s'étonnoit que vous eussiez encore envoyé votre régiment d'infanterie à M. de Paluau, qui en avoit déjà tant; à quoi je lui répondis que ledit sieur de Paluau n'en auroit pas trop s'il avoit encore quatre régiments d'infanterie comme le vôtre, et qu'outre cette considération-là celle de soulager la Charité vous y avoit aussi obligé, d'autant que la cour n'avoit point fourni de subsistances pour tout le mois de mai, ni pour celui de juin. A tout cela il ne repartit rien. Je lui fis offre ensuite de votre part, que vous iriez servir de maréchal de camp aux conditions que m'aviez dites. Il fit là-dessus une petite inclination de tête qui me parut un remercîment, et puis se remit à rêver, attendant les députés, qui ne vinrent pourtant pas. Il n'y a rien de plus visible qu'ils sont embarrassés et qu'il faut être fort heureux pour leur faire conclure quelque chose.

J'attends la réponse à deux lettres que je vous ai déjà écrites, toutes sur une même chanson, à savoir, que je ne parlerai ni d'appointements ni d'assignations, si vous ne le vouliez absolument, mais que si vous preniez cette résolution, ce seroit tout à fait à contre-temps. Mandez-moi donc, s'il vous plaît, ce que je ferai, puisque j'ai le loisir d'attendre ici de vos nouvelles, pendant que je persécute mademoiselle d'Atrie (1) de me payer par avance, sans cela je serois déjà

(1) Probablement mademoiselle d'Atry, fille du comte de Chasteau-Villain. Voy. Tallemant, historiette du comte de Maure.

à Saint-Denis, où je recommencerois mes poursuites; mais, comme je vous ai dit, monsieur, il faudroit qu'un échevin de la Charité vînt solliciter la subsistance pour l'avenir, et remettre votre remboursement du mois de mai quand vous seriez à la cour, ou quand la cour seroit plus en repos.

Pour des nouvelles, il n'y en a point ici, sinon que le roi envoya à Paris les charrettes du pain de Gonesse samedi, et les fit escorter. Cette bonté a touché les bourgeois et les a fort radoucis : on ne fait rien au parlement; on croit que les Princes enverront du secours d'ici à leur armée de Saint-Cloud, parce que l'on croit que M. de Turenne fait bâtir un pont pour les aller attaquer. On espère fort un accommodement et on le souhaite de part et d'autre. La gueuserie est extrême dans Paris; mais il y a du blé suffisamment.

Deux jours après, je reçus encore cette lettre de Corbinelli :

A Paris, ce 4 juillet 1652.

J'arrivai ici le dernier du mois passé pour y attendre la réponse à trois lettres que je vous ai écrites, par lesquelles je vous mandois que M. le Tellier m'avoit conseillé de m'en retourner, m'assurant que je n'avancerois point l'affaire de la subsistance, et qu'ayant mis dans la poche de son justaucorps le mémoire que je lui ai donné, il le liroit au conseil; mais qu'on étoit si accablé, qu'il ne savoit quand ce seroit. J'en parlai à Son Éminence, qui ne me répondit rien, ou du moins fort peu; et cela provenoit de la profonde rêverie où il étoit. Ainsi, monsieur, a-t-on mal pris son temps, et ceux qui font leurs affaires présentement ou sont les plus importuns du monde ou les plus heureux. Je vous mandois de m'écrire ce que j'avois à faire, si je devois retourner à la cour pour recommencer tout de nouveau, ou si je devois tout quitter. Ce dernier m'a semblé plus raisonnable. J'attends encore de vos nouvelles par la Neuville.

J'ai vu M. d'Atticby, évêque d'Autun (1), qui m'a prié de vous assurer de ses très-humbles services.

(1) Louis Dony d'Attichy occupa le siége d'Autun de 1653 à 1664.

Pour nouvelles, je vous dirai qu'on fit hier assemblée générale à l'hôtel de ville, et ce pour pourvoir à la sûreté et à la police de Paris. Le prévôt des marchands opina qu'il falloit prier le roi que, comme bon pilote, il prît garde que ce grand vaisseau ne pérît dans la tempête où il étoit. Là-dessus on s'écria qu'il ne parloit point de Mazarin et de son éloignement et qu'il falloit qu'il se déclarât. Aussitôt il reprit que ce qu'il venoit de dire étoit la même chose que l'éloignement dudit Mazarin. M. le duc d'Orléans arriva sur ces entrefaites; il commença par un remercîment de la grâce que Paris avoit faite à son armée de l'avoir retirée, et pria ensuite la ville de lui continuer ses mêmes bonnes volontés: après quoi il se leva, suivi des princes de Condé et du duc de Beaufort. Au bas de l'escalier, il dit que la plupart de ceux qu'il venoit de laisser en haut étoient des mazarins et qu'on ne laissât sortir personne qu'il n'eût signé l'union avec eux. Là-dessus tout le monde crie : l'*Union*, en tirant une grêle de mousquetades aux vitres de l'hôtel de ville, et allumant un grand feu à la porte. Cela remplit de terreur les esprits de tout le monde et contraignit l'assemblée de jeter un papier où il étoit parlé d'union, mais non signé. Le peuple demanda des otages, et on lui donna les curés de Saint-Jean et de Saint-Merry; cependant Fanvry, conseiller au parlement, et..., furent tués (1). M. de Beaufort entra ensuite dans l'hôtel de ville, apaisa le peuple, et fit sortir ses amis, en les mettant en sûreté entre les mains de ses gens armés. Ce matin, à huit heures, on ne savoit encore ce qu'étoit devenu le maréchal de l'Hôpital, qui s'étoit sauvé déguisé en prêtre. On dit depuis une heure que M. de Beaufort a été fait gouverneur de Paris par le peuple, et M. de Broussel, prévôt des marchands.

Vous aurez su que mardi, 1er de ce mois, lorsque les troupes des princes entroient ici, l'on tira sur celles du roi, du

---

Il eut pour successeur Gabriel de Roquette, dont nous parlons plus loin.

(1) Voy. sur cette sanglante émeute le récit très-détaillé de Conrart dans ses *Mémoires* (collection Michaud-Poujoulat), p. 568 et suiv. — Cf. *La vérité de ce qui s'est passé à Paris*, Paris, 1652, in-4°.

canon de la Bastille (1). L'armée de Sa Majesté est toujours à Montmorenci.

J'oubliois à vous dire qu'un peu avant l'arrivée des princes à l'hôtel de ville, il étoit arrivé un trompette du roi avec une lettre de cachet au prévôt des marchands, échevins et habitants de la ville, portant que Sa Majesté savoit bien que c'étoit contre leur sentiment que l'armée des princes étoit entrée; que sans cela elle étoit défaite et qu'il seroit retourné dans Paris; qu'ils continuassent leurs bonnes volontés pour son service et qu'il leur promettoit dans peu une bonne paix.

Le parlement ne veut plus s'assembler et dit-on même depuis une heure qu'il sort de Paris. On ne sauroit vous représenter l'horreur et le désordre où la ville est enveloppée. Le coquin court à main armée et menace de piller. M. Fraguier, conseiller de la cour, a eu cent coups, et pour sauver sa vie il a vidé son gousset.

L'on attend les troupes de Rose à l'armée du roi, et ici celles de Fuensaldagne; de sorte que voilà cet incendie dont nous avons tant parlé il y a un an.

Si je ne reçois de vos nouvelles dans deux jours, je m'en retournerai à la cour et de là à la Charité.

Le marquis de Saint-Megrin, lieutenant des chevaliers de la garde, a été tué, et le Fouilloux.

Flamarin, du côté des princes, est mort, et Guitaut est dangereusement blessé.

Le maréchal de l'Hôpital quitte Paris. Adieu.

Quoique je visse bien que Corbinelli ne recevoit pas mes lettres, je ne laissois pas de lui écrire toujours les mêmes choses, c'est-à-dire qu'il ne se rebutât point et qu'il y avoit des heures du berger auprès des ministres comme auprès des dames.

---

(1) Le combat du faubourg Saint-Antoine entre Condé et Turenne se livra le 2 juillet. On sait que mademoiselle de Montpensier fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes du roi.

Le 15 juillet, je reçus cette lettre de lui :

A Paris, ce 9 juillet 1652.

J'ai pensé mourir d'impatience d'avoir de vos nouvelles; car ayant quitté la cour, comme je vous avois mandé par quatre lettres, tant par l'avis de M. le Tellier que par l'impossibilité d'approcher Son Éminence, et de lui faire rien répondre à cause de ses grandes affaires, j'étois bien aise de savoir si vous étiez d'avis que j'y retournasse nonobstant cela; mais n'ayant reçu aucune réponse de vous, et ne sachant pas même si j'en aurois, attendu les difficultés des allées et des venues, j'ai résolu de vous aller retrouver, pour vous dire moi-même tout plein de choses sur ce qui se passe, jugeant que, si vous trouviez à propos que je retourne, je retournerai. Si Montrond est pris, vous pouvez avoir fait dessein de venir à la cour; si j'en étois assuré, je ne bougerois d'ici. Je sortirai demain avec M. l'archevêque de Sens (1), et j'irai attendre de vos nouvelles deux ou trois jours chez M. le grand-prieur. Si vous avez quelque chose de nouveau et d'important à me faire savoir, la Fontaine peut venir m'y trouver en un jour et une nuit, prenant à Auxerre des chevaux de relais. Je crois que je pourrai vous rendre quelques services auprès du bonhomme; il m'a donné ouverture de lui parler franchement. Je parlerai de vos intérêts avec toute la discrétion possible; le chevalier du Frénoy est irréconciliablement brouillé avec lui : il a chassé quelqu'un de ses vieux domestiques. Je suis tout à vous.

Quinze jours après, je reçus cette lettre du duc d'Orléans :

Monsieur le comte de Bussy-Rabutin,

N'ayant point eu d'autre objet dans les mouvements présents que de satisfaire à ce que je dois au service du roi mon

(1) Louis Henri de Gondrin.

seigneur et neveu, au bien de son État et à ce qui est necessaire pour le solide rétablissement de la tranquillité publique; je me suis toujours proposé de conformer tous mes sentiments aux prudentes délibérations de ce parlement, et ce d'autant plus qu'étant bien persuadé comme il ne peut jamais errer en un sujet si important, je sais qu'il sera toujours un témoin irréprochable de ma conduite, comme il en a été la règle; de sorte que c'est ce qui m'a obligé d'employer l'autorité de Sa Majesté et la mienne, pour m'opposer autant qu'il m'a été possible, avec le peu de forces que j'ai pu mettre ensemble, au retour du cardinal Mazarin, et à empêcher ensuite qu'il ne se soit saisi des principales villes de mon apanage et qu'il ne se soit rendu maître, comme c'étoit son dessein, de toutes les avenues de cette ville pour fortifier les divisions intestines qu'il y avoit fomentées depuis longtemps. Mais comme pendant ce temps, ledit parlement qui veille continuellement au salut de l'État, n'omettoit aussi aucune chose de sa part pour obtenir de Sa Majesté l'expulsion dudit cardinal hors du royaume, et que par plusieurs députations il avoit fait réitérer ses très-humbles remontrances à Sa Majesté pour parvenir à cet effet, chacun avoit sujet d'espérer que cet étranger, qui avoit tant protesté par ses lettres en entrant dans le royaume de ne s'y vouloir mêler d'aucune affaire et de renoncer entièrement à son ministère, ne s'opiniâtrât pas au point qu'il fait à combattre l'aversion générale que toute la France a pour lui et à renverser plutôt tout le royaume que de consentir à s'en retirer; mais après que ledit parlement a connu très-clairement que toutes les espérances qu'il en avoit données dans plusieurs négociations qu'il avoit entretenues pour gagner du temps et se fortifier de troupes, n'étoient que des illusions et des fourbes ordinaires, et qu'au lieu de faire donner une prompte et favorable audience à ses députés qui portoient à Sa Majesté les déclarations que mon cousin le prince de Condé et moi avions faites de satisfaire ponctuellement à tous les articles contenus au mémoire qui fut envoyé audit parlement de la part de Sa Majesté, sitôt que ses déclarations et les arrêts dudit parlement contre ledit cardinal auroient été exécutés;

il auroit fait promener lesdits députés de village en village pendant trois semaines, et ensuite demandé que mon cousin et moi envoyassions des députés à la cour pour convenir de plusieurs choses avant son départ; mais bien qu'après les déclarations solennelles que nous avons faites audit parlement il n'y eût plus rien à désirer de mon cousin ni de moi, et qu'ayant fait dire à Sa Majesté par le sieur président de Nesmond, qu'après l'éloignement dudit cardinal nous n'avions rien à concerter ni à convenir avec elle, mais bien à lui obéir en tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner avec tous les respects et les soumissions que nous sommes obligés de lui rendre, il soit certain qu'on ne pouvoit plus nettement exprimer des intentions aussi sincères et aussi désintéressées que sont celles de mondit cousin et les miennes, et que ledit cardinal pouvoit non-seulement faire une épreuve très-assurée en se retirant, comme il le promettoit, mais aussi mettre tous les parlements et tous les peuples contre nous, si nous voulions après son départ entreprendre la moindre chose contraire aux déclarations que nous avons faites. Néanmoins comme ledit cardinal n'a jamais eu aucune volonté de se retirer, et que même ses plus affidés se sont assez expliqués qu'ils seroient bien empêchés à ce qu'ils auroient à dire et répondre si on leur envoyoit des députés, et que ledit cardinal en faisoit des railleries, disant à tous ses émissaires que son passe-port n'étoit pas encore signé. Aussi ledit parlement a très-judicieusement reconnu cette vérité après le rapport de ses députés, et ayant considéré que tous les moyens dont on s'étoit servi jusqu'à présent pour l'expulsion dudit cardinal étoient inutiles, qu'il s'étoit rendu maître absolu de l'État, qu'il disposoit du sceau et des finances; que notoirement la distribution de toutes les grâces dépendoit entièrement de lui; que les délibérations qui se prenoient au conseil, qu'il a composé de la plupart de ses créatures, n'étoient suivies qu'autant qu'elles lui étoient agréables; et ainsi ayant la personne du roi et toutes les forces de l'État entre les mains, il étoit à craindre que cet ennemi commun ne se fortifiât à un point et ne s'établît de sorte qu'il n'y eût plus aucun moyen de le détruire, ledit parlement auroit

désiré y pourvoir par sa prudence ordinaire, et, à cet effet, il m'auroit convié par son arrêt du 20 de ce mois de prendre la qualité de lieutenant-général de Sa Majesté dans l'étendue de son royaume, terres et seigneuries de son obéissance, tant que ledit cardinal sera en France, pour mettre la personne de Sa Majesté en pleine liberté, lui faire rendre l'honneur, le service et l'obéissance qui lui sont dues, et me servir à cette fin de tous les moyens que je jugerai utiles et nécessaires pour garantir le royaume de la ruine en laquelle il est prêt de tomber par les mauvais conseils dudit cardinal; et comme c'est un service que ma naissance m'oblige de rendre à Sa Majesté, je me suis résolu d'accepter cette qualité et de n'omettre aucune des choses qui peuvent dépendre de moi pour un sujet si légitime; et comme je veux croire aussi que vous contribuerez volontiers de toute l'autorité et la créance que vous avez en votre gouvernement pour l'heureux accomplissement d'un ouvrage si important à la conservation de l'État, j'ai désiré vous en donner avis, afin que vous concouriez avec moi dans une même fin ; que vous m'instruisiez de tout ce qui se passera en votre province; que vous empêchiez de tout votre pouvoir qu'il ne s'y fasse aucune chose qui puisse favoriser les pernicieux desseins dudit cardinal, et que vous teniez la main à ce que tout ce qui sera jugé nécessaire pour son expulsion hors du royaume et pour le rétablissement de la tranquillité publique y soit exactement exécuté, et selon que le zèle et la passion que vous avez toujours fait paraître pour le service de Sa Majesté et le bien de son État vous y obligent; ce que me promettant de votre affection, je vous assurerai que je suis de toute la mienne, M. le comte de Bussy-Rabutin, votre bien bon ami,

GASTON.

A Paris, ce 23 juillet 1652.

Je ne doute point que ce ne fût une lettre circulaire; car ma conduite ne laissoit pas trop lieu d'espérer aux rebelles de me gagner. Je ne fis point de réponse et je n'en donnai pas même avis à la cour : car outre que je voyois bien qu'étant une affaire générale je ne leur apprendrois

rien, c'est que je savois qu'ils étoient assez assurés de moi, et que je crains naturellement de me faire de fête.

Deux jours après, je reçus cette lettre de Corbinelli :

A Melun, ce 25 juillet 1652.

J'arrivai hier ici à midi. Je donnai votre lettre à M. le cardinal. Il me dit d'abord qu'il savoit bien que vous aviez conduit le canon avec vos deux régiments; il le dit de fort bonne grâce, mais il couroit comme un diable pour faire sa méridienne. Jusqu'à présent je ne l'ai pu entretenir, quoique Champfleury lui ait dit que j'avois quelque chose à lui dire. Il est accablé d'affaires, car il est à la crise de ses aventures. J'ai parlé à M. le Tellier, que j'ai trouvé plus humain qu'à l'ordinaire; il m'a demandé un mémoire de mes prétentions pour la subsistance de la garnison de la Charité, tant pour ce qui est du passé que de l'avenir. Je l'ai fait en trois articles de cinq lignes chacun, où j'ai parlé des revues et de la façon que le régiment a subsisté chaque mois. Il m'a dit qu'il en parleroit ce soir au conseil: je prie Dieu qu'il s'en souvienne et que nous ayons ce que nous demandons. Je lui ai dit ensuite qu'ayant obtenu de la cour une lettre de cachet pour pouvoir remettre votre régiment sur le pied de 1628, vous aviez levé dix-sept compagnies, n'ayant pourtant que dix commissions; il m'a répondu qu'il n'en falloit aussi que dix, et que la lettre étoit pour la date et non pas pour le nombre. Je lui ai répliqué que celui qui faisoit vos affaires en ce temps-là avoit mal expliqué vos demandes, et que cependant ces compagnies-là étant sur pied il falloit des commissions, que vous l'en priiez très-humblement. A cela il me répondit qu'il le feroit très-volontiers, que j'en parlasse à M. le Roy pour consulter cette affaire.

Si votre lettre de cachet est perdue je serai longtemps sans en avoir une autre, et voici la raison qu'on m'en a dit au bureau : c'est que l'on ne sait ce qu'on vous avoit accordé et que l'on refait mal volontiers ces choses-là.

Je n'ai point vu M. de la Vrillière, je ne l'ai su attraper.

Au reste, monsieur, je ne sais quel conseil prendre, si je

dois suivre la cour jusqu'à Lagny où elle va après demain, ou si je m'en dois retourner, et voici les raisons de douter. Il sera très-dangereux de venir de Lagny ici et d'ici à Sens, de quelque côté que j'aille, parce que les gens de guerre courent partout. Après, je songe que la cour pourra aller de là à Compiègne, et le retour en ce cas-là sera bien plus difficile; là où si je ne suis pas, les ordres étant donnés au bureau, la Neuville me fera tenir mes expéditions à la Charité, hormis mes billets de l'épargne, si l'on m'en donne, qu'on me visera aussitôt. J'ai trouvé un ami qui fait tout auprès de M. de Bourdeaux.

Aussi de l'autre côté, si l'on va à Saint-Denis, j'irai faire un tour à Paris où j'ai affaire, et l'occasion seroit belle. Je ne sais de quel côté pencher; si je pouvois avoir votre avis là-dessus je serois trop heureux.

M. de Paluau a si bien fait vos offres de service de maréchal de camp à Montrond, qu'on a cru ce matin qu'on vous en enverroit l'ordre; je ne laisserai pas d'en parler quand je verrai son éminence.

On s'est plaint de vous terriblement. L'affaire de Lorme a fait grand bruit. Le prince Thomas est du petit conseil du cardinal et l'un des principaux mazarins du monde; ils sont en perpétuelle conférence, son éminence, ledit prince, M. de Bouillon et le maréchal du Plessis. L'arrogance de Chastel-Chinon, comme vous voyez, étoit assez bien fondée. Le prince sans doute ne sera pas pour vous au conseil; mais patience, quand je vous aurai entretenu, vous verrez qu'il sera à propos que vous veniez à la cour, et que les absents y ont toujours tort aussi bien qu'en amour.

Tout le monde crie après M. de Paluau, et l'on veut croire qu'il profite à la longueur de ce siége; il est en mauvaise posture s'il manque son coup, et pour vous dire mon sentiment, il seroit fort bon pour vous qu'il vous souhaitât et qu'il vous demandât absolument, afin que l'on pût dire, comme je sais que l'on a dit et que l'on dira, que sans vous Montrond seroit encore bien loin d'être pris; et parce qu'il faut que vous veniez en cour, ce seroit la plus belle occasion du monde d'y recevoir des caresses, comme celui à qui l'on donneroit

peut-être toute la gloire de cette prise; car encore une fois je vous le dis, le pauvre M. de Paluau est décrié au dernier point et passe pour un fort mauvais assiégeur de places.

Mais pour revenir à vous, monsieur, il me semble que vous ne sauriez mieux faire que de venir à la cour ? car au moins parlerez-vous vous-même de vos appointements et de la commission de lieutenant général.

Pour nouvelles, je vous dirai que le duc de Lorraine a été chassé, et voici comment, et au vrai. Ce duc avoit commencé un traité avec le cardinal, qui avoit traîné sans autre conclusion que de parole. Beaujeu, que son éminence avoit chargé de cette négociation, étoit demeuré d'accord de ce qui s'ensuit :

Que ce duc amèneroit ses troupes au service du roi pour reprendre Stenay, Clermont et Jamets; ou pour ce qu'il plairoit à Sa Majesté, moyennant quoi le roi lui rendroit son pays; et que pour quelques places qui avoient pris le parti du prince de Condé, on lui donneroit présentement cent mille écus en pierreries et cent mille écus d'argent comptant. Pour cela on envoya des routes et des ordres pour faire subsister cette armée; de sorte que ce n'étoit pas sans raison qu'on ne savoit pour qui il venoit : car il avoit donné parole à l'Espagne de secourir Étampes, et il marchoit aux dépens du roi. Le cardinal ne s'étonna de sa marche que quand il fut à Paris; c'est pourquoi, comme l'on vit qu'il passoit la Marne et qu'il alloit à Étampes, on résolut d'en lever le siége et de l'aller combattre : le maréchal de Turenne avoit ordre de le faire s'il ne se retiroit. Comme les armées furent en présence, ce maréchal lui envoya dire qu'il signât les propositions qui s'ensuivent ou qu'il l'alloit charger; le duc surpris de l'arrivée de l'armée à quoi il ne s'attendoit pas, signa le traité qui s'ensuit :

Qu'il sortiroit du royaume en quatorze jours, avec un séjour de trois jours qui ne seroient pas consécutifs, après quoi le roi tiendroit le premier traité (1).

---

(1) Voy. sur le séjour du duc de Lorraine auprès de Paris et sur sa

Les Parisiens ont fait des barricades, tendu les chaînes, et demandé la paix et le roi sans condition.

Depuis ma lettre écrite j'ai vu M. le Roy, qui m'a dit que le sieur de Voumas ne demandât point dix compagnies d'augmentation, et que pour lui il prieroit M. le Tellier de vous les accorder.

Je serai bien aise de ne demander à M. le cardinal que les choses d'importance, et je ferai bien les autres petites avec les sous-ministres qui les doivent aux gens de votre qualité. Son éminence vous mettroit tout en ligne de compte. Adieu.

Le lendemain, je reçus cette lettre du roi :

Monsieur le comte de Bussy-Rabutin,

M'ayant été fait plainte par les fermiers de mes gabelles de ce que plusieurs chevau-légers et soldats de vos régiments commettent journellement le faux-saunage dans le Nivernois et autres provinces voisines, et particulièrement dans les villes de Nevers et de Sancerre, ainsi qu'ils me l'ont justifié par plusieurs procès-verbaux; en sorte que les officiers préposés pour empêcher le faux-saunage ne sont plus en liberté d'agir, et, au contraire, sont maltraités par lesdits gens de guerre; et désirant que cela n'arrive plus à l'avenir, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à prendre connoissance desdites plaintes, et à faire punir ceux qui se trouveront coupables dudit faux-saunagé et violences. Que vous fassiez faire un ban à la tête de vos régiments, portant défenses de commettre le faux-saunage à l'avenir, à peine de la vie, et fassiez procéder contre les contrevenants ainsi qu'il appartiendra; ensorte que ce désordre n'arrive plus dans l'étendue de votre charge, vous assurant que le soin que vous prendrez me sera très-agréable. Et la présente n'étant pour

---

retraite, outre les Mémoires de Montglas, Talon, Retz, Conrart, etc., ceux de madame de La Guette (édit. Moreau), pages 90 et suiv., et 172.

autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le comte de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Pontoise, le 26 juillet 1652.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Aussitôt que j'eus lu cette lettre, je fis cette réponse à le Tellier :

A la Charité, ce 28 juillet 1652.

Monsieur,

Pour répondre à la lettre du roi du 26 de ce mois, je vous dirai que je doute fort que les chevau-légers et soldats de mes régiments aient fait le faux-saunage, ainsi qu'on l'a fait entendre à Sa Majesté; ce n'est pas que je les veuille excuser et dire qu'ils sont mieux disciplinés que les autres; peut-être valent-ils moins, car ils sont nouveaux levés; mais on m'en auroit fait plainte si cela étoit, et je n'en ai reçu aucune de la part des intéressés. Si l'on m'avoit fait voir dans mes troupes les coupables de ces désordres, je les aurois fait pendre, et MM. des gabelles, sans vous rompre la tête ni faire du bruit au conseil, n'ont qu'à venir à moi, je leur ferai bonne et brève justice. Je vous supplie d'informer le roi de ma réponse et de me croire, etc.

Cinq ou six jours après, je reçus cette lettre du comte de Paluau :

A Saint-Amand, ce 3 août 1652.

Monsieur,

Je vous remercie de l'avis que vous me donnez; je vous supplie de continuer à vous éclaircir de cette assemblée et de croire que je suis avec passion, etc.

Le lendemain, je reçus encore cette lettre de lui :

A Saint-Amand, ce 4 août 1652.

Monsieur,

J'ai reçu votre recrue, qui est arrivée très à propos; vous saurez par ces messieurs qui vous vont trouver l'état du siége et celui où étoit votre régiment. Je vous assurerai seulement que je suis, etc.

Ce trésorier de l'artillerie va faire ses diligences contre MM. de la Charité pour les deux mille livres qu'ils doivent; je vous prie de les faire payer, car ce seroit avec regret qu'on seroit obligé de leur faire des frais.

Cinq jours après, je reçus une lettre du roi, datée de Pontoise, du 4 août, pour m'ordonner d'envoyer au siége de Montrond les deux compagnies de cavalerie de Saint-Andeux et de du Saux, comme il m'en avoit envoyé plusieurs fois des ordres. Avec cette lettre j'en reçus une en conformité de le Tellier, auquel je fis aussitôt cette réponse :

A la Charité, ce 10 août 1652.

Monsieur,

Vous croyez bien, rempli de respect comme je le suis pour les ordres du roi, que j'ai eu de fortes raisons de retenir les compagnies de Saint-Andeux, de du Saux, et même celle de Rigny, dans le Nivernois, après avoir reçu tant de commandements de Sa Majesté de les envoyer à Montrond. Mais, afin de vous rendre un compte exact de ma conduite, je vous dirai que recevant tous les jours avis qu'on fait des assemblées dans le Bourbonnois contre le service du roi, je n'ai pas cru devoir demeurer désarmé dans une province voisine assez mal intentionnée, et où Sa Majesté n'est obéie que parce que je fais assez bien valoir son autorité. Mais mon caractère et la hauteur dont je prends la chose ne me serviroient de rien si avec cela je n'avois quelques troupes auprès de moi. On n'en peut avoir moins, monsieur, dans une guerre civile,

pour tenir en respect une province où MM. les princes ont des serviteurs, et qui est environnée de leurs partisans, que trois compagnies de cavalerie et cent cinquante hommes dans une méchante place.

Si après ces très-humbles remontrances, que je vous supplie de faire au roi de ma part, Sa Majesté ne laisse pas de vouloir que j'envoie mes trois compagnies de cavalerie à Montrond, je le ferai, mais je vous supplie, monsieur, en m'en envoyant l'ordre, de mettre que, quoique je vous aie représenté ce que je viens de vous dire, le roi entend que je ne garde aucune cavalerie dans le Nivernois, car vous savez que je réponds au roi de la province, comme vous savez aussi que personne n'est plus que moi, etc.

Enfin, le 15 août 1652, Persan, gouverneur de Montrond, ayant traité avec le comte de Paluau que si, le 1er septembre prochain, il n'étoit secouru par un corps considérable de troupes qui forçât un de ses quartiers, il lui rendroit la place, j'en fus averti le lendemain. Je ne manquai pas d'en écrire aussitôt au comte de Paluau avec tous les témoignages de joie qu'on peut rendre à son ami dans une rencontre comme celle-là, et en même temps je me disposai d'aller à la cour. Ce qui m'empêcha de partir sur l'heure, ce fut une pensée qui m'étoit venue quelques jours auparavant de proposer à la noblesse de Nivernois que la noblesse donnât de l'argent au roi pour se racheter des quartiers de l'hiver d'après. C'étoit le 18 août qu'échéoit le rendez-vous que j'avois donné à Nevers aux principaux de la noblesse, lorsque Villars, surnommé *Orondate* (1), et le Bosquet Chavagnac, maréchaux de

---

(1) Pierre, marquis de Villars, lieutenant général, ambassadeur près des cours de Savoie, d'Espagne et de Danemark, mort en 1698. Il fut le père du célèbre maréchal de Villars. Il en est souvent parlé dans la correspondance de madame de Sévigné. Son surnom, emprunté au roman de *Cyrus*, lui venait de sa bonne mine et de son courage.

camp dans les troupes du prince de Condé, arrivèrent de Paris chez moi, à la Charité. Ils revenoient mal satisfaits de ce prince et se retiroient chez eux, après m'avoir dit les raisons qu'ils avoient de quitter leur parti. Je leur dis mon dessein, qui étoit que voyant Montrond pris et n'ayant plus rien à faire en ce pays-là pour le service du roi, je m'en allois à la cour recevoir de Sa Majesté les amitiés qu'elle fait d'ordinaire à ceux qui l'ont bien servie. « Montrond pris, me dit le Bosquet, ce n'est pas encore une affaire faite. » Et comme je traitois de vision les obstacles à cette prise, dont il vouloit parler, ils me dirent tous deux que le détachement de cinq cents chevaux commandés par Briord étoit fait avant qu'ils partissent de Paris; qu'en même temps que ce corps-là entreroit en Berry, Saint-Géran, Coligny, Lévy et Valancé le devoient joindre avec tous leurs amis, et qu'assurément Paluau auroit bien des affaires sur les bras. Je les crus, non pas seulement parce qu'ils étoient gens d'honneur, mais parce qu'ils me paroissoient si mal satisfaits de leur parti qu'ils vouloient, à quelque prix que ce fût, lui porter quelque préjudice; et cela me fait faire réflexion sur le malheur de la condition des chefs d'un parti rebelle, qui est qu'on se déshonore en les servant et que cela s'appelle faire son devoir que de les trahir.

Je résolus donc de rendre un service considérable au roi en cette occasion; mais, avant toutes choses, je donnai avis au comte de Paluau de celui que je venois de recevoir de ces messieurs. Je lui mandai là-dessus que j'allois assembler toute la noblesse de mon gouvernement à la Charité, et cependant envoyer les trois compagnies de mon régiment de cavalerie (que j'avois gardées dans la province) à Sully pour s'opposer au passage des ennemis,

Voy. sur lui les Mémoires de Saint-Simon (édit. Hachette), t. I, p. 26 et t. II, p. 104.

qui se devoit faire en cet endroit, comme ces messieurs me l'avoient dit.

Cependant eux et moi nous nous en allâmes ensemble à Nevers le 17 août, d'où ils partirent le lendemain; et moi, ayant assemblé à l'évêché ce que j'avois mandé de noblesse, je leur fis ma proposition, à laquelle ils ne donnèrent pas les mains, me représentant la pauvreté du pays, qui étoit encore plus en état d'entretenir des troupes que de donner de l'argent. « Eh bien! messieurs, leur dis-je, il n'en faut plus parler; cependant il s'agit de rendre ailleurs un service très-considérable au roi, et fort grand encore à vous-même. Vous savez de quelle conséquence vous est la prise de Montrond; elle éloigne de vous la guerre, qui sera toujours à vos portes tant que cette place sera entre les mains des ennemis. J'ai été averti par des gens qui étoient du conseil de guerre de M. le prince qu'il a détaché cinq cents chevaux de son armée, qui doivent joindre tout ce que MM. de Saint-Géran, de Coligny, de Lévy et de Valancé, pourront avoir de noblesse et d'infanterie pour faire lever le siége de Montrond. Vous savez encore que cette place se doit rendre le 1er septembre prochain si elle n'est secourue entre-ci et ce temps-là. Il me faut quatre jours pour assembler tout le reste de la noblesse, ce ne sera plus que huit jours que nous aurons à fatiguer; c'est peu de chose, messieurs, en comparaison de l'avantage que vous en retirerez et du service que nous allons rendre. Je ne pense pas avoir besoin de l'autorité que j'ai entre les mains pour vous y obliger; c'est assez de proposer à des gens de naissance et d'honneur comme vous une action où il y a de la gloire à acquérir (sans parler de votre intérêt) pour vous engager à l'entreprendre. »

Ils me dirent tous d'une voix qu'ils étoient prêts à me suivre partout. Je fis donc en même temps écrire des lettres circulaires au reste de la noblesse, par lesquelles je

leur ordonnois de se trouver le 23 août, de bon matin, à Néronde, à cinq lieues de la Charité, sur le chemin de Montrond, et je chargeai ceux qui étoient à Nevers, l'un de cinq, l'autre de huit, l'autre de dix lettres pour les rendre à leurs voisins.

Cependant je m'en retournai à la Charité, où en arrivant je reçus une dépêche du roi et deux lettres du comte de Paluau.

Monsieur le comte de Bussy-Rabutin,

Ma dépêche du 21 du mois passé et les copies imprimées dont je l'accompagnois vous auront appris bien particulièrement l'état des affaires présentes; l'oppression où les rebelles ont réduit ma bonne ville de Paris, et ce que j'ai résolu pour arrêter la suite de leurs mauvais desseins. Je veux croire que pour prévenir leurs artifices et empêcher qu'ils ne produisent aucunes émotions dans votre gouvernement, contraires à mon service et au repos de mes sujets, vous n'aurez pas manqué de leur communiquer la connoissance que je vous en ai donnée : les taxes qu'ils prétendent d'exiger des bourgeois de ma ville de Paris pour la subsistance des troupes espagnoles qu'ils ont aux environs; les violences qu'ils exercent sur les magistrats de cette ville pour les rendre ministres des attentats qu'ils y commettent, et qui passent jusqu'à violer le respect qu'on doit au palais où je fais ma demeure ordinaire, et à vendre au public les raretés que mon cousin le cardinal Mazarin avoit fait venir des pays étrangers pour mon plaisir et pour l'ornement des maisons royales (1), m'ont obligé à

(1) L'arrêt du parlement ordonnant cette vente avait été rendu le 29 décembre 1651.—Voyez-en le détail et les suites dans les Mémoires d'Omer Talon, p. 459 et suiv.; Cf. aussi ceux du cardinal de Retz, de madame de Motteville, etc., et deux écrits fort rares de Gabriel Naudé : *La remise de la bibliothèque du cardinal Mazarin entre les mains de M. Tubœuf*, 1651, 4°, et l'*Avis à nosseigneurs du parlement*, 1652, 4°.—Ils ont été réimprimés dans le *Conservateur* de juillet 1758.

donner les arrêts dont je vous envoie des copies, avec autant de la déclaration que j'ai fait expédier pour transférer mon parlement de Paris en cette ville, où il a déjà tenu sa séance. A présent que cette compagnie peut, sous mon autorité, librement rendre la justice à mes sujets et vaquer aux autres choses que j'aurai à désirer d'elle pour mon service et pour le bien du public, j'ai raison d'espérer que l'usurpation prétendue par les factieux ne retournera qu'à leur confusion, et que Dieu, secondant mes bonnes intentions, me donnera les moyens de surmonter toutes leurs pratiques et de rétablir malgré eux la tranquillité dans mon État. C'est, depuis ma dernière dépêche, ce qui s'est passé en ces quartiers et ce que je désire que vous fassiez savoir à tous mes sujets dans l'étendue de votre charge, que vous fassiez imprimer de nouveau toutes ces copies pour les distribuer partout où votre pouvoir s'étend, et que vous apportiez tout ce qui dépendra de votre autorité pour y entretenir la paix et la concorde, et m'en remettant sur votre affection je ne vous en ferai cette lettre plus expresse; cependant je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Pontoise, le 9 août 1652.

Signé : Louis.

Et plus bas, Phelippeaux.

Avec cette lettre j'en reçus une en conformité du secrétaire d'État la Vrillière, et une ordonnance du roi à tous ses sujets, de laisser librement aller et venir les denrées à Paris sans y apporter aucun obstacle.

Lettres du comte de Paluau :

Au camp devant Montrond, ce 20 août matin 1652.

Monsieur,

Je vous suis trop obligé de la part que vous prenez à la prise de Montrond; outre que l'affection que vous avez au service du roi vous y oblige, je ne doute point que la bonté que vous avez toujours eue pour moi n'augmente en quel-

que façon votre joie. Je vous assure aussi, monsieur, que tout ce qui vous regarde m'est très-considérable et que je suis, etc.

Je vous supplie de tout mon cœur, puisqu'il vous plaît de prendre la peine de vous faire payer des deux mille livres de la Charité que ce soit avant que je marche pour aller à l'armée avec mes troupes, parce qu'à mon passage je ne saurois m'empêcher de les faire payer et de loger chez eux avec beaucoup de confusion, ce que je serai fort aise d'éviter s'ils font leur devoir, particulièrement par la considération que j'ai de ce que vous y faites votre séjour. Cette raison-là seule me feroit fort volontiers les exempter de toutes choses si le fonds qu'ils me doivent donner ne se prenoit point sur les tailles du roi, lequel fonds, je vous assure, ne suffira pas à me sortir de mes dettes en ce pays, duquel je suis résolu de ne pas partir qu'elles ne soient acquittées. Je vous prie de me faire savoir de vos nouvelles sur ce sujet devant la fin du mois, après lequel je séparerai tous mes régiments dans tous les lieux qui n'auront point satisfait aux ordres du roi.

A Saint-Amand, ce 20 août, après midi, 1652.

Monsieur,

Je vous remercie de vos avis; j'ai envoyé par avance à Sully et à toutes les villes de la rivière de Loire. Je ne puis croire quo le Bosquet ait eu le secret du conseil ni qu'il puisse rien passer sur la Loire que je ne le sache.

La précaution d'assembler la noblesse à la Charité est bonne; je vous prie de changer celle d'envoyer en Berry les trois compagnies de votre régiment; elles y pourroient recevoir du déplaisir, ayant donné ordre que s'il y entre des troupes de les charger, si elles marchent sans mes ordres : joint que le régiment de la reine que j'y envoie a le même commandement.

Je vous assure que ce secours est fort imaginaire, et que s'il vient il sera battu. Je suis, etc.

Cette lettre me parut malhonnête et me donna du chagrin. J'y fis cette réponse à l'heure même :

A la Charité, ce 20 août 1652.

Monsieur,

Je m'étonne que vous doutiez que le Bosquet ait eu le secret du conseil de guerre de M. le prince sur l'avis que je vous ai donné; je ne vois pas qu'un maréchal de camp ne puisse savoir un détachement de l'armée. Je crois comme vous que si ce secours vient il sera battu ; mais je crois que, pour le battre, il ne faut pas trop croire qu'il soit imaginaire.

Puisque vous avez envoyé le régiment de la reine à Sully, je n'y enverrai pas mes trois compagnies de cavalerie.

Je sais assez bien vivre pour ne pas donner d'ordre dans un gouvernement qui n'est pas le mien, et à plus forte raison quand c'est celui d'une personne avec qui j'ai vécu comme j'ai fait avec vous; mais je vous avoue, monsieur, que je ne serois pas assez scrupuleux en cette matière, pour laisser secourir Montrond, de peur que vous ne trouvassiez mauvais que j'eusse fait marcher des troupes en Berry sans vos ordres. J'aurois commencé par servir le roi et vous-même, et, en vous en donnant avis, je vous en aurois fait un compliment. Je suis, etc.

Trois jours après, je partis de la Charité et je me rendis à Néronde au jour nommé; et, pendant que j'y attendois ma noblesse et mes trois compagnies de cavalerie, j'écrivis par un de mes gardes au comte de Paluau pour lui donner avis de ma marche. Une heure après, Fortilesse, capitaine de ses gardes, me rendit cette lettre de lui :

Au camp de Montrond, ce 23 août 1652.

Monsieur,

J'ai avis certain, par un courrier du gouverneur de Gergeau, que les ennemis ont passé à Châteauneuf-sur-Loire

quatre cents chevaux pour secourir Montrond; je vous supplie de marcher ici avec vos trois compagnies et l'emploi de la Noblesse, si votre santé vous le permet, ou de me les envoyer si vous ne pouvez venir. Je me prépare à les bien recevoir. Si vous êtes de la partie, je m'en estimerai beaucoup plus fort, par l'amitié et la confiance que j'ai en vous. Je suis, etc.

Comme Fortilesse ne retournoit pas à Montrond et qu'il alloit à la cour, je ne fis point de réponse au comte de Paluau, à qui aussi bien je venois d'écrire; mais j'écrivis au cardinal et au secrétaire d'État le Tellier ce que j'allois faire, et, entre autres choses, je mandai à celui-ci qu'il voyoit bien maintenant que ce n'étoit pas sans raison que j'avois gardé les trois compagnies de mon régiment de cavalerie dans le Nivernois, puisqu'outre le respect dans lequel elles avoient tenu les brouillons du voisinage, elles ne m'avoient encore pas peu servi à faire qu'aucun gentilhomme de la province n'osât refuser de me suivre en cette rencontre.

Ma dépêche étant achevée et Fortilesse parti, je m'allai promener à pied hors du village avec quelques-uns des principaux de la noblesse pour donner le loisir au reste d'arriver au rendez-vous. En regardant le pays, qui est assez découvert en cet endroit, je vis des troupes filer sur une hauteur, à demi-lieue de Néronde, et comme nous raisonnions sur ce que ce pouvoit être, un paysan qui venoit de ce côté-là me dit que c'étoient les troupes du prince de Condé, qui alloient pour secourir Montrond; que ce bourg-là sur cette hauteur étoit à lui et s'appeloit Montfaucon. Cela me surprit un peu, parce que j'avois fait mon compte que les ennemis, passant la Loire à Châteauneuf ou à Sully, laisseroient Bourges à main gauche, et en effet c'étoit leur droit chemin; mais je sus depuis que, pour favoriser la levée de boucliers de Saint-Géran, de Coligny, de Lévy et de Valencé, ils avoient voulu s'ap-

procher du Bourbonnois. Cependant je fis promptement monter à cheval, et je trouvai plus à propos de hasarder de faire prendre dix ou douze gentilshommes qui me manquoient que la défaite de tout ce que j'avois de troupes en les attendant. Véritablement il y avoit un grand marais entre les ennemis et moi; mais on le passoit à la tête à un petit quart de lieue, et si quatre cents chevaux de vieilles troupes fussent tombés sur les bras de cent cinquante nobles, qui ne savent ce que c'est que de combattre en escadron, et de quatre-vingts maîtres de nouvelles troupes, j'eusse fort mal passé mon temps. Je marchai donc le droit chemin tant que les ennemis me purent voir; et comme je fus hors de leur vue je pris fort sur la gauche, et étant arrivé à l'entrée de la nuit à Banegon, je fis rompre les ponts qu'il y a sur un marais après que je l'eus passé : le reste de la noblesse me joignit avant la nuit, à la réserve de quatre gentilshommes que les ennemis prirent et que Briord me renvoya civilement au camp de Montrond deux jours après.

En arrivant à Banegon, j'envoyai un garde au comte de Paluau, par lequel je lui écrivis que j'y étois et que j'y passerois la nuit pour ne pas rebuter ma noblesse par trop de fatigue. Deux heures après, un de ses gardes m'apporta cette lettre de lui.

Au camp devant Montrond ce 24 août, à une heure après minuit, 1652.

Monsieur,

Je suis fort aise de vous savoir si proche du camp; je vous prie de ne point perdre de temps pour vous y rendre : j'avois peur que les ennemis ne vous eussent rencontré : le plus tôt marcher est le meilleur. J'ai un parti sur eux de vingt chevaux très-bien commandés. Envoyez par avance, afin que l'on marque le camp à vos troupes. Je suis avec passion, etc.

Je renvoyai le garde aussitôt avec un officier de cavalerie, par lequel je fis cette réponse à Paluau :

A Banegon, ce 24 août, à trois heures du matin, 1652.

Monsieur,

Vous croyez bien maintenant que le Bosquet savoit le secret du conseil de guerre des ennemis.

Au reste, quelque raison que j'aie de ménager ma noblesse, je les aurois fait marcher toute la nuit, si je n'étois posté le plus sûrement du monde. Fiez-vous-en à moi, je vous les ferai tous voir dans quatre heures, fort gaillards et fort disposés à vous servir, aussi bien que leur lieutenant de roi. Je vous conterai le malheur qui a pensé nous arriver. Je suis, etc.

Un moment après, je montai à cheval, et j'arrivai à Montrond sur les six heures du matin du 24 août avec cinq escadrons, savoir : deux de noblesse, de soixante et quinze maîtres chacun, deux de leurs valets, qui avoient chacun un fusil ou un mousqueton, de soixante maîtres chacun, et celui de mes trois compagnies, qui étoit de quatre-vingts maîtres : tout cela faisoit trois cent soixante chevaux.

Le comte de Paluau vint une demi-lieue au-devant de moi ; et, après m'avoir embrassé de tout son cœur, il fit un petit compliment à la noblesse fort joli, comme il savoit très-bien faire, et ensuite nous marchâmes à un poste qu'il me donna à garder sur la rivière de Marmande, près des capucins de Saint-Amand.

Il ne faut pas demander si je fus le bien-venu dans le camp ; les troupes s'attendoient à être attaquées, et on a beaucoup d'amitié pour les gens qui viennent à notre secours à la veille d'un combat.

Le lendemain 25 août, sur les cinq heures du matin, le comte de Paluau me manda que les ennemis parois-

soient de son côté; je laissai ma cavalerie à son poste et je courus à lui. Je le trouvai sur une hauteur, à gauche du parc de Montrond, dans des vignes, avec le régiment d'infanterie d'Anjou et le mien, et quatre pièces de canon. Les ennemis partoient d'une autre éminence, à demi-lieue de nous, la rivière du Cher entre eux, et marchoient à cette rivière avec huit escadrons de cent maîtres chacun ou environ. Ils avoient quelque deux cents mousquetaires en quatre pelotons; nous n'avions point de lignes, mais nos postes étoient naturellement si bons, qu'avec ce que nous y avions ajouté de travail, ils étoient admirables. Le côté le plus accessible étoit une montagne de vignes toute coupée de fossés, et dans des avenues, qui étoient des chemins étroits et fort creux, on avoit abattu des arbres, et partout il y avoit de petits corps de garde d'infanterie.

Briord avoit bien reconnu l'impossibilité de nous forcer; mais il avoit à répondre au prince de Condé, qui étoit un capitaine délicat au dernier point sur la valeur et auquel, outre cela, le chagrin de la perte de sa place auroit fait dire qu'on nous auroit battus si l'on nous avoit attaqués; lui, qui étoit aussi un fort brave homme, passa donc le Cher avec ses troupes, et, après s'être fait tuer vingt-cinq ou trente hommes et quelques chevaux, pour acte de ses diligences, en venant tirer le coup de pistolet aux premiers corps de garde de notre infanterie, il se retira à cette hauteur dont il étoit parti le matin. Il y fut encore le reste du jour, et le lendemain, 26 août, il en repartit et regagna en diligence la rivière de Loire, les nobles auxiliaires des ennemis s'étant retirés chacun chez soi.

Six heures après que Briord eut fait cette espèce d'attaque, deux officiers vinrent trouver le comte de Paluau de la part du vicomte de Monbas, mestre de camp du régiment royal cavalerie, et pour lors lieutenant général, qui avoit été détaché de l'armée du roi avec cinq cents che-

vaux, sur l'avis qu'avoit eu le maréchal de Turenne du détachement de Briord : ces deux officiers venoient demander au comte de Paluau l'endroit où il vouloit camper ses troupes; mais les trouvant alors inutiles, il les laissa à Charenton, petite ville à deux lieues de Montrond.

Le 26 août, Monbas et Ciron, maréchal de camp sous lui, étant arrivés de leurs quartiers chez le comte de Paluau où j'étois, et ayant appris que les ennemis étoient partis dès la pointe du jour pour regagner la rivière de Loire, nous proposèrent de les suivre avec toute notre cavalerie et la leur. Le comte de Paluau leur répondit qu'il vouloit prendre Montrond, qu'il périroit ou qu'il empêcheroit qu'il ne fût secouru, mais qu'il ne feroit pas un pas hors de son poste qu'il ne fût maître de la place.

Pour moi, je leur dis que j'étois venu avec un corps de noblesse et trois compagnies de cavalerie nouvelle pour empêcher que Montrond ne fût secouru; que je n'avois demandé que cela à ma noblesse, et que je lui tiendrois parole; que pour eux ils pourroient bien battre avec cinq cents chevaux de vieilles troupes qu'ils avoient, cinq cents chevaux qui faisoient retraite, et que je ne balancerois pas un moment à les suivre si j'étois à leur place. Ils s'en excusèrent sur la lassitude de leurs troupes; mais je crois qu'ils ne nous avoient fait cette proposition que pour se faire de fête et croyant bien que nous ne l'accepterions pas, parce qu'elle n'étoit pas raisonnable.

Le lendemain, 27 août, je congédiai ma noblesse avec mille remercîments et promesse de rendre témoignage au roi du service qu'ils venoient de rendre, et moi j'attendis au camp le 1er septembre.

Le comte de Paluau, sachant que je voulois aller à la cour, me proposa d'y porter la nouvelle de la prise de Montrond, dont je fus fort aise (1).

(1) Voyez sur le siége de Montrond : *La réduction des château et*

Je retournai donc le 2 septembre à la Charité; et, comme j'y séjournois le 3 pour mettre ordre à mon voyage, et pour en laisser dans la province pendant mon absence, je reçus un gros paquet du roi, dans lequel étoient plusieurs libelles imprimés, avec cette lettre de Sa Majesté.

Monsieur de Bussy-Rabutin,

Je vous ai fait savoir ce qui s'est passé de plus considérable depuis les présents mouvements; à présent, je vous dirai que ma cour de parlement de Paris, transférée à Pontoise, m'ayant fait instance pour l'éloignement de mon cousin le cardinal Mazarin, comme d'un remède nécessaire pour ôter aux factieux le prétexte de leur rébellion, j'ai bien voulu y donner les mains par les motifs et considérations que vous avez vues bien particulièrement expliquées, par la réponse que j'ai faite à madite cour; ensuite de quoi mon cousin est parti d'auprès de moi le 19 du mois présent, après m'en avoir demandé de nouveau très-instamment la permission : bien que la satisfaction entière que j'avois de ses services et de sa conduite me donnât tout sujet de le retenir ainsi que de le protéger, comme je suis résolu de faire, tant en sa personne qu'en ses biens, et en tout ce qui lui appartient. Mais je me suis disposé à tout ce que j'ai estimé pouvoir contribuer au repos de mon royaume, et pour cette même fin j'ai donné ma déclaration du mois présent d'oubli général de tout ce qui s'est passé dans ces derniers troubles, avec révocation de mes déclarations données depuis le 1er février 1651 et de tout ce qui s'en est ensuivi. Ce que j'ai fait dans un temps auquel chacun a vu que les Espagnols n'ont pu faire joindre aux troupes des princes le secours qu'ils leur promettent depuis trois mois, et pour la jonction duquel ils avoient fait avancer sur mes frontières toutes les forces qu'ils

---

forteresse de Montrond, 1652, in-4°; *le véritable journal de tout ce qui s'est fait et passé au siége de Montrond*, 1652, in-4°; et deux *documents* publiés en 1843.

ont dans les Pays-Bas, lesquelles ils en ont à présent retirées; qu'ils n'ont tiré aucun de tous les avantages qu'ils s'étoient promis de l'armée de Lorraine; que d'ailleurs le parti desdits princes s'est notablement affoibli, non-seulement parce que leurs troupes, qu'ils ont toujours aux environs de ma bonne ville de Paris, se trouvent réduites à un petit nombre, mais par la haine que l'assassinat et l'incendie commis contre l'hôtel de madite ville le 4 juillet dernier (1), ont fait concevoir contre leur faction, et qu'en vain ils ont travaillé jusqu'à présent, soit pour établir leur prétendue autorité sous des titres sans fondement qu'il n'appartient qu'à moi de donner, soit pour tirer de l'argent du général et des particuliers de madite ville, qui font connoître par toutes leurs paroles et actions qu'ils n'ont dans le cœur que l'obéissance et l'affection vers moi, et qu'ils supportent avec grande impatience l'usurpation de mon autorité, ainsi que les ravages qui se font par les troupes desdits princes aux environs de madite ville. Si bien que l'on peut facilement juger que rien ne m'a obligé de condescendre aux remontrances et supplications de madite cour de parlement transféré à Pontoise et à user de ma clémence envers ceux qui m'ont si grièvement offensé, tant en ce qui regarde mon autorité qu'aux outrages et violences qu'ils ont faites à mes serviteurs et officiers, que le vif sentiment que j'ai des misères publiques, avec un désir sincère que j'ai de décharger la capitale de mon royaume du fardeau insupportable des diverses troupes qui l'environnent, et de délivrer partout des maux de la guerre ceux qui n'ont point d'autre part à la rébellion que de souffrir les peines et les désordres qu'elle a causés, souhaitant aussi très-ardemment d'employer tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour parvenir à la paix générale, après avoir fait tout ce qui dépend de moi pour donner le calme à mon royaume; sur quoi j'ai désiré de vous informer de l'état des choses et de mon intention, afin que vous en donniez part à tous mes sujets de l'étendue de votre gouvernement, et qu'étant comme ils sont dans l'obéissance, ils y soient de plus en plus confirmés. Ce

(1) Voyez plus haut, p. 308.

que me promettant de vos soins et de votre affection accoutumée pour tout ce qui regarde le bien de mon service, je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Compiègne, le 31 août 1652.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Après avoir lu tous ces imprimés, je laissai ordre qu'on publiât l'amnistie à Nevers et dans toutes les bonnes villes de la province, et le matin du 4 septembre je partis de la Charité sur des chevaux de poste, et je m'en allai à Villeneuve-Saint-Georges, où je trouvai l'armée du roi, commandée par les maréchaux de Turenne et de la Ferté-Senecterre. Je n'avois pris avec moi que Corbinelli, que je laissai fort malade à Corbeil; de sorte que j'arrivai à l'armée avec un postillon pour tout équipage. Le maréchal de Turenne me donna un lit ce soir-là, et le lendemain, comme je m'informois de quelle manière je pourrois joindre la cour, qui étoit à Compiègne, les ennemis se vinrent camper à la vue de l'armée du roi, Grosbois à leur dos, et là se retranchèrent en arrivant.

Le maréchal de Turenne, dont la gauche étoit aux fourches de Villeneuve, se trouvant serré dans l'angle des rivières de Seine et d'Yères, prévit aussitôt la délicatesse de son poste, et là-dessus il me demanda plusieurs fois quand je croyois que les troupes de Montrond le pourroient joindre. Je lui dis que je ne pensois pas qu'elles se hâtassent fort; et comme il me parut que cela lui faisoit de la peine, je lui offris de les aller faire partir et marcher en diligence, pourvu qu'il voulût faire tenir à la cour le paquet du comte de Paluau. Il me le promit, en m'assurant qu'il manderoit que je le lui avois remis pour rendre un plus grand service au roi et me pria de faire tenir en chemin faisant à Poillac, capitaine aux gardes et maréchal de

camp, commandant douze cents hommes de pied entre Seine et Yonne, un ordre pour le venir joindre.

Ce qui m'obligea de faire cette offre au maréchal de Turenne fut la seule envie de gagner son amitié par un service considérable, et celui-ci l'étoit effectivement. Étant arrivé à la Charité, j'envoyai aussitôt au comte de Paluau le double de l'ordre du maréchal de Turenne, sur lequel j'avois déjà fait partir Poillac pour joindre l'armée, et je lui écrivis que le maréchal m'avoit dit qu'on lui avoit mandé de la cour qu'aussitôt Montrond pris, le chevalier de Baradas lui amèneroit les troupes de Berry, que ce chevalier partant incessamment pourroit être à l'armée un tel jour, que je l'allois mander au maréchal, et qu'au reste il étoit d'une extrême conséquence au service du roi qu'il joignît promptement l'armée, qui étoit en présence des ennemis. Je lui mandai que le maréchal de Turenne s'étoit chargé de faire porter le paquet à la cour. Le comte de Paluau fit ensuite partir le chevalier de Baradas avec les troupes, qui furent à jour nommé à Corbeil, où le maréchal de Turenne le laissa avec ses troupes pour l'escorte des fourrages.

Pour le comte de Paluau, il demeura à Montrond par ordre de la cour pour travailler à la démolition de la place.

Je quittai dans ce temps-là la Charité, et je retournai demeurer à Nevers, où je reçus cette lettre du cardinal Mazarin :

A Sedan, le 9 septembre 1652.

Monsieur,

Je n'ai pas été surpris de voir les soins que vous avez pris pour empêcher le secours de Montrond, ayant reconnu en d'autres rencontres que votre zèle vous fait aller au-devant de tout ce que vous jugez être du service du roi. Je ne doute point que Sa Majesté n'en ait beaucoup de reconnoissance,

et quand je pourrai contribuer à vous en faire ressentir les effets, vous éprouverez que je suis véritablement, monsieur, votre très-affectionné serviteur.

Le cardinal MAZARINY.

Le même jour que je reçus cette lettre, je reçus celle-ci de Marigny, un de mes amis de la maison du prince de Condé :

A Paris, ce 18 septembre 1652.

Je suis trop votre serviteur, monsieur, pour ne vous pas donner avis de ce que je sais qui vous regarde. On a dit à monseigneur que sans vous Montrond auroit été secouru, et j'ai bien vu qu'il le croyoit, car il a témoigné de la chaleur contre vous. Il dit que vous pouviez servir le roi sans vous attacher si fort que vous avez fait au Mazarin, son ennemi déclaré, et qu'il s'en souviendroit un jour. En effet, vous voulez bien que je vous dise, monsieur, que vous deviez considérer que le cardinal n'aura qu'un temps et que Son Altesse durera toujours, par lui ou par sa famille.

MARIGNY.

Je lui fis aussitôt cette réponse :

On me fait trop d'honneur dans votre parti, monsieur, de croire que j'aie empêché Montrond d'être secouru ; cette gloire n'est due qu'à M. de Paluau. Je ne vous dis pas cela pour m'excuser auprès de M. le Prince, auquel, hors l'intérêt du service du roi, je dois toute sorte de respects ; c'est seulement par la raison qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Au reste, quelque créance que j'aie en vous, j'ai de la peine à me persuader que Son Altesse, pleine de raison comme elle est, trouve mauvais que je fasse mon devoir dans la dernière régularité. Je vous le dis franchement, monsieur, je n'entends point les ménagements en matière de guerre, et j'ai dans la tête que les tièdes ne gagneront point le royaume des cieux. Ce n'est pas que je ne parle toujours

avec le respect que je dois à la personne de M. le Prince, mais si après cela je suis assez malheureux pour qu'il ait du chagrin contre moi, il m'estimera au moins s'il ne m'aime pas.

Pour les considérations que vous me voulez donner sur l'avenir, elles ne m'empêcheront pas de croire que M. le Prince (quand le roi lui aura pardonné quelque jour) dira comme Louis XII : « Que le roi de France ne venge point les querelles du duc d'Orléans. »

Je me disposai alors d'aller trouver le cardinal à Bouillon; et, comme je me préparois à ce voyage, je reçus cette lettre du comte de Paluau, malade à Montrond :

A Montrond, ce 8 septembre 1652.

Monsieur,

Le sieur de la Marche, qui conduit une recrue de quinze ou vingt maîtres du régiment royal, vous va trouver pour vous supplier de lui donner ordre dans votre gouvernement de marcher avec les compagnies de la Guillotière et de Sainte-Suzanne, pour marcher ensemble à l'armée que commande M. le maréchal de Turenne. Je vous prie d'accorder audit sieur de la Marche cet ordre, afin qu'ils puissent tous continuer leur route avec plus de sûreté. Cependant je vous assure que je suis de tout mon cœur, etc.

Après avoir fait ce que souhaitoit de moi le comte de Paluau, je partis de Nevers le 2 octobre 1652, et je m'en allai passer à Troyes, à Châlons, à Rethel et de là à Sedan, où je reçus mille honneurs de Fabert, qui en étoit gouverneur et qui depuis fut maréchal de France. Après m'être reposé un jour à Sedan, j'allai trouver le cardinal à Bouillon. Il me reçut à bras ouverts : il me témoigna toute l'amitié dont il se pût aviser; me loua extrêmement sur les services que j'avois rendus et me dit qu'il sentoit jusqu'au fond du cœur (ce furent ses mêmes mots) ce que

j'avois fait pour lui. Je lui répondis que je n'étois pourtant pas encore bien content de moi là-dessus, que comme j'étois un de ses derniers serviteurs je m'étois proposé de regagner l'ancienneté des autres par quelque chose d'extraordinaire que je n'avois pas encore fait. En me parlant de Montrond, il me fit connoître qu'il n'étoit pas content du comte de Paluau, me disant qu'on avoit beau le presser de raser cette place, qu'il différoit toujours sur de méchantes excuses; qu'il pensoit peut-être que cela le feroit plus tôt maréchal de France, mais qu'il se trompoit. J'excusai mon ami le mieux qu'il me fut possible. Je représentai qu'il étoit malade, et qu'il avoit toutes les peines du monde d'avoir de la poudre pour faire sauter les bastions; et quoique tout cela fût véritable je ne pus jamais le persuader au cardinal.

Une chose que j'admirai là, de sa fortune, c'est qu'étant dans un petit château au milieu des Ardennes, avec un train fort médiocre, il gouvernoit l'État comme s'il eût été à la cour; et l'on n'y faisoit pas une démarche tant soit peu considérable que sur ses résolutions.

Deux jours après, il revint à Sedan, où il reçut nouvelle de la rechute du comte de Paluau et de son extrémité. Il me l'apprit; et sur cela je lui dis que si mon ami eût eu des enfants je n'aurois pas songé à profiter de ses dépouilles à leur préjudice; mais que n'ayant point d'héritier connu, je suppliois très-humblement Son Éminence de me faire obtenir sa charge de mestre de camp général de la cavalerie légère en cas de mort, et de prendre ma lieutenance de roi dont il récompenseroit quelqu'un. Il m'en donna sa parole et me renvoya à la cour avec mille assurances de la continuation de son amitié, en me disant que je lui serois plus nécessaire là qu'auprès de lui. Je m'en revins passer à Launay chez le grand-prieur de France, mon oncle, et de là à Paris, où le roi étant rentré dès le mois d'octobre, la reine me fit l'honneur de me témoigner

la satisfaction qu'elle avoit de mes services et me traita le mieux du monde.

Quelques jours après, je reçus cette lettre du roi :

Monsieur le comte de Bussy,

Ayant su qu'une bonne partie de ma noblesse du pays de Nivernois a monté à cheval et vous a suivi pour s'opposer au secours que les factieux de mon État vouloient donner à Montrond que je tenois assiégé il y avoit longtemps, je vous ai bien voulu faire cette lettre pour vous dire de témoigner en général et en particulier à ceux de madite noblesse qui vous ont si généreusement assisté en cette occasion, le bon gré que je leur en sais, et que je les convie de me continuer cette bonne volonté lorsqu'il en sera besoin et que mes affaires les requerront, les assurant que je conserverai soigneusement la mémoire de leurs services, pour, aux occasions qui s'offriront pour leur bien et avantages, leur donner des marques de ma bienveillance. Sur ce, je prie Dieu vous avoir, monsieur le comte de Bussy, en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le 2 novembre 1652.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Je fis imprimer cette lettre et je l'envoyai à ceux de la noblesse de Nivernois qui m'avoient suivi contre le secours de Montrond.

Voilà comment je passai l'année 1652, avec beaucoup de gloire et peu de profit ; car enfin, depuis le mois d'octobre 1651 que j'arrivai à Nevers jusqu'en octobre 1652 que j'en partis, je ne touchai rien de mes appointements ni de ma pension ; cependant je puis dire, sans vanité, que j'y servis le roi utilement et qu'il ne se trouvera jamais personne dans un emploi considérable avec aussi peu de bien que j'avois et autant d'ambition, avoir les mains plus nettes que moi dans un temps comme celui-là, où la cour même consentoit qu'en la servant on fît ses affaires.

1653.

Bussy se rend auprès de Mazarin à Rethel. — Retour de Mazarin. — Démêlés de Bussy avec Favières. — Bussy demande le gouvernement de Nivernais. Il échoue. — Il achète la charge de mestre de camp général de la cavalerie légère. — Il se rend à Châlons. — Prise de Sainte-Menehould. — Portrait de Turenne. — Suite du démêlé de Bussy avec Favières. — Lettre de le Tellier. — Bussy et madame de Montglas.

Au commencement de l'année 1653, on dit à la cour que le cardinal Mazarin alloit rentrer en France. Sur ce bruit-là je fis dessein d'aller au-devant de lui; et, le croyant trouver tout au plus à Châlons en Champagne, je fis ce voyage dans mon carrosse : véritablement je me trouvai bien loin de mon compte. J'appris à Châlons qu'il étoit aux environs de Rethel : je l'y allai trouver. Je ne sais si l'embarras des affaires qu'il avoit alors ou si sa fortune, plus assurée, l'empêcha de me faire tant de caresses qu'à Bouillon, mais je ne fus pas content de la réception qu'il me fit. Il marchoit avec l'armée, avec laquelle il alla assiéger Château-Porcien qu'il prit en huit ou dix jours. Il n'y eut rien de considérable à ce siége que la blessure, d'un coup de mousquet à l'épaule, du comte de Saint-Aignan.

De là nous allâmes passer à Reims et assiéger Vervins, qui ne dura que trois jours.

C'étoit en janvier 1653 que nous faisions ces expéditions, par un froid insupportable.

L'abbé Fouquet (1) qui, sous le nom de l'Abbé, a fait depuis tant de bruit à la cour, et moi fîmes connoissance

(1) Basile Fouquet, frère du surintendant, mort vers 1680.

et amitié en ce voyage; et ce fut alors qu'il fit Nicolas Fouquet, son frère, surintendant des finances, par la mort de la Vieuville.

Après la prise de Vervins, le cardinal voulut retourner à la cour. Il prit son chemin par Laon, par Soissons et par Nanteuil, et rentra à Paris le 2 février 1653. Le roi alla au-devant de lui jusqu'au Bourget.

Ce fut alors que commença le grand crédit qu'il eut depuis et qui dura jusqu'à sa mort. La guerre civile éteinte; le duc d'Orléans retiré à Blois; le prince de Condé hors de France, lié avec les Espagnols; tout cela lui donnoit les coudées franches : les courtisans et les peuples avoient du respect pour une fortune qui avoit surmonté tant d'obstacles, et sa faveur, comme un torrent qui après avoir été retenu quelque temps auroit rompu sa digue, se débordoit avec plus de violence que si elle avoit toujours eu son cours.

Dans ce temps-là, Favières, ce noble de qui j'avois pris le château dans la Puysaye l'année d'auparavant (1), m'envoya appeler en duel par Bonvillette, capitaine au régiment de Picardie, prétendant que mon régiment de cavalerie lui avoit pris quelques chevaux. Je me servis de François d'Aubusson, depuis duc de la Feuillade (2), avec lequel j'avois fait amitié au voyage de Château-Porcien; mais cette querelle ayant fait du bruit, le maréchal de Gramont, qui commandoit l'armée, m'envoya un garde. Je donnai charge à la Feuillade d'en aller avertir Favières, et de lui dire que s'il vouloit, quelques jours après l'accommodement fait par le maréchal, nous nous battrions sous d'autres prétextes. Je ne sais s'il s'acquitta de cette

---

(1) Voy. plus haut; page 263.

(2) F. d'Aubusson, vicomte, puis duc de la Feuillade, maréchal de France, mort en 1691. Il est célèbre par ses flatteries envers Louis XIV.

commission, mais je n'en ouïs plus parler; et le maréchal nous accommoda, à condition que je ferois rendre les chevaux à Favières lorsqu'il les reconnoîtroit dans mes troupes.

Quelque temps après le retour du cardinal, le marquis de Saint-André Monbrun, se voulant défaire du gouvernement de Nivernois, que le duc de Mantoue lui avoit vendu en 1650, j'en eus l'agrément de la cour, après en avoir traité avec lui à soixante mille écus; mais la princesse palatine Anne de Gonzague, qui ne m'aimoit pas, obligea la reine d'arrêter mon affaire. Cependant le cardinal regagna la reine, en sorte qu'elle ne s'y opposoit plus, lorsque la palatine fit intervenir Priandy, agent de Mantoue, qui dit au cardinal que son maître souhaitoit que Monbrun, marquis de Saint-André, gardât le gouvernement. Le cardinal me dit l'opposition de Priandy; que cela arrivoit dans une fâcheuse conjoncture, parce qu'on avoit affaire du duc de Mantoue; mais que sitôt que le Plessis-Bezançon, qu'on lui avoit envoyé, auroit fini sa négociation d'une façon ou d'autre, la reine ne s'arrêteroit plus à cette opposition et que je serois reçu en cette charge. Je lui répondis que c'étoit la palatine qui faisoit agir Priandy de son mouvement, et que s'il plaisoit à Son Eminence de me faire donner des passe-ports, j'enverrois un courrier au duc de Mantoue qui me rapporteroit son consentement. Le cardinal m'accorda ce que je lui demandois; j'envoyai Ravisy, mon secrétaire, en Italie : le duc de Mantoue lui donna une dépêche telle que je la pouvois souhaiter; mais il n'étoit pas encore parti de cette cour-là, lorsqu'un courrier de la palatine y arriva. Véritablement, le conseil de Mantoue, ayant vu ce qu'elle écrivoit au prince son neveu, que mon père et moi avions toujours été ennemis de sa maison, que nous avions pris à tâche de ruiner ses terres, enfin tout ce qu'elle put croire qui pourroit l'aigrir contre moi, il envoya dire à

Ravisy qu'il avoit quelque chose à ajouter à sa dépêche; et, l'ayant reprise, il m'en fit une autre, par laquelle il me refusa le plus honnêtement qu'il put, me mandant que son intention avoit été, en vendant le gouvernement de Nivernois au marquis de Saint-André, qu'il ne s'en déflt pas, et que, s'il y consentoit jamais, ce seroit en ma faveur.

Dans ce temps-là, le comte de Paluau, devenu maréchal de France sous le nom de Clérambaut, se voulut défaire de sa charge de mestre de camp général de la cavalerie légère, beaucoup de gens de qualité et de mérite en demandèrent l'agrément. Le roi me fit l'honneur de m'en donner la préférence. J'en donnai quatre-vingt-dix mille écus au maréchal; et, lorsque je remerciai Sa Majesté, la reine et le cardinal présents, celui-ci lui dit que j'avois fort bien servi toute ma vie, particulièrement dans cette dernière guerre, et la reine ajouta que personne ne feroit mieux que moi la charge où j'allois entrer.

La charge de mestre de camp général de la cavalerie de France est une des plus belles charges de la guerre; et quoiqu'un maréchal de camp la commande et qu'il commande même celle de colonel, cela ne diminue rien de leur beauté parce que ce sont des charges, et que maréchal de camp n'est qu'une commission.

Ce qui rend encore considérable la charge de mestre de camp général, c'est qu'elle est unique et que celle de colonel de la cavalerie, qui est au-dessus d'elle, étant d'ordinaire entre les mains de personnes de qui la fortune est faite, ne lui ôtoit pas le commandement particulier de la cavalerie dans la première armée, au moins de mon temps. La seule chose qui me paroît désagréable en cette charge, c'est que le mestre de camp général fait serment entre les mains du colonel: je m'en étonne; car les lieutenants de roi de provinces prêtent serment entre les mains du roi; cependant leurs charges ne sont pas à beaucoup près

de la considération et de la grandeur de celle de mestre de camp général (1).

Lorsque j'eus achevé de payer le maréchal de Clérambault et que j'eus fait mon équipage, je partis de Paris au commencement d'octobre 1653, et je m'en allai à Châlons en Champagne, où étoit la cour, qui soutenoit de là le siége de Sainte-Menehould. C'étoit le Montal, gentilhomme de Bourgogne, qui défendoit fort bien cette place pour le prince de Condé, et Castelnau la Mauvissière, depuis maréchal de France, Uxelles et Navailles, lieutenants généraux, qui l'attaquoient, mais qui s'accordoient si mal qu'on fut contraint d'y envoyer le maréchal du Plessis-Praslin, qui la prit.

Après avoir été deux jours à Châlons, je pris congé de Leurs Majestés et du cardinal Mazarin et je m'en allai à l'armée que commandoit le maréchal de Turenne. Elle étoit aux environs de Montdidier, dans les quartiers de fourrages, attendant la prise de Sainte-Menehould et les quartiers d'hiver.

Comme ce maréchal est un acteur considérable dans mes Mémoires, il me semble à propos d'en faire ici un fidèle portrait (2).

Henry de la Tour, vicomte de Turenne, étoit un homme entre deux tailles, large d'épaules, lesquelles il haussoit de temps en temps en parlant; ce sont de ces mauvaises habitudes que l'on prend d'ordinaire faute de contenance assurée. Il avoit les sourcils gros et assemblés, ce qui lui

---

(1) On a ajouté ici dans l'imprimé un Traité de la cavalerie légère de France qui ne se trouve pas dans le manuscrit et qui offre si peu d'intérêt que nous n'avons pas cru devoir le conserver.

(2) Ce portrait est tronqué dans l'imprimé. Nous rétablissons d'après le manuscrit les passages supprimés, déjà donnés du reste assez exactement dans le *Supplément aux mémoires* (t. I, p. 42). Voy. à l'Appendice un autre fragment daté de 1668.

faisoit une physionomie malheureuse. [En un mot, il n'avoit point l'air d'un héros quoiqu'il en eût l'âme.]

Il s'étoit trouvé en tant d'occasions à la guerre, qu'avec un bon jugement qu'il avoit et une application extraordinaire au métier il s'étoit rendu le plus grand capitaine de son siècle.

A l'ouïr parler dans un conseil, il paroissoit l'homme du monde le plus irrésolu; cependant quand il étoit pressé de prendre son parti, personne ne le prenoit ni mieux ni plus vite.

Son véritable talent, qui est à mon avis le plus estimable à la guerre, étoit de bien soutenir une affaire en méchant état. Quand il étoit le plus foible en présence des ennemis, il n'y avoit point de terrain d'où par un ruisseau, par une ravine, par un bois ou par une éminence, il ne sût tirer quelque avantage.

Jusqu'aux huit dernières années de sa vie, il avoit été plus circonspect qu'entreprenant; mais voyant que la témérité étoit à la mode, il ne se ménagea plus tant qu'il avoit fait: et, comme il prenoit mieux ses mesures que les autres, il gagna autant de combats qu'il en donna.

Sa prudence venoit de son tempérament et sa hardiesse de son expérience.

Il avoit une grande étendue d'esprit, capable de gouverner un État aussi bien qu'une armée. Il n'étoit pas ignorant des belles-lettres; il savoit quelque chose des poëtes latins et mille beaux endroits des poëtes françois : il aimoit assez les bons mots et s'y connoissoit fort bien.

Il étoit modeste en habits, et le paroissoit même en expressions [à ceux qui n'y faisoient pas assez d'attention; mais il avoit dans le cœur une vanité sans égale.]

[Il s'étoit fait des manières de parler toutes particulières. Pour satisfaire à cette passion, quand il avoit commencé un discours par : *je ne sais si j'oserois vous dire*, il en disoit

des merveilles; et, parce que cela lui paroissoit choquer la modestie qu'il affectoit si fort, il disoit, par exemple, en parlant de lui : « Je vous assure que quand on étoit jeune, on faisoit fort bien cela ; » il se traitoit à la troisième personne, afin de se pouvoir louer comme il auroit fait quelque autre. Il parloit peu, il écrivoit mal.]

[Jusqu'à quarante-cinq ans, il s'étoit contenté d'être gentilhomme, d'une ancienne maison. Véritablement il s'en lassa et voulut être prince. Dans les brouilleries de la cour, en 1648, quatre ou cinq maisons de gentilshommes crurent que le temps étoit propre pour faire valoir leur chimère de principauté. Celle de la Tour en fut une. Mais leurs visions n'ayant pas été suivies d'un heureux succès, celle du maréchal de Turenne se réveilla en 1651. Le duc de Bouillon, son frère, étroitement uni dans le conseil avec le cardinal Mazarin, et lui, à la tête de la principale armée, se trouvoient en état d'obtenir un brevet de princes. Ce fut alors que le bâton de maréchal, que M. de Turenne avoit autrefois souhaité comme la borne de son ambition, lui parut au-dessous de sa naissance. Il en témoigna un si grand mépris, qu'on l'appeloit monsieur le maréchal quand on vouloit lui dire une injure ; et cette ridicule vanité étoit fondée sur ce qu'il prétendoit que ses prédécesseurs avoient été souverains de Boulogne et comtes d'Auvergne, et que la principauté de Sedan appartenoit à sa maison par sa mère, toutes lesquelles prétentions étoient mal fondées. Cependant la considération où il étoit autorisoit ces chimères ; mais ce rang ne fut pas d'abord tellement établi, qu'il ne le tînt en des contraintes extraordinaires. Comme il n'osoit encore laisser sortir sans les reconduire la plupart des gens de qualité qui lui rendoient visite, il leur escroquoit cette civilité en faisant semblant d'avoir affaire dans son cabinet, à peu près dans le temps qu'il jugeoit qu'ils vouloient s'en aller, et il n'en sortoit que quand on lui disoit qu'ils étoient partis. Son orgueil

lui faisoit prendre en gré toutes ces contraintes et il étoit sans peine esclave de sa grandeur.]

Une de ses grandes qualités, c'étoit le mépris du bien. Jamais homme ne s'est si peu soucié d'argent que lui. Il avoit commandé l'armée de France en Allemagne dans un temps où il pouvoit amasser des millions; cependant il ne l'avoit pas fait, et ce désintéressement, joint aux grandes alliances qu'il avoit en ce pays-là, lui avoit attiré un grand crédit parmi les Allemands.

Il aimoit les femmes, mais sans s'y attacher; il aimoit assez les plaisirs de la table, mais sans débauche; il étoit de bonne compagnie, [mais d'ordinaire sa gaieté ne duroit pas longtemps, parce qu'il craignoit qu'elle familiarisât trop ceux avec qui il étoit]. Il savoit mille contes : il aimoit à les faire et il les faisoit fort bien. [Mais comme il connoissoit le ridicule de ceux qui en font souvent et qui les répètent devant les mêmes personnes, il commençoit toujours par dire : « Je ne sais si je vous ai fait ce conte-ci; mais quand cela seroit, il est trop bon, il faut que je vous le redise encore. » Il croyoit que c'étoit assez, pour sauver le ridicule, de faire voir que ce n'étoit pas faute de mémoire quand il commençoit.]

[Il ne donnoit guère d'ordres qui ne fussent obscurs, soit de bouche ou par écrit. J'ai vu des gens qui disoient qu'il le faisoit pour cacher son dessein à ceux même dont il se servoit pour le faire réussir; d'autres, pour être toujours en état d'expliquer son ordre comme il le vouloit et pour se décharger par là de la faute du méchant succès sur l'officier commandé. Pour moi, je crois qu'il le faisoit parce qu'il étoit confus dans ses expressions. Je ne doute pas, après cela, que les raisons que je viens de dire ne pussent encore empêcher d'essayer à se rendre plus intelligible.]

[Dans les commencements de sa vie, il avoit été bien aise que mal arrivât. Il avoit été envieux non-seulement

de ses égaux mais encore de tous ceux qui commençoient à s'élever; et cette raison, avec ce qu'il étoit né malfaisant, l'avoit engagé à ne rendre de bons offices à personne. Cependant il changea cette conduite sur ses dernières années, et il se trouva enfin sur la gloire si fort au-dessus de tout le monde que celle des autres ne lui fit plus d'ombrage, et il se faisoit également aimer et estimer des officiers et des soldats. Dans le fonds, il n'aimoit rien que sa maison, la domination et la louange.]

Il me reçut aussi honnêtement que sa froideur naturelle et sa vanité le lui purent permettre; cependant, bien loin de se souvenir du service que je lui avois rendu si honnêtement à Villeneuve-Saint-George, je le trouvai prévenu contre moi par mes envieux, et particulièrement par l'amitié qu'il avoit pour Timoléon de Séricourt, sieur d'Esclainvilliers, qui commandoit depuis quelques années la cavalerie de son armée par ancienneté. Celui-ci étoit un bon et brave gentilhomme, fort capable de cet emploi, soigneux et vigilant au dernier point; mais une de ses qualités qui avoit autant gagné le cœur du maréchal, c'étoit une soumission de valet que lui rendoit Esclainvilliers. Pour moi, qui entrois dans son armée par le droit de ma charge, sans avoir pris aucunes mesures avec lui, ce me fut d'abord une exclusion pour ses bonnes grâces.

Ma sincérité ordinaire ne me permet pas de m'épargner en cette rencontre. Il me semble que j'eus tort de ne pas faire un compliment au maréchal de Turenne avant que d'aller faire ma charge auprès de lui. Je crois que je lui devois écrire, et que lui demandant son agrément pour une chose qu'il ne me pouvoit refuser, je lui aurois persuadé que je lui voulois être obligé : si cela n'avoit pas réussi, au moins n'aurois-je point aujourd'hui de reproche à me faire, et je ne serois pas en doute, comme je suis, d'avoir manqué son amitié faute d'un compliment. Cela peut-être le préoc-

cupa contre moi ; mais voici la première marque que je reçus qu'il ne m'aimoit pas, et je ne saurois, avant que de la dire, m'empêcher de faire ici réflexion que les plus grandes et les plus fâcheuses affaires du monde commencent presque toujours par des bagatelles.

Deux ou trois jours après que je fus arrivé à l'armée, étant allé de mon quartier rendre visite au maréchal, j'appris à son logis qu'il étoit allé en carrosse à Montdidier, à une lieue du quartier du roi, voir en quel état étoit cette place. Je m'y en allai au galop, suivi de quatre ou cinq des principaux officiers de la cavalerie. Je le trouvai achevant de faire le tour du rempart à pied, après quoi il remonta dans son carrosse sans daigner m'y offrir la place d'un de ses gentilshommes.

Je ne sais si cette incivilité paroît aussi grande aux lecteurs qu'elle me parut, mais j'en fus fort chagrin, et d'autant plus qu'elle m'étoit faite en présence de ces officiers dont je viens de parler, qui sont la plupart gens à régler l'estime et le respect qu'ils ont pour leurs supérieurs par le cas qu'ils voient qu'un général d'armée en fait, sans aller plus loin ni sans se croire eux-mêmes.

Je m'en retournai à mon quartier, fort mal satisfait du maréchal, et je fus trois ou quatre jours sans l'aller voir. Je crois qu'il se douta du sujet de cette absence, et la raison que qui offense ne pardonne point, jointe aux autres qu'il avoit de ne me point aimer et aux soins de mes envieux, me le rendirent irréconciliable.

Enfin je retournai un matin chez lui, et je le priai de me faire recevoir dans ma charge. Il fit monter à cheval toute la cavalerie et il me fit reconnoître pour mestre de camp général à la tête des escadrons.

Deux jours après Favières, enseigne colonelle au régiment de Picardie, dont j'ai déjà parlé, m'envoya demander par Bonvillette, capitaine dans ce régiment, les chevaux qu'il prétendoit que mes troupes lui avoient pris en 1652,

et, en cas de refus, il le chargea de me dire qu'il me vouloit voir l'épée à la main.

Il faut savoir que le roi avoit fait quelque temps auparavant un édit sévère contre les duels, et que depuis deux mois le comte d'Aubijoux, gouverneur de la citadelle de Montpellier, s'étant battu, toute la cour s'étoit employée inutilement auprès de Sa Majesté pour lui ; de sorte qu'il étoit hors du royaume.

Je répondis donc à Bonvillette que le maréchal de Gramont m'ayant ordonné, dans l'accommodement qu'il avoit fait de cette affaire, de faire rendre à Favières les chevaux quand il les auroit trouvés dans mes troupes, c'étoit à lui à les chercher ; que, si cela ne le contentoit pas, il se donnât toute la fatigue de la satisfaction, et qu'après lui avoir fait dire par la Feuillade, avant que le maréchal de Gramont nous eût accommodés, que s'il vouloit nous nous battrions quelque temps après sur d'autres prétextes, et lui ne l'ayant pas fait alors, je ne lui donnerois aucun rendez-vous, maintenant que je venois d'entrer dans une grande charge de la guerre, et que je savois fort bien quelle différence il y avoit entre le mestre de camp général de la cavalerie légère et l'enseigne colonelle du régiment de Picardie ; que j'allois tous les jours au quartier du roi, que je ne diminuerois ni n'augmenterois de gens à ma suite et que, s'il étoit bien échauffé, il prît ses mesures pour faire une partie égale sur mon chemin. Bonvillette se retira, et le jour même j'allai chez le maréchal de Turenne suivi de deux gentilshommes et d'un page sans rencontrer personne en allant ni en revenant. Le lendemain on sut au quartier du roi ma querelle. D'ordinaire en ces rencontres nos amis nous viennent trouver : cependant la Feuillade, qui m'avoit dit trois ou quatre jours auparavant qu'il vouloit venir passer huit jours avec moi à mon quartier, lui que je croyois le meilleur de mes amis, auquel j'avois offert 10,000 écus pour acheter le régiment de cavalerie du roi,

vacant par la mort de Monbas, lui qui avoit été employé six mois auparavant pour me servir contre le même Favières, fut le seul qui ne vint pas.

Le maréchal de Turenne qui sut cette querelle, au lieu de l'accommoder, ne fit pas semblant de l'avoir apprise, et deux jours après partit escorté de deux cents chevaux avec la plupart des officiers généraux de son armée et les volontaires pour aller visiter les places de la frontière de Picardie en attendant les quartiers d'hiver. Pendant le chemin, j'abordai la Feuillade, à qui je n'avois pas encore pu dire ce que j'avois sur le cœur. Je lui dis qu'après ce qui se venoit de passer je voyois bien qu'il n'étoit pas mon ami et que c'étoit le mieux que je pusse croire de lui. Il me dit de méchantes raisons, mais enfin l'amitié que j'avois pour lui me le justifia plus qu'il ne se justifia lui-même, et nous nous séparâmes assez bons amis, au moins de mon côté, car quoique mes services beaucoup plus longs que les siens dussent ôter entre lui et moi toute compétence (1) il m'envioit extrêmement, et il ne pouvoit me pardonner d'avoir une charge qui me mettoit en bien plus grande considération que lui.

Le lendemain, Beaujeu dont j'ai parlé dans ces Mémoires (2), qui pour s'être fait de fête auprès du cardinal étoit parvenu à être lieutenant-général, commandant un corps séparé, s'en vint à moi dans la marche et me demanda si je ne voulois pas contenter Favières. « Je lui dis que je m'en tenois à l'accommodement qu'avoit fait M. le maréchal de Gramont, par lequel il m'ordonnoit de lui rendre ses chevaux quand il les auroit trouvés dans mes troupes. — Où voulez-vous qu'il aille chercher vos troupes, me dit-il? — Cependant, lui répliquai-je, c'est à lui à faire

---

(1) Rivalité.
(2) Voyez plus haut, p. 126, 128.

ses diligences : car vous ne me conseilleriez pas de lui donner des chevaux de mon écurie. — Moi, me dit-il, je vous conseillerois de le satisfaire de façon ou d'autre puisque c'est un gentilhomme. »

J'étois si éloigné de croire Beaujeu assez fou pour s'attirer, sans nécessité, une affaire capable au moins de ruiner sa fortune, que je n'entendis point ce qu'il vouloit dire. Je lui répondis donc qu'après tout ce que j'avois fait il y avoit six mois et la sévérité des édits, je ne ferois pas un pas dans le poste où j'étois pour contenter le caprice d'un enseigne de Picardie, et que je voulois bien l'en croire, lui qui savoit vivre. « Je ne puis, me répliqua-t-il, être médiateur en cette affaire : car Favières est mon ami et mon parent et j'ai pris parti. — Ah, puisque vous voulez être de la partie, lui dis-je, je tirerai l'épée avec Favières : si je mets au hasard une grande charge, vous avez aussi dans l'état où vous êtes une grande fortune à perdre. »

Ensuite de cela, nous convînmes que, puisque Favières étoit demeuré au camp, nous nous battrions au retour de notre voyage ; que je lui donnerois la Feuillade pour se battre contre lui, et Launay-Lyais contre Bonvillette ; et nous étant séparés, j'allai conter cette partie à la Feuillade, lui disant qu'une marque que ce qui s'étoit passé au camp entre lui et moi ne m'étoit pas demeuré sur le cœur, c'étoit que je me voulois servir de lui en cette rencontre.

Le lendemain, il me vint dire que si notre partie n'avoit pu se faire que de la manière dont nous l'avions résolu il ne m'auroit rien dit, mais qu'il seroit bien aise de ne se pas battre contre Beaujeu qui étoit assez de ses amis et de tirer plutôt l'épée contre Bonvillette, ce qui n'empêcheroit pas qu'on ne se battît : que bien que Beaujeu fût brave on ne pouvoit pas croire que ce fût la crainte d'avoir affaire à lui qui l'obligeoit à faire cette proposition, et que si ce n'étoit la raison qu'il m'avoit dite il aimeroit bien mieux se battre contre lui parce qu'il étoit foible et maladroit. Je lui ré-

pondis que cela m'étoit indifférent et que je le dirois à Beaujeu; ce que je fis et dont il me témoigna être bien aise.

Cependant nous achevions de visiter les places de la frontière : nous avions commencé par Péronne, Corbie, Amiens, Dourlens, Arras, la Bassée, Béthune et nous arrivions à Hesdin, lorsqu'en descendant de cheval au logis du maréchal de Turenne, qui étoit arrivé une heure avant moi, j'y trouvai Beaujeu et la Feuillade, qui me vinrent dire ensemble qu'il y avoit bien des nouvelles et qu'ils avoient à me parler en particulier : nous nous enfermâmes dans une chambre. Ils me dirent que le maréchal venoit de recevoir ordre de la cour d'envoyer à Sainte-Menehould le corps de troupes de Beaujeu et le régiment de la Feuillade, et qu'ainsi notre partie ne se pouvant plus faire, ils alloient avertir le maréchal de la querelle afin qu'il l'accommodât. « Pourquoi ne se pourroit-elle pas faire à notre retour, leur répondis-je. — Parce, me dirent-ils, que nous ne pourrons nous revoir qu'à Paris, où un duel ne sauroit si bien se cacher qu'à l'armée, et surtout entre des gens comme nous, qui sommes ici des gens publics et là des particuliers. — Il y a encore une autre raison, me dit Beaujeu, qui nous doit obliger de faire accommoder cette querelle : c'est que Favières, qui est un garçon emporté, pourroit bien ne nous pas attendre et vous faire tirer l'épée avant que nous y fussions. — Ah ! pour cela, lui répondis-je, ce ne devroit pas être une chose à craindre pour vous. Favières vous a assez d'obligation pour ne vous oser fâcher et pour vous tenir exactement une parole quand il vous l'aura donnée. Mais, ajoutai-je, je vous trouve bien prudents aujourd'hui. Il me semble que ces réflexions-là eussent été plus honnêtes il y a huit jours, en vous épargnant la peine de donner vous-mêmes avis d'une querelle pour laquelle vous devez vous battre. — Les choses sont bonnes en un temps, me dit Beaujeu

avec un air goguenard, qui ne valent rien en un autre : le sage se conduit selon les saisons. » Et là-dessus m'ayant quitté, la Feuillade et lui allèrent dire ma querelle au maréchal de Turenne, qui ne put pas s'empêcher de l'accommoder à son retour au camp.

Qui examinera bien la conduite de Beaujeu en cette affaire, verra que c'étoit un homme qui ne vouloit faire que du bruit, qui crut que je lui répondrois comme à Bonvillette et qui, s'étant embarqué sur cette pensée mal à propos dans cette affaire, n'eut pas la fermeté de la soutenir jusqu'au bout.

Nous revînmes à Paris à la fin de décembre, où quelques jours après je donnai ma première attache à la commission de mestre de camp de cavalerie de Rouvray, gentilhomme de Normandie, homme de mérite. Sa commission étoit de 1649.

Comme la seule compagnie de mestre de camp général fait la charge et que le maréchal de Clérambault, en me la vendant, ne m'avoit pas vendu son régiment, je ne songeois alors qu'à en avoir un, et, sur ce que j'en avois écrit à M. le Tellier il y avoit quelques jours, il me fit cette réponse :

De la Ferté-sous-Jouarre, le 6 décembre 1653.

Monsieur,

J'ai reçu en ce lieu la lettre qu'il vous a plu m'écrire de Noyon, laquelle m'oblige de vous dire que, comme ce n'est point par mauvaise satisfaction que le roi ait des chefs et des officiers de la cavalerie, que Sa Majesté fait reformer quelques compagnies, mais simplement pour en diminuer le nombre, à cause qu'il excède celui que Sa Majesté peut faire loger et entretenir durant l'hiver, il n'y a pas lieu de les conserver pour en former votre régiment, vu que Sa Majesté ne remédieroit point à l'inconvénient qui la contraint de les supprimer. Mais je vous assure, monsieur, que quand il y

aura lieu de contribuer en cela à votre satisfaction, je le ferai de tout mon cœur, étant, etc.

Pendant cet hiver, je devins amoureux d'une femme de qualité (1); quand je ne la nomme point, ce n'est pas la discrétion qui m'en empêche, c'est la honte d'avoir eu une grande passion pour une personne qui la méritoit si peu. Je n'entrerai même dans aucun détail d'une galanterie dont le souvenir m'est si désagréable, et je me contenterai seulement d'en parler dans le temps que cette affaire se rompit (2).

1654.

Création d'un commissaire général de la cavalerie.—Bussy lieutenant-général.—Il va servir en Catalogne dans l'armée du prince de Conti. —Portrait du prince.—Sarrasin.—Séjour à Montpellier.—Lettre à madame de Sévigné. — Siége de Villefranche. — Lettres de Bussy et du prince. — Prise de Villefranche. — Les Miquelets. — Lettre du roi à Bussy. — Tentative sur Puycerda. — Lettres de Bussy et du prince. — Défaite des Espagnols à Vergès. — Lettre à madame de Sévigné. — Défaite de deux régiments français. — Lettres à madame de Sévigné et à madame de la Trousse. — Pillages des soldats. — Lettres du prince. — Combat contre la garnison de Girone. —Lettre de Mazarin.—Siége de Puycerda.—Défaite et prise de Biragne. — Maladie du prince.—Prise de la Tour de Villars.—Lettres du prince.—Sarrasin.—Le duc de Candale.—Prise de Puycerda — Lettres de le Tellier et du prince. — Le pays de Braquerie. — Mort du duc de Joyeuse.

Au commencement de 1654, le maréchal de Turenne, voulant reconnoître le dévouement d'Esclainvilliers et peut-être diminuer la considération de ma charge, avoit

(1) Madame de Montglas.

(2) Bussy a réparé cette omission dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*. Voy. l'Appendice.

proposé en sa faveur à la cour comme un grand avantage au service, de faire un commissaire général dans la cavalerie, ainsi que cela se pratiquoit dans les armées d'Allemagne. Ce maréchal, qui commandoit une des armées du roi en Flandres et qui prévoyoit que son emploi ne finiroit pas sitôt, étoit bien aise d'avoir une créature aussi considérable que le commissaire général dans le corps de la cavalerie et auquel il prétendoit faire commander d'ordinaire celle de son armée.

D'abord Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, colonel de la cavalerie par la mort du duc d'Angoulême, son beau-père, à la fin de 1653, donna les mains au dessein d'Esclainvilliers. Pour moi, que la chose intéressoit davantage, je m'y opposai. Je craignois que cette charge (dont la fonction parmi les étrangers étoit de commander non-seulement la cavalerie, mais encore d'en faire les revues et de donner les quartiers d'hiver) eût plus de considération que la mienne, quoiqu'elle lui fût subalterne. Mon opposition empêchant l'établissement d'Esclainvilliers, il me vint faire tant de prières de ne pas ruiner sa fortune, m'assura tant de sa reconnoissance et même de son attachement, en me disant qu'il m'apporteroit le projet de sa commission pour y changer ce qui me choqueroit, que je consentis à ce qu'il voulut. Le désir que j'eus de faire à ce galant homme un grand plaisir qui ne me coûtoit rien et la crainte qu'en le lui refusant cela ne me brouillât avec toute la cavalerie, dans laquelle il étoit fort aimé, m'obligèrent à me laisser aller. Il m'apporta deux jours après un projet de sa commission, dans laquelle j'ajoutai quelques mots qui étoient qu'il n'auroit point en mon absence d'autre fonction que la mienne.

Dans ce temps-là, je reçus un ordre du roi qui me commandoit d'incorporer plusieurs compagnies de cavalerie dans le régiment de mestre de camp général.

Dès le commencement de 1654, l'on avoit parlé à la

cour des officiers généraux qui dévoient servir cette campagne dans les armées. Comme le duc de Joyeuse vouloit faire sa charge dans le corps que commandoit le maréchal de Turenne en Flandre, le cardinal me destina pour servir dans l'armée du maréchal de la Ferté. Pour moi, à qui les priviléges de ma charge donnoient en ce temps-là la liberté de choisir dans quelle armée je la voulois faire, je suppliai son éminence de trouver bon que je servisse en Catalogne dans l'armée que devoit commander Armand de Bourbon, prince de Conti (1), qui depuis peu avoit épousé l'une des nièces du cardinal (2). Il en fit d'abord quelque difficulté, mais enfin la considération des droits de ma charge, jointe à la raison que je lui alléguai, que je lui témoignerois plus d'attachement en servant auprès du prince, son neveu, me fit obtenir ce que je souhaitois. Il me fit même donner des provisions de lieutenant général, avec parole de m'envoyer la lettre de service aussitôt que je serois à l'armée : et là-dessus il faut remarquer qu'il faisoit tout attendre et partageoit si fort toutes les grâces qu'il les anéantissoit et qu'on ne lui en avoit point d'obligation. Un de mes amis, qui se vouloit réjouir, disoit un jour à quelqu'un qu'il avoit tort de se plaindre sur cela du cardinal, qu'on lui étoit plus obligé qu'aux autres bienfaiteurs et qu'en donnant de si mauvaise grâce il déchargeoit de la reconnoissance.

Le 20 mai suivant, je donnai mon attache au comte de Sivignon, de lamaison de La Guiche, capitaine dans le régiment d'Uxelles. Sa commission étoit du 20 janvier 1653.

---

(1) Frère cadet du grand Condé, né en 1629, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, prit la carrière des armes, et mourut en 1666.

(2) Anne-Marie Martinozzi, mariée le 22 février 1654, morte en 1672. — Voy. sur ce mariage les *Mémoires* de Daniel de Cosnac et les *nièces de Mazarin* de M. A. Renée, 1856 (Paris, Didot), p. 112 et suiv.

Sur la fin du mois de mai, je partis de Paris avec le prince de Conti et je fis toute cette longue route de Paris à Perpignan dans son carrosse, auprès de lui, le plus agréablement du monde : car outre beaucoup de gens de mérite qu'il avoit à sa suite, et entre autres l'abbé de Roquette, depuis évêque d'Autun (1), il avoit encore pour intendant de sa maison le célèbre Sarrasin dont l'esprit juste et naturellement plaisant avoit un fonds inépuisable (2).

Armand de Bourbon, prince de Conti, étoit frère cadet de Louis de Bourbon, prince de Condé. Il avoit la tête fort belle, tant pour le visage que pour les cheveux, et c'étoit un très-grand dommage qu'il eût la taille gâtée : car à cela près c'étoit un prince accompli. Il avoit été destiné à l'Église, mais les traverses de sa maison l'ayant jeté dans les armes il y avoit trouvé tant de goût qu'il n'en étoit pas revenu; cependant il avoit étudié avec un progrès admirable. Il avoit l'esprit vif, net, gai, enclin à la raillerie : il avoit un courage invincible; et s'il y avoit quelqu'un au monde aussi brave que le prince de Condé c'étoit le prince son frère : jamais homme n'a eu l'âme plus belle sur l'intérêt que lui : il comptoit l'argent pour rien : il avoit de la bonté et de la tendresse pour ses amis, et comme il étoit persuadé que je l'aimois fort il m'honoroit d'une affection très-particulière (3).

---

(1) Gabriel de Roquette, qui occupa le siége d'Autun de 1667 à 1702, passe pour avoir servi de type au *Tartuffe* de Molière. — Il fut l'un des correspondants les plus assidus de Bussy. Voy. sur lui Tallemant des Réaux, *historiette de Marigny et de l'abbé de Roquette;* Saint-Simon, t. X, p. 8 et 9; *Mémoires* de Cosnac, t. I et II.

(2) J. F. Sarrasin, poëte, né à Hermanville en 1603, mort en 1654. On a de lui des poésies diverses, entre autres, *la défaite des bouts-rimés* et une relation du siége de Dunkerque.—Voy. sur lui Tallemant des Réaux et les Mémoires de Cosnac.

(3) On peut comparer ce portrait avec les diverses particularités rapportées par Daniel de Cosnac qui avait été premier gentilhomme de la chambre du prince, lorsque celui-ci se destinait à l'état ecclésiastique.

Le prince séjourna deux jours à Montpellier. En y arrivant, j'écrivis cette lettre à la marquise de Sévigné.

A Montpellier, ce 16 juin 1654.

J'ai bien appris de vos nouvelles, madame; ne vous souvenez-vous point de la conversation que vous eûtes chez madame de Montausier avec M. le prince de Conti l'hiver dernier. Il m'a conté qu'il vous avoit dit quelques douceurs, qu'il vous trouvoit fort aimable et qu'il vous en diroit deux mots cet hiver. Tenez-vous bien, ma belle cousine; telle dame qui n'est pas intéressée est quelquefois ambitieuse; et qui peut résister aux finances du roi (1) ne résiste pas toujours aux cousins de Sa Majesté : de la manière qu'il m'en a parlé, je vois bien que je suis désigné confident; je crois que vous ne vous y opposerez pas, sachant comme vous faites avec combien de capacité je me suis acquitté de cette charge en d'autres rencontres. Si, après tout ce que la fortune vous veut mettre en main, je ne fais pas la mienne, ce sera votre faute assurément, mais vous en aurez soin : car enfin il faut bien que vous me serviez à quelque chose. Tout ce qui m'inquiète, c'est que vous serez un peu embarrassée entre ces deux rivaux, et il me semble déjà vous entendre dire :

Des deux côtés j'ai beaucoup de chagrin.
O Dieu, l'étrange peine!
Dois-je haïr l'ami de mon cousin?
Dois-je haïr le cousin de la reine?

Peut-être craindrez-vous de vous attacher au service des princes et que mon exemple vous en rebutera : peut-être la taille de l'un (2) ne vous plaira-t-elle pas, peut-être la figure de l'autre (3)? Mandez-moi de ses nouvelles et les progrès qu'il

(1) Allusion à l'amour du surintendant Fouquet pour madame de Sévigné.
(2) Le prince de Conti était bossu.
(3) Le surintendant.

a faits depuis mon départ; à combien d'*acquits-patents* il a mis votre liberté. La fortune vous fait de belles avances, ma chère cousine, n'en soyez point ingrate. Vous vous amusez après la vertu comme si c'étoit une chose solide, et vous méprisez le bien comme si vous ne pouviez jamais en manquer: nous vous verrons un jour regretter le temps que vous aurez perdu; nous vous verrons repentir d'avoir mal employé votre jeunesse et d'avoir voulu avec tant de peines acquérir une réputation qu'un médisant vous peut ôter et qui dépend plus de la fortune que de votre conduite.

Je joignis M. le prince de Conti à Auxerre; il ne passa point à Chaseu (1), parce qu'il apprit qu'il se détourneroit de six lieues; de sorte que mes préparatifs furent perdus. Je ne l'ai point quitté depuis et je suis avec lui aussi bien qu'on y peut être: nous allons nous réjouir ici deux jours dans le jeu, les promenades et la bonne chère (2), attendant que les troupes s'assemblent pour entrer en Catalogne. Je vous réponds que vous entendrez parler de moi cette campagne. Adieu, ma belle cousine; songez quelquefois à moi et que vous n'avez point de parents qui vous estiment plus que je fais. Je voudrois.... non, je n'achèverai pas, de peur de vous déplaire; mais vous pouvez bien savoir ce que je voudrois.

Le jeudi 26 juin 1654, le prince arriva à Perpignan: le lendemain, 26, on tint conseil de guerre dans lequel il fut résolu que l'on assiégeroit Villefranche, capitale du Conflans (3), et la commission de l'investir me fut donnée avec cinq cents chevaux et douze cents hommes de pied; la cavalerie étoit composée de gens détachés des régiments d'Ardennes, de Margueri et de Calvo, catalan, de Baltazar, allemand, et de Langès (4), de Piloy, et de la

(1) Un des châteaux de Bussy.

(2) Le prince de Conti paya cher ses débauches. Voy. les Mémoires de Cosnac, t. I, p. 133-137.

(3) Le Conflans, petit pays du Roussillon.

(4) Le marquis de Langeais, qui eut, en 1659, un procès d'impuis-

Fare (1), françois sur le pied étranger. L'infanterie étoit composée des régiments des Galères, Merinville, Saint-Luc, Campels et Marguerit.

Afin d'ôter tout à fait connoissance aux ennemis du dessein qu'on avoit sur cette place, le prince donna ordre aux régiments de Marguerit, cavalerie et infanterie, logés à Masset, entre Villefranche et Vinssas (2); de revenir à Vinssas pour faire croire aux ennemis qu'on assembloit les troupes pour passer en Catalogne; ce qui réussit si bien que cent hommes qui avoient ordre de se jeter dans Villefranche sur le bruit de l'arrivée du prince en Roussillon, furent contremandés par le gouverneur de Villefranche et demeurèrent à la Bastide, duquel lieu ils ne se purent jeter dans la place après que je l'eus investie.

Le vendredi soir, 26, Piloy, soldat de fortune, colonel de cavalerie, brave et entendu, qui avoit appris son métier auprès du maréchal de Gassion, partit de Perpignan avec cent cinquante chevaux de son régiment, de la Fare et de Langés, et donna rendez-vous à Vinssas aux troupes qui étoient destinées pour ce dessein, attendant mon arrivée.

Pour moi je partis de Perpignan le 28 juin, et je pris les troupes en passant qui étoient logées à Ille, Vinssas, Marquessane (3), Prades et Ria. Je laissai cinquante hommes de Marguerit au château de San-Miguel, dans lequel il y avoit quinze hommes des ennemis qui auroient pu prendre les allants et les venants de Perpignan au camp de Villefranche.

Je marchai toute la journée et toute la nuit, et à la pointe du jour du 28 j'arrivai à Ria, où je laissai le régi-

sance à soutenir contre sa femme. Voy. sur lui Tallemant des Réaux, historiette de madame de Langey, et les *Mémoires* de Rou (1657), t. II.

(1) Le père du marquis de la Fare, auteur des Mémoires.

(2) Vinça, petite ville du Roussillon.

(3) Marquisane ou Marquisanas.

ment de Saint-Luc pour garder l'avenue de Ria à Villefranche, qui étoit un poste avantageux sur la rivière de la Tet qui va de Villefranche à Perpignan.

De là, je laissai quatre-vingts hommes de Merinville et quarante de Campels à Cornillas (1) avec une partie de ma cavalerie; je laissai cent maîtres sur les hauteurs entre Cornillas et Souillas (2), et je m'en allai à ce dernier avec les régiments des Galères et de Merinville et cent maîtres de Langés et de Piloy. Aussitôt que j'y fus arrivé j'écrivis au prince de Conti cette lettre.

De Souillas, ce 27 juin 1654.

Je suis arrivé à Ria à la pointe du jour; j'ai partagé mon infanterie en trois quartiers sur les trois avenues de Villefranche : j'ai mis des corps de garde de cavalerie et d'infanterie sur toutes les pointes des montagnes; ce n'est pas que les ennemis n'ayent encore le côté d'Aulet (3) libre, par où ils pourroient faire entrer quelques gens dans la ville; mais il faudroit qu'ils fussent bien proches, car je prétends cette nuit me loger dans le faubourg de ce côté-là; sans cette nécessité, monseigneur, j'attendrois Votre Altesse avant que de rien entreprendre.

Au reste, pour vous rendre compte des chemins, je vous dirai que les commissaires d'artillerie que j'ai auprès de moi assurent qu'il n'est pas possible de conduire les pièces de 24 depuis Prades ici, et disent que c'est tout ce qu'ils peuvent faire que d'y amener celles de 8; que véritablement avec elles et des mineurs ils ne doutent pas que vous ne preniez la place. C'est une muraille sans terrasse; la rivière de la Tet passe au pied d'un côté; le fossé est sec de l'autre : il y a six demi-tours de ce côté-là à loger quatre hommes dans chacune. J'ai appris des paysans du voisinage qu'il y peut avoir

(1) Corneilla.
(2) Souanyas.
(3) Olette.

trois cents hommes de guerre. Voilà, monseigneur, tout ce que je puis dire à Votre Altesse et que nous ferons bonne garde.

Piloy me soulage beaucoup; c'est un très-bon officier, habile et vigilant, à ce que j'en puis juger depuis vingt-quatre heures. Nous manquons de munitions de guerre, car nous avons escarmouché de tous côtés aujourd'hui avec les miquelets et la garnison qui a fait une sortie sur le poste de Saint-Luc.

Je demeurai à Souillas depuis trois heures après midi jusqu'à l'entrée de la nuit: pendant tout ce temps-là les miquelets nous vinrent escarmoucher depuis les hauteurs: nous y perdîmes un lieutenant de Merinville avec deux soldats et nous y en eûmes plusieurs blessés.

Ayant détaché, sur les dix heures du soir, vingt hommes des régiments des Galères et de Merinville, je les suivis accompagné de Piloy à la tête de deux cents hommes qui étoient le reste du régiment des Galères, ensuite duquel marchoit celui de Merinville et puis la cavalerie. Avec cela je marchai à un pont sur la Tet que les ennemis avoient barricadé en trois endroits : ils me l'abandonnèrent après quelques décharges de mousquet, aussi bien qu'un couvent de cordeliers qui étoit à la tête de leur faubourg.

Ce petit succès me persuada plus que jamais que la témérité étoit d'ordinaire heureuse à la guerre, et que plus les entreprises étoient difficiles plus tôt réussissoient-elles, par la raison que les gens que l'on attaque ne peuvent croire qu'on fût assez fou pour le faire, si l'on n'avoit des ressources qu'ils ne comprennent pas, et sur cette foi ils ne font presque jamais de résistance.

Je ne perdis personne en cette occasion et je n'y eus qu'un soldat blessé. Cependant vingt hommes pouvoient arrêter longtemps une armée sans canon : car le pont étoit, comme tous ceux de ce pays-là, étroit à n'y pouvoir passer deux hommes de front, et si bien retranché en trois

endroits, que les ennemis l'ayant abandonné après une méchante décharge, je fus plus d'une grosse heure à rompre les trois barricades.

Un moment après que je fûs dans le couvent des cordeliers, je reçus par un Catalan ce billet du prince de Conti.

De Vinssas, ce dimanche 28 juin 1654, à cinq heures du soir.

Je suis ici avec les troupes; j'en partirai à la pointe du jour : mandez-moi, aussitôt que vous aurez reçu ce billet, des nouvelles de toutes choses, car nous sommes gens pleins de curiosité.

ARMAND DE BOURBON.

Faites faire le plus de fascines que vous pourrez et de pieux.

Je lui fis aussitôt cette réponse.

Du couvent des cordeliers de Villefranche, ce lundi matin 29 juin 1654.

Aussitôt que j'eus hier un moment de repos, je mandai à Votre Altesse l'état de nos affaires. Je crois qu'elle aura maintenant reçu ma lettre; cependant je n'ai rien à y ajouter, sinon que j'ai fait quitter aux ennemis le pont qu'ils avoient barricadé en trois endroits sur la Tet, du côté d'Aulet, et le couvent des cordeliers, qui est à la tête de leur faubourg; je n'y ai perdu personne, mais c'est la pure faute des ennemis. Votre Altesse en jugera tantôt : je l'attends avec une extrême impatience. J'ai fait faire des fascines de chanvre, car de bois on n'en peut faire ici.

Sans parler du respect que j'avois pour le prince de Conti, j'avois pour lui une fort grande tendresse. Il me traitoit fort bien, il me faisoit toutes sortes de faveurs, et entre autres il me fit prendre mon jour de lieutenant général avant que ma lettre de service fût arrivée, mandant

au cardinal Mazarin qu'il en avoit usé ainsi parce qu'il n'avoit pu rien entreprendre avec le seul Merinville.

Le prince arriva donc le lundi 29 juin à Villefranche avec les régiments de Champagne, de Normandie, d'Anjou, de Choupes, de Conti, de Rebé, de la Roque et d'Hoquincourt, et le reste des régiments de cavalerie de Piloy, Ardennes, Marguerit, Langés, Calvo et la Fare, ses gendarmes, ses chevau-légers et ses gardes. Le prince laissa Merinville sur l'avenue de Villefranche à Ria avec partie de l'infanterie, mit l'autre dans les Cols, envoya toute la cavalerie à Cornillas, vint avec Champagne prendre son quartier au couvent des cordeliers où je m'étois logé et me retint auprès de lui.

Le soir du lundi, les ennemis brûlèrent le faubourg qu'ils avoient à notre tête, entre lequel faubourg et nous il y avoit pourtant un pont sur la Tet qu'ils avoient rompu la veille : le feu dura toute la nuit et tout le lendemain mardi. Ce jour-là, sur les dix heures du soir, le feu s'étant tout éteint nous raccommodâmes le pont et nous y fîmes un épaulement du côté de la ville; et comme les matériaux nous manquèrent pour un des bouts du pont, nous y fîmes tendre des draps de toile pour ôter aux ennemis la vue de ceux qui passoient, et à l'entrée du faubourg nous fîmes une traverse de la largeur de la rue.

Le mercredi, 1er juillet, je fis un logement à gauche des masures, près d'une redoute que les ennemis avoient faite devant leur porte, et un logement sur la droite qui commandoit fort cette redoute.

Une chose assez extraordinaire, et qui je crois même ne s'étoit encore jamais vue que là, fut que je fis un logement avec des briques et d'autres matériaux que je faisois monter par une échelle, tant la situation de cette place étoit bizarre.

Le jeudi, 2 juillet, je fis un logement sur la gauche de nos masures.

Le vendredi, 3, l'on porta des madriers à la tour que l'on vouloit miner : on y logea les mineurs avec six soldats pour les soutenir, mais ils n'y demeurèrent guère, le feu d'artifice et les pierres que les ennemis leur jetèrent les en firent retirer.

Le samedi, 4, l'on fit une galerie de trente pas, d'où l'on eût pu attacher sûrement le mineur le jour d'après, si les ennemis n'eussent demandé à capituler le dimanche 5, à cinq heures du matin : ils sortirent trois heures après et furent conduits à Puycerda.

Une chose encore qui ne s'est guère vue qu'à ce siége, c'est qu'ayant duré quatre jours je ne sortis point de garde; je dormois et je mangeois à la tête du travail. Il est vrai, qu'outre les officiers du régiment de Champagne, qui étoient fort intelligents, Villars, premier gentilhomme de la chambre du prince de Conti, me soulageoit beaucoup.

Piloy me pria de demander au prince le gouvernement de cette place pour lui, et que, comme il ne vouloit pas quitter le prince de toute la campagne, il y mettroit, sous son bon plaisir, un homme de mérite dont il répondroit : je l'obtins, et Piloy y mit Bonne-Case, capitaine de cavalerie.

La situation de Villefranche est si extraordinaire, qu'il me paroît assez curieux de la décrire.

Ce sont deux rangs de maisons qui font une rue de trois cents pas de long, à droite et à gauche. Il y a deux montagnes si près l'une de l'autre, qu'il n'y a que la rivière de la Tet qui passe comme un torrent au pied de la muraille d'un côté et de l'autre; il n'y a qu'un chemin à passer une petite charrette entre la montagne et un fossé fort étroit; ces deux montagnes ne sont que des rochers escarpés, et elles sont si hautes que l'on ne peut voir du bas les hommes qui sont au-dessus.

D'abord que le régiment de Champagne fut campé auprès du couvent des Cordeliers, les miquelets d'Espagne

(c'est une espèce de bandits qui, sans aveu de personne, font la guerre pour un parti qu'ils affectionnent, et une autre fois contre) se vinrent poster au-dessus de la montagne du côté de la rivière, et de là se mirent à rouler des rochers sur nous. Cela épouvanta d'abord tout le camp; mais lorsqu'on se fut un peu accoutumé à ce péril, on reconnut que quand ce rocher se rompoit en tombant, il se mettoit en tant de pièces que ce n'étoit presque plus que de la poussière quand il étoit en bas, et que lorsqu'il tomboit entier il étoit aisé de l'éviter : sur cela Sarrasin disoit qu'il trouvoit la chose si plaisante, qu'aussitôt que les miquelets en seroient partis il y renverroit son valet pour lui jeter des pierres.

Les miquelets reconnoissant leur roulement de rochers inutile, se mirent à nous tirer des coups de mousquets, dont les balles tomboient à terre de leur propre poids, tant la hauteur étoit excessive.

Après la prise de Villefranche, le prince tint un conseil de guerre, dans lequel il fut résolu qu'en attendant les troupes de Foix et de Bigorre que Marins, lieutenant général, devoit amener, et les munitions de guerre qu'il falloit pour une seconde entreprise, l'on mettroit les troupes en quartier de rafraîchissement dans le Conflans, ce que l'on fit en douze quartiers qui répondoient à trois. Le prince demeura à Villefranche, Merinville prit son quartier à Aulet, et moi le mien à Vernet.

Dans le même conseil on résolut de raser les châteaux de San-Miguel, Fillols, Vernet et Saint-Martin de Canigou; et la commission en fut donnée à Sagarre, gouverneur de Roussillon.

On proposa ensuite que le prince prît mille chevaux et mille mousquetaires et allât lui-même reconnoître Puycerda, capitale de la Cerdaigne, mais qu'auparavant on envoyât reconnoître les chemins pour savoir si le charroi y pouvoit passer, ce qui fut exécuté; et Birague, lieutenant

général de l'artillerie, y alla lui-même par trois endroits et rapporta qu'il étoit absolument impossible d'y conduire du canon.

Pendant le voyage de Birague, le prince prit ce temps-là pour aller à Perpignan faire chanter le *Te Deum* sur le sacre du roi qui s'étoit fait à Reims le 7 du mois, et mettre ordre à quelques divisions qui étoient survenues entre le conseil royal et les consuls. Il y fit encore une ordonnance contre les cavaliers et les soldats qui pilloient les sujets du roi dans le Roussillon et dans le Conflans et qui détroussoient les vivandiers, et il m'envoya cette ordonnance pour la faire publier dans les quartiers de la cavalerie.

Dans ce temps-là je reçus cette lettre du roi :

Monsieur le comte de Bussy-Rabutin,

Ayant fait expédier mon ordonnance de cejourd'hui, par laquelle et pour les considérations y contenues, j'ordonne que les capitaines de chevau-légers, qui sont mestres de camp de cavalerie et servent avec leurs compagnies dans des régiments qui ne sont pas sous leurs noms, les quitteront et s'en sépareront incontinent et sans délai avec leurs compagnies et celles qui ont eu ordre de les joindre et demeureront désormais séparés desdits régiments sans qu'ils puissent à l'avenir escadronner avec leurs compagnies et celles qui leur doivent être jointes avec les régiments dont ils sortiront, si mieux ils n'aiment continuer à servir dans lesdits régiments comme capitaines de chevau-légers et prendre rang du jour et date de leurs commissions de capitaines, ainsi qu'il est porté particulièrement par madite ordonnance; et désirant qu'elle sorte son effet, j'ai bien voulu vous en adresser des copies avec cette lettre et vous dire que vous ayez à la faire publier en mon armée où vous servirez et à les faire exécuter et observer ponctuellement, vous assurant que vous ferez chose qui me sera très-agréable; et sur ce je prie

Dieu qu'il vous ait, monsieur le comte de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde.

Écrit à Paris, ce 25 juin 1654.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette lettre du roi, j'en reçus une en conformité de M. le Tellier.

Le prince de Conti étant de retour à Villefranche tint conseil de guerre, auquel il fut résolu que l'on iroit avec six cents chevaux et quatre cents mousquetaires faire mine d'investir Puycerda, pour obliger les ennemis d'y jeter le plus de gens qu'ils pourroient, et tout d'un coup envoyer quinze cents chevaux investir effectivement Castillon de Lampourdan. J'eus la commission de Puycerda; et comme je prenois congé du prince pour cette expédition, il reçut une lettre du cardinal Mazarin, par laquelle il lui mandoit qu'il n'avoit pas encore ouï dire qu'au sortir de quartier d'hiver on mît les troupes en quartier de rafraîchissement; que Merinville lui avoit mandé qu'on en vouloit user ainsi et que cela le surprenoit fort; qu'il croyoit pourtant que s'il le faisoit, il ne pouvoit faire autrement, et ajoutoit de sa main, que Cromwell avoit fait commander à Baas, envoyé de la part du roi auprès de lui, de sortir de Londres, sur l'avis qu'il disoit avoir que Son Éminence étoit auteur de la conjuration qu'on venoit de faire contre lui. Ensuite le cardinal se justifioit au prince de cet attentat, disant qu'on ne croiroit pas trop cette calomnie, de l'humeur dont on le connoissoit éloignée de toute violence, et finissoit sa lettre par les assurances qu'il donnoit au prince, que si les Anglois ne faisoient diversion on lui tiendroit ce qu'on lui avoit promis, qui étoit de lui fournir argent, hommes et munitions pour les desseins dont il s'étoit chargé.

Je partis de Villefranche le 18 juillet 1654, et je vins

passer à Serdinia, à la Bastide, et dîner à Aulet; je passai de là à Fon-Pedrose (1) sur le pont qui est au-dessous de la tour de Villars, de là au Col de la Perche, et je vins loger à Saint-Père (2) qui est à l'entrée de la plaine de Cerdaigne.

Depuis Aulet jusqu'au Col de la Perche, les miquelets d'Espagne m'escarmouchèrent toujours et le plus incommodément du monde : car je passois du long d'une montagne dans des rochers pendants en précipice, où je ne pouvois marcher qu'au pas et un à un, et les ennemis étoient à couvert du long d'une autre montagne, vis-à-vis de la nôtre, à la portée du mousquet de nous; cependant pour aller à eux il nous fallut faire plus de quatre lieues; de sorte que c'étoit proprement passer par les armes que de marcher ainsi : nous n'y eûmes pourtant que peu de gens et de chevaux blessés.

J'attendis à Saint-Père jusqu'à deux heures après midi du dimanche 19 des nouvelles du prince, comme il m'avoit promis, en partant, de m'en donner; mais voyant que je n'en recevois point, je passai outre et je m'en allai en passant prendre Livia dans la plaine; de là, je logeai mes troupes dans les villages les plus proches de Puycerda; savoir à Onzes, à Calde (3), à Ische, et à Ager où je pris mon quartier.

Aussitôt que je fus à mon logis j'écrivis cette lettre au prince.

D'Ager, ce 19 juillet 1654, à dix heures du soir.

Je vins hier coucher à Saint-Père, où j'attendis les ordres de Votre Altesse jusqu'à deux heures après midi, comme nous étions demeurés d'accord M. de Merinville et moi; mais n'en recevant point, je suis entré dans la plaine de Puy-

(1) Fontpedrouse.
(2) Saint-Pierre-des-Forçats.
(3) Probablement Caldegas.

cerda. D'abord j'ai envoyé sommer Livia de se rendre : les habitants m'ont répondu qu'ils étoient prêts d'obéir ; mais qu'il y avoit neuf soldats et un sergent espagnol dans le fort qui vouloient se défendre : après quelques pourparlers, ils sont sortis sans armes, et je les ai envoyés à Puycerda avec un trompette. J'ai mis trente mousquetaires dans ce fort avec un capitaine et un lieutenant ; après cela j'ai pris cinq quartiers pour mes troupes qui sont proches les uns des autres et du côté d'où peut venir le secours. Quatre soldats françois, que les ennemis avoient pris l'année passée à Gironne, et forcés de prendre parti, se sont venus rendre à moi ; ils conviennent tous qu'il y a sept à huit cents hommes dans la place et soixante chevaux. L'un de ces rendus m'a dit que les ennemis prenoient mille pains par jour ; qu'il y a plus de deux cents soldats françois qui ne cherchent que le moyen de sortir pour se rendre ; que la muraille est de pierre jusqu'à la hauteur d'une pique ; que le dessus n'est que de terre ; qu'il n'y a autour que des échafauds de maçons pour servir de banquette et que cette place se rendra sitôt qu'elle verra le canon ; mais que les ennemis ne croient pas qu'on y en puisse mener. Ils viennent de brûler quatre moulins qu'ils avoient à cent pas de leurs murailles de peur qu'ils n'eussent favorisé nos approches. Si Votre Altesse trouve bon que je lui parle franchement sur cette affaire, je lui dirai que si le canon peut passer, même dans quinze jours, c'est une place prise, et que c'est ce qu'elle peut faire à présent de plus beau en Catalogne, de plus utile pour le service du roi et de plus avantageux pour l'armée. On ne sauroit trouver une plaine plus riche que celle-ci pour ce qu'elle contient ; ce sont les plus beaux blés du monde, les meilleurs foins et en plus grande quantité : les villages sont à cinq cents pas les uns des autres.

Si Votre Altesse prenoit cette résolution, il faudroit qu'elle envoyât quinze cents chevaux en Lampourdan, comme elle avoit résolu, pour couvrir Rose et tout le Roussillon, et, avec le reste de l'armée, marcher dès mardi matin droit ici, laissant ordre de faire promptement accommoder le chemin du canon : car supposé qu'il puisse passer dans quinze jours, je

mets ma tête à couper que c'est une place prise. Cependant, monseigneur, ce qu'on appelle mettre des troupes dans la paille jusqu'au ventre, c'est les amener ici; votre cavalerie, qui partout ailleurs se ruinera en cette saison, non-seulement ne dépérira point, mais encore se refera dans cette plaine; il y a pour deux mois de fourrages. Enfin, monseigneur, je suis au désespoir que vous ne voyiez pas vous-même ce que je vois; car quelque résolution que vous eussiez prise, vous tourneriez vos pensées de ce côté. Je vous dis encore une fois que le canon pouvant passer, dans quinze jours vous prendrez cette place et, en ce cas,

Objet rare et charmant, vous ne sauriez mieux faire.

J'attends les ordres de Votre Altesse sur ce qu'elle résoudra et je suis du meilleur de mon cœur à elle.

Le lendemain lundi, 20 juillet, je commençai d'agir comme si le prince eût dû se rendre à mes persuasions: je me saisis d'un moulin qui étoit proche de la ville où je mis trente mousquetaires et un lieutenant de Merinville, de crainte que les ennemis ne le brûlassent, comme ils en avoient brûlé quatre la veille à l'entrée de la nuit.

Je fis le tour de la ville, pour la connoître, avec cent chevaux: je me saisis d'un petit château assez près de la place, sur le chemin de Livia, où je mis dix mousquetaires et un sergent: j'envoyai quinze mousquetaires et un sergent dans la tour de Villars pour m'assurer du col de la Perche.

Ce jour-là, il revint de la guerre un parti que j'y avois envoyé de trente maîtres de tous les corps, qui amenèrent deux cents juments, douze cents moutons et quatre cents bœufs.

Le lendemain, 21 juillet, sur les quatre heures après midi, les ennemis sortirent en deux bataillons et deux escadrons jusqu'à un des moulins qu'ils avoient brûlé pour soutenir leurs gens qui travailloient là auprès à la fascine.

Pendant la première voiture qu'ils firent je n'eus que le loisir de faire monter à cheval toute la cavalerie et faire prendre les armes à l'infanterie; et comme je vis qu'ils remenoient les mêmes gens au travail, je marchai à eux avec toutes mes troupes : je leur fis d'abord quitter le moulin, et les obligeai de se retirer dans la contrescarpe d'où ils nous firent une heure durant un fort grand feu. Le major de Merinville, nommé la Prunarelle, y fit des merveilles; nous n'y perdîmes qu'un soldat d'un coup de canon, et nous n'y en eûmes que quatre blessés et quelques chevaux tués; les ennemis y eurent plusieurs blessés et entre autres dom Thomas de Bagnols, gouverneur autrefois du Roussillon pour le roi et qui avoit tourné casaque pendant la guerre civile de 1651. Après qu'ils se furent retirés dans la ville, je me retirai aussi dans mes quartiers : tous les jours précédents il s'étoit venu rendre des soldats françois pris l'année d'auparavant à Gironne; il s'étoit aussi rendu des Wallons et des Napolitains : les Wallons prenoient parti et les Napolitains demandoient des passe-ports pour se retirer en leur pays.

Aussitôt que le prince eut reçu ma lettre, il envoya Merinville et Birague, lieutenant général de l'artillerie, avec tous les commissaires revoir encore les chemins de Villefranche à Puycerda par où le canon pourroit passer, et à leur retour il m'écrivit cette lettre que je reçus le 22 juillet.

Mais pour ne rien laisser qu'on n'entende, il faut savoir que le prince de Conti aimoit à rire et badinoit toujours avec moi : et parce que mon oncle étant grand prieur de France et que je logeois au Temple avec lui, le prince avoit trouvé plaisant de m'appeler quelquefois son templier.

Du 21 juillet 1654.

Enfin, mon pauvre templier, le canon ne sauroit passer; le chemin a été couvert toute la journée d'officiers généraux

pour essayer d'y faire une dernière tentative, mais en vain, et ce n'est pas une œuvre de mortel. On m'a dit qu'un dieu envieux de la prospérité de Birague avoit rendu ces montagnes inaccessibles. Enfin, s'il est permis de citer Ovide :

Non est mortale quod optas (1).

Sérieusement j'en suis enragé ; mais à quoi bon se désespérer : Birague en a pris la commission et moi celle de vous mander d'être, avec tout ce que vous avez de gens avec vous, vendredi au soir à Vinssas. M. de Marins s'y doit rendre le même jour et nous aussi ; vous pouvez loger entre ci et là où vous jugerez le plus à propos : cependant soyez persuadé que je suis absolument à vous.

ARMAND DE BOURBON.

Mille amitiés à Piloy.

Le 22 que je reçus cette lettre, il revint des montagnes un parti du régiment d'Émanuel d'Oche qui lui amena sept cents vaches.

Le lendemain, jeudi 23, je partis avec toutes mes troupes, suivant l'ordre du prince, et je reçus par les chemins ce billet de lui qu'il m'avoit encore écrit, de crainte que je n'eusse pas reçu le premier.

A Villefranche, ce 21 juillet 1654.

Je vous ai écrit ce matin par un paysan pour vous dire de marcher incontinent ma lettre reçue et de venir à Vinssas vendredi au soir : vous pourrez loger entre ci et là dans les lieux que vous trouverez les plus commodes. L'impossibilité de faire passer le canon nous oblige de suivre notre dessein de Lampourdan et de quitter celui de Puycerda. Toute l'armée sera vendredi à Vinssas ; rendez-vous-y avec vos troupes.

ARMAND DE BOURBON.

---

(1) Ce que tu souhaites n'est pas au pouvoir d'un mortel.

J'arrivai donc le vendredi au soir à Vinssas, où le conseil ayant été tenu il fut résolu que l'armée marcheroit en Lampourdan pour ravitailler Rose et voir si nous y pourrions entreprendre le siége de Castillon, ou du moins y subsister aux dépens de l'ennemi.

L'on fit un état des choses nécessaires pour ce siége.

On laissa dans Villefranche cent sacs de farine et les vivres de l'armée pour un mois, sur le pied de la fourniture journalière pour la subsistance de la garnison, qui étoit composée de cent hommes du régiment des Galères et de cent cinquante du régiment de Campels avec ses munitions de bouche; on laissa encore un millier de poudre, un de plomb et quinze cents livres de mèché.

On mit dans Aule (1) cinquante hommes de Chouppes et pour un mois de vivres.

Le 25 juillet nous partîmes de Vinssas avec l'armée et nous vînmes loger à Tuis (2); le prince me donna ordre en y arrivant de détacher quinze cents chevaux pour entrer un jour avant nous en Lampourdan, afin d'empêcher que les ennemis, ayant avis de notre marche, ne missent le feu dans les fourrages qu'ils n'auroient pas le loisir de retirer dans leurs places. Il échut au jour du colonel Baltazar, allemand, un des lieutenants généraux de l'armée de commander ce parti : il marcha donc en diligence et alla loger au Boulou (3).

La cavalerie que je lui donnai fut le régiment de Baltazar, Langés, Marcilly, la Fare, Almeras, la Roque, Marguerit et Ardennes.

Le 26, l'armée alla loger à Saint-Jean de Pagès, à une lieue du col de Pertús. Sur le minuit, le prince reçut une

---

(1) L'imprimé porte Arles (petite ville située à quelques lieues de Céret); mais il s'agit bien d'Olette, comme le porte le manuscrit.

(2) Thuir, entre Perpignan et Prades.

(3) Sur le Tech.

lettre de Baltazar, par laquelle il lui mandoit que les ennemis avoient investi Rose avec douze cents hommes de pied et huit cents chevaux : qu'ils avoient déjà pris un petit fort auprès de la place et qu'ils attaquoient les tours de la Selve, que leur armée s'assembloit entre Ostalric (1) et Gironne pour marcher en diligence à Rose, qu'ils ne faisoient point de difficulté d'emporter en peu de temps, et que don Juan d'Autriche devoit arriver par mer avec des vivres et des fourrages pour ce siége. Baltazar ajoutoit qu'il alloit marcher aux ennemis ; que si Son Altesse vouloit un peu presser sa marche, il lui répondoit qu'ils ne se retireroient point sans combattre.

Nous partîmes donc le 27 juillet une heure avant le jour, et pour faire plus de diligence le prince, qui mouroit d'envie de donner un combat, laissa les bagages derrière, partagea ses troupes en deux, envoya Bougy, lieutenant général, avec toute l'infanterie qui étoit de trois mille hommes passer au col de Panissas, et pour lui il passa au col de Pertus avec deux mille cinq cents chevaux qui lui restoient et trois lieutenants généraux : Tilly, don Joseph Marguerit et moi.

Au col de Pertus, le prince reçut un autre billet de Baltasar, par lequel il lui mandoit que la cavalerie des ennemis se retiroit de devant Rose et que l'infanterie étoit entrée dans Castillon dès le 25, au soir, sur l'avis qu'ils avoient eu de la marche de Son Altesse; que c'étoit le baron de Butier qui commandoit ces troupes-là et qu'il les alloit suivre avec huit ou neuf cents chevaux des mieux montés de sa cavalerie.

Notre armée s'étant assemblée à la Jonquière (2), petit bourg au pied des Pyrénées, nous marchâmes plus lente-

---

(1) Hostalrich.
(2) La Junquera.

ment, le prince prit son quartier à Figuières avec l'infanterie; les gendarmes et les compagnies franches à Pérélades, et moi avec une grande partie de la cavalerie légère à Villebertran (1), le reste à Villetrenin et Cabanes. La longueur et la diligence extraordinaire de la marche avec l'extrême chaleur qu'il faisoit avoit fort fatigué les troupes.

La nuit du 27 au 28 juillet, le prince reçut nouvelles de Baltazar, qu'il avoit joint les ennemis à Vergès, sur la rivière de la Ter, et les avoit entièrement défaits, pris deux commissaires généraux, six capitaines, douze autres officiers et plus de trois cents cavaliers, outre plus de deux cents chevaux d'Espagne, sans avoir perdu de notre côté que huit ou dix hommes.

Piloy fut aussitôt envoyé à la cour porter la nouvelle de cette défaite.

Le 28, le 29 et le 30, nous séjournâmes dans nos quartiers pour attendre deux petites pièces de huit livres de balles qui nous venoient par le col de Pertus, et que l'on eût fait du pain de munition. Le dernier jour que nous séjournâmes dans nos quartiers, j'écrivis cette lettre à madame de Sévigné.

A Figuières, ce 30 juillet 1654.

Mon Dieu, que vous avez d'esprit, ma cousine; que vous écrivez bien, que vous êtes aimable : il faut avouer qu'étant aussi prude que vous l'êtes, vous m'avez grande obligation que je ne vous aime pas plus que je fais. Ma foi, j'ai bien de la peine à me retenir : tantôt je condamne votre insensibilité, tantôt je l'excuse; mais je vous estime toujours : j'ai des raisons de ne vous pas déplaire, mais j'en ai de fortes de vous désobéir. Quoi, vous me flattez, ma cousine, et vous vous ne voulez pas que j'aie les dernières tendresses pour vous? Eh bien! je ne les aurai pas; il faut vous aimer à votre

(1) Villavertran.

mode : mais vous répondrez un jour devant Dieu de la violence que je me fais et des maux qui s'en ensuivront.

Au reste, madame, vous me mandez qu'après que vous êtes demeurée d'accord avec Chapelain que j'étois un honnête homme et que même vous l'avez remercié du bien qu'il vous avoit dit de moi ; je ne puis plus vous dire que vous êtes du parti du dernier venu (1) : je ne vois pas que cela vous justifie beaucoup ; vous m'entendez louer et vous en faites de même. Que sais-je ? s'il vous avoit dit : C'est un galant homme que M. de Bussy ; il ne peut pas manquer de faire quelque chose : il est à craindre seulement qu'il ne s'attache un peu trop à ses plaisirs quand il est à Paris Que sais-je, dis-je, si vous n'eussiez pas cru qu'il eût eu raison, et si dans votre cœur vous n'eussiez pas condamné ma conduite ? car, enfin, je vous ai vu dans des alarmes mal fondées après de semblables conversations : c'est une marque que les bonnes impressions que vous avez de moi ne sont pas encore bien fortes ? Bien m'en prend que vous voyiez souvent de mes amis, sans cela mademoiselle de Biais (2) m'auroit tantôt ruiné dans votre esprit ; je ne vous traiterois pas de même si l'occasion s'en présentoit : je ne rejetterois pas seulement la médisance la plus forte qu'on me feroit de vous, mais la plus légère même précédée de vos louanges. Adieu, ma belle cousine ; donnez-moi de vos nouvelles.

Le 31 juillet, l'armée marcha : l'infanterie alla loger à San-Miguel de Flavia avec les gendarmes, et la cavalerie logea à Saint-Thomas de Flavia.

Le 1er août, le prince et tous les lieutenants généraux, hormis moi, allèrent loger avec l'infanterie et les gen-

---

(1) La mobilité était un défaut que l'on reprochait à madame de Sévigné. Aussi dans une de ces petites satires appelées *les logements de la cour*, elle est logée *au Caméléon*, *rue des Francs-Bourgeois*. (Manuscrits Godefroy, bibliothèque de l'Institut, portef. 217.)

(2) Amie de madame de Sévigné. Elle se maria en 1651 à l'âge de 45 ans.

darmes à Belcaire (1) et moi seul, avec toute la cavalerie légère, à Vergès.

Ce jour-là, les quinze cents chevaux qui avoient fait l'expédition de Baltazar me vinrent joindre à Vergès : ils n'avoient bougé de San-Pere-Pescador depuis leur combat.

Le même jour, Gaston de Nogaret, duc de Candale, colonel de l'infanterie de France et capitaine général dans notre armée, arriva à Belcaire avec Vardes et Cominges, lieutenants généraux.

La nuit du 1er au 2 août, j'envoyai deux partis à la guerre, du côté de Gironne, de vingt maîtres chacun, qui me rapportèrent que la cavalerie des ennemis étoit logée dans cinq ou six villages à une lieue par delà Gironne, sur le chemin de Blaves.

Le 2 août, le prince vint dîner chez moi à Vergès avec le duc de Candale et tous les lieutenants généraux. Après dîner, le conseil de guerre se tint, dans lequel il fut résolu qu'on renverroit encore un parti plus fort à la guerre pour tâcher d'avoir des prisonniers et savoir au vrai l'état des ennemis. J'y envoyai le colonel la Roque avec cent chevaux, qui me rapporta, le 3 juillet, que les ennemis étoient allés loger à Blaves avec mille hommes de pied et huit cents chevaux.

Dans ce même conseil, on régla le rang des lieutenants généraux qui n'en convenoient pas : Marins, Bougy, Vardes, Cominges et Tilly tirèrent au sort et marchèrent sans conséquence, suivant l'ordre où je les viens de nommer. Baltazar et moi tirâmes aussi : ses provisions étoient datées quinze jours avant les miennes et j'étois entré dans le service avant lui; il gagna et marcha devant moi sans conséquence, les uns et les autres ayant remis à la cour le jugement de leurs rangs l'hiver d'après.

(1) Bascara?

Il fut encore réglé que le lieutenant général de jour demeureroit au corps d'armée; qu'en sortant de garde il iroit à l'arrière-garde et le troisième jour à l'infanterie; que celui qui seroit de jour commanderoit partout; que les détachements se feroient par tour, à commencer par le plus ancien jusqu'au dernier et ainsi de suite; que s'il arrivoit que le jour du commandement de l'armée et celui du détachement arrivassent en même temps, il seroit au choix du lieutenant général de jour de prendre l'un ou l'autre; et, au cas qu'il choisît de demeurer à l'armée, il ne perdroit pas pour cela son jour de détachement, mais qu'il reprendroit la place de celui qui auroit été détaché pour lui; que celui qui devroit entrer de jour iroit au campement si l'armée marchoit.

Tous ces règlements furent écrits par Bougy et signés par le prince.

Sur la requête que le régiment-colonel fit, qu'après avoir séjourné trois jours dans un camp, il pût reprendre l'avant-garde à la première marche, alléguant que c'étoit un de ses priviléges, il fut réglé qu'il falloit avoir séjourné douze jours et que le premier régiment de cavalerie de l'armée auroit ce même privilége en son absence.

Le 9, le prince alla visiter Roses (1) avec tous les officiers généraux, à la réserve de Vardes, qui demeura au quartier de l'infanterie, et moi à Vergès avec la cavalerie.

Mais, avant que de parler d'autre chose, il faut dire que le prince avoit fait proposer par Piloy au cardinal le siége de Cap-de-Quiers, pourvu que notre armée navale le bloquât, et qu'il ne la lui demandoit que pour quinze jours que sur cela le cardinal avoit envoyé ordre au commandeur Paul (2), à Toulon, de faire avec l'armée navale

(1) Rosas.

(2) Paul de Saumur, connu sous le nom du *chevalier Paul*, célèbre marin, lieutenant général et vice-amiral des mers du Levant, né en

ce que le prince de Conti lui commanderoit, pendant quinze jours seulement.

Le prince avoit mandé son dessein au commandeur, et le 10 août, séjournant à Rose, il en reçut une lettre, par laquelle il lui mandoit qu'il seroit dans huit jours près de Son Altesse.

Le 12, le prince revint à Belcaire.

Le 13, il alla loger à Toroëille-de-Mongris (1), et l'infanterie à Oüillas; la cavalerie ne sortit point de Vergès.

Le 15, le prince, le duc de Candale et les lieutenants généraux vinrent dîner et tenir conseil chez moi à Vergès. Après dîner, nous allâmes tenir une espèce de marché aux chevaux entre le quartier du roi et mon quartier.

Dans ce temps-là, nous eûmes nouvelles que le régiment d'infanterie de la reine et celui de cavalerie de Harcourt, venant de Foix joindre l'armée et passant dans les montagnes de Capsir (2) avec la confiance et le peu de précaution de gens qui avoient marché au milieu de la France, furent attaqués par la garnison de Puycerda et défaits. Ce fut une fort belle action à don Pedro de Las Valançonelas, gouverneur de cette place, car il les envoya défaire à dix lieues dans les montagnes.

Me trouvant alors dans une grande oisiveté à Vergès, j'écrivis cette lettre à madame de Sévigné :

Du camp de Vergès, ce 17 aout 1654.

Vous me dites si souvent, ma belle cousine, que vous me regretteriez si j'étois mort, et je trouve si beau pour moi

1597, mort en 1667. Il était fils d'une lavandière et naquit dans un bateau qui faisait le trajet de Marseille au château d'If, dont le gouverneur Paul de Fortia voulut être son parrain. Chapelle et Bachaumont en ont parlé dans leur *Voyage*.

(1) Toroelia.

(2) Petit pays du Roussillon.

d'être regretté de vous, que cela me feroit souhaiter d'être en cet état sans quelques petites raisons qui m'en empêchent encore, outre que ne vous ayant jamais surprise en mensonge, je suis bien aise de vous croire en cette rencontre; et puis il y a grande apparence qu'une personne qui a la larme à l'œil, en parlant seulement de la perte d'un de ses amis, le pleureroit tout à fait si elle l'avoit effectivement perdu. Je crois donc, ma belle cousine, que vous m'aimez; et je suis pour vous comme vous êtes pour moi, c'est-à-dire content au dernier point de vous et de votre amitié. Ce n'est pas que je demeure d'accord que votre lettre, toute franche et toute signée, comme vous dites, fasse honte à tous les poulets; ces deux choses n'ont rien de commun entre elles: il vous doit suffire que l'on approuve votre manière d'écrire à vos bons amis, sans vouloir médire des poulets qui ne vous ont jamais rien dit. Vous êtes une ingrate, madame, de les traiter mal après qu'ils ont eu tant de respect pour vous: pour moi, je vous l'avoue, je suis dans l'intérêt des poulets, non pas contre vos lettres; mais je ne vois pas qu'il faille prendre parti entre eux: ce sont des beautés différentes. Vos lettres ont leurs grâces et les poulets les leurs; mais pour vous parler franchement, si l'on pouvoit avoir de vos poulets, on ne feroit pas tant de cas de vos lettres.

Il est vrai, madame, que vous êtes étrangement révoltée contre les coquettes; je ne sais pas si cela vous durera jusqu'à cinquante ans: à tout hasard je me tiendrai en haleine de beaux sentiments pour les pousser avec vous si vous venez à les aimer; et, en attendant, je n'aurai pour vous que la plus belle amitié du monde, puisque vous ne voulez autre chose.

Je suis bien aise que vous soyez satisfaite du surintendant; c'est une marque qu'il se met à la raison et qu'il ne prend plus tant les choses à cœur qu'il faisoit: quand vous ne voulez pas ce qu'on veut, madame, il faut bien vouloir ce que vous voulez; on est encore trop heureux de demeurer de vos amis: il n'y a guère de femme que vous dans le royaume qui puisse réduire ses amants à se contenter d'amitié; nous n'en voyons presque point qui, n'étant pas demeurés d'ac-

cord de s'aimer, ne soient tout à fait mal ensemble, et je suis persuadé qu'il faut qu'une femme ait un mérite extraordinaire pour faire en sorte que le dépit d'un amant maltraité ne le porte pas à rompre avec elle.

J'admire la constance de M. d'Elbeuf pour madame de Nesle (1); ne voit-il pas ses dents et, qui pis est, ne les sent-il point? J'ai toujours bien cru que l'amour aveugloit, mais je ne savois pas encore qu'il enrhumât.

Que sert à madame d'Elbeuf (2) d'être revenue si belle de Bourbon si elle ne peut étaler ses grâces dans le monde et s'il faut qu'elle s'aille enterrer dans Montreuil : en vérité c'est une tyrannie épouvantable que celle qu'elle souffre, et je crois qu'après cela on la devroit excuser si elle se vengeoit de son tyran. Il est vrai que je pense qu'elle s'est vengée, il y a longtemps, du mal que l'on lui devoit faire; comme c'est une personne de grande prévoyance, elle a bien jugé que l'on lui donneroit sujet de plainte quelque jour; elle n'a pas attendu que l'on primât, et, entre nous, je crois que son mari est sur la défensive.

Nous avons ici Vardes, un de ses amants, qui m'a dit qu'il étoit de vos amis et qu'il vouloit vous écrire : je sais par M. le prince de Conti qu'il a dessein d'être amoureux de madame de Roquelaure cet hiver; et sur cela, madame, ne plaignez-vous pas les pauvres femmes qui bien souvent récompensent par une véritable passion un amour de dessein, c'est-à-dire donnent du bon argent pour de la fausse monnoie. Je crois que Vardes aura de la peine à sa conquête, non pas tant par la force de la place que par les soins et la défense du gouverneur (3). Au reste, il m'a fait des avances d'amitié extraordinaires et si grandes, qu'il m'a obligé, contre la résolution que j'avois faite de n'être jamais son ami, de me dédire. La réputation qu'il a d'être infidèle me faisoit peur; mais il est des amis de toutes sortes : si j'ai un secret, celui-là ne le

---

(1) Charles de Lorraine. — Jeanne de Mouchi.

(2) Cf. Tallemant, historiette de madame d'Elbeuf.

(3) Vardes se fit aimer de madame de Roquelaure (Charlotte Marie de Daillon) qui mourut en 1657. Voy. Convart, p. 612.

saura pas, et particulièrement si c'est un dessein pour ma fortune à quoi il puisse prétendre : *Guarda la gamba*. Voilà qui est de mon crû, madame. Corbinelli est à dix lieues d'ici. Il faut avouer que j'ai un beau naturel de savoir cela sans jamais avoir eu de maître.

Vous ne me mandez rien de la marquise d'Uxelles (1); cependant elle est de vos bonnes amies et assez des miennes. Est-ce qu'elle n'est plus à Paris ou que vous ne m'en voulez pas parler de peur d'être obligée de me mander ce qu'elle fait? écrivez-le moi, je vous prie, car enfin je l'estime fort et je serai bien aise de faire quelque chose pour elle : si elle peut une fois sortir de condition je lui en offrirai une; j'ai ouï dire que c'est une personne de service.

Je suis ravi d'être bien avec MM. vos oncles; jalousie à part, ce sont d'honnêtes gens, mais il n'y a personne de parfait dans le monde; s'ils n'étoient jaloux, ils seroient peut-être quelque chose de pis : avec tout cela je ne les crains pas trop. Et savez-vous pourquoi, madame? c'est que je vous crains beaucoup et que vous êtes cent fois plus jalouse de vous-même qu'eux.

Toujours quelque douceur, madame; je ne m'en saurois tenir, mais il n'y a pas de danger à cette heure que madame de la Trousse (2) voit mes lettres.

J'oubliois de vous dire que j'ai écrit à M. de Coulanges sur la mort de sa femme. Madame de Bussy me mande que je lui ai bien de l'obligation de ce qu'il a fait pour moi à la chambre des comptes; ce qui redouble le déplaisir que j'ai de la perte qu'il a faite, c'est que j'appréhende qu'il n'aille devenir mon quatrième rival : il y avoit assez de disposition du vivant de sa femme, mais sa considération le retenoit toujours. Adieu, ma belle cousine, c'est assez badiner pour cette

---

(1) Femme de Louis de Châlons du Blé, marquis d'Uxelles. Voy. sur elle, *Madame de Sablé* par M. Cousin, et les manuscrits cotés 153 et 369 (Belles-lettres) de la bibliothèque de l'Arsenal.

(2) Henriette de Coulanges, sœur de la mère de madame de Sévigné. Elle avait épousé F. le Hardi, marquis de la Trousse.

fois ; voici le sérieux de ma lettre : je vous aime de tout mon cœur.

A madame de la Trousse, dans la même lettre.

Je vous suis tout à fait obligé, madame, de l'avis que vous m'avez donné. Croyant que notre belle marquise eût lu mes lettres toute seule, je lui aurois peut-être écrit des choses que je ne voudrois pas dire à d'autres qu'à elle (1), et Dieu sait quelle vie vous m'eussiez faite à mon retour et quelle honte vous et moi en eussions eue. Votre prudence a détourné ce malheur en m'apprenant que vous lisez mes lettres et a mis les choses en état que je tâcherai de vous donner toujours du plaisir et jamais du chagrin. Mais d'un autre côté, madame, j'ai honte d'écrire des lettres si folles sachant que vous les devez voir, vous qui êtes si sage et devant qui les précieuses ne font que blanchir. Il n'importe, votre vertu n'est point farouche, et jamais personne n'a mieux accordé Dieu et le monde que vous.

Le 18 août, le prince de Conti, le duc de Candale, Bougy, Cominges et moi nous allant promener sur le bord de la mer, nous vîmes, mais encore fort loin, notre armée navale, composée de sept vaisseaux et de six galères. D'abord qu'elle découvrit celle d'Espagne au golfe du Cap-de-Quiers, composée de dix vaisseaux et de cinq galères, l'amiral tira un coup de canon pour assembler le conseil, dans lequel il fut résolu que l'on se retireroit, parce que les ennemis avoient trois vaisseaux plus que nous. A l'entrée de la nuit, le commandeur Paul envoya par une chaloupe cette nouvelle au prince, qui n'en étant pas trop satisfait, fut obligé de tourner ses pensées sur des places de terre.

Le 20, don Luc, capitaine, et le major de Baltazar nous ayant amené des prisonniers qui disoient que la cavalerie

(1) *Var.* : Que je ne voudrois pas que d'autres qu'elle vissent.

des ennemis au nombre de huit cents chevaux étoit à Pineda, Saint-Estèfe et autres villages ouverts à onze lieues de nous, le prince, accompagné du duc de Candale, de Bougy, Cominges, Baltazar, le comte d'Ille et moi, prit deux mille chevaux, avec lesquels nous allâmes, le 21, passer à une demi-lieue de Palamos. Après une halte de trois heures à un village appelé Calonge (1), nous remarchâmes jusqu'à l'entrée de la nuit, que nous arrivâmes à la Val-d'Aure, où nous fîmes une autre halte jusqu'à deux heures avant le jour, que nous en repartîmes et marchâmes jusque près d'Ostalric. En faisant repaître les troupes, nous apprîmes par un bourgeois de ce lieu-là que l'on prit, que les ennemis savoient notre marche il y avoit six heures : un peu après nous y entendîmes tirer du canon, de sorte que le prince résolut de s'en retourner se voyant découvert : nous passâmes la nuit en cet endroit.

Le lendemain 23, nous vînmes camper aux portes de Gironne où nous fîmes quelques prisonniers, desquels nous apprîmes que le jour que nous étions partis de Vergès un paysan en étoit parti en même que nous, et étoit allé donner avis de notre marche à don Paul de Parade, général de l'artillerie, commandant à Gironne, lequel avoit mandé en diligence à Ostalric et à San-Saloni, que nous avions un grand parti en campagne et que l'on se tînt sur ses gardes.

Le lendemain 24, nous allâmes passer la Ter à San-Grégory et camper à Cervia; le 25 nous arrivâmes de grand matin à Vergès et à Toroeille de Mongris.

Le 26, l'armée séjourna dans ses quartiers. Ce jour-là il fut réglé que, l'armée se partageant en plusieurs quartiers, le lieutenant général de jour ne pourroit choisir de quartier au préjudice de son ancien, quoiqu'il pût choisir

(1) Colonja.

de poste dans la marche de l'armée, et de logis dans le quartier où il seroit.

Le 27, l'armée partit de ses quartiers et alla loger, le quartier du roi à San-Geordy (1) avec le régiment de Champagne et les gendarmes; les brigades de Normandie et d'Anjou, et Merinville cavalerie à Cervia avec le duc de Candale, Cominges et Baltazar; la brigade du colonèl et celle de Conti cavalerie, avec le reste de la brigade de Champagne à Coulomés (2) avec moi : ces trois quartiers éloignés l'un de l'autre d'une grande demi-lieue sur la rivière de la Ter.

Le 28, je reçus ma lettre de service de lieutenant général.

Le 29 août, la cavalerie de Coulomés étant allée au fourrage à Saousse, les habitants tirèrent dessus et la contraignirent de s'en revenir sans fourrage, quoique ce village eût ordre de don Joseph Marguerit, ainsi que cela se pratiquoit : le lendemain j'y envoyai de l'infanterie avec la cavalerie, avec ordre de forcer si on trouvoit de la résistance. Les paysans ayant d'abord tué quelques soldats et deux cavaliers, le commandant l'escorte fit mettre le feu à l'église; mais le peuple étant au-dessus de la voûte ne fut point forcé et sauva tout son fourrage, de sorte que les troupes s'en revinrent encore sans rien faire.

Don Joseph Marguerit, qui n'avoit de considération parmi nous que par l'amitié que les peuples avoient pour lui, étant averti de ce désordre, en fit d'abord ses plaintes au duc de Candale, lequel me haïssant alors, sans en avoir de raison, fut bien aise d'avoir de quoi me rendre de mauvais offices auprès du prince, dont l'affection pour moi lui déplaisoit. Il lui mena don Joseph, lui exagéra ma vio-

(1) San-Jordi.
(2) Colomès.

lence et lui dit que ces choses-là étoient capables de révolter la Catalogne contre nous.

Le prince aimoit fort le duc de Candale, mais il ne m'abandonna pas; et cependant pour contenter don Joseph Marguerit et les peuples, il m'envoya à l'heure même cet ordre écrit et signé de sa main.

Monsieur de Bussy arrêtera tout présentement l'officier qui commandoit les troupes qui ont été à Saousse et le fera amener ici demain au matin.

Fait au camp de Saint-Geordy, ce lundi au soir, 30 août 1654.

ARMAND DE BOURBON.

Je vous supplie d'exécuter cet ordre dès ce soir.

Le lendemain, 31 août, j'allai trouver le prince et je lui menai l'officier qu'il demandoit. Il me dit les plaintes de Marguerit et me demanda quel sujet j'avois donné au duc de Candale de ne m'aimer pas. Je lui justifiai premièrement le commandant du fourrage en prenant sur moi ce qui étoit arrivé, et je me justifiai moi-même par la rébellion des habitants de Saousse. Pour la haine du duc de Candale, je lui dis que je n'en savois point d'autre raison, sinon que Son Altesse m'aimant, il en avoit de la jalousie. Il m'assura qu'il ne l'en guériroit pas; et pour ce qui regardoit la plainte des habitants de Saousse, il leur fit dire qu'on les châtieroit exemplairement si jamais ils refusoient les ordres : cependant il leur fit donner de l'argent pour la réparation de l'église et il m'ordonna de remettre l'officier en liberté; et après cela je m'en retournai à mon quartier.

Le 1er septembre le prince m'écrivit ce billet de sa main.

Les cavaliers de votre quartier ont été aujourd'hui au fourrage jusqu'aux portes de Gironne dans le plus grand désordre du monde; même Leroy m'envoie demander un autre

lieu que Bourdille pour traiter l'échange entre don Alexandre Vespa et lui, parce que vos cavaliers ont été ce matin piller ce lieu-là. Il ne sert de rien de faire des ordres si on ne les garde : le premier cavalier qui passera la rivière sans ordre après le ban fait, il faut sans rémission que vous le fassiez pistoleter à la tête de la cavalerie ; autrement la cavalerie de Gironne nous prendra tous les cavaliers qui s'écarteront.

ARMAND DE BOURBON.

Au camp de Saint-Geordy, le vendredi au soir premier septembre 1654.

Pour entendre bien cet ordre, il faut savoir que les ennemis et nous avions nommé deux capitaines de cavalerie pour traiter l'échange des prisonniers de part et d'autre et que nous étions convenus du village de Bourdille pour cet effet : de notre côté nous avions choisi un nommé Leroy, capitaine au régiment de cavalerie de Marcilly, et les ennemis don Alexandre Vespa.

Le même jour, 1er septembre, des cavaliers débandés allèrent mettre le feu au village de Saousse pour venger la mort de leurs compagnons qui y avoient été tués : il en fut pris cinq, desquels j'en fis pendre un.

Le lendemain, je reçus ce billet du prince écrit et signé de sa main.

Don Joseph Marguerit oublia hier de commander une escorte pour le convoi; et aujourd'hui, quand il a voulu la commander, il s'est trouvé que toute la gendarmerie étoit au urrage : ainsi, les charrettes et les mulets sont ici sans u voir partir. Je vous supplie d'envoyer promptement trente aîtres pour les escorter.

ARMAND DE BOURBON.

Au camp de Saint-Geordy, le 2 septembre 1644.

Sur l'avis que j'avois eu que la cavalerie de Gironne alloit de deux jours l'un au fourrage d'un certain côté, je

résolus de leur faire une embuscade. Je le proposai au prince; il le trouva bon et je m'en revins à mon quartier le 2 septembre au soir. Une heure après que je fus arrivé, je reçus ce billet écrit et signé de sa main et non daté.

Je vous supplie de ne pas partir pour aller à la guerre que vous ne m'ayez parlé, pour des raisons que je vous dirai. Soyez ici à dîner, s'il vous plaît. Je suis serviteur du Temple.

ARMAND DE BOURBON.

Pour M. le comte de Bussy-Rabutin, lieutenant général des armées de Sa Majesté et mestre de camp général de la cavalerie légère de France.

Voilà de belles qualités, cela.

Le prince étoit ce jour-là de bonne humeur, ce qui lui arrivoit presque toujours avec moi.

Les raisons pour lesquelles il me vouloit parler avant que j'allasse à la guerre, étoient, qu'il avoit appris l'arrivée d'un renfort de cavalerie à Gironne et qu'il me conseilloit de faire mon parti plus fort. Au lieu donc de quatre cents chevaux que je voulois prendre, j'en pris six cents, avec lesquels m'étant embusqué près de Gironne dans un bois où il y avoit une glacière, j'y passai la nuit et une partie du lendemain, lundi 4 septembre; et voyant qu'il étoit près de midi sans que personne sortît de la place, je ne doutai point que je fusse découvert. Je levai mon embuscade et je m'en allai passer assez près de Gironne. La cavalerie des ennemis sortit; et comme la rivière étoit entre eux et moi, je ne voulus pas retourner au camp sans avoir fait le coup de pistolet avec eux. Je passai donc au pont Major et j'allai escarmoucher une heure durant. Tout d'un coup je vis mes escarmoucheurs avec les leurs pêle-mêle en conférence; cela me surprit fort, et comme je demandai aux officiers qui étoient auprès de moi ce que

ce pouvoit être, ils me répondirent que c'étoit l'usage du pays, qu'après avoir escarmouché quelque temps on se parloit sur parole, on buvoit ensemble et quelquefois on troquoit de chevaux et de hardes. Je leur dis que je ne voulois point souffrir cette coutume-là; qu'il en pouvoit arriver des inconvénients, et que quand même il y auroit à avoir une trêve, je ne trouverois pas bon qu'on la fît sans mes ordres, et en même temps j'envoyai dire aux gens débandés de rejoindre leurs escadrons. Le commandant de la cavalerie ennemie m'envoya dire qu'il alloit boire à ma santé. Pendant ces pourparlers, je m'aperçus que les ennemis faisoient couler de l'infanterie du long des masures qui étoient au pied de la montagne sur ma gauche. Je mandai à mon dernier escadron de faire son caracol et de repasser au petit pas le pont Major, et ainsi des autres. Les ennemis recommencèrent l'escarmouche cavalerie et infanterie et me suivirent jusqu'au pont : je ne perdis pourtant personne, j'eus seulement quatre ou cinq hommes de blessés et quelques chevaux. Je m'en revins à San-Geordy rendre compte au prince du peu de succès de mon parti : je le trouvai qui venoit de recevoir un paquet de la cour, dans lequel étoit cette lettre du cardinal pour moi.

De la Fère, ce 11 août 1654.

Monsieur,

Je vous rends grâces des assurances que vous me donnez de votre amitié ; elle me sera toujours chère et j'y contribuerai de sorte que j'ose m'en promettre la continuation. Je vous remercie aussi des soins que vous avez pris de me donner part de l'état de la cavalerie, lequel sans difficulté devroit être beaucoup meilleur.

Pour ce qui est de votre lettre de service de lieutenant général, vous devez l'avoir reçue à présent, ayant été expédiée et envoyée à M. le prince de Conti peu de temps après que

nous eûmes la nouvelle de la prise de Villefranche : au surplus, je me réjouis avec vous de celle que le sieur de Piloy nous a apportée du secours de Roses et de la défaite de huit cents chevaux des ennemis, non-seulement comme avec un bon serviteur du roi, mais aussi comme avec un des amis et serviteurs particuliers de M. le prince de Conti : et cependant je demeure, monsieur, votre très-affectionné serviteur,

Le cardinal MAZARINY.

—

Le 5 septembre, tous les officiers généraux se trouvèrent à San-Geordy par ordre du prince, où l'on tint un grand conseil pour voir ce qu'il y avoit à entreprendre le reste de la campagne. Il y eut deux opinions : l'une de faire le siége de Puycerda par deux lieutenants généraux; qu'on y feroit passer du canon par le pays de Foix (ce que Marins avoit promis de faire); que, pour assurer ce siége, le reste de l'armée seroit posté à Anglés sur la Ter, d'où nous couvririons Puycerda et Roses, ou du moins d'où nous serions à portée de l'un et de l'autre pour les secourir si les ennemis y marchoient; ceux qui étoient de cet avis ajoutoient que, nous tenant au milieu du pays ennemi et des places où ils avoient leur infanterie, ils ne pourroient pas s'assembler pour secourir Puycerda sans que nous le sussions; que nous nous y opposerions et, qu'en tout cas, s'ils faisoient un corps pour entrer en Cerdaigne, nous jetterions cinq ou six cents hommes de pied dans Roses, avec autant qu'il y en avoit, et, avec le reste de l'armée, nous suivrions les ennemis en Cerdaigne par la plaine de Vic : et sur ce que ceux du contraire avis vouloient que l'armée ne se partageât point et que le prince fît lui-même cette conquête, ils répondoient que la Catalogne étant un pays que l'on retenoit autant par la réputation que par les forces, les Catalans, nous voyant reculer, auroient mauvaise opinion de nos affaires et pourroient quitter notre parti; que la cour, voulant la prise de Puycerda par la considé-

ration des quartiers d'hiver que cette conquête nous donneroit, nous ne nous prévaudrions point de cette prise, si toute l'armée y alloit, puisqu'elle ruineroit la Cerdaigne.

A ces raisons-là, les autres disoient (et c'étoit l'opinion de Bougy et de moi) que l'on n'avoit jamais ouï dire qu'une armée se partageât pour entreprendre quelque chose avec une partie, à moins que ce qui restoit ne fût aussi fort pour leur faire tête; qu'ayant détaché cinq cents hommes de pied avec les troupes qui venoient de Guyenne, il ne nous resteroit que deux mille cinq cents chevaux et deux mille hommes de pied, avec lesquels nous n'oserions tenir la campagne devant les ennemis qui, assemblant leurs garnisons, pourroient avoir en huit jours cinq mille hommes de pied et quinze cents chevaux et avec cela nous tomber sur les bras; qu'en une nuit ils pourroient faire venir leur cavalerie de San-Saloni à Gironne, et, embarquant leur infanterie à Barcelonne, la faire venir à Palamos et en un jour de là à Gironne; que quand il seroit possible d'empêcher leur jonction en nous avançant à Anglés, nous n'y pourrions avoir nos convois commodément ni subsister aussi longtemps que le siége de Puycerda dureroit; que si les troupes qui l'assiégeroient n'étoient battues par un secours, du moins n'empêcheroient-elles pas les ennemis d'y jeter des gens. Que sur ce que l'on objectoit que les Catalans auroient mauvaise opinion de nos affaires nous voyant reculer, à cela nous répondions qu'il y avoit moins de honte à reculer pour faire une conquête qu'à s'avancer pour être battus et qu'en peu de temps nous désabuserions tout le monde. Quant à ce que l'on disoit que l'armée ennemie ruineroit la Cerdaigne, et qu'ainsi l'on ne pourroit se prévaloir de cette conquête n'y pouvant faire hiverner les troupes, nous répondions que l'armée entière prenant Puycerda en moins de temps que ne le feroit une partie, l'un reviendroit à l'autre; et,

qu'enfin, il valoit mieux prendre ce pays-là ruiné que de le laisser riche aux ennemis.

Toutes ces raisons n'empêchèrent pas que l'autre avis ne fût suivi; l'on se prépara pour l'exécuter, et cependant l'on donna ordre à l'intendant Bezon de faire mettre dans Roses des vivres pour deux mois : l'on donna l'avoine à la cavalerie sur le pied de six mille mesures par mois.

Le 7 septembre, Merinville étant de retour de chez lui à l'armée, l'on tint un nouveau conseil, où l'on remit en question la dernière résolution qui avoit été prise. Merinville la traita si fort de ridicule et appuya tellement les raisons de Bougy et de moi, que l'on résolut de les suivre; et, pour cet effet, on détacha Cominges avec cinq cents chevaux et douze cents hommes de pied de gens détachés de tous les corps, le 11 septembre, pour aller investir Puycerda; ces troupes marchèrent par le col de Pertus, Vinssas, Villefranche et Aulet, et joignirent à l'entrée de la plaine de Cerdaigne la Serre-Obterre, lieutenant général, qui amenoit les troupes de Guyenne et qui investit la place conjointement avec Cominges.

Pour l'armée, il fut résolu qu'elle partiroit le 16 ou le 17 septembre, qui étoit le temps que l'on croyoit que Roses pourroit être ravitaillé.

Le 10 de ce mois, Merinville avoit pris deux cents chevaux, avec lesquels il avoit conduit Hoquincourt et Saint-Luc infanterie à Roses. Ces deux régiments pouvoient être de cinq cents hommes effectifs.

Le 13, le prince reçut nouvelle du commandant d'Hoquincourt, Catalan, qui commandoit aussi dans Lianssac (1), que les ennemis venoient de débarquer de l'infanterie pour l'attaquer. Sur cet avis, il me commanda d'envoyer quinze maîtres avec un cornette et un maréchal des logis,

(1) Llança.

pour aller de ce côté-là savoir des nouvelles des ennemis; et cependant il prit deux mille chevaux, les régiments de Champagne, Anjou et Conti, qui faisoient sept ou huit cents hommes de pied pour aller secourir Lianssac. Il voulut faire cette expédition lui-même, quoiqu'il eût eu deux accès de fièvre tierce et que même il eût été saigné le jour qu'il partit; mais il n'y avoit pas au monde un prince plus avide de gloire que lui. Le duc de Candale le suivit avec Merinville, à qui c'étoit le jour d'être détaché; Baltazar demeura à Cervia, don Joseph Marguerit à San-Geordy et moi à Coulomés.

La nuit du 13 au 14, le cornette que j'avois envoyé du côté de Lianssac me rapporta que les ennemis en avoient fait sauter la tour où étoient un lieutenant, un sergent et quelques soldats, et qu'ils s'étoient retirés. J'envoyai cette nouvelle au prince à Figuières, qui renvoya les troupes à leurs quartiers le 14, et coucha ce jour-là à Figuières à cause que c'étoit le jour de sa fièvre.

Le 20, Pilboy arriva de la cour. Le prince, le duc de Candale et les officiers généraux vinrent dîner chez moi où l'on tint conseil, dans lequel il fut résolu que l'armée partiroit le lendemain, 21, de ses quartiers, ce qu'elle fit et alla loger à Bagnols.

Pendant que Cominges et la Serre étoient avec leurs troupes devant Puycerda, qu'ils avoient investi du côté de la Catalogne, étant impossible que le secours vînt par ailleurs, don Pedro de las Valançonelas, gouverneur de cette place, ayant avis que quatre pièces de canon venoient de Foix sans escorte (parce que Birague qui les conduisoit ne pouvoit être attaqué que par la garnison de Puycerda qu'il savoit être investi) envoya deux cents hommes par les montagnes qui enlevèrent le canon et prirent Birague prisonnier. Cominges et la Serre ayant appris par un rendu la marche des ennemis de ce côté-là, y envoyèrent incontinent le chevalier d'Obterre avec deux cents chevaux et

deux cents hommes de pied, dont les ennemis avertis se retirèrent à Puycerda par d'autres chemins que ceux par lesquels ils étoient venus.

Ce fut encore une fort belle entreprise à don Pedro de las Valançonelas et qui lui eût été plus utile si ses gens eussent brûlés les affûts : car la campagne eût été passée avant qu'on en eût pu refaire d'autres en ce pays-là, et sans canon nous ne l'eussions jamais attaquée.

Le prince, étant le 21 septembre à Bagnols, s'y trouva si mal qu'on prit résolution de le faire porter en litière à Perpignan : l'amitié que j'avois pour lui m'obligea de le suivre; je l'escortai donc avec quatre cents chevaux. Sa première journée fut à Figuières, où étant au lit avec la fièvre, sur les neuf heures du soir, et moi à son chevet, un de ses valets de pied entra brusquement, tout effaré, dans sa chambre, criant que les ennemis étoient dans la place. Le prince se jeta à bas du lit, et pendant qu'il s'habilloit je courus par la ville sur un cheval que j'avois à la porte de son logis. Je poussai même jusqu'aux gardes de cavalerie, et partout je ne trouvai aucun fondement à cette alarme. Je retournai en diligence pour faire remettre le prince au lit; je le trouvai avec autant de fermeté que s'il avoit été à la tête d'une grande armée, et je ne puis m'empêcher de dire encore en cet endroit, que s'il avoit eu le corps aussi bon que le courage et qu'il eût pu exécuter ce que son esprit et son ambition lui pouvoient faire entreprendre, c'eût été un des plus grands capitaines de son siècle.

Cependant l'armée marcha par Aulet et par Ripouille (1) droit à Puycerda, et le prince arriva à Perpignan où au bout de deux jours il se porta mieux, et comme sa maladie ne l'empêchoit pas de prendre tous les soins que donne une

(1) Ripoll ou Ripouil, sur la Ter, à 8 lieues de Puycerda.

armée, ayant appris que les ennemis tenoient la tour de Villars au-dessus du col de la Perche, par laquelle ils pouvoient fort incommoder nos convois de Perpignan à l'armée, il me commanda d'aller prendre cette tour. J'envoyai donc Piloy un jour avant moi avec son régiment et cent hommes des régiments de Campels et des Galères tirés de Villefranche : je le suivis avec trois cents hommes de la milice de Catalogne, cent mousquetaires de Marguerit et six compagnies de gendarmes.

La tour de Villars est une de ces places qui sont trop méchantes pour mériter les formes d'un siége, et qui par là sont toutes propres à faire perdre beaucoup de gens : et ce sont de ces lieux où l'on tuera plutôt un général d'armée que devant une bonne place. Il y avoit cinquante Espagnols dedans qui faisoient un fort grand feu; cela me fit perdre du monde, car je n'avois pas fait de tranchées. Je faisois monter la garde la nuit avec des vivres pour les vingt-quatre heures, parce qu'il n'y avoit pas moyen d'avoir de commerce le jour. Enfin j'attachai le mineur le quatrième jour, et le cinquième les ennemis se rendirent prisonniers de guerre.

Il me souvient que le gouverneur, appelé don Francisco Rodrigués, ne pouvant un soir faire sortir une partie de ses gens pour me chasser d'un logement que j'avois fait au pied de sa palissade, se lamentoit et crioit de toute sa force: « Ah, pauvre roi Philippe! » Comme si le roi d'Espagne eût perdu la couronne en perdant la tour de Villars.

Le 30 septembre, je reçus devant cette place cette lettre du prince, signée de sa main et écrite par un secrétaire.

Monsieur,

Je vous écris ce mot pour vous prier de prendre en M. de

Chouppe (1) une créance toute telle que vous auriez en moi-même et d'ajuster ensemble les choses de sorte que nous en recevions les avantages que nous en désirons. Je suis cependant, monsieur, votre très-affectionné à vous faire service.

ARMAND DE BOURBON.

A Perpignan, ce 29 septembre 1654.

Le 30 septembre l'armée entra dans la plaine.

Le lendemain, je reçus cette lettre du prince écrite et signée de sa main.

A Perpignan, ce 30 septembre 1654.

Je serai lundi où vous êtes : en attendant, faites voiturer le plus de munitions à l'armée que vous pourrez, particulièrement les outils, les boulets et les autres munitions de guerre. Aimez-moi toujours, mon cher, et me croyez plus à vous que je ne vous le puis exprimer.

Mille amitiés à Piloy.

ARMAND DE BOURBON.

M. de Joyeuse est à l'extrémité. A propos de cela, je vous entretiendrai à notre première vue.

Ce qu'il me vouloit dire, sur l'extrémité du duc de Joyeuse, étoit qu'il avoit dessein de demander sa charge de colonel général de la cavalerie en cas de mort et qu'il en vouloit avoir mon avis : on peut bien croire que je ne l'en détournai pas. Il en écrivit donc au cardinal, mais ce ministre lui manda que le roi étoit engagé au maréchal de Turenne pour cette charge, auquel Sa Majesté la donna ensuite, à condition de ne la pas faire ni même de n'en point prendre le titre, tant que la guerre dureroit. Je ne sais

(1) Probablement Aimard, marquis de Chouppes, lieutenant général, qui a laissé des Mémoires. Il était né en 1612 et mourut en 1677.

pas sous quel prétexte, mais je crois que la véritable raison fut que le cardinal étoit bien aise de le tenir en haleine par une demi-grâce et de lui laisser toujours quelque chose à espérer.

Depuis le 1er octobre jusqu'au 6 que le prince arriva, je pris encore deux châteaux, et ce fut sur cela que dès qu'il me vit il se mit à crier : « Serviteur au grand *Poly-o-certes.* » —Parlez juste, lui dis-je, Monseigneur, et dites : *Pouilly-o-certes.* »

Le prince prit son quartier à Livia, petite ville à demi-lieue de Puycerda.

Mais, pour reprendre la chose de plus loin, aussitôt que j'avois vu la fièvre du prince diminuer à Perpignan, je lui avois proposé de venir à l'armée et il m'avoit témoigné le souhaiter extrêmement. Ses médecins appuyés de Sarrasin, son intendant, s'y étoient opposés : celui-ci, qui à l'intérêt qu'il prenoit à la santé de son maître, pouvoit encore joindre celui de son propre repos, opiniâtroit fort que ce seroit hasarder la vie du prince que de le transporter. Je répondois à cela que l'air de la plaine de Cerdaigne étoit bien plus tempéré à cause du voisinage des montagnes que celui de la plaine de Roussillon, que l'air de la mer rendoit fort malsain; que le prince logeant à Livia ne seroit pas si proche du camp qu'il en ressentît les incommodités, et le seroit pourtant assez pour servir beaucoup à l'avancement du siége et avoir la gloire de la prise; qu'il seroit assisté à Livia autant qu'à Perpignan et qu'il n'y avoit que trois petites journées de marche qu'il feroit en brancard.

Mes raisons ne firent pas rendre Sarrasin; mais elles donnèrent plus de force aux désirs du prince et lui firent dire : *Je le veux.*

Plusieurs raisons m'avoient obligé de donner ce conseil; la première étoit l'amitié que j'avois pour le prince, à la réputation duquel je voulois contribuer autant qu'il m'étoit possible; la seconde, que j'étois bien aise que le duc

de Candale n'eût pas cette occasion d'acquérir de la gloire; et l'autre, que je n'eusse pu me résoudre à servir sous un homme que je n'aimois pas alors et que cependant je voulois servir.

Puycerda est au milieu d'une plaine, sur une éminence. Pour aborder les deux tiers de la ville, il y faut monter : l'on va de plain-pied à la troisième partie. La figure de la ville est ronde, hormis du côté de Livia, que la muraille fait un grand arc en dedans, au bout duquel est une porte : il y en a trois, quatre demi-lunes et un ouvrage à corne devant le château. Du côté que l'on monte à la ville, la muraille n'est que de terre et il n'y a point de fossé; du côté que l'on y va de plain-pied, la muraille est moitié pierre et moitié terre et il y a un fossé de trois ou quatre pieds de profondeur; les murailles sont toutes percées de trous pareils à ceux que font les maçons, et, pour toutes banquettes, il n'y a que des échafauds, sur quoi l'on monte par des échelles. Il y a une palissade au pied de la muraille; les demi-lunes sont de pierres liées avec de la paille, qu'ils appellent *la Pieda ;* en quelques endroits les maisons touchent à la muraille; la terre y est fort aisée à remuer du côté de Vic. Il y a un débris de faubourg qui peut faciliter les approches où je jugeois à propos de faire une attaque. Du côté et assez proche de la porte de Livia et du côté du château aussi, il y a de grands cavins fort larges et propres à mettre de la cavalerie à couvert : il y a un ruisseau qui entre dans la ville, qui est la seule eau qu'il y ait, et qu'il seroit fort aisé de détourner.

La plaine s'étend du côté de Villefranche jusqu'au col de la Perche et peut avoir deux lieues de long; elle n'est pas de si grande étendue des autres côtés. Il y a deux rivières : l'une, qui est la Sègre et qui est fort petite en cet endroit, vient du côté de Campredon; l'autre, qui est la plus grosse, vient du côté de France. Entre Livia et Puycerda il y a une fort belle prairie, et dans tout le reste de la

plaine la plus grande quantité de blés qui se puisse voir : les villages y sont grands et proches les uns des autres, ce qui marque un pays riche.

Les deux attaques étant résolues du côté de Livia fort près l'une de l'autre, on ouvrit la tranchée le 8 octobre. Il ne faut pas demander si je fus de l'attaque du prince : l'attachement que j'avois pour lui et l'état où j'étois avec le duc de Candale ne laissent pas lieu d'en douter.

Notre ingénieur ayant été tué à la garde de Merinville, le prince en fit chercher un dans l'armée : il en trouva un pour ma garde; mais comme l'emploi d'ingénieur est un métier qui use fort son homme, celui-ci, faisant réflexion au malheur de l'autre de qui on lui vouloit donner la place, la peur d'un pareil accident l'obligea de se cacher : de sorte qu'après l'avoir attendu jusqu'à dix heures, je fus obligé de prendre le cordeau moi-même avec le major du régiment de Sainte-Mesme, que j'avois à ma tranchée; et quoiqu'il fit cette nuit-là un orage épouvantable, nous ne laissâmes pas d'avancer fort le travail et même plus que par un beau temps, par la raison que les soldats craignent d'ordinaire les coups de mousquet plus que la pluie, et que ce mauvais temps empêchoit les ennemis de tirer autant qu'ils faisoient les autres nuits : aussi perdis-je peu de monde.

Il me souvient d'une naïveté que je trouvai plaisante à cette garde. Comme je traçois le travail avec Sainte-Mesme et beaucoup de volontaires et d'officiers de cavalerie qui m'avoient voulu témoigner leur amitié en passant la nuit auprès de moi, le lieutenant-colonel de Sainte-Mesme vint dire tout haut à son mestre de camp qu'il ne devoit pas s'exposer comme il faisoit; qu'il étoit là dans un poste trop gaillard pour un homme comme lui : et voyant que Sainte-Mesme, qui avoit de l'esprit et qui étoit honteux pour ce pauvre lieutenant-colonel, ne répondoit rien, il s'adressa à moi pour me prier de commander à son mestre de camp de

contraire, il me haït davantage de ce qu'il m'avoit témoigné de la haine inutilement; cependant, à la fin du siége, il lui prit envie d'être de mes amis. Je ne sais si le prince, qui nous aimoit fort tous deux, lui en fit venir la pensée ou si ce fut de son mouvement, mais enfin il me fit des avances que je reçus avec beaucoup de joie et auxquelles je répondis avec toute l'attention que je devois au rang qu'il tenoit dans l'armée : cette amitié a duré jusqu'à sa mort (1658) et elle étoit à un point qu'il n'avoit guère de secrets dont il ne me fit confidence.

Au bout de huit jours de tranchées ouvertes, y ayant une brèche faite à la muraille, don Pedro de las Valançonelas, ce brave gouverneur dont j'ai raconté deux actions extraordinaires en cette campagne (Voy. p. 381 et 395), fut emporté d'une volée de canon en voulant réparer cette brèche, et sa mort nous fit avoir aussitôt par capitulation cette place, que nous n'eussions eu que par la brèche s'il eût vécu; car c'étoit un homme qui consultoit son courage plutôt que l'intérêt du roi son maître (1).

Je fus prié par d'Arville, capitaine au régiment de Champagne, de demander au prince le gouvernement pour lui; je le fis et je l'obtins : c'étoit un galant homme et sans autre recommandation que ses services; il méritoit bien cette récompense.

Après la prise de cette place, le prince s'y reposa dix ou douze jours, tant pour faire combler les tranchées, réparer les brèches et les désordres de la place, que pour attendre des nouvelles de la cour. Je reçus alors cette lettre de M. le Tellier, secrétaire d'État.

---

(1) Voy. sur ce siége : *Journal de ce qui s'est passé au siége de Puycerda*, Paris, 1654, in-4°, et *la Prise de Puycerda par le prince de Conti*, Paris, 1654, in-4°.

A la Fère, ce 12 aout 1654.

Monsieur,

J'ai reçu, avec la lettre qu'il vous a plu de m'écrire, un état de la force de la cavalerie de l'armée de Catalogne; j'eusse bien désiré que les noms des capitaines s'y fussent trouvés et que vous y eussiez marqué les présents et les absents, parce qu'il nous eût été plus utile. En cé cas-là, je vous supplie très-humblement, monsieur, de me vouloir envoyer un état de cette sorte le plus tôt que vous pourrez et de croire qu'il ne tiendra point à moi que votre régiment n'ait un des meilleurs quartiers de ceux qui seront donnés durant l'hiver aux troupes des armées de deçà, étant parfaitement, etc.

J'envoyai aussitôt à M. le Tellier ce qu'il me demandoit, et en même temps mon attache au bas de la commission de Ligondès, capitaine-lieutenant de la compagnie du prince de Joinville, incorporée dans mon régiment de mestre de camp général : cette commission étoit du 4 juillet 1654.

Le prince, ayant reçu les nouvelles de la cour qu'il attendoit, et ayant mis tout l'ordre nécessaire dans la Cerdaigne, s'en revint à Perpignan et tous les officiers généraux avec lui. Huit ou dix jours après, la plupart retournèrent à la cour avec le duc de Candale. Pour moi, j'attendis jusqu'au dernier novembre, que je pris congé du prince : j'en reçus à mon départ toutes les caresses imaginables et toutes les assurances de l'honneur de son amitié; il me fit promettre de lui écrire souvent, à quoi je ne manquai pas.

Il n'est pas possible de passer une campagne plus agréablement que je passai celle-là ; j'avois deux grands emplois dans l'armée, que je faisois avec toute l'autorité imaginable; j'avois tout pouvoir auprès du général, qui étoit

un grand prince et qui avoit de l'esprit infiniment; et, pour qu'il ne manquât rien à ma bonne fortune, je gagnai au jeu dix mille écus, tous frais faits, après avoir fait une fort grande dépense.

En arrivant à la cour, je mandai au prince de Conti tout ce que j'avois appris de nouvelles, et, quelque temps après, je reçus cette réponse de sa main :

A Montpellier, ce 29 décembre 1654.

J'ai une extrême joie toutes les fois que je reçois de vos lettres, mon cher Temple; vous voyez bien que cela veut dire que je prétends que vous m'écriviez souvent: car, comme vous savez, j'aime fort que l'on me fasse bien aise. Je pense que vous le serez un peu de savoir que je serai à Paris dans six semaines; en attendant, mandez-moi de toutes sortes de nouvelles et lorsque vous aurez fait revue de Braquerie: écrivez-moi la force de ce corps-là, car je ne doute pas qu'il n'augmente tous les jours. Adieu, mon cher, je suis absolument à vous.

ARMAND DE BOURBON.

Par le mot de Braquerie, le prince entendoit parler des dames qui étoient galantes et il en parloit comme d'un pays dont il avoit même fait une carte (1).

Il fut trompé dans ses espérances de venir à la cour : les affaires du roi en Languedoc l'y retinrent, et je reçus quelque temps après cette lettre de sa main :

A Montpellier, ce 2 mars 1655.

Je ne sais où trouver des amitiés qui puissent bien exprimer ce que je sens pour vous. Je vous assure, mon cher Tem-

(1) Cette carte a été réimprimée récemment dans le tome IV de l'édition de Tallemant des Réaux, donnée par M. P. Paris, et à la suite de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, édition Boiteau d'Ambly (Bibliothèque elzevirienne).

ple, que cela va au delà de toutes choses et que j'écrirai pour vous avoir en Catalogne avec le même empressement que je le ferois pour avoir dix mille hommes de pied plus que je n'ai. Mandez-moi des nouvelles de Braquerie et si vos palefreniers ne vous volent plus; c'est-à-dire, en langue vulgaire, si vous vous êtes défait de votre écuyer. Adieu.

ARMAND DE BOURBON.

Pour entendre la plaisanterie des palefreniers, il faut savoir qu'en allant en Catalogne avec le prince, on me prit trente pistoles une nuit dans mon haut de chausses; et comme j'en faisois du bruit le lendemain dans mon domestique, le gentilhomme qui me servoit d'écuyer et qui avoit couché dans ma chambre, me dit qu'assurément c'étoit un de mes palefreniers qui m'avoit volé. Je fis semblant de le croire, quoique je soupçonnasse fort ce gentilhomme, de qui la vie avoit été jusque-là d'un filou. Je contai le même jour mon aventure et mes soupçons au prince qui, depuis ce temps-là, en railloit toujours avec moi.

S'il n'étoit inutile de faire des regrets sur les choses passées, je me plaindrois de ma mauvaise fortune, qui me donna en ce temps-là d'autres vues que celles de servir auprès du prince de Conti. La mort du duc de Joyeuse, colonel général de la cavalerie, en fut cause. Cette mort me laissant la liberté de servir dans l'armée de Flandre, me fit croire avec assez d'apparence de raison qu'il n'y avoit que les officiers généraux de cette armée qui s'avançassent et qu'on faisoit de là plus de bruit à la cour par la défaite de cent chevaux que dans les autres armées par le gain d'une bataille; d'ailleurs je me flattai sur la manière désagréable dont le maréchal de Turenne en avoit usé avec moi et je crus que, vivant honnêtement avec lui et servant bien, je pourrois le regagner.

1655.

Bussy à l'armée de Flandre. — Siége et prise de Landrecy. — Lettres de madame de Sévigné. — Aventure de Bartet. — Anecdotes sur le maréchal d'Albret. — Le chevalier de Créquy. — Bussy à madame de Sévigné. — Combats. — Siégé et prise de Condé. — Défaite de Bussy. — Turenne et le prince de Condé. — Prise de Saint-Guillain. — Plaintes de Bussy contre Turenne. — Anecdote. — Prise du château de Brifeuil. — Lettres de Bussy à madame de Sévigné, à le Tellier. — Réponse de le Tellier. — Bussy se rend à la cour. — Le maréchal d'Hocquincourt. — Lettre de madame de Sévigné.

Je commençai l'année 1655 dans cette pensée, mais dès les premiers jours ayant eu occasion de faire la charge de colonel général de la cavalerie et ayant fait expédier un brevet de major dans le régiment de Genlis-Bruslart à d'Iveray, capitaine dans ce régiment, je crois que le maréchal de Turenne le sut, et que cela le put choquer. Pour moi qui ne savois pas alors positivement qu'il fût colonel (car cela fut longtemps caché) je ne lui en parlai pas. Il est vrai que lorsque je l'appris ensuite, je lui en devois faire compliment, mais ou la pensée ne m'en vint point, et en ce cas-là je manquai de prudence; ou les choses étoient déjà si fort aigries entre nous que je ne crus peut-être pas que mes honnêtetés le fissent revenir.

Le 25 janvier, je donnai mon attache à la commission de Rochechouart, comte de Vivonne, premier gentilhomme de la chambre du roi, capitaine dans le régiment de cavalerie de Sa Majesté (1). Cette commission étoit du 16 juillet 1654.

---

(1) Frère de madame de Montespan. Il fut plus tard duc de Mortemart et de Vivonne, général des galères (1669) et enfin maréchal de France (1675) au retour d'une expédition en Sicile où il battit les Espagnols. Il mourut en 1688 à l'âge de 52 ans. Voy. son portrait

Dans ce temps-là on voulut faire un grand convoi de munitions de guerre et de bouche au Quesnoy, tant pour mettre en état cette place, qui étoit fort avancée dans le pays ennemi, que pour faire un magasin pour les desseins de la campagne prochaine. On envoya pour cet effet Castelnau la Mauvissière à Saint-Quentin pour assembler les troupes, ce qu'il fit au nombre de cinq mille hommes de pied et deux mille chevaux.

Quoique je fusse lieutenant général aussi bien que lui, je m'y en allai pour faire seulement ma charge de mestre de camp général, aimant mieux dans ces commencements-là faire dire à tout le monde que, pour acquérir de l'honneur, je me mettois trop à tous les jours, que de laisser lieu de dire à mes envieux, que la difficulté que j'eusse faite d'obéir à Castelnau dans une occasion comme celle-là eût un peu senti le ménagement.

Ce voyage ne dura que huit jours, car il le fallut faire brusquement, pour ne pas donner le loisir aux ennemis de venir à nous et pour ne pas fatiguer les troupes par un plus grand séjour hors de leurs garnisons, en cette saison où il faisoit un froid extraordinaire. Nous ne trouvâmes d'autres obstacles que le mauvais temps et nous n'eûmes pas même d'alarmes. Seulement lorsque nous fûmes sur le bord d'un défilé à une petite lieue du Quesnoy, Castelnau eut avisq ue quinze cents cravates avoient logé la veille à une demi-lieue sur notre droite. Il vint tout échauffé me dire cette nouvelle à la tête de la cavalerie où je marchois, me proposant de laisser aller le convoi avec l'infanterie et d'aller avec la cavalerie chercher les ennemis. Je lui dis qu'il me sembloit que sa principale affaire étoit de rendre le convoi dans le Quesnoy, et puis qu'il

---

dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, à l'Appendice du tome II.— Cf. sur sa femme, Saint-Simon (édit. in-12), t. XII, p. 207-208.

iroit où il voudroit; qu'il pourroit arriver qu'en allant aux ennemis, qu'il ne trouveroit peut-être pas, on lui déferoit son convoi. Je ne sais si mes raisons ne le touchèrent pas d'abord, ou s'il eut honte de s'y rendre, mais il me dit qu'il étoit résolu d'aller chercher les ennemis. «Allons, lui dis-je, voilà qui est fait,» et je marchai du côté qu'il souhaitoit; mais ayant passé le défilé il me renvoya dire que je marchasse au Quesnoy.

Castelnau étoit un des plus braves hommes de son temps, et il avoit tant de chaleur à la guerre qu'elle l'empêchoit bien souvent de faire des réflexions; d'ailleurs il étoit un fort bon homme et fort commode.

Dans ce temps-là, il s'offrit à moi une occasion de faire plaisir à M. le Tellier. Il acheta une maison dans la rue des Francs-Bourgeois, et comme elle étoit dans la justice du Temple, il m'envoya d'Arbon, son intendant, pour traiter des lods-et-ventes (1) dus au grand prieur de France, mon oncle. Je lui dis que M. le grand prieur et moi ne voulions que l'amitié de M. le Tellier et point son argent, et le lendemain je portai à d'Arbon la quittance du grand prieur, ne voulant pas moi-même la donner à son maître, de peur que cela ne parût trop chercher un remercîment. M. le Tellier m'en rendit mille grâces aussitôt qu'il me vit.

Le 11 avril, je donnai mon attache à la commission de mestre de camp de Givry. Elle étoit du 4 mars 1653.

Le 13 avril, je la donnai à la Feuillée, mestre de camp. Sa commission étoit du 31 juillet 1654.

Le même jour, je la donnai à la commission de Coaquin, capitaine au régiment de Mazarin. Elle étoit du 29 mars 1655.

Le 15 mai, je la donnai à la commission du marquis d'Ar-

(1) Droit pécuniaire pour la vente d'un bien relevant d'un seigneur.

pajon, capitaine dans le régiment de la reine. Elle étoit du 29 mars 1655.

Le 16 mai, je donnai un brevet de major à la Valade, dans le régiment de Maugiron. Il étoit capitaine dans le même régiment.

Le 19 mai, je donnai mon attachement à la commission de Sommery, capitaine dans le régiment de Rouvray. Elle étoit du 13 mai 1655.

Le même jour, je la donnai à la commission de Mossay, mestre de camp. Elle étoit du 25 juillet 1652.

M'étant enfin résolu de servir en Flandre dans l'armée que devoit commander le maréchal de Turenne et l'ayant témoigné au cardinal, j'en reçus la lettre du roi.

Le lendemain, je reçus une ordonnance du roi touchant la cavalerie, et sur cette ordonnance je fis un règlement que j'ai mis dans le Traité de la cavalerie. Voici comment je parlois dans ces règlements : *Le comte de Bussy-Rabutin, lieutenant général des armées du roi et mestre de camp général de la cavalerie légère françoise et étrangère, faisant la charge de colonel.*

Lorsque je fus prêt de partir pour l'armée, M. le Tellier me fit mettre entre les mains un état de la cavalerie légère destinée pour servir dans les armées de Flandre, Luxembourg et autres des provinces de deçà; lequel état je veux mettre ici, tant pour faire voir la force de la cavalerie que le roi employoit dans ses armées que pour faire connoître les gens qui étoient alors dans le service de Sa Majesté.

Compagnies.

De la Reine.
De Monsieur.
Du cardinal Mazarin.
De Vendôme.
De Longueville.
D'Elbeuf.
D'Hocquincourt.
De Senecterre père.
De Senecterre fils.
De Soyecour.
De Morgues.
De Baradas, mestre de camp.

De Baradas.
De Sainte-Maure.
De la Luserne.
De Clère.
De Schomberg.

Régiments.

Colonel, *compagnies*	6
Le mestre de camp général,	9
Le Royal,	15
Le Cardinal,	13
Senecterre, maréchal,	12
Clérambaut, maréchal,	10
Créquy, duc,	10
Esclainvilliers,	10
Grandpré,	1
La Reine,	10
Gramont,	
Genlis,	9
Espieds,	8
Saint-Simon,	8
Gesvres,	8
Cœuvres,	8
Roquepine,	8
Mondejeu et Equancourt,	8
Manchiny,	8
Fabert,	8
Coudray-Montpensier,	7
Lislebonne,	7
Renel, marquis,	6
Humières,	6
Gassion,	6
Chamboy,	6
La Meilleraye,	6
Paloiseau,	6
Lamet,	5
La Feuillée,	5
Villequier,	4
Monpouillan,	4
Castelnaut,	4
Chevalier de Rohan,	5
Richelieu,	4
Bourlemont,	4
Joyeuse,	4
La Roque Saint-Chamarant,	4
La Guillotière,	4
Uxelles,	5
Guiche,	4
Plessis-Praslin,	4
Goas,	4
Nogent-Vaubrun,	4
Rouvray et Cateux,	4
Renel, comte,	3
Choiseul Francieres,	3
Châteaubriant,	3
Puimarets,	2
Carabins de Vandy,	4

Régiments étrangers.

Turenne, *compagnies*,	12
La Villette,	11
Brinon,	9
Saint-Lieu,	8
Bouillon et Melin,	8
Crequy, chevalier,	8
Tracy,	8
Belin,	8
Nogent,	6
Epance,	6
Rochepair,	6
Poduils,	6
Marolles,	6
Gontery,	6
Moncavrel,	6
Nanteuil,	6
Carles Broglia,	6
Desfourneaux,	6

Hoquincourt, chevalier,	6	Raab,	1
La Berge,	6	Rotelin,	1
Remenecour,	6	Dubuisson,	1
Mauleon,	6	Dragons de la Ferté,	12
Monclar,	5	Gardes de Turenne,	1
Aumont,	4	Gardes de la Ferté,	1
Leré,	2	Gardes d'Aumont,	1

En tout 525 compagnies.

Les armées du roi, commandées par les maréchaux de Turenne et de la Ferté Senecterre, qui pouvoient être de douze à treize mille hommes de pied et de dix mille chevaux, après avoir tenu quelque temps par leurs mouvements les ennemis dans l'incertitude de leurs desseins, les en éclaircirent enfin le 18 juin 1655 par leur arrivée devant Landrecy : et, ce qui se voit rarement, ce furent les armées elles-mêmes qui investirent la place et non point un corps détaché, comme il se pratique d'ordinaire.

L'armée du maréchal de Turenne prit ses postes deçà la Sambre, et celle du maréchal de la Ferté, de l'autre côté.

Le lendemain, 19 juin, on commença de travailler aux lignes de circonvallation, l'infanterie faisoit les fossés et la cavalerie fournissoit par escadron cent pieux tous les jours qu'elle apportoit du long de la ligne.

Les pieux étoient de six pieds de hauteur, deux et demi dans terre et trois et demi dehors : ils étoient plantés à huit pieds des fossés. Par delà la palissade il y avoit encore un fossé qu'on appelle fossé perdu, à trois ou quatre pas du grand fossé de la ligne.

L'on mettoit, la nuit, hors des lignes de petits corps de garde de dix mètres chacun, avancés de cent ou six-vingts pas qui se communiquoient par leurs vedettes, chaque escadron fournissoit son corps de garde.

Tous les travaux furent achevés le 26 juin, et cependant on eut différents avis des ennemis, tantôt qu'ils s'assem-

bloient à Givet, tantôt aux environs de Valenciennes. Enfin on fut assuré le 27 qu'ils étoient campés au Cateau-Cambresis : ils y séjournèrent le 28, et le 29 ils vinrent camper à Hanappes, à deux lieues de Guise, et le 30 à une lieue de Vadencourt, où ils demeurèrent jusqu'à la fin du siége de Landrecy.

Le 26 juin, on ouvrit la tranchée du côté d'un ouvrage à cornes, dont le maréchal de Turenne attaquoit la pointe gauche et le maréchal de la Ferté la droite.

Montpesat, mestre de camp du régiment de cavalerie du roi et premier lieutenant général dans l'armée de Turenne, ouvrit la tranchée de cette attaque avec le premier bataillon des gardes françoises, les deux escadrons du régiment de mestre de camp général et un escadron du régiment royal.

L'on avoit accoutumé dans l'armée de Turenne de faire suivre les gardes de cavalerie depuis le premier jour de la campagne jusqu'au dernier, et rien ne les interrompoit; ce qui étoit contre l'ordre ancien de la guerre, qui veut que le jour d'une bataille, ou le premier jour de l'ouverture d'une tranchée, l'on interrompe la suite des gardes pour recommencer par le plus ancien régiment de cavalerie. Je rétablis donc cet ordre à Landrecy et je fis faire la première garde par mon régiment de mestre de camp en l'absence du colonel qui servoit dans l'armée de la Ferté.

Le comte de Lislebonne, lieutenant général, releva Montpesat, le 27, avec le bataillon des gardes suisses et deux escadrons du régiment du roi. Les ennemis firent une sortie le 28 sur les deux heures après midi, cavalerie et infanterie, mais le comte de Lislebonne alla à eux si vigoureusement qu'il les obligea de se retirer en diligence et avec perte. Verdelin, commandant à cette garde le premier escadron du régiment du roi, y fit fort bien son devoir; Gedoin, capitaine dans ce régiment, y eut le bras cassé et la cuisse percée; le marquis d'Humières et de Coislin, Mar-

cillac et Vivonne s'y trouvèrent comme volontaires et s'y signalèrent : ce dernier eut son chapeau percé d'un coup de mousquet.

Le 28 au soir, le Passage, lieutenant général, entra à la tranchée avec le second bataillon des gardes françoises, un escadron du régiment de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie, et un du maréchal de Gramont, mestre de camp du régiment des gardes françoises.

Le 29 juin, je relevai la tranchée avec les régiments de la Marine, du Plessis-Praslin et de Bourgogne et soixante hommes de recrue du régiment de la Couronne, avec soixante maîtres à pied du régiment de Gesvres et un escadron du même régiment. A mesure que nous avancions nos tranchées, nous faisions nos gardes de cavalerie moins fortes, parce que les ennemis ne se pouvoient plus servir de la leur. Sur les onze heures du soir, au signal de deux coups de canon, je commençai le logement sur la palissade après avoir chassé les ennemis de la contrescarpe, qui ne la défendirent qu'à coups de mousquet et de grenades, et pas un moment de la main à la main. Ce fut un fort beau logement, capable de contenir deux cents hommes : l'on y fit une batterie de deux pièces, et cela fait j'en donnai avis au maréchal de Turenne qui étoit fort inquiet sur ce logement, croyant que j'y trouverois plus de difficulté. Il le vint voir sur les deux heures du matin, et comme il le trouva en si bon état, la joie l'emporta sur sa froideur naturelle pour moi.

Le 30, le comte de Schomberg, lieutenant général, me releva avec le régiment de la Feuillade, de la Fère et d'Ilon (1), écossois, un escadron d'Esclainvilliers, commissaire général de la cavalerie, et un de Créquy-duc, premier gentilhomme de la chambre du roi. On élargit cette nuit-là le

---

(1) Il faut probablement lire Dillon, irlandais. Voy. plus loin, p. 421.

logement de la gauche d'environ soixante pas, pour pouvoir faire deux descentes dans le fossé qui ne fussent point enfilées : on les fit avec une galerie par laquelle on alla attacher le mineur à la pointe de la corne : outre cela, cette même nuit, on fit une sape du long des palissades de la contrescarpe.

Le 1er juillet, Esclainvilliers alla au fourrage du côté de l'abbaye de Marolles avec neuf escadrons; il en trouva quatre de Cravates qu'il fit pousser par le régiment de mestre de camp, commandé par le chevalier Dorceau, qui n'étant pas soutenu, comme il le devoit être, par le régiment de Gramont, fut contraint de plier; néanmoins Esclainvilliers le venant secourir avec d'autres escadrons, on repoussa les ennemis et on en prit quatre-vingts : nous y perdîmes aussi quelques gens, et entre autres des Menus, mon lieutenant de mestre de camp et le Gendre, mon cornette, qui furent menés à Avesnes prisonniers de guerre.

On donnoit rarement, dès le soir, l'ordre d'aller au fourrage le lendemain, et jamais on ne disoit de quel côté quand on étoit près des ennemis, de peur qu'ils n'en fussent avertis. Les escadrons ne partoient qu'à dix heures du matin et les fourrageurs à midi, ou bien quand l'escorte partoit de grand matin on avoit envoyé la veille un parti en embuscade du côté qu'on vouloit fourrager.

Nous avions alors dans le camp des vivres pour six semaines, ainsi les ennemis avoient mal pris leurs mesures de s'être venus camper entre Guise et Saint-Quentin, croyant nous affamer.

La nuit du 1er juillet au 2, Hocquincourt, fils du maréchal, ayant relevé la tranchée avec le régiment de Turenne, on se contenta d'assurer les travaux de la veille.

La nuit du 2 au 3, Montpesat releva la tranchée avec le premier bataillon des gardes françoises; les travaux s'avancèrent et les deux mines des deux attaques, sous les pointes de la corne, se trouvant en état, sur les quatre heures du

soir du 3, elles jouèrent et l'on fit deux logements; on y perdit quelques soldats; et Tracy, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, ayant suivi le maréchal de Turenne à la tranchée, voulut faire le volontaire et donner avec les gens détachés; il y fut tué d'un coup de mousquet au travers du corps; ce qui fut un grand dommage, car c'étoit un garçon de grande espérance, qui avoit beaucoup de cœur et beaucoup d'esprit.

Dans ce temps-là, me trouvant de loisir, j'écrivis cette lettre à madame de Sévigné.

Au camp devant Landrecy, ce 3 juillet 1655.

D'où vient que je ne reçois point de vos lettres, madame? Est-ce que vous me croyez encore en Catalogne cette campagne, ou que vous me grondez de ne vous avoir pas dit adieu? Pour le premier, je vous ai promis de venir en Flandre; et, pour l'autre, je vous ai dit de si bonnes raisons que vous seriez de fort méchante humeur si vous n'en étiez satisfaite.

Mandez-moi des nouvelles de l'amour du surintendant pour vous, vous n'obligerez pas un ingrat. Je vais vous en dire du mien pour ma Chimène (1); il me semble que je me mets à la raison (2) quand je vous offre de vous dire un secret pour des bagatelles.

Vous saurez que la veille de mon départ de Paris fut employé aux adieux, aux protestations de s'aimer toute sa vie et à toutes les marques les plus tendres que deux personnes qui s'aiment fort se peuvent donner de leur amour.

Ici je te permets, trop fidèle mémoire,
De cacher à mes sens le comble de ma gloire (3).

---

(1) Madame de Montglas.

(2) *Var.* : Il me semble que je vous fais un honnête parti.

(3) Ces vers sont tirés du *Temple de la mort*, de Philippe Habert, membre de l'Académie française, mort en 1637. — Ce poëme, qui renferme de très-beaux morceaux, a été longtemps fort populaire. Madame de Sévigné et les autres correspondants de Bussy aimaient en citer des vers.

On se promit de s'écrire souvent ; et, le malheur des lettres d'amour qui tombent tous les jours entre les mains du tiers et du quart n'étant pas une assez forte raison pour nous en empêcher, l'on résolut de s'écrire sans chiffres toutes les choses par leur nom : l'on demanda seulement que les lettres fussent brûlées aussitôt qu'elles seroient lues. Après cela l'on recommença de se prouver par bons effets que l'on s'aimoit uniquement. Ensuite l'amour étant un vrai recommenceur, l'on se redit les mêmes choses qu'auparavant en d'autres termes et quelques-unes en mêmes mots : l'on y ajouta seulement de ne rien croire jamais au désavantage de chacun ; quelques larmes suivirent ces assurances : elles furent encore mêlées d'un moment de plaisirs et puis on ne fit autre chose que pleurer en se quittant.

Voilà, madame, mon histoire amoureuse ; je pense que celle du surintendant n'est ni si gaie ni si lamentable : mais, quelle qu'elle soit, je vous supplie de me la dire. Adieu, ma belle cousine.

Le lendemain 4 juillet, je reçus cette lettre de madame de Sévigné, et pour la bien entendre, il faut savoir que madame de Sévigné ayant envoyé fort tard chez moi la veille de mon départ de Paris, pour me demander si je ne voulois pas lui dire adieu, on ne m'y trouva point. De sorte que voulant m'excuser d'être parti sans l'avoir vue, je lui écrivis en arrivant au camp de Landrecy que je n'avois vu personne en partant : et pour sauver ma maîtresse chez qui j'avois passé la nuit, la veille de mon départ, je mandai à ma cousine que j'avois couché chez le baigneur ; cependant je ne la trompai point, comme on verra par cette lettre.

A Livry, ce 26 juin 1655.

Je me doutois bien que tôt ou tard vous me diriez adieu, et que si ce n'étoit chez moi ce seroit du moins du camp devant Landrecy. Comme je ne suis pas une femme de cérémonie, je me contente de celui-ci, et je n'ai pas songé à me fâcher que

vous eussiez manqué à l'autre. Je m'étois déjà dit vos raisons avant que vous me les eussiez écrites, et je suis trop raisonnable pour trouver mauvais que la veille d'un départ l'on couche chez le baigneur. Je suis d'une grande commodité pour la liberté publique; et, pourvu que les bains ne soient pas chez moi, je suis contente : mon zèle ne me porte pas à trouver mauvais qu'il y en ait dans la ville.

Depuis que vous êtes parti, je n'ai bougé de ce beau désert ici où, pour vous parler franchement, je ne m'afflige point trop de vous voir à l'armée. Je serois indigne cousine d'un si brave cousin si j'étois fâchée de vous voir cette année à la tête du plus beau corps qui soit en France et dans le chemin de faire une grande fortune (1). Je crois que vous désavoueriez des sentiments moins nobles que ceux-là : je laisse aux baigneurs d'en avoir de plus tendres et de plus foibles; chacun aime à sa mode : pour moi je fais profession d'être brave aussi bien que vous : voilà les sentiments dont je veux faire parade. Il y auroit peut-être quelques dames qui trouveroient ceci un peu romain et rendroient grâces aux dieux de n'être pas Romaines :

Pour conserver encore quelque chose d'humain (2).

Mais là-dessus j'ai à leur répondre que je ne suis pas aussi tout à fait inhumaine, et qu'avec toute ma bravoure je ne laisse pas de souhaiter avec autant de passion qu'elles que votre retour soit heureux. Je crois, mon cher cousin, que vous n'en doutez pas et que je demande à Dieu de tout mon cœur qu'il vous conserve. Voilà l'adieu que je vous eusse fait et que je vous prie de recevoir d'ici comme j'ai reçu le vôtre de Landrecy.

En ce temps-là, la Feuillade, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, voulant passer la nuit de Saint-Quen-

---

(1) *Var.* : En France et dans un poste aussi glorieux que celui que vous tenez.

(2) Tiré des Horaces de Corneille, act. II, sc. 2.

tin à l'armée, trouva un parti des ennemis, par lequel il fut blessé à la tête dont il le fallut trépaner.

La nuit du 3 au 4 juillet, le Passage releva la tranchée avec le second bataillon des gardes françoises; l'on fit une descente dans le fossé depuis l'angle rentrant de la corne jusqu'au parapet, tirant à la pointe d'une traverse que les ennemis avoient faite depuis la face d'une demi-lune jusqu'au parapet de la corne, et l'on commença une sape dans le parapet qui pouvoit être à trois pas de la traverse.

La nuit du 5 au 6, je relevai la tranchée avec la Marine, le Plessis, Bourgogne et Clérambaut. Comme j'avois été l'après-dînée voir avec Romanet, capitaine au régiment du Plessis, fort entendu aux fortifications, ce que j'avois à faire la nuit d'après, il m'avoit fait remarquer que la traverse des ennemis étoit abandonnée et qu'assurément il y avoit un fourneau dessous. Véritablement je l'oubliai le soir; et j'étois à la tête du travail, ne songeant qu'à faire amasser les fascines qu'il me falloit pour faire mon logement, lorsque Romanet vint à moi, toujours courant, me dire à l'oreille que je ne songeois pas à ce que nous avions dit l'après-dînée touchant la traverse des ennemis. Je lui dis que je m'allois retirer, mais qu'il falloit le faire adroitement, de peur que les soldats s'apercevant de la raison que j'en avois, n'abandonnassent ce poste. Je dis ensuite tout bas au comte du Plessis et à Toulongeon, mon beau-frère, qui étoient auprès de moi, de me suivre; et me fâchant de ce que les porteurs de fascines n'avançoient pas assez vite, je sortis de là, disant tout haut que je les allois bien faire marcher. Je n'eus pas fait six pas que le fourneau joua, et enlevant l'endroit d'où je ne faisois que de sortir, emporta un sergent, six soldats et quatre grenadiers que j'avois à la tête de ce travail. Cela rebuta fort les soldats, et d'autant plus qu'il falloit passer un à un par une sape. Je fis détacher un autre sergent avec six soldats qui abandonnèrent ce poste un moment après. Enfin j'y envoyai

un lieutenant avec vingt hommes, qui témoigna toute la répugnance du monde d'y aller : il sembloit qu'il sentît son malheur, car il y fut tué. Cependant après la perte de beaucoup de travailleurs, je fis un logement fort beau. Sur les deux heures après midi, le régiment de Bourgogne ayant la tête de la tranchée, fit un second logement à vingt pas au delà du premier, à une autre traverse que les ennemis abandonnèrent, et l'on continua la sape du long de la contrescarpe de la corne, à soixante-dix pas de la gorge de ladite corne.

Il se tira de la ville un coup de canon assez bizarre, le 6 juillet, sur le midi, que l'on apportoit mon dîner du camp à la tranchée Les ennemis voyant dix ou douze hommes avec des corbeilles, leur tirèrent sept ou huit volées de canon. Un garçon de sommellerie croyant être plus fin que les autres, se mit, ce qu'on appelle à quatre pieds, il alla chercher le coup, un boulet lui emporta un bras.

Le 5, l'armée de Turenne ayant envoyé pour l'escorte du fourrage douze escadrons commandés par Esclainvilliers, et celle de la Ferté quinze, commandés par Grandpré, on trouva huit cents chevaux des ennemis commandés par Bouteville, depuis duc de Luxembourg (1), et on en prit deux cents.

La nuit du 6 au 7, Schomberg étant de garde avec les régiments de la Feuillade, de la Fère, et Dillon, irlandois, on avança du long du parapet de la corne et du long de la sape dans le fossé.

Le 6, sur les deux heures après midi, le régiment Mazarin étant de garde à la tranchée de la Ferté, et voulant faire un logement à la traverse de la corne, les ennemis fi-

(1) F. H. de Montmorency-Bouteville, duc de Luxembourg, maréchal de France, né en 1628, mort en 1695. — Voy. sur lui et sur la généalogie de sa famille, Saint-Simon, t. I et II *passim*.

rent jouer un fourneau, ce qui n'empêcha pas que le logement ne se fît; mais, deux heures après, ils en chassèrent ce régiment; et quoique l'on y refît une attaque nouvelle, on ne pût regagner la traverse ce jour-là, et ce ne fut que la nuit d'après que le régiment de la Ferté s'en rendit maître.

L'on eut avis le 7, à midi, que les ennemis étoient décampés de Vadencourt sur les six heures du matin, et qu'ils tiroient vers le Catelet.

Le 8, l'avis qu'on avait eu la veille se trouva faux, mais l'on sut que le prince de Condé ayant cru que nous avions envoyé un grand corps de cavalerie au-devant du convoi qui leur venoit de Cambrai, sortit de ses lignes avec dix mille hommes et huit pièces de canon, et ramena le 7 au soir, quinze cents charrettes dans son camp.

La nuit du 7 au 8, Hocquincourt étant de garde avec le régiment de Turenne, on fit un logement sur la palissade du fossé de la ville, et l'on commença trois sapes dans ce logement, l'une à droite qui alloit à la demi-lune de la porte, l'autre à gauche qui alloit passer dans la gorge de la corne, pour joindre l'attaque de la Ferté, et la troisième qui alloit droit au fossé pour y faire le pont. Cette nuit-là, les ennemis abandonnèrent la demi-lune retranchée dans la corne.

La nuit du 8 au 9, Montpesat ayant relevé la tranchée avec le premier bataillon des gardes, l'on avança de dix pas la sape de main droite qui alloit à la demi-lune, et celle du milieu jusque sur le bord du fossé.

La nuit du 9 au 10, le comte de Lislebonne étant de garde avec les Suisses, on continua la sape qui alloit à la demi-lune jusqu'à la berme, et l'on fit un petit pont sur le fossé de la demi-lune où il y avoit de l'eau : on attacha le mineur au bastion après avoir fait un trou par la batterie que nous avions sur la contrescarpe, et l'on commença de faire un pont de fascines sur le grand fossé.

La nuit du 10 au 11, le Passage ayant relevé la tranchée avec le second bataillon des gardes, on chassa les ennemis de la demi-lune de main droite à coups de grenades, et après avoir fait un logement sur la pointe, l'on fit une sape qui alloit à un autre logement, que l'on fit du long du grand fossé, et qui tiroit à une autre demi-lune de main droite : ensuite on continua le pont jusqu'à une pique du trou de la mine.

Le 11, je fis faire par la cavalerie un fossé perdu du long de la ligne à trois ou quatre pas du grand fossé du côté de l'abbaye de Marolles.

La nuit du 11 au 12, je relevai la tranchée avec les régiments de la Marine, du Plessis, de Bourgogne, et de Clérambaut; on avança cinquante pas de tranchée dans la demi-lune de la porte, depuis la pointe où il y avoit un logement jusqu'à la gorge. Sur les neuf heures du matin, le régiment du Plessis ayant pris la tête, la mine du bastion de l'attaque de Turenne se trouva prête à jouer : le maréchal de Turenne, à qui j'avois fait savoir l'état des choses, me manda de faire sommer les ennemis; mais le gouverneur m'ayant fait réponse qu'il n'avoit point de proposition à entendre, je fis mettre le feu à la mine; elle fit un fort grand effet et je fis un logement sur la brèche à mi-côte. Après l'avoir bien assuré, quelques grenades, pots à feu ou pierres que les ennemis jetassent, je crus que je pourrois aller plus loin. Je fis donc donner un assaut au-dessus de la brèche : nos gens en furent maîtres quelque temps, mais une demi-lune de main droite les voyant à revers, ils n'y purent demeurer; de sorte qu'ils furent contraints de se retirer à leur logement de demi-brèche, lequel je fis pousser encore plus haut avant que de sortir de garde. Ce fut à cet assaut que les ennemis firent toute la résistance que l'on peut faire du canon, du mousquet, de la pique et des feux d'artifices; l'on y perdit vingt hommes et il en eut cinquante de blessés; le comte du

Plessis-Praslin le fut à la tête, et beaucoup d'autres officiers y reçurent plusieurs blessures.

Sur les sept heures du soir du 12, la mine du maréchal de la Ferté ayant joué à l'autre face du même bastion, elle n'en fit qu'emporter la chemise et laissa la terre toute escarpée, ainsi l'on ne put faire de logement qu'au pied.

La nuit du 12 au 13, Schomberg étant de garde avec les régiments de la Feuillade, de la Fère, d'Ilon et de la Couronne, on attacha le mineur au logement que j'avois fait sur la brèche, et les ennemis n'osant attendre l'effet d'un second fourneau demandèrent à parlementer le 13, sur les cinq heures du matin : la capitulation fut faite et signée par les généraux à trois heures après midi.

Elle portoit que les ennemis sortiroient le 14 juillet, à huit heures du matin, balle en bouche (1), mèche allumée, tambour battant, avec cent charrettes, et seroient conduits à Valenciennes par mon régiment de mestre de camp général et celui de la reine (2).

Le 14, Hocquincourt, Montpesat, le comte de Lislebonne et le Passage ayant eu chacun quelque emploi, je fus de jour pour commander l'armée; de sorte que j'eus le soin de faire entrer les gardes françoises dans la place et d'en faire sortir les ennemis sur le midi, au nombre de mille hommes de pied et de soixante maîtres.

Le même jour, 14, on détacha cinq cents chevaux commandés par Epance, mestre de camp d'un régiment de cavalerie sur le pied étranger, pour aller brûler Bavai.

Les ennemis partirent ce jour-là de Vadencourt et se retirèrent vers le Catelet.

---

(1) C'est-à-dire, suivant le dictionnaire de Trévoux, « avec le mousquet chargé et une balle dans la bouche pour recharger prestement. »

(2) Voy. la relation intitulée : *Journal de ce qui s'est passé au siége de Landrecy*, Paris, 1655, in-4°.

Le 15 juillet, la Berge, mestre de camp d'un régiment de cavalerie sur le pied étranger, partit du camp escorté par la petite garde de cavalerie, pour porter à la cour la nouvelle de cette prise.

L'on commença le 15 de combler les tranchées et l'on acheva le 16.

Le même jour, on fit un pont sur la rivière de Bief, qui tombe dans la Sambre à Marolles, pour aller au fourrage.

Le 17, on commença de raser les lignes, et l'on envoya quatre cents chevaux au-devant du duc d'York (1) à Guise, qui arriva ce jour-là au camp avec quantité de volontaires.

Le 18, le duc d'York voulut prendre son jour de lieutenant général. Montpesat, le comte de Lislebonne et le Passage dirent au maréchal de Turenne qu'ils savoient bien le respect qu'ils devoient au duc d'York, mais qu'il n'étoit pas question de cela dans cette rencontre, et que puisque leurs commissions étoient de plus vieilles dates que la sienne, ils prétendoient passer devant lui. Pour moi, je dis au maréchal que quoique ma commission fût plus ancienne que celle du duc, étant fils et frère de roi et cousin germain de mon maître, je lui céderois en toutes choses; et il m'en sut toujours bon gré depuis.

Le même jour 18, on fit deux ponts sur la rivière de Bief, entre Marolles et Fayt, pour y faire passer l'armée qui devoit décamper le lendemain.

Le 19, l'armée de Turenne décampa et vint loger à Marolles. L'armée de la Ferté demeura au Fayt et ne passa point la rivière ce jour-là.

Le même jour, 19, l'on mit huit escadrons de garde du côté d'Avesnes, parce qu'il y avoit six à sept cents chevaux

(1) Depuis Jacques II d'Angleterre.

dedans, et l'on mit de l'infanterie sur les passages de la rivière d'Avesnes.

Le 20 juillet, l'armée de la Ferté passa la rivière de Bief et campa au-dessus du Fayt, entre Avesnes et Marolles.

Le 21, le maréchal de Turenne alla avec dix escadrons se promener du côté d'Émery et moi avec lui. Ce même jour, la Capelle fut investie par Castelnau avec deux mille chevaux. Les ennemis y jetèrent cent cinquante maîtres.

Le 22, les armées décampèrent de Marolles et du Fayt et vinrent camper sur la même rivière de Bief à Estrées-en-Cauchie. En y arrivant, je détachai six cents chevaux qui restoient à l'armée du corps de Castelnau pour l'aller joindre. Ce jour-là, les généraux furent mandés par le cardinal qui étoit à Guise.

Le 23, ils y allèrent conférer avec lui; ils étoient escortés des deux escadrons du mestre de camp général, des deux de Genlis, et d'un d'Humières.

Le 24 juillet, les généraux revinrent de Guise d'où ils apportèrent la résolution de ne point assiéger la Capelle et de faire partir toutes les armées à la pointe du jour du 25.

Le 25 juillet, l'armée de Turenne vint camper à l'Eschelle et celle de la Ferté à Buironfosse.

Le lendemain, je reçus cette lettre de madame de Sévigné, qui me l'écrivit transportée de joie des heureux succès de mes gardes de Landrecy, que le maréchal de Turenne, contre son inclination, avoit été contraint de louer à la cour.

A Paris, ce 14 juillet 1655.

Voulez-vous toujours faire honte à vos parents? Ne vous lasserez-vous jamais de faire parler de vous toutes les campagnes? Pensez-vous que nous soyons bien aises d'entendre dire que M. de Turenne mande à la cour que vous n'avez rien fait qui vaille à Landrecy. En vérité, c'est avec un grand

chagrin que nous apprenons ces choses-là, et vous comprenez bien de quelle sorte je m'intéresse aux affronts que vous faites à votre maison. Mais je ne sais pourquoi je m'amuse à faire la plaisante, car je n'en ai pas le loisir et si peu que j'ai à vous dire, je le devrois dire sérieusement. Je vous dis donc que je suis ravie du bonheur que vous avez eu à tout ce que vous avez entrepris. Je vous ai écrit une grande lettre de Livry que je crains bien que vous n'ayez pas reçue : j'aurois quelque regret qu'elle fût perdue, car elle étoit assez badine.

Je me trouvai hier chez madame de Monglas, qui avoit reçu une de vos lettres, et madame de Gouville (1) aussi; je croyois en avoir une, mais je trouvai que je n'en avois point et que vous n'aviez pas voulu confondre tant de rares merveilles. J'en suis bien aise et je prétends avoir un de ces jours une *voiture* (2) à part. Adieu, mon cousin. Le gazetier parle de vous légèrement : bien des gens en ont été scandalisés, et moi plus que les autres, car je prends plus d'intérêt que les autres à tout ce qui vous touche. Ce n'est pas que je vous conseille de quitter Renaudot (3) de ses éloges, pourvu que M. de Turenne et M. le cardinal soient toujours bien informés de vos actions.

Le 26, l'on séjourna à l'Eschelle et à Buironfosse pour faire des provisions à Guise pour une grande marche, et l'on commanda à la cavalerie d'acheter des moulins.

Le 27, le maréchal de Turenne alla conférer à Guise avec le roi et le cardinal.

Ce jour-là, Armand de la Porte, grand maître de l'artillerie, qui fut depuis le principal héritier du cardinal

(1) Lucie de Cotentin de Tourville, femme de Michel d'Argouges, marquis de Gouville. Elle était sœur du célèbre Tourville. Nous la retrouverons souvent dans la *Correspondance* de Bussy.

(2) C'est-à-dire une lettre à la manière de Voiture.

(3) Théophraste Renaudot, fondateur de la *Gazette de France* (1631), était mort en 1653. Il s'agit ici de ses deux fils Isaac et Eusèbe qui continuèrent la Gazette.

Mazarin, en prenant son nom et ses armes (1), prit jour de lieutenant général dans l'armée de Turenne.

Le 28, le roi partit de Guise et alla avec le cardinal coucher à la Fère où étoit la reine, et le 29 ils revinrent à Guise.

Le 30, les généraux allèrent à Guise.

Le 31 juillet, les armées partirent de leurs quartiers, l'armée de la Ferté ayant l'avant-garde alla loger au Fayt et celle de Turenne à Marolles.

Le roi arriva ce jour-là à l'armée, marcha avec elle, et logea dans l'abbaye de Marolles.

Le 1er août, l'armée de Turenne alla camper à l'abbaye d'Aumont avec le roi, et celle de la Ferté près de Maubeuge.

Le 2 août, les armées séjournèrent, et l'on détacha Castelnau avec le corps qu'il commandoit pour aller du côté de Liége.

Le même jour, 3 août, l'armée de Turenne alla camper à Jumont (2) avec le roi, et celle de la Ferté à sa gauche sur la Sambre.

Le matin du 5 août, deux cents chevaux et deux cents mousquetaires, commandés par le marquis de Renel, de la maison de Clermont d'Anjou, furent battus aux portes de Thuin : ils étoient allés la veille mener Talon, intendant de l'armée, pour y faire faire du pain, et cette défaite se fit par les paysans du pays joints à un parti des ennemis. Le maréchal de Turenne y alla ce jour-là avec sept escadrons savoir comment la chose s'étoit passée, et j'y allai avec lui.

---

(1) Fils du maréchal de La Meilleraye, devenu duc de Mazarin par son mariage avec Hortense Mancini. Voy. sur lui les Mémoires de Saint-Simon (édit. in-12), t. XIX, p. 173 et suiv. et XX, p. 4, 162 et suiv.; *Les nièces de Mazarin*, par A. Renée et la *Correspondance* de Bussy et celle de madame de Sévigné, *passim*.

(2) Jeumont.

Le 4 août, le corps de réserve de la Haye-du-Bled, marquis d'Uxelles, fut détaché avec sept escadrons de l'armée de M. de Turenne et quatre escadrons de gendarmes, pour aller du côté de Castelnau.

Le 5, les armées partirent et vinrent camper entre la Bussière et Thuin, le long de la Sambre, à deux villages appelés les Hautes et Basses-Fontaines et y séjournèrent le 6.

Le 7, j'allai au fourrage delà la Sambre avec huit escadrons et trois cents mousquetaires; et comme j'avois envoyé un parti de cent maîtres, commandé par Fortilesse dès le minuit, ce parti fut rencontré par trois cents chevaux et battu : Biscarat, jeune gentilhomme de courage et d'esprit, volontaire, y fut blessé et Gié, de la maison d'Entragues, pris.

Ce jour-là je reçus cette lettre de madame de Sévigné.

A Paris; ce 19 juillet 1655.

Voici la troisième fois que je vous écris depuis que vous êtes parti : c'est assez pour vous faire voir que je n'ai rien sur le cœur contre vous. Je reçus l'adieu que vous me faisiez de Landrecy, pendant que j'étois à Livry, et je vous fis réponse en même temps : je vois bien que vous ne l'avez pas reçue et j'en suis au désespoir; car, outre qu'elle étoit honnêtement tendre, c'est qu'elle étoit assez jolie, à ce qu'il me sembloit : et, comme elle vous étoit destinée, je suis bien en colère qu'un autre en ait eu le plaisir. Depuis cela, je vous ai encore écrit par un laquais que vous avez envoyé ici, lequel étoit chargé de plusieurs lettres pour de belles dames. Je ne m'amusai point à vous chicaner sur ce qu'il n'y en avoit point pour moi et je vous fis une petite lettre en galopant qui vous fera connoître (quoique assez mal arrangée) la sensible joie que j'ai eue du bonheur que vous eûtes à vos gardes à Landrecy, dont la nouvelle nous est venue ici le plus agréablement du monde par des gens de la cour, qui nous ont assuré que M. le cardinal avoit dit beaucoup de bien de vous devant le roi, lequel

en avoit dit lui-même et ensuite toute la cour, qui avoit fort loué cette dernière action. Vous pouvez croire que ma joie n'a pas été médiocre d'entendre dire tout cela de vous ; mais pour en revenir à mon conte, ce fut donc sur cela que je vous écrivis ma seconde lettre, et cinq ou six jours après j'ai reçu celle où je vois que vous vous plaignez de moi. Cependant, mon pauvre cousin, vous voyez bien que vous n'en avez aucun sujet, et là-dessus on peut tirer une belle moralité ; c'est qu'il ne faut jamais condamner personne sans l'entendre. Voilà ce que j'avois à vous dire pour ma justification ; peut-être qu'une autre auroit pu réduire les mêmes choses en moins de paroles, mais il faut que vous supportiez mes défauts. Chacun a son style : le mien, comme vous voyez, n'est pas laconique.

Je ne crois pas avoir jamais rien lu de plus agréable que la description que vous me faites de l'adieu à votre maîtresse. Ce que vous me dites, que l'amour est un vrai recommenceur, est tellement joli et tellement vrai, que je suis étonnée que l'ayant pensé mille fois je n'aie jamais eu l'esprit de le dire. Je me suis même quelquefois aperçue que l'amitié se vouloit mêler d'en faire de même et qu'en sa manière elle est une vraie recommenceuse. Cependant, quoiqu'il n'y ait rien de plus galant que ce que vous me dites sur toute votre affaire, je ne me sens point tentée de vous faire une pareille confidence sur ce qui se passe entre le surintendant et moi ; et je serois au désespoir de vous pouvoir mander quelque chose d'approchant. J'ai toujours avec lui les mêmes précautions et les mêmes craintes ; de sorte que cela retarde notablement les progrès qu'il voudroit faire. Je crois qu'il se lassera enfin de recommencer toujours inutilement la même chose. Je ne l'ai vu que deux fois depuis six semaines à cause d'un voyage que j'ai fait. Voilà ce que je vous en puis dire et ce qui en est : usez aussi bien de mon secret que j'userai du vôtre ; vous avez autant d'intérêt que moi à le cacher.

Je ne vous dis rien de l'aventure de Bartet (1) ; je crois

(1) Voyez-en le récit détaillé dans les Mémoires de Conrart, p. 615, et dans Saint-Simon (Édit. Hachette), t. VI, p. 120, 121 et 449. Cf.

qu'on vous l'aura mandée et qu'elle vous aura fort diverti : pour moi je l'ai trouvée tout à fait bien imaginée. Il y a une dame qu'on accuse d'avoir été les premiers jours demander si c'étoit un affront que cela, parce qu'elle avoit ouï dire à l'intéressé que ce n'étoit qu'une bagatelle. On dit que présentement il commence à sentir son mal et à trouver qu'il eût été mieux qu'il n'eût pas été tondu. Adieu, mon pauvre cousin : ce n'est point ici une jolie lettre ni une réponse digne de la vôtre ; mais on n'est pas toujours en belle humeur. Il y a huit jours que je suis malade ; cela fait tort à ma vivacité. Aimez-moi toujours bien, car pour moi je fais mon devoir et je vous souhaite un heureux retour.

L'aventure de Bartet étoit qu'ayant parlé du duc de Candale à madame de Gouville avec mépris, ce duc lui avoit fait couper tout un côté de cheveux, ce qui fut une chose assez hardie vu que Bartet étoit secrétaire du cabinet.

Le 8 août, les armées séjournèrent et les bourguemestres de Thuin vinrent haranguer le roi.

Ce jour-là, les maréchaux d'Albret et de Clérambaut, François de Clermont, marquis de Monglas, maître de la garde-robe du roi, et le commandeur de Souvray, ambassadeur de Malte à la cour, depuis grand prieur de France, dînant tous chez moi, le maréchal d'Albret se mit à nous faire un conte, et comme il étoit au plus fort de la narration il pâlit tout d'un coup et la voix lui devint plus foible : pas un de nous n'y prit garde que le maréchal de Clérambaut, parce qu'il n'y avoit que lui qui en sût la raison. Il se mit donc à crier au maître-d'hôtel, qui venoit de servir un marcassin, de lui ôter promptement la tête; ce que celui-ci ayant fait, le maréchal d'Albret qui s'alloit évanouir se remit et nous acheva son conte.

Ce sont de ces aversions naturelles qu'ont beaucoup de

Histoire amoureuse des Gaules, édit. Boiteau, p. 20, note. — Bartet mourut en 1707, à 105 ans

gens; les uns pour des levreaux, comme Bernard de Nogaret, duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie, et les autres pour des têtes de cochons, comme le maréchal d'Albret. J'ai vu depuis le maréchal de Clérambaut me faire souvenir de cela au lever du roi, et me demander ensuite si je croyois que ce fût se battre avec avantage contre le maréchal d'Albret que d'avoir une tête de cochon dans la main gauche, ayant l'épée à la main contre lui. Cette question fit rire le roi; et la réponse que je fis au maréchal (que sachant le foible du maréchal d'Albret, ce seroit une aussi grande supercherie que si l'on étoit jaqué) (1) l'obligea de pousser loin cette dispute et de badiner aussi agréablement qu'il avoit accoutumé de le faire.

Le 9 août, le roi alla voir Thuin, et le même jour Castelnau avec son corps détaché revint de Bouvines qu'il avoit prise et pillée, et le marquis d'Uxelles de Valcourt.

Le 10, les armées partirent de leurs quartiers, celle de la Ferté ayant l'avant-garde; elles passèrent la Sambre à la Bussière (2), à Sors et à Jumont et vinrent camper à Maubeuge; la cour et les officiers généraux logèrent dans la ville. Castelnau escorta par deçà l'eau le bagage des armées.

Le 11 août, les armées partirent de Maubeuge, celle de Turenne ayant l'avant-garde, et vinrent camper à Bavay.

Le 12, elles y séjournèrent.

Le 13, les armées partirent: celle de la Ferté partit la nuit du 12 au 13, et laissant son infanterie au Quesnoy, à la réserve de quatre régiments, alla faire un pont entre Valenciennes et Bouchain, à la Neuville sur l'Escaut, à sept lieues de Bavay; l'armée de Turenne partit à la pointe du jour et suivit l'autre; le roi et le cardinal demeurèrent au Quesnoy, où l'armée de Turenne ayant fait une grande

(1) *Var.*: Maillé (c'est-à-dire avec une jaquette ou cotte de maille).
(2) Boussières-lès-Hautmont.

halte, pour faire prendre du pain à l'infanterie, marcha le reste du jour, et ayant passé toute la nuit du 13 au 14 à la Neuville sur quatre ponts, se trouva à la pointe du jour delà l'Escaut.

Les ennemis qui nous avoient vus partir du pays de Liége étoient venus de Mons à Saint-Guillain et puis à Condé, et ayant avis de notre marche vers l'Escaut, marchèrent en diligence à Valenciennes, croyant que nous voulions attaquer Bouchain, dans lequel ils jetèrent huit escadrons.

De Blanchefort, qu'on appeloit alors le chevalier de Créquy, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, fut commandé le matin du 14 de s'avancer avec six escadrons vers Valenciennes : il en trouva huit qui venoient reconnoître l'armée : ceux-ci le poussèrent, lui prirent un cornette et se retirèrent sur une éminence près de Valenciennes.

Il faut remarquer que le maréchal de Turenne en donnant des emplois au chevalier de Créquy, prétendoit obliger le duc de Créquy, son frère, premier gentilhomme de la chambre du roi, et le maréchal de Villeroy, oncle du chevalier, qui avoit été gouverneur de Sa Majesté et qui étoit bien à la cour. Ce n'est pas que le chevalier n'eût du mérite : il avoit du talent pour la guerre, mais le maréchal de Turenne le préféroit par les raisons que je viens de dire à de plus habiles et de plus vieux officiers.

Le matin du jour que l'armée partit de Bavay, j'écrivis cette lettre à madame de Sévigné :

Du camp de Bavay, le 13 août 1655.

J'ai reçu vos trois lettres, madame : celles du 26 juin, du 14 juillet et du 19, de Paris. Celle du 26 est effectivement fort plaisante ; mais, comme vous dites aussi, elle n'est pas la plus tendre du monde. Vous me parlez de désespoir et de larmes tout exprès, à ce qui semble, pour me dire que ce

n'est pas pour moi. Je sais bien que je n'y dois pas prétendre; mais vous n'avez que faire de m'exagérer si fort vos foiblesses pour un autre et votre fermeté pour moi. Quand on aime bien les gens qui vont à l'armée, on a plus de crainte pour le danger de leurs personnes que de joie dans l'espérance de l'honneur qu'ils vont acquérir. Je jurerois qu'il y a des mouvements de dépit dans ce que vous m'écrivez : sur la fin, pourtant, vous vous radoucissez un peu; et, craignant que ce que vous me mandez sur mon départ ne sente la rudesse de Rome naissante, vous vous radoucissez pour mon retour.

Pour votre lettre du 14 juillet, il n'y a rien de si obligeant ni de si flatteur que ce que vous me dites sur le siége de Landrecy. J'ai bien ri en lisant toutes vos contre-vérités et la honte que vous me mandez avoir eue des mauvaises actions que j'ai faites.

Pour votre troisième lettre, je vous dirai que, pour n'être pas d'un style laconique, elle ne laisse pas d'être fort agréable. Je serois bien fâché qu'elle fût plus courte, et vous avez tort de dire que vous écririez mieux si vous n'étiez pas malade; vous vous portez mieux que vous ne pensez. Et moi, ma chère cousine, je suis à vous plus tendrement qu'on ne sauroit dire.

Je vous écris fort à la hâte, parce qu'il y a une heure que l'armée est en marche; je ne vous écris pas en galopant, comme vous me mandiez l'autre jour que vous faisiez, mais je vais galoper dans un moment pour vous avoir écrit.

Sur les huit heures du matin du 14 août, l'armée de Turenne s'étant mise en bataille, marcha ainsi pendant une heure, Montpesat (1) à la tête, comme premier lieutenant général, et moi avec lui comme mestre de camp général de la cavalerie. Nous nous attendions à un combat, lorsque nous vîmes passer sur notre gauche le corps de réserve que commandoit Castelnau qui se mit devant nous

(1) Jean François, marquis de Montpesat, gouverneur d'Arras et de l'Artois (1665), mort en 1677.

et qui poussa les ennemis, lesquels ne se trouvant pas en état de garder un vieux camp où ils étoient et qu'ils n'avoient raccommodé qu'à demi, se retirèrent à Condé. Les Espagnols étoient partis dès les six heures du matin, et c'étoit le prince de Condé qui faisoit cette retraite. Il fit ferme à un pont pour donner loisir à ses troupes de se retirer avec moins de désordre et se trouva lui-même présent à toutes les charges qui s'y firent; mais comme enfin il se vit extrêmement pressé, il se fit nommer et demanda à parler sur parole. Nos volontaires et nos officiers de la tête, tinrent cette conférence à beaucoup d'honneur; de sorte que le prince acheva de sauver par son adresse son arrière-garde qu'il avoit déjà tirée d'embarras par sa valeur.

En arrivant à Condé, les ennemis repassèrent le pont qu'ils avoient fait sur l'Escaut et le rompirent après eux, et en même temps firent marcher leurs bagages vers Tournai; et leurs troupes partirent deux heures après minuit, du 14 au 15, pour suivre la même route.

Cependant l'armée de Turenne étant arrivée à six heures du soir à Fresnes à la vue de Condé, on résolut de faire deux ponts sur l'Escaut, l'un au-dessus de l'endroit où la Haine entre dedans, pour avoir communication avec le Quesnoy; et l'autre du côté de Mortagne, pour passer au-dessous de Condé et pour être en état de suivre les ennemis si l'on en prenoit le dessein.

Ce jour-là, 14 août, l'armée de la Ferté campa sous Valenciennes au-dessus du vieux camp des ennemis.

On perdit quelques gens au défilé où le prince fit ferme, et un étendard du régiment de Créquy-Duc; Rochefort, lieutenant des gendarmes du prince, y fut blessé.

Le 15 août, le pont au-dessous de Condé étant achevé sur le midi, l'armée de la Ferté passa avec le corps de réserve que commandoit le marquis d'Uxelles; celui-ci alla vers Saint-Guillain, et le corps de Castelnau campa au

Vieux-Condé. Le pont au-dessus de Condé étant fait, l'on envoya huit escadrons au Quesnoy pour ramener les caissons, et deux de ce même côté-là pour escorter les fourrageurs.

Le même jour, Montpesat ouvrit la tranchée devant Condé deçà l'Escaut, avec le premier bataillon des gardes : les ennemis firent une grande sortie et furent battus, mais le chevalier de Raré et Vautourneux, capitaines aux gardes, et Missery, lieutenant, y furent tués; qui étoient tous trois de braves et d'honnêtes gens.

Le 16 août, Esclainvilliers alla avec deux cents mousquetaires, cinq escadrons et une pièce de canon pour prendre le château de Bossu, mais il se contenta de le faire sommer et s'en revint, sur le refus qu'il fit de se rendre, ne se jugeant pas en état de le pouvoir forcer.

J'allai ce même jour, 16 août, au fourrage du côté de Valenciennes, et comme j'y fus battu, je serai bien aise d'en dire au vrai la manière, afin que ceux qui verront ceci puissent bien juger de cette action.

J'avois sept escadrons, deux du mestre de camp général, quatre du roi et un du grand maître. Après avoir passé le pont que nous avions sur l'Escaut et de longs marais que la rivière fait en cet endroit, j'arrivai à un village qui est à l'entrée d'une plaine de deux lieues, laquelle aboutit à Valenciennes. J'envoyai tous les fourrageurs sur la gauche de ce village, dans ceux qui sont du long de la rivière de la Haine, tirant à Quiévrain, et pour les couvrir, je m'avançai à une petite lieue dans la plaine sur une hauteur d'où je voyois tout ce qui pouvoit sortir de Valenciennes. Je laissai l'escadron du grand maître, commandé par un brave gentilhomme appelé la Roche, et le dernier escadron du régiment du roi commandé par Mésières, autre brave soldat, tous deux en corps de réserve à un quart de lieue derrière moi; et j'envoyai vingt maîtres de mon régiment, commandés par un lieutenant, sur une

petite hauteur à un demi-quart de lieue devant moi à ma vue.

Après avoir été là cinq ou six heures, jugeant que les fourrageurs avoient fait leurs trousses, je fis monter à cheval pour m'en revenir. Dans ce temps-là, je vis paroître trois escadrons des ennemis à des fourches qui sont sur une éminence à cinq cents pas de Valenciennes. Le lieutenant de mon régiment m'envoya dire qu'ils marchoient à lui : je lui mandai que je le voyois bien et que je le soutiendrois. En effet, ces trois escadrons étant proche de mes vingt maîtres détachés, je m'avançai derrière eux, et avec vingt-cinq ou trente volontaires nous fûmes chercher les ennemis; ils se retirèrent en escarmouchant. J'entrai en soupçon alors de la vérité; et comme j'étois dans la résolution de me retirer, on m'amena deux prisonniers du régiment de Persan que mes gens avoient faits. Je leur demandai pourquoi ils s'avançoient si fort en si petit nombre et ce qu'il y avoit de cavalerie à Valenciennes : ils me dirent qu'il y avoit deux heures qu'ils n'étoient que cinq escadrons, mais que depuis il en étoit arrivé douze de l'armée avec don Francisco Pardo, général de la cavalerie, lequel me voyant dans la plaine, avoit envoyé ces trois escadrons pour tâcher à m'engager. Dans le temps que ces prisonniers me parloient, je vis paroître sur la même éminence des fourches quatorze escadrons. J'envoyai aussitôt dire à Camp-Ferrant qui commandoit le régiment du roi, de m'envoyer trois officiers de ses trois escadrons pour se tenir auprès de moi, afin que je lui pusse envoyer mes ordres par eux; et cependant de se retirer au pas pendant que j'allois soutenir la première charge des ennemis avec mon régiment. Véritablement lorsqu'il me vit aux mains, il emmena ses escadrons au grand trot, au galop, et un moment après à la débandade. Les deux miens rompus suivirent, avec plus de raison, un si méchant exemple. N'ayant donc plus de ressource qu'en

mes deux escadrons de réserve, j'allai à eux, et les ennemis qui ne les voyoient pas, à cause qu'ils étoient dans un petit fond, se trouvant surpris firent halte pour se rallier et pour les venir charger.

La Roche et Mésières qui les commandoient firent fort bien leur devoir, mais ils furent rompus; et cela donna au moins le loisir au reste de gagner un village où je trouvai quatre escadrons avec lesquels je fis ferme au défilé. Cependant toutes les troupes des ennemis s'étant avancées à cinq cents pas de moi n'osèrent m'enfoncer, et l'on ouït quelqu'un d'eux qui crioit qu'on n'avançât point et qu'il y avoit de l'infanterie dans le village.

Ce ne fut plus un combat, ce fut une déroute : il n'y eut que trois cavaliers de tués; mais il y en eut cent de pris et quinze officiers, parmi lesquels se trouva des Menus, mon lieutenant de mestre de camp, frère de Courtin, et Toulongeon, mon beau-frère. Le dernier revint le même jour sans avoir été connu, en payant la rançon d'un cornette.

Marcillac, volontaire, qui depuis fut duc de la Rochefoucauld, y eut un coup de mousqueton au travers de la cuisse dans la première escarmouche que j'avois fait faire par mes gens détachés. Coislin, capitaine au régiment du roi, et Vivonne, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté et capitaine au même régiment, furent toujours auprès de moi à essayer de rallier quelqu'un et tous trois y firent fort bien.

Mon régiment y perdit trois étendards et le régiment du roi un (1).

Camp-Ferrant, homme décrié sur la réputation, étoit à la tête des trois escadrons qui commencèrent à fuir; et

---

(1) Voy. sur ce combat les Mémoires de Montglas (année 1655) dont le récit est conforme à celui de Bussy.

quoiqu'il y eût avec lui de fort braves gens, rien n'est si dangereux à la guerre que le méchant exemple.

Le même jour, 16 août, on renvoya quinze escadrons au-devant du convoi, commandés par Genlis-Bruslart et par la Berge, deux mestres de camp de cavalerie.

La nuit du 16 au 17 août, le comte de Lislebonne releva la tranchée avec les Suisses : cette même nuit les dix-sept escadrons des ennemis repartirent de Valenciennes.

Le 17 août, le convoi revint du Quesnoy escorté de vingt-trois escadrons, commandés par le Passage.

La nuit du 17 au 18, le marquis d'Uxelles releva le comte de Lislebonne avec le bataillon des gardes françoises de l'armée de la Ferté.

Le 17, j'allai avec cinq cents mousquetaires et un escadron me mettre dans l'angle de l'Escaut et de la Haine, pour empêcher les ennemis de sortir de Condé ou de recevoir du secours. Je pris un espion portant une lettre au comte de Henin, gouverneur de Valenciennes, pour hâter le secours.

Le 18 août, Condé se rendit à la même capitulation que Landrecy. On y laissa le Passage pour y commander.

Le 19, sur les dix heures du matin, les ennemis sortirent de Condé au nombre de quinze cents hommes de pied, deux cents officiers, et deux cents chevaux. L'armée de Turenne partit de Fresne à la pointe du jour, les bagages devant, l'infanterie après et la cavalerie faisant l'arrière-garde : nous passâmes à la tête du camp de l'armée de la Ferté, qui ne décampa point ce jour-là. Les corps de réserve de Castelnau et d'Uxelles s'avancèrent vers Saint-Guillain, et l'armée de Turenne campa à Benissart.

Le 20, l'armée de la Ferté vint passer à la tête de notre camp et camper aux environs de Saint-Guillain au delà de la Haine ; l'armée de Turenne repassa cette rivière sur deux ponts et campa à Horne devant Saint-Guillain, du côté du Quesnoy.

Ce jour-là, le maréchal de Turenne commanda au grand maître de l'artillerie de prendre trois cents mousquetaires et d'assiéger le château de Bossu ; Montpesat s'y opposa, disant que cet emploi lui appartenoit comme premier lieutenant général de l'armée ; le grand maître lui refusa du canon, chose assez extraordinaire. Pour les accorder, le maréchal manda à Castelnau de prendre le château, ce qu'il fit, et y campa le 22 avec son corps de réserve.

[Le jour que nous étions arrivés à Condé, le maréchal de Turenne ayant écrit une lettre au cardinal Mazarin, par laquelle il lui mandoit qu'il avoit poussé l'épée dans les reins les troupes du prince de Condé jusques à Condé, qu'elles n'avoient osé tourner tête et que le dernier escadron avoit passé l'Escaut à nage, cette relation tomba entre les mains du prince, qui écrivit aussitôt au maréchal de Turenne qu'il eût pardonné au gazetier une relation comme la sienne, mais qu'elle n'étoit pas excusable à un grand général d'armée comme lui ; que ses troupes avoient fort bien fait leur devoir, qu'il en pourroit mieux parler que lui, parce qu'il étoit à son arrière-garde et que lui, M. de Turenne, n'étoit pas à cette action].

[Le maréchal de Turenne en fut très-piqué, et une marque que cela le toucha vivement, lui qui se possédoit d'ordinaire, ce fut qu'il dit au trompette du prince que s'il lui rapportoit jamais de semblables lettres, il lui feroit donner les étrivières. Il arriva quelque temps après une défense de la cour de parler sur parole avec les ennemis. Cela vint de ce que le maréchal, enragé de la lettre du prince, avoit exagéré à la cour les inconvénients de ces sortes de conférences, et parce qu'il craignoit qu'on ne connût la cause de son ressentiment, il avoit fait mettre cet ordre sous le nom du roi (1)].

(1) Voy. sur cet incident, omis dans les anciennes éditions, les Mémoires de Monglas, année 1655, p. 308.

Le 22 août, on ouvrit la tranchée de Saint-Guillain en trois endroits.

Ce jour-là j'allai au fourrage avec cinq escadrons.

Le 23, le maréchal de Turenne alla avec quarante escadrons au-devant du roi au Quesnoy; la tranchée s'avança fort ce jour-là.

Le 24 août, le roi arriva à l'armée et logea à Bossu. Je fis ce jour-là un fort grand fourrage avec quatre escadrons.

Le 25, jour de Saint-Louis, la ville parlementa; l'on donna des ôtages de part et d'autres; elle se rendit faute de munitions de guerre; on y laissa Schomberg pour y commander.

Le 26 août, les ennemis en sortirent au nombre de six à sept cents hommes de pied et de cent chevaux; ils furent conduits à Mons.

Ce jour-là, Montpesat renvoya par ordre du roi l'étendard du régiment de Sa Majesté pris au fourrage de Valenciennes où j'avois été battu, lequel étendard le prince de Condé lui avoit renvoyé, lui mandant avec beaucoup de respect que ce n'étoit point à ces étendards-là à qui il en vouloit (1)

Le 27, le roi ayant été visiter Condé et laissé le Passage pour y commander comme Schomberg dans Saint-Guillain, tous deux sous l'autorité de Castelnau, commandant en chef les armées en Hainaut, revint coucher à Quiévrain.

Le 28, le roi en partit avec vingt-deux escadrons de l'armée de la Ferté, le maréchal les commandant lui-même, et alla coucher au Quesnoy.

Ce jour-là, on traça une contrescarpe à Saint-Guillain et l'on fit travailler mille hommes; on payoit les soldats pour

(1) Le roi refusa ces étendards et ordonna de mander au prince « que c'étoit une chose si rare de voir les Espagnols battre les François qu'il ne falloit pas, pour le peu que cela arrivoit, leur envier le plaisir d'en garder les marques. » Montglas, *ibid.*, p. 309.

ce travail; toute la cavalerie donna vingt pieux par escadron.

Le 29, le maréchal de Turenne fut lui-même faire le fourrage du côté de Chièvres avec trente escadrons et deux mille cinq cents hommes de pied.

Le 30 août, il arriva un grand convoi avec le maréchal de la Ferté. La compagnie de chevau-légers de la reine, composée de cent cinquante maîtres, commandée en chef par du Livet, et la compagnie du chevalier de Nogent, capitaine dans le régiment du roi, arrivèrent ce jour-là à l'armée.

Le 1er septembre, je fis le fourrage du côté de Mons, à un village appelé Frémery, avec trente-quatre escadrons, deux mille hommes de pied, et deux pièces de canon; le maréchal de Turenne y fut quelque temps.

Gassion, mestre de camp de cavalerie sur le pied étranger, fut détaché ce jour-là avec trois cents chevaux et cent cinquante mousquetaires du côté qu'on faisoit le fourrage.

Le 3 septembre, le marquis de Cœuvres, lieutenant général dans l'armée de la Ferté, alla au fourrage du *côté* de Chièvres. L'armée de Turenne avoit fourni huit escadrons commandés par un colonel; on y perdit quelques fourrageurs.

Le 5, le comte de Lislebonne alla au fourrage du côté de Frémery avec trente escadrons, toute l'infanterie de l'armée de Turenne et deux pièces de canon.

Le 6, le maréchal de Turenne alla visiter Quiévrain pour savoir s'il étoit nécessaire de le raser; ce qu'il jugea à propos.

Le même jour, je fis partir le régiment de Bourlemont pour se mettre dans Emery, et les deux compagnies de Bridieu, qui escadronnoient avec Bourlemont pour retourner à Guise.

Le 7, le marquis d'Uxelles fut au fourrage du côté

d'Ath avec vingt escadrons de l'armée de la Ferté et dix de celle de Turenne, commandés par Joyeuse Grandpré, mestre de camp.

Le 8 septembre, on retourna au fourrage du côté d'Ath, parce qu'il étoit fort beau à faire et que les ennemis ne s'y attendoient pas, à cause que nous n'y allions jamais que de deux jours l'un. L'armée de Turenne donna quinze escadrons de cavalerie légère, quatre de gendarmes et deux bataillons : celle de la Ferté donna seize escadrons de cavalerie légère et quatre escadrons de gendarmes. Le duc d'York commandoit les troupes de Turenne et Grandpré celles de la Ferté, et j'y étois allé comme mestre de camp général : outre cela l'on avoit envoyé, la nuit du 7 au 8, cinq cents chevaux avec la Cardonnière, mestre de camp du régiment de la cavalerie Mazarin, en embuscade du côté qu'on vouloit fourrager, et Rochepaire avec deux cents chevaux.

Le 9 septembre, moi étant de jour, je voulus m'aller promener à la tête de notre grand'garde qui étoit du côté de Mons; le duc d'York y vint accompagné de vingt cinq ou trente officiers ou volontaires, entre lesquels étoient Péguilain (1), le chevalier de Brigueuil, Biscarat et d'autres, qui s'étant avancés du côté de la vedette des ennemis, je priai le duc d'York, devant qui je ne voulois point donner d'ordre, de leur envoyer dire de s'en revenir. Il en donna la commission au chevalier de Saint-Gé, qui en les approchant eut l'os de la jambe cassé d'un coup que tira la vedette des ennemis, dont il mourut le lendemain.

Le 11, le marquis de Cœuvres alla au fourrage du côté de Belœil avec douze escadrons de la Ferté et dix de Turenne, et de l'infanterie.

Le 12, on envoya six escadrons quérir les charrettes qui étoient au Quesnoy et on y en mena d'autres de l'armée :

(1) Le célèbre Lauzun.

je les conduisis jusqu'à la vue du Quesnoy avec quatre escadrons de la garde et je revins le soir.

Le 13, le convoi arriva du Quesnoy avec six à sept cents charrettes.

Cependant le maréchal de Turenne me faisoit de temps en temps des injustices assez grandes pour m'obliger à n'être pas content de lui, mais pas assez pour m'en plaindre; et d'autant plus qu'elles avoient toujours quelque côté par où il les pouvoit défendre. Quand il ne me donnoit pas des emplois comme lieutenant général, il pouvoit dire qu'ils ne tomboient pas à mon jour; cependant je savois qu'un général peut laisser passer la garde d'un homme qu'il n'aime pas, pour faire avoir l'emploi à celui qu'il aime; et ce qui m'empêchoit de douter de la mauvaise volonté du maréchal en ces rencontres, c'est que le hasard n'est jamais assez juste pour faire toujours arriver la même chose. On se peut imaginer là-dessus ce que je faisois, et pour dire le vrai, je n'étois pas sur ce sujet assez mon maître.

[Il me souvient qu'un jour Humières et moi, dînant avec le duc d'York chez le maréchal, Chauvet, capitaine dans son régiment de cavalerie, homme entendu pour les *partis*, brave soldat de fortune, d'ailleurs de fort méchante conversation, revenant de la guerre, le maréchal lui demande s'il avoit trouvé les ennemis. « Non, Son Altesse, lui répondit-il. — Si le pays par où il avoit passé étoit beau. — Oui, Son Altesse. » Sur cela, le maréchal avançant la tête apparemment pour ne pas blesser la modestie de Chauvet, « Je vous assure, nous dit-il tout bas, que Chauvet est un fort honnête garçon. » Il nous parut si plaisant à Humières et à moi que, sur les réponses de Chauvet, le maréchal lui eût donné cet éloge, que nous regardant tous deux, nous nous mîmes à sourire. Je ne sais si le maréchal s'en aperçut; je sais seulement que j'en fis le conte à la cour qui ne manqua pas de lui revenir].

J'aurois fait plus sagement de n'en point parler, mais j'avoue que j'ai toujours manqué de prudence quand il a été question de souffrir, et surtout me trouvant du talent pour venger, par des plaisanteries, certaines offenses qui ne méritoient pas d'autres ressentiments.

Le 14 septembre, l'armée de Turenne décampa, passa la Haine et vint camper à Hauteroche, à la gauche de celle de la Ferté.

La nuit du 13 au 14, il partit une escorte pour aller au Quesnoy, qui étoit des régiments de Bouillon et de Melin qui y devoient demeurer tous deux, et de Montdejeu qui en devoit revenir.

Le 15, on envoya au fourrage seize escadrons de Turenne et dix de la Ferté.

Le 16, on fut au fourrage devers Tournay avec quinze escadrons et cinq bataillons de Turenne, et dix escadrons de la Ferté.

Quand je parle des fourrages, c'est qu'on n'en faisoit point alors sans danger, les ennemis étant fort proches.

Le 17, le maréchal de Turenne fut visiter Condé et fit commander cent pieux à chaque escadron, pour les y envoyer, et autant à chaque bataillon.

Le 19, les deux armées partirent de leurs camps à la sourdine afin que les ennemis, sachant qu'il y avoit deux jours que nous n'avions été au fourrage, pussent prendre la tête de l'armée pour une simple escorte, et elles vinrent camper, l'armée de Turenne à Leuse, faisant front à Condé, et celle de la Ferté à Ath au milieu du pays des ennemis et de tous leurs quartiers. On y vint faire manger le fourrage qu'ils gardoient pour faire le siége de Condé : l'on y vint encore pour n'être pas obligé de venir de trois ou quatre lieues chercher du fourrage au hasard d'être battus.

Le soir même du 19 septembre, Montpesat fut commandé pour aller prendre le château de Brifeuil sur le chemin de Tournay avec douze escadrons, les régiments d'in-

fanterie de Picardie et de Turenne et quatre pièces de canon. C'étoit à moi le premier détachement de lieutenant général; mais parçe que lorsqu'il falloit du canon c'étoit à l'ancien à recommencer, Montpesat eut cet emploi. Le château se rendit le lendemain à neuf heures du matin.

Le 20 septembre, le 21, le 22 et le 23 on alla au fourrage sans escorte, parce qu'on en trouvoit à la tête des camps.

Le 24, j'allai au château d'Anvain avec six escadrons et deux cents mousquetaires pour y faire prendre du grain battu pour les munitionnaires de l'armée.

Le 25, on séjourna encore à Leuse pour achever de faire raser le château de Brifeuil et pour attendre l'infanterie qui étoit allée en parti.

Le 26, on partit de Leuse; l'armée de la Ferté ayant l'avant-garde alla loger à Hauteroche et celle de Turenne à Pomereuil.

Le 27 septembre, les bagages de Turenne partirent dès le minuit avec douze escadrons du corps de réserve et les deux de la grande garde et vinrent passer la rivière au Pont-à-Haine et à deux autres ponts plus bas; et sur les sept à huit heures du matin, l'armée de la Ferté passa entre Bossu et le Pont-à-Haine : ses bagages passèrent au Pont-à-Haine et l'armée de Turenne aux deux ponts plus bas et vint camper à Angre et celle de la Ferté à Roisin sur la rivière de Hovean.

Le 28, le convoi partit du Quesnoy et vint à Quiévrain, et l'on fit partir quatre charrettes par escadron des deux armées pour aller quérir un autre convoi à Guise.

Le 29, on partagea le convoi en deux, une partie fut conduite par les troupes de Castelnau à Condé, et l'autre à Saint-Guillain par celles de Schomberg.

Le 30 septembre au matin, les charrettes repassèrent au camp et s'en retournèrent à Landrecy escortées par mille hommes de pied et mille chevaux, commandés par Na-

vailles, capitaine lieutenant des chevau-légers de la garde. Le grand maître de l'artillerie s'en alla ce jour-là de l'armée avec beaucoup de volontaires.

On fut ce matin-là au fourrage sur la Sambre, du côté d'Émery : on y prit quelques prisonniers, qui nous dirent que les ennemis s'assembloient aux environs d'Ath et de Leuse.

Dans ce temps-là, nous apprîmes que nos gens avoient levé le siége de Pavie, ce qui nous surprit fort (1).

Le 1er octobre, le 2, le 3 et le 4 il passa des convois pour Condé et pour Saint-Guillain.

Le 5, le cardinal arriva de Guise à Quiévrain.

Le 6, il alla à Condé et le 7 à Saint-Guillain.

Ce jour-là j'écrivis à madame de Sévigné cette lettre.

Du camp d'Angre, ce 7 octobre 1655.

Je suis fort aise, madame, que vous m'assuriez que M. le surintendant souhaite de trouver que j'aie raison dans l'affaire qu'on m'a voulu faire avec lui ; cela ne laisse pas de me surprendre, et je trouve fort extraordinaire qu'il aime mieux se plaindre de madame de Martel que de moi.

Je vous assure aussi, ma belle cousine, que j'en ai une reconnoissance infinie, et qu'il n'y a guère de gens au monde contre qui je ne me déclarasse quand il s'agit de ses intérêts. Pour vous, qui m'empêchez de perdre un si bon ami, vous pouvez penser si je vous aime.

J'ai reçu de grands remercîments de la comtesse de Fiesque sur l'affaire dont vous dites qu'on a tant parlé à Saint-Fargeau (2). Ce n'est pas qu'elle ne désavoue la lettre, mais elle me

(1) Les troupes de France unies à celles du duc de Savoie et de Mantoue avaient commencé le 24 juillet le siége qui fut levé le 14 septembre. Cet échec donna lieu à plusieurs brochures italiennes. Voy. Catalogue de la Bibliothèque impériale, t. II, p. 198.

(2) Madame de Sévigné venait de faire un séjour à Saint-Fargeau, chez Mademoiselle, au service de laquelle la comtesse de Fiesque

rend grâces de l'avoir supprimée, disant que si elle eût été vue il eût été bien difficile de désabuser le public, à moins que de faire des manifestes qui sont pires que la chose même (1).

M. le cardinal a été une seconde fois à l'armée pour voir Condé et Saint-Guillain et pour laisser ces places en état de ne rien craindre et de se passer de nous jusqu'au printemps. Son Éminence m'a fort bien traité et m'a fait donner mille écus pour achever ma campagne.

Il y a deux ou trois jours que M. de Turenne et moi, parlant de quelque chose, je vins à vous nommer; il me demanda si je vous voyois. Je lui dis que oui et que nous étions cousins-germains de même maison. Il me dit qu'il vous connoissoit et qu'il avoit été vingt fois chez vous sans vous rencontrer; qu'il vous estimoit fort et que, pour marque de cela, il ne voyoit point de femmes (2). Je lui dis que vous m'aviez parlé de lui et que vous m'aviez témoigné lui être très-obligée.

A propos de cela, madame, je ne pense pas qu'il y ait au monde une personne si généralement estimée que vous; vous êtes les délices du genre humain; l'antiquité vous auroit dressé des autels et vous auriez assurément été déesse de quelque chose. Dans notre siècle, où l'on n'est pas si prodigue d'encens, on se contente de dire qu'il n'y a point de femme à votre âge plus vertueuse ni plus aimable que vous. Je connois des princes du sang, des princes étrangers, des grands seigneurs (3), des grands capitaines, des ministres d'État, des gentilshommes, des magistrats et des philosophes qui fileroient pour l'amour de vous; en pouvez-

---

était attachée. Bussy veut parler probablement de quelque lettre relative aux démêlés de la princesse avec son père. — Voy. les *Mémoires* de Mademoiselle, année 1655.

(1) Ce paragraphe et le précédent, bien qu'imprimés dans les Mémoires de Bussy, ont été omis dans l'édition de M. Monmerqué.

(2) *Var.* : Et qu'une marque de cela étoit l'envie qu'il avoit de vous voir, lui qui ne voyoit aucune femme. (Édit. Monmerqué.)

(3) *Var.* : Des grands seigneurs façon de prince. (Édit. Monmerqué).

vous demander davantage? A moins que d'en vouloir à la liberté des cloîtres, vous ne sauriez aller plus loin.

J'oubliois de vous dire qu'il y a deux mois que Humières disant à Nogent quelque chose qui lui déplut, celui-ci donna du bout de ses gants sur le chapeau de l'autre. M. le cardinal et M. de Turenne défendirent à Humières, de la part du roi, d'en avoir aucun ressentiment; mais La Châtre, son beau-frère, fit appeler Nogent par un gentilhomme de ses parents nommé Sainte-Fère, lieutenant d'Humières. Nogent ne voulut point se battre, et il dit depuis qu'il n'avoit tenu qu'à Sainte-Fère qu'il n'eût satisfait La Châtre. Il y a huit jours que Sainte-Fère lui faisant un éclaircissement là-dessus, Nogent le traita de petit mignon et ne lui voulut donner aucune satisfaction. Sainte-Fère, qui tenoit un fouet de postillon à la main, lui en donna quelques coups. Nogent dit qu'il n'avoit point été frappé, et que Humières a voulu le faire assassiner. Humières dit qu'il n'a aucune part à céla, que véritablement s'il avoit cru être offensé, il auroit fait donner cent coups de bâton à Nogent par un de ses domestiques, et même il veut bien que Nogent croie que c'est lui qui lui a fait faire cette insulte.

Le 8 octobre, le cardinal partit de l'armée et alla coucher au Quesnoy, le 9 à Guise, et emmena le maréchal de la Ferté qui s'en retournoit en Lorraine.

Tous ces jours-là il passa des convois.

Le 11 octobre, les armées partirent: celle de la Ferté vint camper à Pont-sur-Sambre et celle de Turenne à Barlemont.

Le 12, on alla au fourrage du côté d'Avesnes avec deux escadrons d'escorte seulement.

Le 13, le 14, le 15, le 16 et le 17 on eut différents avis des ennemis, tantôt que le prince de Condé étoit du côté d'Orchies, tantôt à Saint-Amand, tantôt à Bouchain. Après, l'on disoit que les Espagnols l'alloient joindre à Tournay; une autre fois qu'il s'alloit camper à Fresne pendant que

les Espagnols passeroient au Pont-à-Haine et viendroient à Crespin.

Enfin, le 18 au soir, on eut avis certain qu'ils étoient tous ensemble à Leuse.

Pendant tout ce temps-là, l'on avoit envoyé la cavalerie quérir du pain à Guise pour elle-même, à douze mille rations par jour.

Cependant on apprit que le roi étoit malade à Fontainebleau, et nous en fûmes quelque temps fort en peine parce qu'il ne nous en venoit point de nouvelles.

Le 19, on eut avis que les ennemis s'étoient mis en plusieurs petits corps dans les villages, ce qui obligea le maréchal de Turenne de s'aller poster entre Guise et Landrecy, tant pour s'approcher du pain et de l'avoine qui étoient à Guise qu'à cause que la Sambre étoit tellement débordée que les ponts nous étoient inutiles.

Le 20 et le 21 on raccommoda les ponts.

Le 22, l'armée de Turenne vint camper à Marolles et celle de la Ferté à Noyelles.

Le 23, l'armée de la Ferté vint camper à Marbey (1), à une lieue d'Avesnes. On envoya ce jour-là l'aile droite de la cavalerie de Turenne prendre de l'avoine à Guise, d'où elle revint le 24.

Le 25, l'aile gauche alla à l'avoine à Guise et en revint le 26. Ce jour-là Varennes, qui avoit été capitaine des gardes du maréchal de Turenne, nouveau lieutenant général, mena un convoi de six cents charrettes à Condé avec cinq cents chevaux des deux armées et deux cents mousquetaires. Il alla ce jour-là camper à Quiévrain.

Le maréchal de Turenne, ayant eu avis par son trompette que les Espagnols étoient le 24 à Jumont, deçà la Sambre et le prince de Condé à Sors-le-Château (2), fit rap-

(1) Marbaix.

(2) Solre-le-Château.

procher de lui l'armée de la Ferté et passer tous les bagages des armées delà le ruisseau des Marolles, qui allèrent camper du long des haies; l'armée de la Ferté ne s'arrêta point, et tout d'un temps passa la rivière du Bief sur deux ponts qui sont entre le Fay et Marolles; et l'armée de Turenne fut aussi toute passée à trois heures après minuit. En même temps, le maréchal envoya à Saint-Quentin presser Garga, munitionnaire général, de faire venir le convoi du Quesnoy.

Le dessein des ennemis étoit d'avancer jusqu'à Avesnes et de surprendre l'armée de la Ferté dans Marbey, ou peut-être même d'attaquer les deux armées, ou de nous voir défiler devant eux, ou si le maréchal de Turenne se fût retiré devant Guise, sans mettre le Quesnoy en état (dans lequel il y avoit peu de gens et point de vivres), de retomber dessus; de sorte que le maréchal qui s'alla mettre à Vanegy-au-Bois (1), entre Landrecy et le Quesnoy, le 28 octobre, fit tout juste ce qu'il y avoit à faire pour rompre le dessein des ennemis.

L'on eut avis dans la marche, par des prisonniers cravates que l'on fit, que les ennemis avoient campé le 27 à Beaufort, près du château d'Éclèbes (2), où nous avions cinquante hommes de pied et douze cavaliers.

On avoit envoyé, deux jours devant, Belle-Chassagne, capitaine au régiment du roi, à Émery, avec quarante maîtres pour savoir des nouvelles des ennemis. Il manda cette nuit-là qu'ils étoient devers Sors-le-Château.

Ce jour-là, 28, les charrettes retournèrent vides de Condé avec Varennes et les troupes.

Le 29, il arriva un convoi de quatre-vingts charrettes de Guise pour le Quesnoy, que j'y conduisis depuis le camp.

(1) Vendegies-aux-Bois.
(2) Éclaibes.

On eut avis ce jour-là que les ennemis s'assembloient devers Thuin.

Le 30 octobre, il arriva un convoi de trois cents charrettes de Saint-Quentin pour le Quesnoy, que le Coudray Montpensier, lieutenant général dans l'armée de la Ferté, y conduisit depuis le camp.

Le 2 novembre, Rousseau, l'un des secrétaires du cardinal, vint trouver le maréchal de Turenne, pour le persuader de faire demeurer l'armée dans le pays ennemi le plus longtemps qu'il pourroit, mais il n'y gagna rien; nous nous retirâmes dès le lendemain dans les villages de la frontière de Picardie pour y attendre les quartiers d'hiver.

J'écrivis par Rousseau cette lettre à M. le Tellier.

Au camp de Vanegy-an-Bois, le 2 novembre 1655.

Monsieur,

J'ai appris que le roi, considérant autrefois que la charge de mestre de camp général de la cavalerie légère, est de grande dépense, et voulant donner moyen à M. le maréchal de Clérembault de la soutenir, lui donnoit une garnison pour la subsistance de son équipage sous le titre d'une compagnie de chevau-légers. Je ne pense pas, monsieur, que Sa Majesté veuille que je possède cette charge avec moins de priviléges : si j'avois assez de bien pour m'en passer, je ne l'importunerois pas et j'attendrois, en le servant le mieux qu'il me seroit possible, le temps que je mériterois des récompenses plus honorables.

Je vous supplie très-humblement, monsieur, d'en parler à Son Éminence et de me proposer pour un des lieutenants généraux que l'on mettra cet hiver sur les frontières de Picardie. Il n'y en a pas un qui ait plus d'envie de se distinguer par des services considérables ; et peut-être, si je servois seul, connoîtroit-on mieux qu'on ne fait que je suis bon à quelque chose. Je vous serai extrêmement obligé si vous m'ai-

dez à obtenir cet emploi et si vous me croyez autant que je le suis, etc.

Nous fûmes encore plus de trois semaines dans les villages, pendant lesquels j'écrivis à madame de Sévigné cette lettre de Noyon.

A Noyon, ce 7 novembre 1655.

J'attends ici la venue du Messie, c'est-à-dire les ordres du quartier d'hiver, avec une fort grande impatience. Je ne m'ennuie pas trop, vu la saison. Cela soit dit sans vous offenser, madame, car il me semble que je devrois m'ennuyer partout où vous n'êtes pas. Je me lève tard, je me couche de bonne heure; je vas, je viens; j'entre en colère, j'en sors; je prie Dieu, je l'offense, et, comme cela, les jours ne me durent rien.

Aussitôt que j'aurai mon congé, j'irai à Compiègne faire ma cour; et, si je dois servir cet hiver sur la frontière, je serai bien pressé de partir si je ne vous vais pas dire adieu : en tout cas je vous écrirai, madame, et partout je vous aimerai de tout mon cœur.

Mille amitiés, s'il vous plaît, à tous mes rivaux, fussent-ils quatre fois autant qu'ils ne sont.

Le 22 novembre, je reçus cette lettre de M. le Tellier.

A Compiègne, ce 19 novembre 1655.

Monsieur,

Il est vrai qu'on a autrefois entretenu une compagnie de chevau-légers à M. le maréchal de Clérembault de la manière que vous le dites; mais c'étoit dans un temps où cela se pouvoit commodément et que l'on faisoit hiverner les troupes dans toutes les provinces du royaume, outre qu'on étoit plus abondant en argent qu'à cette heure. On le faisoit aussi, comme vous le pouvez voir, pour des personnes encore plus

considérables et auxquelles on l'a depuis, et pour les mêmes raisons, retranché.

Pour ce qui est de la pensée que vous avez de servir durant l'hiver sur la frontière lorsqu'on fera les logements des troupes, j'en ferai très-volontiers ressouvenir Son Éminence, et suis toujours, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur.

LE TELLIER.

Le même jour que je reçus cette lettre, le maréchal de Turenne reçut son congé de la cour, et je m'en allai avec lui à Compiègne où étoit la cour. Nous y trouvâmes le cardinal assez embarrassé de cette affaire-ci.

Le maréchal d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne et de Ham, amoureux d'Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon, s'étoit engagé pour lui plaire dans les intérêts du prince de Condé, et son excuse étoit à la cour un prétendu mécontentement qu'on lui avoit donné. Le cardinal lui envoya le duc de Navailles pour traiter avec lui, ce qu'il fit si bien, que le maréchal se défit du gouvernement de Ham pour deux cent mille écus et remit celui de Péronne au marquis d'Hocquincourt, son fils.

Pendant que j'étois à Compiègne, je reçus cette lettre de madame de Sévigné.

A Paris, ce 25 novembre 1655.

Vous faites bien l'entendu, monsieur le comte; sous ombre que vous écrivez comme un petit Cicéron, vous croyez qu'il vous est permis de vous moquer des gens; à la vérité, l'endroit que vous avez remarqué m'a fait rire de tout mon cœur, mais je suis étonnée qu'il n'y eût que cet endroit de ridicule : car de la manière dont je vous écrivis, c'est un miracle que vous ayez pu comprendre ce que je vous voulois dire, et je vois bien qu'en effet vous avez de l'esprit ou que ma lettre est meilleure que je ne pensois : quoi qu'il

en soit je suis fort aise que vous ayez profité de l'avis que je vous donnois.

On m'a dit que vous sollicitiez de demeurer sur la frontière; comme vous savez, mon pauvre comte, que je vous aime un peu rustaudement, je voudrois qu'on vous l'accordât, car on dit qu'il n'y a rien qui avance tant les gens et vous ne doutez pas de la passion que j'ai pour votre fortune; ainsi, quoi qu'il puisse arriver, je serai contente. Si vous demeurez, l'amitié solide y trouvera son compte, et si vous revenez, l'amitié tendre sera satisfaite.

On dit que madame de Châtillon (1) est chez l'abbé Fouquet. Cela paroît plaisant à tout le monde.

Madame de Roquelaure est revenue tellement belle qu'elle défit hier le Louvre à plate couture, ce qui donne une si terrible jalousie aux belles qui y sont, que par dépit on a résolu qu'elle ne seroit point des après-soupées, qui sont gaies et galantes comme vous savez. Madame de Fiennes voulut l'y faire demeurer hier, mais on comprit par la réponse de la reine qu'elle pouvoit s'en retourner.

Le prince d'Harcourt et la Feuillade (2) eurent querelle avant-hier chez Jeannin (3) ; le prince disant que le chevalier de Gramont avoit l'autre jour ses poches pleines d'argent, il en prit à témoin la Feuillade qui dit que cela n'étoit point, et qu'il n'avoit pas un sou. « Je vous dis que si. — Je vous dis que non. —Taisez-vous, la Feuillade. — Je n'en ferai rien. » Là-dessus le prince lui jette une assiette; l'autre lui jette un couteau; ni l'un ni l'autre ne porte : on se met entre eux deux, on les fait embrasser. Le soir ils se parlent au Louvre, comme si de rien n'étoit. Si vous avez jamais vu le procédé des aca-

(1) Voy. à l'Appendice du t. II l'*Histoire amoureuse des Gaules.*

(2) François, vicomte d'Aubusson, duc de la Feuillade, pair et maréchal de France (1675), mort en 1691. Il s'est rendu célèbre par ses flatteries envers Louis XIV à qui il fit élever une statue au milieu de la place des Victoires.

(3) Jeannin de Castille, trésorier de l'épargne, mort en 1691. Il était petit-fils du président Jeannin.

démistes (1) qui ont *campo*, vous trouverez que cette querelle y ressemble fort.

Adieu, mandez-moi s'il est vrai que vous vouliez demeurer sur la frontière; et sur tout croyez, mon cousin, que je suis la plus fidèle amie que vous ayez au monde.

Quelques jours après nous arrivâmes à Paris, où nous ne demeurâmes pas longtemps en repos.

---

(1) On appelait ainsi les jeunes gens qui suivaient le cours de l'école d'équitation, appelée *Académie*.

APPENDICE.

Page 109, *année* 1646. — *Vers de Bussy à Lenet.*

Cette pièce est tronquée dans les anciennes éditions. Il y manque un certain nombre de vers que nous tirons du *Supplément aux Mémoires de Bussy*, t. I, p. 27.

Entre la première et la seconde strophe il faut intercaler les vers suivants :

Lampon (1) baissé, botte tirée,
Et la hongreline fourrée
Avec un rouge et gros museau,
Voilà le portrait de Jumeau.
Le lampon en pourtour de hotte,
En courcaillet la grosse botte (2),
Buffle valant maint quart d'écu,
Qui descend plus bas que le cul,
Et puis autour du col la marte,
Comme l'on peint un roi de carte,
Malgré cela, de froid transi,
Voilà le portrait de Bussy ;
Et pour le reste de l'armée,
Écoutez-en la ratelée :

On voit tous les *Quand pour Philis*, etc.

Après le dernier vers

Le dessein de la Providence,

Il faut ajouter ce qui suit :

Mais notre Muse est aux abois,
Aussi bien que les Bavarois ;
Cette matière est infinie
Et demande un plus grand génie.
Ce sujet est un peu trop haut,
Nous n'en parlons pas comme il faut.

(1) Lampon, crochet en métal servant à retrousser le chapeau.
(2) Plissée comme un courcaillet (*Dict. de Trévoux*. art. courcaillet).

Taisez-vous donc, petite sotte,
Ou nous vous trousserons la cotte.
Parlez du plaisir seulement
Que nous aurons dans le moment,
Que nous nous reverrons ensemble ;
Alors vous direz librement
Des sottises, si bon vous semble.
Cependant connoissez-vous bien,
Et vous n'écrirez jamais rien.
Le quatrain est de votre force,
Un sonnet vous donne l'entorse,
Et sans l'assistance du vin,
Lenet de cette lettre eût plus tôt vu la fin.

Page 111.

On trouve encore dans le *Supplément*, t. I, p. 31, la lettre en vers que Bussy écrivit à Lenet de son quartier de *Rosengarten*.

Cher ami, du *Jardin des Roses*,
Je t'écris vers et non point prose,
Et quand je serois à Nevers
Je t'écrirois toujours en vers.
Car pour moi, je tiens que c'est crime
De ne t'écrire point en rime,
Parce qu'on t'oblige en rimant
A rimer admirablement.
Tu t'étonneras d'une chose
Que je te parle encor de rose;
Étant si proche de l'hiver
Et dans le fond de Wirtemberg.
Il est pourtant vrai que l'armée
Dans une terre ainsi nommée
Se rafraîchit, et le soldat
N'y boit rien qui ne soit muscat.
Il fait un fort vilain septembre,
Mais chacun est en bonne chambre,
Où le poêle ne manque pas
D'échauffer le haut et le bas ;
Et là le soldat boit et mange,
Sans s'informer de la vendange.
Mais je devrois, à mon avis,
Te dire un mot des ennemis.
Ne condamne pas mon silence,

Et tires-en la conséquence
Que depuis la fatale absence
De celui qui les a défaits
Nous n'en voyons plus qu'en portraits.
L'on dit qu'ils sont bien dix mille hommes,
Mais je crois que l'ami Vantoux
T'en informera mieux que nous,
Ou, s'il plaît à Dieu, la gazette
Dans peu te dira leur retraite.
Et puis en délogeant d'ici
Nous tirerons devers Nanci.
Mais je me repais de fumée,
Et je vois bien que notre armée
Passera pour le moins un mois
Dans le pays des Bavarois.
Puis après, à petites traites,
Pour faire suivre les charrettes,
Nous conduirons nos alliés
Qui nous en ont suppliés,
Dans le fond du pays de Hesse,
Chez la landgrave, leur maîtresse,
De peur que s'en allant sans nous,
Ils ne fussent mangés des loups.
De là repassant par Mayence,
Nous rentrerons dedans la France.
Cependant voilà bien du temps
Dont nous ne sommes pas contents.
Mais, mon cher, il n'en faut rien dire,
Car on ne s'en feroit que rire.
Tout le monde n'a de charité
Pour qui vit en adversité.
Toi seul, ô mon fidèle Achate,
Toi seul en auras mal de rate,
Et souffriras mal aisément
De ton ami l'éloignement.
Au reste, ne sois pas en peine
De ne voir ici que ma veine.
Jumeaux, que sa charge a lassé,
N'est ni malade ni blessé;
Mais ce maréchal de bataille
N'est jamais sans qu'il ne travaille
Le ciel qui l'a mis en ce point,
Afin qu'en faisant sa fortune,
Sa taille devienne commune.
Quoi qu'il en soit, il est à toi.
Je t'en réponds comme de moi.
Sachant l'amitié qu'il te porte,
Je t'en puis parler de la sorte.

Page 117.

• Dans le manuscrit des *Mémoires* appartenant à M. le marquis de la Guiche et dans les anciennes éditions, on ne trouve point la lettre suivante écrite par Bussy et par Lenet à M. et à Mme de Sévigné, en mars 1646. Elle est donnée d'après le *Supplément aux Mémoires*, dans les éditions modernes de madame de Sévigné, et nous croyons devoir la reproduire ici, bien que les vers comme les précédents, soient de la force de ceux de la Gazette de Loret.

Salut à vous, gens de campagne,
A vous, *immeubles* de Bretagne,
Attachés à votre maison
Au delà de toute raison :
Salut à tous deux, quoique indignes
De nos saluts et de ces lignes;
Mais un vieux reste d'amitié
Nous fait avoir de vous pitié;
Voyant le plus beau de votre âge
Se passer dans votre village,
Et que vous perdez aux *Rochers*
Des moments à tous autres chers.
Peut-être que vos cœurs tranquilles
Censurant l'embarras des villes,
Goûtent aux champs en liberté
Le repos et l'oisiveté;
Peut-être aussi que le *ménage*
Que vous faites dans le village
Fait aller votre revenu
Où jamais il ne fût venu,
Ce sont raisons fort pertinentes,
D'être aux champs pour doubler ses rentes;
D'entendre là parler de soi
Conjointement avec le roi,
Soit aux *jours*; ou bien à l'église,
Où le prêtre dit à sa guise :
« Nous prierons tous notre grand Dieu
» Pour le *roi*, *et* Monsieur du lieu;
» Nous prions aussi pour Madame,
» Qu'elle accouche sans sage-femme;
» Prions pour les nobles enfants
» Qu'ils auront d'*ici à* cent ans.
» Si quelqu'un veut prendre la ferme,

» Monseigneur dit qu'elle est à terme,
» Et que l'on s'assemble à midi;
» Or, disons tous *de profundi*
» Pour tous Messeigneurs ses ancêtres. »
(Quoiqu'ils soient en enfer peut-être.)
Certes, ce sont là des honneurs
Que l'on ne reçoit point ailleurs:
Sans compter l'octroi de la fête,
De lever tant sur chaque bête;
De donner des permissions;
D'être chef aux processions;
De commander que l'on s'amasse
Ou pour la pêche ou pour la chasse;
Rouer de coups qui ne fait pas
Corvée de charrue *ou* de bras;
Donner à filer la *poupée*,
Où Madame n'est point trompée;
Car on rend *ribaine-ribon*,
Plus qu'elle ne donne, dit-on.
L'ordre voulait *ribon-ribaine*,
Mais d'ordre se rit notre veine;
Et pour rimer à ce *dit-on*,
Elle renverse le dicton.

Page 188.

« Elles me prièrent fort en partant de leur écrire; et je leur tins parole par une lettre en vers qu'on trouvera dans un recueil de ces sortes d'ouvrages. »

Le *Supplément*, t. I, p. 38, nous donne cette lettre, datée de Clermont en Beauvoisis, le 15 septembre 1649.

Deux pauvres chevaliers errants (1),
Et par monts et par vaux courants,
Tantôt pour enlever les dames (2),
Maintenant pour tirer leurs lames,
Prennent une heure de loisir
Pour vous écrire le désir
Qu'ils ont de retourner bien vite
A Paris, dans le Temple, au gîte.

---

(1) Bussy et son ami Gillé.
(2) Allusion à l'enlèvement de madame de Miramion par Bussy.

Pucelles, vous ne doutez pas
Que la douceur de vos appas
Et de vos aimables présences
Ne causent ces impatiences,
Car enfin, vous nous connoissez,
Et, pour le croire, c'est assez.
Mais vous ne sauriez assez croire
Que gens si désireux de gloire
Que sont ces deux aventuriers,
Préférassent à cent lauriers
Une nuit avec vous entière,
Comme ils passèrent la dernière.
Qu'ils eurent de plaisir alors,
Tous d'esprit et pas un de corps.
Car vous êtes par trop timides
Pour donner des plaisirs solides.
Vous aurez plus de cœur un jour,
Lorsque vous aurez plus d'amour.
Cependant parlons d'autre chose,
L'homme propose et Dieu dispose.
Mais s'il nous laisse notre choix,
Nous nous reverrons dans un mois.
A compter ainsi qu'un simple homme,
Ce n'est que trente jours, en somme ;
Mais à compter en amoureux,
C'est pour le moins un siècle ou deux.
Tous les maux qu'on souffre à la guerre :
Coucher tout vêtu sur la terre,
Manger froid, peu souvent son saoul,
Risquer de se rompre le cou,
Seront moindres que les souffrances
Que nous donneront vos absences.
Mais aussi si nous revenons,
Malgré mousquets, malgré canons,
Une seule de vos soirées
Payera nos peines passées.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE.

1645.

1646.

1647.

1648.

1649.

1650.

1651.

1652.

1653.

1654.

PARIS. — IMPRIMERIE C. MARPON ET E. FLAMMARION, RUE RACINE, 26.



